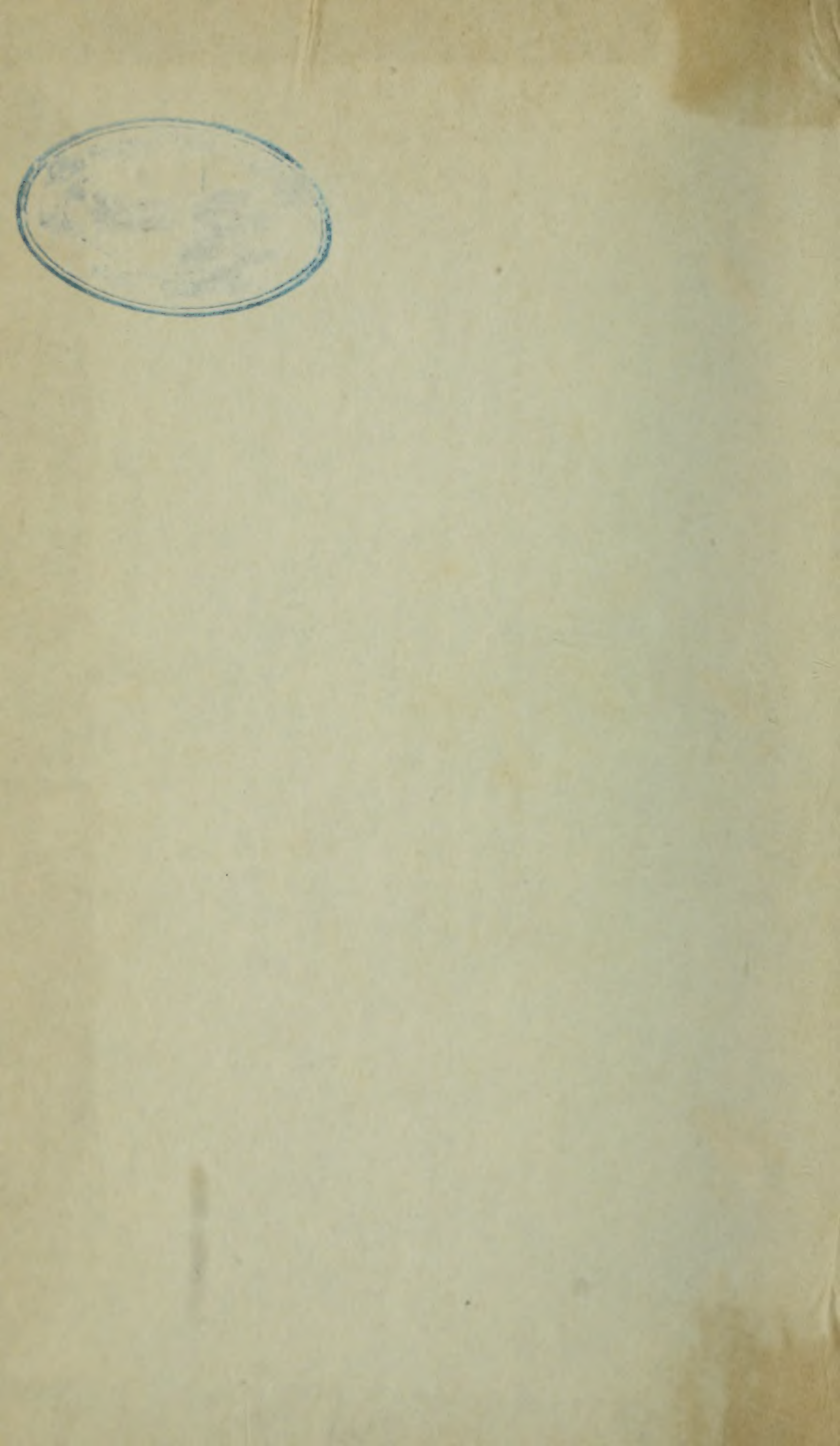




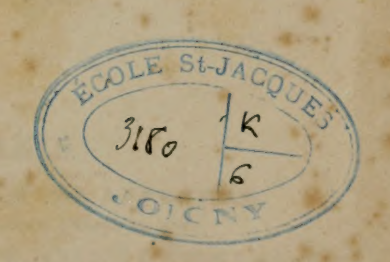
Lacordaire à Ars pp. 87-91

VIE

DU

R. P. LACORDAIRE

TOME SECOND



LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

VIE

DU

R. P. LACORDAIRE

PAR

M. FOISSET

CONSEILLER HONORAIRE A LA COUR IMPÉRIALE
DE DIJON

Scribantur hæc in generatione alterâ. Ps. CI, 19.

TOME SECOND



PARIS

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

ANCIENNE MAISON PERISSE FRÈRES DE PARIS

LECOFFRE FILS ET C[ie], SUCCESSEURS

90, RUE BONAPARTE

1870

VIE

DU

R. P. LACORDAIRE

CHAPITRE XII

Réaction en France contre les Ordres religieux : discours de M. Isambert; démarche des députés de la Gironde; question de la liberté de l'habit monastique. — Mort de Piel. Lacordaire établit son quartier général à Bosco. — *Œuvre dominicaine*. — Station du Père à Bordeaux. — Ses allocutions à Tours et à Paris ; réclamations qu'elles soulèvent ; profession de foi politique de Lacordaire. — Séjour en Italie ; six mois à Bosco. — Station de Nancy : M. de Saint-Beaussant ; premier couvent dominicain. — Incident au collége de Nancy. — Lacordaire remonte dans la chaire de Notre-Dame de Paris (hiver de 1843-1844). — Son attitude et celle de M. Affre dans la lutte pour la liberté de l'enseignement. — M. de Montalembert en 1844.

Chose digne de remarque ! Au moment même où le P. Lacordaire, à Rome, était à quelques égards mis en interdit comme suspect de visées révolutionnaires, à Paris il était dénoncé comme la contre-révolution en personne. En effet, c'est le 5 mai 1841 que défense fut faite, à Rome, à Lacordaire, d'exercer aucune direction sur ses compagnons. Or c'est le 3 mai de cette même année qu'à Paris, aux longues acclamations de la Gauche, un

membre de la chambre des Députés et de la cour suprême de magistrature du royaume, M. Isambert, déclara solennellement à la tribune que les institutions modernes étaient en péril. Pourquoi? Parce qu'il s'agissait de rétablir en France un ordre monastique (et l'un des plus dangereux qui eussent jamais existé), un ordre *aussi remuant*, *aussi ambitieux* que celui des Jésuites, l'Ordre, en un mot, qui a organisé l'Inquisition. Et l'honorable magistrat ne manqua pas d'ajouter que, bientôt, Lacordaire ferait l'éloge de la Saint-Barthélemy. Il faut bien le reconnaître, la majorité des Français qui savait lire en était là. Sous le règne de Louis-Philippe, au moment où le principal Ministre était un protestant, M. Guizot, ils avaient peur de l'Inquisition et de la Saint-Barthélemy. Et le grand conseil de la nation ne riait pas de cette fantasmagorie déclamatoire. Qu'on le sache bien, ce n'était pas l'opposition seulement, c'étaient les préfets, les procureurs généraux, les magistrats de tous les ordres, les députés de la majorité surtout qui, depuis trois mois, ne cessaient de persécuter le Ministre pour qu'il arrêtât les *empiétements* de l'Église. Au premier bruit d'une station qui devait être prêchée par le Père à Bordeaux et de l'offre qui lui était faite d'une maison située dans ce diocèse, les dix députés de la Gironde, ministériels tous les dix, se présentèrent en corps à la Chancellerie : ils venaient déclarer au Garde des sceaux que, si le Gouvernement n'empêchait pas l'introduction, dans leur département, de l'Ordre de Saint-Dominique, ils dénonceraient à la Chambre, pour ce seul fait, le Ministre de la justice, dès le début de la prochaine session législa-

tive [1]. Il faut avoir ouï des paroles semblables, avoir vu avec quel sérieux elles étaient dites, pour comprendre combien l'entreprise de Lacordaire était hasardeuse, combien elle était osée, et quel désespéré service il a rendu à l'Église en triomphant de pareils obstacles.

Pendant que ces choses se passaient à Paris, le Père était rentré de Saint-Clément à la Minerve, où son temps s'écoulait avec rapidité, partagé entre l'étude de saint Thomas, dont il songea un moment à écrire la vie, et la préparation de ses conférences. Le passage de l'activité à la contemplation, de la vie de famille à la solitude, écrivait-il, m'est moins pénible qu'à tout autre, grâce à l'habitude que j'ai depuis longtemps de cette alternative. Sans cette flexibilité il y a longtemps que je serais mort. J'ai passé des années sans voir personne et sans être mêlé à rien, et je m'en souviens aujourd'hui avec une sorte d'effroi [2].

C'est dans la paix de cette retraite que vinrent le trouver les nouvelles parlementaires de France. Il n'en apprécia pas d'abord toute la gravité, qui, à ne considérer que la séance législative du 3 mai, échappa au premier moment à M. de Montalembert lui-même [3]. Mais la démarche collective des dix députés de la Gironde, venant à la suite de tous les rapports des hauts fonctionnaires dont j'ai parlé, à la suite d'une recrudescence très-accentuée dans la jurisprudence anti-cléricale du

[1] Lettre de M. de Montalembert à Lacordaire, à la suite d'un entretien avec M. Dessauret, directeur des cultes, 11 juillet 1841.

[2] A Mme Swetchine, 3 juin 1841.

[3] Lettre de lui au P. Lacordaire, du 27 mai 1841.

Conseil d'État, donnait manifestement à réfléchir. M. Dessauret, directeur des cultes, avait dit à M. de Montalembert que, si Lacordaire revenait prêcher en France avec son froc, on se verrait probablement forcé de procéder contre lui, et qu'un arrêt favorable à la liberté du costume monastique serait, s'il en intervenait un, certainement cassé par la cour suprême sur un réquisitoire, facile à prévoir, du procureur général Dupin. M. Dessauret imputait cette hostilité renaissante de l'opinion publique à l'attitude prise par les évêques au sujet du projet de loi sur l'enseignement secondaire, aux imprudences des journaux catholiques, enfin à l'éclat donné par Lacordaire à son plan de restauration dominicaine, surtout à son apparition dernière à Paris.

Il faut le dire (non pour approuver, mais pour constater le fait), ç'a toujours été la prétention des gouvernements absolus, servilement copiés en ce point par la plupart des gouvernements soi-disant libéraux, c'est aussi, malheureusement, la doctrine de tous les partis qui haïssent l'Église, que le devoir des catholiques est de rester, devant tout acte qui les frappe, muets comme l'agneau devant celui qui le tond ; toute réclamation *publique*, émanant de cette portion des citoyens, a toujours semblé à leurs adversaires, quelque mesurée qu'elle pût être, une véritable énormité. Le Garde des sceaux de 1841, M. Martin (du Nord), en était exactement là. De là toutes ces récriminations contre l'attitude insuffisamment résignée des catholiques ; on les rendait responsables de tout ce qu'on faisait contre eux. M. de Montalembert s'en émut et supplia Lacordaire de reculer indéfiniment

son retour en France, de ne point se lancer au milieu de ces fureurs pour y périr infailliblement, et peut-être pour faire périr avec lui beaucoup d'institutions bien précieuses[1].

Voilà, depuis saint Paul, le lot de quiconque se dévoue à l'apostolat ; combattu au dehors, le zèle excite des frayeurs au dedans : *foris pugnæ, intus timores*[2]. Jusque-là, tout avait réussi à l'œuvre dominicaine ; maintenant, le temps de l'épreuve, le temps de la contradiction arrivait. Quel poids formidable pour Lacordaire ! Il fallait qu'il prît sur lui, sur lui tout seul, toute la conduite du présent, toute la responsabilité de l'avenir. Rome, en effet, connaissait bien insuffisamment les chances de succès que pouvait offrir au moderne Dominicain la popularité, déjà un peu vieillie, de ses conférences de 1835 et de 1836. Le Maître général et ses conseillers ordinaires n'avaient jamais habité, jamais visité que l'Italie. Sur la France, ils s'en rapportaient volontiers au Frère Dominique ; mais enfin qui garantissait le Frère Dominique de l'erreur ? Qui le rassurait lui-même sous ce rapport ? Où était le conseil ? Où était le contrôle ? Madame Swetchine se taisait. M. de Montalembert conseillait, pour un temps, l'exil volontaire. Lacordaire fut ébranlé. Il n'acceptait pas l'exil, encore moins l'exil volontaire ; l'exil, à ses yeux, c'était la mort. En effet, qui fournirait des ressources à la restauration dominicaine, s'il n'allait les chercher ? Qui lui amènerait des sujets, si son absence prolongée du sol français faisait croire son œuvre proscrite ? Mais, sur

[1] Lettre du 11 juillet 1841.
[2] II *Cor.*, VII, 5.

des points secondaires, sur le port en public de l'habit dominicain, par exemple, Lacordaire était disposé à capituler. Sans doute, c'était toujours chose infiniment utile que la résurrection de l'Ordre des Frères Prêcheurs en France fût marquée d'un caractère franc, généreux, non équivoque. Mais restait l'immense difficulté d'introduire chez nous, en 1841, un ordre actif, traversant les rues et se montrant partout avec un costume inouï. Ne valait-il pas mieux s'ôter cette difficulté, comme le permettent, en cas de nécessité, les bulles des Souverains Pontifes? En Irlande, les Dominicains ne portaient pas le costume de l'Ordre. Tout bien pesé, Lacordaire maintint sa résolution de revenir prêcher en France, mais en se résignant à le faire sous l'habit ordinaire, et il écrivit en ce sens au Garde des sceaux, M. Martin (du Nord), le 11 août 1841.

Heureusement, il prit la précaution de faire présenter sa lettre par M. de Montalembert qui, depuis son entrée, par droit d'hérédité, à la Chambre des Pairs, en 1835, assumait de plus en plus un rôle aussi hardi que nouveau, le rôle de champion des intérêts catholiques au sein du nouvel ordre de choses. M. de Montalembert, incessamment mêlé qu'il était aux hommes de ce régime, et plus au courant de leurs préjugés que personne, avait trouvé imprudente l'apparition en froc de Lacordaire à Notre-Dame de Paris le 14 février 1840, et il ne rétractait point cette façon de voir. Mais il y avait, à son avis, quelque chose de pire que de s'avancer témérairement, c'était de reculer ensuite. Il prit donc le parti de ne pas remettre au Garde des sceaux la lettre de Lacordaire ; il la lui lut

seulement *en partie*, comme si elle s'adressait à lui Montalembert. Le Ministre parut content, mais sans effusion, comme un homme qui ne dit pas toute sa pensée. Il reconnut que la Puissance publique n'avait point à inquiéter les religieux *chez eux ;* mais le port *extérieur* d'un costume monacal offrait plus d'embarras : il promit néanmoins d'examiner la question et de faire savoir le conseil qu'il aurait à donner sur ce point à Lacordaire. Celui-ci applaudit pleinement à tout ce que M. de Montalembert venait de faire, et, charmé de n'avoir offert aucune concession, il s'achemina plein d'espoir vers la France [1].

Il était parti de Rome le 16 septembre 1841, se dirigeant vers la Quercia, où il lui tardait de visiter la première moitié de son troupeau. Le 25 septembre, il alla retrouver l'autre moitié à Bosco, ravi de l'union vraiment ineffable qu'il voyait régner dans chacun de ces groupes de novices. A Bosco, Piel se mourait de la poitrine, sans que rien pût troubler sa résignation, sa douceur, sa sérénité, ni même sa gaieté. C'est un spectacle qui attendrit, écrivait Lacordaire [2]. Soumis avant Piel à la même épreuve, Réquédat aussi, comme on l'a vu, avait fait le sacrifice de sa vie ; mais sa paix avait quelque chose d'austère, au lieu que Piel semblait se jouer avec la mort et n'éprouver pas plus de regrets que de tentations, comme s'il se fût attendu toute sa vie à mourir à l'âge précis où il mourait [3]. Le 30 novembre, il fit profession.

[1] Lettre de M. de Montalembert du 21 septembre 1841. — Réponse de Lacordaire du 28 septembre.

[2] A Mme Swetchine, 28 septembre 1841.

[3] A M. Amédée Teyssier, 26 septembre 1841.

Depuis ce jour, son esprit, plus recueilli, se préparait d'une manière plus prochaine au dernier combat. Le 19 décembre, deux ou trois gémissements plus forts annoncèrent la fin, et Bosco reçut sa dépouille mortelle[1].

Lacordaire aimait ce lieu, consacré par la mémoire de saint Pie V, qui y est né ; il ne pouvait avoir un meilleur quartier général. Il résolut d'y faire venir les Français de la Quercia dès qu'ils seraient profès, et d'avoir là tout à la fois ses novices et ses étudiants. Le couvent, bâti par le grand Pape dominicain dans une situation magnifique, préservé de la destruction plus tard par une protection toute spéciale du vainqueur de Marengo, renfermait le noviciat d'études de la province du Piémont. Lacordaire trouvait la maison parfaitement gouvernée ; c'est là qu'il s'était senti pour la première fois parfaitement en religion[2]. C'est de là qu'il partit avec confiance, le 15 octobre, pour aller prêcher en France sa première station dominicaine. L'horizon lui semblait bien chargé ; mais il avait toujours pensé qu'il fallait semer hardiment dans la tempête.

C'est durant ce premier séjour de 1841 à Bosco que Lacordaire conçut le projet de ce qu'il nomma « l'Œuvre dominicaine. » Trois ans s'étaient écoulés depuis que la France avait entendu parler pour la première fois de la restauration de l'Ordre de Saint-Dominique sur le sol même où cet Ordre était né. L'œuvre de restauration était parvenue à une vie virile que personne ne pouvait

[1] Besson au même, 21 décembre 1841.
[2] A Mme Swetchine, 28 septembre 1841.

contester. Ce n'était plus seulement une idée ni une espérance, ni un seul homme, c'était un fait accompli. C'étaient des prêtres, des avocats, des peintres, des architectes, des universitaires, se préparant, dans la retraite et le travail, à devenir dignes de coopérer au salut d'un siècle dont ils avaient connu par expérience toutes les blessures, aspirant à suivre un jour nos vaisseaux dans leurs missions les plus lointaines, à évangéliser nos colonies, à aider nos essais pénitentiaires, à paraître dans les chaires de nos séminaires et de nos églises, à propager la vérité par la parole, la science, l'art, et surtout par la vertu. Jusqu'à ce moment, l'œuvre s'était soutenue par les ressources personnelles de ceux qui s'y consacraient. La Providence, en multipliant et en appauvrissant les Frères Prêcheurs français, les donnait désormais à tous ceux qui espéraient d'eux quelque bien, leur permettant à eux-mêmes de se souvenir qu'ils portaient le titre de *Mendiants*. Saint Dominique avait voulu dépendre de la charité de ses frères du siècle, à une époque où nul corps religieux n'en dépendait. « Les vicissitudes humaines, continuait Lacordaire, ont justifié sa politique magnanime; rien de grand désormais ne peut se faire et vivre qu'en mendiant... Nous poursuivons donc comme nous avons commencé : l'œuvre dominicaine s'inscrit aujourd'hui parmi les œuvres innombrables que soutient la foi catholique dans notre pays, et heureux sommes-nous de reprendre ainsi les voies que saint Dominique traçait à nos pères par son exemple et par son testament ! »

J'ai déjà dit que Lacordaire ne s'était point rendu au sentiment de M. de Montalembert, qui lui conseillait de

ne pas revenir en France avant une année. Il semblait clair au Père que sa présence et sa prédication étaient dans ses devoirs. Mais où devait-il de préférence planter sa tente ? Depuis quatre ans, il était désiré à Bordeaux [1]. Il s'y rendit en passant par Paris, où il fit paraître, sans corrections, la seconde édition de sa *Vie de saint Dominique*. C'était pour Lacordaire une première victoire. Bordeaux, la ville de Montaigne et de Montesquieu, lui en réservait une autre. Il y prêcha durant quatre mois (28 novembre 1841 — 28 mars 1842), et « nulle ville après Paris ne lui parut aussi sensible à la parole. »

On avait élevé dans la cathédrale un amphithéâtre et deux immenses tribunes pour doubler la nef, qui, pourtant, est la plus large et la plus longue nef de France. L'église se trouva comble d'auditeurs depuis le pavé jusqu'au faîte. La Cour royale tout entière, par l'organe de son premier Président, l'état-major des deux régiments de la garnison, l'Académie, le Conseil municipal, tous les corps d'autorités, jusqu'aux Douanes, avaient fait demander avec instance des places réservées. Restait la grosse question de savoir s'il serait permis à Lacordaire d'arborer en chaire le costume monastique. On n'a pas oublié la déclaration faite à cet égard au Ministre de la justice et des cultes par les dix députés de la Gironde. Sous le coup d'une menace aussi nette, le Gouvernement prit un moyen détourné. Il ne voulait pas se donner l'odieux de faire appréhender Lacordaire au corps par un agent de police ou par un gendarme ; il essaya de faire

[1] A Mme Swetchine, 10 septembre 1837.

intervenir dans le sens des concessions l'autorité archiépiscopale. Le Ministre écrivit à Mgr Donnet en très-bons termes : « Le Gouvernement n'avait jamais eu l'intention d'empêcher M. Lacordaire d'annoncer la parole de Dieu ; mais n'était-il pas désirable qu'il ne prêchât point en froc, ce que beaucoup de personnes regardaient comme une manifestation inopportune, de nature à arrêter les progrès du sentiment religieux ? » Il y eut une sorte de transaction. Il fut convenu, entre l'Archevêque et Lacordaire, que ce dernier garderait son habit dominicain partout, mais qu'en chaire il le couvrirait d'un rochet, suivant un privilége qui appartient à l'Institut de Saint-Dominique et qui est en usage dans plusieurs provinces de l'Ordre[1]. De peur toutefois que la chose ne tirât à conséquence, Lacordaire se hâta de faire annoncer dans l'*Univers* que, son habit n'ayant recueilli que des marques de sympathie, il le portait sans contestation à Bordeaux comme à Paris, mais qu'il s'était cru permis d'y joindre en chaire un rochet, de même qu'il se servait à l'autel des ornements sacerdotaux. La concession, du reste, ne fut pas de longue durée. Dès le premier jour la faveur publique fut si ouvertement acquise au prédicateur, que le rochet sembla une précaution superflue ; le second dimanche, le Frère Prêcheur parut en chaire dans toute la sévérité du costume de son Ordre, et le respect dû au lieu saint empêcha seul les battements de mains de l'auditoire. « Un jour viendra, écrivait à ce sujet l'Archevêque de Bordeaux au Ministre des cultes, un jour viendra

[1] Lettre du P. Lamarche du 18 décembre 1841.

où le bon sens public ayant fait justice de toutes ces mesquines susceptibilités et de toutes les exigences des partis, nous serons étonnés, vous et moi, des lettres que nous aurons échangées en ces circonstances[1]. »

La bataille est gagnée, écrivait Lacordaire le 2 décembre. Et, en effet, après sa première conférence, l'Archevêque, qui ne l'avait invité que pour la moitié de l'hiver, le supplia de demeurer jusqu'à Pâques. Le lendemain, le prédicateur dînait en froc chez le Préfet, qui était protestant. Bordeaux, ville d'affaires et de plaisirs, ne semblait guère mieux préparée à l'évangélisation de Lacordaire que l'opulente et voluptueuse Corinthe à celle de saint Paul. Et pourtant, dès le premier jour, plus de cinq mille âmes, étrangères pour la plupart à toute pratique religieuse, étonnées de se rencontrer au pied d'une chaire, subitement enlevées aux préoccupations d'esprit du prétoire, du barreau, des lettres, du négoce, de l'administration, de l'armée, fondues en une seule âme à la flamme d'une incomparable éloquence, ondulaient sous le souffle dominicain comme les vagues d'un océan. Et cette émotion se prolongeait d'une conférence à l'autre, dans tous les cercles, au théâtre, dans les cafés, dans les comptoirs. Bordeaux ne pouvait plus parler d'autre chose; et la noble cité, qui, depuis un demi-siècle surtout, avait entendu tant de voix éloquentes, Vergniaud, Ferrère, Lainé, Martignac, était, par sa promptitude à s'éprendre des choses de l'intelligence, digne, il faut le reconnaître, de l'orateur que Dieu lui envoyait. Lacordaire aimait à

[1] Lettre de Mgr Donnet à M. Martin (du Nord), du 7 décembre 1841.

dire depuis que Bordeaux resplendissait toujours comme l'étoile du matin à l'horizon de sa prédication dominicaine.

Une seule protestation s'éleva, celle d'un jeune professeur de philosophie que son talent et la noblesse de son caractère auraient dû préserver de cette méprise, M. Bersot. Mais cette voix isolée fut couverte par les réclamations contraires, entre lesquelles on remarqua celles d'un journaliste israélite, bien connu depuis de la presse parisienne, Félix Solar. Six feuilles quotidiennes paraissaient alors à Bordeaux ; toutes les six furent unanimes ; une pluie d'articles tomba de toutes parts sur M. Bersot ; il fut hautement désavoué par ses collègues. Un repas d'honneur fut offert au collége royal, le 22 janvier, au prédicateur dominicain ; il y fut placé à la droite du Recteur de l'Académie ; le proviseur et tous les professeurs y étaient présents. Quelques jours auparavant, le 9 janvier, une démonstration dont aucune ville encore n'avait donné l'exemple, avait eu lieu à Bordeaux. Quinze cents jeunes hommes[1] appartenant à l'aristocratie, au barreau, au commerce, envahirent les cours, les jardins, les salons de l'archevêché, pour remercier Lacordaire de s'être dévoué « à compléter l'éducation religieuse de la jeunesse française. » Il fallut que le Père se montrât ; il fut admirable de modestie et d'à-propos dans sa réponse[2].

[1] M. Solar, dans son journal, dit *quinze cents à deux mille ;* M. Saint-Rieul Dupouy, qui porta la parole au nom de ces jeunes gens, appelle cela « la manifestation des trois mille. » Le chiffre le moins suspect d'exagération m'a paru devoir être préféré.

[2] On a reproché à Lacordaire d'avoir évoqué en cette occasion le nom de Vergniaud. J'ai sous les yeux le texte de sa réponse improvisée, telle

Après avoir fourni la première moitié de cette prédication triomphale, l'orateur se tut quinze jours durant pour laisser agir le prêtre. Il avait pensé d'abord à prendre quelque repos ; il avait rêvé un pieux et court pèlerinage aux lieux les plus célèbres de l'histoire de saint Dominique. Mais il dut y renoncer pour le bien des âmes, sachant mieux qu'un autre combien il importe de cueillir le fruit quand il est mûr et que ce qui est différé en pareil cas est souvent perdu. L'action du prédicateur, disons-le, avait eu tout de suite à Bordeaux son efficacité pleine, parce que le clergé tout entier s'était montré sympathique ; les haines politiques ne s'étaient pas déchaînées, le théologien n'avait point été discuté comme à Paris et à Metz. Plusieurs évêques, ceux d'Agen, d'Alger, de Beauvais, de Périgueux, étaient venus l'entendre. Plusieurs maisons lui étaient offertes, deux dans le diocèse d'Agen, dont une dans la ville épiscopale ; une autre, dans le diocèse d'Albi. Un vieux prélat légitimiste, l'évêque de Perpignan, le conjurait de prêcher une station dans sa cathédrale.

Les Dominicains de Rome étaient transportés de ces succès. Ils crurent un moment que le temps était venu de demander au Saint-Siége l'autorisation formelle de rétablir leur Ordre en France [1]. Mais, cette fois, l'obstacle surgit de Paris. L'internonce avait hasardé de sonder les dispositions personnelles de Louis-Philippe. « — Comment pourrais-je, s'écria le Roi, voir de bon œil le rétablisse-

qu'elle fut reproduite par les feuilles de Bordeaux : aucun nom bordelais n'y est prononcé.

[1] Lettre du P. Lamarche du 18 janvier 1842.

ment d'un Ordre *révolutionnaire?* » Naturellement, l'internonce avait transmis cette parole à la Secrétairerie d'État, et le cardinal Lambruschini n'avait pas manqué d'en informer le Pape[1]. C'était remettre en question toute l'œuvre de Lacordaire.

Celui-ci ne s'irritait point de ces préventions obstinées; il ne désespérait pas de les faire tomber, et c'est ce qui explique certaines paroles prononcées à Tours et que nous citerons tout à l'heure. L'archevêque de Bordeaux s'était rendu à Paris; il était allé aux Tuileries et il croyait y avoir laissé la persuasion que l'auteur de la *Vie de saint Dominique* n'était pas un démocrate[2]. Sans trop se préoccuper de tout cela, le Frère Prêcheur était remonté dans la chaire de Saint-André de Bordeaux le premier dimanche de Carême, et il y avait repris la suite de ses conférences. La question du protestantisme s'offrait à lui comme à Metz : il la traita avec un extrême bonheur, sans soulever une réclamation quelconque. Plusieurs protestants vinrent le trouver et se réconcilièrent avec l'Église, entre autres, un chef d'institution de Bordeaux, qui rendit publics les motifs de sa conversion. Les conférences du Père prenaient ainsi un caractère plus grave et plus béni de Dieu à mesure qu'elles approchaient du terme. L'impression produite fut telle que, pendant la Semaine sainte, dans les grandes hôtelleries peuplées de commis-voyageurs et d'étrangers, il fut de-

[1] Lettre du P. Lamarche, 10 mars 1842. — C'est le même Louis-Philippe qui disait, comme on l'a vu, à M. de Montalembert : « Êtes-vous bien sûr que l'abbé Lacordaire ne soit pas un *carliste?* »

[2] A Mme Swetchine, 22 (lisez 23) janvier 1842.

mandé expressément aux patrons qu'on ne servît pas de gras, en sorte que, pendant toute la semaine, la loi de l'Église fut observée là à très-peu d'exceptions près. La station se termina le lundi de Pâques (28 mars 1842), en présence de cinq à six mille auditeurs, par un admirable discours sur l'Eucharistie. Vingt ans après, le prélat qui avait appelé Lacordaire dans sa cathédrale écrivait ceci : « Les effets produits par cette parole ont été immenses *et durables*. L'esprit public de Bordeaux est changé depuis cette époque. Les églises sont beaucoup plus fréquentées ; le devoir pascal est généralement accompli[1]. » Ce n'est pas tout. En 1841, un Bordelais, M. Auguste Nicolas, travaillait en secret, depuis deux ans, à une apologie de la Religion. Lacordaire l'encouragea hardiment à la publier, et ce fut comme une bénédiction prononcée sur ce travail. L'émotion religieuse, que le Père avait comme répandue dans l'air à Bordeaux, donna l'idée de faire paraître immédiatement l'ouvrage par livraisons, au moyen d'une souscription qui fut rapidement couverte. Les *Études philosophiques sur le Christianisme* sont donc vraiment filles des conférences de Bordeaux ; et, dans la lettre où Lacordaire présente ce livre au public, il a très-exactement rendu la situation d'où M. Nicolas a pris son essor. Le nom de Lacordaire et le souvenir de la station de Bordeaux demeurent ainsi à jamais inséparables d'un succès consacré par dix-neuf éditions (et par tant de conversions) en si peu d'années.

C'est à Bordeaux, et d'après les conseils de l'Arche-

[1] Lettre de Son Éminence le cardinal Donnet, du 12 juillet 1862.

vêque, que le Père accepta pour la première fois des invitations au dehors. C'était là une grande nouveauté, et, pour plusieurs, un grand scandale. Le Père hésita beaucoup, mais, à l'exemple de Jésus-Christ, il condescendit à manger à la table du publicain et à celle du pharisien, au risque d'être blâmé comme l'avait été son Maître[1]. C'était un de ses moyens de prosélytisme, et ce ne fut pas le moins efficace. Il n'était pas aisé de résister au charme de la conversation du Père ; on n'a jamais vu plus de distinction naturelle et plus de bonne grâce unies à plus de simplicité monastique. Jamais surtout une gaieté mieux inspirée, un tact plus sûr, une dignité sacerdotale plus vigilante, et plus naturellement, plus intimement, plus invulnérablement imposante.

Il s'est expliqué plus tard sur ce point de sa conduite avec une entière simplicité dans une de ses lettres. « N'aller chez personne dans une ville où l'on prêche, où tout le monde parle de vous, où tout le monde veut vous voir, c'est une sorte de sauvagerie très-commode, *à laquelle je suis très-porté*, mais qui a des inconvénients, surtout pour moi, qui veux rétablir un ordre inconnu et le populariser autant que faire se peut. Mgr de Bordeaux, l'année dernière, Mgr Menjaud, cette année, m'ont conseillé d'aller dans le monde en acceptant les invitations qu'on me ferait, et une fois le pas franchi, on ne peut plus refuser personne, sauf pour le temps du Carême. Voilà les raisons de ma conduite, qui a ses inconvénients, sans doute ; mais n'y

[1] Venit Filius hominis manducans et bibens, et dicunt : Ecce *homo vorax et potator vini, publicanorum et peccatorum amicus*. (MATTH., XI, 19.)

en aurait-il pas davantage à se cacher ? Madame Swetchine m'a dit souvent que c'était un malheur pour moi que mon goût pour la solitude, parce qu'en me voyant on perdrait beaucoup des préventions que l'on a à mon égard, et, en effet, si Nancy m'est aujourd'hui unanimement favorable, je le dois peut-être non-seulement à mes apparitions en chaire, mais à mes apparitions privées [1]. »

Lacordaire quitta Bordeaux le 11 avril 1842, pour prêcher à Tours, le 14, en faveur de la colonie pénitentiaire de Mettray. Il avait pris pour sujet le triomphe de la foi et de l'Église. Il commenta éloquemment le songe de Nabuchodonosor expliqué par le prophète, la statue d'or, d'argent, d'airain, de fer et d'argile, puis la petite pierre qui se détache de la montagne sans la main d'aucun homme, met la statue en poudre et forme un royaume qui ne sera jamais détruit. Le succès du sermon fut sans mélange. Le soir, le Père fut prié de dire quelques paroles à la conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Il venait de recevoir une lettre de Rome qui montrait l'œuvre de la restauration dominicaine en France entravée par une cause unique, par la défiance qu'il inspirait personnellement à Louis-Philippe. Il crut devoir saisir cette occasion pour parler du présent et du passé et laissa échapper, dans cette réunion de famille, quelques mots à la louange des mœurs domestiques du monarque régnant, par opposition aux désordres de Louis XIV et surtout de Louis XV. Il ne le fit point en courtisan, car il eut soin d'ajouter que, de

[1] A Mme de la Tour du Pin, Nancy, 28 février 1843.

nos jours, le chef de l'État, s'il se livrait à de pareils débordements, serait brisé. Lacordaire n'a pas cessé un seul instant d'avoir présent à l'esprit l'idéal qu'il s'était fait des vrais hommes de l'Église, qui, disait-il, « ont toujours tenu vis-à-vis du pouvoir humain une conduite réservée, noble, sainte, ne sentant *ni le valet, ni le tribun*[1]. » Combien le Père était loin d'avoir pressenti à quel point il venait de froisser dans beaucoup d'âmes, par une comparaison peu opportune, la superstition des souvenirs monarchiques !

Ce fut bien pis quand, à Paris même, quelques jours après, dans une autre occasion pareillement peu solennelle, il est vrai, à une séance du *Cercle catholique*, il eut professé une sorte d'indifférence sur les questions de dynastie. « Qui se souvient aujourd'hui, avait-il dit, des querelles anglaises de la Rose rouge et de la Rose blanche ? L'Église seule demeure inébranlable à travers les siècles. » L'exemple était ingénieusement choisi, mais moins concluant qu'il ne semblait au Père. A la distance où nous sommes de ce passé (c'est des deux Roses que je parle), les choses, en effet, nous paraissent bien simplifiées. Mais cette question, éteinte depuis trois cents ans, avait été, en son temps, une question brûlante : au quinzième siècle, il y avait là un droit méconnu, et certes un Dominicain anglais eût été mal venu alors d'en parler avec cette désinvolture *dans son pays*. Sans doute il faut ne pas identifier la Religion et la politique. Sans doute, en 1842, il eût été insensé de monter en chaire

[1] A Mme Swetchine, 26 juin 1846.

une croix fleurdelisée à la main. Mais il était aisé de garder le silence, et professer en 1842 l'indifférence en fait de dynasties, n'était-ce point sembler prendre indirectement parti pour la révolution de 1830 et blesser par conséquent les légitimistes à la prunelle de l'œil ? Une manifestation du Père en ce sens, outre qu'elle ne suffisait point pour rassurer Louis-Philippe à son endroit, était donc une faute. Dans la même allocution, il est vrai, il avait énergiquement flétri « la lâche adoration du fait accompli. » Dans la pensée de Lacordaire, autre chose, en effet, était de « tenir une ligne impartiale, autre chose d'afficher le don de soi à un gouvernement dont les hommes et les principes sont équivoques et mêlent une goutte de poison à presque tout[1]. » Mais ces réserves ne lui firent pas trouver grâce devant la presse légitimiste, dont les gémissements se prolongèrent en de longs et lointains échos. On jeta à la tête du Père le nom, fort mal choisi, de Savonarole, avec autant de justice et d'à-propos que M. Isambert lui avait jeté celui de Torquemada. Toujours est-il, néanmoins, que Lacordaire se tint pour averti désormais et qu'il ne s'exposa plus, volontairement du moins, aux récriminations des légitimistes. « Nul plus que moi, écrivait-il, n'est fréquemment averti de la main de Dieu par le mélange des succès et des revers, comme aussi par certains *aveuglements* qui, une fois passés, me laissent tout étonné de n'avoir pas compris ce qui était clair comme le jour. J'ai quelquefois espéré qu'il viendrait un temps où je ne ferais jamais de fautes ; mais c'est là une

[1] A Mme Swetchine, 26 juin 1846.

idée humaine, démentie sans cesse par le cours des événements chez les hommes obscurs comme chez ceux qui ont quelque éclat[1]. »

La faute, après tout, disons-le, était bien légère, et tout à fait hors de proportion avec les plaintes légitimistes. D'ailleurs, le Père fut admirable de mansuétude envers l'ancien ami qui s'était fait, en toute occasion, le plus opiniâtre organe de ces plaintes. Il ne se dissimulait nullement le mal que lui faisait cet ami, en France et à Rome ; ses lettres à madame Swetchine l'attestent. Mais ses relations avec son ancien patron ne subirent aucune altération à la suite des persistantes attaques de M. Guillemin, et l'une des filles de ce dernier ayant pris le voile, ce fut le P. Lacordaire qui prêcha le jour de sa vêture comme le jour de sa profession.

Toutefois, il ne put s'empêcher de faire cette réflexion qu'à Bordeaux il n'avait pas laissé un ennemi, tandis qu'à peine arrivé à Paris, sa présence avait remué les passions. Il lui parut sensible que Paris était meurtrier pour lui, parce que cette capitale était le centre des partis pris, le centre de toutes les puissances, de toutes les intrigues, de toutes les préventions politiques coalisées contre sa personne, et par suite l'ardent et implacable foyer de toute sorte de moyens occultes auxquels un succès religieux, si grand qu'il fût, ne pourrait jamais imposer. Il écrivit donc à M. Affre, qui lui offrait, pour l'Avent de 1842, la chaire de son église métropolitaine : il le pria de ne plus penser à lui pour Notre-Dame de Paris.

[1] A Mme Swetchine, 2 mars 1846.

L'expérience venait de lui montrer qu'en province le bien était immense, visible, parfaitement dessiné, et que, là du moins, on pouvait triompher des préjugés et de la haine. Engagé depuis longtemps envers Nancy pour la première moitié de l'hiver, il maintint son engagement.

Une lettre écrite par le Père, cette année-là même, jette un grand jour sur le côté politique de sa vie.

« Je n'ai jamais écrit une ligne ni dit un mot qui puisse autoriser la pensée que je suis un *démocrate*. Depuis vingt ans, j'ai été uniquement et profondément monarchique, mais hostile seulement à la monarchie absolue, telle qu'elle est en Russie et en Autriche, telle qu'elle n'a jamais été en France, même sous Louis XIV.

« Je crois qu'il y a dans l'ordre social humain deux principes nécessaires et inviolables, celui de l'autorité et celui de la liberté ; tous deux ont été constamment reconnus et défendus par l'Église, laquelle a également pour ennemis les pouvoirs absolus et les passions anarchiques.

« Qu'après cela on me fasse passer pour un démocrate, qu'est-ce que cela prouve, sinon à quel degré la haine de parti peut pousser les hommes? Il est bien aisé de dire : Mais pourquoi donc ces orages? Hélas, mon Dieu! y a-t-il un homme sortant un peu de l'ornière commune qui n'ait souffert de pareils chagrins? Est-ce là du nouveau?

« Après cinquante ans que tout prêtre français était royaliste jusqu'aux dents, j'ai cessé de l'être ; je n'ai pas voulu couvrir de ma robe sacerdotale un parti ancien, puissant, généralement honorable, mais enfin un parti, ni, d'une autre part, me donner au gouvernement nouveau. Je suis ainsi resté à découvert de tous côtés, sous

la seule protection de Dieu et de mes œuvres : n'est-ce donc pas là une position qui explique tout? Croyez que tout est possible aux partis quand ils croient avoir intérêt à perdre un homme[1]. »

On comprend, en lisant ces douloureuses et véridiques paroles, l'impatience qu'éprouvait Lacordaire de revoir ses enfants en saint Dominique. Mais, au début, son retour en Italie fut triste : il repassa les Alpes à la fin d'avril 1842, traversa laborieusement le Saint-Gothard encombré par les neiges et fut retenu sept jours à Verceil par la fièvre ; il atteignit enfin, après avoir été saigné cinq fois, Bosco, amaigri, faible, pâle, et « n'ayant jamais autant eu l'honneur de ressembler à un mort. » Là il eut la joie de retrouver ses frères, tous gais, contents et persévérants. Le 15 mai, le P. Jandel et deux de ses compagnons faisaient profession à la Quercia, et, le 19, ils partaient pour Bosco ; la dispersion de Saint-Clément était comme non avenue. Sous un autre point de vue, Lacordaire gagnait du terrain en Italie. Une traduction de la *Vie de saint Dominique*, par le docteur Centofanti, professeur à l'université de Pise, avait paru en Toscane au commencement de 1842, et la seconde édition était sous presse. On imprimait aussi la traduction de la *Lettre sur le Saint-Siége*, du *Mémoire pour le rétablissement* et du *Discours sur la vocation de la nation française*. Le duc de Lucques, de la maison de Bourbon, avait un moment songé à mettre le *Mémoire* en italien. Ainsi « les épines

[1] A Mme de la Tour du Pin, 5 octobre 1842.

et les roses s'entrelaçaient » dans la vie de Lacordaire.

Il demeura à Bosco six mois ; il y aurait volontiers passé sa vie. « Il faut, écrivait-il, avoir lutté comme moi contre une position individuelle difficile pour apprécier dans toute son étendue le bienfait de la vie religieuse, et de la vie religieuse véritable. Les maux que j'ai soufferts et que tant d'autres souffrent me rendent mon état présent si heureux, qu'encore que je dusse passer ici le reste de ma carrière avec les frères que Dieu m'a donnés, je me trouverais plus que récompensé de mes faibles travaux pour le service de l'Église[1]. » Il avait repris l'étude de saint Thomas, regrettant de plus en plus de n'avoir point bu plus tôt à ces sources profondes, et se plaisant à penser que, dans des temps qu'il ne verrait que de loin, la Providence avait destiné l'Ordre de Saint-Dominique à rétablir en France la véritable philosophie catholique et un enseignement qui n'a été ruiné qu'avec tous les éléments de la grandeur et de la force chrétiennes. Du reste, il travaillait au jardin avec les novices, charriait de la terre et s'occupait de semblables travaux. Ceux qui ne le connaissaient pas l'auraient confondu avec le plus humble des religieux ; l'extrême simplicité de ses manières le faisait prendre par les étrangers pour un étudiant. L'honneur et le respect lui étaient indifférents ; les visites qu'il lui arrivait de recevoir de personnages illustres, venus de loin pour lui parler, lui étaient à charge. Quant à son corps, il ne semblait pas en tenir compte. Toute nourriture lui était bonne, et, si parfois il

[1] A M. de Montalembert, 21 septembre 1842.

choisissait, c'était pour prendre la plus grossière. Il aimait avec passion toutes les austérités de l'Ordre. Il ne cherchait pas à se produire dans les conversations, écoutant plus volontiers discourir les autres ; mais il répondait aux questions qu'on lui adressait avec une extrême affabilité et toujours à voix basse [1].

Il quitta Bosco le 12 novembre, laissant son œuvre dans un état de prospérité qu'elle n'avait pas encore atteint. Il y avait dans ce couvent onze Dominicains français, neuf profès et deux novices, et dans le nombre total cinq prêtres. Les sept laïques venaient de commencer ensemble leurs études. Lacordaire écrivait : « Quoi qu'il arrive, *j'ai semé le germe ;* c'est toute ma vie. » Et, bien décidé à éviter Paris, il prit la route de Genève et de Bâle, entra en France par Strasbourg, appelé par l'Évêque, qui lui offrait une maison dans son diocèse, et, le 27 novembre, en présence de tout Nancy, ouvrit sa seconde station dominicaine.

Nancy était un tout autre terrain que Bordeaux. Au lieu d'un auditoire méridional, vif, spirituel jusqu'à la légèreté, prompt à s'émouvoir, Lacordaire avait devant lui des hommes du Nord, froids, sérieux, point brillants, peu impatients d'admirer, mais solides et d'une remarquable intensité dans leur façon de sentir. Le gouvernement ecclésiastique du diocèse se trouvait être dans des conditions toutes particulières : par je ne sais quel concours de circonstances, l'évêque, M. de Forbin-Janson, homme d'un zèle vraiment apostolique, mais parfois

[1] Témoignage du P. Morassi, maître des novices à Bosco (CHOCARNE 1re édit., 343-346).

malheureusement inspiré, avait rendu sa présence absolument impossible en Lorraine ; il était suppléé par un coadjuteur de son choix, M. Menjaud (le même que nous avons vu archevêque de Bourges), l'un des prélats de France qui ont le mieux mérité de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Lacordaire en fut charmé tout d'abord. « C'est, écrivait-il, le meilleur homme d'évêque que j'aie encore rencontré, doux, poli, cordial, comprenant tout, sans détours, allant au but[1]. » Les passions légitimistes étaient sans action sur la ville épiscopale ; mais, comme dans la plupart des grandes villes de France, les classes lettrées y étaient sceptiques, à la réserve de quelques esprits d'élite qui, à Nancy, sous l'impulsion d'un homme de beaucoup d'initiative, M. Guerrier de Dumast, avaient formé une sorte de bataillon sacré. Dès 1821, ce petit groupe s'était créé une tribune remarquée, le *Courrier lorrain*, qui se tut après l'Encyclique. En 1841, de plus jeunes disciples de la même école avaient fondé l'*Espérance de Nancy*, la meilleure alors des feuilles catholiques de province ; ils s'étaient donné pour mission l'alliance de l'esprit de foi avec l'esprit de liberté politique. Lacordaire ne pouvait s'appuyer sur des auxiliaires plus intelligents ni plus dévoués.

A Nancy donc, il n'y eut pas l'enthousiasme de Bordeaux ; mais le succès ne fut ni moins prompt ni moins complet. Presque tous les prêtres de la Lorraine vinrent entendre le Frère Prêcheur ; il y en avait parfois jusqu'à cent dans l'auditoire, bien que le Père ne prêchât que le

[1] A M. Foisset, 14 decembre 1842.

dimanche. Pas un ne fit entendre une improbation directe ni indirecte. Les choses allèrent si vite et si bien que, dès le 15 décembre, trois semaines après son arrivée, le Père acceptait le don d'une bibliothèque de neuf mille volumes, dont quinze cents *in-folio*, sur les matières ecclésiastiques, bibliothèque laissée par le dernier curé de la cathédrale pour la première maison religieuse qui s'établirait dans le diocèse. Aussitôt il écrivit, pour se dégager, à l'évêque de Strasbourg, alors en pourparlers pour l'acquisition d'une maison que le Prélat destinait aux Dominicains dans son Alsace, et tout de suite, de l'agrément de Mgr Menjaud, il traita avec M. Jandel, père du Frère Prêcheur, de l'acquisition d'un terrain dans une situation solitaire, à une demi-lieue de Lunéville, pour y bâtir le premier couvent français de l'Ordre de Saint-Dominique.

C'en était plus qu'il ne fallait pour empêcher de dormir le Ministre de la justice et des cultes. Le Père avait commencé à prêcher avec son habit complet, et tout le monde le trouvait très-bon. M. Martin (du Nord) se prit à réclamer auprès de l'Évêque. Le Prélat répondit que c'était chose faite. Le Préfet intervint en suppliant. Le Coadjuteur tint bon, disant qu'il lui était impossible de chasser le Père et que, si ce dernier refusait de modifier son costume, l'autorité épiscopale ne pouvait l'y contraindre, ce costume étant approuvé par l'Église. Il parut à Lacordaire qu'il était de bon goût de sa part de montrer, comme à Bordeaux, quelque condescendance : « Il faut savoir, disait-il, ne pas compromettre par une obstination hors de propos les avantages ac-

quis[1]. » A Bordeaux, il avait un moment quitté le capuche blanc en chaire pour ne porter que le rochet ; à Nancy, il garda son capuche, prêchant ainsi publiquement en habit de religieux ; mais il fit au Gouvernement la concession de ne point prêcher en chappe noire[2]. Conçoit-on de pareilles misères de la part d'hommes préposés aux destinées d'un grand peuple ?

Restait la grosse question du couvent dominicain. Le Garde des sceaux écrivit au Coadjuteur de Nancy que, si le couvent s'établissait, le Gouvernement serait obligé d'en ordonner la fermeture, mais qu'il comptait sur la sagesse épiscopale pour lui épargner cette nécessité. Le Coadjuteur répondit qu'en effet le P. Lacordaire, après Pâques, s'établirait dans une maison de campagne appartenant au père d'un Dominicain français; que le fils de la maison y viendrait lui-même dans quelques mois, et qu'il semblait difficile d'enlever à ce fils de famille le droit de demeurer chez son père avec un ou deux amis. Insistance du Ministre. Aucun établissement religieux ne peut avoir lieu dans un diocèse sans le consentement de l'évêque ; le Prélat peut donc empêcher l'établissement qui se prépare. Le Ministre en appelle à la bonne foi du Coadjuteur ; il s'agit là d'un couvent déguisé, c'est une affaire très-grave. Réplique de Mgr Menjaud. Il ne peut chasser de son diocèse un prêtre qu'il estime et qu'il aime, surtout au moment où ce prêtre remplit près de lui le ministère le plus fructueux, non-seulement au point de

[1] A Mme de la Tour du Pin, 17 août 1841.
[2] A M. de Montalembert, 6 janvier 1843.

vue chrétien, mais au point de vue social. En conséquence il laissera faire le P. Lacordaire ; et si, plus tard, il est question d'un couvent réel, l'Évêque s'en entendra avec le Gouvernement. On voit dans quels termes le débat était engagé. Lacordaire, heureux de la fermeté du Coadjuteur, abandonna le projet où il était de se rendre à Paris après la station. Il voulait mettre à profit le succès de sa prédication en prenant le plus tôt possible racine dans le diocèse de Nancy par l'acquisition d'une maison ; « car, disait-il, si je manque ce terrain-ci, en trouverai-je un autre ? » En intimidant les évêques un à un, l'un après l'autre, le Gouvernement ne pouvait-il pas fermer successivement aux Dominicains, sur tous les points du territoire, l'accès du sol français ? Lacordaire voulait donc se hâter, et, par conséquent, se porter immédiatement après Pâques à Champel, où M. Jandel père lui abandonnait tout le premier étage de sa maison de campagne. Le Père se résignait à ne bâtir que plus tard, selon la tournure que prendraient les choses [1]. Il sentait très-bien qu'en dépit des passions de quelques-uns, les mœurs publiques répugnaient à l'emploi de la force contre des hommes aussi inoffensifs et aussi peu à craindre en France que des moines. M. Guizot et ses collègues du Ministère y répugnaient encore davantage.

Le Père était donc sans appréhension pour les suites de son établissement à Champel, et il avait fini par obtenir du Maître général la permission d'y planter sa

[1] A Mme Swetchine, 25 janvier 1843.

tente en compagnie du P. Jandel et d'un autre Dominicain lorrain [1], sous la protection, assez efficace, comme on voit, des idées modernes de liberté.

Sur ces entrefaites, il se rencontra à Nancy, parmi les auditeurs de Lacordaire, un homme jeune encore, absolument maître de sa personne, possesseur d'une fortune qui, sans être fort considérable, lui donnait pourtant une grande latitude pour la satisfaction de goûts élevés et généreux.

Artiste, voyageur, doué d'un esprit de salon remarquable et d'une aménité qui charmait tout le monde, il avait vécu jusque-là dans les plaisirs honnêtes mais inutiles d'une société qui l'aimait ; étranger du reste aux sérieuses pensées de la Religion. Et néanmoins, il était marqué du signe invisible des prédestinés. Quelques mois auparavant, au retour d'un voyage d'Italie, entré par hasard dans une église de Marseille, il y avait entendu le premier appel de Dieu. La lumière n'était plus douteuse, mais elle ne régnait encore qu'imparfaitement sur sa nouvelle conquête. « M. Thiéry de Saint-Beaussant, poursuit Lacordaire, compta bientôt parmi les jeunes Lorrains qui faisaient de ma prédication une affaire de cœur, en même temps qu'une affaire de foi. Circonspect sous le feu d'une vive imagination, il me charmait à la fois par son ardeur et sa solidité, et je fus longtemps à pressentir le dessein qui travaillait son esprit. Enfin, il s'ouvrit à moi de la pensée où il était de nous établir à Nancy, et tous deux d'accord, nous sondâmes le chef du diocèse,

[1] Lettre du P. Lamarche, 7 mars 1843.

qui eut le courage de nous donner sa parole sans prendre l'avis du Ministère, tout en prévoyant bien que notre projet ne se réaliserait pas sans difficultés, soit du côté de l'opinion, soit du côté du Gouvernement. M. de Saint-Beaussant nous acheta donc une petite maison, propre à loger tout au plus cinq ou six religieux. Nos amis la garnirent des meubles les plus indispensables : on dressa un autel dans une chambre, et, le jour même de la Pentecôte (4 juin 1843), j'en pris possession. Tout était petit, étroit, aussi modeste que possible ; mais en songeant que, depuis cinquante années, nous n'avions en France ni un pouce de terre sous nos pieds, ni une tuile sur notre tête pour nous couvrir, j'étais dans un inexprimable ravissement.

« Plus tard, M. de Saint-Beaussant compléta lui-même sa fondation, en y ajoutant une chapelle, un réfectoire et quelques cellules pour loger des hôtes. Il en fut le premier ; et, comme autrefois d'illustres fondateurs venaient reposer leur vie à l'ombre des cloîtres qu'ils avaient bâti, il se fit une joie d'habiter parmi nous. Quoique d'une santé faible, qui exigeait des ménagements infinis, il voulut s'astreindre à notre nourriture, et essayer peu à peu ses forces dans des austérités qu'il souhaitait d'embrasser complétement un jour. J'eus le bonheur de le voir novice. Ce grand changement dans sa vie n'en apporta aucun dans le charme de son commerce ; il conserva sous le froc toutes les grâces de sa brillante nature, gai, simple, entraînant, faisant aimer Dieu avec lui. Nous ne le gardâmes pas longtemps : il mourut en 1852, à notre collége d'Oullins, et fut enseveli dans la chapelle de cet établisse-

ment. Je plaçai une inscription sur sa tombe, comme je l'avais fait pour le Frère Réquédat. L'un et l'autre furent les prémices de notre résurrection : le Frère Réquédat me donna la première âme de l'édifice, le Frère de Saint-Beaussant m'en donna la première pierre[1]. »

Les gens du monde admireraient de telles figures, s'ils les rencontraient dans l'histoire de Port-Royal.

Trois semaines après l'achat de la maison offerte au P. Lacordaire par M. de Saint-Beaussant, la station de Nancy avait pris fin le 30 avril (second dimanche après Pâques). Jusqu'au dernier jour le ciel avait été sans nuages; le clergé surtout avait été pour Lacordaire ce qu'il ne s'était jamais montré nulle part ailleurs. Les Lorrains, écrivait-il à bon droit, ne sont pas exaltés comme les méridionaux ; mais je leur trouve du cœur mêlé à beaucoup de sens [2]. Tout s'était passé du reste à la lorraine.

[1] Voici l'inscription dont vient de parler le P. Lacordaire :

HIC
DOMINUM EXPECTAT
FR. AUGUSTINUS THIÉRY DE SAINT-BEAUSSANT.
ORDINIS FRATRUM PRÆDICATORUM,
QUI,
POST MULTOS ULTRA JUVENTUTEM ANNOS
IN SÆCULI ERRORIBUS ET FLORE DUCTOS,
LUCEM ÆTERNÆ PULCHRITUDINIS IMPROVISO ICTU
ASPEXIT,
ET FRATRIB. PRÆDICATORIBUS E FRANCIA EXULIBUS
PRIMAM DOMUM IN PATRIA DEDIT,
CORPUS DEINDE SUUM, ANIMAM ET NOMEN
DONO FAUSTIORI ;
ET TANDEM
POST BREVE SED MIRABILE RELIGIONIS STADIUM,
ANNO SALUTIS MDCCCLII,
DULCITER HIC AD DEUM TRANSIENS,
MORTEM SUAM ILLIS PIISSIMAM
ULTIMUM ET ÆTERNUM DONUM
RELIQUIT.

[2] A Mme de la Tour du Pin, 12 janvier 1843.

Les catholiques avaient eu le bon goût de ne point emboucher la trompette, et par leur attitude d'une réserve parfaitement digne, ils pouvaient revendiquer leur part entière des succès de la station. Mais le Père se faisait illusion lorsqu'il mandait à Mme Swetchine que Nancy lui était acquis, autant qu'une réunion d'hommes peut l'être à un homme.

Il put le voir, quand il eut pris possession de la maison dont il se proposait de faire le berceau de la province dominicaine de France. Ceux qui avaient d'abord supporté, mais à titre d'accident et pour cinq mois, le froc du prédicateur, ne se résignaient point du tout à son élection de domicile à Nancy, avec l'arrière-pensée, non dissimulée, d'y établir un couvent. La presse anti-cléricale s'émut, les journaux de Paris tonnèrent; le Garde des sceaux interpella de nouveau le Coadjuteur, qui refusa nettement de voir un légitime sujet d'inquiétude dans la réunion projetée de trois prêtres portant l'habit de Saint-Dominique, et déclina d'ailleurs toute participation à une mesure à prendre contre Lacordaire, quelle qu'elle pût être.

Les choses en étaient là, quand sur l'invitation formelle du Proviseur de Nancy, le Père vint, le 2 juillet, prêcher officiellement dans la chapelle du collége, à l'occasion de la confirmation donnée aux élèves de l'établissement. Le Recteur de l'Académie était présent. Tout parut d'abord s'être passé à souhait; le Père avait prêché en surplis; il avait commenté, en l'appliquant à son jeune auditoire avec une onction pénétrante, la parabole du Bon Samaritain : au moment où il descendait de chaire, le Proviseur vint dans la sacristie lui serrer la main et

le remercier avec l'accent le plus cordial. Mais, dans l'intervalle du jour de l'invitation au jour de la prédication, la tribune législative avait retenti d'une dénonciation nouvelle de M. Isambert contre l'illégale multiplication des couvents, dont ce député rendait le Gouvernement de plus en plus responsable.

La veille de la prédication de Lacordaire, les inspecteurs généraux de l'Université arrivaient inopinément à Nancy. Le surlendemain, la feuille républicaine du lieu, *le Patriote de la Meurthe*, s'indignait d'un si dangereux rapprochement entre l'Université et la Congrégation. Ce mot était un sobriquet de parti, un des cris de haine du temps contre les catholiques. Deux jours après, le journal démocratique changeait de note : il mettait l'Université hors de cause et il accusait uniquement Lacordaire. Il disait « qu'un moine *audacieux* et passionné s'était introduit dans le collége de Nancy, pour *embaucher* les élèves, pour les détacher de leurs familles, pour les enrôler sous la bannière de Saint-Dominique. » Il reprochait à ce moine d'avoir « indignement trahi la confiance de l'Université et la mission qu'il avait reçue d'Elle; d'avoir donné aux élèves une sorte d'encouragement à *aimer les vices* qui s'offrent sous de grandioses apparences ; enfin d'avoir présenté sous un aspect odieux les institutions du pays, les principes professés au sein des familles, l'organisation et les doctrines de l'Université. »

Rien de tout cela n'avait le moindre fondement. Dans le discours du Père, l'Université n'avait pas même été nommée : aucune allusion n'avait été faite à son enseignement : pas un seul mot n'avait été dit de l'Ordre de

Saint-Dominique; pas un seul contre les institutions du pays. Disons plus : il n'y avait pas eu une seule parole blessante contre qui que ce fût ou quoi que ce fût. On voudra bien convenir au reste que ni la cérémonie de la confirmation, ni la parabole du Bon Samaritain, ne se prêtaient de près ni de loin à une prédication agressive. Mais ce qui était vrai et ce qui est resté inexpliqué, c'est que le Recteur, qui avait assidûment suivi la station dominicaine à la cathédrale, qui avait trouvé bon que les élèves du collége y eussent des places réservées, qui, informé à l'avance de l'intention où était le Proviseur d'inviter le Père à prêcher au collége, avait approuvé cette invitation, le Recteur, dis-je, le lendemain du sermon, intima par écrit au Proviseur l'ordre de fermer à Lacordaire les portes du collége, et de ne pas permettre à l'aumônier de le recevoir, même comme ami.

Le procédé était vif; Lacordaire le sentit comme il le devait : il démentit immédiatement, par la voie des journaux, le récit mensonger du *Patriote*, et il demanda réparation de l'acte du Recteur au Ministre de l'instruction publique. Il fit en même temps connaître, dès le premier jour, que, si justice lui était refusée par le Gouvernement, il la demanderait aux tribunaux, en citant devant eux, comme diffamateur, l'auteur de l'article inséré dans *le Patriote*.

Les termes de la loi sur la diffamation étaient décisifs : la condamnation du journal était inévitable. Or le contrecoup d'une telle condamnation atteignait indirectement le Recteur, derrière l'acte duquel s'abritait uniquement la feuille incriminée. Derrière le Recteur, tout le monde

entrevoyait le Ministre; car, en tout ceci, le Recteur évidemment n'avait fait qu'obéir. Sans doute, à l'arrivée (imprévue comme toujours) des inspecteurs généraux, il leur avait été fait part de la prédication dominicaine, indiquée pour le lendemain au collége royal; et, sous le coup des récentes objurgations du député Isambert, ils avaient blâmé le Recteur de son imprudence et lui avaient suggéré le moyen tel quel dont il usa pour la réparer. Ne fallait-il pas à tout prix mettre le Ministre à couvert d'une interpellation devant les Chambres ? Voilà ce que les avocats auraient mis en lumière, s'il y avait eu procès.

Mais tel était alors l'état des mœurs publiques en France, qu'un prêtre qui faisait un procès, fût-il dans le cas de la plus légitime défense, paraissait manquer essentiellement aux devoirs de son ministère. Quand il prit le parti de poursuivre *le Patriote*, Lacordaire avait voulu surtout réagir contre un si absurde préjugé. « En défendant ainsi mon honneur, disait-il, peut-être serai-je utile à celui des autres : soit de ceux qui souffrent injustement, comme moi dans cette cause, soit de ceux à qui j'épargnerai, pour l'avenir, de semblables injures, en leur montrant, par mon exemple, à demander justice et à l'obtenir. » Mais ces paroles n'avaient pas d'écho au delà du cercle assez restreint des jeunes catholiques. Tous les vieux hochaient la tête, jugeant imprudente au premier chef une poursuite judiciaire qui allait précipiter contre la robe dominicaine (et contre le clergé, solidaire de ce procès) toute une meute de révolutionnaires et d'incrédules. La condamnation du *Patriote*, disait-on, loin d'imposer aux passions anti-cléricales, ne pouvait

que les exaspérer. On allait jusqu'à redouter une émeute populaire aux portes du prétoire[1]. Cette façon de voir finit par gagner le Coadjuteur, qui, d'abord, avait donné son assentiment à la poursuite ; il écrivit à Lacordaire, pour le prier, dans l'intérêt de la paix, de retirer sa plainte, content de la justice éclatante que lui rendait l'évêque, en déclarant qu'il n'y avait « rien eu que de *convenable* et de pieux dans le discours prêché au collége royal. » Il dut en coûter à Lacordaire de déférer au vœu du Prélat. Le jour de l'audience était fixé, le premier avocat de Nancy devait plaider pour le religieux offensé, et le Père avait annoncé qu'il prendrait lui-même la parole. Il était plein d'espérance ; il eût été heureux de traiter en personne, à la barre d'une cour de justice, la grande question de la situation légale des ordres religieux en France, il en exprimait à M. de Montalembert toute sa joie. Le 30 juillet, il avait écrit à ses enfants de Bosco pour réclamer le secours de leurs prières jusqu'au jour de la lutte ; le 2 août, il recevait du Coadjuteur la lettre dont je viens de parler. En ce qui touchait le Père, l'affaire était terminée.

Elle ne l'était point entre l'Évêque et le Ministre de l'instruction publique. Le Prélat continua de demander satisfaction pour l'aumônier du collége, à qui défense avait été faite de recevoir Lacordaire, fût-ce à titre d'ami. Le Ministre éluda toute réparation. Après quatre mois de négociations sans résultat, le Coadjuteur enjoignit à l'aumônier de quitter le collége et de venir demeurer

[1] Lacordaire à Mme Swetchine, p. 367, *in fine*.

à l'Évêché, tout en continuant provisoirement ses fonctions. Le Ministre n'en tint compte. Enfin, sur les menaces faites par l'Évêque de mettre le collége en interdit, l'on s'avisa d'un terme moyen : il ne fut point permis à la robe dominicaine de franchir la grande porte du collége royal, ce qui eût trop effarouché M. Isambert et bien d'autres ; mais l'on fit percer, à l'usage de l'aumônier, une porte particulière, qu'il pourrait ouvrir à ses amis, même Dominicains ; cette porte s'est appelée quelque temps la porte Lacordaire. On voit à quelles pauvretés peut être conduit un gouvernement, sous le poids d'une situation fausse. On eût échappé à toutes ces misères en proclamant la liberté des ordres religieux; mais tels étaient les préjugés dominants qu'un Ministre qui l'eût osé aurait à l'heure même perdu, je le reconnais, l'appui de la majorité dans les deux Chambres [1].

Cependant la restauration dominicaine avait fait un grand pas. Le P. Jandel était venu, à la fin de juin, rejoindre à Nancy le P. Lacordaire, et quatre mois après, un autre prêtre français, de l'Ordre de Saint-Dominique, habitait avec eux la maison donnée par M. de Saint-Beaussant aux nouveaux Frères Prêcheurs. On s'habituait peu à peu à voir et à supporter la présence de trois Dominicains sous le même toit. De plus, un événement considérable était près de s'accomplir : le P. Lacordaire

[1] Tous les details qu'on vient de lire sont puisés dans une lettre de M. Lamblin, alors aumônier du college de Nancy, aujourd'hui vicaire general de Bourges, en date du 14 mai 1868. Ils sont pleinement confirmes par l'*Espérance* de Nancy, que j'ai eue sous les yeux en écrivant, et par trois lettres que je possede de Mgr Menjaud au P. Lacordaire.

allait reprendre, à la fin de 1843, dans la chaire de Notre-Dame, la suite de ses conférences de Paris. Il y trouvait le P. de Ravignan en possession, depuis sept années, de la station du Carême et dans tout l'éclat de ses services apostoliques : mais la station d'Avent restait libre; elle fut acceptée par Lacordaire, et ç'a été, en ce siècle, un beau spectacle, de voir les deux apôtres partager ainsi, sans ombre de rivalité, durant des années, le fraternel empire de la parole de Dieu. En 1843, le vent avait changé, l'ardeur des catholiques à réclamer la liberté de l'enseignement avait ranimé, jusqu'à l'exaspération, les passions contraires. Mais le danger attirait Lacordaire, et c'est pour cela même que l'heure lui semblait venue pour lui de reparaître, comme il le disait, au centre de la guerre contre l'Église [1]. Il s'était donc engagé envers M. Affre pour cinq Avents consécutifs, et ce temps devait suffire à l'orateur sacré, pour achever l'exposition de la foi catholique.

Tout étant apaisé à Nancy, le Père alla passer trois semaines à Bosco : il lui tardait de revoir un moment ses enfants, qu'il avait mis sous la conduite du P. Besson depuis que le P. Jandel était rentré en France. A son retour, Lacordaire ne fit que passer par Nancy : Paris l'attendait.

Une difficulté connue se dressait de nouveau devant lui : paraîtrait-il en froc dans la chaire de Notre-Dame ? C'était là un très-petit côté d'une grande question, celle de la liberté religieuse en France, question compliquée

[1] A M. de Montalembert, 25 juin 1843.

de beaucoup de passions, toutes singulièrement ravivées, en dernier lieu, par la revendication, de la part des catholiques, de la liberté d'enseigner. Dès 1789, la Révolution avait eu malheureusement pour chefs des hommes qui haïssaient ou méprisaient la foi catholique. Depuis cinquante-quatre ans, sauf le court intermède de la Restauration, ces hommes avaient été en tout les maîtres. Ils avaient décrété la liberté de conscience ; mais, pour eux, c'était uniquement la liberté de se passer de toute religion positive. Ils ne revenaient pas de leur étonnement, quelques-uns même d'une sorte d'indignation, lorsqu'ils entendaient des catholiques réclamer naïvement leur part du droit commun : de quel front ceux-ci prétendaient-ils profiter de la Révolution, faite en dépit d'eux, faite contre eux, contre leur Église, contre leurs couvents, contre leur liberté religieuse? Il leur convenait bien d'invoquer les droits de l'homme ou la Charte de 1830! Eux qui avaient pu entendre de la bouche d'un homme, appelé un peu plus tard à l'honneur de donner des lois à la France [1], cette brutale parole : « On ne vous doit, à vous, que l'expulsion ! »

Voilà en quels termes la question s'agitait à la fin de 1843.

« Le roi Louis-Philippe, raconte Lacordaire, parut effrayé de mon retour à Paris, au milieu de ces circonstances animées. Il manda aux Tuileries l'Archevêque, et là, pendant une heure, en présence de la Reine, il essaya d'obtenir de lui que je ne remontasse point dans la chaire

[1] M. Armand Marrast, dans le *National*.

où j'étais attendu. M. Affre lui répondit avec fermeté : « Le P. Lacordaire est un bon prêtre, il appartient à mon « Diocèse, il y a prêché avec honneur. C'est moi qui l'y « ai appelé et qui lui ai donné ma parole publique. Je ne « pourrais maintenant la lui retirer, sans me déshonorer « aux yeux de mon diocèse et de toute la France. » Le Roi, ne pouvant vaincre le courage du Prélat, finit par lui dire : « Eh bien ! s'il arrive un malheur, monsieur « l'Archevêque, sachez que vous n'aurez ni un soldat ni « un garde national pour vous protéger [1]. »

Cette scène, qui fut bientôt connue, révèle à elle seule à quel degré d'excitation les partis en étaient alors. Une lutte passionnée et générale au sujet des droits de l'Église avait succédé au calme au milieu duquel avaient été prêchées les conférences de 1835 et de 1836. Ce n'était plus seulement, comme au temps de l'*Avenir*, un homme célèbre, entouré de quelques disciples, qui protestait contre l'oppression de la société chrétienne en France, mais l'épiscopat entier, soutenu de toutes les âmes qui attachaient du prix à leur foi. Les évêques publiaient des mandements ; des voix rares mais courageuses leur faisaient écho dans les deux Chambres ; une presse active, répétant leurs plaintes, en propageait et multipliait l'effet ; enfin des associations et des comités tenaient en haleine tous ces moyens d'action, en leur donnant un centre et

[1] A son lit de mort, le Père dictait de mémoire les paroles royales. Il paraît que les expressions de Louis-Philippe furent celles-ci : « Monsieur l'archevêque, j'ai prévenu votre prédécesseur pour Saint-Germain-l'Auxerrois ; je vous préviens aujourd'hui ; s'il arrive malheur, vous ne serez pas défendu. » (Lettre du Père à M. de Montalembert, du 11 mars 1844.)

une impulsion commune. Pour la première fois depuis 1789 l'Église de France réclamait sa liberté, qu'elle n'attendait plus du bon vouloir d'un prince ou d'un parti.

« Que s'était-il donc passé ? Une grande chose. Le temps avait coulé, et la servitude de l'Église continuant toujours plus pesante, sans qu'aucun miracle vînt à son secours, il avait bien fallu songer à une autre action que cette main extraordinaire de Dieu, qui ne paraît qu'à de rares intervalles dans le gouvernement de l'humanité. La liberté de l'enseignement avait d'ailleurs été admirablement choisie pour le drapeau de cette guerre. Réclamée dès 1814, admise, même avant 1830, par une jeune portion du libéralisme français, comme une nécessité logique du temps, - écrite dans la nouvelle Charte, sans cesse promise et sans cesse ajournée, elle avait fini par devenir entre les incroyants et les chrétiens, entre les libéraux sincères et ceux qui ne l'étaient pas, une de ces positions morales d'où dépendent les doctrines et les siècles.

« C'était en outre une si étrange absurdité que les familles chrétiennes ne pussent faire élever leurs enfants par des maîtres qui eussent au moins leur foi, que l'horreur de cette oppression s'accroissait naturellement chaque jour et devenait insupportable aux esprits les plus modérés. Pour qu'on fût insensible à cette flétrissure précoce de la foi dans le cœur des générations, il eût fallu que la France n'eût plus ni pères, ni mères, ni évêques, ni libéraux dignes de ce nom, et que le vent de l'incrédulité y eût tari jusqu'à la dernière source des plus naturelles affections. Il s'agissait de sauver enfin,

par un effort unanime, les sentiments les plus invincibles du cœur de l'homme. Chacun se battait avec la seule arme qui restât aux mains du droit. C'est pourquoi je ne rappelle pas ces souvenirs comme le triomphe d'une école, mais bien comme la gloire commune de tous[1]. »

Le retour de Lacordaire à Notre-Dame, au milieu d'une si grande lutte, n'avait plus seulement le caractère d'une prédication apologétique destinée à la jeunesse contemporaine, il devenait un incident de cette lutte et une question de liberté. Les journaux du Gouvernement comme ceux de l'opposition étaient remplis de menaces. Les Ministres, celui des cultes en particulier, se montraient fort alarmés. On s'attaquait à tous les points jugés vulnérables, mais par-dessus tout à l'annonce de la prédication de Lacordaire, à son nom de Dominicain, à son habit, qui semblait une provocation. Le Directeur des cultes en personne vint déclarer à l'Archevêque que si le nouveau Dominicain se présentait en froc à Notre-Dame, il se trouverait là un agent de police pour l'empoigner au pied de la chaire[2]. Tout le monde a lu la lettre qu'écrivit au Père le 6 novembre madame Swetchine, pour le disposer à quelques concessions sur ce point, et pour lui persuader au moins de venir en conférer avec l'Archevêque, à Saint-Germain-en-Laye, où le Prélat passait l'automne et où elle se trouvait elle-même. On connaît la magnifique réponse de Lacordaire.

[1] NOTICE.
[2] CASTAN, p. 252.

« Vaudières (Marne), 12 novembre 1843.

« Il était impossible que vous me donnassiez une plus grande preuve d'attachement que celle dont votre lettre du 6 novembre est la vivante et sainte expression, et si je ne consultais que mon désir de vous en témoigner ma reconnaissance, je vous obéirais à l'instant même sans réflexion ni réserve. Mais vous ne m'approuveriez pas, dans une occasion aussi grave, de me livrer au seul sentiment de l'amitié ; il s'agit d'intérêts qui, à vos yeux comme aux miens, sont au-dessus de tout et qui nous commandent à tous deux l'oubli de nous-mêmes. Je ne craindrai donc point, chère amie, de vous faire de la peine, et vous exposerai avec la plus grande sincérité les motifs qui ne me permettent pas de vous laisser, ni à vous ni à M. l'Archevêque, l'espoir d'une condescendance qui plus que jamais m'est interdite.

« Je ne reviens pas sur le passé ; je n'examine point si, en me couvrant publiquement de l'habit religieux, j'ai ajouté aux obstacles qui s'opposent au rétablissement de mon Ordre en France. Je l'ai fait, j'ai porté cet habit dans les chaires de Paris, de Bordeaux, de Nancy ; j'ai traversé la France six fois sous ce costume ; je lui ai obtenu partout le respect ; je l'ai gardé malgré les poursuites officielles du ministère : c'est un fait acquis. Et à qui le sacrifierais-je aujourd'hui ? Aux clameurs de la presse irréligieuse, aux craintes du Gouvernement, aux esprits irrités contre nous par trois mois d'une guerre implacable. J'irais donner, dans Notre-Dame, à nos ennemis, le spectacle d'un religieux qui a peur après avoir

affiché le courage, qui se cache après s'être montré, qui demande grâce et merci en considération de son déguisement volontaire? Cela n'est pas possible. Plus la situation est grande, plus les catholiques attendent de ma parole une éclatante consolation, moins je dois leur préparer une si douloureuse surprise. Ils ont besoin de prouver à la France que leur cœur n'a point faibli, et que leur parole a conservé toute sa liberté. Il vaut mieux cent fois me taire que de trahir leurs espérances. La Religion n'a pas besoin de triomphes, elle peut se passer de ma parole à Notre-Dame, Dieu est là pour la soutenir et l'honorer dans l'opprobre; mais elle a besoin que ses enfants ne l'humilient pas eux-mêmes et ne déshonorent pas ses épreuves. Tout ce qui lui vient de ses ennemis est bon pour elle; la honte, qui lui vient des siens, est la seule chose qui soit capable de lui inspirer du découragement.

« Quant à M. l'Archevêque, vous savez les sentiments que je professe pour lui; je l'aime par reconnaissance, par une appréciation sentie de ses qualités, par une sorte de familiarité qui m'a permis de saisir plus librement ce qu'il y a en lui de droiture, d'élévation et de bonté; je serais malheureux de lui causer la moindre peine. Aussi n'en suis-je point là. M. l'Archevêque, dans la situation sévèrement jugée où l'a mis son esprit d'impartialité, a besoin d'une occasion solennelle pour prouver à tous son indépendance épiscopale. Il la trouve en moi. Je suis pour lui en ce moment une de ces rares fortunes que la Providence accorde aux hommes qu'elle aime. M. l'Archevêque sait bien que nul ne m'insultera dans la chaire de Notre-Dame; il sait bien qu'un immense auditoire me

couvrira contre tout désir isolé et honteux ; il sait que je ne donnerai pas le temps à tout le monde de se reconnaître, et qu'à ma troisième phrase je me serai fait dans leur cœur un asile sacré. On ne peut rien contre l'entraînement populaire. La curiosité seule tiendra la haine immobile, et l'audace même touchera ceux qui ne voudraient pas être touchés ; la France a un instinct de l'honneur qui la charme partout où elle en trouve l'ombre. Si quelque chose pouvait m'anéantir à Notre-Dame, ce serait d'y paraître avec un costume emprunté. L'étonnement, la défiance, le mépris, le regret, s'empareraient des âmes avant toute réflexion, et rien ne me préserverait plus assez. La responsabilité de M. l'Archevêque est donc à couvert ; il doit savoir qu'il n'a rien à craindre, qu'il n'a besoin, pour sauver Notre-Dame, que du désir qu'on a de m'y voir. Sans doute, le Gouvernement n'a pas la même confiance, mais que nous importe ? L'événement le rassurera. Il faut avoir du courage et de la présence d'esprit pour ceux qui n'en ont pas. Si, au contraire, je cédais, je rendrais à M. l'Archevêque le plus triste service du monde ; on verrait qu'il m'aurait concédé la parole au prix d'une lâcheté de ma part, et l'humiliation des catholiques retomberait tout entière sur lui.

« Il est d'ailleurs un autre évêque à qui je dois infiniment, à qui je dois même plus qu'à M. l'Archevêque de Paris. Mgr de Joppé m'a non-seulement permis d'établir une maison à Nancy, mais il a sacrifié son repos pour me soutenir contre le Recteur de Nancy. Et qu'attaquait le Recteur de Nancy ? Qu'attaquait-il, sinon l'habit religieux ? Après donc avoir engagé Mgr de Joppé dans

une lutte qui n'est point terminée et qui peut abreuver son épiscopat d'amertume, j'irais, en quittant mon habit, donner gain de cause à nos ennemis communs, au Recteur de Nancy, aux feuilles irréligieuses de ce pays et à toutes celles de la capitale qui l'ont accablé d'injures! J'irais le livrer au ridicule pour le récompenser de son courage et de son dévouement à mon égard! Je vous le demande, cela est-il possible?

« Et enfin, après tous les autres, je puis bien aussi m'occuper de la question en ce qui m'est personnel. Le caractère est ce qu'il faut toujours sauver avant tout, car c'est le caractère qui fait la puissance morale de l'homme. Eh bien! ne voyez-vous pas, chère amie, vous dont l'esprit et l'amitié ont le coup d'œil si sûr, ne voyez-vous pas à quel point j'avilirais mon caractère en me dépouillant de l'habit religieux pour monter dans la chaire de Notre-Dame? Qui douterait qu'après l'avoir pris par vanité, je l'ai quitté pour la gloriole de prêcher dans la cathédrale de Paris? Qui verrait en moi autre chose qu'un esprit faible, léger, inconsistant, dominé avant tout par le besoin du bruit? Ah! sachons montrer que je n'accepte point la parole et la gloire au prix du déshonneur. Sachons montrer que je sais me taire dans un moment où la parole serait si regardée et si fastique. Sachons mettre le devoir et là dignité avant tout. Plus je vieillis, plus je sens que la grâce de Dieu opère en moi le détachement de ce monde; je ne me soucie plus que de faire la volonté de Dieu. S'il lui plaît que je prêche à Notre-Dame, j'y prêcherai; s'il m'en ferme les portes, je prêcherai ailleurs; si toutes les chaires de France me sont successivement inter-

dites, comme c'est peut-être le dessein du Gouvernement, j'attendrai d'autres temps et je ferai le bien quelconque qui me restera possible. Je n'en ferai même aucun, si aucun ne m'est possible. Le présent est peu de chose, l'avenir est tout. Mais, très-chère amie, quand toutes ces raisons n'auraient aucune valeur, il en reste une qui suffit et qui rend inutile toute délibération. Je n'ai pas le droit de quitter mon habit, il m'a été donné avec l'obligation de ne le dépouiller qu'en cas de force majeure, sous peine d'encourir l'excommunication. Or, il n'y a point ici de force majeure. Mon Général même n'a pas le droit de m'autoriser à quitter l'habit ; le Saint-Siége s'est réservé cette faculté. Toute discussion est donc inutile, puisque la brièveté du temps ne nous permet point de recourir à Rome. »

Ces raisons semblaient défier la réplique. Pourtant il y avait un grand *peut-être*, et Lacordaire, assurément, n'avait pas le droit d'exiger que, plutôt de sacrifier le port public du costume dominicain, l'Archevêque de Paris s'exposât à voir dévaster Notre-Dame. Aussi le Prélat recourut-il à Rome avec confiance, et, le 20 novembre, déférant sans aucun doute à des conseils qui sont des ordres, le Maître général des Frères Prêcheurs écrivait à Lacordaire pour le prier de prêcher en habit de prêtre séculier, en lui rappelant le vœu d'obéissance qu'il avait fait [1]. Le Père dut consentir à cacher sous le manteau de

[1] Lettre du P. Ancarani, 20 novembre 1843. Cette lettre est dans mes mains.

chanoine de Notre-Dame la robe de Saint-Dominique. C'est dans ces conditions qu'il reparut dans la chaire métropolitaine le 3 décembre 1843. Sa première conférence n'a point été recueillie dans ses œuvres. Au jugement de l'orateur, cette conférence fut faible, mais telle pourtant qu'il le fallait pour obtenir de l'opinion publique un traité préliminaire de paix. Dès qu'on le vit, il se fit un grand silence. On assure qu'il débuta ainsi : « Après la bataille d'Arbelles, Darius, roi de Perse.... » Il n'y eut aucun cri, aucun désordre. La liberté et l'intelligence s'étaient donné rendez-vous à Notre-Dame ; elles écoutèrent avec un respect digne de l'orateur et digne du lieu. Les journaux se turent ou se montrèrent favorables. Le *Siècle*, alors dirigé par M. Chambolle, se fit remarquer par la netteté de son approbation. Le Gouvernement fut satisfait d'avoir échappé à une tempête.

Le cœur était revenu à tout le monde. Autant les présages avaient été tristes, autant la joie et la sécurité furent ardentes. Le Père en profita pour constituer publiquement dans une cérémonie solennelle, à l'Église Notre-Dame des Victoires, le tiers-ordre de Saint-Dominique. Ce premier noyau se composait de trente hommes de cœur, qui se réunissaient une fois par mois dans une chapelle de Saint-Séverin. Nous avons, sur l'effet produit par le Père à cette date, un témoignage tout à fait contemporain, celui d'Ozanam. « Il est impossible, écrivait cet excellent juge, de porter dans la discussion religieuse plus de dignité, de prudence et de charité que ne le fait un homme dont on

n'attendait pas précisément ce genre de mérite : je veux dire le P. Lacordaire. L'*Univers* vous donne des analyses de ses conférences ; mais ce qu'il ne peut vous donner, c'est cet accent, ce geste, cette émotion, cette puissance sur la multitude, qui font de lui *le plus grand orateur de ce temps*. Il a acquis beaucoup de théologie au fond, beaucoup d'habileté dans la forme ; mais il n'a rien perdu, à d'autres égards, depuis ce temps où nous l'écoutions ensemble, recueillant ses paroles au milieu des frémissements d'un grand auditoire [1]. »

Lacordaire n'était pas homme à éluder le fraternel concours qu'il devait aux champions du droit dans le glorieux combat qu'ils livraient alors, malgré leur petit nombre, pour l'affranchissement de l'éducation chrétienne. Il traitait, cette année-là, des effets de la doctrine catholique sur l'esprit : il parla deux fois de la passion qu'ont eue souvent, contre elle, ceux qui commandent aux hommes et que, dans sa courtoisie d'orateur, il nommait les hommes d'État. « C'est là, s'écriait-il à bon droit, un phénomène étrange et qui n'a pas d'exemple ailleurs. Trouvez-moi dans le paganisme un homme d'État qui l'ait combattu ; trouvez-moi dans le mahométisme un homme d'État qui lui ait été ennemi ; trouvez-m'en un dans le schisme grec ; trouvez-m'en un dans les sectes chrétiennes. Je dis que c'est là un phénomène prodigieux. » Et il donnait la solution du problème. « C'est que, disait-il, non-seulement l'homme veut être libre, mais il veut être

[1] 14 janvier 1841. — Lettres d'Ozanam, t. XI des *Œuvres*, p. 52.

maître, maître des autres et chez les autres. Or, tout en reconnaissant, en servant et en honorant la souveraineté humaine, la doctrine catholique déclare qu'elle a des bornes dans la souveraineté de Dieu. Jamais l'État n'a été le dépositaire de la loi divine ; mais enfin, avant Jésus-Christ, la loi divine, on en conviendra, gênait assez peu les puissances de la terre. C'est Jésus-Christ qui a relevé, qui a régénéré la conscience humaine, qui lui a prescrit d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes et qui lui en a donné la force. C'est Jésus-Christ qui a fait cela. Et au profit de qui? Au profit de l'humanité. Mais ce n'est qu'à son Église, ce n'est qu'à l'Église catholique que Jésus-Christ a donné la force et la grâce de défendre efficacement la conscience humaine ; la force et la grâce de résister non-seulement à la persécution, mais aux puissances non-persécutrices, aux désirs d'hommes d'État souvent dignes d'ailleurs de la plus haute estime ; la force et la grâce de lutter pied à pied, jour par jour, avec eux. Cela est propre à l'Église catholique. Or voilà ce qui a gêné plus d'une fois cette *rage de la domination* dont parle le comte de Maistre et qui est si prompte à s'enflammer chez ceux qui commandent aux hommes ; voilà ce qui explique la passion des hommes d'État contre la doctrine catholique. Et l'orateur s'écriait : « Grand Dieu ! vous savez ces choses, vous qui les avez faites... Protégez cet ouvrage que vous avez fait au sein des nations, maintenez la souveraineté de la conscience en regard de la souveraineté humaine : maintenez la distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, d'où est sortie la civilisation du monde! O

Dieu ! protégez la Chrétienté ! O Dieu ! sauvez la Chrétienté[1] ! »

Cette première station dominicaine prêchée à Paris ne se termina que le 21 janvier 1844. Lacordaire l'appelait « la plus périlleuse et la plus décisive de ses campagnes. » Elle réussit, dit M. de Montalembert, au delà de toute attente.

« C'étaient, ajoute à bon droit le grand orateur, c'étaient les temps héroïques de nos luttes religieuses et libérales. C'est alors qu'on vit un Dominicain et un Jésuite (le P. de Ravignan), tous deux illustres, tous deux supérieurs à l'ombre même d'une jalouse rivalité, enseigner à la jeunesse l'art de fouler aux pieds le respect humain, et les conduire à la pratique de la foi en même temps qu'à la conquête des droits civils du Catholicisme. Chaque hiver, le P. Lacordaire faisait à Paris sept ou huit conférences pendant les mois de décembre et de janvier : après quoi il allait prêcher le carême dans une ville de province, en laissant au P. de Ravignan le soin de le remplacer à Notre-Dame et de préparer, par sa station du carême et sa retraite de la semaine sainte, ces communions pascales qui ont été depuis lors la gloire et la consolation de l'Église de Paris. »

Il n'y avait pas là seulement un grand spectacle ; il y avait la révélation d'une puissance morale considérable, dont les hommes politiques d'alors n'avaient eu aucun soupçon, et avec laquelle, à leur grande surprise, il leur fallait compter sérieusement désormais. M. de Montalem-

[1] XVIe Conférence.

bert a raison de ne pas séparer ces deux choses, le réveil de la foi dans les âmes et la conquête des droits civils de la Religion. Nul doute qu'au moment où la lutte pour la liberté de l'enseignement devenait imminente, la parole et l'accent de Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame de Paris, n'aient, comme l'atteste son ami, affermi et enflammé tous les courages. Le long triomphe de l'orateur sacré fut, en effet, le digne prélude de la grande campagne parlementaire de 1844 et de celle de l'année suivante, où les ordres religieux, attaqués à la tribune, y furent défendus comme ils ne l'avaient jamais été, même en 1789.

C'est ici le lieu de bien dessiner l'attitude spéciale du P. Lacordaire durant cette lutte.

Comme on l'a vu, la question de la liberté de l'enseignement n'était pas nouvelle. Elle s'était posée d'elle même en 1808, quand l'Université étouffa sans pitié les écoles libres récemment créées par le Clergé, pour le bien évident des âmes et à la grande satisfaction des familles[1]. Comprimée par la main de fer de Napoléon, mais immédiatement mise à l'ordre du jour le lendemain même de sa chute, ajournée par le coup de main du 20 mars 1815, vivement agitée après la seconde Restauration, ardemment reprise surtout après la suppression des colléges des Jésuites, la question avait été, en principe, un peu par hasard il est vrai[2], nettement tranchée contre le mono-

[1] V. la correspondance des frères la Mennais avec M. Bruté (années 1808 et 1809). — Paris, Bray, éditeur, 1862.

[2] V. là-dessus les révélations d'un témoin des mieux informés, M. Bérard, rapporteur de la Charte de 1830.

pole par la Charte de 1830. Aussi la liberté fut-elle donnée sans difficulté à l'instruction primaire par une loi de 1833. Mais M. Guizot avait en vain tenté, trois ans après, d'en étendre le bienfait à l'enseignement secondaire ; il échoua devant le préjugé du temps contre les Jésuites. Un premier bill de M. Villemain avorta à son tour en 1841. C'est alors qu'en la personne de M. Affre, l'Épiscopat entra dans la lice.

M. Affre avait été sulpicien ; il était d'une école qui a pour devise que « le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien. » On ne pouvait être plus dévoué que lui à la liberté de l'Église (absolument inséparable, dans les pays mixtes surtout, de la liberté d'enseigner la jeunesse). Mais il ne doutait pas que la publicité des réclamations n'irritât la plaie au lieu de la guérir, et il mit toute son application à pratiquer et à recommander, non pas l'abstention, non pas le silence, mais le secret. Comme si des réclamations clandestines, systématiquement dédaignées, promptement ensevelies dans l'oubli le plus profond, que dis-je ? audacieusement niées à la tribune par les Ministres, avaient obtenu jamais un quart d'heure d'examen du Gouvernement ! Comme si elles avaient eu, depuis onze ans, pour les familles, un autre effet que de leur laisser ignorer la gravité du mal, et, pour les Évêques, de leur en faire ainsi partager, qu'ils le voulussent ou non, toute la responsabilité !

Quoi qu'il en soit, M. Affre tint bon pour la ligne de conduite qu'il s'était faite, et, sous ce rapport, son action sur l'Épiscopat fut regrettable. Il se plaça tout d'abord à la tête du mouvement épiscopal, plus encore, il faut le

reconnaître, pour le contenir que pour le diriger. Il le fit, au reste, avec une modestie toute sulpicienne. « Je ne vous demande pas, écrivait-il confidemment aux Évêques le 13 mars 1841, je ne vous demande pas à connaître vos espérances, vos craintes, et les réclamations que vous jugerez convenable de faire auprès du Pouvoir. Cependant, si vous jugez à propos que je puisse être utile à la cause de l'Église de France en cette circonstance, je recevrai avec reconnaissance les renseignements que vous me transmettrez, et n'en userai que selon vos intentions ; je me bornerai au rôle d'intermédiaire [1]. » A cette date, dans la pensée de M. Affre, la question générale de la liberté d'enseignement ne devait point occuper la sollicitude des Évêques ; ils n'avaient à intervenir que pour la liberté de leurs petits séminaires. Mais, en 1844, la situation des esprits n'était plus la même. M. Clausel de Montals, évêque de Chartres, M. Parisis, évêque de Langres, M. de Montalembert, par une brochure éloquente [2], avaient ému la conscience des Catholiques ; le cri public était devenu si fort, que les plus circonspects se trouvaient entraînés à demander la liberté tout entière. M. Affre lui-même s'unit à ce mouvement nouveau des esprits, mais toujours avec la ferme détermination de le modérer. Dans cette pensée, il crut plus digne, plus épiscopal, d'éviter encore la publicité et d'adresser au Roi, comme témoignage de confiance personnelle et de respect, un mémoire confidentiel contre le monopole de l'Université.

[1] CASTAN, *Histoire de M. Affre*, p. 96.
[2] *Du Devoir des Catholiques*, novembre 1843.

Contre toute prévision, une copie de ce mémoire fut livrée à la rédaction de l'*Univers* et la pièce parut dans ce journal. Le Garde des sceaux (M. Martin, du Nord) s'en fit un grief officiel, et il faut dire, à la louange de M. Affre, que ce dernier répondit sur ce point au Ministre avec la plus grande fermeté. Mais le Prélat n'en persista que davantage dans la fausse idée qu'il s'était faite des inconvénients de la publicité. Le Ministre des cultes s'étant plaint aux Évêques de la vivacité des attaques auxquelles l'Université était en butte, l'archevêque de Paris leur écrivit, de son côté, pour les engager à dire au Gouvernement toute la vérité, mais sous cette réserve caractéristique : « On ne pense pas qu'il soit à propos de publier aucune critique de l'Université par la voie des mandements ou même de la presse. On croit que des lettres seraient le seul moyen à employer, du moins en commençant, *et peut-être toujours*[1]. »

C'est dans la même direction d'esprit que l'Archevêque s'efforça d'entraîner le P. Lacordaire. En le faisant remonter dans la chaire de Notre-Dame, il lui avait demandé de ne point faire partie du Comité pour la défense de la liberté religieuse [2]. La précaution était pré-

[1] Castan, p. 93.

[2] Lettre de Mgr Menjaud à Lacordaire (*Paris*, 6 septembre 1843).

Le Comité, ardemment désiré par le grand géomètre Cauchy, ne fut formé qu'en 1844. Il ne comptait dans son sein aucun ecclésiastique ; on ne voulut pas donner prise à l'accusation de ne revendiquer la liberté que dans une arrière-pensée de domination cléricale. Le Comité était présidé par M. de Montalembert. Il avait deux vice-présidents, M. de Vatimesnil, ancien Ministre de l'instruction publique, noblement impatient de réparer très-haut la part qu'il avait prise aux ordonnances de 1828, et M. Charles Lenormant, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris, qui

maturée, car ce Comité n'existait pas encore; mais la défiance du Prélat, pour être anticipée, n'était que plus significative.

Le Père, disait M. Affre, avait cessé de s'appartenir; il appartenait exclusivement, il appartenait tout entier à son Ordre et à l'œuvre si épineuse de sa restauration. Son premier devoir n'était-il pas de ne rien faire qui pût ajouter sans nécessité une difficulté de plus à l'accomplissement de sa mission providentielle? Or, la question de la liberté de l'enseignement était une question brûlante eutre toutes. Le Père, assurément, ne pouvait se désavouer lui-même et déserter la bannière qu'il avait tenue si haute dans le procès de l'*École libre;* mais sans renier ce grand acte de sa vie, il devait se tenir à l'écart de la mêlée, où ceux qui combattaient le bon combat n'étaient pas, suivant M. Affre, toujours exempts d'exagération et d'injustice.

Dans les termes où il était avec l'Archevêque, il était impossible à Lacordaire de ne pas déférer dans une certaine mesure à ses conseils; il se tint donc en dehors du comité d'action. Il était loin toutefois d'approuver dans M. Affre une ligne de conduite qui n'enchaînait le Prélat à aucune responsabilité autre que celle de ses propres actes. « En ce monde, disait le Père, on ne peut rien tout seul, et il faut savoir accepter les défauts de ses amis[1]. »

n'hésita point à exposer sa place (et qui la perdit) par un dévouement qu'on ne saurait honorer assez.

Le Père applaudit hautement à la pensée et a la composition de ce Comité.

[1] A Mme Swetchine, 16 septembre 1843.

D'ailleurs, il était disposé, pour sa part, à ne pas trop se préoccuper des faits secondaires, et les grandes lignes de la lutte publique des catholiques pour la liberté de l'Église le charmaient à tous égards. Pour la première fois les catholiques avaient réussi à se faire écouter et respecter dans les conseils de la nation et dans la presse. Pour la première fois ils possédaient un journal quotidien qui avait chance de vivre, l'*Univers religieux*, et, ressuscitant le *Correspondant*, mort depuis dix années, ils venaient de joindre à l'action du journal, en 1843, celle d'une revue qui dure encore. M. de Carné, seul alors, défendait leur cause à la Chambre des Députés. A la chambre haute, M. de Montalembert avait rallié à leur drapeau un magistrat d'une autorité considérable, le premier président Séguier, un ancien diplomate, le marquis de Gabriac, et surtout deux pairs, dont l'un, le marquis Barthélemy, grandit et se multiplia dans la lutte, et dont l'autre, regardé jusque-là comme un libre penseur érudit et spirituel, le comte Arthur Beugnot, se montra vraiment libéral et supérieur à tout respect humain. En 1844, ce petit groupe suffit à soutenir le combat à la tribune durant six semaines. Mais ce qui ravissait Lacordaire plus que tout le reste, c'était la première fois depuis des siècles que l'Église de France n'était pas divisée par des querelles intestines. « Aujourd'hui, écrivait-il, tout le monde s'embrasse : les évêques parlent de liberté et de droit commun ; on accepte la presse, la Charte, le temps présent. Il y a véritablement enfin un clergé de France, un clergé qui parle, qui écrit, qui se concerte, qui fait face aux puissances (aux professeurs,

aux journalistes, aux Députés, au Prince); un clergé sorti des voies passées et ne s'adressant plus au Roi, mais à la nation[1]. »

C'était bien là, en effet, dans la lutte, le trait qui fait époque. Depuis Louis XI jusqu'à 1789, la royauté, sauf l'interrègne si court de la Ligue, dont on ne se souvenait que pour la flétrir, la royauté, dis-je, avait été tout. L'Épiscopat, le Clergé, les simples fidèles, s'étaient assouplis et façonnés, comme toute la France, aux mœurs de la monarchie absolue. Quand la persécution se leva, elle rencontra partout des hommes qui surent mourir pour leur foi, mais presque nulle part des hommes qui sussent se battre pour elle. Sous Napoléon, l'Église de France eut ses confesseurs, que je n'entends pas diminuer (à Dieu ne plaise !), un Émery, un d'Aviau, un Maurice de Broglie et quelques autres. Mais qu'ils étaient loin de l'attitude et de l'accent de saint Hilaire de Poitiers, sous Constance ! Sous la Restauration, l'Église, délivrée comme par miracle, ne marchanda point son amour à des princes dont elle se sentait aimée. Disons-le pourtant, si elle leur fut dévouée, elle ne fut point servile. Ainsi, sous Charles X, le jour où la liberté de l'enseignement catholique fut atteinte par les ordonnances de 1828, l'Épiscopat, pour protester, sut trouver un noble langage. Mais, qu'on ne l'oublie pas, c'est au Roi, au Roi seul, que s'adressèrent les Évêques. De la part des simples fidèles, il y eut toutefois un premier essai d'appel à l'opinion publique, trop tôt étouffé

[1] A Mme Swetchine, 16 juin 1844.

par le bruit de la chute du trône en 1830. Il se fit alors un pas rétrograde. En essayant de prendre son point d'appui dans la Révolution même et d'en emprunter les allures, M. de la Mennais, nous l'avons vu, avait fait peur ; l'Épiscopat et la majorité du Clergé s'étaient rejetés vivement en arrière. On en était là depuis treize ans. Et voilà que tout à coup les agneaux se trouvaient transformés en lions ; ils descendaient sans peur dans le Forum. Les Catholiques, après ce long silence, après cette abdication apparente de la vie publique, se trouvaient être de leur temps : ils avaient leurs hommes de tribune, comme M. de Montalembert, leurs hommes d'enseignement laïque, comme Charles Lenormant et Ozanam, leurs évêques polémistes, comme le vieil évêque de Chartres, Clausel de Montals, et l'évêque de Langres, Mgr Parisis, leurs champions d'un autre ordre, prêtres et laïques, M. Dupanloup, M. de Cormenin, M. Veuillot. La victoire était loin encore ; mais n'était-ce donc rien que d'avoir institué le combat ? N'était-ce rien d'avoir arraché les Catholiques à une inaction trois fois séculaire ? N'était-ce rien de les avoir fait enfin respecter comme des hommes de cœur ? « Oh ! s'écriait Lacordaire, que les voies de Dieu ne sont pas nos voies ! Je ne sache pas que l'histoire de l'Église présente nulle part une aussi surprenante péripétie [1]. »

Remarquons-le, rien de tout cela n'eût été possible en 1814 : les âmes s'étaient trop affaissées sous l'Empire. Il fallait que les nouvelles institutions eussent porté leurs

[1] A Mme Swetchine, 16 juin 1844.

premiers fruits, et qu'une génération eût surgi, une génération trempée en naissant, comme Achille, dans les eaux du Styx, une génération qui eût respiré de bonne heure l'air vivifiant de la liberté politique. Il fallait qu'au sein de cette génération pleine de séve, qui avait grandi dans une atmosphère fortifiante, Dieu se fût choisi deux hommes, l'un dans le patriciat, l'autre dans la bourgeoisie ; qu'il les eût doués tous les deux d'une âme généreuse, tous les deux du don le plus puissant qu'il puisse faire aux hommes, le don d'émouvoir ; qu'il les eût fait se rencontrer et s'aimer comme deux frères à leur entrée commune dans la vie publique ; qu'il eût mis dans leur cœur une même ardeur de foi, une même flamme d'amour pour l'Église ; qu'il leur eût donné à tous deux une notoriété précoce en les associant à l'œuvre la plus nouvelle et la plus retentissante, la création du premier organe quotidien qu'aient eu les Catholiques en France ; qu'il eût fait l'un pair de France par hérédité juste au moment où l'hérédité de la pairie allait disparaître, lui assurant ainsi une tribune qui ne pouvait lui être enlevée ; qu'il eût appelé l'autre au sacerdoce et qu'il en eût fait le roi de la chaire apostolique, tenant chaque année, à Paris, durant des mois, des milliers d'hommes suspendus à ses lèvres ; enfin qu'élevés tous les deux par l'Université, ils eussent conçu et conservé tous les deux une commune horreur de l'éducation qu'ils y avaient reçue. Si rien de tout cela n'est providentiel, il faut rayer de l'histoire le nom de Dieu. Sans doute, ces deux hommes n'ont été que des instruments ; à défaut d'eux (qui le nie ?), Dieu eût bien su en susciter d'autres pour accomplir son œuvre. Mais

enfin, s'il y a eu sur la terre des hommes providentiels, ceux-ci sont assurément du nombre.

Tout avait concouru à préparer l'ardeur et la virilité de cette lutte pour la liberté religieuse des Catholiques. Tout : la Révolution de 1830, en rompant violemment les attaches qui unissaient le clergé et la royauté ; l'*Avenir*, en semant avec éclat, sous l'autorité d'un nom prestigieux, les germes d'une légitime réaction contre l'assujettissement de l'Église à l'État ; l'attitude royaliste de M. de Quélen, bien résolu d'empêcher l'inféodation de l'Épiscopat à la dynastie nouvelle ; les efforts persévérants de l'*Ami de la Religion* et des feuilles légitimistes dans le même sens ; le manque d'élévation d'âme et le manque de religion qui entretenaient chez Louis-Philippe les préjugés du dix-huitième siècle contre l'Église, avec l'arrière-pensée de parvenir à l'*enfourcher* [1] et à s'en faire un instrument de règne, d'où une invincible répugnance à donner à cette Église la liberté; l'irritation croissante du clergé, à mesure qu'il eut conscience de cette répugnance du roi et de ce mépris. On a eu raison de dire, sous ce rapport, que le mouvement en faveur de la liberté d'enseigner n'appartenait à personne en particulier, qu'il venait de tout le monde. Sans doute, comme on l'a écrit [2], cette liberté, restée en arrière de toutes les autres, de la liberté de conscience, de la liberté de la presse, arrivait à marches forcées, comme un retardataire étonné, dans le mouvement général, de se trouver seul, et voulant rejoindre ses

[1] On sait le mot de Louis-Philippe sur Casimir Périer : « Il m'a donné bien du mal, mais enfin j'étais parvenu à l'enfourcher. »
[2] M. Castan, p. 87.

compagnons. Mais qui ne sent qu'il y a eu une raison pour que, du procès de *l'école libre* au mois de septembre 1831 jusqu'au mois de novembre 1843, l'opinion publique soit restée inerte sur cette question, au lieu qu'elle prit feu tout à coup le lendemain de l'écrit intitulé : *Du Devoir des catholiques dans la question de la liberté de l'enseignement?* La raison, c'est qu'au mois de novembre 1843, un des deux champions de 1831 avait reparu dans la lice en jetant un formidable cri de guerre ; la raison, c'est qu'à partir de ce moment il saisit le drapeau et se fit reconnaître général sur le champ de bataille. La raison, c'est que ce général de trente-deux ans était, comme l'a dit Lacordaire, à l'âge où l'on n'a pas peur. C'est que, suivant un mot de M. Berryer qui restera, ce n'était pas un homme absolu, c'était par-dessus tout « un homme résolu. » C'est que non-seulement il allait au feu avec tout l'entrain de la jeunesse, mais qu'il portait dans les combats de la parole, avec l'aisance de manières et la simplicité de langage d'un gentilhomme, le mâle franc-parler, l'insouciance du qu'en-dira-t-on, la hardiesse de tout dire qui distinguent la tribune anglaise. C'est par là surtout qu'il étonna et déconcerta plus d'une fois ses adversaires du banc des Ministres. C'est par là aussi qu'il devint, en dépit de tout, l'enfant gâté de la Chambre des Pairs et qu'il donna quelque chose de son énergie et de sa trempe à ses frères les Catholiques. Le comte Charles de Montalembert avait, à la Chambre des Pairs, cet avantage (qu'il ne partageait avec personne) d'être libre de tout engagement de parti, pur de toute aspiration aux emplois publics, sans autre prétention que de défendre sa

foi et de dire ce qu'il croyait être la vérité. Aussi avait-il dans son attitude et dans son accent je ne sais quoi de chevaleresque, et tout le monde sentait qu'il ne faisait point une phrase quand, s'inspirant des souvenirs de sa race, il disait avec fierté : « Nous sommes les fils des Croisés et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. » C'était là le mot de la situation, c'était bien celui qu'il fallait dire pour donner aux Catholiques, dès le début de la lutte, un grand courage et une grande confiance. Or, ce qui manquait par-dessus tout aux catholiques de France au dix-neuvième siècle, c'était la confiance et le courage. « Il faut leur en donner, écrivait M. de Montalembert, c'est là mon métier, et je le ferai jusqu'au bout. Je ne suis qu'un soldat, tout au plus un chef d'avant-garde. Nous avons une place à emporter : la liberté. Ceux qui y sont entrés avant nous ne veulent pas nous y laisser pénétrer. Mais la brèche est faite, il faut l'escalader. J'y succomberai très-probablement, mais je servirai de marchepied à mes successeurs ; de cette façon, nous arriverons à la crête du rempart. Ce *nous* ne veut pas dire *moi*, mais qu'importe [1] ? »

Le P. Lacordaire n'était point dans la mêlée, comme son ami, mais il ne cessait de l'encourager du geste et de la voix. Quand M. de Montalembert accourut de Madère à Paris pour ouvrir le feu et diriger le combat parlementaire, le Père eut un transport de joie. « Je suis dans le ravissement. Tu ne pouvais être absent à une heure aussi importante. C'est une question *nôtre* que

[1] Lettre du 7 juillet 1844.

celle-ci : tu te devais à toi-même et à nous tous de paraître en personne, quoique tu l'eusses déjà fait par ton dernier écrit[1]. » Et un peu plus tard : « Je viens de lire ton admirable discours du 16 avril ; il était impossible de dire mieux et de faire mieux. C'est la première fois, ce me semble, que la question de la liberté catholique a été aussi nettement et courageusement présentée au pays dans l'une des Chambres... Il est donc vrai qu'il faut plus que de l'esprit, même pour saisir l'occasion d'une gloire incontestable. Le rôle que tu joues est beau ; mais il est si simple, que je m'étonne toujours de le voir si peu envié[2]. » Puis, le 15 mai, à l'occasion du discours sur la liberté des ordres religieux : « J'éprouve le besoin de te remercier et de te féliciter encore une fois sur les grands services que tu rends en ce moment à l'Église. Dieu t'en récompense lui-même par un succès plus élevé que tes amis n'auraient pu le prévoir : tant il est vrai qu'accomplir son devoir avec courage et simplicité est encore le chemin le plus sûr pour obtenir des hommes la justice d'une vraie admiration... Nous avons reçu, toi et moi, la preuve que le temps est nécessaire à tout, et qu'il suffit d'être prêt toujours sans anticiper jamais sur l'heure marquée par la Providence. Quelle différence entre 1834 et 1844 ! Il a suffi de dix ans pour changer toute la scène[3]. Ce que nous avons gagné dans cette dernière campagne en unité, en force, en avenir, est à peine croyable. Quand bien même la cause de la liberté d'enseignement serait

[1] 24 mars 1844.
[2] 20 avril 1844.
[3] 15 mai 1844.

perdue pour cinquante ans, nous avons gagné plus que cette cause même, puisque nous avons gagné l'instrument qui nous la procurera, et avec elle bien des libertés nécessaires au salut de la France et du monde... L'un des grands malheurs du génie de M. de la Mennais, tout utile qu'il ait été, était de ne produire une certaine unité qu'en créant des divisions profondes. Sans doute cela tenait à ce que les temps n'étaient pas mûrs ; mais cela tenait aussi à ce qu'il y avait d'excessif dans ses doctrines, d'irritant dans sa polémique et d'impatient de la réalisation. Au 15 novembre 1831, lorsque l'*Avenir* parut pour la dernière fois, le terrain conquis ou du moins déblayé était immense : il suffisait de dormir et d'attendre. Plus tard, à Rome, il suffisait d'être humble et confiant dans l'Église. Jusqu'au dernier moment, la partie était magnifique ; elle l'était si bien que la voilà gagnée. Mais, avec M. de la Mennais, jamais ce que nous voyons n'eût été possible, et je m'explique ainsi pourquoi l'esprit de Dieu s'est retiré de lui. Pour nous, mon ami, plus jeunes et plus simples, nous avons accepté sincèrement la direction de l'Église ; nous avons reconnu avec droiture nos exagérations de style ou même d'idées, et Dieu, qui sonde les reins et les cœurs, a jeté sur nous un regard de miséricorde : il a daigné ne pas nous briser et même se servir encore de nous. Jamais il n'y eut dans l'Église l'exemple d'une récompense plus grande donnée à la soumission, à côté d'un châtiment plus terrible imposé à la révolte [1]. »

[1] 25 juin 1844.

CHAPITRE XIII

DE 1844 A 1848.

Station de Grenoble : Mgr de Bruillard. — Le Père parait en chaire avec son habit, sans atténuation aucune. — Fondation du couvent de Chalais ; conduite du Gouvernement. — Succès de la station de Grenoble. — Retour à Nancy ; oraison funèbre de Mgr de Forbin-Janson. — Publication du tome Ier des Conférences. — Station d'Avent, 1844-1845. — Station de Lyon. — Pèlerinage à Ars. — Coup d'œil rétrospectif sur la situation des catholiques à la fin de 1844. — Crise intérieure de l'*Univers*. — Dispersion des Jésuites. — Attitude personnelle et dispositions intimes de Lacordaire sur ces questions. — Premier établissement dominicain à Paris. — Avent 1845-1846. — Carême à Strasbourg. — Élection de Pie IX. — Avent 1846-1847 : Conférences sur Jésus-Christ. — Carême à Liège. — Éloge funèbre du général Drouot. — Sixième voyage de Rome : impressions sur les réformes de Pie IX et sur les Jésuites. — Station de Toulon. — Prédication à Marseille.

Au moment où s'écrivaient ces paroles, Lacordaire était loin de Paris. Dès le mois de janvier 1838, l'évêque de Grenoble le suppliait d'évangéliser sa ville épiscopale ; il redoublait d'instances depuis 1841 : le Père lui accorda les mois de février, de mars et d'avril 1844.

Cette insistance de l'évêque de Grenoble mérite d'être remarquée. Si quelqu'un pouvait avoir la prétention d'être la dernière personnification de l'ancien clergé français, c'était Mgr de Bruillard. Né en 1765, prêtre avant 1789, il avait refusé de quitter la France durant la Terreur.

affrontant la guillotine et continuant de remplir, au péril de sa vie, toutes les fonctions de son ministère. Curé de Paris sous le premier Empire, évêque sous la Restauration, pleinement étranger, disons plus, pleinement inaccessible à l'esprit moderne,—de loin (et c'était là un des signes du temps), il n'en subissait pas moins l'ascendant et le prestige des triomphes oratoires de Lacordaire, et il lui tardait de l'avoir à son tour.

C'était, en 1844, un vieillard de près de quatre-vingts ans, vif, souriant, spirituel, plus ferme que tel évêque qui ne portait pas le poids de tant d'années [1]. Bien que ce ne fût pas précisément un grand caractère, le Prélat permit volontiers au Père de paraître en chaire avec son habit, sans déguisement aucun. Lacordaire avait passionnément à cœur cette portion de sa liberté religieuse. « Le camail de Paris, écrivait-il alors, a été un malheur nécessaire, mais qui n'ôtera rien à la persévérance de mes efforts sur ce point ; il faut savoir plier quelquefois, pourvu qu'on se relève [2]. »

La station de Grenoble s'ouvrit le dimanche de la Septuagésime (4 février 1844). Ce jour-là même partait de Paris une lettre du Garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, à l'évêque de Grenoble ; M. Martin (du Nord) invoquait la concession faite, quant au costume, durant la station que venait de prêcher Lacordaire à Notre-Dame ; il déclarait compter sur la *sagesse* et sur la *fermeté* du Prélat, et lui exprimait le désir d'être

[1] A Mme Swetchine, 6 février et 21 mars 1844.
[2] A Mme de Prailly, 8 février 1844.

informé de la suite que celui-ci aurait jugé convenable de donner à la communication ministérielle. Comme le dit le P. Chocarne, Mgr de Bruillard crut de sa *sagesse* et de sa *fermeté* de laisser la communication sans réponse. Aussi bien, le Ministre avait parlé un peu tard ; quand sa lettre parvint à Grenoble, la prise de possession de la chaire de la cathédrale par l'habit dominicain était un fait accompli. Personne ne s'en était ému ; le prétexte manquait donc au Gouvernement pour intervenir dans l'intérêt de la paix publique. Le Gouvernement du reste, Lacordaire le reconnaît, tenait à n'être pas persécuteur. Pour sauvegarder sa responsabilité, il avait cru devoir écrire officiellement à Grenoble contre le froc ; mais, au fond, il commençait à se lasser de cette puérilité tyrannique, et quand il vit l'opinion publique silencieuse, la tranquillité de la rue assurée, il accepta tacitement ce qu'il n'eût empêché qu'au prix de violences qui étaient au plus loin de ses intentions. « Désormais donc, dans toutes les chaires, et sur tous les chemins de la France, l'habit religieux reprit le droit de bourgeoisie qu'il avait perdu depuis 1790. Ce fut là, à vrai dire, la première conquête de l'Église de France dans la grande et difficile route de la liberté. Cette conquête ne fut ni obtenue ni consacrée par une loi ; elle fut le triple résultat des besoins de la conscience, de la force cachée de l'Évangile, et de la modération du Gouvernement[1]. »

Cette modération allait être mise à une plus sérieuse

[1] NOTICE.

épreuve. Six semaines après, encouragé par les succès de sa station, Lacordaire, du plein consentement de l'Évêque, achetait l'ancienne Chartreuse de Chalais, à trois lieues de Grenoble [1]. L'Évêque en donna franchement avis au Ministre des cultes, sans dissimuler, paraît-il, le projet conçu par le Père d'établir dans cette Chartreuse une maison de son Ordre [2]. M. Martin s'empressa de déclarer au Prélat que l'autorité ne donnerait jamais aucun assentiment ni tacite, ni exprès, à la réalisation de ce projet, qui serait, disait le Ministre, une violation *actuelle* et *flagrante* de la législation en cette matière. Lacordaire ne tint compte de cette notification ; il ne l'avait pas attendue d'ailleurs pour prendre possession de son monastère.

Le mardi saint (2 avril 1844), vers une heure et demie de l'après-midi, trois Dominicains français, arrivant de Bosco, descendaient du coupé de la diligence de Chambéry, un peu au-dessous de la montée de Légala, entre Montbonnod et Grenoble. Le P. Lacordaire s'était porté à leur rencontre, accompagné de M. Albert du Boys, ancien magistrat, auteur de travaux justement estimés sur la législation criminelle ; il attendait ses religieux dans une maison amie, située sur la grande route de Grenoble à Chambéry. Les arrivants étaient à jeûn. Le Père ne leur laissa pas le temps de faire collation et il les fit monter avec lui sur-le-champ dans la voiture de

[1] Mme Swetchine, 21 mars 1844.

[2] Cette confidence de l'Évêque au Ministre s'induit de la lettre de ce dernier du 10 avril 1844, lettre rapportée en entier par le P. Chocarne, p. 377.

M. du Boys, dont les glaces et les rideaux étaient fermés. Ils traversèrent ainsi Grenoble sans éveiller aucun soupçon et ne mirent pied à terre qu'à Voreppe, au pied de la montagne qui a donné son nom au vieux monastère [1]. « Il nous fallut trois heures de marche, raconte Lacordaire, pour en gravir les escarpements et les détours. Nous arrivâmes vers l'heure où le soleil allait se coucher, accablés de fatigues, sans provisions, sans meubles, sans ustensiles, chacun ayant son bréviaire sous le bras. Aucun préparatif de prise de possession n'avait eu lieu, de peur d'éveiller l'attention publique et surtout celle du Préfet de l'Isère. Heureusement, les fermiers n'étaient pas encore partis et nous avions compté sur eux : ils nous firent un grand feu, et nous nous mîmes gaiement à table autour d'une soupe et d'un plat de pommes de terre. La nuit passée sur la paille nous donna un profond sommeil, et, le lendemain, au point du jour, nous pûmes admirer la magnifique retraite que Dieu nous avait préparée.

« La maison était pauvre; l'église, avec ses épais murs du moyen âge, n'était plus qu'un grenier à foin : mais quelle majesté dans les bois! Quelle puissance dans ces lignes de rochers qui s'élevaient au-dessus de nos têtes! Quel charme dans ces prairies qui étendaient plus près de nous leur gazon et leurs fleurs! De longues allées séculaires, ombragées d'arbres inégaux, nous conduisaient dans toute sorte de lieux cachés, aux bords des précipices, au fond des torrents, sous des massifs de sapins et de hêtres, entre des taillis plus jeunes, et enfin jusqu'aux sommets

[1] Lettre de M. Albert du Boys, du 22 juin 1862. — Lettre du P. Martin, premier supérieur dominicain de Chalais, du 11 avril 1863.

qui étaient comme la couronne de ces sites enchantés. Il fallut du temps pour réparer la maison et en organiser le service; mais les privations nous étaient douces au milieu de cette nature élue depuis plus de sept siècles par la grâce de Dieu, et où les ruines de quelques années n'avaient pas ôté le parfum de l'antiquité religieuse [1]. La cloche des Bénédictins et des Chartreux existait encore, dans sa flèche couverte de tuiles de sapin, et l'horloge qui avait sonné pour eux les heures de la prière nous y appelait à notre tour.

« On sut bientôt que le désert de Chalais avait refleuri sous la main de Dieu. Des hôtes nous vinrent de toutes parts, et ce qui n'était plus qu'un séjour de gardes et de bûcherons redevint un pèlerinage connu des âmes pieuses. Le soir, dans la chapelle à demi restaurée, nous chantions le *Salve Regina*, selon la coutume de l'Ordre; il y avait une grande joie à entendre sur ces cimes, au milieu des murmures du vent, la psalmodie qui porte jusqu'aux anges un écho de leur propre voix.

« Le voisinage de la grande Chartreuse ne tarda pas à établir entre les deux maisons une fraternité qui était une grâce de plus. Un chemin mystérieux conduisait de l'une à l'autre à travers les vallées et les hauteurs qui nous séparaient. Nous l'eûmes bientôt découvert. Il fallait six heures pour le franchir, tantôt en gravissant par un étroit sentier la sinuosité des roches, tantôt en côtoyant de vertes et fines prairies, tantôt en s'enfonçant dans des forêts profondes, où les arbres ne tom-

[1] Notice.

baient jamais sous la main de l'homme et où l'on rencontrait tout à coup des espaces libres semblables à des jardins, jusqu'à ce qu'on arrivât en face de l'espèce d'abîme où s'élevaient solitaires et dans leur repos de sept siècles, les grandes édifications sorties de la cellule de saint Bruno. Cette route du désert nous ramenait ensuite à notre pauvre monastère; et parvenus à un certain point, d'où notre œil plongeait sur ses toits, sur ses prairies, et jusque sur le cours blanc et rapide de l'Isère, nous retrouvions toujours avec transport ce beau soleil que nous y avions laissé le matin, et qui nous attendait le soir pour nous dire cet adieu si cher à tous ceux qui unissent sa lumière aux souvenirs de leur cœur.

« Le voisinage de la grande Chartreuse n'était pas le seul qui adoucît pour nous l'austérité du séjour de Chalais. Au bas de nos sommets escarpés, et à l'entrée même de la vallée du Graisivaudan, s'élevait le bourg de Voreppe, qui était notre point de départ et notre point d'arrivée, selon que nous montions ou que nous descendions la montagne. Là, dans un presbytère simple et modeste, l'hospitalité ne nous manquait jamais ; et la table de son vieux curé était toujours prête à réparer nos forces. Peu de chose nous suffisait ; mais ce peu de chose était si cordialement offert, que je n'y songe jamais sans plaisir et sans reconnaissance. Un autre manoir nous était aussi ouvert ; et si nous étions là plus proche du monde, cette différence disparaissait par la ressemblance de l'accueil. Grenoble, Chalais, Voreppe, ont laissé dans ma mémoire un souvenir qui ne s'y efface point. Je n'y ai point rencontré comme à Nancy un frère de Saint-Beaussant ; mais mille

choses ont donné à cette fondation un caractère qui n'a pas cessé de me ravir et d'y faire habiter ma pensée[1]. »

La lettre ministérielle du 10 avril annonçait que le Gouvernement aurait certainement recours, au besoin, à des mesures coercitives. Il n'y en eut d'aucune sorte. Le Gouvernement, par son langage comminatoire, ne songeait qu'à prendre ses sûretés vis-à-vis de l'Opposition dans les deux Chambres. L'Évêque écrivit au Ministre qu'en achetant Chalais en son nom et au nom de quatre de ses amis, *dont trois n'étaient point prêtres*, M. Lacordaire se proposait d'avoir, pour eux et pour lui, de loin en loin, une maison de retraite et d'étude. « Ces Messieurs, ajoutait le Prélat, sont donc des propriétaires et des habitants dans mon diocèse. » Lacordaire, de son côté, avait tout fait pour éviter, non la publicité, ce qui eût été impossible, mais l'éclat. Quand les religieux de Chalais étaient dans la nécessité de quitter leur désert pour aller à Grenoble, ils couvraient leur blanche tunique d'un manteau noir, usage auquel les disciples du P. Lacordaire s'assujettirent volontairement dans les villes jusqu'en 1850. Le P. Martin, établi comme vicaire à la tête de la petite communauté de Chalais, en attendant la venue du P. Jandel, qui en fut le premier Prieur, avait ordre de recevoir avec dignité et fermeté l'officier civil, s'il se présentait aux portes du couvent ; puis, si cet officier recourait à la force, de descendre chez le curé de Voreppe et d'attendre là des instructions ultérieures. Ne céder qu'à la force ; rentrer chez soi dès que les gen-

[1] Notice.

darmes en seraient sortis ; protester publiquement ; réclamer judiciairement la jouissance de sa propriété; la jouissance recouvrée, y rentrer avec les siens : telle était la ligne que s'était tracée Lacordaire et qu'il conseillait à toutes les communautés menacées[1]. A cette attitude, comme à celle que prit, de son côté, le P. de Ravignan à la même époque, on reconnaissait le juriste, l'homme qui, dès son adolescence, s'était donné pour mission d'être le champion du droit toujours et partout, envers et contre tous. En Angleterre, où une telle attitude serait dans les mœurs nationales, l'approbation générale eût été acquise à cette énergie de conduite. En France, au contraire, où tout le monde est élevé dans la doctrine que l'État est tout et l'individu rien, la résistance de Lacordaire était moins sûre d'être soutenue par la faveur publique. Mais l'expérience n'en fut pas faite ; le Gouvernement ferma les yeux sur ce qui se passait dans le désert de Chalais, bien décidé à ne se mesurer avec un lutteur aussi admiré que l'était Lacordaire qu'autant qu'il en serait sommé par l'opinion publique, et c'est ce qui n'arriva point.

Pendant que ces choses se passaient, la station de Grenoble suivait son cours. Elle se composa de onze conférences dominicales, dont la dernière fut prêchée le troisième dimanche après Pâques (28 avril 1844). Deux mois après, Lacordaire écrivait : « Aucune ville ne m'a ému comme Grenoble. Évidemment cette nature touche à la mienne. » Il mandait à madame de la Tour-du-Pin :

[1] Le P. Lacordaire à M. de Montalembert, lettre du 30 avril 1845.

« J'ai ici beaucoup de consolations ; ce peuple est ouvert, bon, généreux, point hostile à la Religion et en entendant parler avec plaisir [1]. » Il avait été surtout ravi du clergé : c'était particulièrement au sein du clergé qu'il se savait attaqué et contesté ; par cela même, les encouragements qu'il recevait de ce côté lui étaient précieux entre tous. La sympathie, on le conçoit, éclatait principalement parmi les jeunes ; tout le séminaire, où le Père était logé, fut de la dernière cordialité, du premier jour jusqu'à la fin, et c'est ce qui s'est reproduit dans toutes les villes épiscopales où Lacordaire a prêché.

Il existe un résumé des Conférences de Notre-Dame de Grenoble, par l'auteur d'un livre élégamment écrit sur le Code Civil, M. Taulier, professeur à la Faculté de droit. Ce travail témoigne de la vive impression que firent les Conférences sur les classes instruites de la ville. Les contradicteurs toutefois ne faisaient pas défaut. A l'issue de la dernière Conférence, quatre cents des auditeurs du Père, ayant à leur tête un homme d'un vrai mérite, M. Casimir de Ventavon, bâtonnier de l'Ordre des avocats, vinrent remercier le prédicateur. Cette démonstration déplut au Conseil de discipline, qui crut devoir déclarer dans un journal qu'en cette occasion le bâtonnier n'avait point parlé comme organe de l'Ordre. M. de Ventavon envoya sa démission par une lettre d'une noblesse écrasante : une démission ainsi motivée était une sentence sur chacun des membres de ce Conseil « qui ne craignait pas de faire servir son pouvoir disciplinaire à la

[1] Grenoble, 13 avril 1844.

manifestation de ses opinions sur des matières complétement étrangères à la discipline. » Cet incident nous a paru digne d'être noté comme un témoignage de l'esprit du temps. Voilà où en étaient les représentants du premier barreau du Dauphiné en 1844.

Le 23 mai, Lacordaire quittait Grenoble pour regagner Nancy qui, alors encore, était son quartier général. Mais il lui fallut trois semaines pour arriver en Lorraine à travers sa famille, qu'il n'avait pas vue depuis six ans, à travers de vieux amis, des dìners et des sermons imprévus. Il détestait les sermons détachés ; mais comment ne pas faire exception pour sa Bourgogne bien-aimée, qui n'avait jamais entendu sa parole ? Les députations le prenaient à la gorge et elles ne lui laissaient pas la possibilité de résister. A Dijon, la ville de sa jeunesse et presque de sa naissance, Dieu l'inspira, dit-il lui-même, au delà de ce qu'il attendait. Comme il descendait de chaire, on lui remit une lettre d'un de ses plus chauds adversaires[1], M. Parisis, évêque de Langres, dont l'attitude et les écrits dans la lutte pour la liberté de l'enseignement faisaient en ce moment le premier des évêques de France. Le Prélat priait instamment Lacordaire de prêcher dans sa cathédrale et de descendre chez lui ; il reçut, en effet, le Père les bras ouverts et, à la fin de son discours, lui adressa publiquement un compliment parfait. « Jamais réconciliation, écrivait Lacordaire, ne s'est faite plus complétement et de meilleure grâce. »

[1] Je trouve ces mots dans une lettre du Père à madame Swetchine (16 juin 1844). C'est tout ce que je sais.

A peine le Père était-il dans son petit couvent de Nancy, qu'on y apprenait la mort de l'évêque exilé de ce diocèse, M. de Forbin-Janson [1], et que Mgr Menjaud, à qui les enfants de Saint-Dominique n'avaient rien à refuser, priait Lacordaire de prononcer l'oraison funèbre du prélat défunt, dans sa cathédrale. Il n'y avait certes que Lacordaire qui pût tenter à Nancy l'éloge public, l'éloge solennel de M. de Janson, tant ce nom excitait encore de colères à peine contenues dans la ville épiscopale. Le Père lui-même disait qu'il s'estimerait heureux « s'il n'était pas lapidé à l'exorde ou à la péroraison [2]. » Il ne le fut point. Le 28 août 1844, il écrivait : « Le succès a été complet, dans toutes les opinions, au delà de toutes les espérances ; c'est un jour de joie et de réconciliation, l'un des meilleurs jours de ma vie. » On comprend ce succès en lisant le discours, l'un des plus brillants et des plus habiles qu'ait prononcés Lacordaire. Les difficultés du sujet y sont éludées et tournées avec un art supérieur. L'éloge de Napoléon, très-populaire à Nancy, n'était peut-être pas fort à sa place dans l'oraison funèbre de M. de Janson ; mais, disons-le en passant, cet éloge, excessif à tous égards, n'était pas uniquement un artifice oratoire, il était sincère. Lacordaire en était resté à ses impressions du lycée de Dijon ; il ne voyait ordinairement l'Empereur qu'à travers ses souvenirs de l'invasion et de la campagne de 1814, puis à travers la légende de la mort chrétienne du héros sur le rocher de Sainte-Hélène. C'était l'un des

[1] Mort le 16 juillet 1844.
[2] A Mme Swetchine, 22 août 1844.

côtés faibles de Lacordaire, de trop s'en tenir généralement à la rhétorique de l'histoire.

Un grand travail succéda bientôt à l'oraison funèbre de M. de Janson : le Père avait pris la résolution de faire imprimer ses Conférences de Paris, dans les années 1835, 1836 et 1843, et il se proposait de publier tous les deux ans un volume semblable, jusqu'à ce qu'il eût épuisé la série de la doctrine catholique. Il s'étonnait, avec sa candeur ordinaire, de l'ordre qu'il trouvait dans cette exposition, n'ayant cherché, disait-il, que très-médiocrement à l'y mettre[1]. En effet, comme il le remarquait, les Conférences de 1835 traitent de l'Église, de sa nécessité, de sa constitution, de son autorité rationnelle et morale, de son infaillibilité, de son chef, de ses rapports avec l'ordre temporel, de sa puissance coercitive : c'est la base. L'année 1836 traite des *sources* de la doctrine de l'Église, de la tradition, de l'Écriture, de la raison, de la foi : c'est la suite naturelle. L'année 1843 traite des *effets* de la doctrine de l'Église sur l'esprit humain. On conçoit du reste qu'en revoyant, en 1844, toute la suite de ses idées, Lacordaire fût charmé de leur unité, disséminées et dispersées qu'elles avaient été dans un espace de dix années, et de dix années coupées par tant de voyages et si troublées. Il se trouvait néanmoins que tout s'enchaînait assez bien, non-seulement par l'ordre des pensées, mais par les proportions ; il était permis à l'auteur d'en éprouver quelque joie. Il lui était permis aussi d'en espérer quelque bien. Car le point de vue de la nouvelle

[1] A Mme Swetchine, 22 septembre 1844.

apologétique était tout à fait différent de tout ce qui avait été tenté en ce genre depuis Pascal. Bergier, la Luzerne, en dernier lieu M. Frayssinous, démontraient la vérité du Christianisme par l'extérieur, par des preuves extrinsèques : la démonstration de Lacordaire, au contraire, était prise de l'intérieur ; c'était un regard dans le dedans de la foi, c'était la vue de son harmonie avec toutes les lois générales du monde. Et cependant, Lacordaire avait raison de se rendre ce témoignage, rien n'était théologiquement nouveau ; seulement, le point de vue étant autre, il faisait voir les mêmes choses sous un autre profil. C'est, ajoutait-il ingénieusement, le changement du jardin français en jardin anglais.

L'auteur n'avait pu songer aux Conférences Stanislas, dont il ne restait aucune trace, et qui, d'ailleurs, se fussent trouvées en dehors du plan qu'il s'était fait en montant dans la chaire de Notre-Dame. Il ne songea pas davantage à ses Conférences de province, qui n'étaient que des préludes ; ce ne sont, disait-il, que des portions découpées dans le tout, et qui trouveront leur place dans l'ensemble, avec des proportions plus vastes. Réduite aux Conférences de Notre-Dame de Paris, cette publication ne laissa pas de coûter à l'auteur un assez grand travail. Les improvisations les plus heureuses payent à l'infirmité humaine leur tribut par bien des points défectueux, qui n'ont pas frappé l'auditeur, mais qui ne sauraient échapper à une lecture faite à tête reposée. En se relisant ainsi dans les anciens comptes rendus des journaux, Lacordaire était extrêmement frappé de ces points défectueux. Outre ces comptes rendus, heureusement, il

avait ses notes, ses souvenirs : il fondait tout cela ensemble, il polissait, il remettait de la couleur, il adoucissait ou il retranchait tout à fait ce qu'il appelait *quelques petites poussées* de jeunesse, tout en s'appliquant à conserver à sa publication la plus grande fidélité possible, ou du moins toute la fidélité désirable. « J'ai longtemps rêvé, mandait-il à madame Swetchine, de laisser aux vents tous ces débris de ma parole, puis, sur mes vieux jours, de faire un beau livre de tout ce que j'aurais pensé durant ma vie. Mais, avec l'âge, on comprend qu'on n'arrange pas ainsi sa destinée, et qu'il faut s'abandonner pleinement au souffle de Dieu. Puisqu'il a plu à Dieu que mes idées entrassent dans le public par la parole, pourquoi leur ôterais-je ce caractère natif et sincère ? »

Le tome premier des Conférences parut à la fin de novembre 1844. Le premier décembre, Lacordaire remontait dans la chaire de Notre-Dame. Les esprits étaient toujours vivement échauffés à propos de l'Université et du Clergé ; mais l'irritation n'était point descendue dans le peuple, comme avant 1830, où les prêtres étaient insultés dans les murs de Paris. L'agitation se tenait au-dessus, justement au sein des classes où se recrutait l'auditoire du Père. En face de ces passions frémissantes, il tenta une diversion qui semblait impossible : il s'interdit toute allusion, même éloignée, aux préoccupations publiques ; mais il ne désespéra point pour cela de captiver l'intérêt des hommes d'élite qui se pressaient au pied de sa chaire : il quitta la région des idées pour entrer dans celle des sentiments et des actes humains ; ce que le Prédicateur

allait dire, l'auditeur, pour en reconnaître la vérité et la force, n'avait qu'à descendre dans son propre cœur. Les Conférences de 1843 avaient traité des effets de la doctrine catholique sur l'esprit. Celles de 1844 traitèrent de ses effets sur l'âme. Ce sont les plus belles peut-être que Lacordaire ait faites. « Elles fermèrent la bouche, dit M. de Montalembert, à ses plus obstinés détracteurs, et la beauté en reste à l'abri de la critique et des temps, comme une perle exquise, qu'aucun souffle ne peut ternir. »

L'orateur sacré exposa son dessein en ces termes : « *Il est des vertus réservées comme signe de la doctrine divine.* Car, s'il existe une doctrine divine, s'il est vrai que Dieu ait daigné établir sur la terre un enseignement tombé de ses lèvres, si, depuis qu'il a fait le monde, il parle, il parle tout haut et tout bas, il parle à l'univers entier et à chaque âme qu'il a créée ; — si cela est vrai, vous voyez qu'il est absolument nécessaire que la doctrine divine produise quelque chose que jamais la parole humaine ne puisse produire à son tour, quelque envie qu'elle ait de contredire ces signes tout puissants. Dieu s'est donc réservé des vérités, *il s'est donc réservé des vertus*, il s'est réservé des institutions. Et la grande preuve de la vérité du Christianisme, sa preuve populaire, le pain quotidien de sa démonstration, ce n'est pas le miracle qui passe, même en ressuscitant les morts, ce n'est pas la prophétie, quoique plus permanente que le miracle, non ; la preuve perpétuelle et toujours vivante du Christianisme, c'est que tout œil, un peu plus tôt ou un peu plus tard, découvre en lui des vérités, des vertus et des institutions *réservées* : c'est que Dieu a fait comme

un grand roi, qui, outre les magnificences extérieures de ses palais, possède au dedans, en des lieux plus secrets, un trésor de choses privées dont il ne révèle le sanctuaire qu'à ses plus chers amis. »

L'orateur nommait ces *vertus réservées ;* il nommait l'humilité, la chasteté, la charité d'apostolat, la charité de fraternité, la vertu de religion. Et, dans huit conférences immortelles, il montrait quelles étaient ces vertus, et combien toute autre doctrine que la foi catholique est impuissante à les produire. Ç'a été le plus beau triomphe de l'éloquence du Père, le triomphe de sa vertu, le triomphe de son apostolat, sa péremptoire et triomphante réponse à ceux qui avaient voulu si longtemps ne voir en lui qu'un discoureur de parade, inhabile à obtenir des effets pratiques. Et en même temps quel accroissement de force pour la cause catholique que cette suite ininterrompue de victoires dans la chaire de Notre-Dame et dans toute la France !

Quel obstacle à des violences contre les ordres religieux que l'éclat et l'universelle popularité de cette parole ! C'était là un argument bien autrement efficace, M. de Montalembert l'a reconnu, que des thèses de droit public.

On l'a dit avant moi, rien ne réussit comme le succès. Les plus rebelles subissaient la contagion de l'admiration générale. Un homme éminent, l'homme le plus considérable de la magistrature française, mais l'un des plus gallicans et des moins favorables aux moines, M. Portalis, premier Président de la Cour de Cassation, pria le Père de prêcher à Saint-Roch en faveur d'une œuvre de colonie agricole dont cet ancien garde des sceaux était le pré-

sident. Lacordaire accepta pour le 30 janvier 1845, et c'est par cette prédication qu'il prit congé de Paris.

Le 9 février, il ouvrait à Lyon, dans l'église primatiale de Saint-Jean, sa station de carême. Pas plus que l'évêque de Grenoble, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, ne représentait en France les idées modernes. Il n'en accueillit pas moins Lacordaire de la meilleure grâce et lui donna un appartement dans son palais archiépiscopal. Pour la bienvenue du Prédicateur, le Prélat publia son mandement contre le *Manuel du droit ecclésiastique* de M. Dupin l'aîné, procureur général à la Cour de Cassation, pièce remarquable, dont le Père admira le courage, l'à-propos et l'habileté. Le Conseil d'État déclara qu'il y avait abus de la part de l'Archevêque ; mais le coup avait porté à fond et l'écrit de M. Dupin ne s'en est pas relevé.

La station de Lyon fut suivie avec une sorte de frénésie. Là comme partout, Lacordaire avait exigé que la grand'nef fût exclusivement réservée aux hommes. Dès le matin, elle se remplissait d'une foule pressée, mais silencieuse et sympathique. « Ce fut le dimanche 1er février, dit M. Tisseur, qu'il prononça son premier discours. On avait prévu une telle affluence que, dès sept heures du matin, nous étions à l'église, et le Père ne parlait qu'à une heure. Mais la seconde fois, et toujours depuis, nous y fûmes avant cinq heures[1]. » Les Dames firent construire à leurs frais une immense tribune pour avoir leur part de l'évangélisation dominicaine. Nulle

[1] Joseph Pagnon, *Lettres et Fragments*, recueillis par Clair Tisseur.

part Lacordaire n'avait obtenu un succès plus complet : parmi les curés, dans les séminaires, chez les Jésuites, chez les missionnaires du diocèse, le concert d'acclamations fut unanime ; pas un nuage ne se montra à l'horizon. Au terme de la station, le 30 mars (dimanche de *Quasimodo)*, le Prédicateur fut comme porté en triomphe de l'église à l'archevêché ; un grand nombre d'officiers en uniforme grossissaient le cortége. Le soir, aux flambeaux, une sérénade fut donnée dans la cour du palais primatial. La foule était énorme ; des applaudissements indescriptibles alternaient avec la musique. On criait : Vive Lacordaire ! Vivent les Dominicains ! Jamais, disait le Père, je n'ai vu un enthousiasme plus pénétrant. Cet enthousiasme se reproduisit au banquet offert à l'orateur par l'Académie de Lyon, qui, spontanément et à l'unanimité, avait décerné par acclamation à Lacordaire un diplôme d'associé, ce qu'elle n'avait fait que deux fois en cesiècle, en l'honneur, en premier lieu, de Chateaubriand, puis du noble défenseur de Louis XVI. Une médaille d'argent, qui rappelait cette distinction, fut offerte au nouvel académicien par la Compagnie. Le Père en prit acte comme d'un éclatant témoignage du progrès de la raison publique. Depuis notre dernière révolution, dit-il, voici la première fois qu'un religieux paraît avec son habit dans une académie.

Les retours à Dieu, durant la station, avaient été nombreux. Le Père avait acquis un tel empire sur le groupe si remarquable de jeunes artistes dont Joseph Pagnon était l'âme, que, quelques mois après la station de carême, ceux qui composaient ce groupe instituèrent entre eux le

tiers-ordre de Saint-Dominique. Plusieurs sont entrés dans le sacerdoce et même dans le cloître. Un autre genre de bien s'accomplit, sous l'influence de la station. A Lyon, la ville sainte de France, les catholiques n'avaient pas un journal pleinement à eux. Une première feuille légitimiste avait paru quelque temps dans cette grande cité à la suite de la révolution de 1830; elle n'avait pu se soutenir. Une seconde tentative, faite dans le même sens, était aussi demeurée infructueuse. L'Archevêque désirait vivement que la Religion eût un organe périodique dans son diocèse. Mais la difficulté n'était pas petite. Comme la plupart des catholiques de France, à cette époque, les catholiques de Lyon étaient communément légitimistes. Toutefois, il y avait parmi eux deux nuances bien tranchées : les uns tenaient plus à la Religion qu'à la politique; d'autres faisaient passer les intérêts de la politique avant ceux de la Religion. Lacordaire intervint et la *Gazette de Lyon* fut fondée. Son programme était de rester catholique avant tout et, plusieurs années, cette feuille demeura suffisamment fidèle à cette devise. Les événements de 1848 en altérèrent un peu la direction, qui s'est encore modifiée depuis; mais il n'en reste pas moins vrai qu'elle a fait du bien et que, sans les conférences de Lyon, elle ne serait pas née. Du reste, comme à Nancy, comme à Grenoble, le Père, à Lyon, donna une vive impulsion aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul; c'était toujours, en dehors de l'œuvre dominicaine, son œuvre la plus aimée.

De Lyon, le Père fit une visite à Chalais, qu'il trouva bien changé déjà par un an d'habitation. Mais il ne put

y prolonger son séjour ; il était rappelé à Paris par le péril qu'y courait la liberté des ordres religieux et par le désir d'y jeter, au mépris de la crise du moment, les premiers fondements d'une maison de son Ordre. Dès la fin de l'hiver, il avait loué, dans cette capitale, rue Honoré-Chevalier, 3, tout près de Saint-Sulpice, une petite maison où il se proposait d'habiter seul avec un compagnon. Protégé, dans ces limites, par la liberté de domicile, il était inattaquable.

Mais, avant de retourner à Paris, il voulut voir le saint de notre âge, celui que nos yeux ont vu, que nos mains ont touché, le curé d'Ars[1]. Ici je laisse la parole à l'un des deux amis qui accompagnaient le Père dans ce pieux pèlerinage.

« Dans les premiers jours de mai 1845 (le lendemain même de la fameuse interpellation de M. Thiers[2] pour la dispersion des Jésuites), un modeste char emportait à Ars le P. Lacordaire. Il y arriva le soir. Le jour suivant, à cinq heures du matin, le Père pénétrait dans la sacristie à peu près à l'improviste. Le saint curé, qui y arrivait au même instant, témoigna la plus vive satisfaction à la vue de ce visiteur inattendu. Il l'embrassa avec effusion, lui pressa les mains à plusieurs reprises, le remercia avec un indicible sourire de bonheur. Il lui demanda s'il vou-

[1] Ars est un village de la principauté de Dombes, canton de Trévoux (Ain).

[2] L'interpellation de M. Thiers est du 2 mai 1845. Tout me fait croire que le pèlerinage du Père à Ars est du 3 mai ; il y séjourna le dimanche 4.

drait bien prêcher aux vêpres : le Père opposa une résistance bien résolue aux prières qui lui furent faites ; il fit valoir son désir d'être à Ars le plus oublié des pèlerins, la privation qu'il causerait aux âmes venues de loin pour entendre une voix bien préférable à la sienne ; le Curé, sans abandonner son désir, s'abstint d'insister trop en ce moment.

« Le Père dit une messe basse au maître-autel de l'église. C'était à Paris, dans l'église des Carmes, le jour de Noël, à minuit, que je l'avais vu célébrer pour la première fois : il était alors aumônier d'un couvent de la Visitation. Jeune d'âge et d'intelligence, il le paraissait beaucoup plus encore par sa physionomie, parée des grâces de la pureté et de la vive expression du génie. Le dirai-je? avant lui, je n'avais jamais vu célébrer la messe avec tant de piété, de recueillement, de dignité et de foi. Cette messe de minuit était restée gravée dans ma mémoire, tant le P. Lacordaire m'avait semblé grand par la manière dont il s'acquittait des fonctions sacrées. A Ars, je le retrouvai plus admirable encore, s'il est possible ; la vie religieuse avait fait avancer son âme dans les voies de la sanctification. Dès son arrivée au pied de l'autel, il semblait n'être plus de ce monde et appartenir à Dieu sans aucun partage. Quelle lenteur mesurée par le tact du respect ! Quelle lecture simple, intelligente et pénétrée des épîtres, évangiles ou symboles ! Quel sentiment dans les oraisons ! Quel recueillement depuis le *Sanctus!* Rien d'affecté, aucune recherche, mais une attitude pleinement soumise aux émotions divines et une grande âme profondément péné-

trée. Le saint curé d'Ars m'avait paru digne d'admiration à l'autel ; mais le P. Lacordaire l'était tout autant. Avec un caractère différent, leur mérite était le même. Le premier semblait sous une impression générale d'amour de Dieu; il y avait de la tendresse expansive dans sa manière d'être. Le second paraissait plus préoccupé des grandeurs de la vérité et plus dominé par l'infinie splendeur de Dieu. L'un penchait vers une sublime familiarité avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'autre était prosterné plus profondément en présence du Verbe éternel, de la lumière du monde et de l'amour vainqueur du mal...

« Non-seulement le Père dut céder aux instances du curé d'Ars pour prêcher, mais aussi pour officier à vêpres. Il était visiblement peiné, et son humilité lui fit certainement prendre le parti de décolorer sa parole. Il dit qu'il était venu visiter M. Vianney par respect filial et qu'il se reprochait d'usurper sa place. Il s'en excusa auprès de l'auditoire, qui se composait de fidèles venus pour entendre M. le Curé, en aimant avec raison ses conseils plus que tous autres. Il parla de l'amour de Dieu pour son Église, de ce qu'était cette Église. Il ne se laissa aller à aucun mouvement oratoire, mais son grand esprit se trahissait malgré lui. Par la pente invincible d'une nature supérieure, il arrivait à exprimer, sans les chercher, de magnifiques idées. Privées de toute parure de style, elles en paraissaient plus grandes et plus énergiques. Le saint curé prêtait une attention que je ne craindrai pas d'appeler dévorante et attendrie. Il était beau de voir ces deux grands serviteurs de Dieu s'efforçant, l'un d'effacer son génie, l'autre de cacher sa sainteté.

« Après les vêpres, M. Vianney se rendit au presbytère avec le Père seul. Ils eurent là une conférence dont l'objet est resté inconnu, mais qui parut avoir causé beaucoup de satisfaction au P. Lacordaire. Par une exception des plus rares, le curé d'Ars accompagna son visiteur après l'entrevue. Une conversation animée se prolongea entre eux. Nous suivîmes de loin, respectant cet échange de pensées intimes. Arrivés à la petite éminence où se dresse la grille du château d'Ars, le Curé et le Père s'arrêtèrent. Nous les imitâmes à vingt pas en arrière et fûmes bientôt témoins d'une lutte d'humilité qui nous remplit d'émotion. L'heure de la séparation était venue. Il était à peu près certain que ces deux âmes éminentes ne se rencontreraient plus en ce monde, car l'une et l'autre allaient reprendre chacune ses rudes travaux pour le service de Dieu. Toutes deux sentaient qu'il ne leur serait plus donné de se revoir. M. Vianney demanda la bénédiction du Père et se disposa à se mettre à genoux à ses pieds. Celui-ci refusa énergiquement le rôle qui lui était offert et demanda lui-même la bénédiction du curé d'Ars. On se tenait les mains en s'adressant de vives instances et en obéissant à un sentiment si sincère de part et d'autre qu'il était difficile de présager lequel des deux triompherait. Le combat dura plusieurs minutes. Le P. Lacordaire se montra inébranlable dans sa résolution, inspirée par l'humilité, la vénération et la différence d'âge. Le curé d'Ars finit par être obligé de céder. Ces gestes furent ceux d'un homme qui subit une rude contrainte, et le mot *sacrifice*, prononcé par lui, arriva distinctement à nos oreilles. Le Père se prosterna

les deux genoux en terre, et nous en fîmes autant à quelque distance. Le saint curé prononça les paroles d'usage et donna sa bénédiction à l'illustre religieux agenouillé devant lui. Celui-ci s'étant relevé, ces deux hommes s'embrassèrent avec effusion[1]. » Cette page n'est assurément pas la moins touchante de la vie du P. Lacordaire. Comme on y retrouve celui dont la voix suppliante s'était écriée dans la chaire de Notre-Dame : « Mon Dieu ! donnez-nous des saints ! »

Je rappelais tout à l'heure l'interpellation de M. Thiers du 2 mai 1845 : pour en apprécier exactement la portée, il convient de faire quelques pas en arrière.

La campagne catholique de 1844 avait mis le feu aux poudres ; il s'ensuivit contre l'Église une explosion de haine formidable. Depuis la Révolution, l'anti-christianisme ne souffre plus l'Église qu'autant qu'elle s'efface ; dès qu'Elle fait acte de vie, il crie à l'envahissement et fait appel aux lois d'exception ou de proscription portées contre Elle en des jours de dictature ou de persécution ouverte. C'est ce que fit M. Thiers par son interpellation. Il avait son point d'appui dans des passions et des préjugés tout-puissants au Parlement, tout-puissants parmi les amis du Cabinet comme au sein de l'Opposition.

Cette explosion de haines effrayait ou inquiétait beaucoup d'évêques, et tout particulièrement l'archevêque de Paris. Elle leur fit prêter l'oreille aux insinuations du

[1] *Souvenirs de deux pèlerinages à Ars* (par M. de la Perrière). — Lyon, Girard et Josserand, 1863.

Ministre des cultes, lequel rejetait sur M. de Montalembert toute la responsabilité de la guerre à outrance qui venait d'éclater contre l'Église. Tout, disait le Ministre, tout se serait aisément arrangé si le débat se fût trouvé circonscrit entre le Gouvernement et l'Épiscopat ; dans ces conditions normales, même après l'ardente lutte de la session dernière, la conciliation de tous les intérêts serait encore possible. Ce qui avait tout gâté, ce qui continuait de tout compromettre, c'était l'intervention des laïques. Que M. de Montalembert fût désavoué ou simplement abandonné par l'Épiscopat, et la pacification religieuse deviendrait facile et prompte.

Le Ministre avait trouvé la fibre sensible : il lui suffisait de la toucher pour éveiller en sursaut la susceptibilité du Clergé et pour jeter la division dans le camp catholique. Au sein de l'Église romaine, la hiérarchie est un dogme fondamental : l'Épiscopat, c'est le gouvernement, les laïques ne sont que les gouvernés ; la foi à ce dogme nous est sacrée. Il était donc aisé de faire germer la confusion dans les esprits en représentant M. de Montalembert et les laïques associés à ses efforts comme se substituant aux évêques dans la direction de la guerre que soutenait l'Église contre ses ennemis. Rien de moins exact, assurément. M. de Montalembert, on l'a vu [1], se regardait comme un soldat, tout au plus comme un chef d'avant-garde ; il n'avait certes pas la moindre prétention à une part quelconque du gouvernement de l'Église, ni à une autorité enseignante, si petite qu'on pût la supposer. Père

[1] Lettre du 7 juillet 1844, citée plus haut *ad calcem* du chap. XII.

de famille, il avait, en cette qualité, des droits naturels à revendiquer sur ses enfants et pour ses enfants, sans par là empiéter en quoi que ce fût, sans contredit, sur la prérogative épiscopale. Membre de la législature de son pays, il lui était évidemment permis de défendre à la tribune, sous une responsabilité pleinement et exclusivement personnelle (la chose allait de soi), la liberté de l'Église ouvertement menacée par un projet de loi soumis à l'assemblée dont il faisait partie : remplir en ce point son mandat de pair de France, ce n'était certes à aucun titre usurper le ministère du Clergé ni le supplanter dans sa mission. Tout cela était incontestable; mais cette distinction si juste ne se dégageait pas avec évidence pour tout le monde de la complication des faits et des conjonctures ; de ce que les laïques n'ont pas le droit de gouverner l'Église on concluait, peu logiquement, ce semble, qu'ils n'ont pas le droit de la servir, même en des points mixtes, sans prendre en tout les ordres de l'Épiscopat, et des évêques adoptaient cette conclusion. Ce fut donc un service signalé que rendit à la cause catholique M. Parisis, évêque de Langres, quand il écrivit sa lettre à M. de Montalembert, sur la part que doivent prendre les laïques dans les questions relatives aux libertés de l'Église [1]. Aucun évêque n'osa élever la voix dans un sens contraire, et de ces velléités d'opposition de la part du clergé à l'intervention du noble Pair, il ne resta que ce solennel encouragement de l'évêque de Langres :

[1] 11 novembre 1844. — La date véritable est du 15 août de cette même année.

« Persévérez, monsieur le Comte… Soyez tout ensemble *le centre et l'âme* de l'action catholique *dans toute la France*… Ne vous laissez ni intimider par les résistances, ni séduire par les demi-concessions, ni décourager par les revers. Vos plus dures épreuves ne vous viendront peut-être pas de vos adversaires naturels… Mais le jour de la justice viendra, même en ce monde, et alors la honte sera pour les aveugles et les lâches, la gloire et la récompense pour les hommes de cœur et de foi [1]. »

Le mécontentement de l'archevêque de Paris à l'endroit de l'immixtion des laïques dans la lutte s'appesantit alors tout entier sur la rédaction du journal l'*Univers*. Fondé au mois de novembre 1834, par un prêtre auvergnat, M. Migne, si connu depuis par ses immenses publications patristiques et théologiques ; passé de ses mains dans celles de M. Bailly, dont le nom se trouve mêlé à toutes les œuvres d'action catholique de son temps ; cédé par M. Bailly à M. Taconet, en 1842, ce journal, longtemps condamné à une situation précaire, avait acquis, depuis deux ans, une grande importance. Il la devait à son rédacteur principal. M. Louis Veuillot, en quelque sorte journaliste de naissance, après avoir activement servi dans la presse la politique de M. Guizot, en avait été récompensé par un emploi élevé dans le cabinet de M. Duchatel, ministre de l'intérieur : il était alors tout

[1] *Lettre de Mgr l'Évêque de Langres* à M. le comte de Montalembert, *in fine*.

à fait en dehors de la foi catholique. Converti dans un voyage qu'il fit à Rome, en 1838, M. Veuillot s'était voué dès lors à la cause de la Religion avec l'ardeur d'un néophyte et, quand la question de la liberté de l'Église avait commencé à être nettement posée en face des tendances de la politique de Louis-Philippe, il n'avait point hésité à se dégager de toute attache ministérielle pour mettre sa plume à la disposition du nouveau directeur de l'*Univers*. Le jour où les services de M. Veuillot furent acceptés, il fut le maître. Sa supériorité était éclatante, incontestée ; elle ne rencontra pas de contrepoids ; l'*Univers*, ce fut lui.

En retour, il porta seul toute la responsabilité morale de cette feuille. Fils de ses œuvres, homme du peuple par ses impressions d'enfance, élevé depuis dans les cris de la presse périodique et dans les représailles sans pitié des partis, il avait naturellement apporté dans la rédaction de l'*Univers* quelque chose des habitudes qu'il avait contractées dans des luttes plus anciennes. Sa polémique était pleine de verve et de vigueur, mais souvent d'une rudesse et d'une âcreté tout à fait inconnues jusque-là dans la presse catholique. M. de la Mennais seul avait prodigué à ce point le mépris à ses contradicteurs ; encore reprochait-on à M. Veuillot de passer, dans son langage, des bornes que M. de la Mennais n'avait jamais franchies. Quoi qu'il en soit, à droit ou à tort, l'irritation causé par la polémique de l'*Univers* était presque générale. M. Veuillot ne s'était pas encore assimilé son public, et beaucoup de choses auxquelles ce public s'est peu à peu plus qu'accoutumé, choquaient alors vive-

ment les évêques et le clergé. A l'assemblée des actionnaires du journal, à la fin de l'année 1844, il y eut donc un soulèvement contre la rédaction de M. Veuillot. D'autre part, l'Archevêque de Paris était outré de ce qu'il trouvait d'excessif dans la polémique de l'*Univers ;* il menaçait de la désavouer hautement pour une lettre qu'il ferait insérer dans le *Moniteur*. Le P. Lacordaire et M. Dupanloup, alors vicaire général de Paris, crurent tout sauver en plaçant le journal sous la direction d'un comité formé des hommes les plus éminents de l'armée catholique. Le P. Lacordaire devait être le président de ce comité ; à côté de lui siégeraient le P. de Ravignan, M. de Montalembert, M. Dupanloup et M. Charles Lenormant.

Des ouvertures furent faites en ce sens à MM. Taconet et Veuillot. On leur disait que l'unique organe quotidien des catholiques ne pouvait être abandonné à l'omnipotence d'un seul homme. Rien, ajoutait-on, n'offrait plus de garantie à l'Épiscopat, au Clergé, aux catholiques, qu'un conseil de direction composé des cinq hommes que je viens de nommer ; rien n'était moins blessant pour M. Veuillot. Celui-ci toutefois contenait à grand'-peine le sentiment qu'il éprouvait de voir ainsi méconnus son dévouement et ses services : il ne s'expliquait pas du tout le soulèvement dont il était l'objet ; il ne se faisait personnellement aucun reproche. Du reste, semblait-il, il ne s'imposait nullement ; il offrait même de se retirer tout à fait, ou de rester, n'importe à quel rang, sous un rédacteur en chef ; mais il repoussait énergiquement un comité de direction. Il ne concédait que le droit de con-

seil et rien au delà ; rédacteur principal et connu, il voulait seul, disait-il, exercer le droit absolu de contrôle et de refus. Quant aux membres du Comité, ils offraient, sauf M. Lenormant, de prendre publiquement la responsabilité de la direction, de se réunir à cet effet toutes les semaines et de se faire représenter dans les bureaux, tous les jours, d'une façon permanente, par un rédacteur en chef de leur choix, qui aurait droit de *veto* sur tous les articles. La question ainsi posée, M. Veuillot ne dissimula point sa répugnance à subir une telle censure ; il déclara franchement qu'il ne se croyait pas capable de se résigner longtemps à ce régime, et qu'à la troisième correction qui lui serait ainsi imposée, il s'en irait pour ne plus revenir. Les cinq répliquèrent qu'en offrant leur intervention publique dans la direction, ils avaient cru rendre à l'*Univers*, dans la crise où il se trouvait, un très-grand service, mais qu'ils n'entendaient pas n'être acceptés qu'à titre d'oppresseurs. Cependant M. Affre adressait à M. Taconet une lettre de blâme, dont il annonçait la prochaine publication. Un éclat était donc imminent lorsqu'un ecclésiastique, familier de l'archevêché, réussit à détourner le coup en effrayant M. Affre des conséquences auxquelles il se trouverait exposé le jour où, dans la personne de l'un de ses grands vicaires, son administration semblerait responsable de ce qui serait publié dans l'*Univers*. C'était faire échouer la combinaison ; car, des cinq directeurs, trois seulement (le P. de Ravignan, sauf des ordres contraires de ses supérieurs, et MM. Lenormant et Dupanloup) passaient l'année entière à Paris ; M. de Montalembert n'y rési-

dait que durant les sessions législatives, et le P. Lacordaire ne pouvait renoncer à ses stations de province pour se mettre sans relâche à la tête de la rédaction de l'*Univers*. Interdire à M. Dupanloup de prendre part à la direction du journal, c'était donc, on le voit, rompre le faisceau à peine formé et rendre impossible toute autre direction continue que celle de M. Veuillot. C'est ce que M. Affre ne sut point voir. M. Veuillot offrit d'accepter les avis, non le *veto*, de cinq autres personnes choisies par l'Archevêque, sentant bien qu'aucune de ces personnes ne jouirait, quelle qu'elle fût, d'une autorité morale qui égalât, même de loin, celle qu'il venait de décliner, et qu'ainsi les conseils qu'il se déclarait prêt à recevoir le gêneraient assez peu dans la pratique. Cela fut promptement compris. Ceux que désigna M. Affre pour faire partie du comité consultatif en question eurent tout de suite conscience de l'inefficacité du rôle qui leur était offert, et ils s'excusèrent l'un après l'autre. Alors l'ecclésiastique qui avait fait donner l'exclusion à M. Dupanloup, eut l'idée d'amortir l'irritation qui venait de se manifester contre la rédaction de l'*Univers*, en donnant à cette feuille un rédacteur en chef autre que M. Veuillot et en faisant conférer ce titre à l'un des anciens collaborateurs de l'*Avenir*. C'est de la sorte que M. de Coux, devenu professeur d'économie politique à l'université catholique de Louvain, fut appelé à la direction nominale de l'*Univers*. M. Veuillot agréa sans difficulté cet expédient, qui se réalisa quelques mois plus tard. Mais il fut bientôt évident que la présence de M. de Coux dans les bureaux du journal

n'empêchait guère le rédacteur principal d'y rester à peu près le maître [1].

Je me suis étendu sur cet incident parce que le P. Lacordaire y a pris personnellement une très-grande part, et aussi parce que c'est là que remonte la division des catholiques. De l'inutilité de la tentative qui venait d'avoir lieu, il s'ensuivit un état de choses grave : c'est qu'à partir du mois de janvier 1845, l'unique feuille quotidienne qui représentât en France la cause de l'Église se trouva être au fond, l'œuvre d'un seul homme, journaliste hors ligne sans contredit, mais alors très-loin encore d'avoir l'autorité qu'il a obtenue depuis, désapprouvé d'ailleurs, quant au ton de sa polémique, par le plus grand nombre des évêques [2], et brouillé désormais avec le chef du parti catholique. Ce n'était pas là une situation normale. Toutefois il n'y eut pas de schisme, et malgré les griefs respectifs, l'impulsion donnée par l'*Univers* ne s'écarta point sensiblement de celle de M. de Montalembert; mais entre ce dernier et M. Veuillot il n'en subsista pas moins une désunion funeste, qui ne cessa, pour un temps, que le 24 février 1848. Elle ne devait jamais cesser entre l'*Univers* et le P. Lacordaire. La divergence de principes n'y était alors pour rien; car M. Veuillot, élevé dans les rangs de la démocratie et dans le culte des idées modernes, suivait encore le courant

[1] En écrivant ce qu'on vient de lire, j'ai sous les yeux des lettres du temps qui s'y rapportent; elles sont de M. de Montalembert et de M. Veuillot. Je suis donc, à cet égard, en pleine lumière. Tout cela se passait en janvier 1845, et non en juin, comme l'a dit M. de Falloux : ce qui eut lieu en juin n'a pas d'importance.

[2] Ce point de fait était hors de contestation en 1845.

dit *libéral*, sans scrupule, sans arrière-pensée et sans réserve. Mais il blessait l'idéal de dignité et de modération dans la polémique que, suivant le Père, il était de l'honneur de la Religion de garder et qui lui demeura sacré jusqu'à la fin.

C'est ici le lieu de bien dessiner la ligne que dès lors Lacordaire s'était tracée dans la défense de la Religion et de l'Église, ligne à laquelle, je le répète, il est resté fidèle jusqu'au bout sans déviation aucune.

D'une part, de l'avortement de l'*Avenir* il avait gardé, on l'a vu, cette impression que l'un des grands malheurs du génie de M. de la Mennais, c'était de n'avoir produit une certaine unité de parti qu'en créant à côté de lui des divisions profondes. Cela tenait en grande partie, sans contredit, à ce qu'il y avait d'excessif dans les doctrines de l'*Avenir*, d'irritant dans sa polémique[1]. Or il semblait au Père que l'*Univers* commettait la même faute, qu'il exaspérait ses adversaires et qu'il divisait ses frères de lait : Lacordaire était donc, par expérience, on ne saurait plus contraire au ton qui dominait dans cette publication. Il l'était aussi par caractère. « La nature, disait-il, a mêlé à mon énergie un ingrédient d'extrême douceur, qui me rend mal propre à l'âpreté de presque tous ceux que je vois manier nos intérêts. » Sous un autre point de vue, l'exemple de l'*Avenir* persuadait encore à Lacordaire que « rien ne peut réussir dans les affaires religieuses de France que par les Évêques, ou du moins

[1] Lettre du Père à M. de Montalembert, 25 juin 1844.

avec leur concours [1]; » et, par suite, il tenait un très-grand compte de la répulsion de M. Affre et de la grande majorité de l'Épiscopat pour la polémique de M. Veuillot. Il ne souhaitait point toutefois la mort de la feuille en question ; en tout il était de ceux qui veulent que le pécheur se convertisse et qu'il vive.

Il y avait autre chose encore.

Lacordaire craignait (et cette divergence entre M. de Montalembert et lui devait avoir plus tard de graves conséquences), Lacordaire craignait que l'impopularité des Jésuites ne portât malheur au rétablissement en France des Ordres religieux, chose, à ses yeux, d'une nécessité absolue et qui devait être, suivant lui, l'œuvre principale de la fin de ce siècle ; œuvre à laquelle, pour sa part, il avait consacré et dévoué sa vie. Quant aux Jésuites, il ne se faisait aucune illusion. On ne veut pas, écrivait-il, on ne souffrira pas, que les Jésuites enseignent la jeunesse de France ; il y a donc malhabileté de notre part à nous heurter à cette question et nous nous y heurterons en pure perte. Tout ce que nous y gagnerons, c'est que, pour mieux rendre les Jésuites impossibles comme professeurs, on voudra les rendre avant tout impossibles comme religieux, et que, dans cette vue, on ressuscitera les lois révolutionnaires contre la vie religieuse en général, ce qui atteindra d'un même coup toutes les communautés d'hommes de France. C'était là, on ne saurait le nier, le péril du moment, péril flagrant et qui n'eût pu être conjuré si

[1] A M. de Montalembert, 30 septembre 1844.

M. Guizot n'avait réussi à détendre la situation par le succès de la négociation de M. Rossi auprès du Saint-Siège[1]. Sans doute il subsista quelque chose d'ambigu dans ce succès de M. Rossi ; mais enfin la concession qui lui fut faite suffit pour contenter en France *le pays légal*, comme on disait alors. C'en fut assez (et l'on ne saurait trop s'en féliciter) pour prévenir chez nous une réaction analogue à celle qu'amena la résistance de Lucerne, sur cette même question des Jésuites, en 1847, réaction qui pèse encore, après plus de vingt ans, sur la Suisse catholique. A cet égard donc, on doit le reconnaître, Lacordaire voyait juste. Il a fallu un tremblement de terre comme celui de 1848 et, par contre-coup, une rénovation complète de l'esprit public dans notre pays, pour qu'il soit devenu possible aux Jésuites d'avoir, eux aussi, leur place au soleil de la liberté et de posséder des colléges en France.

Malgré cette nuance, encore peu tranchée d'ailleurs, entre M. de Montalembert et lui, Lacordaire demeurait étroitement uni à l'action catholique. Il avait chaudement approuvé le plan d'un comité central, dirigeant quatre-vingts comités diocésains, et revendiquant la liberté pour les catholiques au nom de la liberté religieuse garantie à tous par la Charte[2]. Non-seulement il s'était laissé mettre un moment, comme on vient de le voir, à la tête du comité qui devait assumer publiquement la responsabilité de la direction de l'*Univers ;* mais il consentit à être l'un des directeurs du journal

[1] Voir toute cette négociation dans les *Mémoires* de M. Guizot, t. VII, p. 391-449.

[2] Lettre à M. de Montalembert du 25 juin 1844.

catholique qu'on eut un moment la velléité de créer pour faire concurrence à cette feuille [1]. Il opinait toutefois pour qu'on ne réclamât pas à la fois tout ce qu'on avait le droit de demander de peur d'effrayer les imaginations : « Nous avons gagné du terrain, disait-il, il faut savoir le garder, et rien ne garde mieux le terrain que la patience [2]. » Il se fût contenté d'obtenir que chaque évêque pût fonder un collége dans son diocèse, fût-il interdit d'y appeler des Jésuites [3]. Il aurait donc voulu que les catholiques évitassent de descendre en champ clos sur le terrain choisi par M. Thiers, terrain où ils ne pouvaient, alors, n'être pas battus. Mais le sentiment de l'honneur, si invincible en lui, l'empêchait de les désavouer et de se séparer d'eux. « Vous savez, écrivait-il à madame Swetchine, si je fais à l'opinion ennemie aucun sacrifice ; si, en toute occasion, privée ou publique, je ne défends pas, comme je le dois, les droits de l'Église. J'ai dîné chez les Pères Jésuites en arrivant à Lyon et la veille du jour où j'ai quitté cette ville. Car, bien que je ne sois pas d'accord avec eux sur toutes choses, ce n'est pas l'heure de discuter en quoi l'on diffère, mais en quoi l'on concourt. Les nuances apparaissent dans un ciel serein, elles se perdent dans un ciel orageux [4]. » La bataille une fois devenue inévitable, il n'était point homme à lâcher pied. Quand la question de résistance légale parut être posée aux Jésuites, en attendant qu'elle le fût aux autres religieux, l'avis de Lacordaire fut catégorique. « Le parti

1 A Mme Swetchine, 4 et 30 juin et 12 juillet 1845.
2 A M. de Montalembert, 30 septembre 1844.
3 Même lettre.
4 6 avril 1845.

à prendre est simple ; se laisser tirer de chez soi par la force, y rentrer dès que la force sera loin ; protester publiquement, réclamer judiciairement la jouissance de sa propriété ; la jouissance recouvrée, y rentrer avec les siens [1]. »

Mais aussi, dès que le *Moniteur* eut annoncé que la négociation confiée à M. Rossi avait « atteint son but, » Lacordaire se déclara hautement pour la transaction intervenue. Il n'admettait pas aisément que le Saint-Siége ne fût pas éclairé d'une lumière très-particulière et très-précise quand il s'agit des intérêts de l'Église, dont Jésus-Christ lui a confié la direction. Ce n'est pas qu'il exagérât cette façon de voir au point de croire le Pape infaillible dans les choses étrangères au dogme et à la discipline générale. Mais il estimait qu'on ne doit l'accuser de faute ou d'aveuglement qu'avec de bien bonnes preuves, que les contemporains ne sont guère à même de posséder. Il s'en expliquait avec son éloquence accoutumée. « Pour moi, écrivait-il, j'ignore l'avenir, je ne sais pas mon propre lendemain, à plus forte raison le lendemain de l'univers ; je crois que l'homme ne voit qu'un point des temps, que Dieu seul saisit leur ensemble, et que l'Église inspirée par lui se conduit, par rapport à cet ensemble, sans le voir. Peut-être, dans un siècle, le genre humain aura pitié de l'état où nous aurons vécu. Peut-être que rien de ce que nous voyons ne subsistera, et Dieu, qui le sait, n'a peut-être d'autre politique que de maintenir l'Église immobile au milieu de ces flots d'un

[1] A M. de Montalembert, 30 avril 1845.

jour, qui passent en la méprisant parce qu'ils font du bruit. Où serait le combat si nous vivions dans le triomphe? La science le voit dans le passé; la foi dans l'avenir ; Dieu seul, dans le présent[1]. »

Indépendamment de ces considérations générales, applicables à tout acte du Saint-Siége, Lacordaire ne manquait pas de raisons pour justifier le souverain Pontife dans le cas qui se présentait. L'expédient adopté lui semblait laisser intact l'honneur de Rome, celui de notre Église, celui même des Jésuites, sans rien sacrifier pour cela de nos droits constitutionnels.

« Certainement, disait-il, la résistance extrême et absolue avait un beau côté, et je crois utile qu'elle ait été tentée de manière à révéler au Gouvernement les périls où il s'exposerait en se déclarant l'ennemi d'une des libertés divines et humaines les plus précieuses, celle de la cohabitation et de l'association spirituelles : mais ce but a été suffisamment atteint. Nous sommes battus en apparence, victorieux en réalité : Dieu laisse l'ombre à nos ennemis, à nous le corps, et je crois qu'en matière religieuse, le succès sans le triomphe est ce qu'il y a de mieux.

« Il fallait au Gouvernement, aux Chambres, une porte pour sortir du mauvais pas où tous s'étaient jetés : cette porte leur est ouverte[2]. Dans le cas présent, le Gouvernement n'ayant pas une intention persécutrice, mais seulement une mauvaise position à lui faite par ses

[1] A M. de Dumast, 28 octobre 1833.
[2] A Mme Swetchine, 12 juillet 1845.

adversaires et sa propre faiblesse originelle, il était utile de ne pas le pousser à bout dans une lutte à mort, où il aurait eu pour auxiliaire la Chambre des députés et presque toute la presse [1].

« Mais en même temps aucune parole n'est prononcée contre les Jésuites, aucun ordre ne leur est intimé, aucun conseil *ostensible* ne leur est donné ; l'Église les laisse à leur prudence et à leur générosité, juges en dernier ressort de ce qui convient le mieux, à eux et à tous. Dans cette situation délicate, les Jésuites n'ont point accordé leur retraite absolue de France, mais seulement une retraite partielle, qui ne les empêchera pas de faire à peu près tout le bien dont la Providence les avait chargés [2]. Les Jésuites subsisteront, sauf peut-être à diminuer leurs maisons et à clore quelques-uns de leurs noviciats [3]. » Les ennemis purs ne seront pas satisfaits ; mais les ennemis purs ne sont rien, on les a toujours et en tout temps contre soi. Ce qui importe, ce sont les alliances des tièdes, des indifférents, des politiques *et de la masse flottante :* on ne succombe jamais que sous des coalitions. Et puis, quand la guerre devrait continuer, même avec des chances très-malheureuses, qu'importe ? Nous aurions toujours montré notre bon désir de la paix, notre esprit de conciliation ; et, de plus, ce qui rendrait l'ennemi beaucoup plus odieux, la guerre serait maintenant contre tous les ordres religieux, contre toute l'Église [4].

[1] A Mme de Prailly, 6 août 1845.
[2] A Mme Swetchine, 12 juillet 1845.
[3] A Mme de Prailly, 6 août 1845.
[4] A Mme Swetchine, 12 juillet 1845.

« *L'existence des ordres religieux*, devenue un fait acquis, *pouvait d'ailleurs être compromise par de nouvelles lois*, qui nous auraient ôté le bénéfice de la Charte, étant postérieures à elle, et auraient rejeté à un avenir très-lointain notre liberté sous ce rapport. Au contraire, en cédant quelque chose, on consacrait ce qui n'était pas touché, *on apaisait les esprits*, on donnait au Gouvernement la force de se séparer de nos ennemis, on lui ôtait les chances terribles d'une persécution ; on rentrait dans la voie de conciliation suivie depuis 1830. Nous catholiques, quel intérêt avions-nous à renverser le gouvernement actuel (et par conséquent à entrer en lutte ouverte avec lui) ? De quelque manière qu'on le juge politiquement, n'est-il pas au moins un intermède heureux entre des catastrophes ? Trop faible pour élever la France, trop peu moral pour la pousser au bien, il permet au moins à l'esprit de Dieu d'y circuler et de féconder ainsi des temps *humiliés par une grande impuissance*[1]. »

Quand le P. Lacordaire écrivait ces choses, il était établi à Paris, avec le P. Danzas et un autre religieux, dans sa petite maison de la rue Honoré-Chevalier, qu'il ne garda que six mois. C'est là qu'eurent lieu les premières réunions du Tiers-Ordre, là aussi que fut célébré à Paris, pour la première fois en ce siècle, la fête de saint Dominique : le P. de Ravignan, supérieur des Jésuites, et Dom Guéranger, abbé de Solesmes, renouant la chaîne

[1] A la même, 7 août 1845.

des traditions des anciens jours, y représentaient avec bonheur la vieille fraternité des ordres monastiques. Néanmoins, ce premier essai d'un couvent à Paris ne fut pas entièrement heureux, et le Père fut très-content de quitter la rue Honoré-Chevalier pour prendre, dans les dépendances du nouveau couvent bâti pour les Carmélites par madame de Soyecourt (rue de Vaugirard, 67), un appartement qu'il a conservé jusqu'à l'installation des Dominicains dans la maison des Carmes, en 1849. Le grand point était d'habituer tout le monde à rencontrer des moines dans les rues de Paris sans s'en émouvoir. Le Père et ses compagnons, lorsqu'ils sortaient, couvraient leur robe blanche d'un manteau noir ; mais ils n'en étaient pas moins reconnaissables, et toutefois jamais ils n'essuyèrent une insulte. Le peuple les voyait passer sans mot dire. C'était là une prise de possession qui avait son importance.

A d'autres égards encore, l'œuvre du Père faisait son chemin. Deux de ses religieux avaient été ordonnés prêtres à Nancy au mois de février 1845. Rome se montrait de plus en plus bienveillante : à la suite de son carême de Lyon, Lacordaire reçut du général de son Ordre, de l'agrément exprès du Souverain Pontife, le diplôme de Maître en Théologie. La restauration dominicaine se dessinait ainsi peu à peu. Le Tiers-Ordre des hommes et celui des dames commençaient à se développer à Paris. A la fin de juillet, la maison de Chalais était régulièrement érigée en noviciat, et ce noviciat était mis par Lacordaire sous la conduite d'un saint, le P. Besson. Le 4 août 1845, trois novices, dont l'un devait être le

P. Souaillard, y prenaient l'habit. Le P. Jandel, prieur du couvent de Chalais, avait prêché à Voreppe une retraite de quinze jours, qui acheva de donner à l'œuvre dominicaine, dans ce bourg, dont Chalais est une dépendance, de véritables racines. La maison de Nancy prenait aussi de l'accroissement; M. de Saint-Beaussant y faisait construire une élégante chapelle. Ces progrès s'accomplissaient du reste avec une providentielle lenteur. Il n'était point désirable d'avoir à former trop de novices à la fois : non-seulement les ressources matérielles faisaient défaut, mais aussi une suffisante expérience de la vie religieuse du côté des maîtres. Pour les études, il n'existait qu'un seul professeur *(lector)*, assez jeune alors lui-même, le P. Martin. « Que le dévouement supplée au nombre, » disait le P. Lacordaire. De la part des nouveaux enfants de Saint-Dominique, Dieu voulait, avant tout, des actes de foi.

L'Avent de 1845 ramena le P. Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame. Cette année-là, il traita « des effets de la doctrine catholique sur la société. » Il montra que le Catholicisme n'a pas fondé seulement une société intellectuelle meilleure, mais la seule société intellectuelle publique qui soit ici-bas, la seule vraie république des esprits. Il fit voir qu'il n'y a de véritable société que la société des esprits, et que cette société n'est constituée que par des idées communes, fondamentales, immuables, librement reconnues et acceptées par des intelligences de tout rang. Il rappela que l'homme, pressé par ce besoin de l'unité des esprits, a tenté toutes les

voies, a épuisé tous les efforts qu'on puisse concevoir, pour l'établir : la philosophie rationaliste, la philosophie autocratique, la philosophie hérétique, toutes trois impuissantes. D'où la conséquence que l'unité catholique n'est pas de l'homme : c'est un phénomène manifestement divin, qui ne s'explique que par la présence perpétuelle de l'esprit de Dieu au sein de l'Église. L'orateur parla magnifiquement de l'organisation et de l'expansion de la société catholique, comme aussi de l'action de cette société sur la société naturelle, quant au principe du droit, quant à la propriété, quant à la famille, quant à l'autorité, quant à la communauté de biens et de vie, panégyrique admirable de l'association monastique. C'est par là qu'il couronna ses conférences sur l'Église.

Strasbourg attendait sa parole : il y prêcha le carême de 1846. Nulle ville française ne ressemblait moins à celles qu'avait évangélisées jusque-là le P. Lacordaire. Strasbourg, c'est encore la France assurément ; mais, en même temps, c'est déjà l'Allemagne: c'est l'Allemagne par le sang, par la langue, par les études, par la forte proportion de l'élément luthérien et de l'élément israélite. L'apologiste du dogme catholique n'abordait point sans quelque appréhension un théâtre si nouveau pour lui. L'affluence ne fit pas défaut : le Préfet, les Généraux, le Recteur de l'Académie, l'élite de l'armée, de la bourgeoisie, des corps savants, accoururent dès le premier jour, et se montrèrent fort assidus : mais l'auditoire, d'abord, parut à l'orateur un peu plus froid qu'ail-

leurs[1]. Toutefois, au silence profond de cet auditoire dans certains endroits, à une oscillation significative dans quelques autres, Lacordaire sentit que, là comme partout, il avait prise sur les âmes. Comme toujours, cette impression alla croissant. Les membres les plus éminents des Chambres badoises, les personnes les plus distinguées de la Cour grand-ducale, tout le corps diplomatique de Carlsruhe, passaient le Rhin chaque dimanche, catholiques et protestants sans distinction, pour admirer à l'envi cette parole qui ne ressemblait à rien de ce qu'on avait entendu jusque-là, pour contempler cette tête rasée, ce moine blanc si majestueux et si sympathique, si moderne d'accent et de pensée sous un costume qui faisait revivre dans les imaginations le passé le plus lointain. C'était, après sept siècles, comme une réapparition de saint Bernard sur les bords du Rhin, d'un saint Bernard à la fois austère et suave comme le premier, n'ayant rien désappris pour lui des rigueurs du cloître, mais prêchant hardiment la foi antique dans la langue des temps nouveaux et se faisant tout à tous, comme l'Apôtre, pour les gagner tous à Jésus-Christ, son maître et le leur. Les jeunes gens surtout venaient à lui et il se donnait à eux sans réserve. Non-seulement il les recevait chez lui à toute heure, paraissant n'avoir rien à faire que d'entrer dans le sujet qui les amenait à lui : mais que de fois il allait les surprendre chez eux, le matin, faisant avec eux de longues et familières promenades, où, aux effusions

[1] Lettre du 2 mars 1846 à Mme Swetchine. — La station s'était ouverte le 1er mars.

de cœur les plus tendres, il mêlait les réflexions les plus profondes ou les saillies les plus enjouées ! Que de conversions ont été le fruit de ces libres entretiens! Un autre vivant souvenir de la station de Strasbourg, c'est l'*Œuvre de la Providence* pour la préservation des orphelines abandonnées de leurs familles et qui, à raison de leur âge, n'ont plus droit à être recueillies dans les hospices. Cette œuvre a été fondée par un sermon du P. Lacordaire.

Tout était donc allé au delà des espérances du Prédicateur. Dès son arrivée, les curés de Strasbourg étaient venus en corps lui rendre leurs devoirs, marque de sympathie qui le toucha d'autant plus qu'elle ne s'était pas encore produite ailleurs. Toutes les autorités constituées assistèrent sans interruption à ses conférences. La cathédrale fut constamment pleine de juifs, de protestants, de militaires. « Je suis allé à Strasbourg avec une grande peur, disait le Père, pensant que c'était là un pays froid, germanique, juif, protestant : mais j'ai été bien récompensé de ma confiance en Dieu ; car en vérité je ne pense pas avoir rencontré nulle part plus de sympathies, plus de cœurs chauds, plus de gens aimables, et avoir opéré plus de fruits apostoliques [1]. » Nulle part, en effet, sauf à Bordeaux, le Père n'avait eu des consolations plus réelles et plus amples [2]. Nulle part, même à Lyon, il n'avait moins senti l'hostilité de l'incroyance. Une seule voix discordante s'éleva contre lui ; ce fut comme

[1] A Mme de la Tour du Pin, 15 mai 1846.

[2] A M. de Montalembert, 24 avril 1846.

à Bordeaux, celle d'un professeur de philosophie [1]. Aussi le Père s'était-il sincèrement épris de cette ville « ayant encore le cachet de l'antiquité, et toute remplie par deux grandes choses dont on ne se lasse pas : la cathédrale et le Rhin [2]. » La station, ouverte le 1er mars, avait été close le 26 avril, second dimanche après Pâques. Mais le départ de Lacordaire fut retardé par deux sermons qu'il ne put refuser, et il quitta Strasbourg le 4 mai, jour qu'il avait choisi pour accomplir un pieux pèlerinage à Sainte-Odile, célèbre par ses souvenirs de sainteté comme par ses beautés naturelles, qui en font le point le plus remarquable des Vosges alsaciennes. Il était allé prier la veille, dans l'ancienne église des Dominicains à Strasbourg, sur la tombe de Tauler, un des princes de la chaire au quatorzième siècle, et resté jusqu'à nos jours l'un des maîtres de la vie spirituelle.

Le Père était impatient de se retrouver au sein de sa famille dominicaine, à Chalais, alors le centre de sa vie et le grand foyer de la future province de France. C'était avec une joie toujours nouvelle qu'il redevenait un pauvre et doux moine, lisant, écrivant, confessant, faisant pénitence. « En attendant la plus grande paix de la mort, » il bénissait Dieu de sa paix présente. Vingt années durant, la Providence l'avait éprouvé par une suite ininterrompue de choses douloureuses. Depuis son entrée au séminaire en 1824, jusqu'à sa station de 1844 à Paris, il avait été en butte à une inimitié persévérante,

[1] C'était un réfugié italien, M. Ferrari.
[2] A Mme de la Tour du Pin, 15 mai 1846.

concentrée et condensée dans un certain nombre d'hommes capables de nuire beaucoup, et qui n'avaient rien négligé soit pour le perdre de réputation, soit pour le pousser à des extrémités. Il lui avait fallu vingt ans de douceur, de patience et de persévérance pour arriver à un peu de paix ; il en jouissait profondément. Il avait promis à l'évêque de Liége de se trouver au sixième jubilé séculaire de la fête du Saint Sacrement, fête qui a pris naissance dans cette ville en 1246. Mais ces prédications d'apparat, « sans fruits véritables, » attiraient peu le P. Lacordaire. Il ne se sentit pas la force de quitter Chalais pour aller recueillir en Belgique des applaudissements stériles, et il se hâta de se dégager de ce côté, en offrant à l'évêque de prêcher dans sa cathédrale, en échange du sermon qu'il lui retirait, une station tout entière, celle du carême de 1847.

Un grand événement était proche. M. Rossi écrivait de Rome le 1er juin 1846 : « Le Saint-Siége est vacant ; Rome est dans la stupeur ; on ne s'attendait pas à une fin si prompte. Toute conjecture sur le conclave serait aujourd'hui prématurée. Il ne s'offre aucune candidature fortement indiquée, aucun de ces noms que tout le monde a sur les lèvres. » Le conclave s'ouvrait le 15 juin, et le 16 Pie IX était élu.

A cette nouvelle, Lacordaire eut un pressentiment qui, si je ne me trompe, honore singulièrement sa mémoire. Le 26 juin, il écrivait à madame Swetchine :

« Je partage votre joie sur l'élection si prompte du

Souverain Pontife, dont j'ai été touché jusqu'aux larmes..... Il faudrait un homme plus énergique que Sixte-Quint, capable de tout perdre pour tout sauver. Mais la terre possède-t-elle aujourd'hui de tels hommes, et est-elle mûre pour les porter ? Ne faut-il pas de grandes ruines avant de grandes résurrections ? Il me vient en pensée que peut-être Pie IX est destiné à être le Louis XVI de la Papauté, et c'est déjà un bien illustre office. Mourir après avoir voulu constamment le bien d'un peuple et du genre humain, après en avoir donné mille preuves, après avoir lassé la mauvaise fortune par la patience, et les méchants par une conduite sans tache, quoique sans succès, ce n'est pas sans doute le mérite d'un fondateur ou d'un restaurateur d'empire, mais c'est un mérite bien remarquable et dont l'Église aurait encore à remercier vivement la Providence dans des temps comme les nôtres..... Nous demandons à Dieu une âme qui impose à l'Europe et qui représente avec ascendant, de quelque manière que ce soit, la majesté renaissante de notre sainte mère l'Église catholique. Nous le souhaitons ardemment, nous en avons un besoin incalculable, nous nous regarderions presque comme trompés s'il n'en était pas ainsi ; mais Dieu a-t-il le même vœu et le même besoin que nous ? C'est là le doute. Rome doit-elle se renouveler par une catastrophe, ou se rajeunir sous la main puissante d'un Pontife élu de toute éternité pour l'heure présente, qui le sait ? »

Ces paroles jettent une vive lumière sur l'attitude ultérieure de Lacordaire dans les phases diverses de ce qu'on nomme la question romaine. Qu'on juge comme on le

voudra cette façon de voir ; toujours est-il qu'elle n'est ni d'un révolutionnaire ni d'un utopiste.

Le Père prolongea son séjour à Chalais jusqu'à la mi-septembre. Il y reçut, au mois d'août, la visite de MM. de Montalembert et Dupanloup, et donna le mois d'octobre à Nancy. Là il bénit la nouvelle chapelle des Frères Prêcheurs sous le titre de Notre-Dame du Chêne, en souvenir du couvent d'Italie où il avait accompli son noviciat et fait profession, ainsi que le P. Jandel et les premiers Pères de la province dominicaine de France. C'est dans cette chapelle qu'il plaça la copie faite par le P. Besson de la Madone de la Quercia, et c'est également sous le patronage de Notre-Dame du Chêne qu'il mit sa maison de Nancy, érigée par lui en couvent régulier en vertu des pouvoirs qu'il tenait du Maître général [1].

Le 29 novembre, le Père commençait à Notre-Dame ses conférences sur Jésus-Christ. Pour établir la divinité du Christianisme, on l'a vu, il n'était point parti des profondeurs de la métaphysique ; il avait pris pour point d'appui un phénomène vivant, actuel, palpable, l'Église catholique, et il avait fait voir que, de quelque côté qu'on le considère, c'est là un phénomène surhumain et par conséquent divin : cette première partie de l'apologétique du

[1] Cette érection canonique de la maison de Nancy en couvent régulier est du 9 octobre 1846. Bien que, légalement, Chalais pût prétendre à la priorité comme ayant possédé avant Nancy le nombre de religieux requis pour constituer un couvent, toutefois l'antériorité de Nancy ne pouvait être niée, le P. Lacordaire ayant pris possession de cette maison le 4 juin 1843, dix mois avant de mettre le pied à Chalais. Aussi le premier Chapitre provincial de France, confirmé par l'autorité du Maître général, a-t-il assigné au couvent de Nancy le premier rang.

Père était désormais complète. Mais qui a fait l'Église catholique ? Celui qui l'a faite, *quel* est-il ? D'où vient-il ? D'où vient sa puissance à lui-même ? Quelle est son histoire ? Que faut-il penser des efforts du rationalisme pour anéantir, pour dénaturer, pour expliquer la vie de Jésus-Christ ? Voilà ce qui restait à dire. Encore séminariste, Lacordaire avait écrit : « Je veux sortir de cette vie na-« turelle et me consacrer au service de celui qui ne sera « jamais ni jaloux, ni ingrat, ni vil [1]. » C'était là une noble parole, et elle devait recevoir dès ce monde sa récompense : au témoignage du meilleur des juges, M. de Montalembert, c'est dans ces huit discours sur Jésus-Christ que le Père a rassemblé les meilleurs trésors de son éloquence. Qui ne sait par cœur cette page inoubliable : « Il y a un homme dont le sépulcre n'est pas seule-« ment glorieux, comme l'a dit un prophète, mais dont « le sépulcre est aimé..... » Tout le monde achèvera la citation. Je me souviens encore, dit M. de Montalembert, je me souviens encore, avec un frémissement intime, de l'intonation désespérée de sa voix, lorsque, dans le tableau de la fragilité des affections d'ici-bas, il prononça ces mots : *C'est fini, à jamais fini !* Mais ce n'est là qu'un côté des choses : les conférences sur Jésus-Christ furent une pierre de touche, non-seulement pour l'éloquence de Lacordaire, mais pour sa piété ; il ne faut pas les analyser, il faut les lire.

Le carême de 1847 allait le transporter sur un tous

[1] A M. Lorain, 13 juillet 1826.

autre champ de bataille. Il était un pays en Europe où les catholiques, appelés par une révolution à donner des lois à leur patrie, avaient spontanément proclamé et pratiqué la liberté pour tous, pays qui, par cela même, attirait Lacordaire, non pas comme l'idéal des sociétés humaines et comme un pays modèle, mais comme un vivant, bien que peu souhaitable, exemple du mode d'existence et d'épreuve qui semble réservé à l'Église dans l'avenir le plus prochain : c'était la Belgique. Le Père avait fait dans ce pays des apparitions rapides, mais il n'y avait jamais séjourné ; jamais il ne lui avait été donné d'observer de près l'état de choses consacré par la Constitution belge, ni ce qu'en ont fait malheureusement les passions des hommes et le jeu incessant des partis. Le désir d'ajouter cette expérience à son expérience antérieurement acquise, était entré pour quelque chose dans l'offre qu'il avait faite à l'évêque de Liége de prêcher toute une station dans sa cathédrale. Cet évêque était M. Van Bommel, un des esprits les plus ouverts, les plus justes, les plus pratiques de ce temps-ci, un homme dont le nom restera, eu égard à la part considérable et, si je l'ose dire, décisive, qu'il a eue à l'établissement de la liberté de l'enseignement dans son pays et, par contre-coup, dans le nôtre. Il avait été élevé par des prêtres français. Lacordaire le trouva « aimable, grand dans ses procédés, instruit, et entendant à merveille une foule de choses de notre temps [1]. »

Mais il ne s'agissait pas de l'évêque seulement, il

[1] A Mme Swetchine, 17 mars 1847.

s'agissait de la ville épiscopale. Liége n'a jamais cessé d'être la seconde capitale du rationalisme belge. C'est une ville passablement française, où les passions et les préjugés de notre Révolution ont poussé de profondes racines. Lacordaire y eut le succès le plus complet; pas une voix dissidente ne s'y fit entendre. Cinq mille auditeurs encombraient chaque dimanche la cathédrale, et plusieurs heures avant le sermon il devenait impossible d'y trouver place. Il y eut à Liége cette particularité qu'indépendamment des conférences solennelles, les étudiants de l'université en sollicitèrent de plus familières, qui avaient lieu le mardi de chaque semaine dans la salle des séances publiques de la *Société d'Émulation*, mise à cet effet à la disposition du Père par cette Société, la seule académie littéraire du pays. Dans ces libres entretiens, le Père répondait sur-le-champ à toutes les difficultés qui lui étaient proposées. Et en outre, à l'Évêché, où il était descendu, sa porte était ouverte à tout venant à toute heure, et il lui arriva d'y recevoir d'étranges visites. Mais nul n'a possédé plus que lui le don de l'à-propos dans la réplique et celui de la dignité dans l'affabilité la plus sans apprêt. Jamais cette dignité naturelle ne lui fit défaut; d'aucun contact, elle ne souffrit l'ombre d'une atteinte. Chacune des conférences particulières du Père avec la jeunesse des écoles de Liége était couverte d'immenses applaudissements. Quand il prit congé de ces jeunes hommes, il leur dit que, s'ils voulaient accomplir de grandes choses, ils devaient aimer et pratiquer la religion, le travail, la chasteté. Un des professeurs alors se leva et déclara que l'université de Liége, usant pour la

première fois d'un privilége qu'elle tient de la loi, par une distinction qui n'a pas eu depuis un second exemple, conférait au P. Lacordaire le diplôme d'honneur de docteur en philosophie, et cela à l'unanimité des voix de toutes les facultés réunies.

C'est dans ces termes que Lacordaire se sépara de la ville de Liége. Avant de quitter la Belgique, il visita l'université de Louvain. « C'était un spectacle nouveau pour lui et très-nouveau pour toute l'Europe moderne qu'une école complète de sciences et de belles-lettres à tous les degrés, fondée uniquement par des évêques au nom de la liberté et de la foi[1]. » A Bruxelles, le Père voulut s'arrêter chez l'un des hommes qui, par la noblesse du sang et celle du cœur, par la sincérité, par le désintéressement, par le dévouement, par le bon sens, ont fait le plus d'honneur à la Religion et à la liberté au dix-neuvième siècle, le comte Félix de Mérode. La ferme adhésion que cet esprit si loyalement libéral et si modéré n'a cessé de donner à la conduite politique des catholiques belges, était bien de nature à contre-balancer les impressions que Lacordaire avait emportées de Liége sur ce point. Le Père dut revenir à Paris très-confirmé dans cette double pensée que « le don d'observer ce qui est au dehors ne lui avait guère été départi et que, par nature, il était trop indulgent pour nos adversaires[2]. »

[1] A Mme Swetchine, 25 avril 1847.
C'est la honte de l'anti-christianisme belge d'avoir refusé à cette université ce qu'obtiennent en général si aisément les établissements d'instruction libre aux Etats-Unis, le droit de devenir propriétaire en de certaines limites.

[2] A Mme Swetchine, 17 mars 1847.

Pendant la station de Liége, une noble tâche lui était échue ; celle de prononcer à Nancy l'éloge funèbre du général Drouot, « l'homme le plus rare, sinon le plus « accompli, que le dix-neuvième siècle ait présenté au « monde dons la première moitié de son âge et de sa vo- « cation. » Il n'y a pas une aussi belle vie dans les vies de Plutarque ; dans les œuvres de Lacordaire, il ne se rencontre pas une pièce aussi achevée que celle-ci. Pas une seule tache. Nulle déclamation, nulle emphase ; la forme ici, comme le veut M. Cousin, n'est pas autre chose que le vêtement le plus transparent que prend la pensée pour paraître le plus possible telle qu'elle est, créant elle-même l'expression qui lui convient, qui n'ôte rien, mais surtout n'ajoute rien à sa valeur propre. Partout une éloquence mâle, simple, pénétrante, comme la vie que le Père avait mission de raconter. C'est la vie d'un soldat, celle d'un citoyen, celle d'un sage, celle d'un chrétien. A quarante-deux ans, cet homme qui avait gagné la bataille de Wagram et tiré le dernier coup de canon qui ait été tiré à Waterloo, avait tout refusé pour rester fidèle à l'exil, et il était revenu vieillir obscur dans sa ville natale, sur la paroisse où il avait été baptisé. Là il avait vécu trente ans oublié, et bientôt infirme et aveugle, avec deux mille quatre cents francs de rentes, abandonnant aux pauvres les cinq sixièmes de son revenu, ne se souvenant du passé que pour élever les services des autres, ne parlant de son sort que pour le bénir et l'estimer plus heureux qu'aux jours de sa prospérité, vivant modèle de l'idéal qui de tout temps avait le plus touché Lacordaire ici-bas, « un grand cœur

dans une petite maison. » Drouot avait toujours aimé la lecture de la Bible ; il la lisait au bivouac, appuyé sur un canon ; il la relisait aux Tuileries dans l'embrasure d'une fenêtre. Entièrement aveugle durant les quatorze dernières années de sa vie, quand il fut sur le point de perdre définitivement la vue, il se souvint de la cécité de Tobie, et les derniers mots qu'il ait écrits de sa main ont été ceux-ci : *Non est contristatus Tobias contra Deum quod plaga cæcitatis evenerit ei ; sed immobilis in Dei timore permansit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ*[1]. Comment l'éloge d'un tel homme n'aurait-il point porté bonheur à l'éloquence de Lacordaire ?

Au mois de septembre 1847, le Père reprenait pour la sixième fois le chemin de Rome. Il cédait en ce point aux instances de ses religieux : il leur semblait désirable qu'au bout de six ans et au point où en était en France la restauration dominicaine, il vît le nouveau Maître général, le P. Ajello, et se fit connaître de Pie IX.

Lacordaire passa quatorze jours à Rome, où le Souverain Pontife le reçut avec une bienveillance tout à fait encourageante. « C'est un homme, écrivait-il, d'une physionomie douce, d'un regard ouvert, élevé, pénétrant ; il est simple et calme. » Les impressions du Père dans ce voyage décidèrent de l'attitude que nous lui verrons prendre en 1848.

Il tenait pour certain qu'une réforme politique était né-

[1] « Tobie ne murmura point contre Dieu de ce que la plaie de la cécité l'avait frappé, mais il demeura immuable dans la crainte de Dieu, rendant grâces à Dieu tous les jours de sa vie. » (TOBIE. II, 13-14.)

cessaire et il jugeait sévèrement ceux qui se montraient hostiles au mouvement dont Pie IX était l'auteur. Les Jésuites étaient du nombre. Depuis assez longtemps Lacordaire s'était refroidi envers eux, sans manquer toutefois à leur endroit (ses lettres les plus intimes en font foi) ni à la charité ni à la justice. Mais, trouvant à Rome les chefs de la Compagnie ouvertement contraires à la réforme, il en fut blessé plus qu'on ne saurait le dire. « Les derniers scrupules qui me restaient à leur égard, écrivait-il, se sont évanouis dans les quinze jours que je viens de passer en Italie. Quelle que soit la régularité des individus, je ne puis accepter pour moi, bien moins encore pour l'Église, la solidarité de leurs pensées, et j'estime funeste pour l'avenir de la chrétienté tout ce qui tendrait à mettre leur cause sur la même ligne que la cause de l'Église universelle. Ces hommes s'étaient persuadé que la société moderne était une chimère irréalisable, et qu'inévitablement, un peu plus tôt ou un peu plus tard, l'Europe retomberait sous le régime du pouvoir absolu. Tous leurs plans, depuis 1814, étaient dressés sur cette idée fondamentale, et le mouvement de 1830, loin de les éclairer, n'avait servi qu'à les affermir dans leur opinion. Jugez de ce qu'a dû être dans leur esprit l'apparition de Pie IX [1]. »

Ce n'est pas que Lacordaire ne vît « le péril qu'il y avait « à réformer, en présence d'une faction révolutionnaire « aussi ardente que celle des États-Romains et de l'Italie, » ni qu'il se fît une complète illusion sur le succès

[1] A Mme Swetchine, 9 novembre 1847.

final de la tentative du Saint-Père. « Sa force, se demandait-il, est-elle d'une nature durable ? Le soutiendra t-elle dans son œuvre jusqu'à la fin ? S'arrêtera-t-elle, au contraire, où il s'arrêtera ? Et lui-même discernera-t-il la mesure de ce qu'il doit donner pour ne trahir ni son peuple ni sa couronne ? C'est là qu'est la question. Sa tâche paraît supérieure aux forces humaines [1]. » La question était bien où le Père la voyait. Et toutefois il est permis de penser avec M. Guizot que, sans l'effondrement du 24 février, l'ordre public en Europe serait demeuré assez fort pour que la réforme de Pie IX n'aboutît point à une catastrophe [2].

A son retour d'Italie, le Père appelé par M. Affre à prêcher à Notre-Dame le carême de 1848, donna le reste de l'année 1847 à la ville de Toulon, à laquelle ce carême était promis. La station s'ouvrit le 7 novembre. Le Prédicateur avait retrouvé son auditoire de Metz. Quand il descendait de chaire, les officiers supérieurs de la Marine se précipitaient sur ses pas et le suivaient dans la sacristie pour donner un libre cours à leur admiration. Ne pouvant se dérober à ces explosions d'enthousiasme, le Père les subissait avec une ineffable humilité. Un jour pourtant, il fut inférieur à lui-même : il venait d'apprendre la mort du P. Hernsheim, et l'on put dire en cette occasion de Lacordaire ce qu'on avait dit de Jésus pleurant Lazare : « Vous voyez combien il l'aimait ! »

L'histoire doit recueillir les quelques mots par lesquels

[1] A Mme Swetchine, 11 octobre 1847.

[2] *Mémoires* de M. Guizot, t. VIII, p. 403.

le Père a consacré la mémoire de celui qu'il venait de perdre.

« Hernsheim fut de ceux qui soutinrent à Saint-Clément de Rome l'orage imprévu qui sépara notre petit troupeau. Le couvent de la Quercia lui fut assigné pour son noviciat, et il eut la douleur d'en sortir sans avoir prononcé ses vœux, à cause du doute que faisaient planer sur sa tête les restes du mal auquel il avait échappé. Bosco le reçut et il y prononça enfin ses vœux. Assigné au couvent de Nancy, le premier que la divine Providence nous avait permis de fonder en France, il y vécut plusieurs années dans un progrès constant, soit pour la piété, soit pour l'éloquence apostolique. C'était un esprit ferme, ingénieux, profond, d'où sortaient de temps à autre des vues qui ravissaient, mêlées à une onction douce et pénétrante. Nous croyions déjà posséder en lui un vrai prédicateur de Dieu, lorsque le mal qui l'avait mis sept années auparavant proche de sa tombe, la lui rouvrit pour toujours. Il mourut le 14 novembre 1847, s'estimant une de ces pierres obscures que la main de l'architecte place dans les profondeurs de la terre et qui, tout inconnue qu'elle est, a pourtant sa part dans la solidité de l'édifice. Son corps a été enseveli à la chartreuse de Bosserville, près de Nancy, et il est le premier, parmi nos morts, qui ait eu pour couche dernière le sol de la patrie[1]. »

La station de Toulon finit le 2 janvier 1848. Dieu la bénit abondamment. Nul ne contredit ; tout le monde

[1] Rapport au chapitre provincial.

admira. L'auditoire fut constamment nombreux, attentif, recueilli, plein de respect et de sympathie. La vérité s'ouvrit un chemin dans bien des âmes. En aucune autre ville Lacordaire ne croyait avoir eu plus d'auditeurs sérieux et capables d'entendre. Là comme ailleurs, les jeunes gens se pressèrent en foule à ses pieds. Les élèves de rhétorique du collége royal, qui l'étaient allé voir chez lui, furent tellement émus et saisis de son accueil que, par un mouvement spontané, tous se trouvèrent à genoux autour de lui. Il les releva, les serra un à un dans ses bras, et leur dit : « Promettez-moi de ne plus jamais manquer « de faire vos Pâques. »

En quittant Toulon, le Père, malgré son peu de goût pour les sermons isolés, consentit à prêcher à Marseille. Il y reçut des témoignages d'affection incroyables, et cette ville lui parut avoir un caractère plus ardent et plus impétueux qu'aucune de celles qu'il avait évangélisées jusque-là. Elle l'en fit souvenir quatre mois après quand elle le choisit pour l'un de ses représentants à l'Assemblée constituante.

CHAPITRE XIV

DE 1848 A 1851

L'année 1848. — Discours de M. de Montalembert sur la question italienne et sur la question suisse ; assentiment de Lacordaire. — Oraison funèbre d'O'Connell. — Lacordaire au 24 février. — Reprise des Conférences de Notre-Dame. — Fondation de l'*Ère nouvelle*. — Candidature de Lacordaire à l'Assemblée nationale. — Sa présence au club de l'*Union*. — Son élection comme Représentant du Peuple. — Son attitude au 15 mai ; sa démission. — Sa retraite de l'*Ère nouvelle*. — Son vote au 10 décembre 1848. — Sa ligne politique sous la présidence napoléonienne. — Son jugement sur la loi du 15 mars 1850. — Les Conférences de Notre-Dame, en 1848. — Station de Dijon ; fondation du couvent de Flavigny. — Fondation du couvent de Paris. — Érection de la Province dominicaine de France. — Dernières conférences de Notre-Dame.

L'année 1848 fait date en Europe ; elle fait date aussi dans la vie de Lacordaire.

Depuis 1814, tout le sol de l'Europe était ardemment miné par les sociétés secrètes. Leur place d'armes centrale était la Suisse. La mine avait fait sauter l'un après l'autre tous les gouvernements conservateurs de l'Helvétie protestante et donné la majorité, en Diète, au parti révolutionnaire. A la fin de 1847, la Suisse catholique, écrasée en quelques jours par les baïonnettes fédérales, était sous les pieds de ce parti. Qu'allait-il advenir de Rome et de l'Italie ? Quel serait le contre-coup sur la France, que M. Ledru-Rollin déjà parcourait en triomphateur, de

banquet en banquet? Cette situation venait d'inspirer à M. de Montalembert, le 14 janvier 1848, le plus tragique discours [1] qui jamais ait ému la Chambre des Pairs de France et l'un des plus éloquents à tous égards qui aient retenti à aucune tribune dans les temps anciens comme dans les temps modernes. Lacordaire s'empressa d'en féliciter son ami. « Tu as saisi, lui disait-il, l'occasion de séparer notre cause de la cause du radicalisme, et tu l'as fait avec un grand courage et un grand talent. Un des bons effets de ton discours sur l'Italie et des manifestations de la Chambre des Pairs qui l'ont suivi, sera une secousse de raffermissement dans les cœurs. Le peu que tu as dit des Jésuites était dans une mesure parfaite. Je bénis Dieu qui t'a si bien inspiré dans ces deux beaux discours sur les affaires d'Italie et celles de Suisse, où je t'ai trouvé si sage, si sûr, dans la parfaite mesure d'une élévation qui ne trahit rien, mais qui ne compromet rien[2]. »

Telle fut la première impression, tel fut le premier jugement de Lacordaire. Quinze jours après il était à Paris où, le 10 février, il prononçait à Notre-Dame l'oraison funèbre d'O'Connell : la vieille cathédrale, si accoutumée aux imposants spectacles, en avait rarement offert de plus grands, de plus solennels que celui-là. Malheureusement, à Paris, les dispositions du Père se modifièrent rapidement. Il en vint à se persuader que l'intérêt porté aux Jésuites par M. de Montalembert avait

[1] Grandis et ut ita dicam *tragicus* orator. (Cic.)

[2] A M. de Montalembert. — Chalais, 19 janvier 1848.
Le Père écrivait, le 20, dans le même sens, à Mme Swetchine.

fini par supplanter tous ses autres sentiments, à ce point que, par cela seul que le Saint-Père ne se donnait pas à ces religieux, l'éloquent orateur se détachait et se séparait de Pie IX. A tous égards, ce malentendu était déplorable, et, en vérité, presque sans excuse. Rien, absolument rien n'était changé depuis les félicitations adressées par Lacordaire à M. de Montalembert sur ses deux derniers discours. Mais le Père, à son arrivée à Paris, avait été entouré par des amis d'un optimisme imperturbable, que révoltaient nos inquiétudes, trop vite justifiées, hélas ! à l'endroit des Romains, et qui ne voulaient voir là qu'un écho inintelligent des terreurs calculées des Jésuites. Lacordaire avait été *effrayé* (ce sont ses termes) de tout ce qu'on lui raconta de la division des catholiques sur la question italienne et des alliances réactionnaires imputées à M. de Montalembert ; et, comme il arrive aux imaginations soudainement frappées, il avait accepté, sans les discuter, tous ces faux jugements. Voilà dans quelles dispositions le surprit le tremblement de terre du 24 février.

Ce jour-là (j'en atteste un homme sincère entre tous, M. Cartier, son témoin le plus intime à ce moment de sa vie), ce jour-là, en apprenant d'heure en heure les phases rapides de la catastrophe, le Père éprouva de la surprise et non de la joie. Il était difficile à un chrétien de ne pas voir dans ce qui s'accomplissait le doigt de Dieu. Mais ce n'était pas là une raison absolue de se rassurer, car la nouvelle révolution n'en pouvait pas moins être un signal de persécution contre l'Église.

Il n'en fut rien : l'on apprit à l'archevêché de Paris,

le jour même, que, dans le sac des Tuileries, le crucifix de la chapelle avait été porté pour ainsi dire en procession, par les insurgés, à l'église Saint-Roch. M. Affre prit son parti sur-le-champ : dès le 24 février, au lieu de la prière pour le Roi, il prescrivit de chanter : *Domine, salvam fac Francorum gentem.* Sans contenir un seul mot contre ce qui venait de tomber, la lettre de l'Archevêque ordonnait des prières publiques pour tous ceux qui avaient succombé le 24 février, sans acception de drapeau. Immédiatement affichée sur les murs de Paris, cette lettre dut produire une impression considérable.

Quelque chose de plus décisif s'ensuivit. Par une de ces illuminations soudaines qui étaient propres à Lacordaire, il fit savoir au Gouvernement provisoire qu'il ouvrirait, dès le 27 février (quinze jours avant le carême), la station de Notre-Dame. Le Gouvernement l'en remercia. Le Père lut en chaire la lettre pastorale du 24, et rendit grâce à l'Archevêque d'avoir donné cet exemple de conciliation entre la Religion, qui est immuable, et ce que le temps apporte chaque jour au milieu des hommes. Le sujet de la conférence était l'existence de Dieu. L'auditoire tressaillit à ces paroles : « Nous assistons, Messieurs, à l'une des ces heures où Dieu se découvre ; hier il a passé dans nos rues et toute la terre l'a vu. » Une allusion transparente à l'incident du crucifix porté à Saint-Roch fut couverte d'applaudissements, immédiatement réprimés par le prédicateur. On ne peut nier que cette tranquille reprise de possession de la chaire de Notre-Dame, dans un pareil moment, ne fût un fait d'une grande portée. Il faut se rappeler ce courage et ce succès pour

bien comprendre les illusions de Lacordaire au mois de février 1848; il avait vu 1830 et il faisait la comparaison.

Mais, si les premiers périls étaient ainsi presque miraculeusement conjurés, rien n'était fini. Le drapeau rouge n'avait-il pas un instant envahi Paris? Refoulé par l'éloquence et le courage civil de Lamartine, il pouvait sans contredit reparaître d'un jour à l'autre, et les passions formidables dont ce drapeau était l'effrayant symbole ne pouvaient être amorties que par la presse. L'urgence de créer un journal catholique qui pût devenir populaire, éclatait d'évidence. M. de Montalembert, semblait-il, par son discours du 14 janvier, était devenu impossible : il avait le tort glorieux d'avoir été trop grand et trop haut dans les dernières circonstances. Ardemment engagé dans la même voie, l'*Univers*, non plus, n'avait aucune prise sur les vainqueurs du jour. La place publique ne voulait plus écouter que des hommes nouveaux. Entre les catholiques éminents, Dieu avait permis que Lacordaire (et Lacordaire seul) ne se fût point compromis dans les dernières luttes. Cela paraissait providentiel. M. l'abbé Maret, Frédéric Ozanam, d'autres avec eux, supplièrent l'orateur de Notre-Dame de se mettre à la tête d'un journal nouveau, qui servît de bannière aux catholiques dans une crise dont nul n'entrevoyait l'issue, et d'apporter ainsi à la société, ébranlée jusque dans ses fondements, le concours de lumières et de forces dont il pouvait disposer : il se rendit à leurs instances. En soi, la fondation de l'*Ère nouvelle* fut donc l'acte d'un incontestable dévouement à l'Église et à la France.

Malheureusement, il n'y avait pas entre le Père et ses collaborateurs une complète unité de vues. Son nom leur était nécessaire comme drapeau, et ils le sentaient ; mais comme général, ils récusèrent bientôt son autorité.

Lacordaire avait toujours été libéral ; républicain jamais. Pour avoir le droit de conseiller la république nouvelle, il fallait évidemment l'accepter en toute sincérité ; mais, dans l'acceptation, il pouvait y avoir des degrés. Les collaborateurs de l'*Ère*, Lorain seul excepté, croyaient à la supériorité intrinsèque de la forme républicaine sur la forme monarchique : ils croyaient de plus l'avénement de la république à jamais définitif en France ; ils le croyaient prochain, et définitif aussi, dans toute l'Europe. La franchise invincible de Lacordaire se refusait à une pareille profession de foi. Il aurait voulu qu'on ne fît pas, de la démocratie, le perfectionnement absolu de l'ordre politique, comme aussi qu'on n'affirmât pas expressément que la république démocratique était l'avenir inévitable de la France et du monde ; mais que, tout en l'appuyant sincèrement comme *un essai* raisonnable et nécessaire, on laissât l'expérience prononcer sur son opportunité comme sur sa nécessité finale [1]. Lacordaire, à cet égard, n'a pas varié un seul jour. Ce dissentiment intime entre ses collaborateurs et lui fut, au sein de l'*Ère nouvelle*, une cause de tiraillements permanente.

« J'ai été constamment monarchiste, écrivait le Père, jusqu'au 24 février. A ce moment, j'ai accepté la République comme *un essai*, essai nécessaire à tenter en

[1] A M. Foisset, 20 janvier 1849.

France après la chute consécutive de trois monarchies. Je l'admettais bien comme un système de gouvernement praticable en soi, mais sans la rattacher par un lien doctrinal, comme le faisaient mes collaborateurs, aux dogmes et aux principes de l'Évangile. Sans doute, c'est l'Évangile qui a fondé la liberté dans le monde, qui a déclaré les hommes égaux devant Dieu, qui a prêché les idées et les œuvres de la fraternité; et l'on peut appeler cela démocratie, si l'on veut. Mais ce mot, d'après son étymologie, exprime plutôt le sens de *gouvernement par le peuple :* or, j'avoue ne pas voir clairement qu'il y ait nécessairement plus de liberté, d'égalité, de fraternité, sous une démocratie *prise en ce sens-là*, que sous une monarchie. Cela peut être ou ne pas être. C'est là une question, et, pour ma part, je la crois au moins douteuse[1]. »

L'entrée du Père dans la vie politique, comme fondateur et rédacteur en chef d'un journal, eut d'ailleurs malheureusement bientôt une conséquence qui ne s'était point présentée d'abord à sa pensée, mais qu'il ne crut pouvoir décliner quand elle vint à se produire. Dans les démocraties, du journal à la tribune, il n'y a qu'un pas. Sept ou huit départements inscrivirent le Père au nombre de leurs candidats à l'assemblée constituante, sans que nulle part il eût sollicité les suffrages. Certes ce n'était pas le journaliste qu'on recherchait comme candidat, c'était le grand orateur, à la fois catholique et libéral. Mais le prédicateur eût pu décliner la candidature ; le journaliste ne le pouvait pas. Repousser ces avances de l'opinion publi-

[1] A M. de la Perrière, 16 novembre 1848.

que, n'eût-ce pas été se mettre en contradiction manifeste avec le parti qu'il venait de prendre de descendre dans le forum et de vouer tous ses moyens d'action au salut de son pays ?

Or, tout s'enchaîne dans la vie publique. Des clubs électoraux s'ouvrirent à Paris; des invitations furent de partout adressées à Lacordaire pour qu'il parût dans ces réunions, afin de répondre là aux questions qui lui seraient posées? Rejeter toutes ces invitations, sans distinguer entre elles, c'était renier les mœurs démocratiques, c'était un suicide. On alléguait à Lacordaire l'exemple de saint Bernard qui, malgré ses répugnances, n'avait jamais résisté pourtant à l'appel que faisaient de lui les rois ou les peuples. Il se résigna donc à paraître dans deux réunions qui représentaient plus particulièrement la jeunesse des écoles. Longtemps néanmoins il avait résisté à toutes les sollicitations qui lui étaient faites en ce sens. Mais quand il vit passer sous ses fenêtres les élèves du séminaire de Saint-Sulpice qui s'enfuyaient de Paris, son parti fut pris sur l'heure. « Avant tout, avait-il dit dès le premier jour, avant tout, il faut combattre la peur en ne reculant devant aucun devoir [1]. Ils se sauvent! Mais c'est le plus sûr moyen de provoquer la poursuite. Nous devons, au contraire, ouvrir nos portes et nos fenêtres, nous montrer partout, confiants dans nos droits de citoyens. » C'est le soir même et sous cette impression qu'il se rendit au club de l'*Union*[2]. Il n'y posa point du tout sa

[1] A Mme Swetchine, 16 mars 1848.

[2] Témoignage de M. Claudius Lavergne.

candidature, il y déclara même formellement qu'il ne s'y présentait pas comme candidat.

Je n'insiste pas sur l'extrême noblesse d'attitude de Lacordaire dans les deux assemblées électorales où il condescendit à se montrer : M. de Montalembert lui a rendu à cet égard un témoignage impérissable [1]. Mais ce que M. de Montalembert a omis de dire, c'est que, dans l'une et l'autre occasions, le Père déclara hautement que, le 23 février 1848, il n'y avait pas en lui « un atome de républicanisme [2]. »

Au grand amphithéâtre de l'École de médecine, son succès fut très-grand. On empêcha ce succès à la Sorbonne par des cris et un tumulte venus du dehors. C'était le 11 avril 1848. La grande salle de la Sorbonne était envahie par deux à trois mille auditeurs, tandis qu'une foule innombrable, ne pouvant pénétrer dans l'enceinte, inondait la cour de l'antique édifice en troublant de ses chants et de ses clameurs les discussions du dedans. On jette à la tête du Père sa *Lettre sur le Saint-Siége*, où il définissait la République « la guillotine entre deux monarchies. » Une tempête effroyable s'élève à cette lecture. Pendant une heure, l'accusé attendit le silence, calme, et résolu à tenir bon à la tribune jusqu'à ce qu'on eût l'équité de l'entendre. Il parla enfin, et pas un mot de la *Lettre sur le Saint-Siége* ne fut rétracté. On crut

[1] Le P. LACORDAIRE, par M. le comte de Montalembert, p. 207 et suivantes.

[2] *Biographie des candidats à l'Association nationale*, par un vieux *Montagnard*. — LACORDAIRE (Henri) *devant le club de l'*UNION. — Sténographie par Corby.

Paris, *librairie républicaine* de Gustave Havard, in-24 de 32 pages.

alors embarrasser Lacordaire en lui demandant ce qu'il pensait du discours de M. de Montalembert sur la question suisse. Il répondit :

« Je distingue. M. de Montalembert, à mon sens, n'a pas vu la question d'une manière complète : il n'a vu que la liberté religieuse compromise ; il y avait aussi à examiner la question de l'unité de la nationalité helvétique. Pour ma part, si j'avais eu à traiter cette question, j'aurais établi que la Suisse avait le droit de vouloir l'unité helvétique ; que, par conséquent, il ne fallait pas confondre avec des mouvements anti-religieux tous les mouvements qui se produisent dans ce pays. Je crois donc que M. de Montalembert n'a vu qu'une partie de la question, qu'il ne l'a pas vue tout entière. Mais, toutes les fois qu'un orateur a des vues qui, sans être complètes, partent néanmoins d'un cœur ferme, ami de la liberté, ami de la liberté de tous les peuples, je crois que l'on doit se montrer plus qu'indulgent à l'égard de cet homme. Je n'aurais pas dit ce qu'il a dit, et cependant son discours ne m'empêche pas de reconnaître que M. de Montalembert est *un bon Français, un homme de talent, dévoué à la chose publique ;* par conséquent, *je suis resté pénétré d'estime et d'amitié pour lui.*

« Le citoyen Barnabé. — La question que je posais au candidat n'était pas une question religieuse : je demandais seulement au P. Lacordaire s'il adopte le jugement porté sur les libéraux en général et sur les hommes de 93 en particulier, par le citoyen Montalembert.

« Le citoyen Lacordaire. — Le citoyen Montalembert, dans son discours, a porté un jugement sur ce qu'il a ap-

pelé *les radicaux* présents et anciens : les radicaux de 1793 et les radicaux de 1847. Je déclare, pour ma part, que je ne suis pas le moins du monde *radical*, dans le sens que l'on attache ordinairement à ce mot. — Le mot *radical* a dans notre langue une signification qui, jusqu'à présent, n'est pas favorable... (Le candidat est interrompu dans ce moment. — Mouvements divers à l'intérieur. — Clameurs au dehors.)

« Messieurs, en deux mots, M. de Montalembert a dit du mal de 1793 : eh bien ! je déclare que, pour ma part, il y a des hommes de 93 dont je ne pourrai jamais dire du bien ; qu'il y a eu également en 1847, en 1848, et qu'il y aura même en 1849, des discours, des faits, de certains révolutionnaires, dont je ne pourrai jamais dire du bien. Maintenant, quels sont ces révolutionnaires ? Ce sont ceux qui ne veulent ni la liberté dans l'ordre, ni l'ordre dans la liberté. Je regarde l'ordre et la liberté comme deux éléments essentiels à la vie humaine, et quiconque est convaincu d'avoir été l'ennemi de l'ordre est l'ennemi de la liberté. (Nouvelles rumeurs en dehors ; — le calme se rétablit au bout de quelque temps.)... Je méprise les tyrans parce qu'ils ont été les ennemis de la liberté ; je méprise les révolutionnaires parce qu'ils étaient au fond des tyrans, sous un autre nom. Entre les tyrans et ces révolutionnaires, je ne fais aucune différence.

« Le citoyen Barnabé. — Je ne trouve pas la réponse catégorique. Je demande au citoyen Lacordaire si ce discours, qui était tout entier une longue satire envenimée contre nos pères de 93, mérite son éloge ou son blâme.

« Le citoyen Lacordaire. — On me dit *catégoriquement* que le discours du citoyen Montalembert était contre nos pères de 93 : eh bien ! pour ma part, je déclare que je ne me reconnais aucun père de 93. Je reconnais en 1789 des hommes qui ont voulu la destruction d'un grand nombre d'abus, qui ont combattu pour cette destruction ; je reconnais, de 89 à 93, des hommes qui sont morts pour combattre ces abus, soit à l'intérieur, sur l'échafaud, soit à l'extérieur, dans les victoires que nous avons remportées. Les hommes persévérants dans leur volonté, dans leurs luttes pour la liberté, voilà ceux que j'appelle mes pères. Parmi tous ceux qui sont morts à cette époque, je distingue ceux qui mouraient pour défendre la liberté et ceux qui *faisaient mourir* pour anéantir et reculer cette même liberté [1]. »

Voilà les avances que faisait Lacordaire à la seconde République.

Combattu à outrance par les Rouges, il n'en obtint pas moins à Paris une minorité de 62,000 voix. Il se réjouissait bien sincèrement d'avoir échappé à la lourde responsabilité des fonctions de législateur, quand lui parvint la nouvelle de sa nomination à Marseille, où il ne savait pas même que sa candidature fût posée [2]. Ce lui parut être un ordre d'en haut. M. Affre en jugea de même et le Père accepta le mandat législatif, avec l'approbation formelle du Maître général des Frères Prêcheurs. Personne, remarque M. de Montalembert, ne saurait lui faire un

[1] Sténographie Corby.

[2] A Mme de Prailly, 4 mai 1848.

reproche sérieux d'avoir siégé dans un corps politique qui comptait dans son sein trois évêques et vingt prêtres.

Malgré tous les avis contraires, il voulut paraître en froc à l'Assemblée constituante, et quand l'Assemblée tout entière se transporta, le 4 mai, sur le péristyle du Palais-Bourbon pour y proclamer la République devant le peuple et la garde nationale, Lacordaire, vêtu de la robe blanche des Frères Prêcheurs, descendit, avec l'abbé de Cazalès, jusqu'à la grille, qu'assiégeaient les flots pressés de la population parisienne ; il y fut salué de cris enthousiastes et ramené comme en triomphe jusqu'aux portes de l'enceinte législative. A dater de ce jour, le port du costume religieux fut libre de fait ; les lois qu'on invoquait pour le proscrire tombèrent en désuétude, frappées à mort par le courage du moine et par les acclamations du peuple. C'était quelque chose. C'en était assez déjà pour justifier le Père Lacordaire de n'avoir pas décliné le mandat de ses 200,000 commettants de Marseille.

Mais, quand il s'agit de choisir sa place dans l'Assemblée nationale, comment le Père fut-il induit à aller s'asseoir à l'extrémité supérieure de la première travée de gauche? Ainsi l'avait décidé le conseil de direction de l'*Ère nouvelle*, sous le coup de l'impopularité qu'avait jetée sur Lacordaire l'évocation de sa *Lettre sur le Saint-Siége*. On lui représentait qu'après s'être compromis de la sorte, il n'y avait, pour lui, d'influence possible sur l'Assemblée qu'à la condition de brûler tout de suite ses vaisseaux. On ne saurait trop le dire, dans le discernement des

hommes, le Père a souvent manqué de sagacité à un degré à peine croyable ; nul n'a pratiqué plus à la lettre que lui le conseil de l'Apôtre : « La charité ne soupçonne pas le mal. » Nul n'a été, toute sa vie, plus crédule au bien. C'est ainsi qu'on lui avait persuadé qu'il n'existait pas de *Montagnards* dans cette assemblée, et que le spectre rouge n'était qu'un vain épouvantail exploité par les vaincus du 24 février. De là, la docilité du Père à l'avis qui lui fut donné par le conseil de direction de l'*Ère nouvelle* de prendre place à la première travée de gauche. « C'était une faute assurément, a-t-il dit lui-même ; car j'étais un républicain trop jeune encore pour prendre une place aussi tranchée, et la République était trop jeune elle-même pour que je lui donnasse un gage aussi éclatant de mon adhésion [1]. »

L'illusion était grande, mais elle fut courte ; elle ne dura que onze jours. A peine parut-il à la tribune. Il n'y monta que deux fois, chaque fois pour quelques minutes seulement, et il faut le dire, sans beaucoup d'éclat ni de succès ; évidemment il se sentait dépaysé, sinon déplacé, dans cette fournaise. On lui a reproché d'avoir prononcé, le 9 mai, quelques paroles pour que le gouvernement fût confié à une commission exécutive, au lieu de rester dans les mains de l'Assemblée. Il y avait au fond du débat une question de personne. Lamartine, qui était le sauveur du moment, ne se sentait pas assez fort contre les ouvriers de Paris si Ledru-Rollin n'était maintenu

[1] NOTICE.
Ce que je dis du conseil donné au Père de prendre place à l'extrême gauche m'est attesté par M. Cartier.

au pouvoir à côté de lui. La journée du 15 mai ne prouva que trop qu'il n'avait pas tort : si la majorité se fût prononcée le 9 mai contre Ledru, qui ne voit que l'Assemblée eût été cinq jours plus tôt dissoute par l'émeute? Quoi qu'il en soit, l'attitude prise le 9 mai sur la question par l'homme en qui se personnifiait alors le parti modéré, par Lamartine, est, ce semble pour Lacordaire, qui ne fit que l'appuyer en cette occurrence, une bien suffisante excuse.

Le 15 mai, le Père était à l'Assemblée quand la salle des séances fut violée par les clubs. Désigné à tous les regards par sa robe blanche, il n'en conserva pas moins durant toute cette séance, M. de Montalembert l'atteste, la plus calme intrépidité. « Nous demeurâmes trois heures sans défense, a dit le Père, contre l'opprobre d'un spectacle où le péril peut-être n'était pas grand, mais où l'honneur eut d'autant plus à souffrir. Ce qu'est la personne du Prince dans une monarchie, l'Assemblée Nationale l'est dans une république. Or le Peuple (si c'était le Peuple) outragea le 15 mai ses représentants, sans autre but que de leur faire entendre qu'ils étaient à sa merci. Il n'avait pas coiffé l'Assemblée d'un bonnet rouge, comme au 20 juin la tête sacrée de Louis XVI ; mais il lui avait ôté sa couronne, et il s'était ôté à lui-même (qu'il fût le Peuple ou qu'il ne le fût pas) sa propre dignité. Pendant ces longues heures, je n'eus qu'une seule pensée, qui se reproduisait à toute minute sous cette forme monotone et implacable : « *La République est perdue* [1] ! »

Le 15 mai fut pour le Père une révélation : il n'était

[1] NOTICE.

que trop vrai, il y avait des Montagnards, il y en avait au cœur même de l'Assemblée. Lacordaire les avait vus de ses yeux, il les avait vus tout à côté de lui, dans cette scène néfaste, en complicité flagrante avec l'émeute, conspirant avec elle contre l'inviolabilité de la représentation nationale, poussant à sa dissolution, proférant de hideuses paroles, prêts pour la terreur et l'anarchie au risque de la guerre civile. A dater de ce jour, il n'y avait plus de place pour lui au sein de l'Assemblée. En effet il ne pouvait rester en conscience à la place qu'il s'était d'abord si malencontreusement choisie ; et d'autre part, il ne pouvait en prendre une autre sans paraître se rapprocher des réactionnaires, c'est-à-dire sans rendre immédiatement et irréparablement suspecte la sincérité de son attitude première et par conséquent sa probité même.

Son parti fut bientôt pris : le 17 mai, il se démit des fonctions de Représentant du Peuple. Il ne s'en était ouvert à aucun de ses collaborateurs de l'*Ère nouvelle*. Il n'avait consulté que madame Swetchine, qui lui dit cette parole : « Un autre qui ne vous vaudrait pas, s'en tirerait ; mais « vous, si vous restez, vous vous perdrez inévitablement. » Sur son lit de mort, le Père, revenant sur ce moment de sa vie, s'en expliquait en ces termes : « La force des choses m'ordonnait d'abdiquer, quelque dure qu'en fût la résolution. Jamais, à aucune époque, la faveur populaire n'avait été plus visible autour de moi et j'allais nécessairement la perdre en très-grande partie : on devait m'accuser d'inconséquence, d'instabilité politique, et même de manque de courage. Mais je trouvais dans le témoignage de ma conscience une compensation à cette chute : il faut

savoir descendre devant les hommes pour s'élever devant Dieu [1]. »

Il restait à se retirer de l'*Ère nouvelle*. Cela fut arrêté dès lors dans la pensée du Père comme le complément de sa retraite de l'Assemblée ; sa résolution sur ce point fut du même jour et issue des mêmes motifs [2]. Il ne croyait plus à l'avenir de la République, et il était trop sincère pour afficher, dans l'*Ère*, une foi démocratique qu'il n'avait pas. Mais, en ce qui touchait sa retraite du journal, l'urgence n'était pas la même, car, là du moins, le Père se trouvait en bonne compagnie. D'une part, il ne voulait pas rompre avec ses amis, d'autre part, il voyait des inconvénients à se séparer d'eux tout de suite. Il ne méconnaissait pas, en effet, le bien que pouvait encore produire une feuille honorablement démocratique, écrite, avec des illusions moins ébranlées que les siennes, par des catholiques ; et, comme l'*Ère* ne vivait que du nom de Lacordaire, il ne crut pas devoir lui en retirer brusquement le prestige. Il tenait à opérer la séparation sans rien rompre et sans rien compromettre [3]. » Il se contenta donc, pour le moment, de prendre ses sûretés à l'effet de contenir la feuille dans une attitude extrêmement réservée : de là son article-programme du 28 mai, qu'il ne put faire passer qu'en faisant de l'insertion de cet article une question de cabinet ; j'en possède la preuve irrécusable [4].

[1] Notice.
[2] A M. Cartier, 17 septembre 1848.
[3] A Mme de Prailly, 7 septembre 1858.
[4] V. *Pièces justificatives*, N° 22.

Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que cette ligne de conduite, honorable pour lui, n'était point du tout profitable au journal. En effet, cela donnait à l'*Ère* une allure vague et incertaine : on n'y abordait rien avec vigueur ; les collaborateurs se décourageaient. Lacordaire comprit bien vite que les choses ne pouvaient durer ainsi : après plusieurs tentatives, restées infructueuses, pour sortir sans éclat de cette impasse, il finit par déclarer catégoriquement qu'il ne pouvait demeurer plus longtemps sous le poids d'une responsabilité qui l'écrasait. Cela se passait à la fin d'août 1848. Les collaborateurs ne crurent pas que ce dût être la mort du journal. A leur prière, le Père en céda la propriété à M. Justin Maurice, qui, à partir du 2 septembre, en confia la direction à M. l'abbé Maret. Ainsi fut close la vie publique du Père[1].

M. Veuillot, à cette date, appréciait la situation avec équité, lorsqu'il écrivait ceci : « L'*Ère nouvelle* est appelée à faire un bien que les autres feuilles catholiques ne peuvent pas faire : sa parole pénètre en des régions où leurs paroles ne pénètrent pas. Le réveil du sentiment religieux a tiré, en ces derniers temps, du sein des partis autrefois hostiles à l'Église, et en tire chaque jour, pour en faire des catholiques, des hommes naturellement plus avancés, plus progressifs que leurs frères. Ces hommes

[1] *L'Ère* eut contre elle le cours des événements (le 15 mai, les journées de juin, le 10 décembre) et celui de l'opinion. La république modérée, honnête, chrétienne, était le rêve de quelques hommes : mais la France était toute ou anarchiste ou monarchiste. *L'Ère*, abandonnée de ses abonnés, grevée d'une dette énorme, fut vendue par Justin Maurice à M. de la Rochejaquelein, au mois d'avril 1849.

n'avaient pas de journal; ils en ont un, et c'eût été, selon nous, un malheur véritable que cet organe leur fût enlevé; car il a leur confiance, que des journaux plus anciens, marchant dans des voies non pas contraires mais différentes, ne peuvent pas avoir. Le P. Lacordaire, en fondant l'*Ère nouvelle* le lendemain de la révolution de février, *a donc fait une bonne œuvre*. Il était naturel qu'il en gardât la direction jusqu'à ce que l'œuvre fût définitivement établie. Aujourd'hui il peut se décharger de ce fardeau sans inconvénient, et peut-être vaut-il mieux qu'il s'en décharge, tout en conservant au journal qu'il a créé sa prédilection. » (*Univers*, 2 septembre 1848.)

Le Père, à son tour, était dans le vrai quand, faisant son examen de conscience sur les six mois qui venaient de s'écouler, il disait à madame Swetchine : « En me jetant dans le feu, je me suis bien un peu brûlé, mais si je m'étais abstenu tout à fait, c'eût été une prudence voisine de l'égoïsme [1]. » Et à M. Cartier : « S'il y a eu faute de ma part, il n'y en a eu qu'une, celle de me jeter, dans un moment terrible, plus en avant que ne le permettait le cours naturel de mes convictions; mais ce sont de ces fautes que Dieu pardonne, parce qu'elles viennent du désir de faire le bien dans la tempête [2]. »

Toutefois, en quittant l'*Ère nouvelle*, Lacordaire s'exagéra peut-être les égards qu'il devait à ses collaborateurs, et il eut le tort de ne se pas faire tout de suite.

[1] 15 septembre 1848.
[2] 17 septembre 1848.

en ce qui touchait le journal, une situation parfaitement et publiquement nette. Il déclara bien à Justin Maurice qu'il n'entendait pas que son nom parût dans aucune liste des rédacteurs de l'*Ère*. Mais, l'*Ami de la Religion* ayant annoncé que le Père cessait de participer à la rédaction, il parut dans l'*Ère* une note ainsi conçue : « L'*Ami* est mal informé. Le Révérend P. Lacordaire ne cesse pas *toute participation* à la rédaction de notre feuille. Il nous reste au contraire toujours uni de cœur et de pensée, et nous *promet sa collaboration* selon la mesure du temps que lui laisseront les obligations de la vie religieuse. » C'était aller au delà du vrai, et le Père eut tort de ne pas réclamer, comme il fut tenté de le faire [1]. Mais les motifs de son silence étaient avouables. Il lui répugnait plus que je ne saurais le dire de contrister par un désaveu public un ami comme Ozanam, demeuré fidèle à l'*Ère*, et aussi d'aider l'*Ami de la Religion* dans sa petite manœuvre pour enlever des abonnés à cette feuille. Puis Lacordaire craignait par-dessus tout de fortifier et de justifier la défiance qui commençait à s'élever parmi les républicains modérés, comme Buchez et le général Cavaignac, contre la loyauté politique du Clergé. « Une volte-face, écrivait-il, déshonorerait les catholiques de France et ne permettrait plus de voir en eux que les humbles valets de tous les événements favorisés du sort. Pour ma part, j'ai sincèrement accepté la République, sans avoir pour elle aucune passion préexistante ni *survenue :* quoi qu'il arrive, je dois respecter ce que j'ai fait [2]. » Non-seulement

[1] A Mme Swetchine, 24 octobre 1848, pp. 477-478.

[2] A Mme Swetchine, 24 octobre 1848.

le Père y croyait son honneur engagé, mais aussi les intérêts terrestres de la Religion. « L'*Ami* et l'*Univers*, disait-il, seront cause qu'à la prochaine émeute, on tombera sur les églises et les prêtres ; je ne veux point avoir ma part de cet épouvantable résultat [1]. »

C'étaient là de graves considérations ; mais l'attitude insuffisamment catégorique de Lacordaire en ce qui touchait ses relations avec l'*Ère*, n'en était pas moins une faute. Il était facile au Père, bien qu'il se fût persuadé le contraire, de dire toute la vérité sur ce point, sans que son adhésion au 24 février pût être entachée du soupçon d'hypocrisie, et sans que sa retraite du journal fût suspecte d'arrière-pensées monarchiques. La seule chose qu'il ne put éviter en s'expliquant à fond, c'était de contrister ses amis de l'*Ère nouvelle*, et c'est là ce qui le retint toujours. Il s'ensuivit que l'*Ère* ne pouvait être attaquée sans qu'il fût ou semblât lui-même indirectement atteint. C'est ainsi qu'une lettre de M. de Montalembert, contre ce journal, insérée dans l'*Ami de la Religion* du 19 octobre 1848 [2], parut à Lacordaire dirigée contre sa personne. De là une réponse qui, heureusement tombée dans les mains de M. Cartier, ne fut point publiée. Averti, sans toutefois que la pièce lui eût été communiquée, M. de Montalembert s'empressa d'écrire au Père pour protester contre l'intention que celui-

[1] A M. Cartier, 14 novembre 1848. — Paris, Lyon, Marseille, en 1869, n'ont que trop prouvé, par la frénésie d'irréligion qui a éclaté dans les réunions électorales, combien, en ce point, Lacordaire avait vu juste. Quel contraste avec 1848, où la Religion ne fut attaquée nulle part même dans les clubs !

[2] On peut lire cette pièce dans les *Œuvres* de M. de Montalembert, t. IV, p. 489 et suiv.

ci avait cru voir dans l'article du 19 octobre. Mais, de son côté, avant même que ce désaveu fût parvenu à Chalais, le Père avait prié M. Cartier de détruire sa réplique à M. de Montalembert [1]. Du reste, cette fausse situation de Lacordaire ne se prolongea guère. Abandonnée par ses abonnés, l'*Ère* fit en peu de temps des dettes énormes. Seul tenu de ces dettes comme unique propriétaire du journal, Justin Maurice le vendit à M. de la Rochejaquelein, qui en fit une feuille légitimiste, au commencement d'avril 1849; et à dater de ce jour, il n'y eut plus la moindre équivoque sur la ligne politique du Père.

Ce dernier croyait de sa loyauté, on l'a vu, de rester fidèle à la République (sans l'aimer, sans croire à sa durée), jusqu'à ce qu'elle se fût tuée, ce qu'il ne souhaitait pas, de ses propres mains [2]. Il prévit de bonne heure que, par le prestige que conservait le nom de Napoléon sur le peuple des campagnes et par la connivence des monarchistes de toutes les nuances, le titre de Président de la République serait déféré au neveu de l'Empereur [3]. Cela ne l'empêcha pas de voter pour le général Cavaignac, *malgré ses inconvénients* [4]. Qu'était-ce en effet que l'élection du prince Louis, sinon le péristyle de l'Empire? Et quels souvenirs les hommes éclairés gardaient-ils du premier Empire sinon des souvenirs de despo-

[1] J'ai sous les yeux la lettre de désaveu de M. de Montalembert, qui est du 3 novembre 1848, et la preuve certaine qu'elle ne parvint à Chalais que le 7 novembre. *Dès le* 6, par une lettre qui est également sous mes yeux, le Père avait prié M. Cartier d'anéantir sa réponse.

[2] A M. de la Perrière, 16 novembre 1848.

[3] A M. Foisset, 6 novembre.

[4] Même lettre.

tisme? Le Père éprouva donc une désolation profonde de l'empressement que mirent beaucoup de catholiques à devancer le courant populaire.

Il s'en exprimait avec une grande sévérité. « Même triomphante, disait-il, la réaction, si nous y adhérions, nous laisserait au front la note d'une déplorable versatilité. En effet, le Clergé de France a solennellement accepté, les évêques en tête, l'avénement de la République ; les évêques ont commenté dans leurs mandements la devise républicaine; de son côté, la République a donné la paix à l'Église, et en douze mois de législature, pas une atteinte n'a été portée aux droits de la Religion : se tourner, après cela, contre la République, hâter de ses efforts le retour de la monarchie, n'est-ce pas une inconséquence et une ingratitude [1] ? » La république de 1848 avait un titre spécial à la reconnaissance de Lacordaire : en édictant par l'article 8 de la Constitution que « les citoyens ont le droit de s'associer, » elle avait implicitement abrogé le néfaste décret du 3 messidor an XII, qui déclarait illicite toute agrégation et association religieuse, et mis à néant du même coup tout l'arsenal des décrets révolutionnaires contre les ordres religieux. C'était quelque chose. Sans doute, pour ceux qui, comme le Père, n'avaient accepté la République qu'à titre de nécessité accidentelle, il n'y avait pas obligation de se roidir contre les entraînements du suffrage universel, qui se prononçait pour la forme monarchique. Mais il était de leur honneur de ne rien

[1] A Mme de Prailly, 11 février 1849.

faire pour précipiter ce mouvement, et de se prêter loyalement jusqu'au bout à l'expérience de la forme républicaine, tant qu'elle ne serait pas devenue incompatible avec l'ordre dans la liberté.

Je passe rapidement sur les trois années de la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. Dans cette phase de sa vie, le Père, sous le point de vue politique, ne fut que spectateur, mais spectateur attristé, de la lutte des partis. Il avait l'Empire en perspective au bout de cette lutte, et l'Empire n'était pas son idéal de gouvernement. Cela le rendit injuste pour presque tous les actes de la coalition monarchique durant cette époque, et notamment pour la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement secondaire. C'est dans l'écrit suprême dicté par le Père sur son lit de mort qu'il faut chercher à cet égard son jugement définitif, jugement éclairé par une expérience de onze années. Écoutons-le :

« On touchait alors à l'un des plus grands événements politiques et religieux qui se fût réalisé depuis l'édit de Nantes. La révolution de 1848 avait enfin éclairé une notable portion de la bourgeoisie française ; et elle avait entendu que trois cent mille hommes d'esprit ne suffisent pas pour gouverner une nation de trente-quatre millions d'hommes, si elle n'est pas préparée d'en haut par des lois qui s'imposent à la conscience, et y créent, avec le respect de Dieu, le respect de l'homme lui-même. Cette lumière était tardive, mais elle s'était faite ; et elle permit à M. le comte de Falloux, Ministre de l'instruction publique et des cultes, de présenter à l'Assemblé législa-

tive un projet de loi sur la liberté d'enseignement, élaboré par une commission qu'il avait nommée lui-même, et qui révélait, par sa composition seule, le progrès des esprits. On y voyait M. de Montalembert à côté de M. Cousin, M. l'abbé Dupanloup à côté de M. Thiers, M. Laurentie en face de M. Dubois, les noms catholiques mêlés aux noms universitaires, et tout un ensemble d'hommes honorables mais rapprochés de loin, et qui indiquait que la raison, la logique et l'équité allaient enfin traiter cette suprême question. En effet, tous ces hommes, si divers d'origine et de croyance, parvinrent à s'entendre sur le principe et le mode de la liberté d'enseignement, sans même excepter de son bénéfice les ordres religieux ; et la loi fut adoptée le 15 mars 1850, à une grande majorité, après que la France eut gémi quarante ans sous le monopole d'une institution laïque. Il avait fallu trois révolutions pour briser cette servitude, comme au seizième siècle il avait fallu trente-six ans de guerres civiles et religieuses pour arriver à l'édit de tolérance et de pacification qui fut la gloire de Henri IV, encore plus que ses victoires. La loi sur la liberté de l'enseignement a été l'édit de Nantes du dix-neuvième siècle. Elle a mis fin à la plus dure oppression des consciences, établi une lutte légitime entre tous ceux qui se consacrent au sublime ministère de l'éducation et de l'enseignement, et donné à tous ceux qui ont une foi sincère le moyen de la transmettre saine et sauve à leur postérité. La foi n'est pas un sentiment dénué d'expansion, une sorte de trésor occulte et avare qu'on garde pour soi dans le secret de son cœur. C'est au contraire

tout ensemble le plus profond et le plus communicatif des sentiments de l'homme. Le repousser en lui, en déshériter ses enfants, le contraindre même à les vouer à une incroyance précoce, n'est-ce pas un supplice contre nature qui surpasse tous ceux que les tyrans ont inventés contre leurs victimes; et lorsqu'on vient à réfléchir que ce supplice était infligé dans un pays catholique aux familles chrétiennes, on ne peut qu'admirer la patience inexplicable d'un si grand peuple, et admirer aussi cette main de Dieu qui fit choir successivement trois dynasties, pour amener enfin M. Thiers à défendre du haut de la tribune cette liberté qu'il nous avait refusée, en disant autrefois : « L'éducation, c'est l'empire. »

« Oui, c'est l'empire; mais, lorsque le monopole n'existe plus, lorsque la concurrence est ouverte entre tous, croyants et incroyants, c'est l'empire donné au plus digne, au plus dévoué; et puisqu'il faut toujours qu'il y ait lutte ici-bas entre le bien et le mal, entre l'erreur et la vérité, quoi de plus juste que de leur dire : Combattez et règne qui peut! Comme l'édit de Nantes fut pendant un siècle l'honneur de la France et le principe fécond de l'élévation intellectuelle et morale de son Église, ainsi la loi sur la liberté d'enseignement sera-t-elle la borne sacrée où nos dissentiments, au lieu de se résoudre en haine et en oppression, ne se livreront plus qu'une guerre légitime, d'où sortira le progrès naturel de la société. Si une main téméraire, quelque puissante qu'elle fût, osait un jour toucher à cette borne plantée d'un commun accord au milieu de nos discordes et de nos révolutions, qu'elle sache bien que Louis XIV, dans toute sa gloire,

n'a révoqué l'édit de Nantes qu'en déshonorant son règne, en préparant le dix-huitième siècle et la ruine de sa maison. Il y a des points dans l'histoire des peuples qu'on ne doit plus remuer. L'édit de Nantes en était un : la loi sur la liberté d'enseignement en est un autre [1]. »

Voilà ce que fut l'homme politique dans Lacordaire. Je n'ai point voulu scinder ce récit de la plus délicate phase de sa vie : j'ai voulu qu'on l'embrassât toute d'une seule vue. J'ai voulu qu'on vît le Lacordaire de 1848 tout entier, qu'on le vît tel qu'il fut, confiant, simple, désintéressé, dévoué, sincère, conséquent ; qu'on le vît dans toute la virginité de son âme, dans toute l'unité, dans toute l'intégrité de son caractère. Ce n'est point du tout un homme politique, c'est un moine. Il ne connaît pas les hommes, c'est vrai ; mais il les aime, mais il les sert, mais il est prêt à donner son sang pour eux, pour son pays, pour l'Église, prêt à donner plus que son sang, comme saint Paul, qui eût voulu être anathème pour les juifs ses frères [2]. Ce n'est pas de gloire qu'il s'agit pour lui, c'est d'immolation chrétienne.

Et croyez-vous que le moine oubliât sa vocation, qu'il s'effaçât derrière le républicain du lendemain ? Il n'en

[1] Notice.

L'édit de Nantes a été une transaction, par conséquent un fait essentiellement politique. C'est à ce point de vue que le Père se place pour le juger. Henri IV n'entendait pas le moins du monde décréter l'indifférence en matière de religion ; il entendait seulement tarir la source des guerres civiles pour cause de religion, et il y réussit. Louis XIV, au contraire, souleva les Cévennes en révoquant l'édit de son aïeul.

[2] *Épître aux Romains*, IX, 3.

est rien. La Révolution est du 24 février ; le 27, le Frère Prêcheur reparaissait dans la chaire de Notre-Dame, et il l'occupa durant huit semaines, les premières, mais non les moins périlleuses ni les moins brûlantes de cette formidable année. Et de quoi parlait-il à son auditoire ? Il parlait des choses les plus abstraites et les plus élevées, de la vie intime de Dieu, du mystère de la Trinité, du mystère de la Création, de la matière et de l'esprit, du vrai et du bien, du libre arbitre. Peut-on s'étonner assez qu'en des jours aussi incertains et aussi troublés, il y eût un auditoire pour des thèses aussi austères ? Voilà pourtant, voilà les sujets des conférences de 1848. Le siége du prédicateur était fait ; il ne modifia en rien son plan, conçu pour des temps exempts de toute agitation politique. Une seule fois, le 26 mars, il se laissa aller à une allusion. Il parlait de la vérité, et il dit : « On a vu des pouvoirs institués pour la conservation de tous les droits et de tous les biens, déclarer une guerre ouverte au premier des droits, qui est le droit de connaître, au premier des biens, qui est la vérité..... Tout leur va mieux que la vérité ; ils donnent la liberté à tout, excepté à elle. Mais aussi, messieurs, ne vous étonnez pas si la vérité prend de ses oppresseurs, un jour ou l'autre, de terribles vengeances. Comme on n'en peut ruiner l'autorité sans frapper dans ses racines l'entendement humain, il arrive tôt ou tard qu'une sorte de délire pousse les hommes hors de toute crainte et de tout respect, et les précipite à bras tendus contre tout ce qui est. C'est le jour des représailles, jour prophétisé par saint Paul, lorsqu'il écrivait aux Romains : *La colère de Dieu se révèle du haut du ciel*

contre l'impiété et l'iniquité de ces hommes qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice. Alors pâlissent les rois, et se troublent les royaumes ; la nuit se fait dans Babylone ; Baltasar voit la main qui le condamne, et l'épée de Cyrus n'attend pas au lendemain. Ce n'est pas de l'histoire que je fais, messieurs ; non, ce n'est pas de l'histoire. Ouvrez vos yeux ; nous sommes à Babylone, et nous assistons au festin de Baltasar [1]. »

L'auditoire transporté se leva comme un seul homme et des applaudissements passionnés interrompirent l'orateur. Il sentit qu'il s'était laissé trop emporter et que s'il venait d'être éloquent, il ne s'était peut-être pas montré généreux : il se hâta de remonter aux régions pacifiques où rien de terrestre ne se mêle à la contemplation des causes et des lois.

Dans la conférence suivante, il supplia ses auditeurs de n'applaudir jamais.

« Ce n'est pas, dit-il, que je ne conçoive, même aux pieds des autels, le mouvement involontaire qui porte une assemblée à se lever en quelque sorte dans un témoignage unanime de sa sympathie et de sa foi. Mais, bien qu'en certaines rencontres, ces acclamations puissent paraître excusables (tant elles sortent avec piété de l'âme des auditeurs), cependant je vous conjure d'obéir à la tradition constante de la chrétienté, qui est de ne répondre à la parole de Dieu que par le silence de l'amour et l'immobilité du respect. Vous le devez à Dieu ; vous le devez aussi peut-être à celui qui vous parle en son nom. Bien

[1] XLIX[e] Conférence.

qu'il ne fût pas tenté d'orgueil par vos applaudissements, on peut le soupçonner de n'y être pas insensible ; on peut croire qu'au lieu de vous distribuer gratuitement ce qu'il a reçu gratuitement, il vient en chercher le prix dans la gloire de la popularité, récompense honorable quelquefois, mais toujours fragile, et plus fragile, plus vaine encore entre ceux qui reçoivent et celui qui donne les leçons de l'éternité [1]. »

Ces conférences de 1848 sont fort belles. La seconde, sur la Trinité, est un chef-d'œuvre d'exposition théologique et l'un des modèles du style métaphysique les plus achevés qui existent dans la langue française. Les conférences sur l'homme, successivement considéré comme être intelligent, comme être moral, comme être social, abondent en traits d'une délicatesse et d'une profondeur d'observation admirables. On n'a jamais plus magnifiquement parlé de la loi du repos dominical : « Dieu n'a pas fait du sabbat une institution privée, un jour à prendre au hasard, pour chacun de nous, dans une suite quelconque de jours occupés. Non, il en a fait l'institution sociale par excellence ; il a convoqué le genre humain au même jour et à la même heure pour toute la suite des siècles, en l'invitant à se reposer, à se réjouir et à s'édifier en lui : il a fondé, en un mot, une fête périodique et perpétuelle pour l'humanité [2]. »

Durant les terribles journées de juin, le Père fut plus exact que jamais dans les bureaux de l'*Ère nouvelle ;* il

[1] Le Conférence, 2 avril 1848.

[2] LIIe Conférence : *Du double travail de l'homme.*

ne les quitta un moment que pour aller voir M. Affre, qu'on rapportait mourant des barricades du faubourg Saint-Antoine. Ce fut lui qui écrivit les deux articles du journal sur la blessure et sur la mort de l'Archevêque. Dès que le calme fut rétabli, il courut visiter ses religieux à Chalais et à Nancy. « Une de mes douleurs à Paris, disait-il, c'était que la mort me surprendrait loin de mes frères, sous l'habit de journaliste. Mais à Chalais, sous ce vieux toit consacré depuis des siècles, à mon poste, entre les bras des nôtres, la tempête, si elle doit monter jusqu'à nous, notre ruine, notre exil ou notre mort sera la suite ou la fin d'un bon pèlerinage[1]. »

Cependant la parole du Père était ardemment désirée à Dijon, la ville de sa jeunesse et presque de sa naissance. Il accorda aux instances de l'Évêque une partie de l'hiver : du 3 décembre 1848 au 28 janvier 1849.

Le Père n'avait jamais cessé d'aimer Dijon. « J'éprouve ici, écrivait-il en 1836, en retrouvant les lieux où j'ai passé seize ans de ma première jeunesse, un grand sentiment de mélancolie et de religion. Dijon est une charmante ville, au pied de collines assez élevées, entre une multitude d'arbres qui l'entourent et d'où s'élèvent ses jolies flèches, bien diminuées aujourd'hui, mais encore assez nombreuses pour lui donner une physionomie. Les rues sont propres, larges, silencieuses : j'aime ce repos, j'entrevois Rome. Où ne me suis-je pas promené ici ? où n'ai-je pas respiré ? où n'ai-je pas eu mille impressions d'orgueil, de joie, de sombre tristesse ?

[1] A Mme Swetchine, 15 septembre 1848.

Là est le collége où j'ai passé sept ans de ma vie ; là, la grande salle des États de Bourgogne, où j'ai été couronné tant de fois en un seul jour ; là, l'église où ma mère allait tous les jours et où je me suis confessé pour la première fois [1]. Ce spectacle m'a toujours touché, et nulle part je ne respire un air qui me fasse mieux sentir ce que c'est que la patrie [2]. »

La station de Dijon fut la dernière des stations de province du Père : il avait pris la résolution de concentrer désormais toutes ses forces à Notre-Dame et dans l'intérieur de son Ordre [3]. Les Conférences de Dijon furent bénies outre mesure, et bien au delà de son attente. Dans cette ville où les passions politiques étaient alors si animées, et où l'esprit est vif, mais caustique et singulièrement en garde contre tout entraînement d'admiration, la bienveillance pour lui fut universelle, et il s'est rendu à lui-même ce témoignage que cette bienveillance ne fut point stérile, mais qu'il réalisa dans les âmes un bien positif [4].

Cette station eut d'ailleurs, pour la grande œuvre de la vie de Lacordaire, un résultat considérable ; elle lui donna un troisième couvent, qui complétait le nombre nécessaire pour l'érection de la France en province de la grande famille des Frères Prêcheurs. Flavigny avait, en outre, l'avantage de se trouver à une égale distance de Chalais

[1] A Mme Swetchine, 24 avril 1836.
[2] Notice.
[3] A Mme de Prailly, 23 mars 1849.
Le Père a prêché depuis ses Conférences de Toulouse, mais dans d'autres conditions, étant en ce moment supérieur du couvent dominicain de cette ville.
[4] A Mme de Prailly, 2 janvier 1849.

et de Nancy, et de relier entre eux ces deux monastères. C'est ce qui décida le Père à en faire immédiatement le chef-lieu de la restauration dominicaine en France.

« A quinze lieues de Dijon, vers le nord-ouest, sur une hauteur au pied de laquelle se rencontrent plusieurs vallées, et d'où l'on découvre le sommet de l'ancienne Alise, dernier boulevard de la liberté des Gaules, s'élève, comme sur un promontoire, la petite ville de Flavigny. On dit que le site rappelle celui de Jérusalem. Flavigny possédait autrefois une collégiale, une abbaye de Bénédictins assez célèbre ; et la fraction royaliste du parlement de Bourgogne y avait siégé au temps de la Ligue, sous la présidence de M. Frémiot, père de sainte Chantal. Toute cette splendeur n'existait plus : l'église abbatiale était détruite, la collégiale avait été changée en paroisse, et le château du gouverneur s'était transformé en un pensionnat d'Ursulines. Entre ces restes d'une gloire éteinte, on découvrait sur une longue terrasse un bâtiment modeste qui avait servi autrefois de petit séminaire au diocèse de Dijon. Quelques ecclésiastiques de ce diocèse, sensibles aux souvenirs de leur jeunesse, l'avaient pieusement racheté en attendant l'occasion de le consacrer de nouveau à un but religieux. Ils vinrent me l'offrir, et, après en avoir conféré avec Mgr Rivet, évêque de Dijon, je le reçus d'eux à des conditions honorables par leur désintéressement. Quoique le climat de Flavigny fût assez rude, il l'était moins que celui de Chalais, et j'y transportai nos jeunes novices, en réservant la montagne du Dauphiné pour être le séjour de nos étu-

diants. Les commencements de Flavigny furent très-pauvres. Je me rappelle que, dans les premiers jours, il n'y avait que huit chaises dans toute la maison ; chacun portait la sienne où il allait, de sa cellule au réfectoire, du réfectoire à la salle de récréation, et ainsi du reste. Mais cet état de détresse ne dura pas. Un comité d'ecclésiastiques et de laïques se forma à Dijon, sous la présidence de l'évêque, pour nous assurer quelques ressources, et pendant plusieurs années, en effet, nous lui dûmes une charité que nous n'avions point encore rencontrée sous cette forme[1]. »

Sept religieux, venus de Chalais, avaient pris possession de Flavigny dès le 6 décembre 1848. Ils avaient été reçus à bras ouverts par le clergé ; les habitants de la petite ville s'étaient portés à leur rencontre ; on leur apportait de toutes parts des sacs de pommes de terre, de navets, de farine, puis du vin et de l'huile. Le Père n'avait point encore vu une réception aussi cordiale. D'un autre côté, les journaux les plus hostiles aux sentiments religieux s'abstinrent de toute protestation ; ce qui n'avait eu lieu ni pour la fondation de Nancy, ni pour celle de Chalais. C'était là, certes, une grande protection de Dieu en des temps si agités. Le Père ne s'en étonnait point. Il était de ceux qui croient que les instants les plus favorables pour semer et planter, ce sont les instants de trouble et de tempête, parce que Dieu se plaît à récompenser la foi qui compte sur Lui, d'autant plus que les

[1] Notice.

moyens humains sont moins assurés. La fondation de Flavigny à cette date (décembre 1848) semblait dire bien haut que, dans cette terrible année, le Père n'avait pas démérité de Celui qui connaît tout et qui dirige tout.

Cependant le successeur de M. Affre, M. Sibour, avait appelé Lacordaire à continuer son apostolat dans Notre-Dame. Le 25 février 1849 commencèrent les Conférences sur le commerce de l'homme avec Dieu. Jamais l'auditoire n'avait été plus magnifique, plus bienveillant, plus pénétré, et, à aucune époque, le Prédicateur ne s'était senti plus à l'aise sous tous les rapports. Pour la première fois, l'archevêque de Paris était absolument dans son point de vue. Cette communion de pensées entre lui et le premier pasteur du diocèse eut un résultat considérable : l'établissement canonique d'un couvent de Frères Prêcheurs à Paris. M. Sibour s'en ouvrit au Père à la fin de la station quadragésimale, c'est-à-dire dès le mois d'avril 1849. M. Affre avait eu la pensée de créer, dans l'ancien couvent des Carmes, là même où avaient eu lieu les massacres du 2 septembre 1792, une école de hautes études ecclésiastiques, en même temps qu'un corps de prêtres auxiliaires pour desservir l'église. M. Sibour offrait cette église aux Frères Prêcheurs avec une partie de l'ancien couvent. C'était, il est vrai, une position précaire, assurée seulement par des baux susceptibles de renouvellement ; mais il y avait là, pour l'archevêché de Paris, une obligation morale dont on ne pouvait méconnaître la force, et, pour les Frères Prêcheurs, une maison pleine de grands souvenirs, une église chère à la piété des fidèles, une clientèle religieuse certaine, une occasion long-

temps désirée d'avoir au cœur de Paris un monastère de l'Ordre de Saint-Dominique, c'est-à-dire un centre d'action permanent, d'où ils pourraient prendre leur part de toutes les œuvres de zèle de l'immense capitale. Le Père accepta les offres de l'Archevêque et prit possession le 15 octobre 1849.

Ce fut pour lui l'occasion de prêcher la parole de Dieu sous une forme plus familière et plus pratique. Les Dominicains se trouvaient chargés de l'évangélisation des fidèles qui fréquentaient l'église des Carmes, et, par conséquent, du prône du dimanche dans cette église. Le P. Lacordaire fut heureux de remplir assidûment cette fonction modeste mais si essentielle du saint ministère. Tous les dimanches, depuis l'Avent de 1849 jusqu'au Carême de 1850, qui le rappelait dans la chaire de Notre-Dame, il fit une homélie sur l'évangile du jour. L'affluence était considérable ; le succès fut grand mais contesté. Depuis les journées de juin 1848, il est devenu difficile de parler publiquement aux riches de leurs devoirs envers les pauvres ; la morale de l'Évangile, exposée sincèrement, avec moins de liberté, certes, qu'elle ne l'a été par les Ambroise et les Chrysostome, paraît tout de suite une provocation à la guerre civile. Toutes les préventions que l'esprit de parti avait de longue main conçues et fomentées contre le P. Lacordaire, se réveillèrent et se soulevèrent contre ses homélies. L'établissement permanent des Dominicains à Paris était dénoncé comme un danger public. Le Père se reprocha d'avoir cru pouvoir, dans une simple chapelle, « édifier des âmes moins périlleuses que celles auxquelles il s'était

donné jusque-là ; » il renonça à ce ministère, à cet apostolat qui lui était cher. Mais cela ne suffit point pour apaiser les inimitiés qui le poursuivaient. Un ami du Père, qu'il eût conscience ou non du tort qu'il allait faire à son ami, allait fournir à ceux qui s'acharnaient contre lui de nouvelles armes.

M. l'abbé Jules Morel et Henri Lacordaire s'étaient rencontrés sur les bancs du séminaire Saint-Sulpice et ils s'étaient pris l'un pour l'autre de la plus étroite amitié. C'était M. Jules Morel, ardent libéral alors et mennaisien fervent, qui avait triomphé de la longue résistance de Lacordaire et l'avait entraîné à la Chênaie[1] ; il devait l'accompagner en Amérique si Lacordaire eût donné suite à son projet de New-York. Depuis, sans avoir conservé la même intimité, leurs relations étaient restées très-bonnes, et, dans la correspondance du Père avec madame Swetchine, on lit un billet ainsi conçu :

« Paris, 13 avril 1850.

« Hier soir, chère amie, j'ai oublié de vous demander la permission de vous présenter M. l'abbé Jules Morel, l'un de nos ecclésiastiques les mieux pensants, si toutefois l'on peut savoir aujourd'hui ce que c'est que le mieux penser. Si lundi (15 avril) vous convenait, je vous l'amènerais. »

Huit jours après, le 22 avril, Lacordaire prononçait, au *Cercle catholique* de Paris, une improvisation sur

[1] Je tiens cette particularité de la propre bouche du Père.

le passé, le présent et l'avenir de ce qu'on nommait alors *le parti catholique*, exaltant la liberté religieuse comme le moyen de propagation le plus efficace de nos croyances au travers des erreurs modernes. Une objection se trouvait sur son chemin : l'Inquisition. Il est difficile de bien savoir ce que le Père dit sur ce point, son improvisation n'ayant pas été recueillie par écrit. Quelles qu'aient pu être ses paroles, c'étaient là des paroles emportées par le vent, des paroles qui pouvaient donner lieu peut-être à un avertissement fraternel, et par conséquent secret, mais qui, n'ayant eu qu'un retentissement éphémère et restreint, n'étaient pas de nature, ce semble, à rendre nécessaire une protestation publique [1]. M. l'abbé Morel n'en jugea point de la sorte. Il fit paraître dans l'*Univers* du 27 avril une longue lettre où, révélant à son de trompe ce qui s'était dit à huis clos au *Cercle catholique*, il reprochait à Lacordaire d'avoir mal parlé de l'Inquisition. Assurément, il ne tenait qu'à M. Morel de donner des explications sur cette institution sans prendre à partie son ami (la charité l'exigeait, ce semble, et l'amitié en faisait une loi) ; il aima mieux lui rompre en visière. Lacordaire ne releva pas le gant ; il ne se plaignit pas ; il se borna à renvoyer M. Morel à la septième des Conférences de Notre-Dame, qui a pour titre : *De la puissance coercitive de l'Église*, et au chapitre de l'Inquisition dans les *Mémoires pour le rétablissement des Frères Prêcheurs*. Le Père déclarait au reste attendre paisiblement

[1] Si peccaverit frater tuus, corripe eum inter te *et ipsum solum*... Si autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum vel duos. Quod si non audierit eos, dic Ecclesiæ. (MATTH., XVIII, 15-17.)

le jugement de l'Église, à laquelle il soumettait tous ses écrits dans le passé, le présent et l'avenir [1].

On eût pu croire le débat terminé; il n'en fut rien. Une polémique prolongée s'engagea dans l'*Univers* sur l'Inquisition, et l'autorité de Mgr Sibour fut impuissante à y mettre un terme. La sollicitude de Pie IX était en ce moment occupée de la réforme des ordres religieux, et, dans cette vue, il songeait à placer un dominicain français, le P. Jandel, à la tête de l'ordre des Frères Prêcheurs. Tout à coup, ce dernier fut mandé à Rome à cet effet : la nouvelle s'en répandit rapidement en France, et l'*Espérance de Nancy*, en la publiant, signala fort imprudemment ce choix comme une sorte de consécration donnée par le Souverain Pontife aux doctrines libérales du P. Lacordaire, dont le P. Jandel était le premier disciple. Tout fut à l'instant remis en question à Rome. La nomination du P. Jandel au généralat, et l'érection de la province de France furent suspendues du même coup : on ne s'occupa plus que des opinions du P. Lacordaire. On le représentait au Souverain Pontife comme un révolutionnaire relaps, qui ne croyait point à la parole si connue de saint Paul : « Tout pouvoir vient de Dieu, » qui réprouvait la souveraineté temporelle du Pape, et qui rejetait la puissance coercitive de l'Église. Il est absolument impossible de deviner sur quoi l'on échafaudait les deux premiers griefs. A l'appui du dernier, on alléguait l'improvisation dénoncée par M. l'abbé Morel. Les écrits invoqués par le Père pour sa justifi-

[1] *Univers*, 29 avril 1850.

cation, écrits jugés irréprochables jusque-là, semblaient tout à coup insuffisants pour le laver tout à fait. A peine arrivé à Rome, le P. Jandel sut, à n'en pouvoir douter, que ces inculpations avaient fait une certaine impression sur le Souverain Pontife, et il s'empressa d'en informer le P. Lacordaire. Un peu plus tard, le 23 août, il lui en écrivit derechef, comme de lui-même, mais en réalité à la demande du cardinal Orioli, préfet de la Congrégation des évêques et des réguliers : il engageait le Père à désavouer les opinions qu'on lui prêtait et à lui envoyer ce désaveu. Le Saint-Père voulait avoir cette garantie, qui lui rendrait sa liberté d'action ; mais il ne voulait pas que Lacordaire pût soupçonner que la lettre du P. Jandel eût été suggérée à celui-ci [1].

Néanmoins la douleur de Lacordaire fut des plus vives. Cette attaque, venue après tant d'autres, les unes occultes, celles-là publiques, et qui toutes, par une falsification persévérante, se proposaient de ruiner son autorité morale auprès des personnes qui ne l'avaient pas entendu et qui ne le connaissaient pas, lui fit prendre la résolution de renoncer à jamais à la chaire chrétienne. Il écrivit à Mgr Sibour pour lui déclarer cette résolution. « J'abdique, lui disait-il, un « ministère que je ne puis plus exercer qu'au milieu « d'outrages systématiques, venus de ceux-là même « dont je partage et dont je prêche la foi. » Il en appelait, pour la justification de son ministère de prédicateur, au jugement des évêques qui lui avaient ouvert leurs

[1] J'emprunte tout ce récit au P. Jandel lui-même.

cathédrales, et dont quatre lui avaient permis d'établir dans leurs diocèses des couvents de son ordre. « Qu'ils disent, ajoutait-il avec une noble confiance, qu'ils disent s'il y eut une parole plus douce à l'égard de tout le monde, plus soigneuse d'épargner aux vivants et aux morts les amertumes de la vérité. Je n'ai refusé qu'une seule chose, qui était de sacrifier l'Évangile aux exigences des partis. Je suis resté pur de tout contact avec eux tous, maître de mon âme, aimant mieux mourir dans ma simplicité que de chercher un appui à l'ombre de leurs drapeaux. Je suis vaincu par eux ; je me retire devant des attaques qui n'ont cessé de s'envenimer, *qui m'ont poursuivi jusqu'au pied du siége apostolique*, partout où l'on ne me voyait pas et où l'on ne m'entendait pas, abusant d'un mot contre tout un discours, et transformant le plus modéré des hommes en une sorte de forcené. Il m'est bien dur, Monseigneur, de me séparer de vous et de tant d'âmes qui m'ont aimé ; mais je ne puis ni me résigner à la honte de demander sans cesse justice, ni exposer, en me taisant toujours, l'honneur de mon caractère d'homme, de chrétien et de prêtre. Mieux vaut se sacrifier à la paix que de défendre sa renommée dans une guerre fratricide. Des travaux plus humbles, peut-être plus solides, ne rendront pas inutile à la Religion ce que la Providence me réserve d'années [1]. »

[1] Cette lettre à Mgr Sibour est du 31 août 1850. Elle prend occasion d'un article de *la Voix de la Vérité* publié la veille ; mais qui croira que le Père se retirait de la chaire de Notre-Dame devant une feuille séchée comme *la Voix de la Vérité ?* Le vrai motif, c'était l'attention accordée par le Saint-Père à l'accusation de M. l'abbé Jules Morel.

Mais, s'il sacrifiait ainsi le prédicateur, il n'entendait pas sacrifier en même temps la restauration en France de l'ordre de Saint-Dominique. L'érection de la province de France était entravée par la défiance qu'on venait de soulever à Rome contre l'homme en qui se personnifiait cette restauration. Sans attendre donc qu'il fût *officiellement* interpellé sur sa doctrine, Lacordaire résolut d'aller droit au Père commun des fidèles, et d'en finir, s'il le pouvait, avec cette vague suspicion d'hétérodoxie qui l'enveloppait comme un nuage insaisissable. A peine arrivé à Rome, le 11 septembre 1850, il écrivit au Souverain Pontife en ces termes :

« Très-Saint-Père,

« J'ai appris avec une extrême affliction que Votre Sainteté avait conçu des inquiétudes à mon sujet par suite de démarches que j'aurais faites et de doctrines que j'aurais émises depuis les événements qui se sont accomplis en France et en Europe au mois de février 1848. J'ignore, Très-Saint-Père, quelles sont ces démarches et ces doctrines, qui ont ému le cœur de Votre Sainteté : mais il m'a suffi d'avoir la certitude qu'il en était ainsi pour que j'aie conçu et exécuté le dessein de venir, aux pieds mêmes de Votre Sainteté, Lui demander les lumières dont j'ai besoin pour connaître mes fautes et les corriger, si j'ai réellement eu le malheur de ne pas demeurer sans reproche.

« Il y a vingt ans, Très-Saint-Père, que j'ai commencé à servir publiquement la cause sacrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont vous êtes le Vicaire en

terre. Durant ce long cours de temps, j'ai obtenu l'estime et l'affection des trois archevêques qui se sont succédé au siége de Paris, Mgr de Quélen, Mgr Affre, Mgr Sibour : différents de génie et d'opinions, ils se sont accordés en ce point de m'honorer de leur constante faveur et de me confier l'enseignement apostolique de la Religion dans la chaire de Notre-Dame, leur métropole. J'ai exercé le même ministère devant d'autres évêques qui tous, après m'avoir entendu, m'ont également donné des marques publiques de leur satisfaction. Mes conférences dogmatiques, composant déjà trois volumes, ont été publiées à un grand nombre d'exemplaires, traduites en plusieurs langues, et, quoiqu'elles aient été lues en France et à l'étranger par des théologiens de tous les partis, elles n'ont servi d'occasion à personne de m'accuser d'erreur. — Il en a été de même de mes autres écrits.

« En même temps, Très-Saint-Père, que je défendais la Religion par la parole et par la plume, Dieu me faisait la grâce de rétablir en France par mon ministère un ordre fameux, qui en avait été banni depuis plus de cinquante ans par l'intolérance des révolutions. Malgré l'opposition avouée du gouvernement civil, j'ai fondé en France quatre maisons de l'Ordre de Saint-Dominique : la première à Nancy, capitale de l'ancienne Lorraine ; la seconde à Chalais, non loin de Grenoble ; la troisième à Flavigny, dans l'ancienne Bourgogne ; la quatrième à Paris même, où l'on a vu enfin, dans une église publique, des religieux célébrer les saints mystères avec leur rit et leur habit. Dans toutes ces maisons fleurit la plus stricte observance, telle peut-être que notre Ordre

ne la possède plus en aucun autre lieu de la Chrétienté.

« Voilà, Très-Saint-Père, quelles ont été mes œuvres depuis vingt-trois ans ; voilà les bénédictions qu'elles ont reçues de Dieu, le succès qui les a couronnées malgré d'immenses obstacles et de persévérantes inimitiés.

« Il est vrai que je n'ai jamais joui à Rome, malgré la longue bienveillance de votre prédécesseur Grégoire XVI, d'une confiance égale à celle que j'ai obtenue dans mon pays. Je ne m'en suis ni plaint ni étonné. Un homme dont on parle beaucoup est difficilement jugé loin des lieux où on le voit, où on l'entend, où l'on est avec lui en communauté de langue et de mœurs, et il suffit de quelques échos peu bienveillants pour lui faire ailleurs une renommée douteuse qu'il ne mérite pas.

« Je supportais donc doucement, Très-Saint-Père, l'erreur des Romains à mon égard. J'y voyais l'ombre inévitable à toutes les choses finies, une correction salutaire à ma gloire portée trop haut dans mon pays natal. Mais que Votre Sainteté ait ressenti elle-même quelque déplaisir à mon sujet, voilà ce qui m'a pénétré d'une vraie douleur. Car, outre la pensée de causer quelque amertume à un cœur aussi éprouvé que celui de Pie IX, c'était la première fois qu'un de mes supérieurs, et le plus élevé, se montrait inquiet à mon égard. Accoutumé à trouver en tous la consolation d'une vie pleine de travaux entrepris pour Dieu, il m'a été dur que cette consolation me fût retirée.

« C'est pourquoi, Très-Saint Père, je suis venu à Rome, aux pieds de Votre Sainteté, me mettre à sa dis-

position, étant prêt à tout, mais particulièrement à ces deux choses : premièrement, à expliquer et à retirer ce qui serait jugé peu exact en mes écrits ; secondement, à répondre à toutes les questions qui me seraient posées par ordre de Votre Sainteté. Puisse cette démarche, *toute spontanée de ma part*, consoler le cœur de Votre Sainteté, et attirer sur moi la continuation des grâces que le juge souverain des consciences n'a cessé de m'accorder depuis le premier jour de ma vie jusqu'à celui-ci. »

Jamais le Père n'avait été mieux inspiré. Cette lettre suffit pour faire tomber tous les obstacles. Trois jours près, le 14 septembre, par un acte émané du Vicaire général de l'Ordre, assisté de son Directoire, la province dominicaine de France fut reconnue, avec le rang, les droits et priviléges dont elle jouissait avant sa suppression violente, en 1790. Le lendemain, un second acte, émanant de la même autorité, nomma le P. Lacordaire Provincial de France pour quatre années. Ces deux actes furent portés par le Vicaire général de l'Ordre à la connaissance du Souverain Pontife, qui les revêtit de son approbation [1].

Il est remarquable que tout cela s'accomplit avant toute explication donnée par le Père sur les inculpations dirigées contre sa doctrine. Le seul fait de sa venue à Rome attestait surabondamment sa docilité : évidemment on était, par là même, certain qu'il donnerait toutes les satisfactions désirables ; on les tint d'avance pour obte-

[1] Mme Swetchine, 24 septembre 1850.

nues. Bien plus, par une délicatesse toute personnelle, le Pape alla au-devant des conjectures qu'on aurait pu hasarder sur ce voyage. Il ne voulut pas qu'on crût que Lacordaire avait été mandé par Lui, et, donnant audience en ce moment à des prêtres français, il leur dit avec une intention non équivoque : « Le Père Lacordaire est ici. *On ne lui avait pas dit de venir* [1]. »

Cependant le cardinal Orioli, singulièrement touché de l'empressement de Lacordaire à accourir à Rome à la réception de la lettre du P. Jandel, l'accueillit avec beaucoup de bonté, et chargea le P. Buttaoni, maître du sacré palais, de traiter seul avec lui et dans le plus grand secret les questions sur lesquelles on jugeait que des éclaircissements par écrit étaient nécessaires. La tâche ne fut pas difficile, grâce à la netteté des explications de Lacordaire. Trois questions furent formulées, et, le 20 septembre, ce dernier adressa au Souverain Pontife la lettre qui suit :

« Très-Saint Père,

« A peine fut-il venu à ma connaissance que quelques doutes avaient été conçus sur l'intégrité et la pureté des doctrines par moi professées, que je n'ai pas perdu un moment pour me rendre à Rome, afin de donner à Votre Sainteté tous les éclaircissements désirables sur l'orthodoxie de mes sentiments.

« Les doutes ci-dessus mentionnés se réduisent à trois points :

[1] Je tiens le fait de l'un des prêtres dont il s'agit.

« 1° La puissance coercitive de l'Église, relativement aux actes extérieurs ;

« 2° L'origine de la souveraineté ;

« 3° Le domaine temporel du Pape.

« I. Quant au premier point, je déclare nettement et sincèrement reconnaître dans l'Église la puissance qui lui a été confiée par Jésus-Christ, non-seulement de corriger ses enfants rebelles par des conseils et des exhortations, mais encore de leur imposer dans le for extérieur des peines salutaires, me conformant pleinement au Bref du Souverain Pontife Benoît XIV, *Ad assiduas*, adressé aux archevêques et évêques de Pologne l'an 1755, dans lequel Bref est déclaré ce qui suit : *Collatam esse a Christo, Domino et Salvatore nostro, Ecclesiæ suæ potestatem, non solum dirigendi per consilia et suasiones, sed etiam jubendi per leges, ac devios contumacesque, exteriore judicio et salubribus pœnis, coercendi atque cogendi.*

« C'est pourquoi je condamne aussi purement et simplement la quatrième proposition du synode de Pistoie, dans le sens où l'a condamnée le Souverain Pontife Pie VI par la bulle *Auctorem fidei*, en 1794, proposition qui est ainsi conçue : *Abusum fore auctoritatis Ecclesiæ transferendo illam ultra limites doctrinæ et morum et eam extendendo ad res exteriores, et per vim exigendo id quod pendet à corde et persuasione, tùm etiam multo minùs ad eam pertinere exigere per vim exteriorem subjectionem suis decretis.* Laquelle proposition est condamnée comme hérétique. *Quatenus intendit Ecclesiam non habere collatam sibi a Deo*

potestatem, non solum dirigendi per consilia et suasiones, sed etiam jubendi per leges, ac devios contumacesque, exteriore judicio ac salubribus pœnis, coercendi atque cogendi.

« Je déclare condamner cette proposition comme hérétique dans le sens où le Souverain Pontife la déclare comme telle.

« II. Quant au second point, relatif à l'origine de la souveraineté, je déclare avoir toujours entendu et enseigné, comme de fait je retiens et enseigne que Dieu est la source première de la souveraineté, selon la parole de saint Paul aux Romains : *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit ; non est enim potestas nisi a Deo.*

« Et je ne pouvais ignorer ce qu'ont enseigné les premiers Pères de l'Église sur ce point, spécialement Tertullien et saint Augustin.

«Voilà ce que je crois sur l'origine de la souveraineté. Quant à la forme des gouvernements civils, je crois qu'elle dépend du droit humain, sauf toujours aux sujets l'obligation d'obéir à l'autorité. *Non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.*

«III. Quant au domaine temporel du Pape, le plus légitime du monde, je déclare m'en tenir à la célèbre pensée du grand Bossuet, lequel soutient expressément que l'indépendance et la pleine liberté du chef de la religion catholique sont nécessaires à l'exercice de la souveraineté spirituelle, selon l'ordre qui se trouve établi par suite de la multiplicité des royaumes et des empires.

« Voilà les doctrines que J'AI TOUJOURS SOUTENUES, et

que, l'occasion donnée, je soutiendrai de nouveau, même publiquement.

« Je supplie V. S. d'accueillir avec bienveillance ces humbles et sincères protestations, qui sont l'effet d'une foi qui ne s'est jamais affaiblie, et d'une obéissance entière à la chaire de saint Pierre, au pied de laquelle, dans la personne de V. S., je me tiens humblement prosterné. »

Il ne restait plus à Lacordaire qu'à recevoir la bénédiction du Souverain Pontife. Le 21 septembre 1850, Sa Sainteté le recevait en audience particulière, et, comme le Père cherchait à lui baiser le pied, Pie IX lui présenta la main en disant : « Non, je veux que ce soit la main. » Ensuite la première parole du Saint-Père fut qu'il avait reçu la lettre que Lacordaire lui avait écrite le lendemain de son arrivée ; que ce dernier avait tort de penser qu'il y eût à Rome quelques préventions contre lui ; que peut-être, dans la chaleur du discours, il avait pu lui échapper quelques mots susceptibles d'être mal interprétés, mais que lui (le Pape), sûr qu'il était de la droiture de la foi et des intentions du Père, n'en avait jamais conçu aucune inquiétude. Enfin Pie IX dit à Lacordaire que le P. Jandel était définitivement promu au généralat de l'Ordre de Saint-Dominique sous le titre de Vicaire général. « Cette nomination, écrivait Lacordaire à madame Swetchine, a été suspendue deux mois par suite de l'opposition de quelques religieux de l'Ordre, et surtout par la crainte qu'on ne vît dans ce choix une adhésion donnée à ces opinions qu'on me prête, bien qu'on ne

n'ait pas dit un mot de ces opinions, puisque les éclaircissements que j'ai donnés sont d'une nature très-générale et purement théologiques. Il m'a été évident que le Saint-Père voulait seulement avoir une réponse définitive à présenter dans l'occasion à ceux qui lui parleraient contre moi [1]. »

Ainsi l'érection de la province de France, la nomination du Père au provincialat, le généralat du P. Jandel, tous ces faits d'une si haute importance avaient été l'effet de quatorze jours de séjour à Rome. Le cardinal Orioli appelait ce voyage un voyage providentiel. Tous les nuages étaient dissipés désormais ; l'avenir du Père comme religieux était plus assuré que jamais. Aussi ne fit-il nulle difficulté de retirer sa lettre du 31 août et de remonter dans la chaire de Notre-Dame.

Il y reparut le 9 mars 1851, plein d'élan et de confiance ; il allait poser le couronnement de son enseignement dogmatique. Le sujet était magnifique : c'était le gouvernement de la Providence dans l'ordre surnaturel ; c'étaient les lois fondamentales du gouvernement divin, puis la distribution des grâces aux individus et aux peuples, la prédestination, les élus, les réprouvés, l'éternité des peines ; c'était enfin l'eucharistie, considérée comme l'incarnation continuée, comme l'incorporation du Fils de Dieu à l'humanité et de l'homme au Fils de Dieu. Lacordaire avait quarante-neuf ans, il était dans la plénitude de sa maturité ; il fut aussi neuf et aussi éloquent que jamais. Il ne put désarmer toutefois les hostilités

[1] A Mme Swetchine, 24 septembre 1850.

inouïes auxquelles il était en butte. On l'accusa encore de soulever les pauvres contre les riches ; il se lava sans peine de ce reproche. On se scandalisa de sa doctrine sur le nombre des élus, sans tenir compte aucun de l'approbation de l'archevêque de Paris, présent à toutes les conférences du Père et seul juge canonique de l'orthodoxie de son enseignement ; et les échos de ces clameurs retentirent de nouveau jusqu'à Rome, où néanmoins la soixante-onzième Conférence de Notre-Dame ne fut pas censurée. Le croira-t-on si je le dis (et pourtant je n'avance rien ici que je n'aie lu en toutes lettres dans des correspondances de cette année 1851), on représentait le Père comme *un sybarite*, lui le pénitent à feu et à sang que le P. Chocarne a fait connaître ! Et ces choses-là aussi étaient mandées à Rome ; elles étaient racontées à Pie IX. Le Père s'en étonnait peu ; il n'ignorait pas qu'il s'était trouvé des hommes qui disaient du divin Maître : Voilà un homme de bonne chère et ami du vin [1]. Du reste, en dépit de toutes ces menées, l'admiration publique allait croissant. Le Père n'était point porté en triomphe comme à Lyon ; mais l'immense auditoire de Notre-Dame avait eu grand'peine à retenir ses acclamations quand l'orateur sacré, près de descendre pour la dernière fois de la chaire métropolitaine, avait laissé tomber de ses lèvres et de son cœur ces suprêmes paroles :

« Je vous laisse, messieurs, à ce point où finit le dogme, et où la vérité, en échange de sa lumière, vous demande

[1] Ecce homo vorax et potator vini. (MATTH., XI, 19.)

la vertu. Peut-être la Providence m'accordera-t-elle de vous ouvrir cette seconde voie, c'est ma crainte et mon désir : ma crainte, parce que je me défie de moi ; mon désir, parce que je vous aime. Mais encore qu'une nouvelle carrière me fût préparée par Dieu et par mon dévouement pour vous, je ne puis me défendre de vous parler comme si je vous adressais des adieux. Permettez-le-moi, non comme un pressentiment de l'avenir, mais comme une consolation.

« Je dis une consolation, parce que j'éprouve en moi deux sentiments contraires : l'un de joie, d'avoir achevé avec vous une œuvre utile au salut de plusieurs, et de l'avoir achevée dans un siècle que l'on a nommé le siècle des avortements ; l'autre de tristesse, en songeant qu'une œuvre ne s'achève pas par un homme sans qu'il y laisse la plus belle partie de soi-même, les prémices de sa force et la fleur de ses ans. Le Dante commence ainsi sa *Divine Épopée* : « Au milieu du chemin de la vie, je m'éveillai « seul dans une forêt profonde. » Je suis parvenu, messieurs, à ce milieu du chemin de la vie, là où l'homme se dépouille du dernier rayon de sa jeunesse, et descend par une pente rapide aux rivages de l'impuissance et de l'oubli. Je ne demande pas mieux que d'y descendre, puisque c'est le sort que l'équitable Providence nous a fait : mais du moins, à ce point de partage des choses, d'où je puis voir encore une fois les temps qui vont finir, vous ne m'envierez pas la douceur d'y jeter un regard, et d'évoquer devant vous, qui fûtes les compagnons de ma route, quelques-uns des souvenirs qui me rendent si chers et cette métropole et vous.

« C'est ici, quand mon âme se fut rouverte à la lumière de Dieu, que le pardon descendit sur mes fautes, et j'entrevois l'autel où, sur mes lèvres fortifiées par l'âge et purifiées par le repentir, je reçus pour la seconde fois le Dieu qui m'avait visité à l'aurore première de mon adolescence. C'est ici que, couché sur le pavé du temple, je m'élevai par degrés jusqu'à l'onction du sacerdoce, et qu'après de longs détours où je cherchais le secret de ma prédestination, il me fut révélé dans cette chaire, que, depuis dix-sept ans, vous avez entourée de silence et d'honneur. C'est ici qu'au retour d'un exil volontaire, je rapportai l'habit religieux qu'un demi-siècle de proscription avait chassé de Paris, et que le présentant à une assemblée formidable par le nombre et la diversité des personnes, il obtint le triomphe d'un unanime respect. C'est ici qu'au lendemain d'une révolution, lorsque nos places étaient encore couvertes des débris du trône et des images de la guerre, vous vîntes écouter de ma bouche la parole qui survit à toutes les ruines, et qui, ce jour-là, soutenue d'une émotion dont nul ne se défendait, fut saluée de vos applaudissements. C'est ici, sous les dalles voisines de l'autel, que reposent mes deux premiers archevêques, celui qui m'appela tout jeune à l'honneur de vous enseigner, et celui qui m'y rappela, après qu'une défiance de mes forces m'eut éloigné de vous. C'est ici, sur ce même siége archiépiscopal, que j'ai retrouvé dans un troisième pontife le même cœur et la même protection. Enfin, c'est ici qu'ont pris naissance toutes les affections qui ont consolé ma vie, et qu'homme solitaire, inconnu des grands, éloigné des partis, étranger aux lieux où se

presse la foule et se nouent les relations, j'ai rencontré les âmes qui m'ont aimé.

« O murs de Notre-Dame, voûtes sacrées qui avez reporté ma parole à tant d'intelligences privées de Dieu, autels qui m'avez béni, je ne me sépare point de vous : je ne fais que dire ce que vous avez été pour un homme, et m'épancher en moi-même au souvenir de vos bienfaits, comme les enfants d'Israël, présents ou en exil, célébraient la mémoire de Sion. Et vous, messieurs, génération déjà nombreuse en qui j'ai semé peut-être des vérités et des vertus, je vous demeure uni pour l'avenir comme je le fus dans le passé : mais, si un jour mes forces trahissaient mon élan, si vous veniez à dédaigner les restes d'une voix qui vous fut chère, sachez que vous ne serez jamais ingrats, car rien ne peut empêcher désormais que vous n'ayez été la gloire de ma vie et que vous ne soyez ma couronne dans l'éternité. »

CHAPITRE XV

DE 1851 A 1854.

Coup d'État de 1851. — Premières impressions du Père. — Causes qui aggravent cette impression première. — Il renonce à la chaire de Notre-Dame et se fait donner par le Général de son Ordre une mission en Belgique, en Hollande et en Angleterre. — Retour en France; premier chapitre dominicain à Flavigny (1852). — Commencements du Tiers-Ordre enseignant. — Panégyrique de saint Thomas d'Aquin. — Discours de Saint-Roch. — Panégyrique du bienheureux Fourier. — Fondation du couvent de Toulouse. — Conférences de Toulouse. — Le Père accepte la direction de l'école de Sorèze. — Fin de son provincialat : rapport au chapitre de la Province sur son administration.

Sept mois après, en une nuit, le gouvernement de la France était changé. Le 2 décembre 1851, la nation apprit, par le télégraphe, qu'elle avait un maître. L'Assemblée nationale était dissoute ; la majorité des représentants du Peuple était en prison. Un plébiscite proposé au suffrage universel déléguait à Louis-Napoléon Bonaparte les pouvoirs les plus étendus pour faire à lui seul une nouvelle Constitution : c'était un blanc-seing demandé au Peuple pour l'établissement du pouvoir absolu. Le Président de la République commençait par supprimer militairement toute autre autorité que la sienne, et, cela fait,

il disait à la nation : Vous êtes libre ; choisissez entre l'anarchie et moi.

Aux termes de la Constitution de 1848, les pouvoirs du Président de la République expiraient en 1852, et il ne pouvait être réélu. La révision de cet article de la Constitution avait été demandée ; elle l'avait été en vain. Les choses étant ce qu'elles étaient alors, il y avait de graves raisons pour la dictature. En effet, même dans les campagnes, jusque-là si admirablement conservatrices, le mirage socialiste faisait d'effrayants progrès. Peut-être n'y avait-il contre la propagande révolutionnaire qu'une seule force efficace : la popularité du nom de Napoléon. Beaucoup de bons citoyens ne voyaient donc de remède que dans un coup d'État, suivi d'un appel au Peuple pour la prolongation des pouvoirs du Président de la République : mais, dans leur esprit, la dictature n'était qu'un expédient tout à fait temporaire, qui n'excluait point d'ailleurs la coopération (active et sérieuse) d'un certain nombre d'hommes sincèrement attachés aux libertés publiques, d'hommes ayant fait leurs preuves de capacité et de patriotisme dans la part qu'ils avaient eue au gouvernement du pays.

Sur ce dernier point, la pensée des hommes politiques dont je parle n'avait pas rencontré celle du Président de la République. Ce n'était pas une dictature à temps que voulait celui-ci, c'était la résurrection du premier Empire, c'est-à-dire le gouvernement d'un seul à l'état d'institution définitive, et sans aucun des contre-poids que l'ancienne monarchie avait connus, comme aussi sans aucune des garanties qui avaient limité le pouvoir depuis 1814.

Tel n'était point évidemment l'idéal du gouvernement conçu par Lacordaire, l'idéal que déjà caressait sa pensée sur les bancs de l'École de Droit de Dijon, et qu'il avait vu en action, avec bien des imperfections sans doute (c'est la condition de toutes les choses humaines), mais enfin avec l'adhésion constante du pays durant trente-sept ans. Quoi qu'il en soit, prévenu tout à la fois contre l'ambition du Président de la République et contre les dispositions réactionnaires de la majorité, dont il s'exagérait fort les complots, il voyait depuis longtemps venir le coup d'État et il n'en fut point irrité outre mesure. Il écrivait de Paris le 8 décembre : « Nous avons été trois jours sur le *qui-vive*, incertains des événements. Mais la résistance matérielle a été peu générale, peu animée, et les cent mille hommes rassemblés à Paris ont aisément comprimé ce faible mouvement. *Je ne vous dis pas ce que je pense de tout ceci*. Il était facile de prévoir que l'on sortirait de la République par un acte de violence *venu de part ou d'autre* [1]. Le Président était mieux placé pour prévenir ses adversaires. C'est à la nation de voir maintenant si elle veut *l'accepter* et s'en remettre à lui du soin de lui donner une constitution [2]. »

Néanmoins, quand la nation eut *accepté*, il ne put retenir un cri d'effroi. Il tâchait bien de se persuader que le despotisme lasserait bientôt, mais il n'en était pas sûr.

[1] On voit à quel point Lacordaire était resté spectateur impartial (je ne dis pas clairvoyant) de la lutte qui se termina le 2 décembre.

[2] A Mme de Prailly. — Il est évident, quand bien même le Père n'en avertirait pas comme il le fait, il est, dis-je, évident qu'écrivant par la poste six jours après le coup d'État, Lacordaire n'exprimait ici qu'une faible partie de sa pensée.

« Si la France s'y habitue, disait-il, c'en est fait, nous courons au Bas-Empire[1]. La violation par la force militaire de la constitution d'un pays est toujours une grande calamité publique, qui prépare pour l'avenir de nouveaux coups de fortune et l'avilissement progressif de l'ordre civil. Ç'a été le destin persévérant du Bas-Empire pendant quatorze siècles, sans qu'il ait jamais pu se relever des attentats si brillants de César et d'Auguste. Ces deux noms magnifiques ont inauguré le règne des plus grandes et plus honteuses misères sociales qui se soient vues dans l'histoire du monde. D'autres grands hommes, tels que Théodose, n'ont rien pu pour tirer de l'opprobre cet État frappé à son origine de la malédiction de la force triomphante. Rien ne contrebalance la violation de l'ordre moral sur une grande échelle. Le succès même fait partie du fléau ; il enfante des imitateurs qui ne se découragent plus. Le scepticisme politique envahit les âmes, et elles sont toujours prêtes à livrer le monde au premier parvenu qui leur promettra de l'or et du repos. Je blâme le passé, je crains l'avenir et je n'attends le salut que de Dieu[2]. »

On a ici le fond de la pensée de Lacordaire sur le second Empire. Ce n'est point un homme de parti qui parle ; ce n'est ni un légitimiste ni un orléaniste. Ce n'est point un démocrate ; car, s'il a plus que personne le sentiment de la fraternité évangélique, le gouvernement par le peuple proprement dit est loin d'avoir ses préférences[3]. Ce n'est point non plus un républicain, car il n'a jamais eu

[1] 31 décembre 1851.

[2] A M. Albert Du Boys, 11 janvier 1852.

[3] V. sa lettre à M. de la Perrière, ci-dessus, p. 133.

qu'un républicanisme provisoire et sous bénéfice d'inventaire. Aurai-je ici le bonheur de me faire comprendre? Lacordaire était, comme Alexis de Tocqueville, un homme qui n'a pas de *cause*, si ce n'est celle de la dignité humaine; mais, ainsi qu'on l'a dit de Tocqueville, cette cause était pour lui une religion. La cause de la dignité humaine, voilà ce qu'il voyait compromis par le succès de l'acte du 2 décembre, et il n'était pas homme à s'en consoler un seul jour : voilà pourquoi son âme fut navrée de l'attitude prise par le journal l'*Univers* après le 2 décembre, et des entraînements qui en furent la suite au sein du clergé de France.

Au début, l'attitude publique de l'Épiscopat fut ce qu'elle devait être. Elle fut circonspecte. Cinq évêques seulement, si je ne me trompe, écrivirent à leur clergé en faveur du plébiscite [1]. Parmi les ecclésiastiques du second ordre, l'abbé Gerbet fut le seul qui fit une manifestation publique dans le même sens. M. de Montalembert hésitait à se prononcer : « *On* l'y poussa [2]. »

Le 14 décembre, parut dans l'*Univers* la pièce qu'on va lire :

« Je reçois chaque jour des lettres qui ont pour but de me consulter sur la conduite qu'il convient de tenir dans

[1] Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, et Mgr Menjaud, évêque de Nancy, le 12 décembre; Mgr de Prilly, évêque de Châlons, le 14; Mgr Ræss, évêque de Strasbourg, le 16; et Mgr Lemée, évêque de Saint-Brieuc, le 17. Les lettres de ces Prélats étaient extrêmement réservées.

M. Veuillot, absent de Paris, s'était prononcé le 4 décembre. Sa lettre est dans l'*Univers* du 5.

[2] Le mot est de M. Veuillot, *Mélanges*, p. 482, t. Ier.

les circonstances présentes, et spécialement dans le scrutin qui va s'ouvrir le 20 de ce mois pour répondre à l'appel que le Président de la République a adressé au peuple français. Il m'est matériellement impossible d'écrire à chacune des personnes qui me font l'honneur de m'interroger; et cependant je serais désolé de ne répondre que par le silence et une apparente indifférence à la confiance qui m'est témoignée et qu'ont pu me valoir vingt ans de luttes publiques pour la cause de l'Église et de la société. Permettez-moi donc d'user de votre journal pour exprimer l'avis qui m'est demandé.

« Je commence par constater que l'acte du 2 décembre a mis en déroute tous les révolutionnaires, tous les socialistes, tous les bandits de la France et de l'Europe. C'est, à mon gré, une raison plus que suffisante pour que tous les honnêtes gens s'en réjouissent et pour que les plus froissés d'entre eux s'y résignent.

« Je me dispense d'examiner si le coup d'État, que chacun prévoyait, pouvait être exécuté dans un autre moment et par un autre mode. Il me faudrait pour cela remonter aux causes qui l'ont amené et juger des personnes qui ne peuvent aujourd'hui me répondre.

« Je ne prétends pas plus garantir l'avenir que juger le passé. Je ne m'occupe que du présent, c'est-à-dire du vote à émettre Dimanche en huit.

« Il y a trois partis à prendre : le vote négatif, l'abstention, le vote affirmatif.

« Voter *contre* Louis-Napoléon, c'est donner raison à la révolution socialiste, seule héritière possible, quant à présent, du gouvernement actuel. C'est appeler la dicta-

ture des rouges à remplacer la dictature d'un prince qui a rendu depuis trois ans d'incomparables services à la cause de l'ordre et du Catholicisme. C'est, en admettant l'hypothèse la plus favorable et la moins probable, rétablir cette tour de Babel qu'on appelait l'Assemblée nationale, et qui, malgré tous les hommes distingués et honnêtes qu'elle comptait en si grand nombre, s'était profondément divisée au milieu de la paix et de l'ordre légal, et serait à coup sûr impuissante devant la crise formidable qui nous domine.

« *S'abstenir*, c'est renier tous nos antécédents ; c'est manquer au devoir que nous avons toujours recommandé et accompli sous la monarchie de Juillet comme sous la République ; c'est abdiquer la mission des honnêtes gens au moment même où cette mission est la plus impérieuse et la plus féconde. Je respecte profondément les scrupules honorables qui inspirent à une foule d'esprits honnêtes la pensée de l'abstention. Mais je sais aussi que de grands politiques, fort peu scrupuleux d'ailleurs, après nous avoir menés où nous sommes, après nous avoir condamnés à la perte de toutes nos libertés par l'abus qu'ils en ont fait ou laissé faire, prêchent aujourd'hui qu'il faut *faire le vide* autour du pouvoir. Je m'incline devant le scrupule ; je proteste contre la tactique. Je n'en conçois pas de plus immorale ni de plus maladroite. Je défie qui que ce soit de la justifier aux yeux de la conscience et de l'histoire. L'histoire dira comment la France entière, après l'ignoble surprise du 24 février, a reconnu l'autorité des hommes de l'Hôtel-de-Ville, parce qu'ils offraient une chance d'échapper à l'abîme qu'eux-mêmes venaient

de creuser. Que les preux, s'il en est, qui, en 1848, ont protesté contre la destruction de la royauté, contre l'expulsion brutale des deux Chambres, contre le désarmement de l'armée, contre l'usurpation de tous les pouvoirs et la violation de toutes les lois, que ceux-là aient le droit de protester et de s'abstenir aujourd'hui, je le veux bien. Mais je ne reconnais ce droit à aucun de ceux qui ont accepté la République en février, à aucun de ceux qui ont envoyé des représentants pour remplacer les députés chassés de leurs bancs par une horde de barbares, ou qui y ont été siéger eux-mêmes pour y proclamer que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie et pour y voter l'exil de la maison de Bourbon ! Quant à la conscience, celle qui s'est résignée à accepter un joug pareil, crainte de pire, ne saurait guère éprouver des difficultés sérieuses et sincères à confirmer le pouvoir qui nous a rendu l'ordre et la sécurité en 1848, et qui seul peut nous préserver de l'anarchie en 1852.

« L'instinct des masses ne s'y est pas plus trompé alors qu'aujourd'hui. Louis-Napoléon sera en 1852, comme en 1848, l'élu de la nation. Cela étant, j'estime qu'il n'y a rien de plus imprudent, je dirai même rien de plus insensé pour les hommes religieux et pour les amis de l'ordre, dans un pays comme le nôtre, que de se mettre en travers ou à côté du vœu populaire, lorsque ce vœu n'a rien de contraire à la loi de Dieu, ni aux conditions fondamentales de la société. Il y a parmi nous un trop grand nombre d'hommes infiniment respectables qui semblent avoir pour politique de marcher à contre-courant de l'opinion générale. Quand ce pays était fou de

liberté et d'institutions parlementaires, ils lui objectaient le droit absolu de la royauté. Aujourd'hui qu'il est, pour le quart d'heure, affamé de silence, de calme et d'autorité, ils lui imposeraient volontiers la souveraineté de la tribune et de la discussion. A ce compte-là, s'il venait jamais à redemander la monarchie, ils se verraient condamnés à perpétuer la république.

« Du reste, pour les hommes qui déclarent hardiment qu'il n'y a en politique qu'un seul droit et que la France ne peut être sauvée que par un seul principe, je conçois à la rigueur la possibilité de l'abstention, pourvu toutefois qu'ils se soient également abstenus en 1848. Mais pour nous, catholiques avant tout, qui avons toujours professé que la Religion et la société pouvaient s'accommoder de toutes les formes de gouvernement que n'excluent pas la raison et la foi catholique, je cherche en vain un motif qui puisse justifier notre anéantissement volontaire.

« Reste donc le troisième parti, le vote affirmatif. Or, voter *pour* Louis-Napoléon, ce n'est pas approuver tout ce qu'il fait, c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France. Ce n'est pas dire que son gouvernement est celui que nous préférons à tout, c'est dire simplement que nous préférons un Prince qui a fait ses preuves de résolution et d'habileté à ceux qui font aujourd'hui les leurs par le meurtre et le pillage. Ce n'est pas confondre la cause catholique avec celle d'un parti ou d'une famille, c'est armer le pouvoir temporel, le seul pouvoir possible aujourd'hui, de la force nécessaire pour dompter l'armée du crime, pour défendre nos églises, nos foyers, nos fem-

mes, contre ceux dont les convoitises ne respectent rien, qui *tirent à l'habit*, qui visent au propriétaire, et dont les balles n'épargnent pas les curés. Ce n'est pas sanctionner d'avance les erreurs ou les fautes que pourra commettre un gouvernement, faillible comme toutes les puissances d'ici-bas ; c'est déléguer au chef que la nation s'est déjà une fois choisi, le droit de préparer une Constitution qui ne sera certes pas plus dangereuse et plus absurde que celle dont les neuf cents représentants élus en 1848 ont doté la France, et contre laquelle j'ai eu le bonheur de voter.

« J'ajouterai qu'en revenant à l'unité de pouvoir, sans exclure les tempéraments et les freins qui sont le premier besoin de tout gouvernement, on franchit l'étape la plus difficile dans la route de la véritable restauration sociale, celle des idées et des mœurs.

« Je viens de relire les lignes que vous m'avez permis d'insérer dans l'*Univers*, comme un cri de ralliement à nos frères ébahis, le 27 février 1848, trois jours après la chute soudaine du Trône. J'y trouve ces mots : « Le dra-
« peau que nous avons planté en dehors et au-dessus de
« toutes les opinions politiques est intact... La cause ca-
« tholique, telle que nous l'avons toujours défendue,
« n'est identifiée à aucun pouvoir, à aucune cause hu-
« maine... Cette souveraine indépendance des intérêts
« religieux aidera les catholiques français à comprendre
« et à accepter la nouvelle phase sociale où nous entrons.
« Nul d'entre eux n'a le droit d'abdiquer. »

« Je n'ai rien à ajouter ni à retrancher à ces paroles ; je me permets de croire qu'elles conviennent encore au

lendemain d'un jour qui n'a été que la revanche de l'armée et de l'autorité contre la révolution du 24 février.

« Remarquez bien que je ne prêche ni la confiance absolue, ni le dévouement illimité ; je ne me donne sans réserve à personne. Je ne professe aucune idolâtrie, pas plus celle de la force des armes que de la raison du peuple. Je me borne à chercher le bien dans le domaine du possible, et à choisir, au milieu des secousses par lesquelles Dieu nous éprouve, le parti qui répugne le moins à la dignité du chrétien et au bon sens du citoyen.

« Si Louis-Napoléon était un inconnu, j'hésiterais, certes, à lui conférer une telle force et une telle responsabilité. Mais, sans entrer ici dans l'appréciation de sa politique depuis trois ans, je me souviens des grands faits religieux qui ont signalé son gouvernement, tant que l'accord entre les deux pouvoirs a duré : la liberté de l'enseignement garantie ; le Pape rétabli par les armes françaises ; l'Église remise en possession de ses conciles, de ses synodes, de la plénitude de sa dignité, et voyant graduellement s'accroître le nombre de ses colléges, de ses communautés, de ses œuvres de salut et de charité !

« Je cherche en vain hors de lui un système, une force qui puisse nous garantir la conservation et le développement de semblables bienfaits. Je ne vois que le gouffre béant du socialisme vainqueur. Mon choix est fait. Je suis pour l'autorité contre la révolte, pour la conservation contre la destruction, pour la société contre le socialisme, pour la liberté *possible* du bien contre la liberté *certaine* du mal ; et dans la grande lutte entre les deux forces qui

se partagent le monde, je crois, en agissant ainsi, être encore, aujourd'hui comme toujours, pour le Catholicisme contre la Révolution.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de toute ma sympathie, « CH. DE MONTALEMBERT. »

On ne peut nier la gravité d'un tel acte ; il ne faut point outrer pourtant cette gravité. Certes, rien ne faisait à M. de Montalembert un devoir d'intervenir ainsi publiquement dans le scrutin qui allait s'ouvrir. Il n'avait point trempé dans l'acte du 2 décembre, il n'était tenu à aucun titre d'en atténuer le caractère et la portée. Mais il eut le tort de croire le parti socialiste plus fort qu'il ne l'était resté en France *après sa défaite dans les rues de Paris*, et il agit en conséquence. Sous la préoccupation de ce danger, qu'il s'exagérait de bonne foi, l'abstention lui parut coupable, et il la combattit, comme on voit, de toutes ses forces. Il se trompait sans contredit sur le degré du mal, il se trompait également (et plus encore) sur le mérite du remède. M. de Montalembert a eu alors vingt jours d'illusion, qu'il a expiés, on le sait, par vingt années de disgrâce et par trois procès politiques. Mais enfin il n'a pas renié la liberté, il ne l'a point insultée, il s'est abstenu de toute théorie entachée d'*absolutisme*. Il ne s'est posé ni en prophète, ni en apôtre, ni en docteur ; sa lettre ne mêle pas la théologie à la politique. En un mot, M. de Montalembert a commis une faute, mais il n'a pas flétri les principes de sa religion politique, il n'a pas commis d'apostasie.

Il obtint sans peine, du reste, que le Président ne de-

manderait aux évêques ni *Te Deum* ni un acte d'acquiescement quelconque. Jusque-là la dignité de l'Église demeurait sauve. Le Prince, de son côté, l'on doit lui rendre ce témoignage, gardait, à l'endroit de la Religion, une extrême réserve. On le pressait de faire, avant le scrutin du 20 décembre, acte de bonne volonté envers le Catholicisme. Ce n'est pas qu'il fût mal intentionné à cet égard, mais il hésitait ; il craignait d'indisposer les passions contraires. On se souvint fort à propos d'un décret du premier Empire qui avait rouvert à Paris l'ancienne église Sainte-Geneviève, décret misérablement rapporté par Louis-Philippe au mois d'août 1830. En remettant en vigueur ce décret de son oncle, le Prince obtenait un triple résultat : il se rattachait une fois de plus à la tradition napoléonienne ; indirectement il portait un coup de plus à l'orléanisme ; et, sans pouvoir être accusé pour si peu de se livrer aux catholiques, il trouvait moyen pourtant de leur être agréable. Cet acte de réparation, si peu considérable en soi pour la Religion, si peu compromettant pour le Président de la République (puisqu'il laissait subsister sur le fronton de Sainte-Geneviève la statue de Voltaire), cet acte si peu fait pour engager et pour caractériser par conséquent la politique du Prince, fut aussitôt présenté aux catholiques, par l'*Univers*, comme empruntant aux circonstances du moment une importance toute particulière.

A quelques jours de là, M. de Montalembert obtint du Ministre de l'intérieur une circulaire. Elle était conçue en des termes vagues et incolores ; mais enfin elle donnait satisfaction, dans une certaine mesure, au sentiment

chrétien : elle invitait les préfets à faire cesser le dimanche les travaux publics.

Voilà tout ce qu'avait fait pour la Religion le pouvoir dictatorial quand s'ouvrit le scrutin du 20 décembre.

Le lendemain de la victoire, le 26 décembre, l'*Univers* disait :

« La France rejettera le *Parlementarisme* comme elle a rejeté le Protestantisme, ou elle périra en essayant de le VOMIR... Lorsqu'on a vu, il y a vingt jours, crouler soudainement la tribune et la presse, quelques-uns disaient : C'est le triomphe de la force. Nous répondions : C'est le triomphe du bon sens. Nous avons entendu des blessés du 2 décembre s'écrier : Y a-t-il encore une nation française ? Oui, il y en a une, et la voilà, et c'est la même qui fut toujours : une nation sensée, qui ne se laisse pas toujours piper aux fictions, aux paroles vaines, aux *modes étrangères*. Elle ne veut pas que la liberté l'empêche de remplir son grand rôle dans le monde... Cette nation-là, tant pis pour vous, dissidents et abstenants, si vous n'en êtes pas ou si vous n'en êtes plus! Vous n'êtes dans son sein qu'un petit nombre de *pédants* et de *faux sages*, contre qui elle est en lutte perpétuelle et qui serez vaincus. Le Peuple a trouvé un homme dont le nom lui rappelait moins encore des triomphes militaires qu'une éclatante victoire de l'autorité et de l'unité contre vos idées folles et vos *prétendus principes de liberté*. Il a dit à cet homme : « Mes orateurs me fatiguent ; *débarrasse-moi*, gouverne-moi. » Sept millions de voix à l'homme du 2 décembre, vingt

jours après qu'il a mis le scellé sur la tribune et sur la presse, dispersé l'Assemblée, crevé comme une bulle de savon toute la puissance du libéralisme! ... Le Peuple casse, annule, jette au vent toute la théorie révolutionnaire et parlementaire de 1789. Il *rit au nez* des tribuns humiliés. Il est las de ces assemblées délibérantes dont la composition est *nécessairement* le résultat de la corruption et de l'intrigue, las de ces lois faites par *des gens qui n'y entendent rien*. Le Peuple *en a assez ;* il n'en veut plus, il demande un chef. »

Oui, la France, au 2 décembre, demandait un chef; oui, elle voulait être gouvernée. Mais était-ce la France qui éprouvait ce besoin d'insulter du pied M. Molé, M. le duc de Broglie, M. Berryer, M. Thiers, le général Changarnier, le général de la Moricière, M. de Falloux, Alexis de Tocqueville, les uns proscrits, les autres à terre et désarmés? Et pourtant c'étaient bien eux évidemment que l'*Univers* insultait ainsi; car enfin ces *pédants*, ces *faux sages*, ces faiseurs de lois *qui n'y entendaient rien*, en qui se personnifiaient-ils? Voilà ce que Lacordaire était condamné à entendre, à entendre avec un bâillon dans la bouche. Voilà le langage qui se prolongeait en de longs échos dans les rangs du clergé comme l'expression la plus pure de l'opinion catholique en France. Et cela, non pas un jour, mais tous les jours. Et cela a duré huit ans[1]! C'est le devoir de

[1] Même après la guerre d'Italie, et jusqu'à la suppression de l'*Univers* en 1860. Je ne parle pas de ce qu'a dit l'*Univers* ressuscité : cela est étranger à la biographie du P. Lacordaire.

l'historien de rappeler ces choses, non dans un esprit de récrimination (à Dieu ne plaise!), mais de justice, pour que le lecteur puisse équitablement juger certaines indignations du P. Lacordaire. Est-il besoin de le redire? le Père n'avait aucun faible, on l'a vu, pour les vues des membres de la majorité; mais il croyait profondément à l'utilité d'un frein politique dans l'exercice du pouvoir. Eh bien! il ne suffisait pas à d'autres que le frein fût mis à néant, il fallait qu'il fût conspué. Ne comprendra-t-on pas que Lacordaire en ait souffert? Non pas pour lui certes (sa personne n'était évidemment pour rien dans tout cela), non pas pour lui, mais pour la Religion, pour l'Église, que l'anti-christianisme rendait naturellement responsable de ce langage. Est-ce qu'il lui était possible de ne pas voir que cela rendait la Religion odieuse à un grand nombre d'âmes? Est-ce que le P. Lacordaire pouvait n'avoir pas souci de ces âmes? Le labeur de toute sa vie d'apôtre, qu'avait-ce été sinon de faire brèche à la muraille de préventions élevée par le dix-huitième siècle entre les hommes du temps présent et la Religion? Et voilà que des catholiques, avec une ardeur que je ne veux pas juger, s'emparaient des derniers événements, non-seulement pour relever de leur mieux cette muraille, mais pour la rendre dix fois plus épaisse et dix fois plus haute. Et pourtant, si, le 24 février 1848, l'habit ecclésiastique avait trouvé honneur et protection jusque sur les barricades, si un froc avait pu, aux acclamations du peuple de Paris, se montrer dans les rangs des représentants de la nation, si le droit de tenir école avait été rendu aux Jésuites, si le Galli-

canisme avait perdu pied parmi nous [1], si, après trois siècles d'interruption, l'Église de France avait songé à renouer la chaîne de ses conciles, à quoi le devait-on, sinon au principe de liberté, non pas seulement inscrit pour la forme dans la loi fondamentale de notre pays, mais vaillamment défendu, au nom du droit commun, par l'*Univers* comme par toute la presse catholique, mais glorieusement revendiqué dans une tribune libre par M. de Montalembert, mais admirablement représenté dans la chaire de Notre-Dame par un moine, mais loyalement appliqué par M. de Falloux dans son trop court ministère? Ces faits ne pouvaient se nier; ce résultat était éclatant comme le soleil. Et voilà que tout ce qui avait été dit en ce sens durant vingt années était renié, était honni (dirai-je avec quels raffinements de mépris?) dans ce même *Univers*, au nom de la Religion! Voilà que la pierre de la réconciliation, si laborieusement portée jusqu'au haut de la montagne, était subitement repoussée du pied et rejetée en bas d'un seul coup! Est-il donc si impossible de concevoir qu'à ce sujet, dans l'intimité d'un épanchement épistolaire, le Père ait laissé déborder de loin en loin des impressions qu'il n'était pas le maître de toujours contenir, et qu'il l'ait fait en des

[1] J'insiste sur ce point de fait, qui est capital. Certes, il n'y a jamais eu d'acte plus anti-gallican que le concordat de 1801 : mais cet acte avait été reçu comme une mesure de salut public accidentelle, que la necessité légitimait, sans que la chose tirât à conséquence pour l'avenir. *Le clergé concordataire était resté gallican*. M. d'Aviau seul faisait exception. Il est incontestable que la réaction date de M. de Maistre et de M. de la Mennais. Elle n'est devenue toute-puissante que par l'irrésistible levier de la presse périodique. Pour les gens de mon âge cela est indéniable. Le discrédit où était tombé l'ancien régime tout entier y a été pour beaucoup. Les vrais principes de liberté ont fait le reste.

termes qui, rendus publics avant le temps, ont pu blesser des contemporains, mais que la postérité admirera comme elle admire Tacite ?

De là date la scission si douloureuse de la portion militante des catholiques de France. Auparavant, il y avait eu parmi eux des divisions, mais elles avaient peu duré. En présence d'un langage qui tournait si ouvertement à l'insulte, tout rapprochement devint impossible. Pour se faire une opinion sur le coup d'État, beaucoup de catholiques avaient attendu, et c'était le plus grand nombre. Parmi ceux qui avaient, dès le 2 décembre, une opinion faite, les uns avaient accepté l'événement, les autres l'avaient subi. Les premiers étaient pleins de confiance dans la dictature pour le bien de la Religion, les seconds s'en défiaient. Cette question de confiance dans un homme a décidé de tout le reste. Vainement, dès le 23 janvier 1852, M. de Montalembert se sépara-t-il publiquement du gouvernement nouveau [1]. Le journal l'*Univers* continua de se prononcer pour la confiance, et bientôt, pour faire taire toute contradiction ou pour la rendre impuissante, il mit ses contradicteurs au ban de l'opinion catholique. Pour atteindre ce résultat, les considérations politiques n'auraient pas suffi ; il fallait alarmer les consciences. C'est alors que l'*Univers* s'avisa pour la première fois de l'incompatibilité fondamentale des gouvernements parlementaires avec la Religion catholique.

[1] L'occasion fut le décret de confiscation des biens de la maison d'Orléans. Certes, cette cause de divorce était suffisante. Mais il y en avait d'autres, qui donnaient gravement à penser dès lors sur les dispositions intimes de César à l'endroit de l'Église.

Il y avait dix ans que M. Veuillot dirigeait l'*Univers* et jamais jusque-là cette incompatibilité ne l'avait frappé. Mais, dès qu'il l'eut découverte, le *parlementarisme* fut traité comme une hérésie, et ceux d'entre les catholiques qui réclamaient contre le pouvoir absolu furent appelés des sectaires. Au fond, la dissidence portait sur toute autre chose ; elle était surtout dans les espérances césariennes des uns et dans les défiances, plus tard trop bien justifiées, des autres. On ne saurait trop le faire remarquer, la question d'orthodoxie n'a été soulevée qu'après coup et assez tard, en vue d'écraser au nom de l'Église un dissentiment tout politique.

Pour Lacordaire, du reste, il ne s'agissait pas seulement d'un homme, mais d'un principe. Eût-il vu aux Tuileries saint Louis en personne, — saint Louis, avec la constitution de 1852, n'eût été à ses yeux qu'un accident heureux. Les Antonins sont rares ; ils passent d'ailleurs, mais l'autocratie reste, et aux plus sages elle donne le vertige. C'était le péril de l'autocratie que repoussait Lacordaire avec une conviction qu'on pouvait ne point partager, mais dont le désintéressement n'aurait pas dû être méconnu. Il n'en fut point ainsi. Quand, huit mois après le 2 décembre, M. de Montalembert rappela aux catholiques les incontestables obligations qu'ils avaient à la tribune et à la presse, on refusa de voir en lui un homme convaincu, on ne voulut voir qu'un homme dépité. « M. de Montalembert s'ennuie, disait-on, de là ses aspirations vers la tribune absente[1]. » Voilà ce qu'on im-

[1] *Mélanges*, extraits de l'*Univers*, t. Ier, p. 183. — Article du 6 no-

primait alors. Mais, si l'on comprenait ainsi les choses, comment s'expliquait-on Lacordaire, cet autre roi de la parole, se condamnant volontairement au silence quand il ne tenait qu'à lui de remonter en triomphateur dans cette chaire d'où il aurait vu tant de milliers d'hommes à ses pieds ? Comment expliquer cela? Évidemment il y avait là autre chose qu'un homme qui s'ennuie ; il y avait là une grande conviction ; il y avait là quelque chose de plus, un sacrifice. Il y avait là (on pouvait ne point partager ce sentiment, encore une fois, mais il ne fallait pas le méconnaître), il y avait là le deuil non dissimulé, le deuil public de la liberté politique de la France. « Je compris, disait le Père à son lit de mort, je compris que, dans ma pensée, dans mon langage, dans mon passé, moi aussi j'étais une liberté, et que mon heure était venue de disparaître avec les autres. Beaucoup de catholiques suivirent une autre ligne. Ce schisme, que je ne veux point appeler une apostasie, a toujours été pour moi un grand mystère et une grande douleur. L'histoire dira quelle en fut la récompense[1]. »

L'histoire dira en effet quelle en fut la récompense. Elle absoudra, je l'espère, ceux qui, le 2 décembre 1851, se souvenaient de Napoléon Ier et de Pie VII. Lacordaire était du nombre. « En 1801, écrivait-il à un ami, Napoléon rétablissait le culte public de la France ; huit ans après, il enlevait et retenait prisonnier le chef

vembre 1852 (sur le livre des *Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, par M. de Montalembert).

[1] NOTICE.

de cette religion qui l'avait sacré empereur à Notre-Dame[1]. »

Ce n'est pas après coup que le Père écrivait cela, c'était le lendemain du 2 décembre. Il se souvenait, comme on voit, des déceptions de Pie VII; il se souvenait aussi des avances faites à Napoléon Ier par les journalistes catholiques du temps et du cas que César faisait de ces avances[2].

Les journalistes d'alors disaient à l'Empereur : Nous ne vous épargnerons point l'encens, mais, en retour, laissez-nous faire justice de Voltaire et de la Révolution. L'empereur acceptait l'encens, mais il ne livrait ni Voltaire, ni la Révolution française ; et, quand les journalistes catholiques tentaient une charge à fond sur ce terrain, ils se rencontraient face à face avec quelqu'un qui leur imposait rudement silence.

« César, l'Église fait vos affaires; payez-la de retour, faites les siennes : » ce sera toujours là un triste langage. Mais, de plus, étant donnée la politique moderne, ce sera éternellement la fable du Cheval qui veut se venger du Cerf. M. de Metternich disait : « C'est une alliance naturelle que celle de l'Homme et du Cheval; seulement il faut tâcher de ne pas être le Cheval. » Puisqu'on ne s'est pas souvenu de la fable, puisse-t-on se souvenir de l'histoire !

Disons-le encore une fois, Lacordaire s'en souvenait. Dès 1847, il écrivait à madame Swetchine :

« Sans doute la Religion est universelle, elle peut

[1] A M. Albert Du Boys, 11 janvier 1852.
[2] Voir à la fin du t. Ier la *Pièce justificative* N° 5.

vivre sous tous les régimes ; mais il y a un régime qui lui est tout naturel et *où sa subsistance exige moins de miracles de la part de Dieu.* Quand je jette les yeux sur l'histoire de ces dix-hüit derniers siècles, je suis frappé d'une chose : c'est que, partout où le despotisme civil a fermement prévalu, le Christianisme véritable, c'est-à-dire catholique, s'est à peu près éteint. Le Bas-Empire a amené pour conclusion finale le schisme grec, tandis que l'Église occidentale, se fortifiant sous le régime très-agité des peuplades barbares et de la féodalité, a maintenu son indépendance et sa vie. Avec la diminution des libertés publiques de l'Europe, commencée dès le quinzième siècle, une partie de l'Occident s'est détachée du Saint-Siége ; le reste a langui sous les étreintes du Gallicanisme, puis du Joséphisme et du Césarisme. En Chine, au Japon, en Russie, dans les États musulmans, c'est le despotisme *consolidé* qui arrête toute propagation de la foi catholique, tandis qu'on la voit renaître en Angleterre et s'étendre dans les États-Unis d'Amérique. *Que peut une force spirituelle là où toute manifestation en est impossible ?* Sans doute elle peut produire des martyrs, mais, outre que les martyrs sont une exception, un miracle réel, les martyrs ne meurent après tout que pour conquérir la liberté de la foi. On dira que la liberté de la foi peut exister sans la liberté politique. Quelques jours peut-être. Mais longtemps ? *Y en a-t-il des exemples ?* La servitude politique ronge les âmes ; elle les affaiblit jusque dans l'ordre religieux ; elle donne le vertige de l'idolâtrie à Bossuet lui-même. Il se forme un épiscopat lâche et adorateur du pouvoir, qui trans-

met au reste du clergé une timidité mêlée d'ambition, double poison d'où sort la bassesse et bientôt l'apostasie [1]. »

Cette page de Lacordaire ne sera pas réfutée.

En s'exilant ainsi spontanément de la chaire à cinquante ans, dans la plénitude de sa force et de sa gloire, le Père ne donnait-il pas un admirable exemple ? Ses conférences de 1852 étaient préparées, son plan était fait [2]. Mais, en remontant dans la chaire de Notre-Dame comme si rien n'était arrivé, il eût semblé peu ému, en vérité, de la révolution qui venait de s'accomplir, et il ne se résignait pas à être jugé de la sorte, ayant toujours tenu par-dessus tout à l'intégrité du caractère. « Je veux, « écrivait-il, avec la grâce de Celui qui tient les cœurs « dans sa main, me garder pur de tout ce qui peut com- « promettre ou affaiblir en moi l'honneur du chrétien [3]. » Ce soin jaloux, ce vigilant souci de l'honneur chrétien restera l'un des traits les plus glorieux de la physionomie morale du P. Lacordaire.

D'autres considérations s'ajoutaient à celle-là : l'impossibilité où était le Père d'accepter désormais une solidarité quelconque avec Mgr Sibour, qui, par les gages qu'il

[1] 25 décembre 1847.

Comme commentaire de ce passage, voir les *Recherches* de M. Gérin sur l'*Assemblée* de 1682. Voir aussi l'attitude de l'épiscopat en Angleterre sous Henri VIII, en Suède sous Gustave Vasa.

Comment, après cela, peut-on regarder la monarchie absolue comme plus favorable à la liberté du bien que la Constitution d'Angleterre ou celle des États-Unis d'Amérique ? La question est là. Elle est résolue par l'histoire. Rien de plus entêté qu'un fait.

[2] Lettre à Mme Swetchine, 24 novembre 1851.

[3] A Mme Swetchine, 6 mai 1852.

donnait à la politique du moment, semblait faillir à la Religion qu'il représentait[1] ; puis la crainte, s'il passait le carême à Paris, de compromettre par l'inexorable sincérité de son langage l'existence encore si précaire de l'ordre de Saint-Dominique en France. Lacordaire savait trop de quoi ses ennemis étaient capables, et la dictature ne lui laissait aucune sûreté.

« J'ai traversé, depuis vingt-deux ans, disait-il, des épreuves sans nombre où j'aurais dû périr cent fois ; mais cette protection du Ciel ne me dispense pas de recourir à sa bonté. Je ne puis plus demeurer aux prises avec des passions inépuisables, et la retraite est un bouclier dont j'ai acquis le droit de me couvrir. J'ai la certitude qu'aucun parti ne me soutiendra jamais, parce que jamais je ne donnerai de gages à un parti humain. J'ai aussi cette autre certitude que, demeuré à une place trop visible, je prêterai toujours le flanc aux attaques de mes ennemis par la naïveté de mes impressions et la hardiesse de mes discours. La nature même de mon auditoire, composé d'âmes jeunes, entraîne la mienne ; je me rajeunis sans cesse au feu de leur contact, et, toute préparation arrêtée m'étant impossible, je ne puis jamais répondre de m'asservir à une prudence qui me glacerait... J'aurai beau vieillir, ma parole subsistera dans sa fougue naïve et sans art.

« Voilà les motifs de ma détermination : il me semble que j'ai toujours été averti par Dieu des bonnes heures.

[1] A Mme Swetchine, même lettre.

En 1832, j'ai quitté le premier, et à temps, ce pauvre M. de la Mennais. En 1836, je suis descendu volontairement de la chaire de Notre-Dame, quand il le fallait, pour la reprendre un jour avec plus d'autorité. En 1848, j'ai dit adieu à mon banc de législateur, le lendemain de l'émeute qui avait brisé la République en la déshonorant; et, bien que tout le monde ne vît pas encore qu'elle était morte, j'ai eu à me louer de l'avoir aussi vite pressenti. Maintenant je me retire devant d'autres écueils, non par égoïsme, non par lâcheté, non pour vivre dans l'insouciance de Dieu et des hommes, mais pour les servir au contraire avec plus d'à-propos dans la mesure où je le puis encore. J'ai payé ma dette par la parole; pourquoi refuserais-je aux jours qui me restent cette ineffable consolation d'écrire en paix pour Dieu? J'ai surmonté jusqu'à présent les périls de ma nature et de ma situation. D'autres auraient mieux fait, je fais comme je sens et comme je suis [1]. »

Le carême de 1852 s'ouvrait le 24 février. Une fois sa résolution prise de ne point reprendre ses Conférences, Lacordaire ne pouvait attendre à Paris l'époque où il avait coutume de remonter dans la chaire de Notre-Dame, sans s'exposer à toute sorte de questions, à une foule d'observations contradictoires, et à des discussions vaines. Il partit donc, dès la fin de janvier, pour la Belgique, sous prétexte d'y visiter les couvents de l'ordre de Saint-Dominique, récemment placés sous le gouvernement du

[1] A Mme Swetchine, 6 mai 1852.

provincial de France ; et, pour colorer la durée qu'il comptait donner à son absence, il obtint du Maître général la commission de visiter en outre les monastères dominicains de Hollande, d'Angleterre et d'Irlande [1].

A cet égard, il ne devait d'explications qu'à un très-petit nombre d'amis. Il leur écrivit en toute simplicité que, dans un moment où la tribune et la presse étaient muettes, il avait jugé qu'une parole un peu fortement chrétienne et libérale pourrait donner lieu à de graves inconvénients, soit qu'elle fût exploitée par les amis du nouveau pouvoir ou par ses ennemis, et qu'il s'était arrêté à garder lui-même le silence, comme plus digne et plus sûr [2]. « J'ai pensé, ajoutait-il, que je ne pouvais donner mes conférences cet hiver sans exposer la chaire de Notre-Dame à devenir un rendez-vous périlleux pour les amis et les ennemis du pouvoir nouveau. L'oppression du temps eût été pour moi une occasion incessante de donner çà et là des coups d'épée au despotisme, et on les eût faits encore plus grands qu'ils n'eussent été. J'ai mieux aimé me taire ; c'est, à sa façon, un deuil de nos libertés péries [3]. »

Le voyage du Père fut plus court qu'il ne l'avait projeté d'abord. Il n'alla point en Irlande et il ne passa que trois semaines en Angleterre, juste le temps indispensable pour visiter les trois couvents qu'y possédait l'ordre de Saint-Dominique, Hinckley, Leicester et Woodchester; et pour voir en passant Londres, Birmingham et sa mai-

[1] Mémoire du révérendissime P. Jandel.
[2] A Mme de Favencourt, Gand, 2 février 1852.
[3] A Mme de Prailly, 3 février 1852.

son d'Oratoriens, sous la direction d'un converti si justement célèbre, Henri Newmann, — Sainte-Marie d'Oscott, un palais plutôt qu'un collége, assis sur une légère éminence et ceint de prairies et de plantations qui en font une délicieuse solitude, — enfin le couvent des Passionistes de S.-Wilfrid, et quelques églises nouvelles bâties par les catholiques dans le style du moyen âge, avec une magnificence dont nos restaurations de la Sainte-Chapelle et de Notre-Dame donnent à peine l'idée. On sent dans tous ces pays, écrivait Lacordaire, que l'ère de la liberté religieuse y commence son règne et y produit ses effets : on bâtit, on fonde, on crée un art pour l'Église, on se montre, on est chez soi. Le Père fut charmé de « cette belle, grave, noble et aimable ville d'Oxford, une ville sans fumée et sans bruit, toute pleine de monuments littéraires, les uns gothiques, les autres de style moderne, avec une incroyable profusion de cours et de portiques silencieux, où passent çà et là de jeunes étudiants avec une toque et une petite toge très-originale. » Il se promenait avec ravissement dans ces rues calmes, dans ces belles allées d'arbres qui bordent deux rivières ; il ne se rappelait pas avoir rien vu qui lui eût produit une aussi douce impression. « Nous n'avons, disait-il, rien de semblable en France : pour nous, l'Université, ce sont quatre murs, avec cinq ou six professeurs et autant de maîtres d'études. Ici, l'Université est un monde et un monde charmant. Tous ces colléges ont leur porte toute grande ouverte, et l'étranger y pénètre comme dans un asile qui appartient à quiconque aime le parfum des lettres et du beau. Chacun de ces colléges est

vaste, mais pas trop habité; la solitude ajoute à leur grandeur [1]. »

Le 24 mars, le Père était de retour à Flavigny, heureux de se retrouver au milieu des siens, après ces deux mois de pérégrinations, et de passer avec eux la semaine sainte [2]. Il s'était dérobé aux instances du cardinal Wiseman, qui le pressait de prêcher le vendredi saint à Londres. Il avait traversé Paris sans s'y arrêter et sans voir personne, ne pouvant se résoudre à rendre visite à l'Archevêque, qui allait être fait sénateur. Lacordaire, que le républicanisme, si éclatant naguère, du Prélat avait compromis, n'était pas homme à concevoir cette brusque transition d'un excès à l'autre. « Vous savez, disait-il à un ami, si j'étais républicain; mais enfin je passe pour tel et c'est une raison décisive pour que je m'éloigne. Que je me sois trompé ou laissé tromper, peu importe ; je n'en ai pas moins donné lieu à un faux jugement en prenant à l'Assemblée constituante la place que j'y ai prise. Les choses étant ainsi, il faut savoir reconnaître la situation qu'on s'est faite et en subir les conséquences avec honneur ; il faut savoir rentrer dans la retraite et dans le silence. »

[1] A Mme Swetchine, 16 mars 1852.

[2] Le 22 mars 1852, à la gare du chemin de fer de Paris à Lyon, le Père, se rendant à Flavigny, rencontra M. de Montalembert « qui s'en allait à sa maison des champs près Montbard. » « ...C'était, mandait le Père à Mme Swetchine, le 24 mars, un voyage de huit heures à faire ensemble, et il y avait à peu près dix-huit ans que cela ne nous était arrivé. Je l'ai retrouvé pensant comme moi sur une foule de choses. Il m'a semblé que nous étions en 1832, lorsqu'il y a vingt ans nous revenions ensemble de Munich à Paris. J'ai eu un véritable bonheur à me retrouver près de lui. » On voit que la réconciliation fut complète et l'union scellée entre eux pour toujours.

Il n'y portait d'ailleurs aucune amertume.

« Pauvre patrie ! s'écriait-il, où est-elle tombée ? Ce qu'il y a de plus triste, c'est d'avoir à reconnaître que tant de malheurs nous ont préservés pourtant de malheurs plus grands. Le parti démagogique nous préparait, ce semble, une si affreuse ruine, que les violences de toute nature par où nous passons seraient justifiées si elles avaient été nécessaires. Mais l'étaient-elles ? *Fallait-il tout détruire pour tout sauver ?* Je ne le crois pas. Le despotisme, d'ailleurs, n'a jamais rien sauvé. Notre chance la meilleure présentement est de reconquérir avec lenteur et prudence nos libertés perdues ; et si nous le faisons, *si une opposition grave et honnête use de ce qui reste encore pour ressaisir ce qui n'est plus*, peut-être arriverons-nous à une ère meilleure que toutes les précédentes, où la Religion, l'autorité, la liberté, se concilieront sur des bases plus équitables et par conséquent plus durables. C'est la bourgeoisie qui est vaincue : c'est à elle de reconnaître ses fautes et de les réparer. Sans elle, nous n'aurons jamais qu'un gouvernement fondé sur des institutions captieuses, un gouvernement qui, en paraissant s'appuyer sur le peuple, ne s'appuiera en réalité que sur l'inintelligence soutenant l'astuce et la force [1]. La bourgeoisie, c'est le pays doué de lumières. Elle a abusé de sa puissance contre Dieu et tout le monde ; mais il me paraît impossible qu'humiliée au degré où elle l'est, elle ne recherche pas l'alliance de la vérité. Nous

[1] Quel tableau de l'exploitation du suffrage universel en France depuis 1852 !

devons y travailler tous selon nos forces, et Dieu sans doute sera avec nous ; car il aime notre pauvre pays : il l'a soutenu depuis treize siècles contre bien des fautes, il le soutiendra encore. C'est une consolation pour moi de penser que l'ordre de Saint-Dominique ne sera pas sans influence sur ses destinées, et qu'en travaillant à l'établir et à l'agrandir, nous travaillons en même temps au bien général de la France [1]. »

On le voit, le Père croyait à un réveil de l'esprit de liberté dans son pays. Mais, n'y eût-il pas cru, sa ligne de conduite eût été exactement la même. « Il est possible, écrivait-il plus tard, que ce que nous voyons dure longtemps ; mais, tôt ou tard, la force même des choses ramènera parmi nous des opinions plus saines et des procédés meilleurs. *Encore que cela ne fût pas de notre vivant*, cela sera certainement après notre mort. *Et cela ne fût-il jamais*, nous aurions encore la bonne part : celle de représenter, dans un temps de confusion et de bassesse, la fidélité à tous les sentiments généreux. Vous me dites : à quoi sert le dévouement quand tout est perdu ? Il sert à faire honorer l'humanité dans la personne de quelques hommes, et quand il s'agit de prêtres et d'évêques, il sert à faire honorer l'Église [2]. » « J'ignore qui restera le maître un jour ; mais, quel que soit le résultat suprême, que la justice l'emporte ou qu'elle succombe ici-bas, j'en laisse à Dieu le jugement et le secret, con-

[1] 31 mars 1852, à Mme de Prailly.
[2] 4 juin et 6 décembre 1855.

tent, quoi qu'il arrive, d'avoir pris dans la bataille une part dont je me repentirai jamais, d'avoir suivi, ardent et sincère, les enseignes de la liberté et le parti du bien[1]. » On a ici le dernier mot de cette grande âme.

On voit pourquoi le Père fut près d'un an sans revoir Mgr Sibour. Leurs liens toutefois n'étaient pas rompus. Le Prélat, qui souffrait de ce refroidissement, redoublait de prévenances à l'endroit des Frères Prêcheurs de Paris, se montrant plus aimable qu'il ne l'avait jamais été. Il pressait vivement le Père de reprendre ses Conférences, et, ne pouvant l'obtenir, il le supplia de vouloir bien au moins lui accorder un sermon de charité, pour l'œuvre des écoles chrétiennes. Lacordaire y consentit. Il lui tardait de protester publiquement, à Paris même, contre le silence et le prosternement universel. Il se disait qu'on n'a jamais vu le pouvoir absolu *respecter l'Église à fond*[2]. Il s'attendait donc à des luttes où le péril serait grand pour les catholiques, et où ce serait « un devoir de se perdre avec courage. » Dans ces luttes, écrivait-il, plus nous aurons d'avance sauvé l'honneur, plus nous aurons de puissance en défendant la liberté divine de l'Église[3]. Il faut se tenir debout. Ces flots d'illusions et d'adulation passeront, et ils n'auront pas empêché le bon sens de subsister et de reprendre son cours avec une nouvelle force[4].

C'est dans ces dispositions d'esprit que Lacordaire

[1] *Conférences de Toulouse*, pp. 66-67.

[2] Comme c'est vrai ! Qui ne se rappelle les empiétements anti-canoniques d'un Constantin et d'un Charlemagne ?

[3] A M. Foisset, 3 octobre 1852.

[4] 9 octobre 1852.

monta en chaire dans l'église Saint-Roch, le 10 février 1853, deux mois après la proclamation du second Empire. Ce n'était point une bravade qu'il entendait faire, rien n'était moins dans sa nature ; il voulait donner un enseignement et un exemple. *Un enseignement :* il ne fallait pas laisser croire que la morale catholique n'a de préceptes que pour la vie privée ; en un temps où la grande infirmité, c'est l'abaissement continu des caractères, il était bon de montrer que la foi bien comprise enseigne et enfante la virilité, d'où sortent toutes les vertus de la vie publique. *Un exemple :* il était bon de montrer en même temps ce que c'est qu'un prêtre qui a le sentiment de sa dignité, le sentiment de l'honneur et de l'indépendance du sacerdoce.

Le Père prit pour sujet de son discours la virilité du caractère considérée comme le grand devoir du chrétien, et pour texte cette parole suprême de David à Salomon : *Esto vir!* « Sois un homme. » Il déclara l'Évangile incompatible avec la bassesse du caractère. « Il est bon, dit-il, que nous sachions ce que nous entendons faire en voulant former des chrétiens ; que nous sachions si, pour nous, l'homme est l'*homo*, que les anciens dérivaient d'*humus* (la terre, la boue), ou le *vir*, celui qui a de l'âme, du courage, de la vertu *(virtus)*. On peut avoir un grand esprit et une âme vulgaire, on peut être un grand homme par l'esprit et un misérable par le cœur. Celui qui emploie des moyens misérables, même pour faire le bien, même pour sauver son pays, celui-là demeure toujours un misérable. » Et il ajoutait : « Dieu renverse des empires, il en élève d'autres, non pas pour

ce que vous pouvez vous imaginer, mais pour qu'il y ait des larmes, et que, y ayant des larmes, il y ait des martyrs, des patients, dès hommes qui, en souffrant, développent ce grand caractère qui seul fait de l'homme quelque chose… L'Église de France abandonna ses biens quand on les lui demanda ; elle alla dans l'exil quand on le voulut; elle offrit sa tête au bourreau quand on l'exigea, et c'est ainsi qu'elle sauva la foi dans vos pères, et dans leur postérité, qui est vous-mêmes. Les ennemis du Christianisme avaient cru ne trouver dans les hommes de foi qu'un troupeau d'esclaves : ils retrouvèrent les catacombes et ils succombèrent eux-mêmes devant cette générosité, devant cette énergie de patience qu'il plut à Dieu de nous donner. »

L'auditoire tressaillit quand l'auteur parla de Napoléon Ier comme en parlera l'Histoire : « Un capitaine que je ne nommerai pas eut la fantaisie de s'attaquer à l'Espagne. « C'est un pays de moines, disait-il, ce doit « être un peuple de lâches. » Il s'avança, il rencontra ces chrétiens formés par des moines. Et il ne les put réduire, et l'Espagne eut l'honneur insigne d'être la première cause de la ruine de cet homme et de la délivrance du monde. Je ne vous rappellerai pas comment ce même homme, qu'on appela grand, mais qui n'était point assez grand pour ne pas abuser de sa puissance, entra en lutte avec un vieillard auguste, et comment, dans cette lutte, le glorieux captif resta l'immortel vainqueur. » Et voyant toute cette foule étonnée et effrayée de ces hardiesses, il répondit à la secrète pensée de tous par ces quelques mots : « Je le sais, il n'est pas besoin d'une armée pour

arrêter ici ma parole, il ne faut qu'un soldat : mais, pour défendre cette parole et la vérité qui est en elle, Dieu m'a donné quelque chose qui peut résister à tous les empires du monde. »

On n'a de ce discours que des sténographies incomplètes ; mais il reste des témoins, et ces témoins attestent que le Père poursuivit ainsi, jusqu'à la fin, avec une mesure de langage inattaquable, mais en même temps avec un tel accent que, dans l'état de prostration inconcevable où l'esprit public se trouvait alors, et dont il devient si difficile aujourd'hui de se faire une suffisante idée, tout le monde crut le prédicateur perdu. Quant à lui, il rentra plein de sérénité dans son couvent ; il avait acquitté le vœu de son cœur. En face de la servilité du moment, en présence de Mgr Sibour, dans l'une des grandes églises de Paris, il venait de faire entendre une voix vraiment sacerdotale, une voix sans peur et sans reproche, une voix libre, et, par-dessus tout, un langage qui faisait honneur à l'Église. Il n'avait pas fait seulement un discours, il avait fait un acte. Il venait d'acquérir le droit de rentrer dans son silence, qui ne pouvait plus être interprété jamais comme un acquiescement. Il avait acquis le droit de s'appliquer à lui-même ces mots de son sermon de Saint-Roch : « J'ai parlé jusqu'ici ; maintenant, ce que ma parole a dit, *mon silence le dira encore plus haut*. J'ai parlé, maintenant je me tais, je souffre et j'entre dans l'immobilité et la puissance d'un tombeau généreux. »

J'ai dit qu'on tremblait pour l'orateur. On se trompait, et c'est alors qu'on put reconnaître toute la vérité d'un mot de M. Guizot : « Il y a plus de servilité, en France,

en ce moment, que de servitude. » Contre toute attente, le gouvernement impérial tint à honneur de ne pas se croire offensé ; et quand tout Paris se demandait ce qui allait arriver, on put lire, dans le *Moniteur*, les lignes ci-après : « Aujourd'hui 10 février, à une heure, le R. P. Lacordaire a prêché à Saint-Roch un sermon de charité en faveur des écoles chrétiennes libres, fondées par Mgr l'archevêque de Paris. Jamais foule aussi compacte ne s'était pressée au pied de la chaire du célèbre dominicain. Dès dix heures, la nef et le chœur s'emplissaient. Une heure avant la cérémonie, il n'a plus été possible de pénétrer même dans les chapelles les plus reculées. Après avoir défini l'homme (*vir*), qui est surtout grand par le cœur, l'orateur s'est posé ces deux questions : « 1° En quoi consiste la grandeur du caractère ? 2° La grandeur du caractère est-elle un devoir de l'homme ? » Mgr l'archevêque de Paris présidait à la cérémonie. Après le sermon, le Prélat a donné la bénédiction du Saint Sacrement. »

Chose plus significative encore ! Le lendemain de la prédication de Saint-Roch, l'Archevêque multipliait ses instances pour que Lacordaire consentît à remonter dans la chaire de Notre-Dame. Le Père demanda six mois de réflexion avant de prendre à cet égard une résolution définitive, et il s'en retourna tranquillement à Flavigny, peu ému des jugements divers dont le sermon de Saint-Roch était l'objet. « Mon devoir est accompli, disait-il, et encore « que la chose eût moins bien tourné, je n'aurais point « eu de regrets [1]. »

[1] 28 février 1853, à Mme de Prailly.

Ce doit être vers le même temps que le P. Lacordaire écrivit à M. de Salinis, évêque d'Amiens, une lettre qui lui a été vivement reprochée. Pour juger cette lettre, il faut se reporter à sa date.

Au mois de décembre 1851, on l'a vu, cinq évêques seulement s'étaient publiquement prononcés pour le vote du plébiscite, et ils l'avaient fait, comme je l'ai dit, en des termes pleins de réserve. Mais, ainsi que l'a dit M. Molé, rien ne réussit comme le succès. Après le scrutin du 20 décembre, quand il devint évident que l'empire était fait, le torrent se précipita en ce sens et, il faut l'avouer, un certain nombre d'évêques se laissèrent aller, sous ce rapport, au delà « de cette mesure sévère dont on s'accorde à reconnaître que, dans toute autre occasion, ils offrent les modèles les plus irréprochables [1]. » Ces manifestations épiscopales éclatèrent particulièrement au-devant et sur les pas du Prince Président de la République, durant le voyage qu'il fit dans le midi de la France au mois de septembre et d'octobre 1852, aux cris multipliés de *Vive l'Empereur !* On put remarquer immédiatement que cette attitude d'un certain nombre de Prélats était loin de concilier à la Religion la faveur publique, et qu'un clergé qui paraîtrait courtisan ne se préserverait pas aisément du mépris. A cet égard encore, il y avait des souvenirs : les témoins survivants du premier Empire avaient toujours présents à l'esprit les mandements de cette époque, si excessifs et si imprévoyants, hélas! en l'honneur du « nouveau Cyrus. » Il en était resté une impression pénible.

[1] M. de Salinis, *Instruction pastorale à l'occasion du rétablissement de l'Empire*, p. 66.

Un grand évêque [1] eut la pensée d'arrêter le clergé sur cette pente glissante : le 3 décembre 1852, il publia une instruction pastorale *sur la liberté de l'Église*. Il ne craignit pas de rappeler le premier Empire « qui voulut relever l'Église sans la rendre libre, et finit bientôt par la persécuter. » Il rappela aussi la Restauration, « qui n'avait pu offrir le plus souvent à l'Église qu'une protection compromettante, parce qu'elle n'osa pas lui donner la seule chose qui ne la compromette jamais, la liberté. » Il insistait sur ce dernier exemple, si récent encore et si instructif. « Pendant combien d'années, s'écriait-il, n'avons-nous pas eu à supporter avec tristesse les funestes conséquences d'une *situation fausse* et d'une *malheureuse faveur !* Pendant combien d'années n'avons-nous pas eu à gémir du bien qu'on voulait nous faire plus que des maux les plus cruels ! » Puis, poursuivant sa revue rétrospective, le Prélat rencontrait la lutte pour la liberté d'enseigner sous Louis-Philippe, l'impartialité de la République de 1848 envers l'Église, l'émancipation de l'instruction secondaire par la loi de 1850 et la faculté de s'assembler reconquise par les Évêques. Il disait que l'Église a toujours su gouverner sa prospérité et qu'il n'y eut pas moins d'honneur pour elle à garder sa liberté pure et sa *dignité inaltérable* sous Constantin, qui la protégeait, qu'à se montrer héroïque et invincible sous Dioclétien, son persécuteur. » Il repoussait comme injustes les reproches qui lui seraient faits de condescendre à des vues humaines dans son adhésion et dans ses prières.

[1] M. Dupanloup, evêque d'Orleans.

« A Dieu ne plaise, ajoutait-il, que l'Église paraisse flatter aucun parti, insulter aucun malheur!... » Il louait le Prince hardi et les hommes de cœur qui, de concert avec lui, avaient travaillé à ramener Pie IX dans la ville sainte. Mais il affirmait en même temps que, si les faveurs des princes comme les acclamations des peuples ne trouvent jamais l'Église ingrate, elles ne la trouvent non plus jamais *trop confiante*. Il citait enfin cette parole de Fénelon : « Quelque appui que reçoive l'Église des meilleurs princes, elle a toujours à craindre que la protection ne soit plus un secours, mais un joug déguisé, au lieu que, avec sa liberté, elle ne court jamais aucun péril. »

C'étaient là de nobles et prévoyantes paroles. Les événements ne les ont que trop justifiées ; mais alors elles ne furent point comprises. M. de Salinis, évêque d'Amiens, fit entendre un autre langage. Le 6 janvier 1853, il publia, lui aussi (et c'était son droit), son instruction pastorale *à l'occasion du rétablissement de l'Empire*. C'était une pièce habile, une œuvre très-étudiée. Rien n'était négligé pour en faire de tout point la contre-partie de la lettre pastorale d'Orléans. Après de longs développements métaphysiques sur la source du Pouvoir, sur les conditions qui manifestent son existence ou qui légitiment son action, l'évêque d'Amiens établissait que l'Église ne peut faire un pas dans ce monde sans se trouver en face de César, qui porte dans les plis de son manteau la guerre ou la paix. Or l'Église ne choisit jamais la guerre. Donc, toutes les fois qu'elle rencontre César sur son chemin, *elle va la première à lui*, elle lui offre la paix. Et ce n'est pas la paix seulement, c'est l'alliance. « Nous sommes

résolus, disait M. de Salinis, à prêter à l'Empereur le plus loyal concours, et nous vous engageons à l'aider vous-mêmes à accomplir la mission providentielle qui lui a été confiée. Nous ne prétendons pas donner à ce Prince l'avenir, qui n'appartient qu'à Dieu. *Mais nous l'aiderons, autant qu'il est en nous, à conquérir cet avenir, à en prendre possession.* On a accusé le clergé, dans ces derniers temps, d'avoir, en passant au Pouvoir, déserté trop facilement la cause de la liberté. Il semble qu'on voudrait qu'il n'eût consenti à être libre qu'à la condition que tout le monde le serait comme lui. Or, sommes-nous rigoureusement obligés à ne souffrir qu'on soit juste envers nous qu'après qu'on aura été juste envers tout le monde? D'ailleurs, du moment que l'Église est libre parmi nous, nous possédons le principe de toutes les libertés. Toutes, même les libertés sociales et politiques, sortent naturellement de la liberté de l'Église *et meurent toutes avec elle*. Laissons faire l'Église : elle développera le sentiment de l'indépendance dans notre conscience, elle remettra la dignité dans nos mœurs, et alors la véritable liberté, la liberté des nations catholiques, renaîtra. Sous quelle forme? Nous l'ignorons, et qu'importe [1] ? »

Qu'on se représente l'effet de pareils sophismes sur l'âme si loyale du P. Lacordaire. Comme s'il n'y avait pas de milieu entre faire la guerre au Prince et lui faire la cour! Comme si l'Église devait au pouvoir de fait autre

[1] *Instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Amiens* SUR LE POUVOIR, pp. 45-46, et 68, 69. 71.

chose qu'une sincère soumission et des prières! Comme s'il lui était permis de n'avoir souci du droit que dans son intérêt propre, et qu'elle ne fût pas la gardienne incorruptible de la justice universelle! Comme s'il était vrai que l'adhésion au 2 décembre ait « remis la dignité dans nos mœurs, » et comme si l'auteur de l'instruction pastorale *sur le Pouvoir* avait donné en ce point le précepte et l'exemple! Comme s'il était soutenable que, partout où l'Église est libre, toutes les libertés fleurissent, et que, partout où elle n'est pas libre, tout est servitude! Témoin l'Angleterre : M. de Salinis n'avait point reculé devant l'objection, et il niait résolûment « qu'il y eût de la liberté en Angleterre [1]. »

Je crois savoir (mais peu importe), que le Prélat avait envoyé son mandement au P. Lacordaire. Et le Père, qui avait connu M. de Salinis ultra-royaliste en 1824, converti aux doctrines de l'*Avenir* en 1830, légitimiste relaps en 1834 (tout en sollicitant, en ce temps-là même, un évêché de Louis-Philippe), enfin républicain en 1848, quand il écrivait que « le peuple de février avait eu *le sens divin* de l'alliance naturelle entre le Catholicisme et la liberté [2], » le P. Lacordaire, qui voyait ce même homme offrir si allègrement à l'Empereur non pas sa fidélité seulement, mais ses services, le P. Lacordaire pouvait se croire, ce semble, le droit d'écrire à M. de Salinis : « En voyant l'école sortie des ruines de l'abbé de la Mennais, et l'étrange filiation qui lie ce

[1] *Instruct.*, pp. 69-71.

[2] V. *Pièces justificatives*, N° 23.

qui est à ce que j'ai vu en 1824, je comprends mieux la chute de cet homme célèbre, et la vengeance anticipée que Dieu a prise dans sa personne de tout ce qui devait renaître de sa poussière. L'histoire lui demandera compte un jour de sa postérité, et sa postérité expliquera ce que sa vie aura pu laisser dans l'ombre... Ma consolation, au milieu de si grandes misères morales, est de vivre solitaire, occupé d'une œuvre que Dieu bénit, en protestant par mon silence et de temps en temps par mes paroles, contre la plus grande insolence qui se soit jamais autorisée du nom de Jésus-Christ [1]. »

Parlons d'autre chose. Le P. Lacordaire s'efforçait d'oublier ces misères et ces hontes en formant, dans son couvent de Flavigny, non pas, comme on l'a dit, des républicains, mais des moines, c'est-à-dire des hommes qui

[1] Lettre imprudemment citée par M. l'abbé de Ladoue, dans sa *Vie de Mgr de Salinis*, p. 258.

J'aurais mieux aimé me taire sur M. de Salinis. Mais, en attaquant sans nécessité la mémoire du Père, en publiant *à cette fin* la lettre de ce dernier à l'Évêque d'Amiens, M. de Ladoue ne m'a-t-il pas imposé le devoir impérieux d'expliquer cette lettre? Et pouvais-je le faire sans rappeler les actes de la vie publique de M. de Salinis? Ne sont-ce pas ces actes qui font comprendre l'austère sévérité du langage du Père? Sainte-Beuve l'a dit, ce qui est véridique est presque toujours terrible.

Ces mots « la plus grande insolence qui se soit autorisée du nom de « Jésus-Christ » s'appliquaient au journal l'*Univers* et à des articles comme celui que j'ai cité sur le coup d'État. M. de Salinis était un ardent patron de cette feuille. Ce n'est point ici le lieu de discuter les reproches faits à l'*Univers*. Je dirai seulement qu'il n'y a pas d'effet sans cause. L'approbation qu'a obtenue l'*Univers* n'empêche pas du tout qu'il n'y eût une cause, et une cause très-légitime, à la vive réprobation qu'il a rencontrée chez un homme aussi doux que l'était le P. Lacordaire.

ne songeaient à devenir ni évêques, ni archevêques, ni sénateurs, des hommes ayant incessamment présente la réponse d'un saint religieux à l'empereur Othon III. « Demandez-moi ce qu'il vous plaira, lui avait dit l'empereur, et je vous l'accorderai. — La seule chose que je vous demande, reprit le moine, c'est que vous pensiez au salut de votre âme[1]. »

J'ai dû raconter tout d'un trait tout ce qui se rapporte à l'impression faite sur Lacordaire par le coup d'État du 2 décembre 1851 et par ce qui a suivi, afin qu'on pût embrasser d'une seule vue ses sentiments et son attitude dans cette grande épreuve, qui devait mettre à nu le fond de bien des âmes. Il convient maintenant de faire quelques pas en arrière et de se reporter au printemps de 1852.

A peine de retour d'Angleterre, le Père avait convoqué à Flavigny un chapitre provincial pour conférer des meilleurs moyens de faire refleurir l'ordre de Saint-Dominique. C'est à ce chapitre qu'il soumit son beau *Mémoire pour la restauration des Frères Prêcheurs dans la Chrétienté*, sur lequel il serait prématuré de nous arrêter ici. Il jouissait beaucoup de sa solitude à Flavigny : il s'y trouvait bien mieux qu'à Paris, à cause des relations sans nombre dont il était enveloppé dans cette capitale, mieux même qu'à Chalais, où abondaient les étrangers malgré la hauteur des montagnes où se cache le monastère. Les occupations ne lui manquaient pas. C'est de

[1] Le P. Lacordaire avait cité cette parole dans son sermon de Saint-Roch.

Flavigny qu'il dirigeait les couvents de France et de Belgique. C'est de là qu'il conduisit à Gand l'un de ses religieux pour l'y installer en qualité de maître des étudiants. C'est également à Flavigny qu'il jeta, dans cette même année 1852, les premiers fondements du tiers-ordre enseignant dominicain, qui a droit à un chapitre à part dans la *Vie du Père Lacordaire*. C'est là enfin qu'il écrivit deux de ses œuvres les plus accomplies, le panégyrique de saint Thomas d'Aquin et celui du Vincent de Paul de la Lorraine, le bienheureux Fourier[1].

En 1852, une grande solennité religieuse se préparait à Toulouse. Cette vieille capitale des rois visigoths avait l'insigne honneur de posséder depuis cinq siècles, par une concession solennelle du pape Urbain V, le chef du prince de l'École, du plus grand des docteurs de l'Église, saint Thomas d'Aquin. Déposé jusqu'à la Révolution dans la magnifique église des Dominicains de Toulouse, il avait été recueilli, après la restauration de la Religion en France, dans la grande basilique de Saint-Saturnin, la plus riche en reliques de la Chrétienté après les églises de Rome. En 1852, la piété publique voulut placer le chef du *Docteur angélique* dans un reliquaire plus digne de lui, et, pour donner à la translation plus d'éclat encore, l'archevêque de Toulouse, M. Mioland, invita le P. Lacordaire à prononcer le panégyrique. C'était le 18 juillet 1852. Jamais, depuis le jour où Raymond de

[1] Prononcé le 7 juillet 1853 dans l'église de Mattaincourt (Vosges), devant le cardinal archevêque de Besançon et les évêques de Saint-Dié, de Langres, de Nancy, de Metz, de Strasbourg et de Verdun.

Saint-Gilles prit la croix dans cette même église de Saint-Saturnin pour aller la planter, avec Godefroi de Bouillon, sur les murs de Jérusalem, jamais l'ancienne basilique n'avait offert un plus émouvant spectacle. Au centre des transepts, sur une estrade éblouissante de fleurs, étincelante de lumières, était exposée aux regards et aux prières l'inestimable relique. La grande nef et les tribunes improvisées étaient encombrées d'auditeurs qui avaient bravé les dangers de la foule, les chaleurs caniculaires et les heures d'une longue attente. On était accouru des départements voisins; on avait quitté les châteaux et suspendu les travaux des champs; la préoccupation était générale et la curiosité sans bornes.

Le Père avait pris pour texte: *Euntes docete omnes gentes*. Et tout de suite il posa ces questions: Qu'est-ce qu'un docteur de l'Église? Quelle est la place que la théologie occupe dans le monde? Quelle est la place que saint Thomas occupe dans la théologie? Voici la réponse du Père: La théologie, c'est la conciliation de la science, de la raison et de la foi. Et saint Thomas est le théologien par excellence; car tous les autres, saint Augustin lui-même, n'avaient laissé que des fragments, saint Thomas seul a donné une synthèse, la synthèse de la science, la synthèse de la raison, la synthèse de la foi. Or, tout homme a une genèse: quelle est celle de saint Thomas d'Aquin? Il était né prince et il s'est fait moine: il est demeuré prince comme il était né, solitaire comme il s'était fait, et Dieu a fait de lui le maître par excellence, un maître sans successeur et sans rival. Une touchante péroraison couronna ce discours, qui avait duré près de deux heures au

milieu de l'attention la plus générale et la plus soutenue, non sans exciter plus d'une fois dans l'auditoire des mouvements dont la sainteté du lieu pouvait à peine retenir l'explosion soudaine.

Il y eut sur ce panégyrique de saint Thomas d'Aquin une bénédiction de Dieu particulière : il détermina la fondation d'un couvent dominicain à Toulouse. Le 9 août 1853, le Conseil de l'Ordre des Frères Prêcheurs approuvait à l'unanimité l'érection de ce couvent. Toulouse avait été le berceau de l'Ordre et elle possédait le tombeau de saint Thomas d'Aquin. Aucune ville n'est pour un institut religieux ce que celle-là est pour tout Dominicain, par la réunion de ces deux circonstances extraordinaires. Le Père se hâta de faire la visite provinciale des couvents de France et de Belgique, afin d'être libre de se consacrer tout entier à la fondation nouvelle, et, le 30 décembre de cette année, l'archevêque de Toulouse installait les premiers religieux du nouveau monastère, sur cette terre où saint Dominique avait établi la première maison de son Ordre.

« Aucune fondation, écrivait le Père à madame Swetchine, aucune fondation, et celle-ci est la sixième en comptant Oullins, ne m'a causé un sentiment aussi vif et aussi pur. Il me semble que je retourne dans ma patrie et que saint Dominique et saint Thomas d'Aquin vont me recevoir dans leurs bras. Quoiqu'accoutumé depuis dix ans à ces bénédictions de Dieu, cependant celle-ci me va plus au fond du cœur et m'attendrit davantage. Chaque fois que je passe dans ces rues de Toulouse, bien souvent du moins, la pensée me vient que saint Dominique y a mar-

ché ; et en comparant sa vie à la mienne, je suis surpris que Dieu ait choisi pour rétablir son Ordre en France un instrument si peu semblable à celui qui en fut le fondateur. Il me semble que cette fondation est le couronnement des grâces que Dieu m'a faites dans ma vie, et qu'il n'y a plus rien au delà, si ce n'est de ne pas me montrer trop indigne, dans les jours qui me restent, de ce que j'ai reçu si gratuitement[1]. »

Une grande œuvre allait inaugurer cette prise de possession nouvelle de l'Aquitaine au nom de saint Dominique. Quelques jours après, le 8 janvier 1854, le Père allait reprendre, avec courage et espérance, dans la cathédrale de Toulouse, la suite des Conférences de Notre-Dame de Paris. Son plan général était fait pour six ans au moins et sept ans au plus. Le Père en était content ; il lui semblait que l'exécution de ce plan compléterait son œuvre d'une manière heureuse[2].

Le jour venu, l'orateur retrouva la plénitude des dons que Dieu lui avait faits, l'éclair du regard, la domination du geste, et jusqu'à l'harmonieuse et pénétrante sonorité de sa voix ; seulement elle ne suffisait plus à remplir un aussi grand vaisseau que Saint-Étienne de Toulouse. Mais, si l'organe avait faibli, l'âme n'avait fait que grandir. « Deux fois peut-être, écrivait Lacordaire, j'ai trouvé des accents plus élevés qu'en aucun autre temps de ma carrière[3]. »

[1] A Mme Swetchine, 27 décembre 1853.
[2] A Mme Swetchine, 26 février 1854.
[3] *Correspondance avec Mme Swetchine*, pp. 528 et 531.

L'un de ces endroits, si je ne me trompe, est celui où, contemplant le naufrage des âmes dans le délire de la volupté et faisant un retour soudain sur lui-même, il laissait tomber de la chaire ces palpitantes paroles : « Moi, comme vous, fils de la liberté et fils de la passion, un pied sur cet abîme qui a été le mien, qui peut le redevenir tout à l'heure si la grâce de Dieu m'abandonnait, je me sens étourdi et tremblant ; mon regard se trouble, et ma main cherche à terre le caillou dont saint Jérôme frappait sa poitrine lorsque ce grand homme, au fond du désert, mal rassuré par le travail et la solitude contre les souvenirs de sa jeunesse, croyait voir les beautés de la Rome païenne passer et repasser devant ses cheveux blanchis pour les solliciter encore et pour les déshonorer. »

Et, poursuivant, il s'écriait :

« Mais du moins l'homme a-t-il trouvé dans cette voie la félicité qu'il y cherchait ? Voyons donc le monde et pesons son bonheur. Voilà des siècles qu'il y travaille. La nature, à la longue, n'a rien pu lui dérober de ses secrets ; il les a pénétrés tous, tous appliqués à son profit, et quant aux passions, il est manifeste que, malgré la différence des temps et des mœurs, aucune ne lui a manqué jamais. Le monde est à l'âge d'homme, on peut lui promettre des siècles plus fortunés que ceux dont il a joui, mais non pas une autre âme, un autre corps, une autre terre, ni un autre ciel ; et par conséquent le sort que lui ont fait tous ces éléments de sa vie entre les mains de ses passions ne saurait différer essentiellement du sort qu'ils

lui feront à l'avenir. J'écoute donc le bruit du monde. Comme un pâtre errant dans une forêt profonde et silencieuse entend quelquefois, sous l'effort du vent qui se lève, un gémissement se produire, ainsi le monde a des voix qui sortent de ses générations, et chacun de nous, enfant perdu de la foule, peut écouter dans sa pensée le bruit de ses pères et de ses contemporains. Quel est-il ? Est-ce une plainte ? Est-ce un cantique ? Dites-le-moi vous-même, vous, partie de ce monde, dites-moi le son que vous rend la vie dans le secret de votre conscience. Mais peut-être en êtes-vous les heureux, et, si vaste que soit cette assemblée, peut-être à cause du rang et de la fortune, n'a-t-elle pas le sens des maux de l'humanité, parce qu'elle n'en a pas le poids. Sortons d'ici, non pour voir l'homme, mais pour le voir dans tout le naturel de sa destinée. Le voilà ! ah ! oui, le voilà ! c'est bien celui que le proconsul romain montrait au peuple il y a dix-huit siècles, les épaules couvertes de sang et de pourpre, les mains liées sur un sceptre de roseau, la tête ornée d'épines tressées en couronne : je le reconnais. Les siècles ne t'ont pas changé, mon fils ; tu portes le même manteau, le même sceptre, la même couronne, et, si la croix ne t'attend plus, c'est que tu n'as cessé d'y être attaché. »

J'ignore si Lacordaire lui-même a trouvé jamais de plus éloquentes paroles. Mais je lui suis plus reconnaissant encore de celle de ses conférences qui devait être pour l'orateur sacré le chant du cygne : *De l'influence de la vie surnaturelle sur la vie privée et sur la vie*

publique. Jamais que je sache cet admirable sujet n'avait été abordé dans la chaire chrétienne ; et pourtant quelle n'en est pas l'importance et quel n'en était pas l'à-propos ! Ce sera l'honneur immortel de Lacordaire de l'avoir senti et de l'avoir mis en lumière en des traits inoubliables.

Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Gibbon, ont reproché à l'envi au Christianisme d'avoir retiré ses fidèles de la vie publique, pour les préoccuper uniquement de l'œuvre solitaire de leur perfection privée. Il était difficile de porter à notre foi un coup plus profond, puisque c'est l'accuser d'avoir amoindri la virilité humaine et d'être le propagateur public de l'abâtardissement des citoyens. De là à l'avilissement du caractère dans la vie publique il n'y a qu'un pas. Or, comme l'a dit un grand évêque [1], nous devons, nous savons être humbles, mais nous ne devons pas, nous ne voulons pas être vils, et Lacordaire le voulait moins que personne. Sa dernière conférence a vengé à jamais le Christianisme d'un outrage aussi gratuit que sanglant. Il reconnaît volontiers que l'Évangile a exalté l'homme intérieur et accru la vie privée ; mais il nie énergiquement que ce soit aux dépens de la vie publique. Sur la déchéance et la dégradation des peuples exclusivement condamnés à la vie privée, il a des accents d'une vérité brûlante, des stigmates d'une profondeur ineffaçable. Et quelle vigueur dans la réfutation, par l'Histoire, du sophisme de Jean-Jacques !

Laissons là l'Orient, où le Christianisme n'a pu vivre

[1] Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

sous sa forme vraie, qui est la forme catholique ; laissons ce cadavre sanglant qu'on appelait l'empire romain et cette autre société décrépite et ridicule qui s'appelait l'empire grec; voyons ce que fit le Christianisme quand ce qui lui avait manqué jusque-là, un peuple, lui fut enfin donné, quand il rencontra les barbares. Ce que fit le Christianisme, le voici. Il fit les moines. et les évêques du Moyen Age, saint Columba et saint Colomban, saint Wilfrid d'York, saint Anselme, saint Thomas de Cantorbéry, saint Grégoire VII, saint Bernard ; il fit les croisades, il dit au cimeterre de Mahomet : « Tu n'iras pas plus loin ; » il fit la chevalerie, et ce sentiment inconnu à l'antiquité païenne, l'honneur ; il fit les communes ; il fit en France des magistrats comme Lavacquerie, Achille de Harlay, Mathieu Molé ; il fit les libertés du peuple anglais, non-seulement chrétiennes mais catholiques d'origine. Les autres peuples que le Christianisme avait élevés, n'ont point accepté la destinée de l'Orient ; ils ont, eux aussi, revendiqué leur droit public. La plupart sont aujourd'hui dans une crise violente ; mais c'est que, le Christianisme ayant été repoussé par une révolution mal conduite, le mouvement nouveau n'a pu s'asseoir après plus de soixante ans d'efforts, attestant ainsi que les peuples chrétiens, quoi qu'ils veuillent tenter, ne l'accompliront jamais sans le secours de la foi qui les a faits ce qu'ils sont. Voilà la réponse que fait l'Histoire à Jean-Jacques. Elle est concluante; mais le service capital rendu par la dernière Conférence du Père, ce n'est pas tant d'avoir mis à néant une calomnie du *Contrat social* que d'avoir, par un *sursum corda* courageux, éveillé

en sursaut la conscience publique, alors si profondément endormie ; d'avoir montré comment un prêtre de Jésus-Christ comprend les devoirs qui font les bons citoyens, comment il enseigne et sait inspirer les vertus qui font les nations libres.

Quand le P. Lacordaire partit pour Toulouse, il écrivait à madame Swetchine : « Il me semble que je vais à mon dernier asile et comme à mon tombeau ; Dieu ne pourrait m'en donner un plus grand et un plus doux. » Et aussitôt il ajoutait : « Aussi est-il bien probable que ce ne sera pas le mien. »

En effet, les œuvres appellent les œuvres. L'auréole qu'avait faite au Père la renommée, lui avait fait offrir Oullins, et il venait de créer le Tiers-Ordre enseignant. La même auréole lui fit offrir la direction du plus grand établissement d'instruction libre que possède le midi de la France : Sorèze. La proposition en fut faite au Père au milieu des Conférences de Toulouse. Il déclina d'abord ces ouvertures ; mais sur les instances des pères de familles, il s'en remit à la décision du Maître général. L'approbation du P. Jandel et du Conseil de l'Ordre ne se fit pas longtemps attendre, et, le 8 août 1854, jour de la distribution des prix de l'École, le P. Lacordaire prenait possession de Sorèze. Ce devait être le lieu de son repos : *viventi sepulchrum, morienti hospitium, utrique beneficium*, comme il l'a dit lui-même. Mais n'anticipons point.

Sorèze est dans le diocèse d'Alby, au cœur de la contrée arrosée des sueurs apostoliques de saint Dominique.

Pour un homme aussi amoureux des souvenirs de son Ordre que l'était le P. Lacordaire, cette considération n'avait pas été sans influence sur sa détermination. Dès 1841, on le voit possédé du désir de visiter, en France « tous les premiers souvenirs dominicains : Toulouse, Carcassonne, Muret, Fanjeaux, Notre-Dame de Prouille[1]. » Il ne put satisfaire ce désir qu'en 1852, lorsqu'il vint prêcher à Toulouse le panégyrique de saint Thomas d'Aquin. Avant d'arriver à Toulouse, il s'arrêta aux lieux les plus célèbres de l'histoire du patriarche des Frères Prêcheurs : Montpellier, Montréal, Fanjeaux, Prouille. Prouille, où fut élevé le premier monastère qu'ait fondé saint Dominique, celui où il a écrit ses règles, n'était plus qu'un champ ; mais les lieux demeuraient parfaitement reconnaissables, étant encadrés entre deux routes et un ruisseau d'eau vive, qui fut probablement le motif du choix que le saint fondateur fit de ce lieu pour y bâtir son premier couvent. Il y restait pourtant encore une maison, qui au temps du monastère avait servi d'hospice pour les étrangers, et qui était devenue une auberge, laquelle s'appelait encore l'auberge de Prouille. Au-dessus de Prouille, sur une hauteur qui domine à la fois la plaine du Haut-Languedoc et la chaîne des Pyrénées, est assis Fanjeaux, où saint Dominique opéra un miracle célèbre[2]. L'église de cette petite ville est l'église même où le saint patriarche a prié et offert le saint sacrifice. On y montre le lieu d'où ce grand homme,

[1] A Mme Swetchine, 2 décembre 1841.

[2] V. la *Vie de saint Dominique* dans les Œuvres du P. Lacordaire, pp. 199 et 200.

regardant la plaine à ses pieds, désigna l'emplacement de son premier monastère en faisant le signe de la croix, ce qui fait que les habitants appellent encore cette place le *Signe-Dieu*. Le 15 juillet, jour de saint Henri, « le petit patron » du Père, comme il disait, il célébra la messe dans l'église de Fanjeaux, avec une chasuble qui avait appartenu au couvent de Prouille. Dès ce jour, il conçut la pensée d'acheter quelques ares de terrain où ce monastère était situé et d'y bâtir une chapelle commémorative, dont il lui fut donné de pouvoir poser la première pierre [1]. Dans ce même voyage de 1852, qui ne fut qu'une suite de pieux pèlerinages, le Père s'était rendu de Toulouse à Muret, où fut livrée la fameuse bataille si sobrement et si éloquemment racontée dans la *Vie de saint Dominique*. La chapelle où priait le Saint durant l'action qui décida du sort des catholiques, a été conservée telle qu'elle était au treizième siècle, et le Père voulut y offrir le saint sacrifice. On ne le ferait pas connaître tout entier, si l'on négligeait ces traits de caractère.

Dès le premier jour, il s'attacha à Sorèze avec une sorte de passion, renonçant à tout pour cette œuvre, non-seulement au provincialat de son Ordre, mais à la prédication et par conséquent à la reprise de ses conférences *sur la vie chrétienne*, comme aussi à la composition d'un grand ouvrage sur la Religion, par lequel il aurait aimé à couronner sa vie. S'enfermer à Sorèze, ce n'était pas sortir de sa vocation, qui avait toujours été l'évangélisation de la jeunesse. Seulement, il se donnait là aux jeunes

[1] Le 3 août 1854. (*Corresp. Swetch.*, p. 541.

gens sous une autre forme, et ce qu'il avait vu des hommes ne lui laissait aucun regret d'avoir à passer avec des enfants le reste de sa vie.

C'était là une résolution bien grave, et ce qui a suivi a prouvé, je crois, que ce fut une faute. Mais l'illusion que se fit alors le Père honore sa mémoire. Il croyait utile à la province dominicaine de France qu'il cessât de la gouverner, pour bien constater qu'il n'était pas un homme nécessaire, et que la restauration des Frères Prêcheurs dans notre patrie n'était pas son œuvre, une œuvre personnelle et viagère, mais l'œuvre de Dieu. Et cela lui semblait désirable, non pour l'effet extérieur seulement, mais pour l'essor intérieur de l'œuvre. « Les hommes sont faits de telle sorte, écrivait-il, que l'absence de ceux-là mêmes à qui ils doivent le plus est une sorte d'émancipation dont ils ont besoin pour ne pas se croire inférieurs à ce qu'ils sont réellement [1]. » Depuis longtemps il nourrissait au dedans de lui cette pensée. Dès 1845, frappé de l'extrême difficulté de mener de front le gouvernement et l'apostolat, il songeait sérieusement à déposer le fardeau de l'autorité afin de pouvoir, dans l'humble position d'un simple religieux, se vouer tout entier au ministère évangélique. A cette époque, il pria le Maître général d'accepter sa démission et de nommer le P. Jandel à sa place. Mais le secret ne fut point gardé à la Minerve. Le P. Lamarche, membre du Conseil de l'Ordre, en informa le P. Jandel, qui, sans délai, de concert avec les plus anciens religieux, conjura

[1] A Mme Swetchine. 4 novembre 1854.

le Général de conserver à la tête des dominicains français l'homme que la Providence avait visiblement suscité pour fonder une œuvre aussi difficile et qui seul pouvait en assurer le succès. La démission du P. Lacordaire ne fut point acceptée. Mais, depuis, neuf ans s'étaient écoulés ; les fondements de la restauration dominicaine paraissaient assez affermis pour que le développement en pût être abandonné à d'autres mains. La Province était adulte ; il était temps, semblait-il, qu'on la vît marcher seule et faire la pleine expérience des institutions de l'Ordre. Le provincialat du P. Lacordaire expirait au 15 septembre 1854. Il s'agissait d'appliquer pour la première fois la règle qui défère à l'élection le choix du Provincial et qui défend de nommer celui qui sort de charge. Le P. Danzas fut élu. C'était le successeur que souhaitait le P. Lacordaire.

Parvenu au terme d'une administration qui avait duré quatorze ans, ce dernier devait rendre compte au chapitre provincial, assemblé à Flavigny, de l'état de la Province confiée à ses soins. Il le fit avec simplicité. Dans le cours de ces quatorze années, cinq couvents avaient été fondés :

Le premier dans la ville de Nancy, en 1843 ;

Le second à Chalais, près de Grenoble, en 1844 ;

Le troisième à Flavigny, dans le diocèse de Dijon, en 1848 ;

Le quatrième à Paris, en 1849 ;

Le cinquième à Toulouse, en 1853.

Oullins et Sorèze appartenaient au Tiers-Ordre ensei-

gnant, qui avait son existence propre, parfaitement distincte de celle du grand Ordre.

Les ressources étaient venues du travail des Frères, du patrimoine de quelques-uns d'entre eux, et pour une très-faible part, des dons pieux qui leur avaient été faits. Il est remarquable que les personnes étrangères à l'Ordre n'avaient jamais été que pour très-peu dans ses ressources. Dès le début de son œuvre, à l'occasion de la succession de Réquédat, le P. Lacordaire s'était posé deux règles dont il ne s'est jamais départi : l'une de laisser aux religieux, avant leur profession, une pleine et entière liberté de cœur dans leur testament; l'autre, de ne point accepter ce qui serait fait pour eux au préjudice notable de leurs proches, mais de les induire à respecter tout ensemble les droits de la famille et l'honneur de l'Ordre.

Le succès des Pères de la nouvelle province de France avait été considérable. La plupart de nos grandes villes, Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Metz, Nancy, Orléans, Rennes, Caen, Blois, Dijon, Grenoble, Strasbourg, Clermont, Montpellier, Toulon, des villes étrangères, telles que Liége, Genève et Rome, un grand nombre de bourgs et de paroisses de la campagne, avaient revu, après cinquante ans d'absence, la livrée des fils de Saint-Dominique ; et, presque partout, des fruits de grâce avaient attesté que leurs efforts étaient assistés de l'esprit de Dieu, le seul qui ouvre les âmes, les éclaire et les convertisse. Les études, bien qu'elles n'eussent pas encore acquis tout leur développement,

avaient franchi cependant les premières difficultés d'une école renaissante. Sans doute ces heureux commencements laissaient encore à désirer, soit pour le nombre des ouvriers apostoliques, soit pour la maturité des dons naturels et surnaturels. Mais la génération choisie qui se formait à l'ombre des noviciats permettait d'espérer une moisson de jour en jour plus abondante et moins imparfaite ; en même temps que le zèle des anciens religieux pour leur avancement dans la vie intérieure et pénitente donnait l'espoir que toutes les générations dominicaines, les plus jeunes et celles qui avaient précédé, les premières et les dernières, marcheraient ensemble sous la croix de Jésus-Christ, dans l'étroit sentier du progrès spirituel.

« Je vous remercie, disait le Père en finissant, et je remercie en vous toute la Province de l'affection qu'elle m'a montrée, affection qui m'a constamment soutenu dans les épreuves inséparables d'une fondation. A Rome, en Piémont, en France, nous avons vécu comme des frères ; nous avons brisé, par notre union dans les plus dures traverses, les efforts d'un ennemi dont nous avons connu les coups sans connaître son nom. La mort, en moissonnant parmi nous les meilleurs et les plus chers, nous a légué des vertus qui eussent été notre exemple et notre joie si elles eussent marché devant nous, mais qui ont été notre force auprès de Celui qui nous les a retirées de devant les yeux. Nous avons beaucoup perdu, mais nous avons beaucoup retrouvé : grâces aux morts et grâces aux vivants, nous pouvons aujourd'hui rompre les langes de notre berceau et, quoique si jeunes encore, sortir des

liens d'une autorité qui a duré quatre fois le temps que lui accordent nos constitutions. J'eusse dû, en abdiquant le pouvoir, vous rendre l'obéissance plus douce en la pratiquant moi-même : c'eût été, ce semble, le plus heureux pour moi, le plus utile pour vous. Mais, sans que je l'aie cherché, une nouvelle mission, qui se rattache à la première, m'éloigne loin de vous. Je l'accepte de Dieu, soit qu'il veuille en effet fonder par nos mains le Tiers-Ordre enseignant, soit qu'il ait d'autres desseins impénétrables à nos courtes pensées. Je m'éloigne sans vous quitter, priant Dieu de me bénir avec vous, de maintenir dans vos maisons et dans vos cœurs, la paix, l'union, l'observance, la soumission filiale à l'autorité, l'esprit de nos saints, la vie apostolique, de vous faire croître enfin *comme les étoiles du ciel et le sable de la mer* [1]. »

[1] Rapport au chapitre provincial de Flavigny, 15 septembre 1854.

CHAPITRE XVI

TIERS-ORDRE ENSEIGNANT

Raison d'être du Tiers-Ordre enseignant. — Double irradiation d'une même pensée : les Frères et les Sœurs du Tiers-Ordre. — Fondation de la Congrégation des Dominicaines enseignantes. — Fondation des Dominicains enseignants. — Premier noyau : noviciat; élaboration des constitutions. — Première maison, à Oullins ; vues du Père sur l'éducation collective. — Maison de Bourges. — Maison de Sorèze. — Historique de Sorèze : le Père accepte la direction de l'École. — Esprit de l'ancien Sorèze. — Prise de possession de l'établissement par le Père. — Prospectus du Sorèze nouveau. — Le Père à l'œuvre comme *éducateur;* comment il conçoit la discipline scolaire. Moyens d'émulation : Tableau d'honneur, Athénée, Institut, Étudiants d'honneur. — Soirées de Sorèze. — Enseignement et pratique de la religion à Sorèze. — Succès obtenus. — Égards du Père pour les traditions sorèziennes. — Fête séculaire de 1857. — *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne.*

Au moment même où l'abbé Lacordaire conçut la pensée de rétablir en France l'Ordre de saint Dominique, il comprit tout de suite que cette œuvre d'évangélisation serait incomplète si, au ministère de la prédication, il ne joignait celui de l'éducation chrétienne de la jeunesse. En effet, la parole du prédicateur n'est que d'un jour ; celle de l'instituteur est de tous les jours et de toutes les heures. La couche que celle-ci dépose en des âmes vierges a une bien autre durée que l'émotion d'un Avent ou d'un Carême. Lacordaire en était frappé plus que personne. Tout, dans le reste de la vie, tout, disait-il, porte là-dessus,

sans jamais oblitérer tout à fait ce sillon premier où tous les germes ont été si profondément semés. Il en était lui-même un vivant exemple. On ne saurait dire combien il est toute sa vie resté l'élève du lycée et de la Société d'Études de Dijon. Il ne lui échappait pas non plus à quel point l'éducation de la jeunesse est un lien permanent entre l'instituteur et les familles, et par suite un moyen d'action des plus puissants pour le bien. D'ailleurs, qui ne le sait ? les âges de foi ont tous été élevés par des corporations vouées au célibat chrétien. Ces corporations possédaient admirablement « le sentiment de la paternité morale, l'amour désintéressé des âmes encore dans les langes de l'enfance, la science du sacrifice, la science de l'immolation de soi-même à une famille d'adoption : c'était là, comme le remarque excellemment le P. Chocarne, une grande tradition à reprendre et à renouer. » Aussi, dès le début de son entreprise, au mois d'août 1838, Lacordaire avait fait pleinement agréer du Général des Frères Prêcheurs et de son Conseil ces considérations si graves. « Nous pourrons, mandait-il à madame Swetchine, fonder des colléges pour l'éducation de la jeunesse, avec exemption de l'office public pour les Pères employés dans ces colléges, et nous aurons ainsi trois sortes de maisons, les noviciats, les maisons professes, les colléges, unissant par là la vie des clercs réguliers à celle des ordres monastiques, ce qui est une grande nouveauté, mais nécessaire *et qu'on nous concède* [1]. »

[1] Rome, 27 août 1838.
Le 2 septembre 1838, il écrivait : « Les colléges catholiques sont l'un des plus pressants besoins de la France. »

Les sujets manquèrent pour l'application immédiate de cette nouveauté. Elle présupposait d'ailleurs l'abrogation de l'incapacité d'enseigner qui pesait sur les congrégations religieuses, et les douze dernières années du règne de Louis-Philippe s'écoulèrent sans que cette abrogation pût être obtenue. L'attitude prise par la République envers les hommes et les choses de la Religion avait éveillé de meilleures espérances, bientôt justifiées par la loi du 15-27 mars 1850. A l'instant même, la pensée de créer un Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique fut reprise avec vivacité. Une première tentative en ce sens, faite au Bourg-du-Péage, près de Romans (Drôme), avait échoué. Une seconde eut lieu à Oullins (Rhône) et fut plus heureuse.

Mais, pour préparer des hommes, il importe, avant tout, d'*élever* des femmes. Or, par une coïncidence manifestement providentielle, au moment même où surgissait la pensée d'Oullins, naissait, chez une religieuse dominicaine d'une petite ville de Lorraine, l'idée de donner à l'éducation des filles une impulsion plus forte et plus féconde, en unissant, à l'état de Congrégation, plusieurs couvents de Sœurs Prêcheresses enseignantes. Qui ne sent les désavantages des communautés isolées? Chacune est forcée de trouver, dans son étroit personnel, une prieure, une maitresse des novices, une maitresse du pensionnat, d'autres maitresses pour toutes les branches de l'enseignement. Le régime de la Congrégation, au contraire, permet l'unité de noviciat, d'où résultent et l'unité d'esprit, et l'uniformité d'observance, et l'excellence même de la probation : car la probation, pour être

ce qu'elle doit, réclame instamment une maîtresse des novices éminente et des postulantes en certain nombre. Que si les têtes capables de diriger un noviciat sont rares dans toute une province, combien plus dans le cercle restreint d'une seule maison! Et combien le petit nombre des recrues expose un couvent isolé au péril des choix médiocres, au lieu que, sous le régime de la Congrégation, les sujets sont répartis selon les besoins, toutes les combinaisons de personnes sont permises, et les couvents se complètent les uns les autres.

La religieuse au cœur de laquelle Dieu avait mis cette pensée, s'en ouvrit au R. P. Hue, dominicain, qui prêchait alors à Neufchâteau, diocèse de Saint-Dié, où elle était prieure. Le P. Hue entra d'autant plus volontiers dans le dessein de la Mère Sainte-Rose, qu'il se trouvait déjà, comme on le verra tout à l'heure, dans la confidence du projet d'Oullins. Il soumit la double ouverture qu'il avait reçue au P. Lacordaire, qui vit là sur-le-champ le doigt de Dieu, et c'est ainsi que sont nées les deux congrégations des Frères et des Sœurs du Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique. « Elles sont nées en même temps et d'un même souffle, issues de la même pensée, de la même bénédiction, de la même sève, comme deux sœurs jumelles, et elles ont marché du même pas [1]. »

Au mois de décembre 1852, le P. Lacordaire et la Mère Sainte-Rose se rencontrèrent à Langres, où les Dominicaines avaient une maison d'éducation florissante, dont celle de Neufchâteau n'était qu'une colonie. Il fut

[1] Article du R. P. Hue, dans l'*Année dominicaine*, mars 1860.

convenu que l'œuvre de l'union des couvents en Congrégation serait entreprise sans délai, et le P. Lacordaire se reposa sur le P. Hue du soin de mener la chose à fin. C'est ainsi que, avec l'autorisation du Maître général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, de l'assentiment des évêques de Langres, de Saint-Dié et de Nancy, les deux couvents de Dominicaines de Langres et de Neufchâteau s'unirent en Congrégation avec un troisième couvent qui fut fondé à Nancy, pour être le siége du noviciat et la tête de tout le corps. La présence à Nancy des Pères du grand Ordre était une raison suffisante de choisir cette ville pour en faire le centre de la Congrégation nouvelle. Mais de plus, comme le remarque le P. Hue, c'est la loi des congrégations religieuses qui sont vouées à la vie active, d'aller asseoir leur siége principal dans les grands foyers d'activité intellectuelle et civile. La jeunesse y abonde et aussi les vocations ; le progrès, le niveau général des idées s'y trouvent toujours à un degré supérieur, et c'est là qu'il est bon que se forment ceux dont la mission est de former les autres.

La fondation de Nancy, accomplie au mois de mai 1853, réussit à merveille. Le noviciat s'accrut rapidement de sujets distingués ; le nombre des élèves augmenta au delà de toute espérance, et les études furent portées au degré d'élévation que réclament les besoins présents de la société française.

En 1859, la maison de Nancy envoya un essaim à Paris : le second couvent de la Congrégation fut ainsi fondé ; peu de temps après, il fut transporté à Neuilly-sur-Seine. En 1868, eut lieu une troisième

fondation à Épernay. Toutes ces maisons sont prospères [1].

L'esprit du P. Lacordaire animait au plus haut point le P. Hue ; cet esprit ne pouvait donc manquer d'animer l'éducation donnée par ses filles. Est-il besoin de le dire? C'est un esprit large, généreux et fort, qui va droit et tout d'abord à ce qu'il y a de bon dans l'enfant, s'adresse à ses nobles instincts de conscience, d'honneur, de devoir, de dignité, de respect de soi, et l'amène, par la force morale ainsi développée, à réagir contre ses défauts, à prendre à cœur la lutte contre lui-même. C'est un esprit qui, par un régime et une discipline également éloignés de l'austérité et de la mollesse, s'applique à cultiver dans l'enfant et à faire éclore les germes de la femme forte.

Toutefois, je ne fais nulle difficulté de le reconnaître, l'action du P. Lacordaire sur l'œuvre des Dominicaines enseignantes ne fut qu'une action indirecte. Sur l'œuvre d'Oullins et sur la création des Dominicains enseignants, l'action du Père fut au contraire immédiate et toute-puissante.

Oullins, à une lieue de Lyon, avait été, sous Louis XVI, la maison de plaisance de M. de Montazet, archevêque de Lyon. La situation est belle : le coteau où s'élevait le château du Perron domine le Rhône, et de là on découvre Lyon, les montagnes du Bugey, les Alpes et la plaine du Dauphiné. En 1833, dans la première ardeur de l'élan

[1] Depuis 1860, la maison de Langres n'appartient plus à la Congrégation. Celle de Neufchâteau s'est retirée en 1864.

qui, sur tant de points de la France, répondit au coup de clairon de l'*Avenir*, de jeunes prêtres du diocèse de Lyon, animés, eux aussi, de l'esprit des temps nouveaux, avaient acheté cette maison pour y installer un collége libre. Sous la direction de M. l'abbé Dauphin, depuis doyen de Sainte-Geneviève et chanoine de Saint-Denis, Oullins avait eu ses jours d'éclat. Mais il ne put échapper aux chances d'instabilité qui menacent toutes les œuvres purement individuelles, et la tourmente de 1848 avait ébranlé l'institution jusque dans ses fondements. L'un des professeurs de la maison, M. l'abbé Cédoz, engagé depuis peu dans le Tiers-Ordre séculier de Saint-Dominique, conçut alors la pensée de former à Oullins une fraternité de tertiaires vivant en communauté, qui, plus tard, prenant la direction du collége, lui donnerait une vie nouvelle, sous l'auréole que le P. Lacordaire venait de rendre à l'Ordre des Frères Prêcheurs. L'abbé Cédoz fut grandement encouragé dans ce dessein par le P. Hue, auquel il s'en était ouvert, dans une retraite qu'il fit au couvent de Chalais ; et, sous la direction lointaine, mais active et efficace de ce religieux, il s'établit à Oullins une petite communauté secrète, qui fut le germe du Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique. Elle se composait des Frères Cédoz, Captier et Mermet : ce dernier s'était trouvé à la Chênaie avec l'abbé Lacordaire.

Au mois de juillet 1851, la pensée de M. l'abbé Cédoz fut communiquée aux directeurs d'Oullins, qui l'accueillirent avec bonheur. De son côté, le P. Hue en avait parlé au P. Lacordaire et au P. Jandel, qui tous les deux

y étaient entrés à pleines voiles. Mais le branle-bas socialiste dont la France était ouvertement menacée pour 1852, tenait alors en échec tous les projets. Au mois de janvier suivant, ces craintes avaient cessé. Le P. Lacordaire vint prêcher à Lyon pour une maison de patronage fondée à Oullins par la Société de Saint-Vincent-de-Paul [1]. Il profita naturellement de l'occasion pour prendre à fond connaissance du dessein originairement conçu par l'abbé Cédoz. Le 24 avril 1852, s'ouvrit à Flavigny le premier chapitre des Frères Prêcheurs de la nouvelle province de France, et la fondation d'un Tiers-Ordre enseignant y fut résolue. Quelques jours après, M. Dauphin se rendit à Flavigny, et la cession de la maison d'Oullins à l'Ordre des Frères Prêcheurs fut dès lors chose arrêtée en principe.

Le P. Lacordaire, comme on voit, n'en avait pas eu le premier la pensée, les ouvertures de l'abbé Cédoz étaient venues au-devant de lui. Il arriva que, dans le même temps, des avances toutes semblables lui parvenaient de Bourges [2]. Le Père vit là un manifeste appel de la Providence ; cette fondation était un grand fardeau à la fin de sa carrière ; mais elle s'était présentée si naturellement, avec des chances si favorables en apparence, qu'en s'y refusant il aurait cru manquer à la volonté de Dieu [3]. Il lui sembla qu'en face de l'Université si fortement constituée par

[1] Ce sermon est remarquable. On le trouve dans l'*Année dominicaine*, année 1862. Ce paraît être une sténographie, mais elle n'a pas été revue par le Père.

[2] Lettre du P. Lacordaire à M. l'abbé Cédoz, 18 janvier 1852.

[3] A Mme de Favencourt, 9 octobre 1852.

Napoléon, entre les Jésuites et les colléges tenus par des prêtres séculiers, il restait encore à prendre une large place. Les besoins étaient immenses; mais tous ne comprenaient pas ces besoins de la même manière. Je touche ici l'une des plus grandes plaies du temps. Ce qui manque surtout aux jeunes hommes, dans les nations vieillissantes comme la nôtre, c'est l'ardeur de la lutte contre le mal. Il se trouve encore des âmes capables de se dévouer dans la milice sacrée, des âmes de missionnaires et de martyrs. Pour une autre milice, il se rencontre en grand nombre des cœurs de soldats (combien de jeunes hommes affrontent résolûment le canon!). Il s'en trouve moins qui sachent se battre sur d'autres champs de bataille, qui sachent descendre, par exemple, quand il est besoin, contre les factions, sur la place publique, comme aussi faire face à l'anti-christianisme, partout où il se présente, et le combattre avec vigueur par la parole, par la presse, et surtout par des actes et par des œuvres. C'est cette dernière sorte d'hommes qu'aspirait à susciter, par l'éducation, le P. Lacordaire. Il lui paraissait que l'éducation en France était de moins en moins virile : qu'on formait de moins en moins des hommes d'énergie et de lutte, des hommes qui ne provoquent pas le combat, mais qui l'acceptent avec confiance, fidèles à cette parole de l'Écriture : *Si exurgat adversum me prælium, in hoc ego sperabo*[1]. C'étaient là les hommes qu'il priait Dieu d'envoyer à la France, les hommes qu'il eût été heureux

[1] Si l'ennemi se dresse devant moi, je mettrai mon espoir dans le combat. (Ps. XXVI, 6.)

de former, pour servir la cause de la vérité comme elle mérite d'être servie. Telle était à ses yeux la mission propre, la mission providentielle du Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique.

Voilà pourquoi cette œuvre a été l'œuvre préférée du Père durant les sept dernières années de sa vie. C'était sur le Tiers-Ordre qu'il faisait fond pour répandre dans la jeunesse les sentiments qui débordaient de son propre cœur, l'amour de Jésus-Christ, l'amour de l'Église, l'amour du travail, de la vertu, de la dignité personnelle.

Et, de plus, le Père croyait le Tiers-Ordre presque indispensable à la restauration dominicaine. Il concevait cette institution comme un rameau du grand Ordre, à qui elle se rattachait par l'esprit, par les traditions, par la hiérarchie ; mais il lui donna des statuts particuliers, appropriés au ministère de l'enseignement. C'était quelque chose d'intermédiaire entre la vie monastique et la vie séculière : pour habit, une soutane blanche sans plis, avec un collet romain, point de scapulaire, une ceinture de cuir et un manteau noir muni d'un capuchon ; pour œuvres de mortification, l'abstinence le lundi et le mercredi, le jeûne chaque vendredi ; pour préparation, un noviciat d'un an dans une maison du grand Ordre ; pour conclusion, des vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance. Le Tiers-Ordre devait dépendre du Provincial du grand Ordre, par qui devrait être confirmée l'élection des prieurs collégiaux et qui aurait droit d'inspection sur les colléges. Les Tertiaires enseignants devaient faire chaque année une retraite dans un couvent du grand Ordre.

Toutes choses étant ainsi convenues, avec l'approbation du cardinal archevêque de Lyon [1], M. l'abbé Dauphin, le jour de la fête de la maison d'Oullins, le 25 juillet 1852, en présence d'un grand concours de parents et d'élèves, annonça la cession de l'établissement à l'Ordre de Saint-Dominique, et le P. Lacordaire, qui venait de prêcher à Toulouse le panégyrique de saint Thomas, répondit par un discours d'acceptation. Quatre jeunes Tertiaires devaient se rendre à Flavigny pour y faire leur noviciat et former, après leur profession, le premier noyau du Tiers-Ordre enseignant. Durant cette année d'épreuve, les anciens directeurs d'Oullins continuèrent leur œuvre, pour la transmettre aux futurs profès, dès que ceux-ci auraient fait l'émission de vœux solennels qui les ferait enfants de Saint-Dominique.

Oullins d'abord appartint au grand Ordre ; ce devait être le nœud entre cet Ordre et le Tiers-Ordre enseignant. Le P. Lacordaire comptait y établir le noviciat de ce Tiers-Ordre, l'école normale, la résidence des principaux supérieurs, tout en y laissant un pensionnat [2]. Il parlait de cette œuvre avec bonheur. Dans la profonde conviction qu'il avait d'une grande mission réservée au nouvel esprit dominicain près de la société contemporaine, il était heureux d'unir l'apostolat de l'éducation à celui de la prédication, la force continue à la force intermittente, si puissante déjà « par la prérogative qu'elle possède de pouvoir, à l'heure même, agir sur les multitudes. »

[1] Son Éminence le cardinal de Bonald.
[2] A Mme Swetchine, 24 juillet 1852.

Le 1er octobre 1852, le P. Lacordaire emmenait d'Oullins à Flavigny quatre postulants, MM. Cédoz, Captier, Mermet et Mouton. Le lendemain, jour de la fête des saints Anges gardiens, il les installa dans de petites cellules, qu'il leur avait fait préparer tout près de la sienne; car il voulut être lui-même leur maître des novices. Bien qu'il portât alors le poids de toutes les affaires de la Province, sa porte leur demeurait toujours ouverte. A quelque heure du jour qu'ils le prissent, il interrompait à l'instant son travail pour les entendre et pour leur donner ses avis. Ce moment de la vie de Lacordaire nous le montre sous une face nouvelle : il est vraiment père. Trois fois chaque jour, il réunit chez lui les Tertiaires. Il tient les chapitres chaque semaine. Il préside une partie des récréations. Il règle tous les détails de la vie commune, conseille, corrige, encourage. Sa direction était simple, la plus exempte d'étroitesse qui se puisse concevoir, tout à la fois austère et paternelle. La réunion du matin avait pour objet le travail des constitutions du Tiers-Ordre. Le Père préparait ce travail en particulier : ainsi préparé, il exposait le sujet, posait les questions, demandait à chacun son avis et se rangeait ordinairement du côté de la majorité. La rédaction des conclusions était confiée à un novice, pour être adoptée après discussion à une réunion ultérieure. Ce travail en commun prenait une heure. Dans la réunion de l'après-midi, les novices entendaient de la bouche du Père l'explication des rubriques. Après le souper, les Tertiaires, durant tout l'hiver, prenaient leur récréation avec lui au coin de son feu.

Le travail des constitutions dura six mois. Le P. La-

cordaire, à cet égard, s'était inspiré avant tout de l'admirable règle de saint Augustin, commune à toutes les branches de l'Ordre de Saint-Dominique. Il avait pris pour base la règle des Tertiaires séculiers, dès longtemps approuvée par le Saint-Siége, et pour guides les constitutions du grand Ordre, sans s'interdire d'interroger aussi les règles de différentes congrégations enseignantes. Au mois d'octobre 1853, tout fut soumis au conseil généralice des Frères Prêcheurs. Amendées en quelques points par suite de cet examen préalable, les constitutions du Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique furent approuvées pour dix ans en 1858. Elles l'ont été définitivement, à l'expiration de ces dix années d'expérience, par le Chapitre général du grand Ordre, le 12 juin 1868.

Mais nous ne sommes qu'en 1852. Le 10 octobre de cette année, le Père planta, au bas du clos du couvent de Flavigny, la croix du Tiers-Ordre enseignant. Il avait choisi ce jour, parce que c'est la fête de saint Louis Bertrand, l'un des grands saints de l'Ordre, l'émule de Las Casas dans l'apostolat des provinces indiennes de l'Amérique espagnole, et le modèle accompli du maître des novices. Ce fut une grande fête dans le couvent que cette plantation de croix ; ce fut une de ces cérémonies pleines d'élan où le Père mettait toutes ses complaisances. On partit en procession de la chapelle, en suivant, au chant des psaumes, les sentiers en spirales que les religieux avaient tracés de leurs mains dans le petit bois qui tapisse les flancs de la colline, au pied des anciens remparts de Flavigny, gracieusement couronnés par le monastère : on parvint ainsi à une esplanade bien connue des reli-

gieux, qui venaient souvent prendre leur récréation dans ce lieu pittoresque et solitaire ; là, sur l'angle saillant d'un rocher qui domine ce point du bois, se dressait une petite croix de pierre, destinée à être un monument commémoratif de la fondation du Tiers-Ordre. Cette croix fut bénite par le Père, qui prononça, devant les religieux, avidement rangés en cercle autour de lui, une allocution exquise ; et la procession reprit en chantant le chemin des rampes verdoyantes qui reconduisent au couvent.

Douze jours après, à la fête de l'archange Raphaël, les Tertiaires enseignants prenaient l'habit. Le Père donna beaucoup de solennité à cette cérémonie. Il y prit la parole avec sa supériorité accoutumée, rappela que l'Ordre de Saint-Dominique avait été un ordre de Professeurs non moins qu'un ordre de Prédicateurs, parla de la nécessité de donner satisfaction dans l'enseignement aux besoins des générations modernes, et, par une application ingénieuse et toute charmante, il fit voir dans l'ange envoyé de Dieu au jeune Tobie la figure et le modèle anticipé de l'*éducateur* chrétien. Le Père n'attendit pas la fin du noviciat pour ramener les Tertiaires à Oullins. Le 13 août 1853, ils rentraient dans cette maison, où ils prononcèrent leurs vœux solennellement le jour de l'Assomption. « Dieu, leur dit le Père, vous a choisis pour commencer quelque chose dans son Église : c'est là une grande grâce. »

Deux jours après, le 17 août 1853, le Père prenait avec eux possession d'Oullins, à la distribution des prix. M. l'abbé Dauphin, qui présidait à cette cérémonie pour la dernière fois, y prononça un remarquable discours

sur les avantages de la vie religieuse appliquée à l'enseignement : unité du but et unité des âmes, stabilité des traditions, permanence et perpétuité du dévouement. Le Père parla à son tour ; son discours n'a pas été conservé. Il ne se dissimulait pas les difficultés de sa nouvelle entreprise : « Mais, se disait-il, on ne fait rien sans la « foi ; les fondateurs se reconnaissent à leur intrépidité « devant l'avenir [1]. »

Le labeur, au début, fut héroïque : les Tertiaires qui portaient à eux quatre le poids de la fondation nouvelle, avaient contre eux leur jeunesse, leur petit nombre, *l'écrasement* des affaires et les inconvénients d'un personnel de collaborateurs qui n'étaient pas encore éprouvés. Mais le succès ne se fit point attendre.

Avant eux, l'utopie régnait à Oullins. On y avait pris le contre-pied de ce qui se faisait au sein des colléges officiels. Dans l'Université, le même professeur enseigne parallèlement le français, le grec et le latin : le premier Oullins eut un professeur spécial pour chaque langue, un pour la littérature, un pour l'histoire, comme pour les sciences mathématiques et les sciences naturelles [2]. Les fondateurs se défiaient de l'émulation à l'excès ; ils en médisaient presque autant que Bernardin de Saint-Pierre. Leur discipline était vague, ondoyante, peu rigoureuse et peu vigoureuse : à force de poursuivre dans l'éducation collective un idéal de vie de famille, ils n'avaient jamais

[1] Au P. Captier, 20 mars 1854.

[2] Le plan général d'enseignement du premier Oullins est exposé d'une façon spécieuse dans un discours de M. Dauphin, prononcé en 1835 et recueilli en tête du volume qu'il a intitulé *De l'éducation*.

eu de règlement écrit qui fût pris au sérieux par trois personnes. Leurs tendances politiques étaient libérales, leurs tendances littéraires étaient romantiques (je parle ici la langue de 1833). Sauf la politique, le P. Lacordaire était à l'autre pôle. Il connaissait le plan d'études en vigueur dans l'Université ; il l'avait vu fonctionner, il s'en contentait ; il avait peine à en concevoir un autre. Jamais il n'a songé à amoindrir l'émulation, qui engendre l'effort de la volonté et partant la virilité du caractère. Il était, comme l'atteste le P. Chocarne, un classique sévère, trop sévère peut-être, car il goûtait médiocrement Shakespeare, et n'exceptait guère que Chateaubriand de son dédain pour notre littérature contemporaine. Dans la discipline, il portait l'extrême passion qu'il avait en toutes choses pour la règle, et de plus la vigueur de la trempe dominicaine. Dès sa première visite à Oullins, après la retraite des anciens directeurs, il supprima le morcellement des classes et l'extrême division de l'enseignement.

Les Tertiaires lui demandèrent son programme. Il répondit : « Le besoin auquel est dû la formation du Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique, est le besoin, dans notre pays, d'une éducation chrétienne forte et solide, appuyée elle-même sur un enseignement éclairé, généreux et fécond. Il n'y a rien proprement de nouveau à fonder en pareille matière : ce sont les hommes qui manquent, et les hommes manquent parce que la vie religieuse, qui est le principe de tout grand dévouement, manque elle-même dans notre pays... Au fond, les méthodes raisonnables, entre les mains d'habiles gens, sont

toutes à peu près d'une égale efficacité. Nos pères savaient cela et ils ne s'inquiétèrent, en ouvrant des écoles, que d'être dignes d'y enseigner aux enfants de Dieu la piété et la vérité. Je n'ai pas eu d'autre dessein. Ce qui est essentiel, c'est, dans un âge de critique et d'examen, de donner aux enfants une religion solidement assise sur un enseignement historique et philosophique approfondi. Il suffit pour cela de bien user des matériaux que les sciences du dix-septième et celles du dix-neuvième siècle ont amassés. Vous avez à devenir des religieux saints et éclairés, des professeurs dévoués et distingués. Pour devenir de saints religieux, il faut prier, méditer, aimer et pratiquer votre règle ; pour devenir des professeurs distingués, il vous faut travailler autant que vous le permettront vos forces. Tout est là pour vous, pour nous tous. Sans sainteté, point de dévouement ; sans dévouement, point d'action sur la jeunesse. Et, d'une autre part, sans travail, point de puissance dans l'enseignement [1]. »

Ce sont assurément là des vues très-simples, mais dont l'extrême justesse n'en fait pas moins honneur au jugement du Père : on aura peine à retrouver, dans ces idées si peu neuves et si essentiellement pratiques, l'esprit d'aventure que lui prêtent ceux qui n'ont pas voulu le connaître.

J'ai dit qu'au moment même où des ouvertures étaient faites au Père en ce qui touchait Oullins, des avances de même nature lui venaient de Bourges. Le 11 octo-

[1] Au R. P. Lécuyer, 13 mai 1855.

bre 1845, l'archevêque, M. Dupont, depuis cardinal, posait dans cette ville la première pierre du petit séminaire de Saint-Célestin. L'édifice fut conçu dans des proportions grandioses. Pour suffire aux frais de construction, le Prélat se fit pauvre ; réduisant à cinq mille francs ses dépenses personnelles, il mit dans l'entreprise tout son patrimoine et ses trois traitements d'archevêque, de cardinal et de sénateur. Dès que les constructions touchèrent à leur fin, il se jeta littéralement aux pieds du P. Lacordaire pour obtenir que ce dernier consentît à se charger du petit séminaire de Bourges. Le Père manquait d'hommes ; quatre années durant, il déclina les instances les plus touchantes ; mais, au mois d'août 1856, il se laissa vaincre. Le Cardinal s'était contenté de deux Tertiaires pour commencer l'œuvre avec le concours du clergé diocésain. C'était là manifestement une situation fausse ; les élèves restaient ainsi dans les mains de leurs anciens maîtres, et il n'y avait d'étrangers dans la maison que les deux jeunes religieux chargés de la gouverner. On pressent les suites d'une combinaison si peu homogène. Les préventions contre les étrangers, naturelles en province, plus profondes dans le Berry que nulle part ailleurs, donnaient aux résistances de l'esprit de routine une force à peu près insurmontable. Mais le Père n'avait vu que l'importance de l'œuvre en elle-même : c'est une si grande chose d'élever le niveau de l'éducation cléricale et de préparer à un grand diocèse des prêtres qui fassent honneur à l'Église [1] ! Le caractère du Cardinal

[1] A Mme Swetchine, 12 septembre 1855.

avait d'ailleurs séduit Lacordaire. « C'est, écrivait-il, un homme simple et droit, éloigné de toutes les intrigues de ce temps, et ayant au moins le mérite de ne pas paraître [1]. » Mais le Cardinal mourut en 1859, au moment où les Tertiaires, devenus plus nombreux, commençaient à dominer la situation, en se délivrant, au prix d'efforts héroïques, de toute collaboration séculière. Le nouvel archevêque, M. Menjaud, si ami des Dominicains à Nancy, annonça d'abord les dispositions les plus favorables. Toutefois, à son arrivée à Bourges, ces dispositions changèrent. Le clergé diocésain n'était pas réconcilié avec la pensée de voir le petit séminaire entre les mains d'un ordre religieux. Le Prélat inclinait à donner satisfaction à l'opinion de ses prêtres, blessé qu'il était au reste du refroidissement du Père à son endroit depuis qu'il était devenu le premier aumônier de l'Empereur. Des négociations s'ouvrirent avec M. Menjaud pour un nouveau concordat entre le Tiers-Ordre et l'archevêché de Bourges. Ces négociations ne purent aboutir, et le P. Lacordaire crut devoir rappeler ses religieux au commencement d'août 1860. Leur séparation d'avec leurs élèves fut déchirante, et le successeur de M. Menjaud a exprimé ses regrets de ce que son devancier l'avait laissé s'accomplir.

Cette expérience de Bourges avait été douloureuse. Mais le Père s'en consolait en reposant sa pensée sur les succès croissants du Tiers-Ordre à Oullins et à Sorèze.

Qu'était-ce que Sorèze ?

[1] A Mme Swetchine, 30 septembre 1856.

Sorèze n'était pas d'hier, comme Oullins : la vieille abbaye bénédictine du pays albigeois avait son histoire ; l'École aussi avait la sienne. L'abbaye remontait à Pépin le Bref ; l'École aux dernières années du dix-septième siècle. Dans la seconde moitié de l'âge qui suivit, Sorèze était devenu célèbre. C'était le temps où toutes les traditions, celles de l'enseignement comme les autres, étaient ébranlées à la fois ; les Bénédictins de Sorèze n'attendirent pas la chute des Jésuites pour prendre l'initiative du mouvement et pour modifier radicalement le plan d'études en vigueur. L'*Encyclopédie* avait mis les sciences à la mode. L'École de Sorèze inaugura la réaction qui devait prévaloir, à la fin de ce siècle, contre la part faite jusque-là dans les études aux langues anciennes. N'accordant qu'une place imperceptible à l'enseignement du grec, elle rendit classique celui des langues vivantes ; elle admit la première des élèves qui n'apprenaient pas le latin ; surtout elle donna le pas aux sciences sur les lettres, et fit une large part aux arts d'agrément. C'était caresser toutes les tendances et flatter tous les préjugés du temps. L'utilité de ces réformes était contestable ; mais du moins ne pouvait-on reprocher aux moines de Sorèze d'être inféodés à l'esprit de routine. Lancée à pleines voiles dans cette voie alors toute nouvelle, l'École obtint rapidement une vogue extra-continentale. Le nom de l'ancienne abbaye avait passé les Pyrénées et les mers. L'Espagne et ses colonies, les États-Unis, l'Italie, la Grèce, la Hollande, la Pologne, envoyaient à Sorèze comme une légion étrangère, qui ajoutait, par la diversité de sa physionomie et de ses aptitudes, une vie

nouvelle à une vie déjà si animée et si féconde. Sorèze servit de lien entre la France et ses colonies, d'une part, la péninsule ibérique et les États américains, de l'autre. Louis XV l'érigea en école royale militaire. Joseph II ordonna à son ambassadeur de se rendre à Sorèze et de lui faire un rapport complet sur le plan d'études suivi dans l'établissement. C'était surtout, à ce moment, une école de gentilshommes, mais le temps faisait son œuvre : en 1788, les élèves du Tiers-État s'y trouvaient en majorité. C'était l'école préférée par la noblesse pauvre et la bourgeoisie de tous les degrés ; ces diverses classes s'y alliaient à merveille. Pendant la Révolution, beaucoup de *Soréziens* se firent remarquer au service de leur pays ; les généraux Andréossy et Dejean, le président Barris, les cinq frères Caffarelli étaient sortis de Sorèze. Voilà les hommes que formaient les moines.

Au début de la Révolution, un bénédictin sécularisé, François Ferlus, acheta Sorèze, et, comme l'a dit le P. Lacordaire, par une miraculeuse exception, la vie de l'École ne fut pas interrompue un seul jour. Quand tout tombait sous les coups d'une destruction qui n'avait ni le sens du passé ni celui de l'avenir, quand tous les colléges se fermaient comme toutes les églises, Sorèze demeura debout au pied de sa montagne ; pas une pierre ne se détacha de ses murs, pas un arbre ne se détacha de son parc, et sa cloche fidèle ne cessa d'appeler des disciples aux leçons des nouveaux maîtres. Aussi, en 1800, l'École était citée par les inspecteurs généraux de l'instruction publique comme « *un modèle colossal* parmi les écoles de France. » Sous la direction de François Ferlus, Sorèze

donna quarante élèves à l'École polytechnique. Après lui, sous son frère Raymond-Dominique, le succès ne fit que s'accroître et l'École compta jusqu'à quatre cents pensionnaires. Cette prospérité toutefois ne put se soutenir. Avant la mort de Raymond-Dominique, en 1840, le nombre des élèves n'était plus que de 145. Deux mois après, la maison de Sorèze était mise en vente. Elle fut acquise par une société de pères de famille, qui confièrent la direction de l'École d'abord à M. l'abbé Gratacap, puis à M. l'abbé Bareille, l'habile traducteur de saint Jean Chrysostome. « Ces deux prêtres distingués, dit le P. Chocarne, mirent tout leur zèle à faire rentrer l'École dans les voies chrétiennes et prospères des anciens Bénédictins ; mais cette tâche était lourde. » Quels qu'eussent été les efforts de la nouvelle direction, l'École ne se relevait point ; le nombre des élèves ne suffisait pas à couvrir les frais de l'établissement ; la dette allait croissant ; une catastrophe était imminente. C'est alors que la commission administrative de l'institution de Sorèze proposa au P. Lacordaire de prendre la direction de l'École.

Le Père, comme on l'a vu, refusa d'abord. Naturellement, les embarras financiers ne l'attiraient pas ; puis, au terme désormais prochain de sa charge de Provincial, il entrevoyait un loisir longtemps désiré, le loisir d'accomplir le rêve de sa jeunesse, d'écrire un livre qui exposerait toute la suite de la doctrine catholique d'une manière appropriée aux besoins et aux dispositions des âmes au dix-neuvième siècle. C'était là une grande œuvre, et ce semblait être spécialement la sienne, car, comme il l'a dit lui-même, il avait reçu de Dieu la grâce d'entendre

ce siècle et d'être entendu de lui. Les instances des actionnaires de Sorèze, la claire vue du bien qui pouvait s'opérer là dans des conditions bien plus larges qu'à Oullins, la perspective de l'horizon qu'ouvrait au Tiers-Ordre enseignant la direction d'une maison de cette importance, enfin l'assurance formelle que sa responsabilité personnelle sous le point de vue matériel serait mise entièrement à couvert, finirent par l'ébranler. Il craignit de trop se rechercher lui-même dans ce désir (qu'il caressait depuis si longtemps) de clore sa vie par un monument, par un livre. « Ce qui a fait ma force pendant toute ma vie, disait-il, ç'a été précisément de ne pas choisir ce que j'eusse voulu, mais d'être toujours aux ordres de Dieu, dont la volonté se manifeste par le cours souvent imprévu des événements. Il y a trente ans que j'ai quitté le monde : pendant ces trente ans, Dieu m'a changé douze fois de lieu et quinze fois de position; je n'ai presque jamais fait ce que j'aurais choisi. Ce qui me rassure, c'est que je ne fais pas ce que je veux : grande raison de croire que je fais la volonté de Dieu. Mon goût serait de me reposer et d'écrire. Ce peut être une tentation ; je dois m'en défier. » Le Père s'en remit donc au jugement du Maître général, qui se prononça, comme on sait, pour l'acceptation [1]. « Je me suicide, écrivait le Père, mais c'est Dieu qui le veut; c'est là ma force, mon soutien, ma vie. »

Il sentit l'épine du sacrifice, dit le P. Chocarne, alors son compagnon et son confident le plus intime, et c'est

[1] Lettre de M. de Pons, vicaire général de Toulouse, président de la commission administrative de Sorèze, 22 août 1868.

dans ce sens qu'il appelait Sorèze son *tombeau : viventi sepulchrum*[1]. Mais c'est librement qu'il descendait dans ce tombeau pour y faire l'œuvre de ses plus chers désirs.

Dès le 26 mai 1854, il écrivait : « Il s'agit d'une extension considérable qui va être donnée au Tiers-Ordre par la cession du fameux collége de Sorèze. Livré longtemps à des laïques et à un esprit peu chrétien, ce collége a été acheté par des personnes religieuses et considérables de Toulouse, qui veulent en faire une institution tout à fait catholique. On nous a donc offert l'administration pleine et absolue pendant trente ans, avec application des bénéfices à notre profit, de manière à éteindre les actions des propriétaires et à faire ainsi passer la propriété sur notre tête sans rien débourser et sans courir aucune chance défavorable. Ces propositions sont acceptées du P. Jandel, et je n'attends plus pour conclure que son autorisation officielle et définitive[2]. »

Il disait un peu plus tard : « Maintenant que mon provincialat est expiré et que j'ai mené à bonne fin, en seize années de travaux, l'œuvre du rétablissement des Frères Prêcheurs en France, j'aurais dû naturellement entrer en une période de repos. Mais il se trouve que des circonstances que je n'ai pas cherchées, auxquelles j'ai même résisté, m'ont jeté sur les bras une seconde œuvre, qui semble, dans les desseins de Dieu, un complément de la première. Une fois mon parti pris à cet égard, j'ai dû aviser à me rendre le moins incapable possible de réussir

[1] *Viventi sepulchrum, Morienti hospitium, Utrique beneficium* (paroles du Père sur Sorèze).

[2] A Mme de Prailly.

une seconde fois, et *il m'a été manifeste que la concentration de toutes mes forces vers ce seul point était mon unique moyen de succès*. Sorèze ne peut se sauver que par moi, s'il peut se sauver. Bien qu'ayant conservé toujours cent vingt élèves pensionnaires au prix de mille francs, cependant, vu le grandiose de son professorat, qui revient à 55,000 fr. par an, il luttait péniblement contre sa ruine. Ma présence y est nécessaire pour les parents, les élèves et les professeurs : l'unité et la vie en dépendent. De plus, Sorèze va être le noviciat du Tiers-Ordre enseignant : deux postulants m'y attendent et j'en emmène cinq avec moi. A ce noviciat s'ajoutera, l'an prochain, l'École normale ; car je ne veux pas fonder un ordre enseignant sans une école normale préparatoire. A tous ces points de vue je dois prendre résidence à Sorèze, tout conduire, tout animer, tout gouverner directement. Dès lors, le sacrifice de mes prédications est indispensable. J'aurai prêché vingt ans, de 1834 à 1854 : c'est déjà beaucoup, et si j'avais dû continuer, c'eût été à Paris, dans un genre nouveau, celui de l'*exposition évangélique*, que j'avais abordé aux Carmes en 1849 [1]. Or, je ne puis pas être à Sorèze et à Paris [2]. »

Le Conseil généralice des Frères Prêcheurs décida en principe que le Tiers-Ordre enseignant paraissant appelé à prendre bientôt de grands développements, il était indispensable de séparer complétement sa situation de celle de la province dominicaine de France, sous le rap-

[1] C'est ce qu'a fait depuis, on sait avec quelle supériorité, le R. P. Gratry, à la chapelle de l'Oratoire, rue du Regard.

[2] A M. de Montalembert, 17 septembre 1854.

port financier comme sous le rapport spirituel. Il s'agissait pour cela de constituer le Tiers-Ordre en une province absolument indépendante, dont le Provincial relèverait immédiatement du Général, tout comme le Provincial du grand Ordre, et, en attendant, d'instituer le P. Lacordaire vicaire général pour organiser cette nouvelle œuvre. Comme vicaire général gouvernant le Tiers-Ordre, le P. Lacordaire relevait immédiatement du P. Jandel. Il devait résider dans l'un des colléges tenus par les Tertiaires et non dans un des couvents du grand Ordre. Il choisit naturellement pour résidence la maison de Sorèze, et le P. Chocarne lui fut adjoint comme *socius*.

L'École de Sorèze n'était pas une caserne comme la plupart de nos colléges; c'était une campagne, comme Eton ou Harrow, où l'air était vif, l'espace largement distribué, où l'eau abondait dans un vaste parc, où le voisinage de la Montagne-Noire et des bois admirables invitaient à d'incomparables promenades [1].

C'était, dans toute la force du mot, une patrie. On était sorézien comme on est élève de l'École polytechnique, c'était un titre d'honneur indélébile, un baptême, un lien pour toute la vie. A Sorèze, tout était en commun, cœurs et biens. Après la sortie de l'École, la fraternité subsistait; dès qu'un ancien élève apercevait de loin le costume sorézien, il courait embrasser l'inconnu qui le portait, c'était un frère.

[1] V. le beau chapitre de M. de Montalembert sur les écoles d'Angleterre, *Œuvres*, t. V, p. 537.

« Notre cœur, m'écrivait l'un d'eux, battait bien fort quand nous pensions à notre École et à son histoire. Nous aimions ses murailles, ses traditions, que nous avions apprises avec la curiosité naïve des petits enfants qui écoutent des histoires de géants sur les genoux de leur grand'-mère. Dès notre arrivée, les anciens nous disaient les noms des hommes illustres qui les avaient devancés sur cette terre que nous foulions. Chaque coin de l'École avait sa petite légende. Nous l'embellissions en la répétant, et elle se perpétuait ainsi en s'accroissant sans cesse. Ce sentiment nous faisait considérer avec une sorte de respect nos grands camarades et la belle cour qu'ils habitaient. Quand nous les voyions accrochés aux piliers massifs de leurs arceaux, occupés à graver leur nom sur la pierre et à acquérir ainsi cette immortalité si belle pour nous, nos cœurs soupiraient d'émulation et toute notre ambition se traduisait par ces mots : Ah ! quand je serai *collet rouge !*

« Les *collets rouges* étaient fiers de leur cour, de leur terrasse, de leurs jardins, de leurs priviléges, de la protection dont ils nous entouraient. Leur cour était montrée avec orgueil aux étrangers ; les anciens élèves venaient revoir avec bonheur la place où ils avaient laissé un nom, un emblème d'amitié, un souvenir.

« C'est que nous avions de nobles traditions d'honneur, de gloire, de science, de vertu ; tous les genres de talent, tous les héroïsmes s'étaient rencontrés dans l'École, tous les événements mémorables de notre pays avaient eu des Soréziens parmi leurs acteurs. Le monde reconnaissait encore volontiers les nôtres à leurs manières

polies, aimables; la camaraderie de l'École se continuait dans la vie politique : fallait-il autre chose pour nous rendre fiers et nous faire aimer Sorèze ?

« L'enseignement avait conservé dans l'École un caractère particulier. Les tendances n'y avaient jamais été mesquines. Les beaux-arts et l'éloquence y étaient cultivés avec prédilection. Nous étions de conditions à peu près égales, heureux les uns des autres. Nous aimions le beau, le bien, du moins en théorie. La discipline des cours se faisait par les élèves encore plus que par les maîtres. Il n'était pas plus permis d'être menteur que d'être mal élevé.

« Ainsi la situation était mauvaise seulement par l'exagération de certains principes. Par exemple, l'étude des arts d'agrément tenait une trop grande place, et conséquemment les études sérieuses étaient négligées. Nous avions été trop livrés à nos caprices : l'esprit d'initiative et une certaine indépendance contrôlée par la fermeté du maître, qui caractérisaient l'ancien Sorèze, avaient dégénéré pour nous en indiscipline. Nous avions le culte du souvenir ; mais nous aimions mieux ce que ce souvenir avait de brillant que ce qu'il avait de sérieux. »

Cette situation était pleine de ressources assurément, mais souverainement délicate. Arnauld d'Andilly disait à madame de Sévigné : Vous n'êtes qu'une jolie païenne. Les élèves de Sorèze étaient, presque à tous égards, d'honnêtes païens, pleins d'instincts généreux, enthousiastes ardents des héros de Plutarque, mais affolés de l'esprit du dix-huitième siècle; l'orgueil était leur dieu. Il s'agissait d'en faire des chrétiens, sans amoindrir leur virilité

native. Dieu leur envoya précisément l'homme de ce siècle qui, sans contredit, a su le mieux unir le sentiment profond de sa dignité d'homme avec la pratique au degré héroïque de l'humilité chrétienne.

Lacordaire avait été tout ce qu'étaient les élèves de Sorèze ; il avait été païen, lui aussi, adorateur aveugle et passionné des vertus surfaites d'Athènes et de Rome ; l'indépendance avait été son idole et *sa couche;* pour comprendre l'esprit de Sorèze, il ne lui fallait donc, comme il l'a dit, *qu'un peu de mémoire*. Or il n'avait point oublié assurément qu'il était, lui aussi, « sorti du collége avec une religion détruite, et par là même avec des mœurs qui n'avaient plus de frein, mais honnête, ouvert, impétueux, sensible à l'honneur, ami des belles-lettres et des belles choses, ayant devant lui, comme le flambeau de sa vie, l'idéal humain de la gloire. » Ce résultat s'explique facilement.

« Rien, dit-il, n'avait soutenu notre foi, dans une éducation où la parole divine ne rendait parmi nous qu'un son obscur, sans suite et sans éloquence, tandis que nous vivions tous les jours avec les chefs-d'œuvre et les exemples d'héroïsme de l'antiquité. Le vieux monde, présenté à nos yeux en ses côtés sublimes, nous avait enflammés de ses vertus : le monde nouveau, créé par l'Évangile, nous était demeuré comme inconnu. Ses grands hommes, ses saints, sa supériorité morale et civile, le progrès enfin de l'humanité sous le signe de la croix, nous avaient échappé totalement. L'histoire même de la patrie, à peine entrevue, nous avait laissés insensibles, et nous étions Français par la naissance sans l'être par notre

âme. Je n'entends point toutefois me joindre aux accusations portées dans ces derniers temps contre l'étude des auteurs classiques : nous leur devions le goût du beau, le sentiment pur des choses de l'esprit, des vertus naturelles précieuses, de grands souvenirs, une noble union avec des caractères et des siècles mémorables ; mais nous n'avions point gravi assez haut pour toucher le faîte de l'édifice, qui est Jésus-Christ ; et les frises du Parthénon nous avaient caché Saint-Pierre de Rome [1]. »

Le P. Lacordaire, comme on voit, savait ces choses mieux que personne ; mais, plus que personne, il estimait à leur prix les vertus naturelles et il n'eut garde d'en affaiblir l'élan. Elles rayonnaient toutes en lui avec un éclat supérieur : il était la droiture même, la loyauté, l'honneur, la générosité par excellence. Rien de plus simple que l'accent de sa voix, rien de plus pur que son regard. Celui-là est franc du collier, disaient les Soréziens, avec ce tact des écoliers, si sûr quand ils jugent leurs maîtres. Dès le premier jour, il eut leur confiance entière, et, de son côté, dès le premier jour, non-seulement il les aima, mais il les comprit. Il leur répétait souvent que pour être un vrai chrétien, il faut d'abord être, un homme, *vir*, et il ajoutait : « En recherchant le sur- « naturel, gardez-vous de perdre le naturel. » Ce fut là sa devise, et c'est par là qu'il réussit à Sorèze.

Un soir de l'année 1854, au milieu d'avril, pendant les examens de Pâques, les élèves sont conduits tout à

[1] Notice.

coup dans la cour des *collets rouges;* la musique s'y trouvait. Il venait de se répandre que le P. Lacordaire était *incognito* dans l'École. Mais il a été reconnu, et bientôt il paraît, accompagné de M. l'abbé Bareille, directeur. La musique joue; un *collet rouge* fait au Père un compliment et le prie d'adresser quelques mots aux élèves avides de l'entendre. Le Père remercie, s'excuse, dit qu'il sera heureux de satisfaire l'École une autre fois et demande aux élèves de fixer eux-mêmes le jour. On indique celui de la première communion. Le Père accepte. Au jour indiqué, protestants et catholiques étaient accourus ; la chapelle se trouva trop petite. Le Père parla sur ce texte : *Manete in dilectione meâ.* Les élèves furent fascinés. Quelque temps après, on sut qu'il allait devenir le directeur de l'École, qu'il devait en prendre possession après la distribution des prix, et qu'il était invité à présider les examens.

Qu'allait-il arriver? Que voulait faire de Sorèze le P. Lacordaire? Un couvent? Un séminaire? L'anxiété était au comble. Le jour venu, l'on fit au futur directeur une réception solennelle. Les élèves du manége étaient allés à cheval à sa rencontre et lui servaient d'escorte. Leurs camarades, le corps professoral en tête, l'attendaient, rangés dans la cour d'honneur. Le P. Lacordaire avait avec lui le P. Chocarne. Ils s'avancèrent lentement, les mains sous leurs scapulaires, le P. Lacordaire le haut du corps légèrement voûté, répondant par de douces inclinations de tête et par un regard gracieux et souriant aux saluts répétés des élèves. Cette dignité si simple et si douce captiva tous les cœurs. Le Père assista

aux exercices, vit jouer la dernière pièce qui ait été représentée sur le théâtre de l'École, et répondit par une admirable improvisation au compliment qu'un élève lui adressa. L'enthousiasme ne connut pas de bornes.

C'était le 8 août 1854. Ce jour-là même, le Père publia son programme d'éducation.

« Nous ne pensons pas qu'il y ait rien de fondamental à changer dans les traditions pédagogiques de Sorèze. La Religion y tient et doit y tenir le premier rang, parce qu'elle est la science de Dieu, de l'âme et des destinées, la plus grande lumière de l'homme, sa force décisive contre les passions des sens et de l'esprit.

« Les lettres viennent après. Filles premières de la vérité, qu'elles manifestent par la parole et l'écriture, en donnant à l'une et à l'autre la correction, l'exactitude, la grâce, l'éloquence et la poésie, les lettres sont, avec le Christianisme, le principe de toute civilisation. L'intelligence qui les ignore demeure à l'état inculte ; le peuple qui les méprise, à l'état de barbarie. Si elles n'apprennent pas à tous, même à ceux qui les aiment, le secret de bien dire, du moins elles les rendent sensibles au charme du beau dans la parole vivante et dans la parole écrite ; elles leur inspirent le goût, qui jouit des œuvres de la pensée et fait de l'intelligence un inépuisable trésor de pures et intimes satisfactions. L'homme lettré peut abuser des lettres contre la vérité même ; mais un peuple lettré a une âme que n'a point un peuple dénué de connaissances et de plaisirs intellectuels, et c'est pourquoi partout où décline une portion de l'hu-

manité, partout décline avec elle la vie littéraire. Le siècle de Miltiade et de Léonidas enfanta le siècle de Périclès : le Bas-Empire a été aussi vil en littérature qu'en tout le reste.

« Les sciences ne viennent qu'en troisième lieu. Au contraire des lettres et de la religion, elles peuvent fleurir à une époque de décadence, parce qu'elles n'ont trait qu'à la matière, et que, si leur résultat indirect n'est pas inutile au développement de l'ordre moral et religieux, leur effet le plus immédiat comme le plus constant est d'ouvrir au monde des sources de bien-être. Or, le bien-être, sans qu'il soit en lui-même et nécessairement corrupteur, incline l'homme pourtant vers les délices du corps, et dans tous les cas, il n'a rien qui élève l'âme, rien qui la fortifie, rien qui donne au caractère la trempe ferme et désintéressée des saints ou des héros.

« Au-dessus des sciences par un côté, celui du beau, au-dessous d'elles par un autre, celui de la vérité, se placent les arts de l'esprit, tels que la musique, le dessin, la peinture, la sculpture, l'architecture. Une éducation complète ne saurait les négliger. Outre qu'ils achèvent la formation du goût, ils sont le principe de jouissances plus pures que celles du corps, et celui qui n'atteint pas jusqu'aux saintes voluptés des lettres peut trouver dans les arts une consolation divine encore, un acheminement vers celui qui tient l'archet éternel de l'harmonie, en même temps qu'il produit dans sa substance incréée la première et ineffable parole d'où jaillit toute éloquence et toute poésie.

« Enfin les arts du corps, tels que l'équitation, la gymnastique, la chorégraphie et l'escrime, ne sont pas indif-

férents au succès d'une éducation qui ne veut rien omettre de ce qui convient à l'homme pour ne rien perdre de lui. Les forces du corps sont la condition d'une vie bien pondérée, et les grâces ne sont inutiles ni à l'éloquence qui veut persuader, ni à la bonté qui veut plaire, ni au chrétien qui veut porter dignement toute l'œuvre de Dieu dans sa personne, la présenter sans orgueil comme sans honte au respect de ses semblables.

« Sorèze, dans la vaste ordonnance de sa discipline, a pourvu à la distribution de tous ces éléments. Ce n'est ni un cloître voué à l'enseignement exclusif du grec et du latin, ni une caserne dédiée aux sciences comme au seul moyen libéral et progressif de culture, ni une académie d'agrément propre à former de jeunes héritiers aux honneurs et aux plaisirs des salons : c'est une école où la Religion, les lettres, les sciences, les arts, c'est-à-dire le divin, le vrai, le réel, le beau et l'aimable, se partagent les heures d'un jeune homme, afin de jeter en lui les fondements si difficiles et si complexes d'une vie d'homme. On peut être homme sans doute à moindres frais, il suffit pour cela de croire, de travailler, d'obéir et de se commander à soi-même : mais ce qui suffit à tout homme pour être homme, s'il le veut, ne suffit pas à ceux qui ont reçu le privilége de boire à la coupe étroite et amère du savoir. Infortunés et soumis à de grands devoirs sont les princes de ce monde, et tous ceux-là sont princes qui ne peuvent être hommes qu'en étudiant et en sachant ! Où les autres sont réglés par la foi toute simple, par la nécessité absolue du travail et la tradition de l'honneur paternel, ceux-là sont contraints de sonder avec la raison les

mystères de la grâce, de suivre l'humanité pas à pas dans le dédale douloureux de son histoire, de ravir à la nature ses secrets les plus profonds, d'assouplir enfin leur âme et leur corps dans un apprentissage long et périlleux. Malheur et honte à ceux qui n'en profitent pas, à ceux qui, après avoir tant reçu de Dieu et de la société humaine, languissent inutiles, ne se souciant d'honorer ni leur intelligence, ni leur cœur, ni leur fortune, ni le souvenir de leur éducation ! »

Déchargé du gouvernement du grand Ordre le 15 septembre 1854, le Père consacra le reste des vacances à l'École de Sorèze. Elle avait de bons professeurs, qu'il garda. Le nom du nouveau directeur en amena d'autres fort distingués, qui lui demeurèrent fidèles jusqu'à la fin. Beaucoup d'entre eux étaient laïques et le Père eut toujours pour eux des égards tout particuliers. C'était pour lui une maxime dans le gouvernement des colléges du Tiers-Ordre, que, si la discipline doit être tout entière entre les mains des religieux, il convient non-seulement d'admettre, mais de rechercher le concours des laïques dans les fonctions de l'enseignement, « afin de rompre l'isolement où se trouve le clergé pour la propagation des sciences et des lettres. » Une fois sa résolution prise, le Père, comme toujours, avait pris immédiatement en gré sa tâche nouvelle, si contraire qu'elle fût à ses goûts d'étude et de solitude. « Notre collége est bien beau, écrivait-il, je m'y plais infiniment. J'en ai déjà ranimé la vieillesse par des réparations bien placées. Je me réjouis d'y recevoir les élèves qui doivent y rentrer le

18 de ce mois. Je suis comme un père de famille qui a embelli la demeure de ses enfants et qui attend avec impatience l'heure de les en faire jouir [1]. »

Le Père n'apportait à Sorèze aucun esprit d'utopie, aucun système d'éducation qui lui fût personnel. Sous ce rapport, je l'ai dit, il ne voyait rien à fonder, peu à réformer, tant les méthodes d'instruction en usage lui semblaient consacrées par des siècles d'expérience. Il n'y avait pas à revenir là-dessus selon lui, et c'est pourquoi il ne tint pas du tout à maintenir ce qui subsistait à Sorèze des innovations introduites dans le plan d'études généralement usité jusqu'alors par les Bénédictins du dix-huitième siècle. « Il avait, dit le P. Chocarne, un goût tellement prononcé pour le simple, le net et le rangé, que l'entrecroisement des heures et des exercices dans le système bénédictin lui souriait médiocrement. Il avait aussi ses souvenirs de lycée. Quelque douloureux qu'ils fussent à son cœur comme chrétien, il tenait à s'appuyer, comme maître d'école, sur une expérience positive et personnelle ; il aimait à dire : « A Dijon, l'on faisait ainsi. » A Sorèze comme à Oullins, il voulut donc qu'on en revînt purement et simplement au plan d'études consacré par la tradition générale.

La rentrée se fit. Le Père dit aux élèves qu'il voulait faire revivre à Sorèze trois choses : la discipline, le travail, les mœurs.

Sur la discipline, il s'expliqua d'une manière très-simple, très-droite, très-familière, mais attachante et per-

[1] A Mme de Prailly, 2 octobre 1

suasive, appuyant des considérations d'un ordre élevé de traits d'histoire qu'il racontait à ravir et que ceux qui l'avaient entendu n'oubliaient plus. Qui a mieux parlé que lui de la surveillance et de l'obéissance au Règlement? « Surveiller, c'est veiller sur quelqu'un. L'on ne veille que sur ce qu'on aime ; surveiller, c'est donc, avant tout, un acte d'affection ; voilà le vrai sens de la surveillance. La surveillance, c'est le contrôle exercé par l'amour, c'est la préservation procurée par la tendresse. Vos maîtres sont au milieu de vous comme des pères et des mères, dont la sollicitude est toujours en éveil pour vous préserver, pour prévenir la faute, afin de n'avoir point à la punir. — Obéir, c'est vaincre. Est-ce que la volonté n'est pas la faculté centrale de l'âme, celle qui met tout en jeu? Eh bien! l'obéissance identifie la volonté de l'homme à celle de Dieu; en nous rendant tout-puissants sur nous-mêmes, elle nous fait participants de la puissance même de Dieu pour vaincre le mal : *Vir obediens loquetur victorias* [1]. — Que parlez-vous des minuties du Règlement? « Comment, dit un jour Napo-« léon à M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice, com-« ment, vous, qui êtes un homme d'esprit, pouvez-vous « imposer à vos élèves je ne sais quelles vétilles? — « Sire, repartit M. Émery, Votre Majesté n'ignore « pas qu'il y a de petites choses qui contribuent à faire « les bons soldats ; il y en a aussi qui font les bons prê-« tres. » Messieurs, nous sommes à une époque où la noblesse, c'est le travail. Gentilshommes, vous n'avez

[1] *Prov.*, XXI, 28.

plus la guerre, mais vous avez la paix ; vous n'avez plus les arts du sang, mais vous avez ceux de l'esprit ; vous n'avez plus des hommes à tuer, mais vous avez des erreurs à vaincre *et le monde à gouverner par l'ascendant de l'intelligence et du dévouement*. Gentilshommes, qui le fera mieux que vous, si vous le voulez? Les grandes races de l'Angleterre vous en donnent l'exemple ; elles ont survécu par l'illustration de la pensée aux ruines des révolutions politiques : l'aristocratie ne meurt que quand elle le veut bien. Celui-là surtout est honoré qui sert son pays dans les emplois publics : or les emplois publics ne sont plus l'apanage de la naissance, ou le partage de la richesse, ils sont la récompense du travail. Travaillez donc avec courage. Savez-vous ce qui fait l'honneur du baccalauréat? C'est que c'est un certificat de travail. »

Disons-le tout de suite, en fait de discipline scolaire, le Père, qui était l'honneur chrétien en personne, excellait à faire appel au sentiment de l'honneur. Il eût pris volontiers pour devise le mot de Térence :

Pudore et liberalitate liberos
Retinere satius esse credo quam metu [1].

C'est pourquoi il tenait plus que je ne saurais l'exprimer à faire concourir à l'accomplissement des réformes qu'il poursuivait les élèves eux-mêmes. C'est pourquoi aussi il avait rendu le Sergent-Major de l'École responsable vis-à-vis de lui de la conduite de ses condisciples. Obligé ainsi

[1] Mieux vaut gouverner les enfants par l'honneur et les sentiments généreux que par la crainte.

d'inspirer le maintien de la règle à ses camarades sans cesser d'être l'un d'eux, ce jeune homme avait évidemment besoin de beaucoup de droiture, de loyauté, de fermeté ; mais cette situation si délicate était comprise par les élèves, qui se faisaient un point d'honneur de lui rendre facile l'accomplissement de son devoir et qui l'estimaient d'autant plus qu'il remplissait mieux sa charge. On pressent combien l'âme et le caractère du Sergent-Major s'élevaient dans cette lutte incessante.

Quant au Père, on comprendra mieux sa façon de traiter avec les élèves par un exemple. L'exercice militaire était une des principales traditions de Sorèze, si fière de ses souvenirs d'École militaire. Le vieux capitaine qui commandait cet exercice se plaignait du peu de bonne volonté qu'y mettaient les élèves. Le Père écrivit au Sergent-Major que, si le mauvais vouloir persistait, l'arsenal, inutile désormais, serait mis en vente. Aussitôt une députation des élèves vint le supplier de conserver à l'École ses armes, en prenant l'engagement de mieux s'en servir. A cette condition, la menace fut retirée. Quelque temps après, le vieux capitaine porta plainte de nouveau. Le Père se montra sévère. « Vous m'avez donné votre parole, dit-il aux élèves, vous devez la tenir. Dorénavant, vous n'obtiendrez l'exercice de la natation qu'autant qu'on sera content de l'exercice militaire. » Cet avertissement fut efficace.

C'était sous la forme de lettres au Sergent-Major que le Père communiquait ses désirs, ses éloges, ses blâmes. Ces lettres, dont plusieurs m'ont été montrées, étaient des ordres du jour modèles. Les moyens d'action disci-

plinaire du Père prenaient tous leur point d'appui dans des sentiments élevés. Pas de cachot. Point de *retenues*. En punition, le Père faisait porter aux élèves d'une cour supérieure le collet de la cour inférieure. Dans des cas plus graves, il faisait arracher le collet, ou porter la veste à l'envers. Si l'amendement ne s'ensuivait pas, on était relégué dans la compagnie de discipline. Quand l'exclusion lui sembla nécessaire, le Père n'hésita point. Il put être quelquefois trompé dans l'application de cet extrême remède ; mais on le savait juste et bon, l'on ne s'en prenait point à lui : le jour de ses obsèques, plusieurs élèves qu'il avait expulsés de l'École accoururent d'assez loin pour suivre le convoi funèbre. N'est-ce pas éloquent ? Avec quelle tendre émotion le Père ne fit-il pas allusion à ces rigueurs d'exception, à Sorèze, à la distribution des prix de l'année 1856 ! « Au jour des solennités les plus joyeuses, le père de famille regarde autour de lui les places qui sont vides et qui ne devraient pas l'être ; il se nomme en secret l'enfant qui lui manque et dont la présence eût achevé la fête. Hélas ! quelle est la fête ici-bas dont personne n'est absent ? C'est en vain que nous avons tout prévu, c'est en vain que nous avons compté et préparé les rangs ; il y a quelqu'un qui déjoue nos calculs, un hôte invisible qui compte après nous, et qui fait, à l'endroit où ne nous attendons pas, quelquefois à l'endroit le plus cher, un signe que nous apercevons trop tard. Quand Œdipe, aveugle et vieilli, se présenta au seuil du temple, à Colone, pour apaiser la destinée, il portait dans sa main droite une branche d'olivier, et dans sa main gauche un rameau funéraire : voilà l'homme dans ses plus beaux

jours. Comme Œdipe, je porte aujourd'hui les deux rameaux, et la table où ma famille est assise n'est pas remplie. C'est la justice, il est vrai, qui l'a diminuée; mais la justice d'un père lui coûte toujours des regrets. Je les exprime devant vous comme un dernier souvenir à ceux que j'ai perdus, comme un hommage à ceux qui me sont demeurés. »

Mais ce n'était pas assez de relever la discipline à Sorèze; il fallait y inspirer le travail. Dans cette vue le Père sut organiser tout un ensemble de moyens d'émulation qui s'emparaient de l'élève à son entrée dans l'École et le suivaient dans le monde quand il avait achevé ses études soréziennes. Chaque division eut son tableau d'honneur, et les six élèves inscrits en tête de ce tableau étaient promus en conséquence à un grade militaire qui les honorait dans l'esprit de leurs camarades. Pour les divisions supérieures, le Père sut tirer un rare parti de *l'Athénée* et de *l'Institut*, qui existaient avant lui dans l'École, mais qu'il agrandit et transforma, et, comme complément, il institua les *Étudiants d'honneur*.

Désormais, pour se présenter à l'Athénée, il fallait avoir obtenu dans sa classe six fois au moins la première place ou bien douze fois la seconde, et, de plus, se recommander par sa conduite. On y était admis par le suffrage de ses pairs. L'Athénée se réunissait dans la *Salle des Souvenirs* [1], une fois par semaine, toujours sous la présidence du Père. La question mise à l'ordre du jour était

[1] La *Salle des Souvenirs* est décorée des bustes des hommes qui ont illustré l'École, Henri de la Rochejaquelein, les généraux Andréossy, Caffarelli, Dejean, l'économiste Bastiat, etc., etc.

discutée dans deux rapports écrits, l'un pour l'affirmative, l'autre dans le sens contraire. Le débat s'engageait et le Père y prenait part, quelquefois avec un entrainement oratoire qui donnait l'idée de ses plus beaux moments dans la chaire de Notre-Dame ; mais il n'imposait nullement son avis. Un jour, la majorité des *Athéniens* se prononça contre l'opinion qu'il avait soutenue : il n'en parut en rien blessé ; il traitait les membres de l'Athénée comme des hommes.

Ce corps littéraire était composé de dix-huit membres : l'Institut n'en comptait que douze, tous exclusivement recrutés dans l'Athénée. Les trois grands dignitaires de l'École, le Sergent-Major, le Maître des cérémonies, le Porte-drapeau étaient pris au sein de l'Institut. Soustraits à la discipline ordinaire, les membres de l'Institut avaient leur quartier à part, leur cour, leur salle et leurs chambres séparées. Pour leurs récréations, ils avaient la jouissance du Parc. Ils prenaient leurs repas à la table des maîtres, constamment présidée par le Directeur. D'avance ainsi placés dans une situation intermédiaire entre le collége et le monde, ils n'étaient plus considérés comme des écoliers ; ils ne pouvaient subir d'autre punition que le renvoi de l'Institut. Par les égards publics que le Père témoignait en toute occasion aux membres de l'Institut, il était parvenu à faire de l'admission dans ce corps le but le plus envié des élèves et de leurs familles. Que de pères résumaient tous leurs désirs pour un fils par cette parole : « Si Dieu le permet, il sera de l'Institut. »

Tous les soirs, après le diner, le Père réunissait dans le grand salon de l'École ces aînés de la famille soré-

zienne et causait de toutes choses avec eux durant une heure.

« Ces entretiens familiers, dit un témoin, le P. Chocarne, n'étaient point une classe surajoutée à celles de la journée, mais une véritable récréation, un assaut de joyeux propos, où l'on riait du meilleur cœur, où l'on apprenait par l'exemple comment une causerie simple, enjouée, pleine de verve et de naturel, est, de tous les délassements inventés pour détendre l'esprit, le plus agréable et le plus profitable en même temps. Le Père mettait tout son jeune monde à l'aise, écoutant avec intérêt les plus légers détails, animant sans relâche le feu de la conversation, tout en la maintenant toujours au niveau de son personnel d'étudiants. Il racontait des anecdotes, parlait de sa mère, du Lycée de Dijon, de ses espiègleries d'écolier et un peu de toutes choses, excepté de politique. En se faisant enfant avec ses enfants, en laissant leur esprit aller et venir à l'aventure, effleurant mille sujets en une soirée, maître habile, il savait appeler à temps la réflexion et exercer la rectitude du jugement. Un élève avait dit un mot très-simple, le Père l'arrêtait et lui demandait de le définir. Le jeune philosophe, embarrassé, consultait ses camarades, qui tous échouaient également, très-étonnés de ne pouvoir arriver à une bonne définition d'une chose qu'ils croyaient comprendre parfaitement. Le Père alors donnait la sienne, et leur montrait que savoir bien définir est ce qu'il y a de plus difficile et en même temps de plus propre à faire réfléchir et creuser une idée [1]. »

[1] *Le R. P. Lacordaire*, par le P. Chocarne, première édition, p. 599.

Il y avait pourtant à Sorèze, je continue de citer le P. Chocarne, un titre plus rare encore et plus envié que celui de membre de l'Institut : c'était le titre *d'étudiant d'honneur*. La pensée de cette institution était propre au P. Lacordaire. Un élève avait été l'ornement de l'École par son travail et par sa conduite : au moment où il allait quitter Sorèze pour entrer dans une carrière ou dans le monde, le Père le nommait *étudiant d'honneur*. Il n'y en avait qu'un chaque année. Son nom était proclamé le jour de la distribution des prix en présence des familles. L'élu montait sur la scène. Le Père déclarait publiquement en quoi cet élève avait mérité l'éclatante distinction qui lui était décernée ; il l'embrassait et lui remettait l'anneau et le diplôme. Les paroles que savait trouver le Père dans ce moment solennel étaient des traits de feu, dont l'impression ne s'effaçait plus. L'*étudiant d'honneur* avait son appartement dans l'École, où il avait le droit de venir passer quinze jours chaque année. Il était officiellement informé de tout ce qui s'y faisait d'important. A sa mort, son éloge funèbre était prononcé dans la chapelle de l'École, et un service annuel y était célébré pour le repos de son âme[1].

Les récréations du nouveau Sorèze étaient charmantes. Le Père était l'âme des jeux, des promenades, comme de tout le reste. Dans l'intérêt du travail, il avait supprimé les vacances de Pâques ; il les remplaça par de grands congés, disséminés dans les plus beaux temps de l'année. Ce jour-là, il conduisait lui-même les élèves ; il se plai-

[1] Chocarne, pp. 606 et 607.

sait à les mener par des sentiers nouveaux à tous ces délicieux environs de Sorèze qu'il connaissait si bien, et dont il leur faisait admirer avec lui les sites et les beautés. On partait à six heures du matin : le Père, un bâton à la main, marchait en tête, donnant l'exemple de l'ardeur et de l'entrain. Vers onze heures, on arrivait au but de la promenade ; on s'asseyait sur l'herbe et l'on oubliait vite la fatigue autour d'un déjeuner assaisonné d'un merveilleux appétit. Le Père retrouvait là ses mets favoris : la salade et les œufs durs. Après le repas, assis au pied d'un arbre et entouré d'une couronne de ses chers enfants, il devisait joyeusement avec eux, jusqu'à ce que, le sommeil le gagnant, il laissât reposer sa tête sur l'épaule du plus proche, où il s'endormait paisiblement [1].

Voilà ce que faisait le P. Lacordaire pour former des hommes ; on va voir comment de ces hommes il savait faire des chrétiens.

« Le Père pensait, » je cite toujours son premier auxiliaire, le P. Chocarne, « le Père pensait que ce qui enracine la foi dans les âmes, c'est bien moins la contrainte que la persuasion, bien moins la crainte que l'amour. Dès le début, il annonça publiquement que l'accomplissement des devoirs religieux serait entièrement libre. Chaque élève devait, par mesure d'ordre, se présenter une fois par mois au Père Aumônier ; mais personne n'avait rien à voir à la confession et à la communion, même pascales. Or, la conséquence immédiate de ce procédé fut qu'il devint nécessaire de modérer l'ardeur des élèves pour la confession :

[1] Chocarne, p. 608.

ils se seraient présentés presque tous les jours si on les avait laissé faire. Cela ne veut pas dire qu'ils fussent devenus tous, comme par enchantement, de petits prodiges de vertu. Non, certes ; il fallut même plusieurs années pour effacer les derniers vestiges de l'esprit irréligieux et indiscipliné du Sorèze de la Restauration. Mais ils perdirent vite tout effroi des pratiques chrétiennes : la Religion leur apparut ce qu'elle est réellement, la plus douce amie de l'homme à tous les âges de la vie, et ils sentirent pour elle un attrait d'autant plus vif qu'il restait libre et spontané. Là comme ailleurs, l'habit dominicain exerça immédiatement son prestige. Dans les premiers temps, lorsque le P. Lacordaire ou quelqu'un de ses religieux paraissait dans les cours aux heures de récréation, ces jeunes gens s'empressaient de l'entourer, touchaient avec une foi discrète ses vêtements blancs comme pour en retirer une vertu mystérieuse, et en effet, ils apprenaient, à ce contact de la bonté et de la vertu, à devenir meilleurs et à aimer tout ce qu'aimaient leurs maîtres. »

Ce n'est point là un témoignage isolé. Un excellent juge, qui a passé à Sorèze toute l'année 1859, m'atteste qu'il n'y avait pas alors un seul élève qui ne se confessât au moins une fois par mois. Un très-grand nombre le faisaient tous les quinze jours, et beaucoup s'approchaient de la table sainte toutes les semaines. Le même témoin a vu jusqu'à soixante élèves prendre sur leur récréation du matin pour assister au saint sacrifice, et, durant toute la récréation du soir nombre de ces jeunes gens quittaient mystérieusement la cour pour aller prier à la chapelle. Le Père avait un jour recommandé la lecture de l'Évan-

gile : tous voulurent avoir un Nouveau Testament dans leur pupitre, et chaque jour, avant de commencer l'étude, ils en lisaient quelques pages, consacrant ainsi à Jésus-Christ les prémices de leur travail. Il y avait là un christianisme pratique plein de séve, large, franc, élevé, pur de toute ostentation comme exempt de tout respect humain ; il ne s'étalait point, il ne se cachait pas.

Mieux que personne le Père savait combien la parole du prêtre, une parole convaincue, aimante, émue, affermit la foi dans l'âme. Il prêchait pendant l'année entière tous les quinze jours, en alternant avec l'Aumônier, et pendant le Carême, tous les huit jours, sans préjudice de deux autres instructions faites par ses religieux. Il traitait le ministère de la parole sainte avec l'honneur et le respect d'un apôtre qui a conscience de sa mission. Il s'était toujours défendu de parler sans préparation, malgré les sollicitations les plus vives, même dans les circonstances les moins solennelles. A Sorèze, son âge, ses occupations multipliées, sa grande habitude de la parole, son auditoire d'enfants, ne lui firent rien changer à sa manière de porter le sceptre sacré de l'éloquence évangélique. Il mettait une semaine à préparer ses prônes de collége (il l'avouait lui-même à un jeune religieux qui abusait de son don d'improvisateur)[1]. Pendant sept ans, dans ses prédications de Sorèze, il traita des sujets de morale avec suite et enchaînement. Il traita des bases, puis des éléments constitutifs de la vie chrétienne. On a retrouvé

[1] CHOCARNE, pp. 501-503. — L'un des aumôniers de Sorèze, le R. P. Duley, a recueilli, de mémoire, quelques fragments de ces sermons.

dans ses papiers le cadre, ou plutôt les données générales de ses discours. La sténographie n'en a rien conservé.

Mais pour atteindre intérieurement les âmes, le prêtre catholique a mieux encore que la parole publique, il a la confession. Le Père confessait le plus grand nombre des *Collets rouges* et beaucoup d'élèves de la seconde cour. Les jeunes gens venaient à lui, comme, au treizième siècle, ils allaient à Saint-Dominique, pour obtenir la grâce de la pureté. Il voyait ses pénitents tous les huit ou tous les quinze jours. Ces bons jeunes gens venaient le trouver, souvent même en dehors de la confession, pour lui ouvrir leurs cœurs, recevoir ses conseils et sa bénédiction. Ils éprouvaient le besoin de s'agenouiller à ses pieds et d'écouter, comme Madeleine aux pieds de Jésus, cette parole qui éclairait et élevait leurs âmes. Avec eux il était tout amour; sa porte leur était ouverte à toute heure; jamais il n'en renvoya aucun sous prétexte de travail ou d'affaires. C'est pour être jour et nuit à leur discrétion qu'il s'éloignait de Sorèze le moins possible et qu'étant à Paris il faisait deux cents lieues pour ne pas les laisser privés du secours de sa paternité spirituelle. M. de Montalembert cherchait un jour à le retenir pour un motif important. « Non, je ne puis, répondit le Père, cela ferait peut-être manquer la confession de quelques-uns de mes enfants qui se préparent à la fête prochaine : *On ne peut calculer l'effet d'une communion de moins dans la vie d'un chrétien*[1]. »

La confession était presque toujours suivie d'un entre-

[1] *Le Père Lacordaire*, par M. de Montalembert, p. 263.

tien moins solennel mais tout aussi intime, où l'âme du Père s'épanchait avec une ineffable suavité. Il parlait surtout de l'amour de Jésus-Christ. Et, pour lui, l'amour de Jésus-Christ, c'était par-dessus tout l'amour de la croix, l'esprit de sacrifice et de pénitence. C'était là qu'il en revenait toujours ; c'était la grande ligne qu'il suivait dans la direction des âmes ; on ne pouvait approcher de lui d'un peu près sans respirer ce parfum de mortification qui s'exhalait de sa parole et de toute sa vie.

« Si cette maison, disait-il à Sorèze à ses religieux du Tiers-Ordre, si cette École se relève, c'est que nous avons cherché à inspirer à nos enfants cet amour de la pénitence qui doit faire le fond du Christianisme. Vous savez où en était cette École. Vous savez quel esprit d'insubordination y régnait, quelle y était l'audace, la publicité de la corruption, et quelle effrayante propagande s'y faisait pour la perte des âmes. Eh bien! si aujourd'hui nous avons réussi à former des jeunes gens modestes, soumis, chastes, si en un mot nous avons arraché cette École de la boue et de la fange où elle s'engloutissait, si nos enfants sont sortis de leurs corps, où ils étaient abîmés, cela tient sans doute au zèle des maîtres, au travail plus assidu des élèves, à la parole de Dieu, qui leur a été prêchée avec dévouement : mais cela tient surtout au double esprit de mortification intérieure et extérieure que nous avons donné à ces jeunes gens. Car, au fond du cœur de l'homme, il y a toujours l'orgueil et l'impureté : c'est le puits où Satan se cache et d'où il sort de temps à autre pour nous tirer à lui. Or l'orgueil

ne se vaincra que par la mortification de l'âme, et l'impureté que par la mortification du corps. C'est toujours là que j'ai conduit les âmes que Dieu m'a envoyées. »

Cette façon de comprendre et d'exercer le sacerdoce de l'éducation fut promptement bénie de Dieu. Par la restauration simultanée de l'esprit de discipline et de l'esprit de travail, par l'alliance du sentiment de l'honneur et des sentiments chrétiens, dès la fin de la seconde année de son exercice, le Père, s'adressant aux familles, put se rendre avec vérité ce témoignage public : « En rentrant près de vous, ces enfants, *sans en excepter* AUCUN, pourront prier avec vous. Aucun d'eux n'a été atteint de ce souffle empoisonné qui s'attaque, dans notre siècle, à des intelligences de quinze ans, et leur ôte la vue du ciel avant même qu'elles aient connu la terre. La Religion a repris dans cette École un empire qui ne lui sera plus ravi ; elle y règne, non par la contrainte ou par la seule pompe de son culte, mais par une conviction unanime et sincère, par des devoirs remplis en secret, par des aspirations connues de Dieu, par la paix du bien et le remords du mal, par des solennités où le cœur de tous se rapproche et se confond dans un élan qui n'inspire pas l'hypocrisie, qui n'arrête pas le respect humain, mais qui est le fruit généreux d'une véritable communauté de sentiments [1]. »

On pressent les résultats que durent obtenir à Sorèze,

[1] *Discours à la distribution des prix de Sorèze*, 7 août 1856.

à d'autres égards encore, les enseignements d'un tel maître, sa parole et ses exemples.

Durant les trois premières années tout fut dans ses mains, direction religieuse, morale, disciplinaire, administrative, financière : pas un détail ne lui échappait, pas un mouvement ne lui était étranger. On ne saurait trop admirer, dans un homme d'un tel génie et d'un tel éclat, un assujettissement aussi entier, aussi continu, aux devoirs les plus minutieux et les plus obscurs. C'est le miracle de la charité sacerdotale. Sa chambre, placée au centre des immenses bâtiments du collége, ne désemplissait pas, tout le jour, de professeurs et d'élèves ; elle était pour l'École, dit le P. Chocarne, comme le cœur, d'où toute vie procède, où toute vie vient se renouveler. Aussi le niveau de l'éducation à Sorèze monta immédiatement d'une manière sensible ; comment tout ne se serait-il pas élevé naturellement et sans effort sous un souffle aussi supérieur ? Quand le Père mourut, le nombre des élèves avait triplé. Tout le monde connaît les succès académiques obtenus par le nouveau Sorèze et qui méritèrent des ovations aux élèves de l'École de la part des élèves des colléges rivaux. Le Sorézien était frondeur et paresseux ; le Père le rendit studieux et soumis, tout en lui laissant beaucoup d'initiative et une certaine liberté qui l'élevait à ses propres yeux. Qui pouvait vivre dans l'atmosphère d'un Directeur de cette trempe sans grandir dans le goût et dans la culture des choses sérieuses ?

En 1858, le Père crut pouvoir déposer une partie du fardeau qu'il portait depuis près de quatre années. Arrivé avec quelques jeunes religieux dans une école célèbre

menacée d'une décadence réputée inévitable, il avait dû d'abord tout voir, tout conduire, tout garder sous sa tutelle immédiate. Mais une fois la réforme opérée, les institutions bien assises, la discipline en vigueur, le travail florissant, la Religion et les mœurs pleinement rétablies, il sentit l'extrême difficulté de soutenir plus longtemps dans une seule personne la bonté du père et la fermeté du chef de discipline, l'onction du directeur des consciences et la sévérité du juge qui interroge, condamne et punit. Il retint pour lui seul la plénitude de la direction administrative. Il conserva la direction morale et religieuse, en la partageant avec le Père Aumônier. Mais il donna à l'École un Sous-Directeur, auquel il céda la direction disciplinaire contentieuse et la direction pédagogique, sauf les questions d'ensemble, de méthodes et d'encouragements [1].

Quand cette modification s'opéra, l'œuvre du Père à Sorèze était accomplie : l'École était sauvée et transformée.

On se méprendrait toutefois si on le croyait hostile ou indifférent aux traditions de l'ancien Sorèze. Le plan d'études mis à part, le Père aimait ces traditions : il les mettait sans cesse en avant et, en toute occasion, il en parlait avec les plus grands égards. « Il était beau et touchant à voir, écrit un des anciens de Sorèze, quand il s'appliquait à réformer une de nos vieilles habitudes. On eût dit qu'il maniait une de ces reliques dont la châsse tombe de vétusté, tant il prenait soin de se montrer pieux

[1] Lettre du Père aux actionnaires et aux familles de l'École de Sorèze, 15 janvier 1858.

envers le passé, même en s'attaquant à ce que ce passé avait de mal. C'est pour témoigner de son attachement aux souvenirs de l'École que, sur le modèle d'une association qui avait existé sous les frères Ferlus, il fonda l'*Association sorézienne du second siècle*, dans le but de venir en aide aux anciens élèves et aux vieux professeurs dans la détresse. C'est dans le même esprit qu'il conçut la pensée de célébrer avec une magnificence sans exemple, en 1857, le centième anniversaire de la fondation de l'École. Ce fut comme l'apothéose du Sorèze des Bénédictins.

Cette fête séculaire de l'École de Sorèze fut grandiose ; elle vaut la peine qu'on s'y arrête un instant. Aussi bien était-ce un des traits saillants de la physionomie morale de Lacordaire que son attrait pour tout ce qui est de nature à frapper l'imagination et à marquer dans le souvenir. C'est sous ce point de vue qu'il considérait les fêtes : il se surpassa à celle de Sorèze.

Deux cents hôtes y étaient invités et, deux journées entières durant, ces deux cents hôtes de l'École, logés et nourris dans la maison, y rencontrèrent une réception princière. Chacun d'eux, au pied du grand escalier du palais abbatial, trouvait un étudiant d'honneur qui, avec des façons de page de chambre royale, l'introduisait dans le grand salon, où le Père, debout, l'accueillait avec son amabilité tout à la fois si simple et d'un si grand air, et le faisait conduire à l'appartement qui lui était préparé. Une heure après, à travers un parc magnifique, sous les rayons d'un soleil étincelant, tempérés par la fraicheur des eaux vives et parfois voilés par les grands

arbres que les Bénédictins ont plantés, tous les hôtes, précédant Mgr l'archevêque d'Alby, diocésain de Sorèze, et Mgr l'évêque de Carcassonne, se rendaient processionnellement à la chapelle, où un *Te Deum* fut chanté. Pas d'autre escorte que les élèves ; pas d'autre uniforme que celui de Sorèze ; rien d'officiel, tout est privé, tout est libre dans cette imposante réunion. L'affluence est considérable, car on est accouru de toutes les villes environnantes, et toutefois l'ordre le plus parfait ne cesse de régner dans la foule, maintenue par l'œil et par le doigt du P. Lacordaire. Des peintures murales décorent la salle du banquet. Les grandes réunions se tiennent dans la salle des Arts, l'ancien théâtre de Sorèze, la salle où se faisaient les exercices dramatiques en usage dans les colléges des Jésuites et des autres congrégations enseignantes. Là une bonne fortune imprévue attendait les hôtes du P. Lacordaire. Il avait appris dans la journée que le maréchal Pélissier se trouvait en villégiature aux environs de Sorèze. La première division de l'École, en uniforme et en armes, était allée l'attendre au coin d'un bois, et il s'était vu enlever à l'improviste, non sans quelque résistance suivant les usages de la guerre. A sa grande surprise, en entrant dans la salle des Arts de Sorèze, l'ancien gouverneur général de l'Algérie y trouva l'ancien abbé de la Trappe de Staouéli. Ce fut un coup de théâtre encore plus imprévu que le premier, et les deux personnages se jetèrent dans les bras l'un de l'autre à travers une acclamation universelle. Ce n'était point certes un plaisir vulgaire d'entendre le panégyriste de Drouot complimenter le vainqueur de Sébas-

topol et glorifier une fois de plus les austères vertus de la profession des armes. Ce ne fut point du tout un lieu commun. L'un des triomphes de la parole du Père était de faire vibrer dans les âmes les mâles passions des âges de foi, en les alliant à nos idées, à nos mœurs, à notre langage, et, sous ce rapport, son compliment au maréchal fut un chef-d'œuvre.

C'en fut un autre que le discours du Père sur le passé, le présent et l'avenir de Sorèze : il en parla comme lui seul savait parler, au milieu du frémissement et des battements de mains d'une assemblée intelligente et passionnée. Restituer à la Religion, par l'éducation, son action sur les sociétés chrétiennes ; pratiquer par un exemple notable la liberté de l'enseignement, après l'avoir conquise ; recueillir tout ce qu'il y a de grand et de durable dans le passé historique de la France, dans ses mœurs, dans sa littérature, afin de l'allier, avec un tact délicat, à l'esprit des générations nouvelles et aux inévitables nécessités de l'avenir, tel fut le programme exposé par le Père. Dans ce discours il avait loué dignement le capitaine Grant, l'un des héros de notre armée d'Afrique. Le maréchal se leva pour remercier le Père de ses bonnes paroles. Les larmes lui vinrent aux yeux en parlant de la belle mort de son compagnon d'armes et en répétant la devise du capitaine : « J'aime la gloire, mais j'aime encore plus les hommes. » Le vieux guerrier fut éloquent, et, quand il se fut rassis, les applaudissements enthousiastes de la jeunesse et du public saluèrent en même temps l'orateur et le soldat.

Une première distribution de prix couronna cette pre-

mière séance du soir : prix scientifique, médaille d'argent en valeur de trois cents francs ; prix séculaire, médaille d'or de mille francs. Le doyen nonagénaire des élèves de l'ancien Sorèze, le baron de Carrière, était présent. Le Père le fit asseoir entre l'archevêque d'Alby, qui présidait à la fête, et l'évêque de Carcassonne, et lui décerna, au milieu d'unanimes acclamations, le titre d'*Étudiant d'honneur*. Le noble vieillard fut touché jusqu'aux larmes et la voix lui manqua pour exprimer son émotion reconnaissante.

La seconde journée s'ouvrit par le sacrifice de la Messe, célébré dans la chapelle de l'École : messe du Sacre, musique de Chérubini. La fête du matin était au Champ-de-Mars de l'École. Les hôtes et les dames occupèrent des gradins habilement disposés sous une tente qui s'étendait le long de la façade des bâtiments et se décorait des armes des principales villes de France. Des exercices d'escrime et d'équitation, des manœuvres militaires, furent exécutés avec une élégante précision par les élèves de l'École. A quatre heures, banquet de la seconde journée dans la salle des Fêtes. Toasts portés par les anciens et par les nouveaux élèves, répondus par le Père avec cette pointe d'originale et piquante gaieté qui lui était propre. Dernière réunion, le soir, dans la salle des Arts, pour la distribution des prix de l'année. Dernier et admirable discours du Père, qui, à l'occasion du cycle centenaire de Sorèze, complète le tableau, esquissé la veille, des deux siècles (le dix-huitième et le dix-neuvième), dont les anneaux annuels s'attirent graduellement vers le but assigné par la Providence à l'humanité : le siècle

voit éclore les idées, les idées engendrent les hommes, les hommes font les événements ; l'orateur contemple avec sérénité cet enchaînement mystérieux et s'efforce de concilier dans ses sympathies les grandeurs du passé avec les promesses déjà vivantes de l'avenir. La fin de sa harangue est comme submergée dans les transports d'un enthousiasme qui ne peut parvenir à se satisfaire et à se calmer. La fête séculaire était terminée. Il ne restait plus qu'à inaugurer aux flambeaux l'obélisque commémoratif élevé par le Père au centre du parc avec cette inscription :

PRIMUM SCHOLÆ SÆCULUM
POST DECEM ABBATIÆ SÆCULA

inscription surmontée par cette belle ligne lapidaire :

STA MOLES ET LOQUERE[1].

Le Père avait saisi l'occasion de la Fête séculaire, qui avait tenu en émotion la moitié du midi de la France, pour donner son programme d'éducation et ses vues sur l'avenir du Tiers-Ordre. Il donnait le pas à l'instruction littéraire et, comme le grand géomètre Lagrange, il voulait qu'elle précédât l'étude des sciences. Il sentait l'importance de la parole publique dans un temps comme le nôtre et il s'attachait à en développer l'habitude parmi les élèves de Sorèze, non par des exercices de rhéteurs sur des sujets imaginaires, mais par la discussion de questions réelles et actuelles. C'est ainsi que la question du libre échange fut discutée à l'Athénée. Il avait de

[1] J'ai emprunté presque tout ce récit de la Fête à M. Mahul. (*Correspondant*, 2e série, t. VI. pp. 137-144.)

grandes vues sur l'avenir de Sorèze. Il ne lui suffisait pas que l'École eût des cours complets pour préparer les élèves aux écoles du Gouvernement. Il eût voulu retenir sous son aile tous ses enfants, jusqu'à leur vingtième année, par des cours de hautes études de philosophie, de théologie, de droit public et privé. Il attendait le moment propice pour réclamer la liberté de l'enseignement supérieur, complément légitime et indispensable de la liberté de l'enseignement secondaire, et il songeait à créer à Sorèze toute une université catholique. Ce n'était point un projet chimérique. Le Père avait toujours attaché le plus grand prix à la coopération de professeurs laïques. Sorèze en comptait un grand nombre, et Lacordaire excellait à se les attacher par des procédés dignes d'eux et dignes de lui. Il s'était ainsi préparé un noyau précieux pour son Port-Royal catholique. Cette grande conception ne l'avait point abandonné un seul jour. « J'y pense, disait-il sur sa couche funèbre : quand je serai rétabli, nous verrons. »

J'ai dit que, dans son désir de former non pas des chrétiens seulement, mais des chrétiens virils, il faisait agiter à l'Athénée des questions réelles et actuelles : ce n'est pas à dire qu'on y fît de la politique. Jamais le Père ne faisait la moindre allusion aux événements du jour, ni même aux questions proprement politiques du temps présent ; jamais il ne laissait la conversation s'engager sur ce terrain devant lui. Une fois pourtant, une seule fois, il y eut exception à la loi qu'il s'était faite. A une fête de l'*Association Sorézienne*, un professeur polonais lui porta un toast au nom de son pays. Le Père se leva

et dit : « Bien que mon devoir comme Directeur de l'École m'oblige à me taire sur la politique, je crois ne pas y manquer en portant ici un toast à la liberté religieuse de la Pologne. »

Il va de soi qu'il ne s'agissait point pour lui de faire des hommes de parti, mais des hommes de cœur. Il se bornait donc à élever les âmes et à les maintenir fortes et pures, se fiant de tout le reste à leur générosité naturelle. A la fin de la première année de son administration de Sorèze, à la chapelle, après la dernière messe, il faisait ses adieux à ceux des élèves qui prenaient définitivement congé de l'École. « Messieurs, leur dit-il, vous allez rentrer dans le monde, soyez-y des hommes. Ayez une opinion surtout, ayez-en une (pourvu qu'elle ne soit pas exagérée, elle sera toujours honorable) ; mais, de grâce, comptez-vous pour quelque chose, sachez vouloir et vouloir fièrement. Ce n'est pas d'orgueil qu'il s'agit, c'est de dignité. Dans notre siècle, presque personne ne sait vouloir. Pour moi, si je pouvais contribuer en quelque chose à former des hommes qui sauraient vouloir, je croirais avoir beaucoup fait pour ma patrie et pour mon Dieu. Vous donc, les premiers jeunes gens que je mène dans le monde, — encore que Dieu ne vous ait pas mis longtemps dans mes mains, je vous prie de garder cette parole : *Ayez une opinion*. Si vous le faites, vous serez de grands citoyens. Sinon, vous déshonorerez votre pays, peut-être le vendrez-vous. »

Tel était l'accent habituel de ce grand cœur. « Il ne se passait pas un jour, m'écrivait un membre de l'Institut

de Sorèze, où nous ne vissions rayonner de la sorte cette âme de feu, pleine d'amour pour la jeunesse parce qu'elle voyait là l'espoir de Dieu et de la France. Je puis dire que, dans l'intimité de son foyer, à Sorèze, nous avons entendu les derniers accents de l'honneur, du courage civil, de toutes les vertus naturelles comme de toutes les vertus chrétiennes. Ah ! son pays, comme il l'aimait ! Il lui aurait mille fois immolé sa vie. Il eût voulu lui donner la vérité, la foi, l'honneur. Ces choses, dans son esprit, ne se séparaient jamais. »

C'est de ce foyer que jaillirent les *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne*. Ces lettres furent composées à Sorèze. Elles ont été écrites pour le public ; mais l'Emmanuel à qui le Père s'adresse n'est point un jeune homme imaginaire, c'est un *étudiant d'honneur* de Sorèze et celui de tous que le Père a le plus tendrement aimé. Ces lettres sont un complément de la grande éducation que Lacordaire donnait à Sorèze.

La première est admirable sur tout ce que l'humanité a perdu à l'ébranlement de la foi chrétienne dans les âmes. Jamais on n'avait parlé avec cette éloquence et cette profondeur de l'abaissement des caractères dans la France de nos jours. « Elle abonde en hommes qui ont tout accepté des mains de la fortune, et qui n'ont cependant rien trahi, parce que pour trahir il faut tenir à quelque chose. Pour eux, les événements sont un spectacle et un abri, pas davantage. Ils les subissent sans résistance, après les avoir préparés sans le vouloir, jouets inconséquents d'un passé dont ils ne furent pas maîtres et d'un avenir qui leur refuse ses secrets. Et il n'est pas

difficile d'en pénétrer la cause. Le caractère, qui n'est que la force de la volonté, tient à la force de la raison, et la force de la raison tient à la ferme vue des principes de la vie humaine. Ce sont les principes qui fortifient, parce qu'ils éclairent : où les principes manquent, que reste-t-il pour appuyer la volonté ? »

Puis, comme le Père est ferme et lumineux sur l'impuissance politique du temps présent ! « Depuis soixante-dix ans, la France travaille à se constituer. Justement éprise du sentiment de la dignité humaine, elle tient à s'élever jusqu'à cette vie publique qui a fait les grands peuples de l'antiquité, et sans laquelle une nation n'est qu'un assemblage d'hommes voués à des intérêts domestiques, sous un maître qui gouverne à son gré leur destinée. Mais tout échoue contre trente millions d'hommes qui ne savent pas se tenir eux-mêmes sur un fondement. Or la France, qui a conservé tant de magnifiques instincts, a perdu le sentiment de la Religion et du droit. C'est là ce qui nous manque, parce que la foi, qui est le fondement le plus élevé de la justice, ne fait pas contre-poids en nous au penchant qui nous porte à rejeter le droit qui nous gêne, c'est-à-dire la liberté d'autrui. Nous aimons mieux nous débattre dans l'inanité que de nous dire ce que les plus médiocres législateurs confessaient avant Jésus-Christ : « Il n'y a pas de société sans les dieux. »

Et le Père concluait ainsi : « La France a gardé le courage militaire, la lucidité logique, la générosité des instincts, l'impuissance aussi d'être en religion autre chose que catholique romaine ; ce sont là des restes de

son tempérament national, et assurément des restes dignes d'admiration. Elle vivra par là malgré ses fautes, et par là encore elle attirera sur elle les espérances de la terre et les bénédictions du ciel. Dieu a fait des miracles pour la sauver, il en fera de nouveaux. Et vous, son fils, ne l'aimez pas seulement comme votre patrie, mais comme une patrie qui est la fille aînée de l'Église et dont le sort est lié au sort terrestre de l'Évangile. La France est l'inexpugnable forteresse où Jésus-Christ défendra la liberté des siens, et, quoi qu'il arrive du monde, à quelque degré que descende la faiblesse de la raison ou que monte la négation de la vérité, là, dans le sang qu'ont reçu nos veines, un asile se fera contre la captivité des âmes. La tyrannie spirituelle, qu'elle vienne du trône ou du peuple, n'y prévaudra pas, et l'intelligence humaine n'y périra pas non plus sous les extravagances systématiques de la déraison glorifiée... Mon fils, il vous faut combattre et convaincre : combattre pour demeurer fidèle, convaincre pour transmettre à d'autres la vérité qui vous fut donnée. Comme il n'y a pas de chrétien sans amour, il n'y a pas de chrétien sans prosélytisme, et ce que je vous demande avant tout, dès aujourd'hui, c'est d'embrasser le monde dans votre ambition. Ne dites pas : Je veux me sauver. Dites-vous : Je veux sauver le monde. C'est là le seul horizon digne d'un chrétien, parce que c'est l'horizon de la charité. »

Quelle noblesse d'âme ! Quels accents ! Quelle flamme ! Ah ! si le clergé tout entier eût senti, eût inspiré aux fidèles ce que le Père sentait ! Si tous les catholiques militants eussent parlé son langage !

Qu'on nous permette une citation dernière :

« Je veux, disait le Père à son Emmanuel, je veux, en finissant, vous mettre en garde contre une pensée capable de vous attrister. On vous dira que l'amour de l'Église est incompatible avec l'amour de la patrie, que tôt ou tard vous aurez à choisir entre l'une ou l'autre, et que vous ne demeurerez un membre fidèle de la première qu'en devenant un fils dénaturé de la seconde. J'attache un grand prix à ne pas vous laisser cet écueil en perspective, parce que l'amour de la patrie est avec l'amour de l'Église le sentiment le plus sacré du cœur de l'homme, et que, s'il était possible que l'un fût ennemi de l'autre, ce serait à mes yeux le plus profond déchirement que la Providence eût ménagé à notre épreuve d'ici-bas. Mais il n'en est rien. La patrie est notre Église du temps, comme l'Église est notre patrie de l'éternité, et, si l'orbite de celle-ci est plus vaste que l'orbite de celle-là, elles ont toutes deux le même centre qui est Dieu, le même intérêt qui est la justice, le même asile qui est la conscience, les mêmes citoyens qui sont le corps et l'âme de leurs enfants. L'Église, il est vrai, peut être en contradiction avec le gouvernement d'un pays, mais le gouvernement d'un pays n'est pas la nation, bien moins encore la patrie. Quel est celui d'entre nous qui ait jamais pensé que sa patrie est dans la tête ou le cœur des hommes qui la gouvernent ? Notre patrie est le sol qui nous a vus naître, le sang et la maison de nos pères, l'amour de nos parents, les souvenirs de notre enfance, nos traditions, nos lois, nos mœurs, nos libertés, notre histoire et notre religion. Elle est tout ce que nous

croyons et tout ce que nous aimons, sous la garde de ceux qui naquirent avec nous au même point du temps et de l'espace, de la terre et du ciel. Le gouvernement n'est pour nous qu'un moyen de conserver tous ces biens dans leur ordre et leur sécurité ; et, si, loin d'accomplir cette mission, il la trahit ou la déshonore, nous nous réfugions dans le sentiment de la patrie pour y chercher secours, espérance et consolation. Quand Néron gouvernait le monde, Rome continuait d'exister dans ceux qui l'aimaient, et son forum désert était la patrie de ceux qui en avaient encore une. »

CHAPITRE XVII

DIVISIONS DE LA PROVINCE DOMINICAINE

Mort de M. de la Mennais : dernier mot du Père sur cet homme célèbre. — Mort de Mme Swetchine : son portrait. — Crise intérieure de la province dominicaine de France. — Antécédents de la crise : aspect sous lequel s'est toujours présentée à l'esprit de Lacordaire l'observance dominicaine ; ses premiers disciples, séparés de lui durant leur noviciat, se placent, dès l'origine, à un autre point de vue. — Lacordaire croit avoir fait cesser ce dissentiment ; il se trompait. — Le P. Jandel est fait général de l'Ordre ; sentiments du P. Lacordaire à ce sujet. — Plan de réforme du P. Jandel. — Ce plan échoue en Italie. — Question du lever de nuit : le P. Lacordaire le fixe à quatre heures ; cet acte est annulé par le Général. Admirable attitude de la province de France dans l'épreuve dont il s'agit. — Chapitre à Flavigny en 1852 : Mémoire du P. Lacordaire en faveur de la réforme mitigée. — Le P. Danzas élu Provincial : établissement d'un couvent de stricte observance à Lyon. — Protestations au sein de la Province. — Le P. Besson est envoyé de Rome pour pacifier les esprits : il se prononce pour la réforme mitigée. — Le P. Lacordaire est réélu Provincial.

Quatre années durant, l'œuvre du Tiers-Ordre enseignant fut presque tout pour le Père. C'était l'œuvre que Dieu lui avait donné à faire à ce moment de sa vie, et il ne s'en laissa détourner par rien, ni par l'attristant spectacle de l'atonie politique de la France, ni par la douleur de la perte la plus grave qui pût l'atteindre dans son renoncement à toutes les choses de ce monde, la perte de celle qui avait été pour lui l'ange terrestre des bons conseils : Madame Swetchine

Un homme qui, avant elle, avait tenu dans la vie de Lacordaire une grande place, Félicité de la Mennais, l'avait précédée de trois ans dans la tombe ; il avait comparu devant Dieu le 27 février 1854.

On a le premier cri de Lacordaire à cette nouvelle. « Quelle mort! Aucune, dans l'Histoire ecclésiastique, ne m'a fait une aussi douloureuse impression, pas même celle d'Arius. Arius fut foudroyé honteusement, dans un lieu destiné aux plus vils besoins du corps; mais il n'avait pas lui-même écrit le testament de ses funérailles. Cet abandon, ce cercueil des pauvres, cette fosse commune sans aucun signe laissé à un seul ami, ce silence universel sur une tombe qui devait être si illustre, tout cela me fait un spectre qui me poursuit. Il y a trente ans, quand j'arrivai à Paris, je trouvai M. de la Mennais entouré de gloire, porté dans l'opinion comme un Père de l'Église : et le voilà mort incrédule, sans principes, sans certitude, sans amis, laissant une mémoire qui demeure dans la chrétienté comme un poids éternel! Puis je me rappelle toutes les circonstances de nos relations, les moments où je l'ai vu bon et heureux, entouré d'une jeunesse florissante, les présages que j'ai eus de sa chute, notre séparation, les vingt ans qui se sont écoulés entre l'une et l'autre époque, entre le temps où je couchais à sa porte, à Paris, à Rome, à la Chênaie, et ce tombeau, qui ne s'ouvrira plus : quels souvenirs différents et qui prennent l'un par l'autre une puissance où l'âme succombe d'étonnement! Je me sens aussi, je vous l'avoue, fortifié : ce terrible jugement de Dieu me donne un jugement plus libre du passé ; je remercie Dieu de m'avoir si prompte-

ment éclairé sur mes devoirs et inspiré le courage de les accomplir publiquement. La séparation première avait été bien douloureuse; celle-ci l'est encore, mais tempérée par le sentiment de la justice de Dieu. Dieu a prononcé: que son saint nom soit béni [1] ! »

Quelques jours après, dans la correspondance du Père avec madame Swetchine, on trouve ces paroles : « Je ne vous ai pas écrit depuis la mort de notre ancien maître, ce pauvre M. de la Mennais. Je le connaissais trop bien pour espérer que son âme se retournât vers Dieu *avant* la mort; mais la mort est une si grande puissance que je conservais encore sur ce dernier moment quelques illusions. Hélas! il a dépassé tout ce qu'on pouvait craindre de plus triste et de plus douloureux. Je ne connais rien dans l'histoire de l'Église, parmi ceux qui se sont séparés d'elle, qui ait un caractère de réprobation aussi frappant. L'abandon de tous, qui avait été la punition des dernières années de sa vie, et qu'aucun chef de doctrine n'a jamais éprouvé aussi complet, lui a survécu, et s'est assis sur ce tombeau qu'il a voulu lui-même dérober à tous dans la fosse commune, comme s'il ne lui fût resté, dans sa propre persuasion, pas un parent et pas un ami pour y venir une seule fois. J'ai souvent, depuis lors, repassé dans mon esprit tous les souvenirs et toutes les impressions qu'il m'avait laissés : ce drame ne pouvait sortir de ma pensée, à commencer par la première visite que je lui fis, moi tout jeune homme arrivant de pro-

[1] A M. l'abbé Perreyve, 6 mars 1854.

vince, jusqu'au jour où je le quittai sous les bois de la Chênaie et au dernier mot que je lui ai adressé sur les bancs de l'Assemblée Constituante. Je ne crois pas avoir rien à me reprocher à son égard. Je lui résistai le premier, j'entrevis sa chute de bonne heure ; mais ma plume ni ma bouche n'ont jamais laissé rien échapper que des accents de douleur et de respect à son égard. Il m'avait nui beaucoup en dirigeant mal, lui mon aîné de vingt ans par l'âge et mon aïeul par le génie et par la gloire, en dirigeant mal le premier feu de ma jeunesse et en m'enveloppant dans le désastre de sa séparation. Cette pensée m'a soutenu contre lui quand j'ai dû le quitter, mais je ne crois pas qu'elle m'ait porté jamais à rien d'amer contre sa personne. C'était à mes yeux une grande victime d'une éducation théologique mal faite, d'une gloire trop rapidement obtenue et d'un esprit à qui manquait, parmi tant d'heureux éléments, le don suprême de la flexibilité. C'est à ce défaut de souplesse dans la pensée qu'il a dû l'étonnante stérilité de son schisme. Des hommes très-médiocres, en se séparant de l'Église, se sont fait des disciples et une secte qui leur a survécu ; lui, en vingt ans d'un génie qui n'était pas éteint, il n'a pu se créer une seule âme qui l'appelât son maître. Il restera dans l'histoire comme un monolithe brisé, ou comme cette statue de Memnon ensevelie dans le désert et dont on ne s'explique ni l'origine, ni les relations avec aucun monument [1]. »

Madame Swetchine mourut à soixante-quinze ans, le

[1] Lettre du 31 mars 1851

10 septembre 1857, un mois après la fête séculaire de Sorèze. Le Père lui écrivait le 24 août : « J'espère vous revoir encore ici-bas. » Elle lui avait toujours caché la gravité de son état. Dès qu'il en fut informé par une main amie, il accourut précipitamment le 30 août, laissant à Sorèze de graves intérêts en suspens. Il eut la consolation de célébrer plusieurs fois le saint sacrifice devant elle et pour elle. Quoi de plus émouvant que cette entrevue suprême ! Rien n'échappa aux questions de madame Swetchine, et jamais, de son côté, le Père ne se manifesta avec plus d'abandon, de charme et de piété filiale. Ils sentaient tous les deux qu'ils épuisaient une des dernières faveurs de la Providence ici-bas, et ils ne cessaient de se le témoigner sans se le dire. Rappelé à Sorèze d'une façon pressante, le Père repartit le 2 septembre, sur la foi d'une amélioration trompeuse, avec la résolution formelle de revenir à bref délai : huit jours après, son amie était allée à Dieu [1].

C'est alors qu'il écrivait à l'abbé Perreyve : « C'est la personne qui m'a fait le plus de bien par ses conseils depuis vingt-cinq ans. Elle et M. de Quélen ont été ma Providence dans les moments si difficiles où s'inaugurait ma carrière. Madame Swetchine avait un coup d'œil admirable, une lucidité de vues surprenante et en même temps une indépendance de caractère et de jugement que je n'ai connue qu'à elle. Elle était comme moi hors de tous les partis, mais avec des principes élevés qui la guidaient en tout d'une manière puissante et sûre. Combien

[1] J'emprunte ces détails à l'historien de Mme Swetchine, à l'héritier de ses papiers et de sa pensée, M. le comte de Falloux.

je regrette de n'avoir pas assisté à sa fin! Du moins j'ai reçu ses derniers conseils et sa dernière bénédiction! Quelle paix! Quel regard serein! Quelle possession d'elle-même au milieu des souffrances! »

Je n'ajouterai que peu de mots.

Madame Swetchine était russe et il lui était resté quelque chose de la subtilité grecque. Ç'a été l'unique défaut d'esprit de cette femme si supérieure et si complète : à la fois si forte et si tendre, si solide et si spirituelle, d'une pénétration et d'une finesse d'appréciation infinies, presque infaillible dans le conseil, profondément éprise du beau dans l'âme humaine, dans la nature, dans l'art, écrivain éminent, *conversatrice de premier ordre* (le mot a été créé pour elle par Lacordaire), capable de tout lire, de tout comprendre, de tout retenir, mais en même temps si vigilante à préserver son salon de ce qui eût pu lui donner l'air d'un bureau d'esprit. Par-dessus tout, une sainte, mais la sainte la plus gaie, la plus sensée, la plus aimante, la plus aimable qui ait été depuis sainte Thérèse. Dans sa dernière maladie, ses souffrances de toute nature étaient inexprimables. Quelqu'un lui dit : Je prierai pour vous. « Merci, bonne amie, merci, répondit madame Swetchine ; mais, je vous en prie, ne demandez à Dieu pour moi ni un jour de plus, ni une souffrance de moins. »

Dans l'hommage qu'il a rendu à sa mémoire, le Père a dignement caractérisé l'ascendant qu'elle a exercé, « l'ascendant d'une âme où la vertu sert le génie. » Il n'avait connu madame Swetchine que dans les vingt-cinq dernières années de la vie de celle-ci ; mais ces vingt-

cinq années furent l'apogée de sa puissance. « M. de Maistre n'était plus. Une école différente de la sienne se formait. Madame Swetchine en vit poindre les premiers germes, et elle entoura de conseils et d'affection les jeunes représentants d'une idée que ses souvenirs eussent repoussée peut-être, mais que la liberté de son esprit la rendit capable de juger ; car c'était là le caractère et comme la trempe de son génie. » L'élève de M. de Maistre, l'amie de M. de Bonald et de M. de Quélen, devint l'amie de M. de Montalembert et de l'abbé Lacordaire. L'ancienne demoiselle d'honneur de l'impératrice Marie, de la mère des tsars Alexandre et Nicolas, sut accepter les inexorables nécessités des temps nouveaux et les seules conditions où le bien soit resté possible en France depuis la Révolution. Elle accepta même le gouvernement parlementaire, et elle en saisit le jeu avec une incroyable sagacité. « Dans un temps de dépendance intellectuelle où les partis entraînaient tout à leur suite, madame Swetchine ne subissait point d'entraînement : elle élevait chaque question au-dessus du bruit qui se faisait autour d'elle et la plaçait dans le silence de l'éternité. Aussi était-on sûr, après avoir entendu tout ce qui se disait, de rencontrer à son seuil quelque chose qui n'avait pas été dit, une face originale de la vérité, et, même quand elle se trompait, une preuve que sa pensée n'appartenait qu'à elle seule, parce qu'elle ne cherchait la vérité qu'en Dieu. Au lieu que, partout ailleurs, je savais d'avance ce qu'on allait me dire, là je l'ignorais presque toujours. Ce charme d'en haut ne s'épanchait pas sur moi seul : d'autres esprits, mes anciens ou mes contemporains, en ressentaient

l'action, et il est impossible de dire de combien d'âmes cette âme unique était le flambeau. Une simplicité constante dans une élévation égale, une bonté qui tombait du Christ, donnait à ses doctrines, outre leur mérite dans la vérité, un empire qui venait de la personne. Heureuse bouche qui, pendant quarante années, n'a pas fait un ennemi à Dieu, et qui a versé dans une multitude de cœurs blessés ou languissants le germe de la résurrection ou l'élan de la vie [1] ! »

Les conseils de madame Swetchine allaient manquer au Père dans les conjonctures les plus délicates. Il lui écrivait le 24 avril 1857 :

« Notre province du Grand Ordre est travaillée, sous l'influence de quelques esprits, de projets de réforme exagérés. C'est l'effet de la jeunesse, et j'ai la confiance que le temps amènera tout au point exact mais difficile du *possible* et du vrai. On a presque toujours vu ces divergences dans les œuvres de restauration, l'antiquité leurrant quelques-uns d'une imitation étroite et puérile, tandis que d'autres sentent mieux les différences des temps et des situations. »

Cette question d'observance a tenu une place considérable et douloureuse dans les dernières années du Père. On nous pardonnera donc de l'exposer avec détail et de la reprendre d'assez haut. Ceux qui méprisent les questions de cet ordre peuvent s'épargner la lecture du présent chapitre.

[1] Lacordaire, *Correspondant*, nouvelle série, t. VI, pp. 203-205.

Quand le dessein d'embrasser la vie monastique eut pris racine dans l'âme de l'abbé Lacordaire, au mois de mai 1837, il lui parut que le plus grand service et le plus pressé qu'il pût rendre à l'Église, c'était de faire revivre dans son pays l'un des ordres religieux que nos pères avaient connu et qui avaient disparu dans la tempête. Or la France du dix-neuvième siècle avait recouvré deux instituts « consacrés, dans l'ombre des cloîtres, à la perfection *intérieure* du religieux lui-même ; » elle avait les Chartreux et les Trappistes. A côté de ces instituts de prière et de pénitence elle en possédait un autre, celui des Jésuites, « voué au salut commun par l'action *extérieure*, par la science, par la parole et par des vertus qui, nées dans la retraite, en sortent, comme Jésus-Christ, pour le Calvaire ou pour le Thabor. » Mais saint Ignace avait affranchi le corps des prescriptions qui peuvent l'affaiblir et le rendre moins propre au ministère actif de l'enseignement et de la prédication. Il restait à doter notre pays d'un ordre voué tout ensemble à la pénitence et à l'apostolat. Ces deux choses se prêtent un mutuel concours ; car la pénitence aussi prêche à sa manière, puisqu'elle édifie ; elle communique d'ailleurs à l'âme une vertu cachée, une onction intérieure qui rayonne sur le front et dans la parole de l'orateur sacré. C'est ce qui décida Lacordaire à embrasser l'Ordre de Saint-Dominique. Aussitôt il eut à se demander si les austérités matérielles de cet Ordre étaient désormais praticables avec nos corps énervés, si surtout elles pouvaient se concilier avec les travaux de l'apostolat, démesurément accrus, au dix-neuvième siècle, par la rareté des mission-

naires et des prédicateurs. « *Je savais par expérience*, dit-il, *dans quelle prostration des forces jette un seul discours sorti de l'âme devant une nombreuse assemblée, et je me demandais comment l'abstinence et le jeûne étaient compatibles avec de tels efforts de la nature et un si profond épuisement.* En étudiant néanmoins les constitutions de l'Ordre, je vis qu'elles présentaient des ressources contre elles-mêmes ; ou plutôt que l'austérité générale y était sagement tempérée par le pouvoir qu'ont les supérieurs d'accorder des dispenses, non-seulement pour cause d'infirmité, mais pour cause de faiblesse, et même par le seul motif du salut des âmes. Cette latitude me fit comprendre que. là comme ailleurs, la lettre tue et l'esprit vivifie [1]. »

Voilà donc sous quel aspect s'est présenté à l'esprit de Lacordaire, dès le début de sa vocation, l'observance dominicaine. Il la voulait austère, mais d'une austérité compatible avec l'exercice *habituel* du ministère apostolique. L'exercice de l'apostolat, c'était là pour lui l'idée mère ; il était disposé à subordonner les moyens au but, et non le but aux moyens. Plus tard, quand il soumit au Maître général ses vues pour le rétablissement de l'Ordre, il obtint, sans contestation, *au delà de tout ce qu'il pouvait désirer*, avec une bonne grâce, une joie, un sentiment qui le ravirent [2]. Au point où en était l'observance alors en Italie, le Conseil de l'Ordre ne

[1] Notice.
[2] A Mme Swetchine, 27 août 1838.

pouvait se montrer exigeant sur les conditions de la restauration dominicaine en France.

Entré comme novice au couvent de la Quercia, dont tout le monde parlait à Rome « comme d'une maison très-sainte et *où l'observance dominicaine était entière* [1], » Lacordaire y avait trouvé les habitudes d'une vie grave, spirituelle, mortifiée même, utile, mais où l'on sentait un pays calme, du moins à la surface; il y avait regretté l'absence d'une séve et d'une sévérité qui nous sont nécessaires à nous autres Français [2]. Les moines de la Quercia faisaient maigre toute l'année; ils accomplissaient les jeûnes prescrits par la règle dominicaine ; mais c'était, alors, une communauté sans vie commune, sans silence, sans l'office de nuit, sans le chapitre de la coulpe. Voilà, qu'on veuille bien ne pas l'oublier, voilà le point de départ de la restauration française. Cette observance plus que mitigée ne pouvait suffire à Lacordaire. Nous autres Français, disait-il, quand nous nous faisons moines, c'est avec l'intention de l'être jusqu'au cou [3]. » Mais qu'y avait-il à faire pour devenir un vrai moine sans se rendre inhabile à l'apostolat? L'expérience pouvait seule l'apprendre. C'était là un bien délicat problème. Le corps n'est point un ennemi qu'il faille anéantir à tout prix, mais un instrument qu'il convient d'assouplir ; c'est un serviteur qui doit obéir, mais aussi un compagnon dont il est sage de ménager les services. Tel est l'enseignement des Pères de l'Église [4]; c'était aussi la pensée de

[1] A Mme Swetchine, 6 avril 1839.
[2] A Ozanam, 2 octobre 1839.
[3] A Ozanam, 2 octobre 1839.
[4] V. le remarquable mandement de Mgr Landriot, alors évêque de la

Lacordaire. Il sentait le besoin d'une réforme au sein de l'Ordre de Saint-Dominique ; il la voulait, et il était résolu à pousser l'austérité jusqu'aux limites du possible. Mais quelles étaient ces limites ? Où commençait l'impossible ? C'est de l'expérience, je le répète, que Lacordaire attendait sur ce point des indications catégoriques.

Il s'en expliqua ainsi, dès le premier jour, avec l'abbé Jandel quand celui-ci vint le trouver, simple novice encore, à la Quercia, à la fin des vacances de 1839, pour lui faire part de sa vocation dominicaine. Il en existe un témoignage irrécusable : c'est une lettre écrite à cette époque même par M. Jandel et où il rend compte de son entrevue avec Lacordaire [1]. Plus tard, quand fut tenté à Sainte-Sabine, au mois de mai 1840, un premier essai de vie dominicaine à la française, le P. Jandel approuvait encore les adoucissements que le P. Lacordaire pensait pouvoir apporter à la règle. La faiblesse de la constitution du premier lui faisait craindre de ne pouvoir supporter les rigueurs de la stricte observance, et il s'effrayait de l'ardeur du Frère Piel, qui repoussait toute transaction avec les défaillances de notre époque [2]. Ces détails ont historiquement leur importance.

Ces dispositions premières du P. Jandel se modifièrent par degrés durant son année de noviciat à la Quercia. Cette

Rochelle, pour le carême de 1857, et les passages de saint Augustin, de saint Chrysostome, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire le Grand, de saint Bernard, cités par le Prélat à l'appui de sa doctrine. On peut trouver dans les Pères d'autres textes moins favorables ; mais force est bien de les concilier avec ceux qu'a rassemblés Mgr Landriot.

[1] 22 novembre 1839.

[2] CARTIER, *Vie du P. Besson*, t. Ier, p. 397 d'après un Mémoire inédit du P. Jandel lui-même.

année se passa dans des conditions toutes particulières. Les cinq Français qui avaient été dirigés de Saint-Clément sur Viterbe, entendaient médiocrement l'italien ; des instructions faites dans cette langue à quatre à cinq novices de seize à dix-neuf ans, convenaient évidemment peu à des hommes déjà formés, appelés d'ailleurs ultérieurement, en France, à une vie si différente de celle des Dominicains d'Italie. Il fut donc réglé qu'en dehors du chœur et des exercices généraux de la communauté, les Français feraient en leur particulier tous leurs autres exercices sous la direction du P. Jandel, qui seul parmi eux avait l'honneur et l'expérience du sacerdoce et qui leur fut donné pour confesseur ; il devint ainsi leur véritable maître des novices. En cette qualité, il dut faire une étude sérieuse des constitutions dominicaines pour les enseigner et les expliquer aux autres. Frappé de l'opposition qui existait, même à la Quercia, entre la loi et la pratique, il ne vit d'autre préservatif que de s'attacher fortement pour toujours à l'esprit primitif et aux lois originelles de l'Ordre de Saint-Dominique, en faisant table rase de toutes les coutumes, qui, dans ces derniers temps, l'avaient défiguré. Ses compagnons de noviciat, Hernsheim surtout, entrèrent vivement dans cette façon de voir, si en harmonie avec la première ferveur d'une vocation récente. Ils se rappelèrent alors avec inquiétude les incertitudes d'esprit de Lacordaire sur le degré précis d'observance qui devait inaugurer le rétablissement des Frères Prêcheurs en France. Sous l'empire de cette inquiétude, ils lui adressèrent un Mémoire sur la nécessité de donner pour base à la restauration dominicaine la

stricte observance des lois originelles de l'Ordre, de n'en écarter *à priori* aucune, et d'attendre que l'expérience eût pleinement démontré l'impossibilité ou les inconvénients de quelqu'une de ces lois, pour en demander, seulement alors, une légitime dispense. Ce Mémoire, rédigé à la Quercia par les PP. Hernsheim et Jandel, fut transmis aux novices français de Bosco et souscrit par eux avec un unanime empressement. Les signataires déclaraient au P. Lacordaire que, s'ils n'obtenaient pas de lui l'assurance de voir leurs vœux réalisés, ils se croiraient obligés de ne point aller plus avant, se faisant un devoir de conscience de ne devenir religieux profès qu'avec cette garantie [1].

Il y eut là un premier malentendu. Le Père ne vit dans cette déclaration qu'une exagération de ferveur accidentelle et passagère, suffisamment expliquée par les ardeurs naturelles du noviciat; il ne donna point la garantie qui lui était demandée: il répondit en des termes manifestement évasifs, se bornant à protester que la vie des Dominicains français ne ressemblerait assurément pas à celle des Dominicains d'Italie; après quoi il exhorta les novices français à se préparer à la profession, qui devait leur permettre de se réunir tous ensemble à Bosco.

Cet acte solennel s'accomplit. Les novices n'insistèrent point pour obtenir du Père des assurances plus catégoriques. Le malentendu se perpétuait donc. Toutefois le P. Jandel, pour plus de sûreté, s'engagea personnel-

[1] En tout ceci, je suis littéralement un Mémoire inédit du P. Jandel, qui s'accorde avec ce que m'a dit de ces commencements Lacordaire, à son lit de mort.

lement, par un vœu spécial, à ne jamais coopérer *activement* à aucune modification arbitraire de la législation dominicaine, se réservant ainsi une entière liberté de laisser faire et d'obéir [1]. Le P. Aussant et le P. Besson, auxquels il s'en ouvrit plus tard, contractèrent le même engagement envers Dieu. La divergence des vues entre le P. Lacordaire et ses premiers disciples s'accentuait ainsi de plus en plus. Mais, à ce début de la restauration dominicaine, l'autorité morale du fondateur était trop prépondérante pour que son action en fût entravée. Le vœu dont il s'agit fut commué d'abord, puis mis à néant par l'autorité compétente. La chose ne souffrit pas la moindre difficulté du côté de Rome.

Devenu ainsi parfaitement le maître de tenir compte de tous les besoins, responsable de la santé de ceux qui s'étaient dévoués à son œuvre et justement préoccupé du désir de leur ménager le plus de temps possible pour l'étude ou pour le service des âmes, Lacordaire multiplia les essais en vue de satisfaire à toutes les exigences, à celles de la règle, à celles de l'hygiène, à celles du ministère apostolique. Il consultait des prêtres éclairés, des évêques, des médecins chrétiens [2], persuadé, comme il l'avait tant entendu répéter par les religieux les plus recommandables de son Ordre en Italie, que les tempéraments ne sont plus ce qu'ils étaient au treizième siècle : que bien des choses qui étaient excellentes il y a six cents ans sont devenues impossibles ; que, si saint Domi-

[1] Mémoire inédit du P. Jandel.

[2] M. Cartier. *Vie du P. Besson*.

nique eût vécu de nos jours, il eût fait état de ces impossibilités ; que ce qui importe, c'est de maintenir les grandes lignes de la vie dominicaine, les choses essentielles (*le cose sostanziali*, c'était l'expression du P. Buttaoni, maître du Sacré Palais, l'expression reçue, j'ai presque dit consacrée, à la Minerve) ; que d'ailleurs, la lettre même des Constitutions est conçue dans des termes qui comportent une certaine latitude dans l'application, un *maximum* et un *minimum* d'observance, que les supérieurs peuvent déterminer, comme les juges au criminel le font pour la peine en ayant égard aux circonstances. Je ne fais que raconter ici ce que j'ai lu dans des lettres du P. Buttaoni, ou ce que j'ai entendu de la bouche du P. Lacordaire. Il ne m'appartient pas de prononcer en ces matières ; je n'entends être en tout ceci qu'historien, je ne suis pas juge. Je ne ferai qu'une observation. L'on a dit que, dans les questions d'observance, le P. Lacordaire manquait d'autorité, faute d'une suffisante connaissance de la législation dominicaine ; qu'en effet, n'ayant reçu pendant son noviciat à la Quercia aucun enseignement sur les constitutions, sur l'esprit et sur les traditions de l'Ordre, il avait été réduit à s'en instruire par un travail solitaire : travail épineux, parce que toute législation se surcharge, en traversant les siècles, de prescriptions compliquées, parfois contradictoires ; travail non-seulement épineux, mais nécessairement incomplet, puisque Lacordaire ne pouvait avoir connaissance des décisions des chapitres généraux tenus depuis deux cents ans, dont les actes (inédits, si je ne me trompe, et gardés aux archives de la Minerve) ne pouvaient être entre ses mains. C'est vrai ;

mais il n'en saurait être de même du P. Buttaoni, dont la science et l'esprit de régularité ne font pas question; l'on pouvait le récuser comme Italien, mais non comme ignorant le droit canonique et les lois de son Ordre. Du reste, dans ses expérimentations prolongées sur le degré d'observance aujourd'hui possible, le P. Lacordaire agissait avec une sécurité de conscience d'autant plus grande qu'il se sentait plus complétement exempt de tout entêtement personnel, n'ayant pas de système arrêté, pas de plan préconçu, admettant même parfois l'avis des autres avec une telle facilité, dans les cas douteux, que ses amis, dit M. Cartier, craignaient souvent de formuler devant lui leur opinion, pour ne pas lui voir abandonner trop brusquement la sienne. Il pouvait d'ailleurs se rendre ce témoignage que la pente au relâchement n'était pas dans sa nature; on sait aujourd'hui combien, en fait de pénitence, il marchandait avec lui-même moins que personne.

Ce n'en a pas moins été une bien grave épreuve pour la restauration dominicaine en France que cette divergence de vues, qui se produisit dès l'origine, entre le P. Lacordaire et le P. Jandel. Ni l'un ni l'autre pourtant n'est à blâmer. Tous les deux, comme l'a dit excellemment M. Cartier, désiraient avec un zèle égal la perfection de la vie religieuse. Mais le P. Lacordaire voulait interroger d'abord l'expérience et monter peu à peu au degré d'observance possible en France *sans jamais reculer*. Le P. Jandel voulait commencer par une complète observance; il ne fallait pas, selon lui, se hâter de désespérer de son temps et croire aux impossibilités sans

preuve : l'expérience sans doute devait décider ; mais, en attendant, on devait maintenir les constitutions dans leur intégrité et ne s'en éloigner que par des dispenses individuelles. De là un antagonisme bien regrettable assurément, mais bien concevable, que ne pouvait manquer de perpétuer la sincérité des convictions, des deux parts.

Le P. Lacordaire n'eut pas le moindre soupçon du danger de cette situation. L'abnégation avec laquelle le P. Jandel et tous les signataires du Mémoire en faveur de la stricte observance s'étaient soumis à leur Supérieur, sans que rien transpirât, paraît-il, même dans leurs épanchements les plus secrets, de la violence qu'ils s'étaient faite à cet égard, fit une telle illusion au Père, qu'il les crut dès lors pleinement ralliés à son point de vue. Il en était si intimement persuadé, qu'en 1845 il donna sa démission de Vicaire général de l'Ordre de Saint-Dominique en France, pour y vivre en simple religieux désormais, et qu'il n'hésita pas à demander pour successeur le P. Jandel. On sait ce qu'il écrivait le 27 mai 1842 à madame de la Tour du Pin : « Le P. Jandel est admirable ; c'est l'homme qu'il me fallait ; *je serai l'homme du dehors et lui l'homme du dedans.* » Celui-ci, confidemment informé de la démission de Lacordaire par le P. Lamarche, donna aussitôt l'alarme aux religieux français les plus anciens et, sans délai, ils supplièrent en commun le Maître Général de conserver à leur tête « l'homme que la Providence avait visiblement suscité « pour fonder une œuvre aussi difficile, et qui pouvait « seul en assurer le succès [1]. » La démission fut refusée ;

[1] Mémoire inédit du P. Jandel. 1863.

mais le fait de cette démission n'en subsiste pas moins comme acte d'humilité du Père et comme un témoignage non équivoque de sa confiance entière, à cette date, dans le P. Jandel.

Les choses en étaient là lorsqu'au mois de juillet 1850, ce dernier, alors à Paris, fut mandé chez le Nonce qui, sous la condition du secret le plus exact, lui fit connaître, par ordre de Sa Sainteté, qu'il eût à se rendre immédiatement à Rome, où il serait mis à la tête de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Le Souverain Pontife voulait réformer cet Ordre comme tous les autres, et il sentait la nécessité d'employer à cette réforme une main française. L'extrême notoriété du libéralisme du P. Lacordaire le rendait impossible à Rome. Le P. Buttaoni, maître du Sacré Palais, qui avait la confiance du Pape et celle du cardinal Orioli, préfet de la Congrégation des Réguliers, fut, dit-on, celui qui, sur le témoignage du P. Palmegiani, maître des novices de la Quercia en 1841 [1], indiqua le P. Jandel.

A cette nouvelle, le premier mouvement du P. Lacordaire fut ce qu'il devait être. Le 19 juillet, il écrivait à madame Swetchine : « C'est un grand honneur pour nous, qui avons à peine quelques années d'existence, que le Vicaire de Jésus-Christ, par un choix extraordinaire, nous proclame hautement le rejeton le plus vivant de l'Ordre de Saint-Dominique. C'est pour moi la récompense la plus précieuse de tous mes travaux. On verra peut-être autre chose dans la prétermission qui a été faite de ma

[1] 1841 est l'année de noviciat du P. Jandel.

personne : mais, en supposant même qu'il y ait un mauvais vouloir à mon égard en tant que personne, on n'en a pas moins reconnu l'œuvre de ma vie. Non-seulement elle est reconnue pour la France comme une sainte réforme, mais on nous donne le moyen de l'étendre à l'Ordre entier, dans l'univers catholique. Nous voici désormais la souche dominicaine pour l'avenir : quelle gloire, que nous n'eussions osé espérer ! Et dans quelles circonstances ! Pour ce qui est de moi, quels qu'aient été les motifs de préférence, je ne puis voir là qu'une admirable miséricorde de Dieu, qui n'a pas voulu m'arracher à mon ministère apostolique et me jeter, pour le reste de ma vie, dans une administration qui ne m'eût laissé ni le temps d'écrire ni celui de prononcer une parole. *Le P. Jandel, c'est moi-même sans les inconvénients de moi-même.* Aussi puis-je vous assurer que je n'éprouve qu'un sentiment, celui d'une profonde reconnaissance. »

Et madame Swetchine répondait : « J'ai été la plus touchée de ce succès, qui ressemble comme deux gouttes d'eau à une de ces bénédictions solennelles par lesquelles la Providence proclame ses adoptions. Voilà le succès comme je l'aime, solide, fécond en conséquences, passant dans les faits, et renfermant en puissance une réponse à toutes les incertitudes et à tous les doutes. Jamais faveur n'a été plus significative. La France intervient là comme élément réformateur, grâces à vous, et vraiment ce n'est pas mal embrasser de choses que servir à la fois la gloire de son Ordre, de son pays, et la science par-dessus le marché. De tels coups de filet se rencontrent dans la vie

de bien peu d'hommes. Je puis vous dire très-consciencieusement que l'honneur fait au P. Jandel est surtout rapporté à vous. Rien n'a paru plus simple qu'ayant recours à la source française, on ne se soit pas exposé à la laisser tarir en vous en ôtant. Le P. Jandel fera presque tout ce que vous auriez fait à Rome; mais comment vous aurait-il remplacé en France? »

Tout cela était la vérité même.

Toutefois, le P. Lacordaire ignorait une chose qui avait sa gravité : les dispositions intérieures des plus anciens religieux français en faveur de la stricte observance n'étaient point changées. Le P. Jandel s'était vu relevé de son vœu, malgré lui; il ne l'était pas de sa façon de concevoir la restauration dominicaine. Le jour donc où un appel direct de la Providence le plaçait contre toute attente au gouvernail, n'était-il pas autorisé à voir là comme un encouragement d'en haut à faire immédiatement l'application de ses idées pour la réforme de son Ordre? Aussi mit-il vaillamment la main à l'œuvre : le 2 octobre 1850, il prenait possession de sa charge; le 24 octobre, cherchant naturellement son point d'appui parmi ses frères de la Province de France, il leur adressait un chaleureux appel à la stricte observance. « Respectons, leur disait-il, aimons et observons nos règles; mais observons-les TOUTES, sans distinction ni réserve. *Une seule dérogation systématique* serait un principe de mort, *parce qu'elle introduirait l'arbitraire* et le principe protestant ou rationaliste de l'autorité privée, avec toutes ses conséquences. En effet, si l'on met en question, de sa propre autorité, l'observation d'un seul

article de la loi, on cesse dès lors de l'envisager comme l'expression de la volonté divine. On ne s'y soumet plus parce qu'elle est la loi imposée par les Saints, sanctionnée par l'Église; on donne à chacun le droit de mettre en question l'observation de chaque article, et le rationalisme pratique a bientôt porté ses fruits. C'est là en deux mots l'histoire de la décadence de tous les Ordres. »

Tout le plan de réforme du P. Jandel est dans ce peu de mots. Il ne fut pas compris tout de suite. Les Dominicains français ne prirent point à la lettre ces catégoriques paroles. Ils étaient si loin de l'esprit de relâchement, ils se sentaient si intimement pénétrés de la séve dominicaine, qu'il ne vint pas à l'esprit de la plupart d'entre eux que la réforme du P Lacordaire pût être regardée, par un de ses fils, et comme insuffisante et comme infectée à leur insu d'un principe protestant ou rationaliste. Comment confondre en effet avec l'esprit de rationalisme, l'esprit pratique, l'esprit d'application, l'esprit d'expérience, qui, tout en vénérant la règle, tout en souhaitant de bonne foi qu'elle soit observée le plus exactement qu'il est possible, se préoccupe de la différence des temps, de l'affaiblissement des tempéraments, des exigences croissantes du ministère apostolique, et cherche en toute sincérité la conciliation de la loi antique avec ces nécessités si nouvelles ? Ce n'est point l'arbitraire, parce qu'il est bien entendu d'avance que les tâtonnements par lesquels on est obligé de passer (puisqu'il s'agit d'expérimenter ce qui dans l'application de la règle est resté possible), que les tâtonnements, dis-je, auront un terme, et que les mitigations qui seraient reconnues indispensa-

bles devront être consacrées par l'autorité du Siége apostolique.

Ainsi donc le malentendu persista. Le P. Lacordaire continua de se croire d'accord avec le P. Jandel. Tous les deux en effet voulaient une réforme, et le grand point, pour l'un comme pour l'autre, était de faire prévaloir cette réforme en Italie. L'acceptation de la réforme par les religieux italiens, telle fut la pensée qui, jusqu'au mois de mars 1852, domina toutes les autres pensées, au point d'empêcher tout à fait de se faire jour le dissentiment secret existant dès l'origine entre les Dominicains français.

Ce n'était pas que le P. Jandel dissimulât ses vues ; il ne cessait d'affirmer son idée mère avec une insistance croissante. Il s'élevait avec force contre l'éclectisme en fait d'observance ; mais, encore une fois, rien de tout cela ne semblait aux Français leur être applicable.

Ce qui augmentait l'illusion, c'est que, dès la fin d'octobre 1850, le P. Jandel, en fondant à Rome, à Sainte-Sabine, sous la conduite du P. Besson, un couvent modèle, une pépinière destinée à préparer pour toutes les provinces de l'Ordre des éléments de régénération, avait adopté pour ce couvent l'observance de la province de France, en faisant même certaines concessions de détail aux habitudes et au climat d'Italie. Comment le P. Lacordaire pouvait-il n'en pas conclure que son observance était approuvée à Rome ? Aussi toute sa correspondance de 1851 avec le Père Vicaire général témoigne-t-elle de leur bonne intelligence ; et ce qui l'atteste mieux encore, c'est l'acte par lequel ce dernier mit, cette année-

là même, les couvents de Belgique sous la juridiction du Provincial de France.

Cependant la lutte continuait en Italie entre les partisans et les adversaires de la réforme. Au mois de novembre 1851, sous la présidence du cardinal Orioli, préfet de la congrégation des évêques et réguliers, des conférences s'ouvrirent entre le P. Jandel, le P. Buttaoni et le P. Gaude, depuis cardinal, sur la mesure dans laquelle il y avait lieu de rétablir l'observance ; elles se prolongèrent jusqu'au mois de janvier. Le P. Jandel y obtint gain de cause sur tous les points, sauf un seul, le rétablissement du lever de nuit, prescrit par la règle. Le Vicaire général se montrait tout disposé aux concessions les plus larges ; il offrait de n'exiger le lever de nuit nulle part, de ne pas même y astreindre les couvents de noviciat ; mais il demandait instamment que le principe fût maintenu et qu'il fût permis aux hommes de bonne volonté qui l'accepteraient spontanément, comme la Province de France et Sainte-Sabine, de conserver au sein de l'Ordre de Saint-Dominique ce souvenir et cette tradition de temps meilleurs. Une supplique avait été présentée en ce sens au Souverain Pontife le 18 octobre ; elle était demeurée sans réponse. Le Saint-Père, alarmé de l'agitation qu'excitait dans les couvents d'Italie la réforme annoncée, avait remis toute cette affaire entre les mains du cardinal Orioli avec plein pouvoir de décider. Le Cardinal se prononça pour la suppression du lever de nuit, même à Sainte-Sabine. En présence d'une pareille détermination, le P. Jandel se sentit désarmé vis-à-vis des ennemis de l'observance et tout à fait découragé vis-

à-vis des religieux qui avaient compté sur lui pour la faire revivre : il déclara qu'il allait déposer sa démission aux pieds du Pape, et il comptait si bien l'obtenir qu'il s'occupait de préparer sa circulaire pour convoquer le chapitre chargé d'élire un nouveau Maître général [1].

En ce moment donc, la cause de la réforme dominicaine paraissait définitivement perdue [2]. Il est permis de croire que le P. Lacordaire crut la sauver par une de ces évolutions soudaines qui, à la dernière heure, ont plus d'une fois changé le sort de la bataille : le lever de nuit semblait être l'unique pierre d'achoppement ; le 4 février 1852, le Père publia à Gand, où il était alors, une *ordination* qui fixait le lever à quatre heures du matin, en toute saison, pour tous les couvents de la Province de France. Ce n'était pas là, de sa part, une pure manœuvre de circonstance, comme quand on jette une partie de la cargaison à la mer pour alléger et sauver le navire dans une tempête. Depuis longtemps il était tourmenté du désir d'épargner à ses religieux les inconvénients d'un sommeil interrompu [3]. Il partait de ce point que sept heures consécutives de sommeil suffisent à la santé, au lieu qu'en cas d'interruption huit heures de repos au moins sont nécessaires, et le P. Lacordaire ne pouvait se résigner à cette perte de temps d'une heure par jour. D'ailleurs l'expérience avait appris que l'insuffisance du premier sommeil (avant trois heures) était mal réparée

[1] J'emprunte littéralement tout ce récit à un Mémoire inédit du P. Jandel.

[2] Lettre du P. Besson au P. Lacordaire, Rome, 18 janvier 1852.

[3] Témoignage du P. Jandel. (Mémoire cité.)

par celui qui était permis après matines, sommeil nul pour la plupart, mauvais pour d'autres, qui eût été pourtant indispensable afin de soutenir les forces amoindries par l'abstinence et le jeûne. Ainsi donc, en soi, le lever de quatre heures semblait être la meilleure solution pratique du problème, qui consistait à concilier, s'il se pouvait, les divers besoins de la prière, de l'étude, de la pénitence et de la conservation des forces. Le P. Lacordaire s'en était expliqué récemment, à Flavigny, avec plusieurs religieux des plus considérables de la province et les avait trouvés dans ce sentiment [1]. Le lever de quatre heures, en pleine vigueur dans les couvents belges, en vertu d'une dispense ancienne et régulière, offrait de plus l'avantage de satisfaire pleinement le P. Buttaoni et par conséquent de faire cesser l'opposition si embarrassante des Pères italiens à la réforme. Ces considérations et la situation en apparence désespérée à Rome de la cause de l'observance, entraînèrent le P. Lacordaire. Accoutumé depuis douze ans à se regarder comme investi de pleins pouvoirs pour rétablir son Ordre en France, ayant toujours tranché presque souverainement, à ce titre, avec une hardiesse constamment heureuse, toutes les questions dominicaines qui s'étaient présentées sur son chemin, il agit en cette occurrence comme l'aurait pu faire un fondateur d'Ordre, et en usa envers le P. Jandel, moins comme avec un supérieur que comme avec un fils engendré par lui à la vie monastique. J'explique le fait, je n'entends pas le déclarer exempt de reproche, eu égard surtout à la situa-

[1] Lettre du R. P. Hue, du 18 février 1852.

tion de plus en plus difficile où il plaçait le Père Vicaire général [1].

Le croira-t-on? Le P. Lacordaire n'eut pas du tout conscience de ce que la mesure qu'il venait de prendre ne pouvait manquer d'avoir de pénible pour ce dernier. Aussi, en lui annonçant la chose, insista-t-il sur *l'opportunité* d'une façon toute particulière [2], avec la candeur qui lui était propre. « Que si votre conscience, ajoutait-il, répugne à sanctionner le lever de quatre heures, pourquoi ne recourriez-vous pas au Souverain Pontife? Ce serait une occasion de montrer combien vous êtes loin de tout esprit systématique et absolu, et ce qui s'est passé à Rome dans les conférences dernières vous ouvre une voie pour cette démarche. » Il y a là un trait de caractère. Les impressions du Père étaient souvent si vives qu'elles devenaient pour lui l'évidence même ; elles subjuguaient son imagination à tel point que les raisons de douter ne lui venaient pas à l'esprit.

Le premier mouvement du P. Jandel, en recevant communication de l'ordination du 4 février, fut de rendre les armes. Mais le P. Besson, qui était auprès de lui comme *socius*, ne fut pas de cet avis. Il dit que, tant que la démission du Père Vicaire général n'avait pas été acceptée, le devoir de celui-ci était de rester sur la brèche et d'épuiser, jusqu'au dernier, tous les moyens d'une légitime défense, et il inspira cette résolution à son supérieur. On peut trouver exagérée l'importance qu'ils at-

[1] V. aux *Pièces justificatives*, N° 23, le texte, d'ailleurs très-remarquable, de l'ordination du 4 février 1852.

[2] Le P. Jandel, Mémoire cité.

tachaient l'un et l'autre au lever de trois heures, mais en même temps on ne peut s'empêcher d'admirer en soi cette énergie de conviction et ce courage. Le courrier, qui partait de Rome le jour même où venait d'y arriver la communication du P. Lacordaire, ne permettait pas de différer, ne fût-ce que d'une nuit, les résolutions du Père Vicaire général[1]. En effet il y avait péril en la demeure. Chaque jour de retard était une chance de plus pour que le nouveau règlement reçût son exécution, pour que le public français en fût instruit, et que Rome l'apprît à son tour au grand détriment de la cause soutenue par le P. Jandel tout seul dans la ville sainte. Le Père Vicaire général écrivit en ces termes au P. Lacordaire :

« Mon très-révérend Père,

« Je reçois à l'instant même, avec une surprise aussi douloureuse que profonde, votre circulaire du 4 février.

« Il n'est pas en mon pouvoir, quand même je le voudrais, d'accorder la dispense que vous me demandez de l'ordination d'un Chapitre général. Je me vois donc dans la nécessité d'écrire à tous les Prieurs de la Province à l'effet de faire reprendre immédiatement le lever de trois heures pour les matines.

« Je vous bénis en Notre-Seigneur et je réclame pour notre Ordre et pour moi l'assistance de vos prières.

« Fr. A. V. Jandel,

Vicaire général des Frères-Prêcheurs. »

A la réception de cette lettre, dépourvue de toute

[1] Lettre du P. Hue du 28 février 1852.

explication (le temps pour cela avait manqué), le P. Lacordaire fut vivement ému, et quelque chose d'humain se passa en lui : *aliquid humani passus est.* Le 27 février, il répondit qu'il en appelait au Chapitre général de son Ordre (on a vu que, dans la crise qui venait de se produire à Rome sur la question d'observance, le P. Jandel était à l'état de démission et qu'il songeait à rédiger la lettre de convocation d'un Chapitre général). A cette occasion, le Père revint avec quelque amertume sur le passé ; il se plaignit d'avoir rencontré dès le début, dans le P. Jandel, une pensée contraire à la sienne. Il le fit avec une liberté de langage qui s'explique par la situation d'ancien supérieur du P. Jandel. Au reste, cette partie de sa correspondance n'aurait dû être connue que de celui à qui elle était adressée. Le P. Lacordaire, qui avait conservé la minute de toutes ses lettres à M. de Quélen, n'a pas laissé dans ses papiers la moindre trace de la correspondance en question ; il l'a complétement anéantie. Je crois être fidèle à sa pensée et à sa mémoire en n'en reproduisant rien ici.

Quoi qu'il en soit, ce conflit soudain du Général de l'Ordre et du fondateur de la Province de France était assurément, je l'ai dit déjà, un formidable danger pour une œuvre naissante. Cette épreuve fut héroïquement traversée. J'ai sous les yeux les lettres qui furent échangées à cette époque entre les Prieurs, comme celles qui furent adressées par eux et par les religieux les plus anciens, soit au P. Lacordaire, soit au P. Jandel : elles sont dignes des plus beaux siècles de l'Église. Il y règne une sainte liberté unie à tout le respect de

la piété filiale. Une imposante majorité, je le reconnais, se prononce pour le maintien du lever de nuit, réclamé comme indispensable afin de conserver aux Dominicains français le caractère de véritables réguliers. Partout éclate la sympathie la plus franche pour le Père Vicaire général, près de succomber en Italie à la lutte qu'il a glorieusement entamée « pour le soutien de « l'*observance française.* » Mais en même temps, quels élans de cœur vers le P. Lacordaire? Quelle crainte de le voir abdiquer les fonctions de Provincial! Quelles supplications pour qu'il reste à la tête de ses enfants! Ces supplications furent entendues : le Père retira promptement son appel au Chapitre général et se montra profondément animé, dit le P. Jandel, du désir de la conciliation. C'était aussi le vœu du Vicaire général, qui, de son côté, s'empressa, le 10 avril, de répondre au Provincial de France avec la plus sincère intention d'opérer le rapprochement des cœurs sans exiger le sacrifice des convictions.

La vertu monastique était sauve, mais malheureusement la situation n'était pas changée. Le Père Vicaire général et le Provincial de France restaient en face l'un de l'autre, avec des tendances qui, je le crois, n'étaient pas absolument inconciliables, mais enfin qui étaient loin d'être les mêmes, dominés, l'un par le respect de l'antiquité, l'autre par le sentiment des besoins de son temps. Tant que le P. Lacordaire avait été le supérieur du P. Jandel, cette divergence n'avait pu se révéler par des actes. Elle était manifeste désormais : dans l'expérience qu'il était résolu de tenter d'un retour immédiat

et *complet* à l'observance *primitive*, le Vicaire général savait dorénavant qu'il ne pouvait compter sur le concours du Provincial de France. Il ne vit plus qu'un moyen de tourner la difficulté : c'était de créer en France, à côté des couvents existants, un couvent de stricte observance, dont l'exemple démontrerait que la règle de Saint-Dominique peut très-bien être pratiquée au dix-neuvième siècle absolument comme elle l'était au treizième. Il s'en explique loyalement dans cette lettre du 10 avril 1852, dont je parlais tout à l'heure :

« Après que Benoît XIII a permis à nos Pères le lever de trois heures, grand nombre de nos couvents sont demeurés fidèles au lever de minuit, et ce qui seul a empêché la division de notre Ordre a été *l'établissement des couvents de stricte observance*, en vigueur parmi nous depuis plus de quatre cents ans, et qui ont sans cesse offert un asile à la ferveur et à l'esprit de mortification des âmes d'élite et des hommes d'énergie. Ce sont aussi ces couvents qui ont préservé notre Ordre d'une entière décadence et qui lui ont conservé quelque gloire au milieu de ses humiliations. *Je ne demande donc pas mieux que d'en voir rétablir* et de pouvoir ainsi devenir d'autant plus indulgent pour les autres qu'ils ne seront plus un obstacle à l'élan des vocations plus généreuses. Il me semble que c'est là seulement que peut se trouver le véritable esprit de conciliation et de respect pour la liberté. »

La même pensée était déjà exprimée, bien qu'en des

termes un peu plus généraux, dans la circulaire du P. Jandel, du 25 décembre 1850. Alors elle avait peu frappé le P. Lacordaire ; mais ce dernier pouvait d'autant moins se méprendre sur la portée de la lettre du 10 avril 1852 que cette lettre lui était personnellement adressée.

C'est sous le coup de toutes ces complications imprévues, que le P. Lacordaire avait subitement renoncé à visiter les couvents d'Irlande et brusqué son retour d'Angleterre en France. Il avait reçu avec une grande bénignité les remontrances de ceux de ses religieux que son ordination de Gand avait affligés, et il se disposait avec calme à l'ouverture du Chapitre provincial, le premier qui eût été tenu en France depuis 1789. Ce Chapitre s'assembla à Flavigny-sur-Ozerain, le samedi 24 avril 1852. Il se composait des quatre Prieurs de Nancy, de Chalais, de Flavigny et de Paris [1], sous la présidence du Père Provincial. Le Prieur de Nancy proposa d'émettre un vœu pour l'établissement canonique du lever de quatre heures. Les Prieurs de Flavigny et de Paris se prononcèrent pour l'heure de minuit; le Prieur de Chalais resta neutre. On convint de s'en remettre par une humble supplique sur cette question à la décision souveraine du Chef de l'Église [2].

[1] Nancy, le R. P. Hue :
Chalais, le R. P. Roussot ;
Flavigny, le R. P. Danzas ;
Paris, le R. P. Aussant.

Les Prieurs n'avaient pu avoir de *socii*, les couvents manquant de religieux ayant les qualites requises pour en elire.

[2] En réponse à cette supplique, le Saint-Père, à titre d'essai, autorisa le lever de quatre heures. (Lettre du P. Jandel au P. Lacordaire du

L'acte le plus considérable de ce Chapitre fut l'adhésion donnée à l'unanimité, sauf le point relatif au lever de quatre heures, au Mémoire qui fut soumis aux Prieurs par le P. Lacordaire sous ce titre : « Mémoire pour la restauration des Frères-Prêcheurs dans la Chrétienté, présenté par le R. P. Henri-Dominique Lacordaire, Provincial de France, à la Commission de réforme instituée par la Congrégation des Évêques et Réguliers, l'an 1852 [1]. » Cette pièce est la pièce capitale du débat qui s'est élevé sur l'observance établie par le P. Lacordaire : il convient donc de s'y arrêter.

Le Père commence par reconnaître la nécessité d'une réforme, nécessité attestée par le mandat même qui était donné à la Commission de réduire à une meilleure forme le corps des constitutions dominicaines, où six siècles révolus avaient déposé des choses dont quelques-unes, disait la sacrée Congrégation, sont *impraticables* et d'autres *contradictoires*.

Dans une première partie, le Mémoire traite des causes de la décadence de l'Ordre ; dans la seconde, des remèdes à cette décadence.

La première cause de la décadence de l'Ordre, aux yeux du P. Lacordaire, c'est la grande difficulté de maintenir ses pratiques dans une véritable mesure et de

8 juin 1852.) Mais il ne paraît pas que la Province de France ait usé de cette autorisation.

[1] A parler exactement, la Congrégation avait nommé deux Commissions, l'une pour les études, l'autre pour les constitutions. Ces deux commissions se composaient des Pères Gaude, Procureur général de l'Ordre, mort cardinal, Degola, Modena, Genis, commissaire d'Espagne, et Spada, *socius* du Général pour les provinces de Naples et de Sicile. Elles étaient présidées par le P. Jandel.

les concilier dans leur ensemble avec *les nécessités de la vie apostolique et doctrinale.* Saint Dominique avait été chanoine régulier avant d'être apôtre ; il voulut donc retenir les siens dans les liens étroits de la vie cénobitique. Il subordonna, toutefois, le moyen à la fin, l'institution monastique à l'apostolat, et c'est pour cela qu'il permit à chaque Prieur de dispenser ses religieux des jeûnes, des abstinences, des veilles, de la psalmodie de l'office, non pas seulement pour cause d'infirmité, mais, ce qui était tout à fait nouveau, lorsque ces observances auraient nui à l'étude, à la prédication ou au bien des âmes [1]. Mais des religieux enclins au relâchement pouvaient s'élire un Prieur faible et obtenir de lui des mitigations destructives du bon exemple et contagieuses pour toute une communauté. On a dit proverbialement de l'Ordre de Saint-Dominique que c'était l'Ordre des Prieurs, c'est-à-dire celui où les Prieurs ont le plus de pouvoir. Cela est vrai ; mais cela n'a point tourné à l'avantage de l'Ordre, et la liberté s'est montrée ici ce qu'elle est quelquefois, une cause de ruine.

Dans la seconde partie du Mémoire, le Père en venait aux remèdes qui lui semblaient possibles et efficaces ; il ne crut pouvoir le mieux faire qu'en exposant les principes qu'il avait suivis dans le rétablissement de la province de France. Quelles devaient être les bases de cette régénération ? Fallait-il s'en tenir simplement à la lettre des âges passés et se proposer, quelle que fût la différence des choses et des moyens, de rétablir une obser-

[1] *Constit. Prolog.*, text. 3.

vance telle qu'on l'avait vue dans les beaux jours du premier siècle de l'Institut ! Ou bien fallait-il ajouter encore à la sévérité de nos lois, comme on l'avait fait au temps de la splendeur des Congrégations réformées ? Ou bien plutôt fallait-il innover dans un autre sens, et dans quelle mesure ? Le Père croyait avoir décidé la question avec maturité, et Dieu, en bénissant son œuvre, semblait lui avoir donné une sanction. Toutefois cette sanction n'était pas canonique, et c'était, par là même, une base imparfaite et fragile. « L'Église seule, écrivait-il, a reçu de Dieu le pouvoir de fonder, par la pierre inébranlable sur laquelle repose sa propre fermeté ; toute œuvre qui ne prend pas là son point d'appui, est une œuvre destinée à périr dans la conflagration des sentiments et des volontés contraires. » Le Mémoire avait donc pour but d'obtenir la sanction canonique de l'observance française.

Le Père faisait observer que, lorsqu'on étudie attentivement l'histoire de l'Église et de sa discipline, on la voit toujours ferme sur l'essence et flexible sur l'accident. Si elle ne fléchit jamais dans ce qui est fondamental, elle condescend beaucoup dans ce qui ne l'est pas. Jamais l'Église n'a touché à l'essence de la loi du jeûne quadragésimal ; mais quels ménagements successifs dans l'application qu'elle en a faite aux temps et aux lieux ! Si nous considérons dans un ordre inférieur, quoique éminent, les fondateurs de discipline religieuse, disait le P. Lacordaire, nous y remarquons le même caractère de fidélité à l'essence et de rémission à l'égard de l'accident. L'histoire des réformes monastiques est pleine de ces

exemples, et l'on peut poser en thèse générale que jamais un Ordre, une province ou une congrégation, ne se rétablit sans que le réformateur n'introduise quelques changements, en plus ou en moins, dans l'observance qu'il remet en vigueur. Aussi les Pères de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, dans le chapitre généralissime qui en fondait la législation sept ans après la mort de Saint-Dominique, prévirent, avec une sagesse dont ils voulurent laisser le monument écrit, qu'il pouvait se présenter des conjonctures telles qu'il deviendrait nécessaire d'apporter quelques modifications à certaines lois de leur Institut. La question était donc de savoir si, en France, en 1843, sur un sol bouleversé par soixante ans de révolutions, où l'Ordre de Saint-Dominique avait péri tout entier, les conjonctures permettaient ou même exigeaient d'introduire des modifications dans quelques-unes des observances primitives. Le Père l'avait pensé, et cela pour trois raisons : premièrement, parce qu'il lui sembla que *la force des corps était réellement diminuée*, soit par le fait des mœurs, soit par l'état des esprits, soit par l'action du temps chez un peuple civilisé ; secondement, parce que *le nombre des religieux était considérablement moindre qu'autrefois*, et ne permettait plus d'établir partout que de petits couvents de douze à quinze religieux ; troisièmement, parce que *l'occupation des Frères-Prêcheurs était, au contraire, infiniment augmentée* par la rareté du clergé séculier ou régulier.

Dès lors il ne s'agissait plus que de faire en sorte que les mitigations satisfissent aux besoins du temps, *en de-*

meurant dans l'esprit des Constitutions et sans blesser leur essence. « C'était là le difficile, écrivait le Père, et on peut dire qu'en toutes choses il n'y a pas d'autre difficulté que celle-là, la difficulté de la mesure. Otez la mesure, portez tout à l'extrême, attachez-vous à la lettre servilement ou foulez-la brutalement aux pieds : dans l'un ou l'autre cas, la difficulté cesse, mais aussi le mérite. Ce qui fait le législateur, et surtout le réformateur, c'est le respect et le choix combinés, c'est l'amour de l'antique et l'acceptation du nouveau. »

Le Père concluait ainsi :

« J'estime donc

« 1° Qu'il faut respecter à tout prix les choses essentielles de l'Ordre ;

« 2° Qu'il est nécessaire de déterminer d'une manière précise, *et avec une autorité souveraine*, les modifications qu'il est possible et souhaitable d'y apporter sans blesser sa nature, sa forme, sa fin et ses moyens ;

« 3° Qu'il faut ordonner à chaque province de régler d'une manière uniforme, sous l'approbation du Maître général, la distribution de tous ses exercices intérieurs ;

« 4° Qu'on doit procéder à une nouvelle édition de nos Constitutions.

« 5° Une fois nos lois éclaircies, assurées, *tempérées sans violer leur essence*, il devrait être sévèrement interdit à toute province *ayant l'esprit de vie et de régularité de laisser former dans son sein des congrégations plus strictes d'observance*. Car ces congrégations, remède extrême et malheureux aux maux du relâchement, dissolvent les provinces, exagèrent le régime d'un

Ordre, en changent l'esprit, et, après avoir brillé quelque temps, s'évanouissent en laissant derrière elles une plaie profonde et une plus vaste désorganisation. Lorsqu'on ne peut mieux faire, il faut s'y résigner ; mais, partout où la régularité est réelle, il n'y a rien de plus à craindre. »

La pensée dominante du Mémoire est dans ce dernier paragraphe. Tout ce travail du Père, alors même qu'il paraît aborder le sujet d'une façon générale, proteste au fond contre la pensée, dès lors évidente pour lui, d'établir, en face de l'observance de fondation des Dominicains français, un couvent de stricte observance. Cette sorte de monastères n'avait été introduite dans l'Ordre qu'assez tard, au quinzième siècle, pour servir d'asile aux âmes d'une forte trempe, au milieu d'un relâchement invétéré, que les saints eux-mêmes désespéraient de guérir. Le Père s'étonnait qu'il pût être question d'appliquer ce remède à une province instituée depuis dix-huit mois seulement et dont le plus ancien couvent n'avait pas neuf ans d'existence. Cette province avait ses points vulnérables ; mais elle était pleine de séve et par conséquent guérissable sans recourir au moyen extrême dont il vient d'être parlé. Les inconvénients que le Père voyait dans l'emploi de ce moyen, l'expérience l'a prouvé, n'étaient point chimériques. D'ailleurs, comme l'a si judicieusement observé M. Cartier, « dès qu'on ne peut justifier les différences d'observance par le changement de climat et de nation, il est naturel de les expliquer par des degrés différents de relâchement et de ferveur. Ces appréciations

du public sont souvent injustes et deviennent par conséquent une cause continuelle de comparaisons et de froissements. »

Quoi qu'il en soit, le Mémoire du P. Lacordaire n'eut aucune suite. La double commission à laquelle il était adressé ne se réunit qu'une fois. Dans cette unique séance, tous les membres tombèrent d'accord qu'avant d'entreprendre l'œuvre qui leur était confiée, il était indispensable d'exécuter un travail préalable, celui de la compilation des chapitres généraux de l'Ordre, et bien avant que ce travail, très-difficile et fort long, eût été terminé, le P. Genis était mort, le P. Gaude était devenu cardinal [1], et le décès du cardinal Orioli, remplacé comme Préfet de la congrégation des Réguliers par le cardinal Fornari, qui était d'un esprit tout opposé, avait donné aux affaires monastiques une impulsion très-différente de celle sous l'empire de laquelle avait été instituée la commission de 1852.

Sur ces entrefaites, avant que le nouveau Préfet eût été nommé, la Congrégation des Réguliers avait donné aux Prieurs un pouvoir pleinement discrétionnaire pour fixer l'heure du lever dans chaque monastère, sous l'unique réserve de ne pouvoir la différer au delà de quatre heures et demie du matin dans les couvents de stricte observance. C'était un moyen terme conçu dans un esprit de conciliation. En ordonnant au Général de laisser chaque Prieur maître absolu de fixer l'heure du lever pour son couvent, on apaisait l'effroi des provinces italiennes,

[1] Lettre du R. P. Jandel, 19 novembre 1868.

sans abroger, en droit, les ordinations qui prescrivent l'office de nuit ; on se bornait à décharger le Maître général du devoir de faire exécuter ce point de l'observance. Rien au reste ne fut innové à cet égard dans la province du P. Lacordaire ; aucun prieur français ne se départit du lever de trois heures. Aucune trace n'était restée au fond des cœurs du dissentiment qui avait éclaté entre le Général de l'Ordre et le Provincial de France. Dans ses lettres les plus intimes, le P. Lacordaire se montre on ne saurait plus favorable au P. Jandel [1]. « Dieu, dit-il, veillera sur lui et nous le conservera [2]. »

Tout semblait donc fini et les deux dernières années du provincialat du P. Lacordaire s'accomplirent sans conflit avec le Maître général.

On a vu qu'en sortant de charge, le Père avait souhaité d'avoir pour successeur le P. Danzas. C'était un des anciens de la Province. Il était à Saint-Clément le 5 mai 1841, le jour de la dispersion. Depuis il avait été à la fois Prieur de Flavigny et Maître des novices ; la plupart des religieux avaient reçu l'habit de ses mains. A tous ces titres et aussi par la tendre affection qui l'unissait au P. Lacordaire, qu'il n'avait point quitté depuis cinq années, le P. Danzas était désigné d'une façon toute spéciale au choix de ses pairs. Dès son noviciat, il est vrai, il avait toujours été dans le même courant d'idées que le P. Jandel sur la question d'observance. En dernier lieu, en 1852, il s'était montré des plus contraires au lever de quatre heures, et, au chapitre de Flavigny,

[1] V. la lettre du 16 juin 1852, à Mme de Prailly.

[2] Lettre à la même, 21 décembre 1852.

il s'était même prononcé pour que l'office de matines fût chanté à minuit. Mais rien de tout cela n'avait fait hésiter le P. Lacordaire à recommander ce religieux à tous les suffrages. On aime à voir dans un supérieur ce respect d'une conviction opposée à la sienne ; on aime à voir l'amitié survivre en lui à la divergence des vues : mais, pour affermir une observance aussi récente que l'observance de fondation de la province de France, voulue par le plus grand nombre des Dominicains français, la réélection du fondateur eût peut-être été plus sage.

En effet il était bien difficile que la présence simultanée, à la tête de l'Ordre et à la tête de la province de France, de deux religieux également dévoués à la stricte observance, ne parût point à l'un et à l'autre l'indication manifeste que Dieu lui-même se prononçait contre les mitigations introduites par le P. Lacordaire. Si l'on en croit les uns, rien ne révéla d'abord cette pensée. Si l'on écoute les autres, elle se manifesta en particulier pendant le chapitre provincial de 1854, et les Pères capitulaires reçurent des lettres qui ne laissent aucun doute à cet égard [1]. Quoi qu'il en soit, toutes choses continuèrent de suivre leur cours accoutumé. Seulement on ne tarda point à s'apercevoir que le prestige attaché à la supériorité personnelle du P. Lacordaire avait été pour beaucoup dans l'ascendant qu'il avait exercé au sein de la Province. Dès que le Père eut disparu, dès qu'il se fût enfermé à Sorèze, où il s'absorba tout entier, l'esprit in-

[1] Mémoire du Conseil de la Province du 7 juillet 1858.

dividuel se donna carrière dans le grand Ordre. Le P. Danzas, Maître des novices, s'était fait aimer ; le P. Danzas, Provincial, n'en fut pas moins discuté dans chacun des actes de son gouvernement. Les moyens qu'il prit pour triompher de cette disposition des esprits ne furent point heureux. Son autorité morale, non comme religieux, mais comme chef de la Province, en reçut une atteinte irremédiable. C'est ainsi, paraît-il, que le P. Danzas, débordé, si je puis ainsi parler, sur toute la ligne, fut amené à chercher un refuge, pour lui et pour les religieux qui partageaient ses idées, dans un couvent de plus étroite observance.

Il y avait depuis longtemps dans la Province de vagues aspirations de ce genre ; mais elles étaient loin d'être générales. Une requête formelle en ce sens, émanée d'un novice de la maison d'études (Chalais), avait été présentée au P. Lacordaire dès le mois d'avril 1852. Cette démarche, désavouée par le Maître général, n'avait eu aucune suite. Ce ne fut qu'en 1856 que la chose prit un commencement de réalité. Au mois de septembre, le P. Jandel se trouvait à Flavigny. Un jeune catholique de Lyon vint lui offrir un terrain pour la fondation d'un couvent dans cette ville. Le Général accepta ses avances et, jugeant l'occasion favorable, il fit part à quatre religieux [1] du dessein qu'il mûrissait, dit-il, depuis plusieurs années, de fonder en France une province animée d'un nouvel esprit et devant pour cela pratiquer

[1] Le P. Danzas, Provincial, le P. Pierson, Maître des novices, le P. Roussot, Prieur de Flavigny, et le P. Souaillard, qui se trouvait là pour les affaires du couvent de Bordeaux, qu'il venait de fonder.

plus complétement les observances de l'Ordre. Lyon serait la tête de cette province nouvelle, dont Chalais et Toulouse devaient faire partie. On grouperait en conséquence à Lyon quelques religieux préparés à l'œuvre par le besoin qu'ils éprouvaient de vivre d'une vie *plus observante ;* mais l'observance du P. Lacordaire y serait maintenue pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'au jour de la séparation, le Général ne voulant pas de distinction, avant ce moment, entre les couvents de la même province. Peut-être était-ce beaucoup se hâter de prononcer ce triste mot de séparation et de proclamer ainsi sans remède les imperfections de l'état de choses qui existait alors. Mais enfin la qnestion était ainsi posée.

On fit donc à Lyon l'essai immédiat de ce que les réformateurs appelaient la complète observance. Tout le monde est d'accord que l'on commença par dépasser le but. Le Maître général témoigna hautement son improbation en changeant le président du couvent nouveau.

Mais, dans l'intervalle, un fait grave s'était produit : le P. Jandel avait lancé de Rome, le 18 février 1857, une circulaire qui était tout un acte d'accusation contre la province de France. L'émotion fut plus vive qu'on ne saurait le dire. On se plaignait que la religion du Général eût été surprise par des rapports d'une grande exagération. Après cinq ans passés, loin de la Province, le P. Jandel reconnaissait ne l'avoir traversée qu'à la hâte : l'opinion qu'il s'en était faite ne pouvait donc être le fruit de son observation personnelle ; cette opinion lui venait d'ailleurs, et l'on en rendait responsable le P. Danzas. Et pourtant, disait-on, la plus grande partie des reproches

du Maître général auraient pu s'adresser à ce dernier et à lui seul. N'était-ce pas le P. Danzas, qui avait formé et admis à la profession le plus grand nombre de ceux que la circulaire accusait ? N'était-ce pas lui qui, en sa qualité de Provincial, avait, à son tour, donné les mains à ce manque de proportion dont parlait le Révérendissime Père, entre le repos et l'action, entre les séjours au couvent et les excursions au dehors, entre les besoins des âmes des religieux et les entraînements de la vie extérieure ? Pourquoi donc le Général s'en prenait-il à d'autres ? Pourquoi, surtout, exaltait-il prématurément l'œuvre de Lyon, qui n'avait pas fait ses preuves ? Les cœurs furent blessés profondément. Le temps, en s'écoulant, ne fit qu'aviver la plaie. On essaya d'un moyen terme. Le P. Danzas resta nominalement en charge, mais il se confina dans le couvent de Lyon, qui demeura seul sous son gouvernement immédiat : l'administration des autres couvents fut confiée à un Vicaire provincial [1].

Mais bientôt l'insuffisance de ce palliatif devint évidente. En effet, le moyen terme adopté ne pouvait être aisément compris au dehors ; il ne sauvait donc pas la Province de la déconsidération publique. Ébranlée comme elle l'était, tiraillée en des sens divers, ayant à porter le poids du blâme de ses Supérieurs majeurs, elle ne pouvait trouver le repos dans les enchevêtrements administratifs au milieu desquels il lui fallait vivre. C'est alors que, de toutes parts, les regards se tournèrent vers le P. Lacordaire.

[1] Le P. Roussel.

Les mécontents étaient allés à lui les premiers. Des regrets ardents l'avaient suivi, et l'écho lui en parvenait de loin en loin à Sorèze. Il répondait affectueusement, mais avec une juste réserve, à ces témoignages de piété filiale, qui pouvaient si aisément dégénérer en marques d'opposition contre son successeur. C'est ainsi qu'il écrivait le 12 janvier 1855 :

« Il est impossible qu'une province religieuse, détruite de fond en comble depuis cinquante ans, se réorganise sans obstacle et sans difficulté. Le passage de l'état de première formation à l'état adulte est principalement laborieux. Dans l'état de première formation, l'on vit sur la confiance qu'inspire le fondateur ou le restaurateur. *Une sorte d'attachement personnel est le lien des âmes*, encore que ce soient Dieu et sa grâce qui donnent le branle à tout. Dans l'état adulte, le pouvoir se régularise : il perd de sa concentration, il se divise sur plusieurs têtes ; il occasionne des rivalités, des brigues, des murmures ; il semble que l'unité et l'affection vont disparaître. Mais ce n'est là qu'un nuage et une épreuve. »

Deux ans après, son langage n'avait point changé. Plusieurs des innovations introduites dans le couvent de Lyon lui semblaient contraires à la fin de l'Ordre de Saint-Dominique. Mais il respectait la liberté de ceux qui s'y étaient assujettis. « Pour ma part, écrivait-il, je ne voudrais pas contraindre à vivre comme moi des hommes qui n'ont ni ma pensée, ni mes goûts, ni ma vocation. » Le Père écartait comme tout à fait invraisemblable la

pensée de voir imposer ces innovations aux religieux qui ne voudraient rien changer à l'observance de fondation de la province de France. Mais puisqu'il y avait deux esprits parmi les Dominicains français, il lui semblait naturel qu'il y eût deux provinces. Sans doute, en ce cas, disait-il à ses fidèles, « vous aurez à lutter par vos vertus et votre sérieux apostolat pour vous maintenir dans l'estime de Dieu et des hommes. Mais le temps sera toujours pour ce qui est vrai, juste, tempéré et représenté par une vertu solide [1]. »

Quand la circulaire du 18 février fut connue de lui, son attitude demeura la même.

« La voie à suivre est toute tracée pour vous et pour ceux de nos Pères qui n'approuvent pas la division de la Province et le changement de l'observance. Quand l'époque de la réunion des Prieurs sera fixée, ils devront exprimer de vive voix et même par écrit leurs sentiments à leurs Prieurs respectifs. Jusque-là tout serait hasardé et sans force. Si l'on écrivait à Rome, le Révérendissime n'aurait qu'à présenter sa circulaire et à dire : « De quoi se plaint-on ? Je me dispose à consulter la Province, je la laisse libre ; c'est elle qui décidera. » Il ne faut jamais d'ailleurs, dans des affaires aussi graves, franchir les degrés, mais les parcourir tous un à un avec mesure et lenteur... Pour ce qui m'est personnel, je ne tiens pas à me défendre ni à me justifier. *Opera eorum sequuntur illos :* c'est là

[1] 8 mars 1857, avant que le Père eût connaissance de la fameuse circulaire.

une parole qui console des injustices, et, quoi qu'il arrive, il est probable que je m'y tiendrai. J'ai fait ce que j'ai pu pour l'Ordre de Saint-Dominique, et j'y travaille encore dans la mesure où il m'est permis de le faire : c'est à Dieu de me juger [1]. »

Un an après, le mal avait empiré à ce point que le P. Danzas et le Général ne voyaient eux-mêmes de remède que dans la réélection du P. Lacordaire au Provincialat. Autorisé par eux, le P. Souaillard se rendit à Sorèze, où il obtint du Père qu'il consentirait à reprendre le gouvernail : l'observance de Lyon devait être maintenue dans ce couvent seul, à titre d'exception; tous les autres couvents demeuraient sous la règle mitigée. Mais, quelques jours après, soit spontanément, soit sous quelque influence du dehors, le Père revint sur ce dont le P. Souaillard l'avait entretenu. Il rappela, non sans quelque amertume, que, depuis quatre ans, non-seulement le Maître général et le P. Danzas ne lui avaient montré aucune confiance, mais qu'en outre ils s'étaient exprimés sur l'esprit de son œuvre d'une manière défavorable, ne travaillant qu'à ruiner ce qu'il avait fait.

« Comment, s'écriait-il, comment irais-je de gaieté de cœur me jeter de nouveau dans une œuvre ainsi compromise? Ce serait un sacrifice, le plus grand de ma vie. Ce sacrifice, je suis disposé à le faire si on me le demande, c'est-à-dire si la Province, légitimement représentée, me postule

[1] 26 mars 1857.

pour Provincial. Mais, en ce cas même, je n'accepterai qu'hypothétiquement, c'est-à-dire qu'en supposant de la part du Général, auquel j'écrirai, l'accomplissement des conditions suivantes : 1° que le Général m'agréerait ; 2° qu'il m'écrirait une lettre ostensible pour me témoigner sa satisfaction de me voir rentrer dans le gouvernement de la Province et l'assurance que je trouverai de sa part une bienveillante coopération ; 3° qu'il déclarerait, dans cette lettre, reconnaître comme légitime et honorable l'observance de fondation de la Province ; 4° que ma résidence demeurerait établie à Sorèze, sauf les visites et les voyages nécessaires. En dehors de ces quatre conditions, jamais je n'accepterai le Provincialat [1]. »

Cette lettre fut transmise fidèlement à Rome, où les conditions posées par le Père furent jugées inacceptables.

La conciliation ayant échoué, les choses suivirent leur cours. Le 7 juillet 1858, le Conseil de la Province adressa au Saint-Père et à la Congrégation des Réguliers une supplique en faveur de l'unité d'observance. Tous les Prédicateurs de la Province, à une seule exception près, se prononçaient contre les vues du P. Danzas. Le Conseil concluait à ce que le couvent de Lyon reçût ordre de revenir à l'observance mitigée, qui serait placée sous la sauvegarde du Saint-Siége, afin que cette observance revêtit un caractère plus auguste et plus du-

[1] Au R. P. Souaillard, 25 avril 1858.

rable et qu'elle se trouvât moins exposée à des atteintes périlleuses. Le P. Lacordaire signa ce Mémoire *pour ne pas se séparer du Conseil de la Province ;* mais au fond, écrivait-il le 26 août 1858, « personnellement je ne me suis pas arrêté à ce point de vue d'une manière définitive ; car, dès l'origine du dissentiment, j'avais envisagé la séparation des deux provinces comme le seul moyen de rétablir la paix, sourdement troublée par le double esprit qui régnait dans la Province. »

Le Mémoire en question fut porté à Rome par le P. Chocarne, l'un des signataires. Il ne reçut pas du Saint-Père un accueil favorable. A cette nouvelle, une anxiété inexprimable se répandit dans la Province. « Pour moi, écrivait le P. Lacordaire, je suis prêt à tout, même à périr complétement. J'ai travaillé vingt années à rétablir notre Ordre en France : il y est rentré, il y florissait. L'attaque est venue du point où l'on ne l'attendait pas; la volonté de Dieu soit faite ! Il prononcera ; il ne nous demande que de faire notre devoir. » Mais Rome ne précipita point ses résolutions. Avant de prendre définitivement parti, le Souverain Pontife jugea convenable d'envoyer en France le P. Besson. Voici en quels termes la mission de ce dernier fut annoncée aux couvents de France dans une circulaire du Maître général en date du 26 juillet 1858 :

« Afin d'agir avec cette sage lumière et cette bonté paternelle qui caractérisent les actes du Saint-Siége, le Souverain Pontife a daigné charger le très-révérend P. Besson, dont il connaît et apprécie la modération et

la prudence, de se rendre immédiatement en France pour y visiter nos couvents, travailler à adoucir les froissements, à amener les esprits à la conciliation et à la concorde, en leur en faisant comprendre le besoin et en concertant avec eux l'union et la paix. Il devra étudier en même temps l'observance de Lyon, voir s'il y aurait lieu de la modifier ou de l'adoucir en quelques points, et venir ensuite au plus tôt ici pour rendre compte au Saint-Père du résultat de sa visite, de l'état de la Province et des moyens les plus propres à procurer le bien des deux œuvres. »

Le P. Besson n'était pas suspect de relâchement. Dès 1841, il s'était toujours prononcé pour la plus entière observance. En dernier lieu, quand le P. Lacordaire avait tenté d'établir le lever de quatre heures, c'était le P. Besson qui avait décidé le P. Jandel, découragé, à rester ferme sur la brèche. Le commissaire apostolique vint en France au mois d'août 1858. « Il ne négligea, dit à bon droit son consciencieux biographe, aucun moyen de connaître la vérité : il visita tous les couvents, interrogea tous les religieux, et, après avoir examiné avec la plus scrupuleuse attention, il inclina pour l'unité d'observance. La séparation en deux provinces lui parut prématurée, et la diversité d'observances lui sembla présenter plus d'inconvénients que d'avantages. » Il réunit à Flavigny, au mois de septembre, les Prieurs et les délégués des couvents. Le P. Danzas déposa ses pouvoirs ; mais il refusa d'assister au chapitre, qui lui semblait irrégulièrement constitué. On passa outre, sur l'avis du P. Spada, le meilleur canoniste

de l'Ordre de Saint-Dominique, faisant fonctions de Général durant un voyage en Allemagne du P. Jandel. On procéda à l'élection d'un nouveau Provincial. Le P. Lacordaire désirait que ce fût le P. Besson [1]. Mais toutes les voix se portèrent sur le fondateur de la Province. Il ne pouvait être précisément *élu*, parce qu'il n'avait point passé huit ans hors de charge; mais il fut *postulé*, c'est-à-dire que le Général fut prié de l'agréer comme chef de la Province, en le dispensant des quatre ans d'interstice qui lui manquaient. Après l'élection, le Père prit la parole, il était ému, tout le monde pleurait. « Enfin, écrivait un religieux, notre Père nous est rendu! Le Chapitre a continué ses délibérations dans le plus grand esprit de paix et de charité; de très-heureuses mesures ont été prises pour remédier aux défauts qu'on nous reproche; l'avenir est enfin à la confiance et à la paix [2]. » Le P. Besson écrivait de son côté: « J'ai été très-heureux de retrouver le P. Lacordaire tel qu'il s'est montré dans toutes ces douloureuses circonstances. Il y a apporté tant d'esprit de modération, de conciliation, et tant d'élévation de sentiments, que j'en ai remercié le bon Dieu de tout mon cœur. »

Le P. Besson revint sur-le-champ à Rome pour rendre compte de sa mission au Souverain Pontife, dont il avait été jusque-là tendrement aimé.

« J'ai eu, écrivait-il dès le surlendemain de mon arrivée, mon audience du Saint-Père, qui m'a accueilli

[1] J'atteste le fait comme en ayant une connaissance personnelle.
[2] Lettre du 17 septembre 1858.

avec cette bonté si paternelle que vous lui connaissez. Prévenu comme il l'était contre le P. Lacordaire, le choix que nous avons fait de lui paraissait à Sa Sainteté de mauvais augure, et paternellement il me reprocha ma faiblesse, ne comprenant pas d'abord comment, pour arriver à cette conclusion, j'avais agi, au contraire, dans ma parfaite liberté, et absolument en vue du bien de la Province... Je lui exposai alors plus amplement l'état des choses, lui disant avec l'assurance la plus entière que, loin de regretter ce que j'avais fait pour arriver à l'élection du très-révérend P. Lacordaire, je restais persuadé que j'avais, par là, travaillé au salut de la Province, et que Sa Sainteté en aurait jugé de même si Elle eût été sur les lieux et si Elle eût vu le P. Lacordaire tel qu'il s'est montré en ces graves circonstances, généreux, conciliant et ferme, tel que nous l'avons vu tous.

« Quand je parlai au Saint-Père de la question qui existait entre Lyon et la Province, je vis tout de suite qu'elle était déjà jugée dans son esprit : la nomination du P. Lacordaire, d'un côté, une lettre du cardinal de Bonald, de l'autre, l'avaient décidé pour la séparation. Lyon est placé sous la juridiction immédiate du Général, et moi je suis resté un peu le bouc émissaire de tout cela. *Je ne le regrette pas, puisque c'était la condition de la paix et du bien* [1]. »

Quel témoignage dans cette douloureuse question des

[1] 19 octobre 1858.

divisions de la Province dominicaine de France, que celui du P. Besson ! Il avait été choisi par Pie IX, sur la proposition du P. Jandel, comme le plus inébranlable champion de la pleine observance, pour amener, s'il se pouvait, les couvents de France à l'accepter, en adoucissant en quelques points, dans cette vue, les usages de Lyon. Tout inclinait en ce sens le P. Besson, ses dispositions personnelles, qui, depuis son noviciat, ne s'étaient point un instant démenties, son tendre dévouement au P. Jandel, dont il était l'ami le plus intime et le confesseur, sa dévotion (si ce mot peut être permis) envers Pie IX. Il était venu, il avait vu, il avait été changé. Il avait reconnu l'impossibilité absolue de pacifier les couvents de France sans maintenir l'observance que le P. Lacordaire leur avait donnée ; il avait pensé, dit son historien, qu'il ne fallait pas sacrifier aux avantages d'une règle plus sévère le trésor de cette paix si indispensable à la vie religieuse. C'était là le jugement d'un sage, et ce sage, comme on sait, était un saint.

Après l'avoir entendu, le Saint-Père ne s'opposa point à la nomination du P. Lacordaire comme Provincial de France, et le P. Jandel, en confirmant cette élection, accepta les résolutions du Chapitre de Flavigny. Mais, comme le P. Lacordaire en avait reconnu la nécessité dès le mois de mars 1867, l'observance de Lyon fut maintenue, et le couvent que le P. Danzas avait fondé dans cette grande cité, devint le berceau d'une Province nouvelle.

CHAPITRE XVIII

QUESTION ITALIENNE

Le premier janvier 1859. — La brochure *Napoléon III et l'Italie.* — Coup d'œil rétrospectif. L'Italie après les traités de 1815. — Complots et insurrections. Avènement de Pie IX : conspiration à genoux ; assassinat de Rossi ; évasion du Pape ; la république proclamée à Rome ; intervention française ; rétablissement du pouvoir temporel. — Lettre au colonel Ney. — Congrès de 1856. — Articles secrets de Plombières (1858). — Guerre d'Italie : assurances officielles en ce qui touche le Pape. — Défiances des catholiques. Elles ne sont point partagées par Lacordaire. — Lettres du Père à M. Rendu et à l'abbé Perreyve ; explications à ce sujet. — Les événements détrompent le Père ; sa lettre à M. Cochin et sa brochure *De la liberté de l'Église et de l'Italie.* — Élection du Père à l'Académie française. — Son discours de réception et celui de M. Guizot.

Un débat d'une tout autre portée allait s'ouvrir.

Le premier janvier 1859, à la réception solennelle du corps diplomatique, Napoléon III adressait à l'ambassadeur d'Autriche ces courtes paroles : « Je regrette que mes relations avec votre Gouvernement ne soient pas aussi bonnes que par le passé ; mais je vous prie de dire à l'Empereur, votre maître, que mes sentiments personnels pour lui ne sont pas changés. »

Jamais coup de foudre n'avait éclaté dans un ciel plus serein.

Un mois après, le 4 février, paraissait un écrit que le *Moniteur officiel* s'empressa de recommander à l'attention : « Napoléon III et l'Italie. » Nul ne douta que cet écrit, sous la plume souple et ondoyante de M. de la Guéronnière, n'exprimât la pensée de l'Empereur lui-même [1]. Affranchir l'Italie *par un secours étranger ;* la constituer, sous la présidence du Pape, en une confédération d'États, solidaires dans la défense intérieure et extérieure, mais indépendants dans l'exercice de leur souveraineté propre ; modifier profondément le gouvernement romain, de manière à faire cesser l'isolement du Souverain au milieu des respects qui entourent le Pontife ; rendre ainsi possible à Rome une armée indigène, qui permît de substituer à l'occupation française une force italienne efficace ; telles étaient les idées principales exposées par M. de la Guéronnière. C'était, à en croire l'auteur, un appel, non à la guerre, mais à l'opinion publique.

La question agitée dans la brochure veut être reprise de plus haut.

En 1815, des traités qui resteront célèbres avaient refait la carte de l'Europe. Les guerres nées de la Révolution française étaient finies : comme base de la paix universelle, on prit le rétablissement, presque partout, du *statu quo ante bellum*. Mais, pour l'Italie, il n'en fut point ainsi. La république de Gênes et celle de Venise furent sacrifiées ; on adjugea la Ligurie au roi de Sardaigne, la Vénétie à l'empereur d'Autriche, auquel on

[1] *Annuaire des Deux-Mondes* pour 1859, p. 41. — Cette assertion n'a jamais été démentie.

restituait la Lombardie. De la sorte, M. de Metternich, au mépris de l'équilibre européen, se trouva tout-puissant au delà des Alpes. A Florence, à Modène, à Parme, sous des princes de sang autrichien [1], à Turin tant que régna Charles-Félix, il fut plus le maître qu'à Vienne même. Or l'Italie de 1815 n'était plus l'Italie de 1788 : elle avait connu et goûté les idées françaises ; elle avait connu l'égalité civile et le Code Napoléon. Sans doute elle avait détesté la conscription et les droits réunis. Mais les peuples oublient souvent avec une incroyable promptitude leurs griefs contre un pouvoir tombé. L'Italie bientôt ne se souvint plus que des grandes choses que Napoléon avait faites et auxquelles il l'avait associée ; l'administration autrichienne, en comparaison, semblait bien terre à terre et bien mesquine. Sous la domination française, d'ailleurs, les ambitions italiennes étaient satisfaites : Italien lui-même, l'Empereur faisait administrer l'Italie par des Italiens ; on était pressuré, on n'était pas humilié. Après 1815, au contraire, à l'exclusion des hommes du pays, les Allemands occupèrent seuls les hautes fonctions publiques : l'archevêque de Milan, par exemple, fut un Autrichien. La *désaffection* ne se fit point attendre. Des sociétés secrètes se formèrent d'un bout de l'Italie à l'autre. Une insurrection éclata à Naples dès 1820 ; elle fut promptement écrasée par les baïonnettes autrichiennes ; mais que peuvent les baïonnettes contre les idées ? Un groupe

[1] Parme, qui appartenait en 1789 à une branche de la maison de Bourbon, fut donnée à vie en 1815 à la veuve de Napoléon, Marie-Louise d'Autriche.

d'hommes d'élite (Pellico était du nombre) agissait dès lors pour donner Milan à un Italien, dans la personne du roi de Sardaigne. On sait quelle fut la vengeance de l'Autriche : Confalonieri, Pellico et leurs complices furent condamnés à tricoter des bas dans les cachots du Spielberg. De pareils moyens de gouvernement n'étaient pas de nature à réconcilier le pays avec la domination étrangère. Turin, à son tour, n'en avait pas moins eu son mouvement en 1821 ; un prince du sang royal, celui-là même qui fut depuis le roi Charles-Albert, en était le chef. Ces aspirations furent aisément comprimées, mais non étouffées. Aussi firent-elles explosion dix ans plus tard par contre-coup de notre révolution de 1830. Cette troisième tentative fut ouvertement révolutionnaire ; les conjurés s'étaient attaqués au gouvernement le plus italien, le plus doux, mais aussi le moins armé de la péninsule, au gouvernement pontifical. Les deux fils de la reine Hortense combattaient dans les rangs des insurgés. L'échauffourée n'eut d'autre effet que de faire occuper les États romains par l'Autriche.

A dater de ce moment, Rome demeura le point de mire de l'esprit révolutionnaire. Mazzini dirigea de ce côté tous les efforts de cette puissante association qu'il nomma « la Jeune Italie. » Les grands cabinets européens aggravèrent singulièrement la situation par l'ostentation avec laquelle ils mirent le Pape publiquement en demeure de modifier les institutions romaines dans le sens de l'esprit moderne. Grégoire XVI avait résisté à cette pression diplomatique : Pie IX, au contraire, prit spontanément l'initiative d'une grande réforme politique. Un moment, la Révolution parut

désarmée ; Mazzini vint apporter ses félicitations publiques au généreux pontife ; les principaux chefs de « la Jeune Italie » reçurent le communion de la main du Pape. Ce fut une conspiration à genoux. Les conjurés avaient espéré faire du Souverain Pontife le mannequin et le chaperon de la révolution européenne. Aussi, le jour où, tout en adjurant l'empereur d'Autriche de renoncer à ses possessions d'Italie, tout en laissant les Italiens s'emparer de ses troupes pour combattre à Vicence, Pie IX refusa de déclarer catégoriquement la guerre à François-Joseph, tout ce qu'il avait fait fut compté pour rien, il se trouva en un jour aussi impopulaire que Grégoire XVI. Rossi pourtant ne désespéra point, il accepta le poste de ministre de Pie IX. Rossi fut assassiné. Et il le fut précisément parce qu'il était Italien, libéral et laïque, et qu'à ce triple titre sa seule présence aux affaires enlevait à la Révolution tous ses prétextes. « Si nous ne revenons pas à la monarchie pure, dit alors un patriote italien, d'Azeglio, ce n'est pas la faute des républicains. » Ce que redoutait d'Azeglio s'accomplit bientôt : Pie IX se réfugia à Gaëte. La république fut proclamée à Rome, et le Génois Mazzini en fut le dictateur. L'Italie n'eut plus à choisir qu'entre l'anarchie, la guerre civile et l'intervention étrangère [1]. Gioberti, premier ministre de Charles-Albert, eut un moment la velléité de restaurer par les armes piémontaises le Pape et le grand-duc de Toscane. Ce projet, qui eût tout sauvé, échoua par la défection de M. Rattazzi. Ce fut la France qui dut interve-

[1] *Ai suoi elettori. Massimo Azeglio*, p. 54.

nir, et à bon droit, car le triomphe de Mazzini à Rome était un péril pour elle ; le drapeau rouge était derrière lui. La restauration pontificale fut bénie du peuple. « Les gens qui ont mené la Révolution, écrivait d'Azeglio, sont de si abominables coquins, ils ont tellement foulé aux pieds tout ce qu'il y a de principes honnêtes, ils exercent un si effroyable despotisme, persécutant et dépouillant leurs ennemis pour gorger leurs amis, que le peuple, les paysans, les masses, — c'est affreux à dire, désirent et, au besoin, recevraient les *Tedeschi* comme des libérateurs [1]. »

Pie IX était rentré dans la ville sainte, mais rien n'était fini. Les réformes de 1846 étaient discréditées par les suites qu'elles avaient eues ; le régime intérieur des États pontificaux redevint à peu près ce qu'il était sous Grégoire XVI. C'est alors que Louis-Napoléon écrivit à l'un de ses aides de camp, en mission à Rome, une lettre qui réclamait, en des termes impérieux, la sécularisation du gouvernement romain et l'adoption du Code Napoléon. Cette lettre n'a jamais été rétractée ; elle resta le programme de l'ambassade française à Rome. On le vit bien en 1856, quand, encouragé par le gouvernement français, au sein du congrès assemblé à Paris pour délibérer sur les affaires d'Orient, le comte de Cavour demanda à son tour que le Pape eût à réformer son gouvernement civil, et cela assez haut pour être entendu (trop bien entendu) de tous ceux qui rêvaient un bouleversement en Europe. L'insertion au *Moniteur* du procès-verbal de la séance

[1] A M. Eug. Rendu, 21 mars 1849.

où M. de Cavour avait déposé cet acte d'accusation contre Pie IX, fut une énormité. C'était évidemment plus que la dignité du Saint-Père, comme souverain indépendant, ne lui permettait de souffrir. En pleine paix, au milieu des meilleures relations apparentes avec la France, au moment où l'Empereur venait d'obtenir que le Pape fût le parrain du Prince impérial, Pie IX, traduit à l'improviste devant un congrès où il n'était pas représenté, était mis au ban de l'opinion publique en Europe sans avoir été entendu, ni même averti. C'était d'ailleurs enfermer la question italienne dans un cercle vicieux. Si le comte de Cavour n'eût voulu que des réformes, la première condition pour les obtenir eût été de les rendre sans danger pour le Saint-Siége, et, partant, de tout faire pour décourager les Mazziniens dans les États romains. Car à quel gouvernement peut-on équitablement demander de se suicider, de se livrer lui-même à ses ennemis? Qui ne voit donc que le plus grand obstacle à des réformes à Rome, c'était précisément l'attitude révolutionnaire du Piémont, qui, depuis le désastre de Novare, s'était appliqué pardessus tout à se mettre et à se maintenir, de gaieté de cœur, en état de guerre systématique avec l'Église? Eh bien! chose prodigieuse! tel était alors le sommeil de l'opinion publique en France que M. de Montalembert seul aperçut tout de suite la portée de l'acte de M. de Cavour et surtout de la publicité donnée à cet acte par le gouvernement français [1]. Sauf le *Cor-*

[1] V. l'article qu'il inséra dans *le Correspondant* du mois de juin 1856 : « Pie IX et lord Palmerston, » article reproduit au tome V des *Œuvres de M. de Montalembert*.

respondant, toute la presse catholique de France demeura muette.

En quittant Paris, en 1856, le comte de Cavour avait laissé échapper cette parole : « Dans trois ans nous aurons la guerre, *la bonne.* » Ce mot s'est trouvé prophétique. Il paraît toutefois que rien ne fut définitivement décidé avant l'entrevue de cet homme d'État avec Napoléon III à Plombières en 1858. Du traité conclu dans cet entretien, voici, dit M. W. de la Rive, les clauses qui peuvent être considérées comme acquises à l'Histoire : création d'un royaume de l'Italie du Nord, s'étendant jusqu'à l'Adriatique et comprenant les duchés de Parme et de Modène; la Toscane *agrandie de la portion des États pontificaux située au versant septentrional des Apennins* (la Romagne et les Marches); en retour, réunion de Nice et de la Savoie à la France [1]. Je m'abstiens de tout commentaire.

Le 7 février, s'ouvrit la session législative de 1859. Le discours impérial contenait ces mots : « Depuis quelque temps, l'état de l'Italie et sa situation anormale, où l'ordre ne peut être maintenu que par des troupes étrangères, inquiètent justement la diplomatie. » Manifestement cette phrase était à l'adresse du Saint-Siége [2]. L'Empereur, il est vrai, s'empressait d'ajouter : « Ce n'est

[1] *Le Comte de Cavour*, par W. DE LA RIVE, p. 289.

[2] Pie IX ne put supporter la pensée de servir de prétexte à la guerre. Le 22 fevrier 1859, il se déclara prêt à entrer en arrangement avec l'Autriche et la France pour combiner, dans le plus bref délai possible, l'évacuation simultanée du territoire romain par les troupes françaises et autrichiennes. Mais les engagements pris a Plombières ne permettaient pas de tenir compte de cette declaration, quelque categorique qu'elle fût. La spoliation du Pape était jurée.

pas néanmoins un motif suffisant de croire à la guerre. La paix, je l'espère, ne sera point troublée. » Il cherchait visiblement à atténuer l'effet de ses paroles du 1er janvier. En effet, l'Autriche, ainsi avertie, armait jusqu'aux dents. Or, le Piémont n'était pas prêt ; il fallait lui donner le temps de l'être. C'est pour déjouer ce calcul que l'Autriche précipita son ultimatum et son entrée en campagne. Mais elle n'en sut tirer aucun parti : à peine eut-elle passé le Tessin que l'indécision s'empara de ses conseils et que son armée se concentra dans une attitude purement défensive.

Jusque-là, l'immense majorité des esprits, en France, repoussait la guerre. On n'en voyait ni la nécessité ni l'utilité. Le peuple lui-même, si prompt à l'humeur belliqueuse, le peuple, si l'on en excepte les faubourgs de Paris, ne se sentait passionné ni pour l'Italie ni contre l'Autriche. L'opinion publique, en France, comme dans le reste de l'Europe, était décidément, énergiquement, contraire à la guerre [1]. Mais, en attaquant le Piémont, l'Autriche avait bravé la France : dès lors la question changeait de face. Quelques voix s'élevèrent dans le Corps législatif pour circonscrire la lutte et pour recommander les intérêts du Saint-Siége ; toutefois on fut unanime à donner au gouvernement les moyens de tenir glorieusement le drapeau français.

Le 3 mai parut une proclamation de l'Empereur. « Nous n'allons pas en Italie, déclarait-il, fomenter le

[1] *Annuaire des Deux-Mondes*, pour 1858-1859, p. 46-47. Cette appréciation est pleinement confirmée par une lettre de Cavour du 20 mars 1859. (W. DE LA RIVE, p. 293.

désordre ni ébranler le pouvoir du Saint-Père, que nous avons replacé sur le trône. » En même temps, une lettre du Ministre des cultes donnait aux Évêques l'assurance formelle que le Pape « serait respecté dans TOUS ses droits de souverain temporel. »

Si le clergé français s'y laissa prendre, la presse catholique fut plus clairvoyante. M. de Falloux, surtout, dans le *Correspondant* de février 1859, sans dire une seule parole qui ne fût pas sympathique à l'Italie, avait signalé l'attitude peu rassurante de l'Angleterre (où la question italienne tournait à n'être plus que la question romaine), comme aussi les cris d'intervention subitement poussés en France par ceux-là même qui avaient flétri le plus la campagne de Rome en 1849. Ces signes du temps ne le satisfaisaient point, et il déclarait que, le jour où le Saint-Siége serait en péril, le jour où la France, loin d'arrêter les ravages d'un incendie, percerait le cratère d'un nouveau volcan, tous les conflits secondaires, toutes les divisions de détail entre catholiques, disparaîtraient d'un bout de l'Europe à l'autre. N'est-ce pas ce qui est arrivé? Ainsi la question était nettement posée : les hommes politiques du Catholicisme en France et au dehors se défiaient des engagements pris à Plombières, et ils protestaient à l'unanimité, non contre l'Italie, mais contre une guerre révolutionnaire au delà des Alpes.

Le P. Lacordaire ne partageait pas cette défiance des hommes politiques à l'endroit des stipulations de Plombières. Il était tout entier à ses souvenirs de 1832 et de 1841, à sa vieille et ardente sympathie pour l'Italie, à son horreur du joug de l'étranger; et, n'eût-il eu à

citer que l'incident de Saint-Clément [1], il savait mieux que personne de quelle pesanteur était pour l'Église la main de l'Autriche [2]. Nul ne souhaitait plus ardemment que lui que Rome en fût délivrée. Sans contredit, il s'exagérait extrêmement l'état des choses s'il pensait que l'Autriche était aussi puissante à Rome sous Pie IX qu'elle l'avait été sous Grégoire XVI. Mais il était dans le vrai quant à l'impopularité de l'Autriche et au tort profond que cette impopularité faisait au Saint-Siége. Ce sentiment fit explosion à l'occasion de l'écrit de M. Eugène Rendu : *l'Italie et l'Empire d'Allemagne.* L'auteur avait envoyé son livre au Père ; il reçut de lui la réponse suivante :

« Sorèze, 12 avril 1859.

« Monsieur,

« J'ai lu avec le plus sérieux intérêt le travail que vous venez de publier ; il est rempli de recherches curieuses et de points de vue élevés.

« Comme vous, Monsieur, je suis persuadé que l'action de l'empire d'Allemagne a été aussi funeste à la Papauté qu'à l'Italie ; et qu'aujourd'hui même cette action, favorisée par les traités de 1815 et les conséquences de

[1] V. ci-dessus, ch. XI.

[2] « Est-il vrai que la diplomatie ait osé interdire à Rome l'impression de l'admirable discours prononcé par Pie IX le 13 Janvier dernier (1847) à Saint-André *della Valle?* Est-il vrai qu'elle serait parvenue à faire retrancher de l'extrait qu'en a donné le *Diario*, cette parole courageuse : « Mon Dieu! détournez la main de fer qui pèse sur votre Église, *Allontanate quella mano di ferro che pesa sopra di lei?* Quoi qu'il en soit, cette parole bénie, dont nous garantissons l'authenticité, est la sanction la plus positive de ce que nous écrivons ici. » (Mgr Parisis, *Cas de conscience*, 1re édition, page 50.)

ces traités, est une des causes qui nuisent le plus au développement du Christianisme dans les esprits et dans les mœurs, *non-seulement en Italie*, *mais dans toute l'Europe*. Aussi la question italienne, comme on l'appelle aujourd'hui, est-elle à mes yeux la première question des temps modernes, soit qu'on la considère au point de vue politique ou au point de vue religieux.

« Malheureusement les passions révolutionnaires ont pris là un point d'appui considérable, et c'est ce qui explique comment le Saint-Siége, se trouvant entre deux feux depuis 1815, a été constamment dans une voie périlleuse et presque inextricable. C'est ce qui explique aussi pourquoi des catholiques éminents et même libéraux redoutent la guerre italienne à un haut degré, sans paraître se douter que l'expulsion des Allemands de l'Italie est la vieille politique de la France et du Saint-Siége, comme vous en donnez des preuves éclatantes dans votre brochure. Henri IV, Richelieu, Louis XV, ont, jusque dans les derniers temps de la monarchie, suivi cette ligne de conduite. Elle n'a été interrompue que par le déplorable traité de Campo Formio et par les traités plus déplorables encore de 1815.

« Sortir de là est le besoin du monde et de l'Église, son plus pressant besoin. Y parviendra-t-on cette fois? Le chef du Gouvernement français aura-t-il le bonheur de réaliser le rêve généreux de toute la vieille France et des plus grands Papes? C'est le secret de Dieu. Mais, tôt ou tard, j'en ai la conviction, l'Italie sera libre et rassemblée dans ses divers États *sous une confédération libérale et chrétienne*. Jamais avant ce grand événe-

ment (qui se liera peut-être à la chute européenne de l'islamisme), jamais l'Église ne reprendra dans le monde le terrain qu'elle y a perdu depuis Luther. L'Italie libre, c'est la Papauté délivrée, quelles que soient aujourd'hui les apparences contraires, et sans la Papauté délivrée de l'étranger et de l'absolutisme autrichien, il n'est pas possible de ramener les peuples au berceau de la foi. »

Certes, on pouvait discuter bien des points de cette lettre : mais il en était de manifestement incontestables. La maison d'Autriche de 1859 n'était plus, il est vrai, celle que Henri IV et Richelieu avaient combattue, celle qui régnait à la fois sur l'Allemagne, l'Espagne, les deux Amériques, et sur les États de laquelle le soleil ne se couchait jamais. Mais enfin, telle qu'elle était, sans constituer un vrai danger pour la France, elle demeurait, en Italie et dans toute l'Europe, la cause permanente d'une désolante impopularité pour le Saint-Siége, accusé de faire cause commune avec elle. On pouvait donc faire des vœux contre elle sans vouloir le détrônement du Pape, et c'était le cas de Lacordaire. C'est là ce qu'il faut savoir comprendre. Le Père croyait, comme tout le monde y croyait alors, à la combinaison d'une confédération italienne qui eût assuré l'indépendance absolue du Saint-Siége. Voilà ce que met de plus en plus en lumière une autre lettre écrite par lui à la même date, en réponse à l'abbé Perreyve.

Sorèze, 23 avril 1859.

« L'Autriche ne pèse pas seulement sur l'Italie d'un

poids injuste et oppressif, qui retient ce pays sous un régime militaire : elle pèse aussi sur l'Église, en empêchant la Papauté de conserver en Italie le caractère qu'elle y avait toujours eu et qui la rendait chère à ses habitants. Depuis 1815, uniquement appuyée sur le bras de fer de l'Autriche, elle s'est peu à peu aliéné le cœur de tout ce qui l'entoure.

« Soit donc que je considère l'Italie comme une nationalité ou un ensemble de nationalités évidemment opprimées, soit que je la considère au point de vue de la Papauté et de l'Église, je crois que l'état actuel est intolérable et qu'il en faut souhaiter la fin...

« Sans doute l'élément révolutionnaire et anti-chrétien est fort à craindre : mais il se nourrit précisément des généreuses passions du patriotisme, et c'est cette place d'armes qu'il faut lui enlever par une guerre de puissance à puissance, où l'on a des chances de vaincre l'ennemi sur le champ de bataille *et de contenir en même temps l'esprit révolutionnaire et anti-chrétien.*

« Que si la Providence permet aux passions déchaînées de prévaloir un moment, ce sera sans doute une grande calamité; mais ce sera la faute de ceux qui, en 1815, ont tellement abusé de la force contre des natonalités dignes de respect, et leur ont fait une situation qui n'a cessé de s'aggraver depuis quarante-deux ans. Nous aurons eu du moins, en France, l'honneur de briser avec ce pacte inique et de donner notre sang pour une cause juste et libérale.

« Vous savez que l'Empire n'a point mes sympathies. Il s'est inauguré par un acte de violence militaire et par

l'abolition de nos libertés politiques fondées en 1814. Mais, quelque coupable que soit l'origine d'un gouvernement et quelque sévère qu'on soit pour lui, il faut reconnaître ce qu'il tente de bien ; et j'avoue que, *si* la politique actuelle de l'Empire *ne cache aucun piége*, s'il soutient à la fois la cause de l'indépendance italienne ET *la cause de la liberté de l'Église*, je ne pourrai m'empêcher de lui être reconnaissant. La guerre de Crimée était déjà une belle guerre, mais sans grand péril à cause de l'alliance étroite de la France et de l'Angleterre : celle-ci, au contraire, est périlleuse, plus juste encore, et à ces deux points de vue elle mérite un assentiment plus marqué. L'Empire joue son existence, et devant l'égoïsme politique qui nous étreint depuis 1815, c'est une noble attitude, que l'on n'était pas en droit d'espérer.

« Je ne crains rien pour Rome. Elle peut souffrir un jour ; mais il vaut mieux souffrir en se sauvant que jouir en se perdant. Les malheurs de l'Église de France, de 1789 à 1801, l'ont épurée et rajeunie ; il en sera de même de l'Église romaine et de l'Église italique, si Dieu les appelle toutes deux à des épreuves et à des expiations. »

Encore une fois, il y avait beaucoup à dire contre la justesse de certaines appréciations. Ainsi, par exemple, l'iniquité des traités de 1815 n'était pas du tout une cause légitime de guerre pour le Piémont ; car il gardait Gênes, que ces traités lui avaient adjugé contre tout droit, et il avait accepté pendant trente-trois ans la situation faite par le Congrès de Vienne à l'Italie. La

France aussi, la France du second Empire comme celle de la Restauration, l'avait acceptée, cette situation, ce qui n'était pas, quoi qu'on en ait dit, une suffisante raison pour taxer d'égoïsme la France de Navarin et du siége d'Anvers. Quoi qu'il en soit, c'étaient de nobles sentiments que ceux qui faisaient battre tout à la fois pour le Saint-Siége et pour l'Italie le cœur du P. Lacordaire. On le voit, l'idée révolutionnaire n'y a aucune part. Et en même temps, il montrait la plus rare indépendance, en se séparant, sur cette question de paix ou de guerre, des plus illustres de ses amis, comme il faisait preuve aussi d'une bien rare impartialité, en ne marchandant point à l'Empereur, malgré le deux décembre, son approbation, à l'occasion d'une guerre qui semblait généreuse et désintéressée. Il n'était pas absurde, après tout, de croire, d'ailleurs, qu'en offrant au Piémont l'épée de la France, dont l'Italie ne pouvait se passer, Napoléon III avait d'avance fait ses conditions en faveur de l'œuvre de Charlemagne. Certes, on a aujourd'hui beau jeu pour sourire de la candeur de Lacordaire : il n'a cessé de le dire lui-même, il n'était pas du tout un Richelieu. Mais la question n'est pas là. Oui, il s'est trompé sur ce que ferait l'Empereur pour sauvegarder le pouvoir temporel : mais on n'est point en droit pour cela de nier la fidélité du Père au Saint-Siége, tant elle est restée inébranlable jusqu'à la fin, et tant elle éclate dans toutes ses lettres.

Celles qu'on vient de lire eurent toutefois un effet regrettable. Elles n'avaient point été écrites pour le public : mais les deux personnes à qui elles étaient adressées n'en firent point mystère, et les journaux du Gou-

vernement leur donnèrent un retentissement considérable. On se gardait bien de les publier (elles contenaient, à l'endroit du second Empire, des réserves que nulle feuille publique ne se fût hasardée alors à reproduire). On se bornait à prendre acte avec éclat de l'assentiment donné par le Père à l'intervention armée de l'Empereur au delà des Alpes, et l'on opposait triomphalement le prestige du nom de Lacordaire aux catholiques sans nombre qui redoutaient et réprouvaient la guerre d'Italie. Le Père ne trempa en quoi que ce soit dans cette manœuvre. Un prince de l'Église avait eu l'idée de mettre sous les yeux du Chef de l'État le texte autographe de la lettre à l'abbé Perreyve. Lacordaire opposa le *veto* le plus absolu. « Je ne me sens pas d'attrait ni de confiance, écrivait-il à ce sujet. Il est clair que ma lettre, portée par le Cardinal à l'Empereur, serait une sorte d'essai de rapprochement, à quoi je ne pense pas. Autre chose est d'apprécier, comme je l'ai fait, un acte public et considérable, autre chose de donner une marque d'adhésion. Vous me dites que l'on ignorerait mon consentement. Cela est impossible, et l'ignorât-on, ma conscience ne l'ignorerait pas [1]. »

Du reste il n'est pas loyal d'isoler ces lettres de la date qu'elles portent, des assurances officielles qui les avaient précédées, des paroles de l'Empereur au Corps législatif et de la lettre du Ministre des cultes aux évêques de France. L'Autriche refoulée chez elle, l'Italie affranchie jusqu'à l'Adriatique, la Papauté inviolable

[1] A l'abbé Perreyve, 10 mai 1859.

dans tous ses droits spirituels et temporels, voilà les promesses d'alors. En présence de ce programme qu'il ne faut pas oublier, nos défiances et nos appréhensions désolaient Lacordaire. Non qu'il eût une foi absolue dans les assurances données : mais enfin, dans une guerre, non de nation à nation, mais (il appuyait sur ce mot) de puissance à puissance, il n'était pas difficile, ce semble, de tenir la Révolution en bride ; rien du côté de Napoléon III ne paraissait à Lacordaire plus politique, ni par conséquent plus vraisemblable. Cela posé, quel tort et quelle faute aux Catholiques, pensait-il, de se montrer si froids pour la cause de l'Italie! N'était-ce pas, d'une part, non-seulement la désertion de la politique traditionnelle de la France, mais, d'autre part, l'abandon du faible et de l'opprimé ?

Ainsi sentait Lacordaire au mois d'avril 1859. Plus tard, quand le nuage se déchira, quand Garibaldi reçut de Cavour des lettres de marque, quand la proclamation de Milan fit appel à la Jeune Italie, quand, répondant à cet appel, Bologne s'insurgea à la voix d'un allié des Bonaparte, sans que l'armée française tentât quoi que ce fût pour le désavouer, quand parurent coup sur coup *le Pape et le Congrès* et la lettre impériale qui conseillait à Pie IX de sacrifier les Romagnes, quand la Papauté ainsi calomniée, dépouillée, trahie, fut poussée de plus en plus dans les bras de l'Autriche, bien loin d'être arrachée à cette influence néfaste, aucune illusion ne resta possible. Mais ne jugeons point les espérances du printemps d'après les démentis qu'elles reçurent en automne.

Les sentiments de Lacordaire ne furent point équivoques un seul jour. Il s'était affermi dans son antipathie souveraine pour l'Autriche par la lecture des fameuses lettres du comte Joseph de Maistre ; mais en même temps, je l'ai dit, les droits du Saint-Siége ne cessaient pas de lui être sacrés. « Le domaine temporel du Pape, disait-il, a été légitimement acquis ; il est moralement nécessaire à son indépendance et à sa dignité spirituelles ; il a été voulu de Dieu : cela n'a jamais fait pour moi l'ombre d'un doute [1]. » Aussi avait-il applaudi au traité de Villafranca [2], bien que ce traité, dont les causes vraies sont couvertes encore d'un voile, eût le tort grave de laisser Venise à l'Autriche. Le Père n'en croyait pas moins l'indépendance de l'Italie définitivement conquise. Ce point donc assuré, il se réjouissait de deux choses : de l'exclusion de l'idée mazzinienne (l'unité de l'Italie), puis de la sécurité donnée à la souveraineté du Saint-Siége par le soin qu'avait pris l'auteur du traité de placer des territoires intermédiaires entre les frontières piémontaises et les frontières pontificales. Rien ne prouve mieux le prix que le Père n'avait jamais cessé d'attacher à l'intégrité du domaine temporel.

Le 5 novembre 1859, il résumait sa pensée en ces termes : « J'ai eu pour guide un double amour, l'amour de la Papauté et celui de l'Italie, et je n'ai jamais été embarrassé pour les concilier. Il m'a paru très-juste que l'Italie recouvrât son indépendance contre les étrangers

[1] A M. Cochin, 30 décembre 1859.

[2] A l'abbé Perreyve, 13 juillet 1859. — Témoignage du R. P. Chéry, alors aumônier de Sorèze.

qui l'opprimaient, très-juste encore qu'elle réclamât et obtînt un système de gouvernement plus libéral : mais, d'autre part, je trouvais très-juste aussi et très-souhaitable que le Papauté conservât son domaine temporel. Ces deux causes, selon moi, n'étaient séparées que par des malentendus et des accidents, et je m'en rapportais à la Providence pour les faire triompher l'une et l'autre. Était-ce l'intention du gouvernement français? Je le croyais sans m'en porter garant. N'était-ce pas son intention? Je m'en fiais à une force plus grande que la sienne pour déjouer sa politique. Quel que fût l'événement, je demeurais ferme aux deux pôles de mes convictions : indépendance et liberté de l'Italie, conservation du domaine temporel de la Papauté. L'homme ne peut pas commander aux faits, mais il peut toujours sauver les principes dans son cœur. »

Plus tard, lorsqu'il fut évident que les stipulations de Villafranca étaient lettre morte, Lacordaire fut atterré. Il lui sembla qu'au point où en était la question romaine, il n'y avait plus que Dieu qui pût la traiter et la résoudre. On le pressait d'élever la voix. Mais, comme on l'a vu constamment dans tout le cours de sa vie, il y avait en lui une sincérité insurmontable. Or il était loin d'approuver sans réserve les institutions civiles de Rome. Cela suffisait, à ses yeux, pour lui fermer la bouche.

« Je ne puis parler, écrivait-il, sans dire TOUT ce que je pense, et ce que je pense blesserait sans servir [1]. De-

[1] A M. Cochin, 30 décembre 1859.

manderai-je la restauration *pure et simple* du pouvoir temporel dans les Romagnes? Mais je suis persuadé qu'une telle restauration amènerait pour le Saint-Siége une situation pire que celle où il était et qui était déjà si triste. Demanderai-je qu'on restitue les Romagnes en obligeant le Saint-Père à leur rendre lui-même leurs anciennes franchises? Mais on répondra que ce serait violenter l'autorité la plus auguste qui soit au monde. Demanderai-je qu'on impose au Pape une constitution dont l'Europe se ferait médiatrice? Mais ce serait une violence bien plus considérable encore. J'aime tendrement l'Église romaine; je suis prêt à donner pour elle jusqu'à la dernière goutte du sang qui me reste : mais je ne puis rien pour l'éclairer sur une question où la lumière paraîtrait une injure et le service une trahison. Que suis-je d'ailleurs pour donner des conseils? Si j'étais cardinal ou évêque, ce serait mon droit et mon devoir : mais, simple religieux, mon seul droit est de sauvegarder ma conscience; mon seul devoir de respecter l'autorité en me respectant moi-même. Je ne vois que le silence pour atteindre ce double but : Dieu a fait le silence pour les temps où il est impossible de parler sans trahir sa conscience par quelque endroit. »

Quoi qu'il en soit, ces explications du silence du Père ne pouvant être données au public, ce silence n'était compris de personne. On l'exploitait hautement contre lui et contre la cause romaine. Les catholiques de France, il faut le dire, étaient plus émus que jamais. Dès le 30 septembre 1859, au milieu du prosternement universel, l'Évê-

que d'Orléans avait sonné l'alarme avec une puissance d'indignation incomparable. A sa suite, M. de Montalembert, bien que malade, s'était vaillamment jeté dans la mêlée. Il était traduit une troisième fois en police correctionnelle pour l'écrit intitulé *Pie IX et la France en* 1849 *et en* 1859. Mgr Dupanloup était revenu deux fois à la charge par ses *Lettres à un catholique*. L'Évêque de Poitiers avait énergiquement protesté à son tour le 13 janvier 1860. Le *Correspondant* du 25 janvier contenait quatre articles sur la question : un de M. de Falloux, un de M. Albert de Broglie, un de M. Cochin, un quatrième de M. de Corcelles. Ce sera, dans l'histoire, l'honneur des catholiques de ce groupe d'avoir élevé la voix plus tôt et plus haut que tous autres, si je ne me trompe, pour la défense de Pie IX. L'éclat de ces coups de clairon fut considérable. On s'étonnait de plus en plus de ne pas entendre au fort du combat la voix du P. Lacordaire. Il parla enfin. A la lecture de l'article de M. Cochin, écrit dans une nuance qui était la sienne, il lui adressa la lettre qu'on va lire.

Sorèze, 27 janvier 1860.

« Je viens de lire le travail que vous avez publié dans le *Correspondant* du 25 de ce mois, sous ce titre : « La Question italienne et l'Opinion catholique en France. » Aucun écrit, jusqu'à présent, ne m'a paru plus franc, plus large, embrassant mieux toutes les phases et toutes les parties du drame douloureux qui préoccupe aujourd'hui tous les cœurs vraiment chrétiens. Vous avez su défendre la cause du Saint-Père sans abandonner la cause

de l'Italie, et la liberté de l'Église sans méconnaître les droits d'un peuple longtemps victime de l'étranger. C'est pourquoi j'éprouve le besoin de vous témoigner ma gratitude d'une si heureuse et si complète expression de la plupart de mes sentiments personnels. Je vous remercie en particulier d'avoir désavoué l'abus qu'on a fait, dans ces derniers temps, de deux lettres mal connues, et qui, écrites au début de la guerre italienne, lorsque rien encore n'arrêtait mes vœux et mes espérances, ne pouvaient s'appliquer à une situation dont la nouveauté est à la fois trop évidente et trop regrettable. Pie IX est maintenant trop près de Pie VII par ses malheurs, comme il l'a été par ses généreux desseins, pour que la piété filiale ne domine pas mes pensées et mes paroles.

« Je dois aussi m'associer de plus près à ce dernier paragraphe de votre œuvre, où vous restez si bien sur ce terrain catholique et libéral qui fut pendant quinze ans celui de tous les catholiques de France, terrain sur lequel les dernières expériences m'eussent amené, lors même qu'il n'eût pas été le théâtre des combats et des épreuves de toute ma vie. »

Cependant le Gouvernement s'irritait de ces manifestations redoublées des catholiques de France en faveur du Saint-Père. Injonction fut faite aux fonctionnaires publics de cesser toute relation avec les Évêques d'Orléans et de Poitiers. MM. de Broglie et Cochin reçurent des *avertissements*. Pour avoir publié l'Encyclique de Pie IX contre Victor-Emmanuel, l'*Univers*, qui n'avait jamais été averti, fut supprimé. « Notre liberté est menacée, s'écria

Lacordaire ; le silence n'est plus possible [1], » et il écrivit sa brochure : « De la Liberté de l'Église et de l'Italie. » L'ouvrage parut le 25 février 1860.

« De la Liberté de l'Église et de l'Italie! » Le titre résumait admirablement la double pensée de l'auteur.

Si, comme l'a dit de Maistre, il n'y a pas de plus grand malheur pour un peuple que d'être gouverné par un autre peuple, l'Italie, avant 1859, était un malheureux pays. Par cela seul, la cause de l'Italie contre l'Autriche paraissait juste.

En était-il ainsi de la cause de l'Italie contre la Papauté ? Le P. Lacordaire ne le pensait pas et il disait pourquoi.

Le domaine temporel, si on le considère dans sa nature et dans son histoire, n'a jamais fait de mal à l'Italie pa essence, mais par accident, comme il peut arriver aux plus saintes institutions. Italiens le plus souvent par leur naissance, les Papes l'étaient aussi par l'intérêt de leur souveraineté. Si, dans ces derniers temps, le Saint-Siége s'est appuyé sur l'Autriche, n'est-ce point parce que l'Italie révolutionnaire, à partir de 1830, a toujours ouvertement menacé, attaqué, violenté, enfin détrôné la Papauté ? Pourquoi le Pape serait-il l'ennemi d'une Italie qui aimerait le Saint-Siége ?

L'Italie regarde le patrimoine de Saint-Pierre comme un obstacle à sa nationalité ; elle se trompe. Il est vrai, le domaine temporel empêche l'Italie de se fonder en un seul royaume. Mais est-ce un mal pour l'Italie ? Les États-Unis d'Amérique, dans leur état présent, sont-ils

[1] A M. Cochin, 1er février 1860.

inférieurs à ce qu'ils seraient si Washington se changeait tout à coup en capitale unique et dominatrice de l'Union ? Certes la Grèce antique était une nation et une nation libre, et c'était une confédération. Le domaine temporel n'a donc rien d'incompatible avec la nationalité ni avec la liberté de l'Italie.

Mais, si une nation n'existe plus le jour où elle obéit à l'étranger, que sera-ce de l'Église ? L'Église est la société des âmes. La liberté de l'Église est la liberté de l'âme ; la liberté de l'âme est celle du monde.

Or, cette liberté tient à un seul homme. Un seul homme est ici-bas le gardien de la liberté des âmes, et s'il vient à tomber en servitude, c'en est fait de toute conscience devant la force. Caton pourra mourir à Utique, Brutus à Philippes, Thraséas aux portes du Sénat ; ce seront d'illustres morts protestant contre la défaite du droit, mais laissant le monde aux pieds de César et de Néron. Jusqu'ici, un seul homme a pu sauver le genre humain de l'asservissement absolu à la force : c'est le Pontife romain. C'est à cet homme, le seul de ce caractère qui ait été créé, qu'il a plu à Dieu de faire un trône de terre sous le trône de vérité qu'il occupe, pour y mettre le sceau de l'inviolabilité.

On dit que ses ancêtres étaient plus libres encore dans les catacombes. Oui, c'est vrai ; il y eut un jour où Dieu éleva l'homme à la liberté par le martyre. Mais le martyre, si beau qu'il soit, n'est pas l'ordre constant de la Providence, et nul de nous ne voudrait l'imposer au genre humain comme le mode nécessaire de sa liberté.

Objectera-t-on que Dieu fut bien lent à faire du Pon-

tife un roi ? Oui, Dieu agit lentement parce qu'il agit naturellement. Il faut d'ailleurs remarquer qu'avant la dissolution de l'Empire romain, avant sa dislocation en peuples d'origine, de langues et de mœurs diverses, le Pape était toujours de la nation de tous ; au lieu qu'aujourd'hui, s'il était sujet d'une puissance, il apparaîtrait aux autres comme un étranger, un captif et un instrument.

On dit enfin que la souveraineté temporelle ne donne au Pape qu'une indépendance apparente. Sans doute la souveraineté temporelle entraîne bien des condescendances ; mais cela même est voulu de Dieu. Condescendre dans les choses d'un ordre inférieur, résister au sommet du devoir et du péril, ce fut toujours le caractère du pontificat romain. L'on ne voit pas qu'il ait jamais condescendu à fausser la morale au profit du fort, ni à livrer le sang du juste.

« Rien n'obligeait donc à porter sur le domaine temporel une main qui l'ébranlât. Des passions, il est vrai, grondaient autour du vieil édifice. Mais on s'attendait à ce que la France, fille aînée du Saint-Siége, lui prêterait le secours du temps et du respect. L'Autriche arrêtée par nos victoires, il ne fallait en effet à Rome que du temps et du respect. L'Italie se fût calmée dans son triomphe ; l'air de la liberté l'eût rapprochée de Dieu, et Dieu, de la justice. Un jour, le souvenir de Charlemagne, ravivé par la reconnaissance, eût erré sur le tombeau du prince qui eût sauvé deux fois l'Italie, d'abord de l'étranger, puis de ses propres erreurs. Maintenant faut-

il désespérer? Avant-hier, l'Histoire écrivait une belle page; hier une page triste; demain elle tracera la troisième, et Dieu seul la connaît. »

On le voit, on ne saurait être plus net que ne l'est ici le Père sur le domaine temporel du Pape. Il n'accepte aucune diminution du patrimoine de Saint-Pierre. « Le territoire est divisible, s'écrie-t-il, le droit ne l'est pas. La terre est un champ qui se partage; l'honneur est une idée qui demeure ou qui périt tout entière. Que répondrait la France, si on lui proposait d'abaisser sa couronne? »

Toutefois Lacordaire n'était pas homme à éluder la grande objection des adversaires : le gouvernement papal n'est-il pas, de sa nature et par la force des choses, un mauvais gouvernement? Il fallait répondre.

Le Père fit voir, en premier lieu, que, tant qu'il n'y avait eu en Europe que des gouvernements d'ancien régime, la comparaison était favorable au Saint-Siége. Mais, depuis 1814, de nouvelles formes politiques se sont introduites en France, et successivement en Belgique, dans les Pays-Bas, dans toute l'Allemagne, en Portugal, en Espagne, en Italie. C'est depuis lors seulement que le gouvernement pontifical a été mis sur la sellette. Pie IX, au début de son règne, avait fait la part de cette situation : tout en réservant scrupuleusement les droits de la vérité révélée, il avait modifié le gouvernement civil et politique des États romains; il en avait mis les institutions en harmonie avec celles qui prévalaient ailleurs. « Qui l'a interrompu? Qui l'a blessé à mort? Ceux

qui ont vu Rossi, ce vieillard blanchi dans l'amour de l'Italie et dans le service de la liberté, tomber impunément sous le poignard devant une tribune qui demeura muette, ceux-là pardonneront à Pie IX d'avoir désespéré de son temps. »

Quoi qu'il en soit, le principe a été posé, l'œuvre peut être reprise en des jours meilleurs. En attendant, ce que Pie IX avait entrepris à lui seul, le premier en Italie et contre tous, restera comme la preuve que Rome ne confond pas la caducité de ce qui est terrestre avec l'immutabilité de ce qui est divin. Rome, on peut y compter, fera, à son heure et dans sa liberté, ce qui sera nécessaire au salut du monde.

Voilà la prophétie du P. Lacordaire. Mais comment s'est-il laissé aller à paraître imposer, à titre de *principe*, au gouvernement pontifical ce qu'il nomme la liberté de conscience ? Écartons les mots mal définis : les mots « liberté de conscience » sont de ce nombre. Le dix-huitième siècle a demandé *la tolérance* « pour les opinions religieuses. » C'était le mot du temps. Or la tolérance existe à Rome : il y a toujours eu des Juifs dans la Ville sainte, et jamais ils n'ont été persécutés; les Protestants ont à Rome un temple public. Il semble que cela devrait suffire. Mais on veut plus. Sous le nom de liberté de conscience, on veut l'égalité absolue, devant la loi, de toutes les opinions, y compris surtout les opinions irréligieuses; et cette égalité absolue, que certes la majorité des Romains ne réclame guère, on la veut pour Rome plus que pour tout autre lieu du monde, pourquoi ? précisément parce qu'on sent que le Vicaire de Jésus-Christ

ne peut aller jusque-là. Or, l'égalité en question étant une fois posée en axiome, en principe de droit naturel, en vérité de tous les temps et de tous les lieux, et le Pape ne pouvant l'admettre, par cela même qu'il est Pape, la conséquence nécessaire, c'est l'abolition du pouvoir temporel. Comment le Père n'a-t-il pas vu cette conséquence ?

En vertu de quoi, du reste, revendique-t-on ainsi, en France et ailleurs, l'égalité de l'athéisme et du Catholicisme devant la loi ? En vertu de l'incompétence, en matière de dogmes, du gouvernement civil. Est-ce que cette incompétence est opposable au Pape ?

Un dernier mot sur la liberté de conscience. Est-ce que la liberté de conscience n'existe pas en Angleterre ? Pourtant l'Angleterre a une religion de l'État. Ce qu'on nomme liberté de conscience n'est donc pas absolument incompatible avec l'inégalité des cultes devant la loi.

Le Père est bien mieux inspiré, à mon sens, quand il adresse aux Italiens ces éloquentes paroles :

« Italiens, votre cause est belle, mais vous ne savez pas l'honorer, et vous la servez plus mal encore. Il ne fallait à Rome que du temps et votre liberté reconquise. Respectée de vous, mise à part de toute question, Rome eût bientôt d'elle-même incliné sa tête sacrée du côté de vos triomphes et de vos droits. Par le seul fait de l'exemple et du contact, sa constitution intérieure se serait modifiée dans le sens de la vôtre, et, sauf les nuances que chaque État doit garder comme l'inaltérable signe de la personnalité que les siècles lui ont faite, elle eût apporté à votre Confédération des similitudes suffisantes, et, de

plus, son nom, son antiquité, son poids dans le cœur des hommes, et enfin le consentement de Dieu. Au lieu de cela, qu'avez-vous fait? Pour un vain système d'unité absolue, qui n'intéresse en rien, je l'ai fait voir, votre nationalité ni votre liberté, vous avez élevé entre vous et deux cents millions de catholiques une barrière qui grandit chaque jour. *Vous avez mis contre vos plus légitimes espérances plus que des hommes, vous y avez mis le Christianisme*, c'est-à-dire le plus grand ouvrage de Dieu sur la terre. Sachez-le bien, c'est Dieu qui a fait Rome pour son Église. Vous avez donc mis contre vous une volonté éternelle de Dieu. Vous la trouverez, n'en doutez pas. »

Neuf années ont passé depuis que ces paroles ont été écrites : ne sont-elles pas aussi frappantes de vérité que le premier jour ? Elles resteront, ces paroles, comme une éclatante protestation du P. Lacordaire en faveur de la souveraineté pontificale. Jamais il n'a varié sur ce point capital. Un moment, ébranlé par une lettre éloquente, il s'est demandé, dans la dernière année de sa vie, si une Italie confédérée était encore possible et désirable : mais il n'a point persévéré dans ce doute[1], et, dans l'hypothèse même où l'unité eût dû prévaloir, Lacordaire, qu'on veuille bien noter ce point, n'en réservait pas moins au Saint-Père sa part du sol de l'Italie. Il n'a pas admis un seul jour que l'indépendance de Rome et du Saint-Siége fît tache sur la carte de l'Italie *unifiée*.

[1] V. sa lettre à la princesse Roccagiovine, née Bonaparte, en date du 11 août 1861. *(Pièces justificatives*, N° 24.)

Il ne se tenait point pour assuré, il est vrai, que Saint-Pierre recouvrerait tout son domaine ; mais il ne doutait pas qu'il n'en recouvrât assez du moins pour suffire à son indépendance et à sa dignité. Sur ce dernier point, il ne souffrait aucune objection. « Que si l'on m'oppose, disait-il, que c'est là une espérance chimérique, je réponds que *le droit* et la Providence sont au-dessus de tous les événements et savent tôt ou tard les ramener à eux. Un chrétien ne peut pas raisonner comme un athée, et par conséquent, sa politique a toujours en Dieu un point d'appui, même pour l'invraisemblable et l'inespéré [1]. »

Ainsi les sentiments du Père sur la question italienne et la question romaine sont hors de doute. Il regardait les traités de 1815 comme un abus de la force : il ne croyait point au droit de l'Autriche sur Venise, ni même sur Milan, où, après tant d'années, le gouvernement autrichien n'avait pu faire oublier son titre d'étranger, ni se faire un instant accepter de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie, de toute la portion éclairée du pays. Il croyait, au contraire, au droit de l'Italie, au droit qu'il reconnaissait aux Italiens de secouer la domination de l'Autriche et de devenir une nation disposant d'elle-même au sein de la famille européenne, sans pour cela se donner Mazzini pour maître. Néanmoins, il n'espérait point que le Saint-Père demeurât libre à Rome le jour où il aurait cessé d'y régner : il croyait fermement à la nécessité morale du principat sacré, pleinement compatible, l'Histoire le démontre, avec de grandes libertés ci-

[1] A Mme Craven, 22 février 1861.

viles et politiques pour les Romains, le jour où le parti des assassins serait réduit à l'impuissance. On peut ne pas comprendre cette façon de voir; mais c'était celle du P. Lacordaire.

Ce n'est pas lui assurément qui pouvait accepter l'injurieux idéal d'une brochure célèbre; ce n'est pas lui qui eût condamné Rome à n'être « qu'une lamaserie endormeuse et endormie, berçant les hommes sur ses genoux, comme des enfants, avec des cantiques, en les enivrant d'encens et d'eau bénite [1]. » Il reconnaissait que l'état présent des esprits en Italie mettait obstacle à bien des choses; mais il croyait que Dieu a fait guérissables les nations de la terre [2]. Il espérait donc que la fièvre révolutionnaire aurait un terme, et il n'admettait point qu'il fallût renoncer à toujours aux premiers vœux, aux premières espérances de Pie IX. Voilà toute la pensée du Père sur ces graves problèmes; mais, quelque jugement qu'on porte sur la justesse définitive de ses prévisions, sa fidélité au Saint-Siége demeure sans nuage.

L'écrit sur *la liberté de l'Église et de l'Italie* fit une sensation très-vive. Douze mille exemplaires s'en écoulèrent en moins de quinze jours. L'impression première, à Rome même, fut favorable [3]. On ne pouvait manquer de faire ses réserves sur un petit nombre de points; mais on reconnut sans hésiter que « la question était envisagée sous un point de vue plein d'élévation, très-honorable au

[1] Ce résumé, si saisissant de justesse, est de M. Cochin.
[2] SAGESSE, I, 14.
[3] Lettre du P. Jandel, 5 mars 1860.

Saint-Siége et sans aucune polémique irritante. » C'était là, si je ne m'abuse, un grand éloge.

Trois semaines avant cette publication, un fait diversement jugé s'était accompli : le 2 février 1860, le Père avait été élu membre de l'Académie française.

L'idée première de cette élection venait de M. Cousin. Dès le mois de décembre 1855, sans avoir jamais eu de relation personnelle avec Lacordaire, le prince de l'école éclectique lui avait écrit pour savoir si la règle dominicaine mettait obstacle à ce qu'un Frère Prêcheur devînt membre d'une société littéraire. Cette ouverture, non plus qu'une autre venue de M. Ampère, n'avait pas eu de suite. Traduit presque immédiatement après devant le Saint-Siége, comme le chef d'une école de philosophie dangereuse, M. Cousin suspendit toute communication avec le P. Lacordaire. Mais, cette affaire terminée, le traducteur de Platon revint à la charge. A la mort d'Alexis de Tocqueville (14 avril 1859), il pensa tout de suite à lui faire donner pour successeur l'auteur du *Mémoire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs*. Ce qui transpira des lettres du Père à M. Eugène Rendu et à l'abbé Perreyve refroidit un moment le zèle de M. Cousin, ou du moins lui créa des difficultés : en effet, le plus grand nombre des membres de l'Académie réprouvait, à divers titres, la guerre d'Italie, pour laquelle Lacordaire se prononçait au contraire comme on l'a vu, dans les lettres en question, d'ailleurs incomplétement connues et peu impartialement jugées. Mais,

insensiblement, l'émotion causée par ces lettres se calma, et la candidature du Père reprit faveur. M. Guizot se déclara pour lui des premiers.

Ces dispositions de la part de deux académiciens aussi considérables enflammèrent d'espoir les nombreux amis du Père au sein de l'Académie. M. de Montalembert et M. de Falloux, entre autres, le pressèrent vivement de ne pas décliner la candidature qui s'offrait à lui sous de tels auspices. L'élection d'un moine à l'Académie française leur semblait le couronnement de la vie du Père, la dernière victoire à remporter sur les préjugés voltairiens, la consécration suprême des efforts faits par Lacordaire pour acquérir à l'habit religieux droit de cité dans la société moderne. On allait jusqu'à lui faire un cas de conscience de refuser un honneur si spontanément offert, un honneur qui tournait si manifestement à la gloire de la Religion et au déplaisir non dissimulé de ses ennemis [1]. Le Père n'y mettait aucun empressement. La gloriole humaine était loin de lui depuis longtemps, et d'ailleurs le titre de membre de l'Académie française ajoutait-il quoi que ce fût à l'auréole de son nom? Mais, sans s'exagérer l'autorité de cette Compagnie, on ne pouvait nier qu'elle ne fût demeurée, malgré tout, le premier corps littéraire de l'Europe. Or, le P. Lacordaire pensait que, dans la tourmente où la civilisation chrétienne se trouve jetée, par suite des ignorances, des passions et des erreurs du passé et du présent,

[1] A cette occasion, comme on devait s'y attendre, la presse irréligieuse fit son métier avec une aigreur peu commune.

les lettres humaines, elles aussi, ont de grands devoirs à remplir, de graves avertissements et de nobles protestations à faire entendre; et, sous ce rapport, au milieu du mutisme universel et des adulations d'un grand nombre, l'Académie française, aux jours solennels, était une tribune. D'ailleurs, Bossuet [1] et Fénelon n'avaient pas cru déroger à la dignité de l'épiscopat en acceptant un siége dans cette Compagnie. Au moment même où l'on pressait le Père d'y entrer, l'Évêque d'Orléans y occupait une place honorée. D'autre part, les Dominicains de Rome, le maître du sacré palais, par exemple, siégeaient sans difficulté dans les Académies romaines. Dom Mabillon et Dom Montfaucon, en France, avaient été membres de l'Académie des inscriptions. Les PP. Jacquier et Leseur, deux savants Minimes français, étaient de notre Académie des sciences. Toutes ces considérations réunies déterminèrent l'assentiment du P. Lacordaire.

Il eut plus de peine à condescendre aux visites préalables que l'usage a consacrées. Il avait cru d'abord que son habit lui en obtiendrait dispense; mais les membres de l'Académie se montrèrent offensés. Comment, disaient-ils, le Père pouvait-il répugner à se rencontrer avec eux? Est-ce qu'il doutait de leur parfait accueil? Ses amis furent unanimes à lui conseiller de se rendre. « Nul n'entre à l'Académie malgré lui, lui disaient-ils, et ce qu'il y

[1] M. Alphonse Dantier a publié, en 1860, dans la *Revue européenne* (t. VIII, p. 359 et suiv.), deux lettres de Bossuet sur sa candidature et sa réception à l'Académie française. On y voit le peu de soin que prend ce grand évêque de justifier la chose, tant il la trouve simple, naturelle et chrétienne.

a de plus simple pour le candidat, c'est de donner à son consentement la forme consacrée par tous les précédents, durant trois siècles. Personne ne s'est soustrait à cette formalité traditionnelle, ni Bossuet, ni Massillon, ni M. de Quélen. » Le Père se résigna. Il lui sembla plus orgueilleux de se retirer, en désavouant ce qui avait été fait sans lui par ses amis, que de se soumettre à une démarche exigée par une tradition trois fois séculaire. Hâtons-nous de dire que, sans l'avoir cherché, ni désiré, ni presque voulu, son triomphe fut complet. Trente-cinq académiciens prirent part au scrutin ouvert sur sa candidature ; vingt et un suffrages se déclarèrent pour lui au premier tour. Cela se passait le 2 février 1860 [1].

Onze mois plus tard, le 24 janvier 1861, M. Guizot recevait le P. Lacordaire à l'Académie française. Ce fut un grand et rare spectacle. L'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Clotilde, tous les Ministres, M. de Morny, président du Corps législatif, une foule d'autres

[1] Voici les détails du scrutin :

Absents : le duc Pasquier, MM. Dupin aîné, Mérimée, Victor Hugo.

35 votants :

Le P. Lacordaire	. . . . . .	21 voix ;
MM. Mazères	. . . .	7
Halévy	. . . .	3
Doucet	. . . .	3
Henri Martin	. . . . .	1

Pour le Père : MM. Villemain, de Barante, de Lamartine, de Ségur, Cousin, Thiers, Guizot, Mignet, Saint-Marc Girardin, Vitet, de Rémusat, Ampère, duc de Noailles, de Montalembert, Berryer, Dupanloup, de Sacy, duc de Broglie, Biot, de Falloux, de Laprade.

Contre : MM. Lebrun, de Pongerville, Viennet, Scribe, Flourens, Patin, Sainte-Beuve, de Vigny, Empis, Nisard, Legouvé, Ponsard, Augier, Sandeau.

personnages considérables, assistaient à la séance. On était avide d'entendre, tous, hélas ! pour la dernière fois, quelques-uns pour la première, cette voix si admirée et si discutée, dont Paris depuis tant d'années regrettait l'absence. Le froc monastique paraissant pour la première fois au sein de l'Académie française, et cela soixante et dix ans après 1791, — l'homme le plus éminent du protestantisme français ouvrant à un moine la barrière de l'Institut, et prenant à témoin de cette situation si nouvelle un auditoire unique en Europe, — quelle heureuse révolution et quel contraste ! Le P. Lacordaire et M. Guizot, quels orateurs ! Et en même temps quel public ! Ceux qui ont assisté à cette scène sans exemple et sans égale doivent renoncer à en donner l'idée.

Le Père entre dans la salle ayant à sa droite M. de Montalembert, à sa gauche M. Berryer : d'un côté l'ami de sa jeunesse et de son âge mûr, le frère d'armes des combats de 1830 et de 1844 ; de l'autre, le prince du barreau et de la tribune française, l'homme sympathique entre tous qui avait encouragé les débuts d'Henri Lacordaire et pressenti le premier ses rares destinées. Le récipiendaire s'assied à la place qui lui est assignée, au-dessous de la statue de Bossuet, en face de la tribune réservée à l'Impératrice. M. Guizot, à son tour, paraît ; il porte le grand cordon de la Légion d'honneur et le collier de la Toison d'or ; il prend place au bureau, entre le chancelier de l'Académie, M. de Laprade, et le Secrétaire perpétuel, M. Villemain. Le pupitre traditionnel est devant le Père ; mais on le fait disparaître et le récipiendaire se lève, admirablement beau dans sa pâleur et sous les

longs plis de sa robe blanche ; depuis huit mois déjà il était frappé à mort. D'une voix affaiblie, mais claire, il dit : « Messieurs, j'ai à remercier l'Académie de deux choses, la première de m'avoir appelé dans son sein, la seconde de m'avoir donné pour successeur à M. de Tocqueville. » Dès ces premiers mots, d'une si exquise simplicité, la faveur de l'assemblée était conquise, la bataille était gagnée.

Lacordaire s'était promis de saisir cette suprême occasion qui s'offrait à lui d'être entendu de toute la France, pour donner à son pays un solennel avertissement. Comme Alexis de Tocqueville, il était de ceux qui, pour l'honneur de la dignité humaine, n'ont jamais séparé dans leur cœur l'amour de la liberté de l'amour de l'égalité, et, comme Tocqueville encore, moins rassuré sur l'avenir de celle-là que sur les destinées de celle-ci, il était fermement résolu à ne point s'en taire. Tout le dessein de son discours de réception est dans ces quelques mots.

Il commence par saluer dans son prédécesseur à l'Académie un ancêtre. En Tocqueville, il voit l'idéal qu'il a lui-même poursuivi durant toute sa vie de prêtre et de moine, sans se demander si cet idéal est aussi parfaitement à sa place dans la vie politique, au mépris de la fameuse loi de Solon, qu'il l'est dans la vie religieuse : « Homme singulier entre tous ceux que nous avons vus, il ne dut sa renommée à aucun parti, *il n'en servit aucun*... Ouvrier actif pourtant, soldat plein de courage, citoyen ardent jusqu'à son dernier jour. » C'est bien là le portrait de Tocqueville ; c'est bien aussi celui de Lacordaire.

Cela dit, l'orateur suit son héros aux États-Unis. Qui a mieux compris et mieux rendu l'impression produite par les mœurs de ce pays sur ce jeune Français, magistrat et gentilhomme ? « Il était impossible que M. de Tocqueville touchât la terre d'Amérique sans être frappé de ce monde nouveau, si différent du pays où il était né. Partout ailleurs, il eût rencontré ce qu'il connaissait déjà, des peuples gouvernés. Pour la première fois un peuple se montrait à lui, florissant, pacifique, industrieux, riche, puissant, respecté au dehors, épanchant chaque jour dans de vastes solitudes le flot tranquille de sa population, et cependant *n'ayant pas d'autre maître que lui*, ne subissant aucune distinction de naissance, élisant ses magistrats à tous les degrés de la hiérarchie civile et politique, religieux sans donner à aucun culte ni l'exclusion ni la prépondérance, et présentant enfin au monde étonné le drame vivant de la liberté la plus absolue dans l'égalité la plus entière. » C'est bien sous cet aspect que Tocqueville nous peint l'Amérique du Nord, l'objet de prédilection de ses études.

Ce n'est pas qu'il n'y ait de la part du Père quelques réserves : « M. de Tocqueville étudia ces questions en sage, jeune encore mais éclairé par l'indépendance d'un esprit qui ne cherchait que le bien et la vérité. Il n'admira point l'Amérique sans restriction ; il ne crut pas toutes ses lois applicables à tous les peuples ; il sut distinguer les bornes variables des gouvernements, du fonds sacré qui appartient au genre humain. Il s'éleva au-dessus même de son admiration pour dire à l'Amérique les périls qui la menacent, pour flétrir l'esclavage, ce fléau inhumain et

impie auquel quinze États sont prêts à sacrifier la gloire et l'existence même de leur patrie. » Il est juste de tenir compte au Père de ces réserves, insuffisantes encore peut-être.

Du reste, qu'on ne l'oublie pas, il ne s'agit point pour lui de porter un jugement complet sur les États-Unis : c'est à la France qu'il parle et c'est à elle qu'il pense quand il résume l'ouvrage de Tocqueville sur l'Amérique. Voilà pourquoi le Père a hâte d'arriver au grand problème que s'était posé l'auteur, sur l'avenir de la liberté dans notre Europe vieillissante et si lamentablement divisée. « De cette vue impartiale et profonde, où il avait évité tout ensemble l'adulation, le paradoxe et l'utopie, Tocqueville ramena sur l'Europe un regard mûri mais ému, qui le remplit, selon sa propre expression, d'une sorte de *terreur religieuse*. Il crut voir que l'Europe, et la France en particulier, s'avançait à grands pas vers l'égalité absolue des conditions, et que l'Amérique était la prophétie et comme l'avant-garde de l'état futur des nations chrétiennes..... Mais, malgré sa conviction que c'était là un fait universel, irrésistible et voulu de Dieu, il n'envisageait qu'avec une sainte épouvante l'avenir que préparait au monde un si grand changement dans les rapports sociaux. Il avait vu chez les Américains l'égalité agir naturellement, comme une vertu héréditaire ; il la retrouvait trop souvent en Europe sous la forme d'une passion, passion envieuse, ennemie de la supériorité en autrui mais la convoitant pour soi, mélange d'orgueil et d'hypocrisie, capable de se donner à tout prix le spectacle de l'abaissement universel et de se faire de l'humi-

liation même un Capitole et un Panthéon. » A cette parole, une tempête d'applaudissements s'éleva dans la salle, et jusque sur les bancs ordinairement si calmes de l'Institut. L'orateur avait rencontré la pensée intime de la plupart des esprits d'élite qui l'écoutaient, et il venait de donner satisfaction à cette pensée avec un bonheur d'expression digne de lui.

Il poursuivit : « Je remarque une autre vue qui accablait M. de Tocqueville plus que les autres, et qui jusqu'à son dernier jour fut l'objet de ses poignantes préoccupations. Aux États-Unis, l'égalité n'est pas seule ; elle s'allie constamment à la liberté civile, politique et religieuse la plus complète. Ces deux sentiments sont inséparables dans le cœur de l'Américain, et il ne conçoit pas plus l'égalité sans la liberté que la liberté sans l'égalité. Mais, quand on vient à considérer les choses dans l'Histoire et proche de nous, on s'aperçoit que la démocratie, lorsqu'elle n'est plus contenue par elle-même, tombe aisément dans un excès qui est sa corruption, et qui appelle, pour la sauver, le contre-poids d'un despotisme à qui tout est permis, parce qu'il fait tout au nom du peuple ; idole où la multitude se recherche encore et croit retrouver tout ce qu'elle a perdu. Or, M. de Tocqueville voyait, en France et en Europe, la démocratie toute jeune encore, pencher déjà vers sa décadence et revêtir ce caractère sans frein qui ne lui laisse plus d'autre remède que de subir un maître tout-puissant. »

Les acclamations recommencèrent à trois reprises : l'ora-

teur venait de dire une seconde fois tout haut ce que tout le monde observait en silence depuis huit années, et l'auditoire éclatait en témoignages d'adhésion à une vérité si saisissante et si courageuse. La science politique n'en offre pas de plus importante à méditer de nos jours.

Ainsi préparée et subjuguée, l'assemblée ne marchanda point les applaudissements à l'orateur. D'un bout à l'autre, le long parallèle du démocrate américain et du démocrate européen la tint palpitante et frémissante. Lu froidement, à tête reposée, dans le cabinet, ce parallèle a été vivement critiqué ; mais le succès immédiat, le succès sous les voûtes de l'Institut, fut immense. Cet auditoire d'élite se mit tout de suite au point de vue de Lacordaire ; il accepta sans la moindre hésitation l'antithèse de l'orateur, la démocratie naturelle opposée à la démagogie révolutionnaire. L'assemblée sentit électriquement que cette idée mère était une idée vraie, une idée d'une application féconde entre toutes à nos sociétés modernes, et elle y applaudit avec transport. Un auditoire comme celui de l'Institut sait bien qu'il ne faut pas demander à l'orateur la rigueur d'exactitude qu'on exige à bon droit de l'historien. La vérité historique, c'est la vérité complète, la vérité sous toutes ses faces : la vérité oratoire, au contraire, peut très-bien n'être qu'une vérité relative ; il suffit que l'aspect sous lequel l'orateur l'expose soit un aspect vrai. Voyez Tacite, a-t-il voulu peindre les Germains en historien ? Nullement. Il a *idéalisé* la Germanie et il s'est fait de cet idéal un repoussoir pour faire mieux ressortir la corruption de Rome impériale : qui

lui en a fait un reproche? Ainsi en a usé Lacordaire. Il a idéalisé le démocrate américain, d'après ses types les plus accomplis, Washington et Franklin, et il l'a opposé à ce que nous avons vu, à Barbès. Lacordaire était dans son droit. Ainsi compris, l'un et l'autre portrait sont ressemblants, et les applaudissements du 24 janvier 1861 étaient légitimes.

La critique qu'on a faite des éloges décernés par le Père à Montesquieu n'est pas plus fondée que l'autre. Est-il donc besoin de le rappeler? Au temps de notre jeunesse, l'*Esprit des lois* était le grand antidote du *Contrat social;* Montesquieu fut alors l'oracle des conservateurs. Lacordaire ne l'avait point relu depuis; il écrivait de bonne foi sous cette impression lointaine, si longtemps à l'abri de toute contradiction en France, et il y avait certes bien assez de vérité dans ce point de vue pour que le Père, nommant Montesquieu en passant, au sein de l'Académie française, fût autorisé à rendre l'hommage qu'il a rendu à sa mémoire.

On peut blâmer à plus juste titre l'extrême réserve avec laquelle Lacordaire effleura dans son discours la question romaine. L'intervention française en 1849 s'était accomplie pendant que Tocqueville dirigeait les affaires étrangères; le Ministre avait défendu cette intervention à la tribune, mais sans souhaiter pour cela le rétablissement de la politique du cardinal Lambruschini. Lacordaire ne l'avait pas souhaité davantage. Il répugnait au Père d'exprimer ce sentiment en public; mais en même temps, il en eût coûté à sa véracité de paraître entrer à fond dans la question romaine en dissimulant ce

que pensait Tocqueville à cet égard et ce qu'il pensait lui-même. Il lui en eût coûté de ne rien dire des côtés faibles de ce qu'il avait appelé dans sa brochure « un gouvernement d'ancien régime, » expression qui avait paru blessante, mais qui lui semblait résumer mieux que toute autre, sans injure aucune, les dangers et tout à la fois les excuses du régime intérieur de Rome. Le Père se détermina donc à parler uniquement de la victoire de la France sur Mazzini, le seul événement de ce temps qui appartînt au ministère d'Alexis de Tocqueville ; laissant ainsi à M. Guizot l'avantage et le mérite de stigmatiser, comme avec un fer chaud, le machiavélisme révolutionnaire de M. de Cavour. C'est là une lacune regrettable dans le discours de réception du P. Lacordaire.

Les dernières paroles du Père furent celles-ci :

« Quand vos suffrages m'ont appelé à l'improviste parmi vous, je n'ai pas cru entendre la simple voix d'un corps littéraire, mais la voix même de mon pays m'appelant à prendre place entre ceux qui sont comme le sénat de sa pensée et la représentation prophétique de son avenir. J'ai vu les préjugés qui m'eussent séparé de vous il y a vingt ans ; et ces préjugés, vaincus par votre choix, m'ont fait entendre les progrès accomplis en soixante ans d'une expérience pleine de périls, de retours dans la fortune, de sagesse trompée, de courages impuissants mais glorieux. M. de Tocqueville était au milieu de vous le symbole de la liberté magnifiquement comprise par un grand esprit : j'y serai, j'ose le dire, le symbole de

la liberté acceptée et fortifiée par la Religion. Je ne pouvais recevoir sur la terre une plus haute récompense que de succéder à un tel homme pour l'avancement d'une telle cause. »

Rien ne justifiait mieux la présence d'un Dominicain dans les rangs de l'Institut ; et c'est assurément à ce titre que le souvenir de l'élection du Père à l'Académie française a trouvé place dans l'éloge public décerné, à Rome, à sa mémoire par le Chapitre général des Frères Prêcheurs. Aussi bien ce n'était pas un simple discours académique que le Père venait de prononcer ; c'était un grand acte de citoyen qu'il venait d'accomplir. Après neuf ans de suppression de toute vie publique en France, après sept années d'adulations, à la fin interrompues, il est vrai, par le cri d'alarme des catholiques, en présence d'une presse encore bâillonnée, au milieu d'un silence encore universel, qu'on se représente l'effet de paroles comme celles-ci : « Aux yeux du démocrate européen, l'égalité est la grande et suprême loi, celle qui prévaut sur toutes les autres et à quoi tout doit être sacrifié. L'égalité dans la servitude lui paraît préférable à une liberté soutenue par la hiérarchie des rangs. Il aime mieux Tibère, commandant à une multitude qui n'a plus de droits et plus de nom, que le peuple romain gouverné par un patriciat séculaire et recevant de lui l'impulsion qui le fait libre avec le frein qui le rend fort. » Entendez-vous les bravos indicibles qui soulignèrent ces paroles ? Huit jours plus tard, elles n'avaient pas cessé de retentir. Le Président du Sénat, M. Troplong, avait éprouvé le besoin d'y répondre solennellement devant le premier corps de l'État,

et les journaux officieux ne jugeaient point superflu de les réfuter encore.

Deux mois s'étaient écoulés depuis, quand le Père écrivait ceci : « Mon discours à l'Académie française a été très-goûté et très-attaqué. Il était dirigé tout entier contre le despotisme et la démagogie, qui sont les deux grands périls de notre époque, et tous les deux très-puissants en France et en Europe. Il était donc très-naturel que ces deux partis me fissent la guerre [1]. »

Le discours de M. Guizot dans la solennité académique du 24 janvier ne fut pas moins admiré ni moins applaudi que celui du Père. Tout concourait à l'effet considérable de ce discours : l'imposante austérité des traits, l'autorité magistrale du geste, le timbre grave et pénétrant de la voix, la majesté de l'âge rehaussée tout à la fois par la dignité du caractère et par une vigueur d'âme inépuisable, une composition savante, une puissance oratoire qui n'a point connu la vieillesse, enfin, le prestige des souvenirs lointains de la tribune perdue et des triomphes de l'orateur au temps où la France vivait de la vie publique. On applaudit beaucoup l'éloge du Père « prédicateur presque aussi agité que son public..., encore ému lui-même de cette multitude d'impressions *troublées et flottantes* auxquelles il voulait arracher ses auditeurs, » — et ce dernier trait surtout : « Il faut, pour remuer et dominer les hommes, leur être à la fois sympathique et inattendu. »

Mais aucune partie du discours ne fut saluée d'accla-

[1] A Mme de Prailly, 25 mars 1861.

mations aussi ardentes que le paragraphe sur l'Italie. « Le spectacle auquel nous assistons en ce moment, dit M. Guizot, n'est pas nouveau : nous avons vu, il y a déjà plus d'un demi-siècle, l'Italie en proie à des troubles, à des envahissements, à des bouleversements pareils à ceux qui y éclatent aujourd'hui ; mais alors du moins ils apparaissaient avec leur vrai caractère et sous leur vraie figure. Un homme qui a joui d'un grand renom populaire, et que les libéraux appelaient leur publiciste [1], en parlant de ces actes et de tant d'autres semblables, les qualifiait *d'esprit d'usurpation et de conquête*, et il écrivait sous ce titre un livre pour les flétrir. Les mêmes faits ne méritent-ils plus le même nom ? Ont-ils changé de nature parce que ce n'est plus la France qui les accomplit ouvertement pour son propre compte, et qui s'en attribue les fruits ? Ou bien serait-ce que ces violences seraient devenues légitimes parce qu'aujourd'hui c'est au nom de la démocratie et en vertu de ce qu'on appelle sa volonté qu'on les exerce ? La démocratie a, de nos jours, une passion pleine d'iniquité et de péril : elle se croit la société elle-même, la société tout entière ; elle y veut dominer seule, et elle ne respecte, je pourrais dire elle ne reconnaît nuls autres droits que les siens..... Et le mal n'est jamais si grave que lorsqu'il s'attaque à la fois aux fondements de l'Église et à ceux de l'État, lorsqu'il porte le trouble dans les consciences en même temps que la fermentation dans les passions et les intérêts. »

Faut-il le dire une fois de plus ? Ce n'est jamais

[1] Benjamin Constant.

impunément, fût-ce pour atteindre un but spécieux, que la politique brave la conscience publique. Le sens moral de l'humanité proteste, et cette protestation a sa puissance. L'Italie en a fait l'épreuve. Avant 1859, toute la France était pour elle. Pourquoi n'en est-il plus ainsi? Pourquoi, si ce n'est parce que l'honnêteté a manqué à sa politique? Quelque élevé que soit le but, il ne suffit pas à légitimer les moyens. S'ils sont criminels, on a beau réussir : « on ne mérite ni honneur, ni estime, ni sympathie [1]. »

[1] M. de Montalembert au P. Lacordaire, 10 mai 1859.

CHAPITRE XIX

SECOND PROVINCIALAT ET DERNIÈRE MALADIE DU PÈRE

Triple fardeau du Père : le grand Ordre, le Tiers-Ordre enseignant, Sorèze. — Fondation du couvent de Dijon. — Fondation de Saint-Maximin. — Œuvre de la restauration des lieux saints de Provence : écrit du Père sur sainte Marie-Madeleine. — Commencement de la dernière maladie : le Père ne peut prêcher le jour de la translation des reliques de la Sainte ; consultation de Montpellier. — Le Père se donne un secrétaire. — Trop court séjour à Rennes-les-Bains. — Le Père s'adjoint un Vicaire provincial. — Crise à la suite du discours de réception à l'Académie. — Traitement homœopathique. — Séjour à Becquigny. — Derniers actes du Père comme Provincial. — Sa lettre sur la mort du P. Besson. — Aggravation de la maladie ; démission du Provincialat. — Dernières visites des amis du Père. Il dicte sa *Notice sur le rétablissement en France des Frères Prêcheurs*. — Derniers sentiments du Père sur la question italienne. — Ses derniers moments. — Ses obsèques.

Le 24 janvier 1861, au moment où les voûtes de l'Institut retentissaient des applaudissements qu'on vient d'entendre, le P. Lacordaire était déjà perdu pour l'Académie française. Il ne devait point occuper une seule fois sa place dans les séances particulières de cette Compagnie. Désormais ses jours étaient comptés. Depuis plus d'une année un mal inconnu minait ses forces ; le dernier effort qu'il venait de faire en hâta certainement le terme. A dater de ce moment, il ne fit plus que languir, bien qu'il ne dût s'éteindre tout à fait que dix mois après. A

vrai dire, le jour où ses religieux l'avaient élu pour la seconde fois Provincial, ils avaient signé son arrêt de mort.

En effet, jamais le Père n'avait eu sur les épaules un pareil fardeau : il conservait la direction de l'école de Sorèze et celle du Tiers-Ordre enseignant, et il fallait ajouter à cette double chaîne celle du gouvernement du Grand Ordre, tâche délicate entre toutes à la suite des divisions qui s'étaient produites. C'était plus que ne pouvait supporter désormais une complexion originairement frêle, qui avait résisté sans doute à de grandes fatigues et à des austérités plus grandes encore, mais que ces fatigues et ces austérités mêmes avaient épuisée. Il ne s'était point dissimulé la pesanteur du triple faix qui lui était imposé. Mais comment décliner cette triple nécessité? Comment se délier de la parole donnée aux actionnaires de Sorèze? Comment abandonner le Tiers-Ordre naissant, fondé par lui et, par son fait personnel, engagé dès sa naissance dans une situation financière onéreuse et compliquée? Comment se refuser aux vœux passionnés des Pères du Grand Ordre, qui ne voyaient de salut pour la Province que dans la direction de celui qui l'avait créée? Partout, le Père paraissait être l'homme de la situation, l'homme nécessaire, indispensable, l'homme désigné par la Providence. Décliner le Provincialat dans les conjonctures si spéciales où cette charge s'offrait à lui, c'eût été, semble-t-il, décliner l'appel de Dieu.

Il avait donc fait sans balancer ce que Dieu lui envoyait à faire. Il avait saisi de nouveau le gouvernail du

Grand Ordre, en homme qui sait ce qu'il fait et qui ne marchande pas le sacrifice de sa vie. Il était d'ailleurs de plus en plus frappé de la nécessité des corporations religieuses à tous les points de vue, au point de vue de la *formation*, de la science, de la piété, du désintéressement, de l'élévation et de l'indépendance du caractère. « En revenant sur mon existence, écrivait-il, sur mes qualités et mes défauts, sur mes revers et mes succès, je crois y découvrir la volonté qu'a eue Dieu de me préparer pour l'œuvre de la résurrection des anciens ordres religieux, à laquelle tout, dans ma vie, me semble avoir été rapporté, même ce qui, dans une autre vie que la mienne, pourrait paraître avoir été un but et non un moyen, tel que mes conférences de Notre-Dame de Paris [1]. »

Son second Provincialat devait durer quatre ans. « J'espère, disait-il, que Dieu m'assistera et que, dans ces quatre années, les trois œuvres que m'a confiées la Providence, œuvres liées entre elles et inséparables pour le moment, seront affermies. J'aurai alors soixante ans, et, s'il me reste un peu de vie, je l'emploierai à achever mes *Lettres sur la vie chrétienne*. Mon plus grand regret est de ne pouvoir continuer la publication de ces *Lettres*, dont trois ont déjà paru et produit quelque fruit. Puissé-je du moins à soixante ans, *si j'y arrive*, pouvoir prendre ma retraite et consacrer mes derniers jours à achever ce travail pour la gloire de Dieu [2]. »

[1] A M. de Montalembert, 26 décembre 1858.
[2] A M. Dugied et à Mme de Prailly, 24 et 25 décembre 1858.

Ces *Lettres sur la vie chrétienne* avaient paru dans *le Correspondant*. Au mois d'octobre 1855, M. de Montalembert, en s'assurant le concours de MM. de Falloux, Albert de Broglie et Augustin Cochin, avait ravivé ce Recueil et, dès qu'il eut mis la main au gouvernail, il fit appel au P. Lacordaire, au nom de leur vieille fraternité d'armes. Cet appel fut entendu. « Un de mes derniers bonheurs dans la vie, répondit le Père, serait que nous pussions mourir sur le même champ de bataille. » Il s'agissait là encore, dans sa pensée, de servir l'Église, de la préserver, s'il se pouvait, en France, de l'abîme d'impopularité où nous la voyons au moment où j'écris (mai 1869), abîme où l'a précipitée la bruyante alliance de l'*Univers* avec le second empire jusqu'en 1859. Il s'agissait de bien constater que tous les catholiques de France n'étaient pas représentés par cette feuille, mais qu'au contraire la plupart de ceux qui avaient le mieux défendu la Religion dans les luttes antérieures, protestaient contre l'attitude politique du journal. Le Père, du reste, n'était pas d'avis d'instituer une polémique directe contre l'*Univers*. « Il y a, disait-il, des torrents dont l'unique remède est de les laisser couler ; l'obstacle doublerait leur force. Ce que nous avons à faire, ce n'est pas de nous prendre corps à corps avec eux, mais de nous relever d'autant plus qu'ils s'abaissent davantage ; c'est de soutenir nos principes avec constance et honneur, ralliant peu à peu autour de nous les intelligences les plus élevées de notre église de France [1]. » Il demeura

[1] A M. de Montalembert, 18 janvier 1855.

fidèle pour sa part à cette ligne de conduite. Nul n'était plus sévère que lui, dans son for intérieur, et dans ses correspondances intimes, à l'endroit de l'*Univers ;* mais jamais il n'en parlait en public. Il se bornait à recommander en toute occasion *le Correspondant*. C'est là qu'il fit paraître sa Notice sur Ozanam, ses Conférences de Toulouse, ses *Lettres sur la vie chrétienne*, et deux remarquables articles sur le bel ouvrage de M. le prince de Broglie : *l'Église et l'Empire romain au quatrième siècle.* Les occupations toujours croissantes du Père ne lui permirent point de faire davantage. Son second Provincialat mit un terme à sa coopération au *Correspondant.*

Le Père, dans ce nouveau Provincialat, réduisait sa tâche providentielle à trois choses :

L'affermissement de la Province sur des bases canoniques et traditionnelles inébranlables, en même temps que sur le progrès spirituel des religieux,

La fondation d'un grand couvent d'études, bien placé pour les ressources, pour le climat, pour la paix et l'extension des études à tous les degrés,

L'établissement d'une maison professe à Dijon, sa patrie [1].

Cette dernière pensée était ancienne. Dès 1844, un homme de foi, qui se trouvait être en même temps un homme d'action, la couvait et la mûrissait dans son cœur. Le 2 juin de cette année, jour de la fête de la Trinité,

[1] A M. Dugied, 13 octobre 1858.

le Père avait prêché pour la première fois dans la ville qu'il regardait comme sa ville natale, au milieu d'une affluence et d'un enthousiasme qui semblaient encourager toutes les espérances. L'idée de posséder à Dijon, dans la patrie de saint Bernard, de Bossuet et de Lacordaire, un couvent de Frères Prêcheurs, s'empara fortement dès lors de l'esprit de l'homme résolu et persévérant dont j'ai parlé ; elle ne l'abandonna plus. La fondation de Flavigny, à laquelle il eut une grande part, retarda naturellement celle de Dijon, mais sans que cette dernière pensée fût perdue de vue. Celui qui l'avait conçue était alors à la tête d'une autre œuvre considérable, qui l'absorbait tout entier. Dès qu'elle fut accomplie, il reprit avec vigueur son idée première et trouva le Père on ne saurait plus favorable. A peine celui-ci était-il postulé comme Provincial, qu'il écrivait : « Je ne me sens obligé envers aucune ville plus qu'envers Dijon, où j'ai passé ma jeunesse, où ma mère a vécu, où j'ai trouvé les secours les plus généreux et les plus persévérants. L'un de mes plus grands bonheurs serait de ne pas finir mon second et probablement mon dernier Provincialat, sans avoir établi dans ma patrie, à Dijon même, un couvent de mon Ordre. Voilà le fond de mon cœur [1]. » Il n'y avait qu'un obstacle, le manque de sujets. Sous ce rapport, la fondation récente de Lyon et celle de Bordeaux rendaient difficile l'établissement immédiat d'un nouveau monastère. Celui qui poussait à la fondation de Dijon avait le zèle patient ; il attendit. Mais, dès le

[1] A M. Dugied, 21 septembre 1858.

15 novembre 1858, le Conseil provincial des Frères Prêcheurs décidait à l'unanimité qu'une maison professe de l'Ordre serait établie à Dijon et qu'une partie de l'ancien couvent des Cordeliers de cette ville serait achetée à cette fin. Mgr l'Évêque de Dijon, d'une part, et le Maître général, de l'autre, donnaient à l'établissement projeté leur assentiment empressé. Le 19 janvier 1859, le Père se rendait à Dijon pour conclure l'acquisition des bâtiments qui devaient recevoir la nouvelle colonie dominicaine. Ces bâtiments avaient été appliqués à des usages profanes. Des travaux d'appropriation à une destination monastique étaient nécessaires : il y fallait du temps. L'acquisition et la prise de possession de Saint-Maximin vinrent à la traverse. Mais enfin, le dimanche 7 octobre 1860, jour où l'Église, cette année-là, célébrait la fête si dominicaine du saint Rosaire, les Frères Prêcheurs de la réforme du P. Lacordaire s'installaient dans leur couvent de Dijon. Les catholiques de cette ville avaient contribué à cette installation pour soixante et dix mille francs : c'était une faveur dont le Père n'avai pas encore eu d'exemple.

On vient de voir que la fondation de Saint-Maximin s'était accomplie dans l'intervalle.

Cette pensée non plus n'était pas d'hier.

Le 28 avril 1853, le Père écrivait à l'abbé Perreyve : « J'ai fait un petit voyage dans le Midi, jusqu'en un lieu de la Provence appelé Bargemont, qui est presque au bout de la France du côté de Nice. J'y allais voir une chapelle et un terrain qu'on nous offre pour y élever un couvent

de notre Ordre ; mais il ne m'a point paru qu'il y eût lieu de faire là quelque chose. J'ai revu, à cette occasion, Marseille, Toulon, Hyères, et visité de plus, au pied de la Sainte-Baume, notre ancienne église de Saint-Maximin, la plus belle qu'eût notre Ordre peut-être en France. Elle est encore debout. C'est une basilique sans transepts, et pourtant gothique, ce qui lui donne un caractère tout particulier de simplicité et de grandeur. Elle renferme des boiseries d'un travail très-précieux, où l'un de nos frères convers avait retracé la plupart de nos saints, avec des symboles significatifs. On y conserve, dans une crypte, la tête de sainte Marie-Madeleine, qui a vécu près de là, dans la grotte de la Sainte-Baume, de longues années. Je n'ai pu monter à la Sainte-Baume, et me suis contenté de vénérer le chef de la Sainte. Vous savez que sainte Madeleine est, avec sainte Cécile, la protectrice de notre Ordre : l'une représente la pénitence, la seconde les arts chrétiens, et ce sont, en effet, deux dons accordés à notre Ordre avec une remarquable persévérance. »

On voit que le Père croyait, sans hésitation aucune, à la tradition immémoriale des églises de Provence sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine et des autres fondateurs de la foi dans le midi de la Gaule. Le travail tout à fait bénédictin de M. l'abbé Faillon, de la compagnie de Saint-Sulpice, à l'appui de cette tradition, n'avait laissé dans l'esprit de Lacordaire aucune place au doute sur ce point.

Depuis, cinq années s'étaient écoulées, et l'expérience de ces cinq années n'avait point été favorable au choix

de Chalais comme maison d'études de la Province dominicaine de France. On trouvait que le froid y était excessif : dans les hivers rigoureux, la santé de quelques étudiants en avait souffert. D'ailleurs, ces étudiants étaient devenus trop nombreux ; il fallait bâtir, et il ne semblait pas sage d'accroître encore, à grands frais, une maison d'études placée dans ces conditions peu favorables. Le Père avait un faible pour Chalais; il essaya de le défendre. Mais la clameur était trop forte ; il céda. C'est alors que Saint-Maximin lui revint à l'esprit, avec l'auréole de sainte Marie-Madeleine, qui en est inséparable. C'était autrefois, avec Saint-Jacques de Paris et le couvent de Toulouse, la plus illustre des maisons dominicaines de France. Les Papes lui avaient prodigué les bulles, et les Rois les diplômes. Le Père crut avoir rencontré ce qu'il cherchait : « un grand couvent d'études bien placé *pour les ressources et pour le climat.* » Il trouvait à Saint-Maximin non-seulement un ciel plus clément qu'à Chalais, non-seulement un lieu d'un facile abord, en remplacement d'une solitude presque inaccessible, non-seulement une ville au lieu d'un désert, mais plus de cent cellules, avec de magnifiques salles au rez-de-chaussée et aux divers étages. « L'église, écrivait-il, est entière, et deux côtés du cloître survivent encore. J'entends deux des côtés bâtis du carré qui formait avec l'église la totalité du cloître. Nous n'achetons que les deux côtés qui subsistent ; il ne manque plus que d'en rebâtir un troisième, ce qui sera facile avec le temps, et nous aurons reconstitué l'intérieur de l'ancienne cour, qui était comprise entre les quatre ailes. »

La ville de Saint-Maximin, propriétaire de l'un des côtés de l'ancien cloître, en fit la vente au Père avec empressement. La lettre qui annonçait à l'évêque de Fréjus cette acquisition réparatrice, parvint au Prélat comme il prenait solennellement possession de l'île de Saint-Honorat, par la célébration du saint sacrifice au milieu des ruines de l'antique abbaye de Lérins, qu'il venait de racheter d'un ministre anglican. Lacordaire avait complété la fondation du nouveau couvent d'études en y faisant transporter une bibliothèque de vingt mille volumes, formée par un ecclésiastique d'une rare érudition, l'abbé Prompsault. La prise de possession du couvent eut lieu le 27 septembre 1859. Dès le 1er mai de cette année, deux Dominicains s'étaient installés à la Sainte-Baume[1].

Mais ces heureux commencements ne suffisaient point au Père. Il lui tardait de ressusciter le culte de sainte Marie-Madeleine, qui venait de rappeler les Dominicains à la garde de son tombeau et de la grotte où elle a passé les trente dernières années de sa vie. Tel est le pieux dessein qui inspira l'écrit consacré par Lacordaire à la mémoire de cette grande pénitente. « Après le Saint-Sépulcre et Saint-Pierre de Rome, disait-il, il n'y a pas un plus grand pèlerinage au monde que celui de Saint-Maximin et de la Sainte-Baume. » Il s'agissait de fonder l'*œuvre des lieux saints de Provence*, au moyen de deux comités de souscription, l'un d'hommes et l'autre de dames, pour la restauration de la sainte grotte. Et pour cela il fallait avant tout raviver la mémoire de celle dont

[1] A M. Dugied, 25 avril 1859.

Jésus avait dit : « Dans le monde entier, en quelque lieu que l'Évangile soit prêché, on racontera d'elle, à sa gloire, ce qu'elle a fait[1]. »

Sainte Marie-Madeleine, « par le R. P. H. D. Lacordaire, des Frères Prêcheurs, *membre de l'Académie française*, » parut à la fin de février 1860, presque en même temps que la brochure du Père sur la question romaine. Le succès du second écrit fut plus complet encore que celui du premier; il fut en même temps plus doux et plus profond. « Rien de ce que j'ai publié, écrivait l'auteur, n'a paru produire une aussi pieuse impression[2]. » C'est que *Sainte Marie-Madeleine* était tout une révélation d'un côté inconnu et peu soupçonné de la nature intime du Père. Tout le monde admirait l'orateur, presque personne ne connaissait l'homme. On n'eût point été surpris de trouver en lui une âme forte ; beaucoup le furent de rencontrer une âme tendre. Il n'était point possible de lui refuser l'éclat ; plusieurs étaient tentés de lui refuser l'onction. Les plus incrédules durent se rendre, sous ce rapport, à une démonstration aussi décisive que celle-ci. Toutefois, ceux en qui se personnifiait l'esprit de l'ancien clergé de France, sur lequel l'austérité janséniste avait déteint à quelques égards, se scandalisèrent. Il leur sembla que le Père avait trop *humanisé* la divinité de Jésus-Christ. Oserai-je dire que cette façon de sentir tient à des habitudes d'esprit invétérées bien plus

[1] Amen dico vobis, ubicumque prædicatum fuerit Evangelium istud in universo mundo, et quod fecit hæc narrabitur in memoriam ejus. (MARC, XIV, 9.)

[2] A Mme de Prailly, 14 mars 1860.

qu'à la vérité intrinsèque des choses ? N'est-il pas écrit, en effet, que le Verbe s'est fait chair, et qu'il a été semblable aux hommes par tout ce qui a paru de lui au dehors : *in similitudinem hominum factus et habitu inventus ut homo*[1] ? N'est-il pas écrit aussi que Jésus, voyant que Madeleine pleurait et voyant aussi pleurer les Juifs qui étaient venus avec elle, frémit dans son esprit, se troubla lui-même et pleura : *et lacrymatus est Jésus*[2] ? Ces trois mots, ce semble, suffisent à la justification du livre de *Sainte Marie-Madeleine*.

Le Père comptait bien ne pas s'en tenir à ce premier témoignage de sa dévotion envers la Sainte. Le lundi de Pâques (9 avril 1860), il partait pour Marseille et Saint-Maximin, afin d'avancer l'œuvre de *la restauration des saints lieux de Provence*. Il était plein de confiance et d'ardeur. « Ma santé, disait-il, se fortifie de jour en jour ; elle ne me donne plus d'inquiétudes[3]. » Le 20 mai était le jour fixé pour la translation solennelle des reliques de sainte Madeleine. Huit évêques étaient attendus. Le Père devait prêcher le panégyrique de la Sainte. Mais, au dernier moment, il fut saisi d'une faiblesse extraordinaire, avec oppression du cœur. Le médecin de l'école de Sorèze, le docteur Houlès, lui fit un devoir de conscience de ne pas s'exposer aux fatigues d'un grand discours dans une solennité aussi considérable, où tant de sollicitudes accessoires qui, dans cette circonstance, s'imposaient au Provincial, devaient com-

[1] Saint Paul aux Philippiens, XI, 7.
[2] Évangile de saint Jean, XI, 33-35.
[3] A Mme de Prailly, 4 mai 1860.

pliquer et accroître le fardeau assumé par l'orateur. L'étouffement de la respiration était tel, que le Père dut obéir.

Le mal n'était pas à son début. Dès le 25 janvier 1860, à son retour de Paris, le malade écrivait de Sorèze : « Je suis grippé depuis mon retour : l'âge ne me permet plus les imprudences d'autrefois [1]. » Le 27, il eut une crise violente, qui alla jusqu'au délire. Malgré son affaiblissement, il voulut, selon son habitude, prêcher dans la chapelle de l'École, chaque semaine du Carême, c'est-à-dire à partir du 26 février de cette année-là. Le 5 avril il mandait à l'abbé Perreyve : « J'ai été huit jours sous le coup d'un catarrhe, dont j'avais apporté le germe de Paris, et qui a éclaté par un accès de fièvre très-violent ; c'est étonnant combien la maladie abat et désarçonne un homme ! » A Pâques on le crut ressuscité. Tous ses pénitents l'avaient vu ; l'École entière avait communié de sa main. Le lendemain, il était parti pour la Provence. Le 19 avril il présidait à Toulouse le Conseil de la Province dominicaine de France. Rentré à Sorèze, il y avait repris toutes ses habitudes, expédiant son courrier de huit heures à midi, dînant avec l'*Institut*, visitant les arbres et les allées du parc, lisant un quart d'heure le *Journal de Toulouse* (l'unique feuille périodique qui pénétrât dans l'École), puis se remettant au travail et à sa correspondance jusqu'au soir [2].

Après sa crise du mois de mai 1860, le Père consentit

[1] A l'abbé Perreyve.

[2] *Dernière Maladie du R. P. Lacordaire*, par le P. MOUREY, p. 8.

à consulter, à Montpellier, un praticien éminent, M. le professeur Combal. Celui-ci ausculta le malade à deux reprises, l'examina durant près de deux heures, scruta scrupuleusement tous les organes et déclara qu'il n'existait aucune lésion, mais un appauvrissement du sang, causé par vingt mois consécutifs d'une nourriture maigre insuffisante. Cet appauvrissement, augmenté par un travail continu et souvent excessif, compliqué par l'irruption d'un rhumatisme qui s'était un instant porté sur le cœur, avait irrité tout le système nerveux, et cette irritation avait vivement réagi sur les principales fonctions de la vie. Le médecin prescrivait le repos, une nourriture substantielle, des bains fortifiants et des accessoires analogues[1].

Rentré dans son cher collége, dit le P. Chocarne, le Père fit part à ses enfants du salutaire avertissement qu'il venait de recevoir. « C'est une grande grâce que Dieu fait à un homme, leur dit-il à la chapelle, lorsqu'une grave maladie vient l'avertir de la fragilité de ses jours. Cette grâce, Dieu a bien voulu me la faire ; je vous prie de l'en remercier avec moi. » Il comprit qu'il était gravement atteint. Il écrivait le 28 mai, à propos de ce contre-temps de Saint-Maximin : « C'est la première fois que mon corps a résisté à ce que je voulais. » Et encore à une personne amie : « Je pense souvent à la mort. Je prépare tout pour laisser notre Ordre dans une bonne situation morale et financière. Si je venais à mourir, vous n'abandonnerez pas cette œuvre : *elle est la grande œuvre de ma pauvre vie*. Si je dure jusqu'à la fin de mon

[1] A l'abbé Perreyve, 22 mai 1860.

Provincialat, tout sera réglé, je l'espère; les dettes payées, nos sept maisons assises, notre Saint-Maximin devenu comme la citadelle de l'Ordre en France. Mais, si la mort me prenait avant ce temps, nos pauvres Pères seraient bien embarrassés. Ils ne savent pas tout ce qu'il m'en coûte pour les faire vivre et régler leurs affaires[1]. »

Le lendemain de son retour à Sorèze, il écrivait aux Prieurs de la Province :

« Mon très-révérend Père, après avoir lutté pendant trois mois contre un affaiblissement progressif de mes forces, j'ai dû, sur l'avis unanime de médecins graves et consciencieux, reconnaître l'impuissance où je suis de suffire à toutes les parties du gouvernement qui m'est confié. En quittant l'école de Sorèze, j'allégerais ce fardeau sans doute, mais très-légèrement, et en compromettant peut-être l'œuvre naissante du Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique, que je crois liée aux destinées futures de notre Ordre et aux vues de Dieu sur lui. Obligé donc de chercher d'un autre côté un dégrèvement à mes charges, sous peine de voir ma santé péricliter de plus en plus, j'ai pensé à me donner un secrétaire et un Visiteur : un secrétaire, pour abréger ma correspondance; un Visiteur, pour m'épargner deux mois de voyages et de fatigues considérables, au moment même où il pourrait m'être permis de me reposer un peu des labeurs de l'année.

« Je suis persuadé, mon très-révérend Père, qu'en

[1] Lettre citée par le R. P. Chocarne, 1re édit., p. 625.

usant ainsi d'un droit accordé au Provincial par nos constitutions, je ne causerai aucun déplaisir à la Province, et qu'elle y verra une preuve du désir où je suis de la servir malgré la diminution de mes forces, causée par l'âge et le travail. Il y a trente ans que ma carrière publique a commencé, et il y en a vingt et un que je consacre mon temps, mes efforts, ma parole et ma plume, au rétablissement et à l'affermissement de notre saint Ordre en France. Il doit m'être permis, sur le déclin où j'avance chaque jour, de retrancher quelque chose de mon fardeau, et d'obéir ainsi aux conseils d'une prudence sans pusillanimité. »

D'un autre côté, le Père crut concéder assez aux médecins en consentant à faire gras cinq jours de la semaine, c'est-à-dire en se bornant à l'abstinence du vendredi et du samedi. « Je vis, disait-il à ce sujet, comme un sybarite greffé sur un moine [1]. » On lui avait ordonné l'usage des eaux ferrugineuses de Rennes-les-Bains, qui ont contre l'anémie une efficacité depuis longtemps constatée. Ce séjour, en outre, avait l'avantage de ne pas trop l'éloigner de son cher Sorèze et de le rapprocher des Pyrénées, où, pour échapper à la monotonie du régime des bains, il se promettait de faire quelques excursions.

Il se rendit donc à Rennes le 2 juillet, accompagné de l'abbé Perreyve. Mais la vie désœuvrée du baigneur lui était odieuse, et il ne put en surmonter l'ennui : fatigué par l'extrême chaleur, dénué d'appétit et s'en pre-

[1] A l'abbé Perreyve, 4 juin 1860.

nant aux eaux, excédé surtout de la curiosité indiscrète dont il était l'objet de la part des baigneurs, il revint à Sorèze au bout de quinze jours.

Ce fut un vrai malheur. Le Père, il est vrai, crut un instant se trouver mieux; il se disait plus fort. Mais c'était une illusion causée par le bonheur de se retrouver au milieu de ses chers élèves. L'appétit était devenu tout à fait fantasque. Le dégoût de la viande fit d'effrayants progrès. La digestion devint douloureuse et la nutrition générale ne pouvait manquer de se ressentir de tous ces troubles dans l'une des fonctions de la vie les plus nécessaires. L'amaigrissement faisait des progrès visibles et les forces diminuaient de jour en jour [1]. Le Père fit alors aux médecins une concession de plus : il résolut de s'adjoindre un Vicaire provincial.

Il écrivait à cette occasion :

« Mon très-révérend Père, la Congrégation intermédiaire de la Province, réunie à Flavigny le 1er septembre de cette année (1860), a bien voulu prendre en considération l'état de faiblesse où je suis tombé depuis plus de six mois, et qui, de l'aveu unanime des médecins, exige un grand repos, un travail très-restreint, des soins prolongés. Elle m'a en conséquence autorisé à me désigner un Vicaire provincial, auquel je confierai l'administration de la Province, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me rendre les forces et la santé. Je n'aurais pas cru, sans cette autorisation préalable, pouvoir imposer à la Pro-

[1] Témoignage du docteur Houlès.

vince, pendant un temps indéterminé, le gouvernement d'un supérieur non élu par elle ; mais la sanction unanime des Pères de la Congrégation ne m'a laissé aucun doute sur la légitimité et l'opportunité de cette mesure. Je ne cesserai, tout en étant ainsi déchargé du détail administratif, de veiller aux intérêts, aux besoins, à la prospérité spirituelle et temporelle de la Province, qui ne cessera de m'être présente et d'occuper toutes mes pensées. »

Le Père porta son choix sur le P. Chocarne, qui, successivement Prieur de Paris, de Toulouse, et en dernier lieu de Saint-Maximin, avait réussi partout. Il comptait bien rester derrière son Vicaire pour les cas graves et demeurer le représentant de la Province devant le public. Mais il s'était fait illusion en pensant que son fardeau allait être considérablement allégé. En dépit de sa faiblesse croissante et de nos supplications réitérées, écrit le P. Chocarne, il ne sut pas prendre un repos absolu. Cette demi-mesure d'un Vicaire provincial s'accordait mal avec le sentiment de sa responsabilité et avec cette passion d'esclavage au devoir à laquelle il sacrifiait tout. Il continua de gouverner la Province comme auparavant.

C'est en cet état qu'il eut à composer et à prononcer son discours de réception à l'Académie française. A la suite de cet effort, il subit une crise qui trahissait l'épuisement. C'était à la fin de janvier 1861 ; il s'enfuit à Versailles, où il se déroba à tous ses amis, à la réserve de l'abbé Perreyve. Le Père eut alors recours à l'homœopathie, dont il suivit les prescriptions durant quatre à

cinq mois. Il revint à Sorèze fort souffrant, au commencement de février, et il y reprit ses travaux avec quelques intermittences de mieux. Cette fois encore, il prêcha, comme à son ordinaire, chaque semaine de Carême. Le sujet de ces dernières conférences fut *le Devoir*. « J'ai quelquefois, écrivait-il, des jours admirables de bien-être et de vigueur passagère. Ce doit être la fin de ma pauvre vie, ou, au contraire, si j'ai la force de résister, un principe de renouvellement et d'une puissante vieillesse [1]. » A ce moment, il avait pu se rendre à Saint-Maximin, où il comptait soixante religieux. A son retour, le changement d'air et le repos lui furent conseillés : il consentit à passer le mois de mai à Becquigny, près de Montdidier, chez une personne âgée, madame de Vauvineux, avec laquelle il était lié depuis vingt-cinq ans. Il s'en trouva bien d'abord ; mais ce temps d'arrêt fut court, et au mois de juin, il revint à l'allopathie. C'est alors qu'il interrogea la vieille expérience de l'un des princes de l'art de guérir, le docteur Rayer. Ç'avait été le médecin de madame Swetchine. Le traitement prescrit par l'éminent professeur fut suivi d'une amélioration nouvelle, mais passagère, comme toujours. Bientôt, pour les médecins, toute espérance fut absolument perdue.

C'est ici qu'il convient de s'arrêter un moment pour raconter les derniers actes du second Provincialat du Père.

En 1859, le P. Besson, avant d'aller mourir au ser-

[1] A l'abbé Perreyve, 15 avril 1861.

vice de la mission de Mossoul, était venu, dit son historien, faire ses adieux à la France, dont il voulut visiter les couvents pour y consolider la paix qu'il avait tant contribué à y rétablir. Il alla embrasser à Sorèze le P. Lacordaire, qui lui était devenu encore plus cher depuis qu'il avait souffert pour lui. A son retour à Rome, il avait rendu témoignage de l'impression qu'il rapportait du bon esprit de la Province de France. Le Général lui déclara qu'il ne désirait que l'affermissement de l'observance du P. Lacordaire par les vertus religieuses qui doivent être l'âme de toute observance. Il ajouta qu'il tenait parfaitement compte des circonstances et qu'il n'aspirait nullement à une perfection chimérique. Le P. Besson répondit que le P. Lacordaire voulait qu'on regardât comme inébranlable l'observance de fondation de la Province; mais il donna l'assurance au Général que, dans le cadre de cette observance, le Père avait la ferme volonté d'arriver par degrés à la formation aussi parfaite que possible de religieux pénétrés du double esprit qui doit animer l'Ordre de Saint-Dominique [1]. En preuve de cette disposition d'esprit, Lacordaire offrait d'établir dans sa propre Province, à Mazères, dans le diocèse de Pamiers, un couvent de stricte observance [2]. En même temps, il avait pris l'initiative des bonnes relations avec Lyon, en écrivant le premier au P. Danzas dans les termes les plus dignes d'un religieux [3].

J'ai omis de dire qu'au nombre des œuvres qui avaient

[1] Lettre du P. Besson au P. Lacordaire, du 13 septembre 1859.
[2] Lettre du P. Jandel au P. Lacordaire, en date du 10 novembre 1859
[3] Lettre du P. Danzas, du 1er janvier 1860.

inauguré le second Provincialat du Père, avait été l'achat, à Bordeaux, au centre de la ville, d'un terrain pour y construire un couvent définitif. Les religieux, jusque-là, n'étaient logés que dans une maison louée [1]. Ç'avait d'abord été celle d'un frère du P. Ravignan. L'on aime « ce souvenir de la fraternité du sang, donné ainsi publiquement à la fraternité de gloire de deux illustres champions de l'Église au dix-neuvième siècle. » Mais la maison si courtoisement offerte était à une lointaine extrémité de la ville, presque à la campagne. Ainsi placé, le couvent ne pouvait exercer une action prochaine, immédiate, sur les âmes. Le P. Souaillard, qui avait fondé ce monastère à la suite de sa station de 1856, sentit le besoin de se rapprocher du centre. Malheureusement il ne put trouver qu'une maison étroite, se dilatant moins en hauteur qu'en profondeur : la vie monastique y fonctionnait en montant et en descendant, comme dans les mines. C'est à cet état de choses, tout à la fois si incommode et si précaire, qu'il s'agissait de mettre un terme en faisant que les Frères Prêcheurs de Bordeaux fussent logés chez eux. Le P. Lacordaire rêvait pour eux un vrai cloître dominicain, petit sans doute, mais fait à l'image du cloître de la Quercia :

Parvam Trojam simulataque magnis
Pergama [2].....

Il ne devait pas lui être donné de voir l'accomplissement de ce désir de son cœur.

[1] Lettre du Père à Mme de Prailly, 8 janvier 1859.
[2] V. l'*Année Dominicaine*, t. IV, p. 330.

Cette pensée me ramène à la dernière maladie du Père.

Après Pâques de l'année 1861, c'est le P. Chocarne qui parle, il avait voulu revoir une fois encore Saint-Maximin, cette fondation où il avait reconnu un des signes les plus évidents de la main de Dieu sur son œuvre. Il avait voulu revoir cette jeune et nombreuse famille, lui dire son affection, lui donner, avec ses derniers conseils, cette unique bénédiction des Patriarches à leurs Benjamins. De longtemps on n'oubliera, à Saint-Maximin, ces trop courtes instructions du soir, où le Père, entouré d'une couronne blanche de soixante religieux, rangés le long des murs de la grande salle du chapitre, retrouvait pour eux dans son cœur les éclats d'une éloquence qui n'avait plus rien de la terre.

Deux mois plus tard, une grande douleur l'avait atteint au milieu du voyage long et fatigant qui l'avait ramené de Becquigny à Sorèze : c'était la nouvelle de la mort du P. Besson, enlevé par une fièvre typhoïde à Mar-Yacoub, le 4 mai 1861. Cette mort rouvrait bien des blessures. En effet, le P. Besson mourait en exil. Cet exil, je le sais, avait été volontaire; mais il n'en était pas moins la suite de la droiture de cœur avec laquelle le saint religieux s'était prononcé, en 1858, en faveur de l'observance du P. Lacordaire. L'attitude prise en cette occasion par le P. Besson avait été blâmée par Pie IX, pour qui il aurait donné mille vies, et il n'était pas homme à s'en consoler jamais. C'est là ce qui l'avait déterminé à s'en aller finir ses jours au milieu des Kurdes. Le P. Lacordaire le savait et il en était ému jusqu'au fond des entrailles. Sa douleur se contint; mais on

ne saurait en méconnaître l'accent profond dans la circulaire suivante :

« Sorèze, le 21 juin 1861.

« Mon très-révérend Père,

« La voix publique vous a déjà fait connaître la perte irréparable que notre Province vient de faire en la personne du très-révérend P. Besson, pro-préfet des missions apostoliques de Mésopotamie et du Kurdistan. Le P. Besson avait été l'un de mes premiers compagnons dans l'œuvre de la restauration de l'Ordre de Saint-Dominique en France, et il y avait contribué plus que nul autre par un dévouement sans bornes, par une grande aménité de caractère et par une sainteté qui éclata partout où il fut appelé, soit en France, soit à Rome, soit à Mossoul. On reconnaissait en lui de prime abord une âme élevée, un esprit ingénieux et fécond, un caractère solide et fidèle, une grande modération dans les vues et une parfaite justesse d'esprit. Ces qualités éminentes parurent dans tout leur jour, lorsque, nommé, en 1858, visiteur apostolique de notre chère Province, alors troublée par des dissentiments et des périls qu'il est inutile de désigner davantage à votre souvenir, il sut, à force de droiture, de bon sens et d'impartialité, préparer le salut commun. Ce service mit le sceau à l'estime et à l'affection qu'il avait conquises parmi nous, et sa mort prématurée dans les lointains pays de l'Orient l'a rejoint à cet ensemble d'esprits d'élite et d'âmes dévouées qui ont assis notre résurrection sur des tombeaux trop tôt

ouverts : je veux dire les frères Réquédat, Piel, Hernsheim et de Saint-Beaussant.

« Il voit du haut du ciel l'état florissant d'une Province qui fut en partie son ouvrage comme le leur ; et nous ne pouvons douter que, dans le sein de Dieu, il ne nous soit plus utile que sur la terre pour achever l'œuvre de notre sanctification personnelle, et pour asseoir à jamais, dans notre Province, l'esprit de docilité, de dévouement, d'humilité, d'abdication de soi-même, de prière et de pénitence, dont il était un si parfait modèle.

« Vous voudrez bien, mon très-révérend Père, donner lecture de cette lettre à votre communauté réunie en chapitre, et la conserver dans vos archives.

« Je n'ai pas besoin d'exhorter ni vous, ni vos religieux, à payer à cette chère âme le tribut de suffrages qui lui sont dus en vertu de nos constitutions.

« En me recommandant moi-même à vos prières, je vous renouvelle, mon très-révérend Père, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur. »

A partir de ce moment, l'état du malade subit une aggravation rapide. Le docteur Rayer avait prescrit l'eau de Vichy ; l'estomac ne put la supporter, même à la dose de quelques cuillerées. La digestion était devenue si douloureuse qu'elle amenait quelquefois la syncope. D'abord éloignées, ces crises allaient se rapprochant peu à peu, et chacune mettait le médecin dans la cruelle nécessité de restreindre l'alimentation. Bientôt le Père ne prit plus que quelques cuillerées d'eau laiteuse glacée ou même d'eau pure. Quand les choses furent arrivées à

ce point, l'amaigrissement, en partie masqué depuis quelque temps par un peu d'œdémasie générale, fit d'effrayants progrès et bientôt ce fut un marasme complet. Ce corps si puissant ne fut bientôt plus qu'un squelette recouvert d'une peau flétrie et parcheminée.

Le Père attribuait tout aux chaleurs de l'été et il espérait dans l'automne. Toutefois, ses forces l'abandonnaient tout à fait, et, le 27 août, il envoya au Maître général sa démission du titre de Provincial.

Il ne se levait plus que vers onze heures. Mais lorsqu'il faisait beau, il sortait en voiture dans l'après-midi, et la vue de la campagne le ranimait un peu. Il avait fait à Dieu le sacrifice de sa vie ; et pourtant une certaine illusion persistait en lui : l'énergie de l'âme, qui était entière, lui cachait l'extinction totale des forces physiques. Le 8 octobre 1861, six semaines avant sa mort, il écrivait : « Mon état est toujours le même ; la faiblesse est extrême, et cependant, à part les fonctions digestives, tous les organes sont *dans le meilleur état*, ainsi que le prouve la régularité parfaite et constante du pouls. Il m'est impossible de prévoir combien durera cet état. Si je puis traverser l'hiver, ce sera un grand point obtenu [1]. »

Au mois de septembre, il avait reçu en premier lieu la visite de l'abbé Perreyve, puis, à la fin du mois, celle de M. de Montalembert. Il s'avança au-devant de ce dernier jusque sur le perron de l'abbatiale. Il se soutenait avec peine ; la pâleur répandue sur son grand front et

[1] A M. de Montalembert

sur tous ses traits donnait à son visage amaigri, dit le P. Chocarne, l'expression d'une navrante majesté. Le comte de Montalembert, les yeux pleins de larmes, se jeta dans les bras de son ami. « De ma vie, disait-il, je n'ai éprouvé de saisissement semblable ; je n'ai jamais vu une plus effrayante beauté. »

J'avais beaucoup désiré que le Père laissât quelques notes sur la restauration en France de l'Ordre de Saint-Dominique. Je l'en avais vivement pressé quand je le vis à Dijon, à son retour de Becquigny, au mois de juin. Il m'avait promis de le faire, mais d'autres devoirs l'avaient emporté ailleurs. Le temps, hélas ! allait manquer. Je suppliai M. de Montalembert de tenter un dernier effort ; il eut un plein succès. L'historien des moines d'Occident, arrivé le 25 septembre à Sorèze, en était reparti le 29. Dès le lendemain, le Père commença à dicter sa NOTICE *sur le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs*. Quand je vins à mon tour à Sorèze, le 10 octobre, il avait achevé de dicter les cinq premiers chapitres. J'en entendis la lecture avec ravissement. Dans cet écrit qui devait être le chant du cygne, tous les défauts qu'on a pu relever en lui comme écrivain, ont presque entièrement disparu, toutes ses qualités, au contraire, subsistent dans leur perfection. Il faut avoir vu l'auteur comme je l'ai vu au moment même où, de ses lèvres flétries, il laissait tomber ces pages merveilleuses, il faut avoir contemplé ce visage devenu méconnaissable aux amis les plus chers, ce corps déjà réduit à l'état de cadavre, pour concevoir quel prodige ç'a été que le contraste d'une telle ruine physique avec une si splendide

possession, dans toute leur plénitude, des dons les plus rares de l'intelligence. On citerait difficilement un autre exemple où éclate à ce point la suprématie de l'âme sur cette portion de matière qui lui est propre, comme parle Pascal. Cela est digne d'admiration à jamais.

Le Père ne pouvait vaquer à ce travail qu'environ trois heures par jour, avant son repas du matin. Dès qu'il avait mangé, la souffrance ne lui laissait aucune trêve; il était souvent comme anéanti. Il avait commencé de dicter la *Notice* le 30 septembre : il cessa le 24 octobre [1].

C'est dans cet intervalle que le Père reçut la dernière visite de M. Cartier. Ce nom, écrit à bon droit le P. Chocarne, était le synonyme d'un dévouement aussi profond que sûr. M. Cartier avait accompagné le Père dans presque tous ses voyages pour le rétablissement de l'Ordre en France. Il était pour lui quelque chose de plus qu'un ami : c'était un *familier;* aussi l'aimait-il d'une affection toute de famille. Quelques semaines avant sa mort, on lui rappelait cette amitié si fidèle, si tendre, si modeste, si semblable à elle-même jusqu'à la fin ; il leva les bras en disant : « Ah! Cartier! Cartier! » Il voulut qu'il assistât à la messe qu'on disait dans sa chambre, tout près de son lit. Il l'accompagna dans une des rares promenades en voiture qu'il faisait encore. Il lui parla beaucoup du P. Besson, l'encouragea à écrire sa vie, entendit l'exposé du plan que M. Cartier voulait

[1] Ces dates résultent des lettres écrites par le secrétaire du Père à M. de Montalembert.

suivre, et lui donna de nouveaux détails sur leur ami commun [1].

Chaque matin, pendant les trois derniers mois, poursuit le P. Chocarne, on lui disait la messe dans sa chambre, et il y communiait. Plus le mal avançait, plus les prières s'élevaient vers Dieu ardentes et nombreuses. En France, il y avait peu de communautés religieuses où l'illustre malade n'eût été recommandé et où l'on ne priât pour sa guérison. On priait surtout dans toutes les maisons de l'Ordre. A Saint-Maximin, les jeunes novices renouvelaient les saintes témérités des vieux âges de foi. Les uns se meurtrissaient à monter pieds nus les sentiers rocailleux de la Sainte-Baume pour aller demander à Madeleine un miracle : les autres passaient les nuits devant le Très-Saint Sacrement, et, à l'exemple de saint Dominique, les larmes ne leur suffisant pas, ils mêlaient leur sang à leurs prières et offraient généreusement leur vie pour celle de leur Père. Au soir du neuvième jour de ces ardentes supplications, tous les religieux allèrent, pieds nus, prendre les reliques de sainte Madeleine, et les porter sur leurs épaules dans les cloîtres et à l'intérieur de la maison. C'était un triste et lugubre spectacle de voir ces longues files de religieux s'avancer, à la lueur des flambeaux, dans les profondeurs des cloîtres, chantant les versets des psaumes les plus suppliants, s'arrêtant par intervalles, pour élever plus haut leurs plaintes, leurs gémissements, leurs chants. La

[1] Le P. CHOCARNE, 1re édit., p. 640.
On sait combien la *Vie du P. Besson*, par M. Cartier, a pleinement justifié l'attente du Père.

nuit se passa presque entière à ces cérémonies d'un ineffaçable souvenir. On voulait un miracle, on croyait que Madeleine obtiendrait encore cette fois la résurrection d'un autre Lazare [1].

Le Père se faisait lire chaque jour, selon l'usage de toute sa vie, quelques passages de la Sainte Écriture, particulièrement les Actes des Apôtres, les Épitres de saint Paul, ou l'Évangile selon saint Jean. A partir du 12 octobre, il pria le religieux qui lui servait de secrétaire [2] de lui faire en outre une lecture dans la *Préparation à la mort* et dans l'*Acte d'abandon à Dieu*, de Bossuet.

Le dimanche 20 octobre, c'est toujours le P. Chocarne qui parle, s'ouvrait à Toulouse le chapitre provincial qui devait lui donner un successeur. Le premier devoir des Pères, avant d'entrer en séance, fut de se rendre à Sorèze auprès du vénéré malade. Il les reçut avec sa bonté accoutumée, leur donna sa bénédiction, les entretint des affaires de l'Ordre, et leur parla aussi de lui-même. « Je ne pensais pas vous quitter sitôt... Dieu me rappelle à lui... Il vaut mieux que je m'en aille... Si j'étais resté, on aurait pu croire que l'œuvre ne vivait qu'à cause de l'homme... Je vous serai plus utile là-haut : priez pour moi. » Les Pères se rendirent ensuite en pèlerinage à Notre-Dame de Prouille et à Avignonet,

[1] Le P. CHOCARNE, p. 642.

Je ne me fais aucun scrupule de transcrire le récit ému de ce fidèle témoin des derniers moments du Père, en complétant ce récit quand il y a lieu.

[2] Le frère Adrien Seigneur, aujourd'hui vicaire de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.

terre féconde en miracles et chère à la famille dominicaine. Une neuvaine de messes commença, à la suite de laquelle tous les Pères retournèrent à Sorèze demander une dernière bénédiction pour leur nouveau Provincial [1] et pour chaque couvent de la Province.

Depuis que la maladie s'était aggravée, le Maître-Général avait voulu être tenu régulièrement au courant de l'état du malade. Au commencement de septembre, il avait fait part au Saint-Père de ses inquiétudes : Pie IX s'en était montré vivement ému, et avait chargé le Général de transmettre au Père la bénédiction apostolique. Dans les premiers jours d'octobre, le Saint-Père demanda avec intérêt des nouvelles du P. Lacordaire, témoignant une affectueuse compassion pour ses souffrances, et ajoutant qu'il regardait cette longue maladie, qui lui laissait toute sa présence d'esprit, comme une faveur spéciale de Dieu pour le préparer plus parfaitement à paraître devant lui. Dans les premiers jours de novembre, le malade reçut une bénédiction nouvelle du Saint-Père, accompagnée d'une indulgence plénière pour l'heure de sa mort. Il en témoignait sa reconnaissance et disait : « C'est une bonne chose qu'une indulgence plénière du Pape quand on va paraître devant Dieu ! »

Le 9 octobre, le Général écrivait au secrétaire du Père : « Dites-lui que, bien des fois déjà, j'ai eu la tentation de partir pour la France, afin d'aller lui faire une dernière visite. Mais nous nous trouvons dans de telles circonstances que je regarde comme un devoir de ne pas

[1] Le R. P. Saudreau.

quitter mon poste. Assurez-le, du moins, que je suis bien souvent près de lui par la pensée, et que je ne cesse de prier pour lui. »

Le 31 octobre[1], le Père fut pris d'une crise alarmante pendant la nuit. A ses crampes d'estomac, se joignaient des douleurs rhumatismales à la jambe, qui le faisaient cruellement souffrir. A deux heures de l'après-midi, le docteur Houlès, le voyant très-faible, dit qu'on pouvait lui donner les derniers sacrements. Son confesseur l'en prévint. « Non, répondit-il, pas encore ; lorsqu'il sera temps, je vous le dirai. »

Les jours suivants furent meilleurs. Le 2 novembre, le Père put dicter pour M. Guizot la lettre suivante :

« Monsieur et cher confrère,

« Je venais d'achever la lecture de votre ouvrage sur *L'Église et la Société chrétienne en* 1861, lorsque j'ai reçu un second exemplaire, qui m'était adressé par vos ordres, et en même temps votre billet du 29 octobre. Ces marques de votre souvenir m'ont été d'autant plus agréables, que j'étais encore sous le coup du plaisir que m'a causé votre livre. C'est une grande lumière dans une grande autorité.

« Il est bien entendu que je ne puis être d'accord avec vous sur la question théologique du Protestantisme. Je ferais aussi une réserve sur la question d'Italie jusqu'au

[1] Le P. Chocarne dit *le 30;* mais c'est une erreur rectifiée par le P. Mourey dans sa brochure *Dernière Maladie et Mort du P. Lacordaire*. Ce point est également établi par une lettre du Frère Seigneur à M. de Montalembert, en date du 1er novembre 1861.

moment où le Piémont a envahi à main armée les États de Naples et une portion des États du Saint-Siége qui avait été maintenue sous l'obéissance régulière du Pape. C'est à cette limite, ce me semble, que la justification a cessé d'être possible, et que la révolution italienne a pris un caractère de violence, de conquête et d'usurpation.

« Quant aux grandes perspectives de votre ouvrage, aux erreurs et aux mérites de notre temps, à ce qui nous a manqué dans les succès et dans les revers, à la nécessité de la liberté religieuse sincèrement pratiquée pour le bien de l'État et celui de toutes les communautés chrétiennes, à la distinction de l'esprit libéral et de l'esprit révolutionnaire, aux craintes et aux espérances de l'avenir, je m'associe à vos pensées comme à celles qui peuvent seules sauver le monde et l'Église.

« Vous avez dû, Monsieur et très-honoré confrère, subir bien des attaques ; mais vous y êtes accoutumé dès longtemps, et on ne peut servir les hommes qu'en s'exposant à leur ingratitude.

« Ma santé, dont vous voulez bien me dire un mot, est toujours très-chancelante, et me fait envier votre belle vieillesse, à qui de si longs et si considérables travaux n'ont rien enlevé. »

Qui ne sent dans ces quelques lignes si nettes, si justes, si fermes de pensée et de langage, une belle intelligence encore en pleine possession d'elle-même ? Cette lettre à M. Guizot a de plus pour nous un intérêt inestimable en ce qu'elle nous donne le dernier mot du Père sur la question italienne. De grands efforts avaient été tentés pour

le gagner à la cause de l'unité : un instant même on avait pu croire sa conviction entamée sur l'annexion de Naples ; car, sur le domaine temporel du Saint-Siége, disons-le encore une fois, il était resté tout à fait inébranlable. Mais, même à l'égard de Naples, sa pensée dernière, sa pensée définitive avait été pour le respect de la liberté humaine, pour le respect de l'autonomie des races, et par conséquent contre l'assujettissement à main armée de l'Italie grecque à l'Italie gallo-romaine, de l'Italie du Midi à l'Italie du Nord [1]. On trouvera un jour dans les lettres inédites du Père d'irrécusables témoignages de son indignation chaque jour croissante contre la politique suivie par la France au delà des Alpes en 1860 et 1861. Castelfidardo surtout l'avait révolté. Réélu membre du conseil municipal de Sorèze à cette douloureuse époque, il avait refusé ces fonctions pour n'avoir pas à renouveler son serment de fidélité à l'Empereur [2]. « En 1855, écrivait-il, cela était possible : aujourd'hui, le machiavélisme et l'improbité sont trop visibles, pour entrer là-dedans pour la dix-millième partie de son être. » Voilà un acte qu'on ne peut expliquer ni par la rancune de ce qu'on nomme *les anciens partis*, ni par un sentiment d'antipathie contre le courant moderne ; on ne peut méconnaître là le cri d'une conscience qui croit au droit de l'Église et au droit des gens, et qui ne transige pas avec l'honneur.

[1] V., aux *Pièces justificatives*, le développement de cette idée du Père dans une lettre de lui à la princesse de Roccagiovine, née Bonaparte, en date du 11 août 1861.

[2] Lettre du Père à l'abbé Perreyve, 1er octobre 1860.

Dans la nuit du 5 au 6 novembre 1861, les vomissements et les douleurs rhumatismales reparurent plus terribles. Le 6 au matin, le médecin se présenta. Le Père, contre son habitude, le laissa parler sans l'interrompre, et comme le docteur se levait : « Adieu, monsieur Houlès, lui dit-il d'une voix ferme; adieu, vous avez été bon pour moi, je vous en remercie. » Vers neuf heures, le P. Mourey, sous-directeur de l'École et son confesseur, fut averti par le domestique que la crise de la nuit recommençait. Il vint : « — Eh bien! mon Père, vous souffrez beaucoup? — Non, ce n'est rien. Qu'a dit le docteur? — Hélas! mon Père, qu'avec un tempérament ordinaire, il n'y en aurait pas pour vingt-quatre heures, mais qu'avec vous on ne savait trop que prédire. — N'importe, mon ami, si vous le jugez prudent, et vous ferez bien, c'est maintenant qu'il faut m'administrer l'Extrême-Onction, et sans tarder. » Puis, regardant fixement le P. Mourey, il ajouta : « Adieu, mon ami, adieu. Il faut nous séparer. Je sens ma vie qui s'échappe, elle s'en va pièce par pièce; adieu. Pourtant (en levant les bras au ciel), cinquante-neuf ans! Il me semble que je pouvais encore être bon à quelque chose. Mais Dieu en décide autrement, il faut nous soumettre à Dieu [1]. » Les religieux profès et les élèves de l'*Institut*, avec le neveu du Père, se réunirent dans sa première chambre, les prêtres dans la seconde. Tous éclataient en sanglots. Lui seul était calme et il répondait à toutes les prières. Quand tout

[1] *Dernière Maladie et Mort du P. Lacordaire*, par le P. Mourey, pp. 21 et 22

fut fini, il bénit les religieux et les embrassa tous. Il embrassa son neveu Frédéric, qui lui représentait sa famille, et qui ne l'avait pas quitté depuis plusieurs jours. Il voulut embrasser aussi chaque élève de l'*Institut*, lui disant : « Adieu, un tel, adieu, mon ami ; c'est pour la dernière fois... Soyons toujours sage. »

Il recommanda au P. Mourey de ne point abandonner Louis, qui depuis sa maladie, était attaché à son service. Il aimait Louis, non comme un serviteur, mais comme un enfant. Depuis vingt jours, ce jeune homme ne s'était pas mis au lit : il eut, jusqu'à la fin, pour son malade, des soins d'une délicatesse que l'affection la plus dévouée pouvait seule inspirer. « Mon pauvre Louis, lui disait le Père, il faut nous quitter!..... Dieu le veut ainsi, il faut se soumettre ! » Quand la violence du mal lui arrachait quelques plaintes, aussitôt il regardait tendrement ce fidèle serviteur, et lui passant le bras autour du cou, il l'attirait près de lui et lui demandait pardon de ses mouvements d'impatience. Le médecin étant entré après un de ces mouvements : « J'ai grand'peine à me retourner, lui dit-il, et puis, il faut l'avouer, je suis un peu impatient ! »

Après avoir reçu le saint Viatique, il demeura absorbé dans un grand recueillement, interrompu çà et là par quelques paroles à ceux de ses enfants plus intimes qui venaient le voir [1].

Les Pères de la maison d'Oullins, mandés par le télégraphe, venaient d'arriver. En voyant entrer dans sa

[1] Le P. Chocarne, p. 646.

chambre les Pères Captier et Mermet, qui s'étaient donnés des premiers à l'œuvre du Tiers-Ordre enseignant, le Père leur témoigna sa joie. Il s'entretint assez longtemps de la maison d'Oullins, il demandait où en étaient les constructions inachevées, les plantations d'arbres, etc. Cette chère maison d'Oullins avait été le berceau du Tiers-Ordre. Le Père n'avait pu y faire ce qu'il avait fait pour Sorèze. Mais il ne pouvait oublier que la première pensée de l'œuvre était venue de là, que de là aussi lui étaient venus les premiers dévouements [1].

Le dimanche 10, dans la soirée, il y eut un mieux inattendu. Le malade put supporter quelques aliments. Une lueur d'espoir reparut sur tous les visages. « Pourtant, si Dieu voulait ! » lui dit le P. Chocarne, en le baisant au front. Le malade fit un signe de doute. Le 11 novembre, l'abbé Perreyve, rappelé à Paris par les examens de la Sorbonne, quitta Sorèze avec l'espoir d'y revenir et d'y retrouver le Père. C'est dans cette dernière visite que l'abbé Perreyve avait reçu le dépôt des papiers intimes du Père et la mission d'écrire sa vie. C'est lui qui, le 7 novembre, trois jours avant l'amélioration dont je viens de parler, demandait au Père : « Pouvez-vous prier Dieu ? — Non, lui fut-il répondu, mais je le regarde [2]. »

Le mercredi 13, le Père dit une parole qui révélait assez où étaient ses pensées et son cœur. Une dame de Marseille, une sainte, mademoiselle Amélie Lautard,

[1] Le P. Chocarne, p. 647.
[2] Le P. Mourey, p. 26.

étant venue le voir, il la bénit, la remercia pour tout ce qu'elle avait fait pour Saint-Maximin et la Sainte-Baume, et lui demanda de s'y intéresser toujours. « Saint-Maximin et la Sainte-Baume, ajouta-t-il, c'est ma dernière pensée [1]. »

Le mieux dura jusqu'au 15 novembre. Mais, depuis la journée du 6, où il avait reçu les derniers sacrements, le malade était entré dans un grand et mystérieux silence, rarement interrompu par quelque courte parole aux religieux de son Ordre et à ses amis. Le Père se tenait en la présence de Dieu. Après le 15, les forces diminuèrent encore. L'estomac se refusait à toute nourriture.

Pendant ces longues heures d'agonie, rien ne troublait son recueillement. Parmi ses enfants, les plus anciens ou les plus près de son cœur entraient de temps en temps dans sa chambre, priaient devant le petit autel de bois, recevaient un regard et se retiraient en silence. Ce regard dut se reposer avec bonheur sur un ami cher entre tous qui venait d'arriver : c'était M. Barral, l'Emmanuel des *Lettres à un jeune homme*, trop digne, à tous égards, de ce que le Père a écrit et pensé de lui pour que nous hésitions à le nommer [2].

Le malade ne parlait presque plus, et lorsqu'il demandait quelque chose, sa parole embarrassée n'était pas toujours comprise. Dieu, par la main de la mort, lui retirait ainsi, peu à peu, les dons magnifiques qu'il lui

[1] CHOCARNE, p. 648.
[2] CHOCARNE, p. 648.

avait faits, lui laissant toutefois, dans la pleine liberté de son esprit, le mérite de dire à chaque sacrifice nouveau : « Père, que votre volonté se fasse, et non la mienne! » Nous éprouvions, poursuit le P. Chocarne, une sorte d'humiliation, mêlée d'effroi, à entendre ces sons inarticulés s'échappant de telles lèvres! Pour lui, toujours calme dans ces ombres de la mort, lorsque, par paroles ou par signes, il n'avait pu réussir à se faire entendre, il remerciait du regard la bonne volonté impuissante de ceux qui l'entouraient, et il rentrait dans son repos [1]. Tout mouvement, même dans le lit, lui était devenu impossible. Au milieu de cette ruine générale, l'œil seul conservait de la vie et parfois même lançait des éclairs. Le regard habituel respirait la bienveillance et la résignation [2].

« Le mercredi 20, au soir, le malade eut une crise, la plus douloureuse, la plus déchirante de toutes, et qui fut aussi la dernière. Il fut pris de cette angoisse, précurseur d'une mort prochaine, qui jette l'âme dans d'inexprimables tortures. Il se dressa sur son lit, lui qui ne pouvait faire un mouvement sans le secours de Louis. Il voulait parler, et on eût dit, aux efforts qu'il faisait, qu'il allait étouffer. Sa respiration, jusque-là assez régulière, devint plus courte et plus bruyante : le dernier combat commençait, il fut terrible. Nous étions tous là, à genoux, retenant nos sanglots de peur d'accroître sa peine, priant les yeux fixés sur cette navrante image de notre Père.

[1] CHOCARNE, p. 649.
[2] Témoignage du docteur Houles.

Nous le voyions étendre autour de lui ses bras amaigris, comme un homme qui cherche à se reconnaître dans les ténèbres, ouvrir parfois ses grands yeux, qu'il tenait habituellement fermés, promener lentement ses regards sur nous, sur les murs de sa chambre, interroger le ciel, comme si, revenu déjà du rivage de la lumière, il eût eu peine à s'avouer qu'il fût encore sur la rive des ombres. Puis, d'une voix forte et les bras élevés, il s'écria : « Mon Dieu! mon Dieu! ouvrez-moi! ouvrez-moi [1]. »

« Ce fut sa dernière parole. Nos sanglots éclatèrent. Un instant après, la voix émue du Révérend Père Provincial s'éleva au-dessus de nos larmes : les dernières prières commençaient. Le Père attendait cela ; car aussitôt il se laissa retomber sur son lit, mais sut commander encore à la souffrance. Nulle plainte, nul cri n'interrompit notre prière : il écoutait, recueilli, absorbé en Dieu. Il se frappait la poitrine, et ne pouvant faire le signe de la croix sur son corps, il le faisait sur son cœur. On lui présenta le crucifix ; il le prit, le pressa entre ses mains et fit des efforts pour le porter à ses lèvres. On dut le lui faire baiser, ses bras lui refusant ce service ; puis le Christ, l'image de celui qu'il avait tant aimé, resta là sur son cœur. Il le regardait. Arrivé à cette solennelle parole : « Sors, âme chrétienne, de ce monde, » le Père Provincial s'arrêta. Les angoisses de l'agonie continuaient : ce n'était pas le râle, c'étaient des étouffements et des gémissements inachevés. On pouvait craindre, à chaque secousse, de n'avoir plus qu'un cadavre entre les

[1] Chocarne, pp. 649-650

bras. Je fis signe au Père Provincial de ne plus hésiter et, d'une voix lente et grave, il dit : *Proficiscere, anima christiana, de hoc mundo.* Les prières étaient terminées : la crise se termina avec elles. Le malade parut s'endormir, non encore du dernier sommeil, mais dans un recueillement plus profond. Il ne sortit plus de cet assoupissement [1].

« La nuit se passa ainsi. Vers le matin, les religieux se retirèrent pour prendre quelque repos. Il ne resta, près de lui et dans son antichambre, que les plus anciens dans l'une et l'autre branche. A peine si, de temps en temps, on entendait quelques faibles gémissements. Le corps n'avait même plus la force de la douleur ; l'âme seule résistait encore. Le 21, fête de la Présentation de Notre-Dame au Temple, fut le dernier jour d'une neuvaine faite dans tous les couvents de la Province ; ce devait être aussi le jour de sa présentation à Dieu par les mains de Marie. C'était une belle fête pour mourir. Dieu n'exauce pas toujours nos prières dans le sens de nos désirs, mais toujours selon les décrets de son infaillible bonté. La journée se passa sans incident. C'était le septième anniversaire de l'installation du Tiers Ordre à Sorèze. Le soir, vers cinq heures, obéissant à l'instinct de cette propreté qu'il appelait une demi-vertu, il demanda par signes à changer de linge. Puis il demeura comme à moitié assis, immobile, ne se remuant guère que pour attirer affectueusement à lui son domestique, dont il tint longtemps la tête sur son cœur. Vers neuf heures, il avait près de

[1] Chocarne, p. 649-653.

lui son confesseur et Louis ; dans la chambre contiguë à la sienne, le Père Provincial et le maître des novices de Saint-Maximin [1]. La respiration était courte, faible, presque éteinte. A neuf heures et demie, Louis, n'entendant plus rien, approcha la lumière, qu'il avait éloignée pour favoriser le sommeil, et reconnut, le premier, que nous n'avions plus de Père. Peu d'instants auparavant, le malade avait poussé un faible gémissement, que rien ne distinguait des autres et auquel on n'avait pas pris garde : c'était l'âme de notre Père qui s'en allait [2].

« On lui ferma les yeux. Le Père Provincial abaissa une paupière ; un de ceux qu'il aima davantage [3] abaissa l'autre. Les prières recommencèrent. Les deux chambres s'étaient remplies : les religieux, les professeurs, M. Barral, les élèves de l'*Institut*, le curé de Sorèze et son vicaire, étaient là, répondant aux invocations. On récita le rosaire en entier, cette douce prière dont lui-même avait dit cette parole connue de tous : « L'amour n'a « qu'un mot ; en le disant toujours, il ne se répète ja- « mais. »

« Il y avait sur le visage du Père je ne sais quelle expression de joie céleste ; les assistants ne pouvaient en détacher leurs regards. Ce n'étaient plus les contractions des dernières angoisses ; c'était la sérénité du sommeil, et cette douce majesté que l'ange de la mort laisse aux corps des saints. Le reste de la nuit fut employé aux pré-

[1] Le P. Saudreau et le P. Chocarne.

[2] CHOCARNE, p. 652.

[3] Le P. Chocarne, celui de tous les religieux du grand Ordre que le Père a le plus tendrement aimé.

paratifs pour recevoir le Père dans la petite chapelle des sœurs. L'humble religieux avait défendu qu'on embaumât son corps : il avait expressément recommandé que son cercueil fût en simple bois de chêne. Dès que le corps, revêtu des habits monastiques, fut exposé, les messes commencèrent et se poursuivirent pendant toute la matinée. C'était le jour de la fête de sainte Cécile, patronne du diocèse d'Alby (auquel appartient Sorèze), l'une des patronnes aussi de l'Ordre des Frères Prêcheurs et l'une des saintes de prédilection du Père. Pendant les trois jours où il resta exposé, l'affluence des visiteurs fut considérable. C'était comme un pieux pèlerinage. On venait de Revel, de Castres et de toutes les campagnes voisines. On lui faisait toucher des objets de piété. Tout le jour, plusieurs prêtres furent occupés à satisfaire ce religieux empressement. Le lundi 25, à dix heures du matin, il fallut se décider à le déposer dans son cercueil de bois. Ce fut une heure déchirante entre toutes. Nous le baisions aux pieds, aux mains, sur le front ; c'était pour la dernière fois. Soutenu sur les bras de ses enfants, il descendit dans le lit de son suprême repos. Le cercueil fermé fut replacé sur la petite estrade, recouvert du drap mortuaire, et jusqu'à l'heure des funérailles, le jour et la nuit, des religieux veillèrent et prièrent près du corps. Le jeudi 23, nous conduisîmes notre Père à sa dernière demeure. Nous ne dirons pas les détails de ces magnifiques obsèques, auxquelles assistaient plus de vingt mille personnes. La manifestation de la douleur publique dépassa toute attente. C'est en cette occasion qu'une paysanne de l'Albigeois proféra cette naïve et belle parole :

Abion un rey, l'aben perdut! « Nous avions un roi, « nous l'avons perdu ! » L'Archevêque d'Alby, retenu par la maladie, était remplacé par Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, qui officia et fit l'absoute. Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, également malade, s'était fait représenter par un de ses vicaires généraux. A l'issue de la messe, un ancien et fidèle ami du Père, Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, prononça l'oraison funèbre. Elle fut digne du sujet, digne du cœur et de la foi d'un évêque[1]. »

[1] Le P. CHOCARNE, pp. 654-660.

CHAPITRE XX

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Jugement de l'Histoire sur le P. Lacordaire. — L'homme. — Sa vie politique. — Sa vie religieuse. — Le prédicateur et l'écrivain. — Le grand côté du P. Lacordaire. — Épilogue.

Maintenant je voudrais jeter un dernier regard sur la vie que je viens d'écrire. Toute vie a ses enseignements. Je voudrais dire quels enseignements nous a laissés la vie de Lacordaire. Je voudrais étudier et résumer en lui l'homme, le citoyen, le prêtre et le religieux, le prédicateur, l'écrivain.

I

L'HOMME

« Tout phénomène a une cause [1]. » C'est évidemment dans les qualités natives d'Henri Lacordaire que sa vie publique a pris, ainsi qu'on l'a dit avant moi, sa force et son caractère ; sa vie religieuse elle-même n'en a été qu'une transformation.

[1] *Conférences de Notre-Dame de Paris*, XXXVII[e] Conférence.

Or, ces qualités natives, qu'étaient-elles ? Telle est la première question qui s'impose à l'historien.

Henri Lacordaire avait reçu de Dieu une âme droite et simple, incapable d'un sentiment bas, inconsciente de la ruse [1].

L'énergie était sa qualité maîtresse. Mais cette âme était à la fois mâle et douce ; pleine d'élan et capable en même temps de plus de patience qu'on ne saurait le dire ; docile à l'affection, indomptable par la force ; très-susceptible d'indignation, inaccessible au ressentiment. Nul ne fut plus serein contre l'injustice et surtout contre l'injure. Contre les petitesses de la jalousie, dit M. de Montalembert, il élevait le même rempart que contre les orages les plus formidables : le silence. « Quand un homme met un quart de lieue entre lui et moi, j'en mets dix mille et je n'y pense plus [2]. »

J'ai fait appel aux souvenirs de l'homme qui l'a observé de plus près au collége, M. Delahaye ; il m'a dit que le trait caractéristique de la physionomie d'Henri dans son premier âge, c'était la douceur. Tel je l'ai connu moi-même quand il avait dix-sept ans ; tel je l'ai constamment retrouvé jusqu'à la fin, à travers toutes les phases d'une vie si persévéramment éprouvée ; tel je l'ai vu sur son lit de mort.

Il est vrai (et il n'y avait à cela nulle contradiction) que cette douceur s'alliait à une âme de feu. Ce regard,

[1] « C'est un homme des premiers temps et d'une innocence de cœur admirable, doux et facile, *et qu'un enfant tromperait*. » (Paroles de Matthieu Marais sur Boileau.)

[2] A M. de Montalembert, 10 août 1840.

habituellement si calme, était prompt à s'animer sous des impressions soudaines, et à l'instant il devenait prodigieux de vivacité et de force, il lançait des flammes. La physionomie de Lacordaire alors s'illuminait tout à coup ; elle était transfigurée. On sentait que, dans cette intelligence, si riche d'ailleurs, l'imagination était la faculté dominante. Et c'est là ce qui a donné le change à plusieurs sur sa nature intime. Une imagination aussi prompte à s'émouvoir que l'était la sienne, pouvait le jeter dans une exaltation momentanée, et c'est ainsi qu'au temps de l'*Avenir*, sous le souffle d'une révolution, au contact de M. de la Mennais, il put se laisser aller à une certaine incandescence d'attitude et de langage. Ceux qui ne l'ont connu que par ces exagérations d'un moment, ont pu s'y méprendre. Mais rien n'était moins dans son caractère que la violence. On ne se souvient pas d'un seul accès d'emportement de sa part, d'un seul mot amer ou dur adressé de vive voix à un contradicteur.

L'homme, en lui, était ardent, mais excellemment bon. Nul n'a aimé davantage sa mère, ses frères, tous les siens. Devenu moine, il parlait du foyer domestique, de ses souvenirs d'enfance de Bussières et de Dijon, avec une émotion pénétrante ; je ne me lassais point, pour ma part, de sentir ainsi vibrer, sous le froc dominicain, ces cordes naturelles et sympathiques.

Il avait gardé de cette mâle et simple éducation du foyer domestique un trésor caché, le goût de la sobriété, le dédain de la richesse. « En général, écrivait-il, les grands hommes de l'antiquité ont été pauvres... Aujour-

d'hui, tout le monde échoue là ; on ne sait plus vivre de peu... Il est vrai qu'accoutumé à vivre pauvrement depuis que je suis au monde, je ne vois pas les difficultés que peuvent rencontrer ceux qui n'ont pas les mêmes habitudes que moi... Mais le retranchement de l'inutile, le manque même du *nécessaire relatif*, est la grande route du détachement chrétien comme de la force antique... Ce qui manque le plus à notre siècle, c'est un homme placé pour arriver à tout et se contentant de peu. Un grand cœur dans une petite maison est toujours ce qui m'a touché davantage ici-bas [1]. »

A cette acceptation stoïque de la pauvreté, M. Delahaye, qui fut le second éducateur d'Henri Lacordaire, ajouta un élément d'une grande puissance, un sentiment aussi profond que vif de l'honneur humain, le sentiment de la dignité modeste, mais inviolable, de l'honnête homme. Ce sentiment fit désormais partie de son être ; il ne s'est pas démenti un seul jour de sa vie.

Mais j'aime mieux insister sur des qualités moins connues.

Qui a parlé de l'amitié comme Lacordaire ?

« L'amitié est le plus parfait des sentiments de l'homme, parce qu'il en est le plus libre, le plus pur et le plus profond... Fondée sur la beauté de l'âme, elle naît dans des régions plus libres, plus pures et plus profondes que toute autre affection. Ce n'est pas le sein d'une femme pen-

[1] A M. de Montalembert, 22 juillet 1846.

chée sur un berceau qui lui donne le jour; elle n'a pas pour portique un contrat qui lie des intérêts et que sanctionne un autel dont le feu contient des cendres; *elle sort de l'homme par un acte de suprême liberté*, et cette liberté subsiste jusqu'à la fin, sans que jamais la loi de l'homme ou la loi de Dieu en consacre les résolutions. *L'amitié vit par elle-même et par elle seule;* libre dans sa naissance, elle le demeure dans son cours. Son aliment est une convenance immatérielle entre deux âmes, une ressemblance mystérieuse entre l'invisible beauté de l'une et de l'autre, beauté que les sens peuvent apercevoir dans les révélations de la physionomie, mais que l'épanchement d'une confiance qui s'accroît par elle-même manifeste plus sûrement encore, jusqu'à ce qu'enfin la lumière se fasse sans ombres et sans limites, et que l'amitié devienne la possession réciproque de deux pensées, de deux vouloirs, de deux vertus, de deux existences, libres de se séparer toujours et ne se séparant jamais. L'âge ne saurait affaiblir un tel commerce; car l'âme n'a point d'âge. Supérieure au temps, elle habite le lieu éternel des esprits, et, tout attachée qu'elle est au corps qu'elle anime, elle n'en connaît pas, si elle le veut, les défaillances et les souillures. Et même, par un privilége admirable, le temps confirme l'amitié. A mesure que les événements passent sur la vie de deux amis, leur fidélité s'affermit par l'épreuve. Ils voient mieux l'unité de leurs sentiments au choc qui aurait pu la détruire ou l'ébranler. Il faut vivre pour être sûr d'être aimé...

« Sans doute j'ai laissé sur le chemin, comme des dépouilles profanées, bien des affections qui m'avaient

séduit ; j'ai vu périr dans mon cœur l'immatérielle beauté de plus d'une âme aimée. Cependant il me serait aussi difficile d'être incrédule en amitié que de l'être en religion, et je crois à l'attachement des hommes comme je crois à la bonté de Dieu. L'homme trompe, et Dieu ne trompe jamais ; c'est là leur différence : l'homme ne trompe pas toujours, c'est là sa ressemblance avec Dieu. Créature faible et faillible, son amitié a d'autant plus de prix qu'il la conçoit et la porte dans un vase plus fragile. Il aime sincèrement dans un esprit sujet à l'égoïsme ; il aime purement dans une chair corrompue ; il aime éternellement dans un jour qui finit : je le crois et je le sais...

«...C'est donc une rare et divine chose que l'amitié, le signe assuré d'une grande âme et la plus haute des récompenses visibles attachées à la vertu.

« Lorsqu'un jeune homme, aidé de cette grâce toute-puissante qui vient du Christ, retient ses passions sous le joug de la chasteté, *il éprouve dans son cœur une dilatation proportionnée à la réserve de ses sens*, et le besoin d'aimer, qui est le fond de notre nature, se fait jour en lui par une ardeur naïve, qui le porte à s'épancher dans une âme comme la sienne, fervente et contenue. Il n'en recherche pas en vain longtemps l'apparition. Elle s'offre à lui naturellement, comme toute plante germe de la terre qui lui est propre. La sympathie ne se refuse qu'à celui qui ne l'inspire pas, et celui-là l'inspire qui en porte en lui-même le généreux ferment. Tout cœur pur la possède, et par conséquent tout cœur pur attire à lui, n'importe à quel âge. Mais combien plus dans la jeunesse ! Combien plus lorsque le front est paré

de toutes les grâces qui attendrissent, et que la vertu l'illumine de cette autre beauté qui plaît à Dieu lui-même [1] ! »

Et ce n'étaient pas là des phrases de rhéteur. Lacordaire était, en amitié, d'une tendresse qui n'a peut-être point été égalée. Si jamais on lit les lettres qu'il a écrites à M. de Montalembert, on reconnaîtra qu'il n'y a pas d'exagération dans mes paroles. Mais il avait ceci de particulier qu'il s'épanchait peu de vive voix. « J'ai toujours eu besoin de la solitude, écrivait-il, pour dire combien j'aimais [2]. » Il mettait à cacher son émotion une sorte de pudeur : « Je ne sais pas pleurer devant témoins, disait-il, j'ai honte des larmes [3]. » C'était là un des traits les plus accentués de sa physionomie morale. Il n'était pas liant, et il n'a pas laissé d'avoir beaucoup d'amis. Jamais il n'a manqué de fidélité à aucun.

Sans parler de ceux qui survivent encore, — parmi les morts, je nommerai avant tous les autres Prosper Lorain, auteur de *L'Abbaye de Cluny*, le premier, parmi nos contemporains, qui ait commencé à comprendre les moines et qui en ait parlé sans respect humain, le premier aussi qui ait commencé à faire connaître Lacor-

[1] *Sainte Marie-Madeleine*, ch. I.

Il faut relire dans *Sainte Marie-Madeleine* tout ce premier chapitre : « De l'amitié dans Jésus-Christ. » Je recommande surtout une délicieuse page sur l'amitié dans le mariage.

Relire aussi, dans les *Lettres à des jeunes gens*, la lettre datée de Toulouse (28 décembre 1853), qui était adressée à l'abbé Perreyve. Cela n'est pas seulement admirable, cela est unique.

[2] A M. de Montalembert, 1er septembre 1831.

[3] A Lorain, 18 janvier 1823.

daire [1]. Henri l'avait rencontré à la Société d'Études de Dijon et lui avait voué une amitié qui ne s'est jamais démentie. Quand madame Lacordaire, en 1829, disait à son fils : « Tu n'as pas d'amis, » elle ne songeait qu'à Paris, où Henri était alors en effet singulièrement isolé, elle faisait abstraction de sa Bourgogne bien-aimée [2]. Lorain, il est vrai, demeuré déiste, s'était un peu refroidi à l'endroit de Lacordaire converti, de Lacordaire séminariste, de Lacordaire prêtre, puis dominicain. Mais, du côté de ce dernier, rien de semblable. C'est à Lorain qu'il écrivait : « J'imite nos anciens Pères, qui correspondaient avec les païens de leur temps et leur disaient « des choses aimables de bien bon cœur [3]. » Plus tard, le Père donna à son ami, toujours païen, dans une épreuve exceptionnellement délicate, les marques de fidélité les plus éclatantes. C'est lui qui le fit entrer alors au *Correspondant* et, en 1848, il songea beaucoup à en faire le rédacteur en chef de *l'Ère nouvelle*. Mais les jours de Lorain étaient comptés ; cette année même, le 16 novembre, avant cinquante ans, il succomba. C'était une belle intelligence, singulièrement pénétrante, extrêmement

[1] *Le R. P. Lacordaire*, 1847, brochure in-8° de 84 pages. Cette brochure est la réunion de trois articles qui avaient paru dans *le Correspondant*, en 1847.

L'Abbaye de Cluny, avant de former un beau volume, fut en partie publiée dans *Les Deux Bourgognes*, revue fondée à Dijon par Lorain en 1836. Cette date importe.

[2] Lacordaire écrivait à Lorain le 22 septembre 1829 : « Ma chambre « ne sait ce que c'est que des pas d'amis... Je suis seul, mais content « d'être seul. *Mes amis* DE TOUS LES TEMPS *ont toutes les affections* « *qu'ils m'ont connues pour eux, et leur ombre est la seule chose* « *de la terre qui vienne m'émouvoir ici.* »

[3] 5 septembre 1831.

étendue et flexible, mais dupe de la finesse même et de la ténuité de ses aperçus, et, si je l'ose dire, trop éprise de cette maxime que « la vérité est dans la nuance. » Il n'en a pas moins été jusqu'à la fin un des plus intimes familiers de Lacordaire, et il en était digne.

Frédéric Ozanam appartient, comme M. de Montalembert, à la seconde génération des amis du Père. Henri Perreyve ouvre la troisième.

Ozanam connut Lacordaire « dans l'hiver qui liait 1833 à 1834. » Il commençait sa troisième année d'études à l'école de Droit de Paris ; il avait vingt ans. « Il ne fut pas de ces amis premiers que le souvenir du malheur rend si chers, mais il vint à cette heure-là, ce sont les propres paroles du Père, comme l'avant-garde de la jeunesse, qui devait bientôt, en entourant la chaire de Stanislas, le relever de ses afflictions [1]. » Ozanam venait à l'abbé Lacordaire non pas seulement comme à un homme d'esprit, mais comme à un prêtre et comme à un prêtre animé du souffle des temps nouveaux. Arrivé à Paris avec la plénitude de foi d'un Lyonnais et la vigueur d'esprit qu'avait développée en lui un Socrate chrétien, M. l'abbé Noirot, il n'avait pas tardé à voir que la doctrine catholique, présentée comme elle l'était dans les écrits du cardinal de la Luzerne et de M. Frayssinous, n'avait aucune prise sur la jeunesse des écoles, et qu'elle rencontrait en outre, dans les préventions invétérées du peuple et de la bourgeoisie contre les tendances rétrogrades imputées au clergé, un obstacle à peu près insurmontable. Il n'appar-

[1] *Frédéric Ozanam*, p. 396, t. V des *Œuvres* du Père.

tenait lui-même à aucun parti. Il n'avait point été élevé dans l'amour de la Révolution, car son grand-père maternel s'était enfui de Lyon aux jours des *mitraillades*, et sa mère avait fait sa première communion sur la terre étrangère. Mais enfin il ne pouvait faire que 1833 ressemblât à 1783 et que les hommes de ce temps-ci fussent les hommes d'autrefois. Il avait l'amour des âmes, et il voyait clairement que ce n'était point en prêchant dans le désert qu'on ramènerait les brebis perdues de la maison d'Israël. Il aspirait donc à rencontrer le prophète nouveau que Dieu destinait à son peuple, et il s'applaudit bientôt de l'avoir trouvé. On a vu quelle part, indirecte il est vrai, mais efficace en définitive, il eut à l'institution des Conférences de Notre-Dame [1]. Dans sa correspondance, que tout le monde a lue avec tant de charme, Ozanam rappelle « les premiers débuts de Lacordaire à Stanislas, et ses triomphes de Notre-Dame que, dit-il, *nous faisions un peu les nôtres* [2]. » Il le nomme « le Pierre l'Ermite de la nouvelle croisade [3]. » C'est à lui que s'adressa l'abbé Lacordaire pour faire retenir à Lyon sa place et celle de ses deux premiers compagnons, quand ils partirent pour aller prendre à Rome l'habit de Saint-Dominique, au mois de mars 1839. Ozanam fut très-ému de ce départ, et il eut quelque temps la pensée de les suivre dans le cloître. Mais Dieu avait sur lui d'autres desseins. Le Père eut quelque peine à s'y résigner ; la Notice sur Ozanam porte la trace de ce mé-

[1] Ci-dessus, ch. VIII.

[2] Lettre du 17 mai 1838 (*Lettres*, p. 259 du t. Ier).

[3] Lettre du 7 février 1838.

compte [1]. Le Père ne pouvait condamner le mariage; mais il eût dit volontiers à ses amis ce que disait l'Apôtre : « Je voudrais que vous fussiez tous comme je suis moi-même [2]. » Toutefois il fit plus que pardonner à Ozanam, il l'aima. « Ozanam, dit-il, qui était pour tous un chrétien éminent, fut pour moi davantage. Sa main s'était approchée de la mienne, et son esprit, durant vingt ans, avait été l'hôte fidèle des régions qu'habitait le mien. Nous vivions dans la même vérité, mais aussi dans le même siècle, dans les mêmes pressentiments et les mêmes aspirations; en descendant des devoirs et des sommets éternels, nous nous rencontrions encore au-dessous, là où les ombres commencent, et où la foi elle-même ne suffit plus pour tenir les cœurs étroitement embrassés [3]. » Le Père le pleura, « comme un des serviteurs « de Dieu qui avaient le plus honoré l'Église pendant les « vingt dernières années [4]. » On sait ce qu'il a fait pour sa mémoire. C'est de Frédéric Ozanam qu'il m'a dit sur son lit de mort : « C'est un ancêtre ! »

Que dirai-je d'Henri Perreyve ? « Tous ceux qui l'ont connu, a dit excellemment son éloquent panégyriste [5], avoueront qu'il est facile de caractériser et cette âme et cette vie par un seul trait, qui résume le reste, et que ce trait se peut exprimer d'un seul mot : *la beauté*. Tout ce

[1] Qui ne se rappelle ce passage? « Il est un piège qu'Ozanam n'évita « point : dès qu'il fut heureux, il voulut donner son bonheur et augmen- « ter le sien en le partageant... »

[2] I *Cor.*, VII, 7.

[3] *Œuvres*, t. V, p. 395.

[4] A l'abbé Perreyve, 25 août 1854.

[5] Le R. P. Gratry.

que le courage, l'intelligence, le dévouement et la bonté peuvent donner de beauté à une âme, tout ce que l'expression d'une telle âme peut donner de beauté au corps de l'homme et à sa face, la nature et la grâce le lui avaient donné; il en était resplendissant! »

Il était né le 11 avril 1831. Dès l'avent de 1843, à peine âgé de douze ans, il tremblait d'enthousiasme au pied de la chaire de Notre-Dame. Mais ce ne fut que six ans après qu'il fut présenté au P. Lacordaire, qui l'aima du premier regard, dit le R. P. Gratry, comme ce jeune homme dont il est écrit dans l'Évangile que Jésus l'ayant regardé, l'aima : *Jésus intuitus eum, dilexit eum* [1]. Cette amitié a inspiré au Père une série de chefs-d'œuvre. C'est à Henri Perreyve qu'ont été adressées la plupart des *Lettres à des jeunes gens*, et les plus belles. « Pour « moi, écrivait M. de Montalembert le lendemain de la « publication, elles m'ont émerveillé au delà de tout ce « que j'ai jamais lu et entendu de Lacordaire. Jamais il « n'a été si prêtre que dans ces Lettres du déclin de sa vie. « Jamais non plus il n'avait uni au même degré la ten- « dresse et l'austérité, la grandeur et la grâce. » Il avait vivement désiré avoir l'abbé Perreyve auprès de lui, comme aumônier de l'école de Sorèze. Ce désir ne fut point accompli. Le Père en fut contristé; mais sa tendresse n'en reçut aucune atteinte. Il n'en laissa pas moins à l'abbé Perreyve tout ce qu'il possédait en propre, tous ses manuscrits, tous ses papiers ; sur son lit de mort, il le proclama l'héritier de sa pensée et lui légua le soin de sa mémoire.

[1] Marc, x, 21.

Voilà l'une des grâces insignes que Dieu a faites à notre âge. Quel siècle, en vérité fut béni plus que le nôtre, et jusqu'où ne faut-il pas remonter dans le passé pour rencontrer un groupe de trois amis aussi chrétiens, aussi éloquents, aussi aimables, que Frédéric Ozanam, Henri Perreyve et le P. Lacordaire !

Ils possédaient tous les trois le don par excellence, la bonté. L'enseignement de la bonté, ce fut, dit le R. P. Gratry, la première leçon que donna le P. Lacordaire à Henri Perreyve. « Par-dessus toutes choses, lui écrivait-il, soyez bon ; la bonté est ce qui ressemble le plus à Dieu et ce qui désarme le plus les hommes. Vous en avez des traces dans l'âme, mais ce sont des sillons qu'on ne creuse jamais assez. Vos lèvres et vos yeux ne sont pas encore aussi bienveillants qu'ils pourraient l'être, et aucun art ne peut leur donner ce caractère que la culture intérieure de la bonté. Une pensée aimable et douce à l'égard des autres, finit par s'empreindre dans la physionomie et finit par lui donner un cachet qui attire tous les cœurs. Je n'ai jamais ressenti d'affection que pour la bonté rendue sensible par les traits du visage. Tout ce qui ne l'a point me laisse froid, même les têtes où respire le génie ; mais le premier homme venu qui me cause l'impression d'être bon, me touche et me séduit[1]. » Et une autre fois : « Il n'y a pas de beauté sans bonté. Le beau est l'harmonie du bien et du vrai dans une même chose, la splendeur confondue de l'un et de l'autre ;

[1] 22 avril 1852.

et si vous rencontriez un visage où la rectitude des lignes et la grâce des contours fussent parfaites, mais sans une expression de bonté quelconque dans les yeux et les lèvres, ce serait la tête de Méduse. La bonté, il est vrai, peut ne pas arriver jusqu'à la beauté : celle-ci suppose une certaine splendeur, et, en ce sens, la bonté toute seule n'émeut pas jusqu'au ravissement [1]. » Et encore : « Il faut être si bon quand on aime Jésus-Christ et qu'on « le représente [2]! »

J'ai insisté sur ce point parce qu'il n'est pas rare de trouver des hommes disposés à refuser aux esprits supérieurs et aux âmes fortes ce don qui fait qu'on aime et qu'on est aimé, la bonté.

Il est un autre don qui confine à celui-là, mais qui gît dans la raison autant que dans le cœur, c'est la modération. Ce fut aussi l'une des qualités culminantes de Lacordaire. Ceux qui ne l'ont voulu juger que d'après l'année de fièvre où il écrivit dans l'*Avenir*, s'obstinent à ne voir en lui qu'une tête chaude, incapable de mesure dans les idées comme dans le langage. C'est précisément le contre-pied de la vérité.

Dans les idées, Lacordaire cherchait, en tout, un sage milieu. En politique, il ne voulait ni de l'absolutisme ni de la république ; il était pour la monarchie parlementaire. Dans une tout autre sphère, « investi, dit le R. P. Chocarne, du rôle providentiel de rétablir en

[1] 2 février 1854.
[2] 31 juillet 1856.

France l'Ordre des Frères Prêcheurs, il reçut la grâce de se tenir également éloigné, d'une interprétation littérale et impossible des constitutions, et d'un affranchissement trop large et relâché : il eut le mérite de donner, en cette occasion, une nouvelle preuve de cet esprit de mesure ennemi de tout excès, qui marquera ses idées et ses actes du caractère de durée, privilége de tout ce qui est vrai. » Disons plus. La religion catholique a ses dogmes, qui, catégoriquement définis par l'Église, ne souffrent aucune atténuation. Mais, en dehors des dogmes, il est des points de doctrine sur lesquels l'autorité suprême ne s'est point encore prononcée d'une manière irréfragable : sur ces points, Lacordaire n'a jamais incliné vers l'opinion la plus tranchante. Certainement les biais n'étaient point dans sa nature, et la diplomatie n'était pas son fait. Mais l'étendue de son esprit lui faisait voir les questions sous des faces qui échappaient à d'autres, et c'est ainsi qu'il était naturellement conduit à des solutions moins absolues.

Prenons pour exemple la thèse gallicane. Lacordaire avait pris en singulière aversion le gallicanisme, dont les derniers représentants, assurément bien mitigés à l'endroit du Saint-Siége, étaient, d'ailleurs, en 1832, les plus passionnés adversaires des idées modernes. Certes il avait d'autres raisons de répudier une doctrine si chère à tous les oppresseurs de l'Église ; mais il avait de plus les motifs que je viens de dire, et l'Histoire ne doit point les passer sous silence. Et pourtant c'est Lacordaire qui a écrit ceci : « *L'omnipotence papale* est sans doute une expression dont on peut se servir, puisque le Concile œcu-

ménique de Florence définit le pouvoir du Pape PLENAM *potestatem pascendi, regendi et gubernandi Ecclesiam Dei*. Mais déjà ces dernières expressions réduisent l'omnipotence au gouvernement intérieur de l'Église. Et, de plus, tous les catholiques instruits savent que le Pape ne peut rien contre les dogmes, ni contre les institutions apostoliques. Mais les ignorants, qui sont nombreux, ne le savent pas. Le mot d'omnipotence se traduit dans leur pensée par celui de pouvoir absolu et *arbitraire*, au lieu que rien n'est moins absolu ni moins arbitraire que le pouvoir pontifical. J'ai sans cesse l'occasion de voir combien il importe de ne pas donner lieu à de fausses idées sur un point aussi important. Le gallicanisme ancien est une vieillerie, qui n'a plus que le souffle, et à peine. Mais le gallicanisme qui consiste à redouter un pouvoir sans limites, s'étendant par tout l'univers sur deux cents millions d'intelligences, est un gallicanisme très-vivant et très-redoutable, parce qu'il est fondé sur un instinct naturel et même chrétien[1]. » Aucun intérêt, aucune considération personnelle quelconque ne suggérait cette réserve au P. Lacordaire : il y avait été conduit, comme je l'ai dit, par la supériorité de son esprit, et aussi par son contact de chaque jour avec les hommes et les idées de son temps.

Non qu'il sacrifiât à la popularité : les quelques lignes de lui qu'on vient de lire n'avaient point été écrites pour le public, mais pour un ami qu'il voulait préserver de certaines affirmations excessives. Le Père avait en dé-

[1] A M. de Montalembert, 26 mai 1847.

goût plus que personne la popularité « qui s'achète par de « lâches concessions aux erreurs d'un siècle [1]. » Les adversaires des idées modernes aiment à représenter les catholiques amis de la liberté comme n'étant pas assez en garde contre les capitulations de conscience. Cette suspicion ne saurait atteindre Lacordaire. Il n'était point homme d'entre deux, il n'était pas tiède, il n'était que modéré.

Constamment on l'a retrouvé tel en toute occurrence.

Personne ne déplorait plus que lui que la France du dix-huitième siècle eût rejeté la liturgie romaine. Ce sentiment était ancien chez lui ; je le lui ai ouï professer dès 1831. Mais qualifier d'hérésie l'abandon de la liturgie romaine par presque tous les évêques de France, montrer les Jansénistes comme les promoteurs et les auteurs uniques de cette innovation, c'était, à ses yeux, une bien rude injure pour une église qui, prise dans sa masse, a résisté constamment au Jansénisme. Il semblait évident à Lacordaire qu'au dernier siècle, deux pensées préoccupaient tous les esprits : le goût d'une latinité plus pure, goût qui remontait à la Renaissance, et celui d'une critique plus exacte, né des travaux modernes sur toutes les branches de l'antiquité sacrée et profane. C'était là surtout ce qui frappait le clergé français du dix-huitième siècle dans sa grande masse, lorsqu'il s'est agi du remaniement général de la liturgie. De là l'entraînement universel [2]. Je ne le justifie pas, je l'explique. C'est un entraînement en sens contraire qui a rétabli de nos jours en France l'unité liturgique. En soi, ce mouvement est bon ; mais peut-

[1] *Œuvres*, t. V, p. 439.
[2] A Mme Swetchine, 14 octobre 1843.

être y a-t-il lieu de regretter que la *furia francese* s'y soit mêlée, que l'esprit de réaction contre les grands critiques du dix-septième siècle soit allé trop loin, et que des pièces liturgiques d'une vraie beauté aient été sacrifiées sans motifs.

La modération naturelle de Lacordaire fut l'une des raisons qui, dans la grande campagne de 1844 pour la liberté de l'enseignement, le tinrent en dehors de la guerre contre l'Université, guerre qui lui paraissait, comme au P. de Ravignan, dirigée d'une manière aigre, personnelle, et sous certains rapports égoïste [1]. « La nature, écrivait-il, a mêlé à mon énergie un ingrédient d'extrême douceur et simplicité, *qui me rend mal propre à l'âpreté de presque tous ceux que je vois manier nos intérêts*. C'est, à tout le moins, une preuve que Dieu ne me veut pas dans ce genre de service [2]. »

N'est-ce pas sous l'empire du même sentiment que le Père a décerné à Ozanam cet éloge suprême : « Il était « doux pour tout le monde et juste envers l'erreur ? » Et mettant en lumière cette pensée par un grand exemple, il ajoute : « Quand on lit *l'Histoire des Variations* de Bossuet, une des choses qui frappent le plus dans ce mâle génie, c'est sa bonté. Il tient sous sa verge, et c'était la plus terrible qu'une main d'homme eût portée depuis Moïse, il y tient les premiers auteurs d'un schisme détestable, qui avait arraché à l'Église une moitié du monde et créé des maux dont le regard de Bossuet embrassait avec effroi toute l'immensité. Cependant nulle part vous

[1] Lettre à M. Foisset, 20 janvier 1849.
[2] A Mme Swetchine, 12 juillet 1845.

ne rencontrez l'injure, mais une discussion puissante et calme, un épanchement sérieux de la vérité ; et, lorsque les personnes doivent inévitablement paraître avec leurs faiblesses et leurs crimes, on sent que l'historien est trop loin dans la paix pour leur insulter. Il montre ces grands coupables tels qu'ils furent, sans leur refuser rien de ce qui peut encore exciter l'intérêt ; et, comme pour se reposer d'un spectacle qui lui est douloureux, il consacre un chapitre tout entier à pleurer l'âme et le souvenir de Mélanchthon. C'est que Bossuet était de la race de ceux en qui l'Évangile n'est diminué ni par le défaut de vues ni par les passions et l'inclémence du cœur. On ne se fait guère ainsi, on est fait de Dieu, quand Dieu, pour toucher le monde, veut unir la tendresse au génie dans une même créature [1]. »

Cette souveraine impartialité de Bossuet, Lacordaire l'a constamment pratiquée. Et pourtant il sentait en lui « toutes les imperfections d'une nature prompte et *por-* « *tée à rompre en visière* aux choses [2]. » Mais, dès sa jeunesse, comme on l'a pu voir par le récit de ses relations avec M. de la Mennais, il avait su combiner, avec l'ardeur des opinions et la hardiesse des résolutions, une saine modération dans le jugement et une rare prudence dans la conduite. Il s'en était fait une règle... « Regarde, écrivait-il à trente ans à M. de Montalem-

[1] *Œuvres*, t. V, p. 441-442.
. On ne saurait trop méditer sur ce grand exemple donné par Bossuet dans la controverse, exemple suivi par toute l'Église de France avant la Mennais, sans amoindrissement aucun de la vérité.
[2] A M. de Montalembert, 4 octobre 1842.

bert[1], regarde dans l'histoire de nos troubles. Quels sont ceux dont la mémoire est demeurée pure? Ceux-là seuls qui n'ont jamais été extrêmes : tous les autres ont péri dans l'histoire de la patrie. » Vingt ans plus tard, il disait : « Le « *modus in rebus* est une des choses à quoi je m'applique « le plus, étant persuadé que la mesure est à la fois ce qu'il « y a de plus rare et *ce qui contient le plus de force*[2]. » La mesure donc, conclut M. de Montalembert, en citant les paroles qu'on vient de lire, la mesure, le juste milieu était le fond de sa conduite en toutes choses ; ce qui ne l'a jamais empêché de prendre, au moment voulu, de grands partis, avec l'énergie propre aux caractères forts.

Comment cette mesure l'aurait-elle abandonné au jour de la grande levée de boucliers de 1852 contre la prépondérance donnée aux classiques païens dans l'enseignement de la langue latine? Le Père écrivit sur-le-champ à M. Landriot pour le féliciter du service qu'il avait rendu à l'Église en défendant sa tradition immémoriale sur le point controversé. Mais il n'a dit à cet égard sa pensée tout entière que dans quelques lignes d'un écrit qui fut son testament. Il y reconnaît sans détour le vice de l'éducation qu'il avait reçue au lycée de Dijon, d'où il était sorti incrédule. « Ce résultat, dit-il, s'explique facilement. Rien n'avait soutenu notre foi dans une éducation où la parole divine ne rendait dans notre cœur qu'un son obscur, sans suite et sans éloquence, tandis que nous vivions tous les jours avec les chefs-d'œuvre et les

[1] 2 novembre 1832.
[2] A M. de Montalembert, 27 février 1853.

exemples d'héroïsme de l'antiquité. Le vieux monde présenté à nos yeux en ses côtés sublimes, nous avait enflammés de ses vertus; le monde nouveau créé par l'Évangile nous était demeuré comme inconnu. Ses grands hommes, ses saints, sa civilisation, sa supériorité morale et civile, le progrès enfin de l'humanité sous le signe de la croix, nous avaient échappé totalement. L'histoire même de la patrie, à peine entrevue, nous avait laissés insensibles, et nous étions Français par la naissance, sans l'être par notre âme. » Voilà le vrai. C'est un vice radical de l'éducation classique au début du dix-neuvième siècle qu'il s'agit de corriger, comme le Père le fit à Sorèze, par une forte et large effusion de l'esprit chrétien. Mais ne craignez point que Lacordaire conclue à l'élimination plus ou moins déguisée des classiques païens. C'est là que sa modération se retrouve tout entière. « Je n'entends point toutefois, dit-il, me joindre aux accusations portées dans ces derniers temps contre l'étude des auteurs classiques. Nous leur devions le goût du beau, le sentiment pur des choses de l'esprit, des vertus naturelles précieuses, de grands souvenirs, une noble union avec des caractères et des siècles mémorables : mais nous n'avions point gravi assez haut pour toucher le faîte de l'édifice, qui est Jésus-Christ, et les frises du Parthénon nous avaient caché la coupole de Saint-Pierre de Rome [1]. »

Qu'ajouterais-je? Nous nous sommes demandé ce

[1] Notice.

qu'était l'homme naturel dans Lacordaire. Aujourd'hui la lumière est faite.

A la lecture de sa correspondance, bien que si incomplétement connue encore, l'homme naturel, si je ne me trompe, a singulièrement grandi. Tout le monde a vu la sérénité de sentiment et de pensée qui faisait le fond de cette âme si noble, si droite, si bonne, si pure, si virginale ; tout le monde y admire je ne sais quoi de calme et de lumineux, que la plupart étaient loin de soupçonner avant ces publications posthumes. Voilà l'homme dans Lacordaire. Et pas l'ombre de mise en scène. Il était *lui*, il l'était naturellement et simplement, comme il l'a dit de Dieu [1].

Voyons ce qu'il fit de ces qualités dans la vie publique.

II

VIE POLITIQUE

On a pu regretter de nos jours qu'en insistant, comme c'est sa mission, sur les devoirs de l'homme privé, le clergé français n'ait pas recommandé assez haut peut-être les vertus de la vie publique, le dévouement actif au pays, le courage civil, la pratique assidue, énergique, persévérante, des devoirs du citoyen. A aucun moment de sa vie sacerdotale, Lacordaire n'a encouru ce repro-

[1] *Lettres à des jeunes gens*, p. 122.

che. Dans la direction des âmes, on peut le voir par ses lettres de direction de toutes les époques, la patrie du temps comme celle de l'éternité lui est constamment présente; jamais il ne laisse oublier au chrétien ses devoirs de chaque jour envers son pays, et, sous ce rapport, il a prêché d'exemple toute sa vie.

Il l'a fait de bonne heure : la vie politique s'est éveillée en lui avant la vie religieuse. Son cœur n'a pas toujours battu pour Dieu; il a toujours battu pour son pays. Devenu prêtre, — sans jamais s'inféoder à aucun parti, jamais il ne s'est désintéressé personnellement des affaires de son pays; jamais même il ne s'est tenu entièrement en dehors de la vie publique. Chacun de nous se doit au pays jusqu'à l'immolation : c'est sous l'inspiration exclusive de ce sentiment qu'il écrivit dans l'*Avenir*, et qu'en 1848 il entrait à l'Assemblée Constituante et il fondait l'*Ère nouvelle*. Il se trompait alors sur l'application du principe; mais combien son mobile était pur, et combien le principe n'est-il pas sacré! C'est ainsi encore, mais mieux inspiré cette fois, qu'en 1853, seul debout au milieu du découragement des uns et des *flots d'adulation* des autres, il protestait intrépidement contre le despotisme, dans la chaire de Saint-Roch. C'est ainsi enfin qu'en 1854, il faisait à Toulouse son admirable conférence : « De l'influence de la vie surnaturelle sur la vie privée et sur la vie publique, » et qu'en 1861, à l'Académie française, il prononçait un discours qui restera sur la bonne et la mauvaise démocratie. Il n'a rien fait jamais par esprit de parti, tout par pur patriotisme. Il n'a point agi en légitimiste, en orléaniste, en républicain; il a entendu

remplir uniquement son devoir de Français, strictement tenu qu'il était, comme nous tous, par la loi de Dieu, à servir son pays selon ses lumières et selon ses forces, dans la mauvaise fortune comme dans la bonne.

Le Catholicisme peut-il se concilier avec l'amour de la liberté politique? Lacordaire n'en a pas douté un seul jour. Faut-il s'en étonner? A-t-on donc oublié qu'il y a cinquante ans, au moment où Henri sortait du collége, l'amour de la liberté était littéralement la religion de la jeunesse? Louis XVIII venait de donner à la France une charte constitutionnelle : cette charte établissait une monarchie contrôlée par deux chambres. Le parti hostile aux Bourbons les accusait de ne point aimer la Charte et de rêver le retour de l'ancien régime. Les royalistes étaient partagés : les uns acceptaient la Charte ; les autres voulaient la monarchie absolue. Qu'on se représente Henri Lacordaire subitement jeté au milieu de ces dissensions civiles. La Charte n'était-elle pas le gouvernement établi ? On pouvait trouver ce mode de gouvernement mauvais, mais qui pouvait le dire illégitime? L'éducation classique d'ailleurs inclinait naturellement Henri vers des institutions où la tribune avait sa place. Comment eût-il préféré la monarchie absolue, si mal représentée en dernier lieu par Louis XV, si faiblement défendue par Louis XVI? La monarchie absolue pour nous, c'était le sceptre dans la main de madame de Pompadour ou de madame Dubarry, c'étaient l'abbé Terray, Maurepas ou Calonne ; la Charte, c'étaient le duc de Richelieu, M. Lainé, M. de Serre, M. de Villèle.

Lacordaire souhaita donc à son pays une monarchie sérieusement contrôlée, et c'est là surtout ce qu'il entendait (qu'on le sache bien) quand il se proclamait libéral.

Pour moi, je n'aime pas ce mot, mal défini, et trop souvent surtout si mal porté ; mais enfin je ne saurais comprendre qu'on en fasse la plus grosse injure de la langue catholique. « *Libéral*, écrit M. de Ségur, belle et noble expression, qui veut dire *généreux*. Être *libéral*, c'est avoir l'âme élevée, largement ouverte à toutes les grandes aspirations. Rien n'est chrétien, rien n'est français comme le sentiment qu'exprime le mot *libéral*[1]. » Voilà bien certes l'acception dans laquelle il était pris sans contredit par le P. Lacordaire, quand le lendemain de sa réception à l'Académie française, il disait à une députation de jeunes gens : « J'espère mourir en re- « ligieux pénitent et en libéral impénitent. » C'était là une protestation contre le césarisme. Qui peut s'y méprendre ? Qui donc pouvait y voir, de près ou de loin, une protestation contre le Pape ?

C'est ce genre de libéralisme qu'avait apporté Lacordaire au séminaire Saint-Sulpice. Et ce qui l'attachait à la Charte, ce n'était pas l'indifférentisme religieux assurément, c'était l'aversion de l'arbitraire. Voilà pourquoi la façon de voir du clergé d'alors, peu sympathique, je le reconnais, au contrôle exercé par les chambres, contrista l'abbé Lacordaire, mais ne l'ébranla point. Et ce n'était pas lui, en ce moment, qui se trompait. Un jour vint où l'impatience du contrôle des chambres prévalut

[1] *La Liberté*, par Mgr de Ségur, p. 33.

dans le conseil de Charles X, et la France en subit encore les suites.

Elles furent graves pour Lacordaire. Enrôlé par l'abbé Gerbet, non sans les plus spécieux motifs, sous le drapeau de l'*Avenir*, il eut un instant le pressentiment du danger de sa situation : « Je ferai des fautes, écrivait-il le 3 janvier 1831 ; j'aurai des chagrins, *peut-être bien amers*[1]. » On a le cœur serré quand, repassant en esprit les trente années de sa vie qui ont suivi, si pleines de travaux et si éclatantes de dévouement à l'Église, on voit à quel point le souvenir de cette courte campagne de l'*Avenir* s'est attaché aux pas de Lacordaire jusqu'à ses derniers jours, et combien ce même implacable souvenir poursuit encore aujourd'hui sa mémoire. On a amnistié l'abbé Gerbet, on a magnifié M. de Salinis, cent fois, mille fois plus complices que lui tous les deux de M. de la Mennais, en politique comme dans tout le reste : on n'a point pardonné, quelques-uns ne pardonneront jamais, à Lacordaire. On ne lui a tenu aucun compte de ce qu'il a seul quitté M. de la Mennais dès le 15 mars 1832, et cela par un mouvement spontané, héroïquement spontané, cinq mois, comme je l'ai dit, avant l'Encyclique ; — aucun compte de ce qu'il s'était condamné, au mois d'août suivant, à un exil volontaire indéfini, pour ne pas recommencer l'*Avenir*, auquel tous ses collaborateurs (M. Gerbet, entre autres) demeuraient fidèles ; — aucun compte de ce qu'il a rompu, le premier de tous, avec le Maître, le 11 décembre 1832 ; — aucun compte de ce qu'il

[1] Lettre à M. Lorain.

l'a réfuté, en 1833, par un écrit public ; — aucun compte de sa *Lettre sur le Saint-Siége*, le plus éloquent hommage qui ait été rendu en ce siècle à la Papauté ; — aucun compte de ce qu'il n'a jamais été gallican ; — aucun compte des services qu'il a rendus à l'Église, aucun compte des conférences de Notre-Dame de Paris et de la restauration en France de l'ordre de Saint-Dominique. Qu'est-ce que tout cela quand il s'agit d'un homme qui s'est déclaré *libéral impénitent ?*

Il faudrait pourtant s'entendre sur ce libéralisme de Lacordaire. Certes il a aimé passionément la liberté politique, qui le nie ? Mais quand donc la liberté politique a-t-elle été réprouvée en soi, sans réserve, sans distinction, par l'Église ? On a dit qu'il n'y a pas un bon et un mauvais libéralisme, comme il n'y a pas un bon et un mauvais jansénisme. Je repousse énergiquement l'assimilation. Le jansénisme était une hérésie catégoriquement définie par le Saint-Siége ; il consistait à adhérer de cœur à telles propositions nettement formulées et nettement condamnées. Quelles sont les propositions que le Saint-Siége ait signalées comme hétérodoxes et que Lacordaire ait persisté à soutenir ? Quelles sont-elles ? Qu'on les dénonce catégoriquement et que la dénonciation soit prouvée. L'abbé Lacordaire s'est hautement soumis à l'Encyclique de 1832, et avec quelle plénitude d'adhésion intime ! On l'a vu dans mon récit. Il est mort trois ans avant l'Encyclique de 1864. De son vivant, il est vrai, il a fait de son mieux pour se faire écouter des hommes de son temps et pour les ramener à Dieu ; il s'est fait tout à tous, comme saint Paul, pour les gagner

tous[1]. Quand dans cet espoir, il lui serait arrivé de pousser trop loin le désir de la conciliation, faudrait-il pour cela le stigmatiser ? A-t-il dogmatisé jamais ? Jamais a-t-il songé à faire école en théologie? Jamais a-t-il eu, à aucun degré, l'esprit de secte, comme l'ont eu les jansénistes? La simplicité de sa docilité à l'Église touchait profondément ; elle avait particulièrement frappé Grégoire XVI, et c'était en effet, comme l'a dit M. Affre, le trait le plus saillant de la physionomie sacerdotale de Lacordaire.

On insiste et l'on dit : Il y a un principe commun à tous les partis libéraux et qui est le signe de la Bête en eux ; c'est qu'il est bon de séparer l'ordre temporel de l'ordre spirituel : or ce principe est condamné par l'Église[2]. Eh bien ! c'est précisément la thèse opposée à celle de la séparation qui était la thèse de Lacordaire. Ce n'est pas du tout la séparation qui constituait son idéal, c'était, je l'ai dit ailleurs, la subordination morale (je ne dis pas l'assujettissement) de l'État à l'Église. « Ce régime, écrivait-il, met l'esprit devant la chair et fait du corps social un être parfaitement un. C'est le système des Papes depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV, et *il est si simple*, tellement modérateur des peuples et du pouvoir, *qu'une nation chrétienne n'en a jamais connu d'autre, et qu'elle se jette là, même sans y penser*. — Du reste, il ne peut renaître que d'une manière autre qu'il n'a été exercé au moyen âge, et seulement quand les peuples et les rois le demanderont à genoux, ce qui arrivera[3]. »

[1] Omnibus omnia factus sum ut omnes facerem salvos. (I *Cor.*, IX, 22.)
[2] Mgr DE SÉGUR, *De la Liberté*, p. 163.
[3] A M. Foisset, 19 juillet 1830.
Ce qui arrivera. C'était là l'illusion de M. de la Mennais et des siens

Si, malgré cette profession de foi, Lacordaire soutint la séparation, dans *l'Avenir*, c'était, je l'ai dit encore, à titre purement transitoire et comme un remède, pour affranchir l'Église, que la séparation aurait fait sortir de l'état d'engrènement (dont il s'exagérait les inconvénients) afin de la mettre, espérait-il, à l'état d'indépendance [1]. C'était une erreur de conduite de sa part, et non une erreur de doctrine : en effet, il n'en demeurait pas moins orthodoxe, pas moins ferme sur la question de principe. « Le régime de la séparation, c'étaient ses propres paroles, scinde le monde, et il est métaphysiquement si faux que jamais un peuple d'une foi *une* n'aura la pensée de l'adopter [2]. » Est-ce clair ?

Et revenant plus tard sur ce point de doctrine dans la chaire de Notre-Dame, il disait : « Si la société civile veut défendre la vérité, c'est-à-dire empêcher la violence de troubler la vérité dans ses efforts de persuasion, c'est son devoir. Si elle veut aller plus loin et faire de la vérité la loi fondamentale de l'État, c'est son droit. Remarquez la différence des deux cas : quand la société civile protége seulement l'Église contre la violence, elle accomplit un devoir ; quand elle fait de la vérité sa loi fonda-

en 1830. Elle fut d'une courte durée chez Lacordaire. Dans la pratique, nul ne sentait mieux que lui la puissance des faits accomplis en Europe depuis tant d'années ; nul ne nourrissait moins d'arrière-pensées en sens contraire. Il aimait naturellement la liberté ; mais il lui demandait d'être sincère, d'être juste envers l'Église. Qu'y avait-il là d'hétérodoxe?

[1] Même Lettre.

[2] Même Lettre.

J'ai invoqué déjà les termes de cette lettre au t. Ier, p. 102 et suivantes, pour expliquer le projet d'émigration de Lacordaire en Amérique et la ligne qu'il suivit dans l'*Avenir*. Mais il est indispensable d'y revenir ici pour l'appréciation de ce qu'il pensait sur ce point capital.

mentale, elle use du droit qui appartient à toute société de se constituer librement sous le joug de certaines lois. Et certes, s'il est une idée grande, forte, digne de l'homme, c'est de prendre la vérité pour loi fondamentale [1]. »

Telle est la thèse de Lacordaire. Il eût souhaité l'union de l'Église et de l'État sur les bases qu'il posait ici : « Ne « fût-ce qu'une utopie, ajoutait-il, ce serait une belle « utopie [2]. » Mais pouvait-il ne pas voir que les passions humaines ont attaqué violemment cet état de choses dans les temps modernes et qu'elles ont été victorieuses, en sorte que la société civile, profondément divisée en fait de religion, repose aujourd'hui sur un principe absolument contraire, la pleine liberté des cultes ? « Puisse du moins, s'écriait Lacordaire, puisse du moins cette liberté n'être pas un vain mot, et l'Église obtenir une fois de l'erreur l'exercice paisible et entier de ses droits spirituels, c'est-à-dire du droit de persuader le genre humain [3] ! »

Eh bien ! qui peut nier que ces paroles, prononcées en 1835 sous les voûtes de Notre-Dame de Paris, ne fussent une judicieuse appréciation du présent et de l'avenir ? Est-il aujourd'hui une seule nation sous le soleil qui fasse de la vérité sa loi fondamentale, et n'en sommes-nous pas réduits partout à désirer, comme Lacordaire, que la liberté des cultes ne soit pas un vain mot et que l'Église puisse en effet obtenir de la puissance politique l'exercice paisible et entier de ses droits spirituels ?

Assez sur ce point. On voit maintenant ce qu'il faut

[1] Conférence de 1835 (VII° Conférence).
[2] Même Conférence.
[3] Même Conférence.

penser de l'hétérodoxie prétendue du P. Lacordaire. Reste à apprécier ses opinions purement politiques.

Écoutons-le à son lit de mort. « Partisan, depuis ma jeunesse, de la monarchie parlementaire, j'avais borné tous mes vœux et toutes mes espérances à la voir fondée parmi nous. Je ne haïssais ni la branche aînée des Bourbons ni la maison d'Orléans. Je n'avais considéré en elles que les chances qu'elles présentaient à l'avenir libéral du pays, prêt à soutenir les premiers si la Charte de 1814 leur avait été chère, prêt à soutenir les seconds si la Charte de 1830 avait reçu d'eux ses développements naturels... Libéral et parlementaire, je me comprenais très-bien; républicain, je ne me comprenais pas moi-même [1]. »

Voilà qui est catégorique. Lacordaire donc était profondément monarchiste. Il n'a été républicain que par nécessité (le jour seulement où la monarchie s'est trouvée impossible en France). Il est vrai que, par honneur, il est demeuré tel jusqu'au 2 décembre 1851, ne voulant pas qu'on pût douter de la loyauté de son adhésion de 1848 à l'expérience politique qui fut alors tentée. Il est vrai qu'il s'est prêté en toute sincérité à cette expérience, et qu'en conséquence, il s'y est prêté jusqu'au bout, acceptant pour lui-même les luttes de la tribune comme celles de la presse périodique, et ne s'en retirant que devant l'évidence éclatante de son impuissance et de son isolement [2]. Il est vrai aussi qu'il n'a point accepté le 2 décembre, parce qu'il n'aimait la monarchie qu'autant qu'elle est sérieusement contrôlée et que le 2 décembre était l'inauguration de la

[1] NOTICE.

[2] Lettre du Père aux électeurs des Bouches-du-Rhône.

monarchie absolue. Il répudiait le coup d'État à un autre titre encore. « Ce à quoi je tiens par-dessus tout, écrivait-il en 1851, c'est à ce qu'aucun changement n'arrive que légalement et non par des coups de violence, qui nous perdent depuis soixante ans. Nous n'avons pas eu, depuis le meurtre de Louis XVI, un seul gouvernement qui se soit établi par des procédés légaux et réguliers... Ce dont je suis sûr, c'est que toute modification brusque et violente ne fondera qu'une révolution à venir [1]. »

Tel fut Lacordaire en politique. Quoi de plus facile à comprendre et qu'y a-t-il de moins révolutionnaire au monde ?

Mais n'a-t-il pas été démocrate ? Il a toujours protesté contre cette accusation [2], et à bon droit. Sans doute il était « de ceux que le mouvement de 1789 a élevés et qui n'entendent pas descendre [3]. » Mais toujours il a souhaité la prépondérance des classes éclairées, et non, ce qui constitue la démocratie, la prépondérance de la multitude. Prêtre et moine, il ne pouvait ne pas aimer le peuple ; il était plein d'entrailles pour ses souffrances. De plus, la catastrophe de 1848 l'avait amené à penser qu'il ne suffit pas à un peuple de « n'être plus ni esclave ni serf, civilement régi, il est vrai, par des lois égales, mais privé de droits politiques [4]. » Toutefois il n'en croyait pas moins, même dans les derniers temps, que « la bour-

[1] A M. de la Perrière, 4 février 1851.

[2] « Je n'ai jamais écrit une ligne ni dit un mot qui puisse autoriser la pensée que je suis un *démocrate*. » — Lettre à Mme de la Tour du Pin, 5 octobre 1842.

[3] M. Guizot, *Mémoires*, t. Ier.

[4] *Discours à l'Académie française*, p. 9.

geoisie seule *peut* gouverner, à condition de le faire sur un plan tout nouveau [1], » non en s'isolant, mais en s'appuyant profondément sur le peuple des campagnes, qui n'a pas d'intérêt à ce que le sol tremble, et en devenant intimement chrétienne. Était-ce là se faire démocrate? Pas plus pour Lacordaire que pour Alexis de Tocqueville, le peuple n'était « le souverain naturel de l'humanité, le plus parfait législateur, le meilleur magistrat [2]. » Loin de là. C'est Lacordaire qui a défini la bourgeoisie *le pays doué de lumières* [3]. « Sans elle, ajoutait-il, nous n'aurons jamais qu'un gouvernement fondé sur des institutions captieuses, lequel, en paraissant s'appuyer sur le peuple, ne s'appuiera en réalité que sur l'inintelligence soutenant la ruse et la force [4]. La bourgeoisie a abusé contre Dieu et contre tout le monde de ses lumières et de sa puissance. Mais il est impossible que ses préjugés ne diminuent pas, et que, humiliée au degré où elle l'est, elle ne recherche pas l'alliance de la vérité religieuse et celle du vrai peuple [5]. »

[1] A M. de la Perrière, 24 décembre 1849.

[2] *Discours à l'Académie*, p. 10.

[3] A Mme de Prailly, 31 mars 1852.

[4] Même Lettre.

[5] Même Lettre.

V. aussi *Lettres à des jeunes gens*, XXVe Lettre :

« La bourgeoisie française, en voyant l'abîme qu'elle avait ouvert sous ses pas par son incroyance et par le mépris de toutes les libertés religieuses, a reculé d'épouvante et a jeté au feu sa foi politique ; en sorte qu'on ne sait plus ce qui lui reste aujourd'hui, sauf l'instinct de la conservation matérielle. Dieu la punit justement, et, sans doute, il la punit pour l'éclairer. Car un pays civilisé *ne peut vivre sans une classe lettrée*, surtout lorsque cette classe lettrée est la seule noblesse vivante et puissante qui subsiste dans son sein. La bourgeoisie donc ne saurait périr, mais il faut qu'elle se convertisse. » — 3 janvier 1852.

Lacordaire aspirait donc à une aristocratie chrétienne, c'est-à-dire à une société gouvernée par les meilleurs, par les plus dignes, « par ceux, écrivait-il, qui auront gagné une position honnête et vraiment indépendante à force de travail personnel, à force de vertus personnelles ; laquelle position ne se maintiendra pas au moyen de priviléges immobiles, mais par la succession du travail et de la vertu [1]. » Il ne lui échappait point que, dans la situation présente des choses, tout est sacrifié à ce qu'on appelle l'État. « L'individu et l'État, disait-il, voilà tout ce qui subsiste, c'est-à-dire l'anarchie et le despotisme [2]. » Il rêvait en conséquence une réorganisation chrétienne de la Société, où l'homme serait soutenu et gouverné par quatre puissances hiérarchiquement coordonnées, savoir : la famille, la corporation, la patrie, l'Église. Il souhaitait même qu'on pût restituer à l'Église catholique son rang social [3]. Il eût voulu un système de corporations qui enchaînât toutes les classes dans les droits et les devoirs d'une communauté forte, de telle manière que nul individu n'existât sans lien [4].

Il n'en était pas moins de son temps. Écoutez :

« Nous ne mettons pas notre espoir dans le rétablissement de l'ancienne monarchie ; nous devons aussi peu le mettre dans le rétablissement de l'ancienne aristocratie. Nous ne devons rien attendre que des éléments nouveaux

[1] A M. de Montalembert, 22 août 1839.
[2] A M. de Montalembert, 21 décembre 1839.
[3] Même Lettre.
[4] Même Lettre.

cachés dans le sein haletant des peuples modernes, et, sans prévoir quelle sera la forme future de leur existence, nous devons essayer à force de charité, de foi, de raison, de les réconcilier à l'Église catholique, source unique de l'ordre et de la liberté sur la terre. La démocratie présente [1], née de la vieille société et corrompue par elle à son berceau, a commis déjà de grandes fautes et de grands crimes : mais ce peuple français nouveau a été un produit et non une cause ; il n'a pas encore possédé la puissance un temps suffisant pour être condamné à jamais. Il est d'ailleurs le seul élément fort aujourd'hui. C'est un enfant vigoureux d'une race vieillie ; au lieu de vouloir le courber sous la férule corrompue de ses pères, il faut que la Religion l'élève et l'éclaire [2].

Lacordaire, du reste, a résumé lui-même en quelques points ses sentiments sur la question sociale liée à la question religieuse.

I. — « Toute forme de gouvernement, monarchie, aristocratie, démocratie, lorsqu'elle est réglée par la loi divine manifestée en Jésus-Christ et conservée au sein de l'Église, est suffisante pour établir ici-bas l'ordre, la liberté, le bien-être spirituel et temporel des nations.

II. — « Toute forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, ennemie de la loi divine chrétienne, ou même réglée

[1] Il est évident que ce que le Père nomme ici *la démocratie présente* (1839) n'est autre que la Bourgeoisie.

[2] Lettre à M. de Montalembert, 9 octobre 1839

par le rationalisme, est insuffisante pour donner aux peuples l'ordre, la liberté, le bien-être auquel ils ont droit.

III. — « La démocratie, en entendant par ce mot vague la situation sociale présente du peuple français, la démocratie ne pourra subsister si elle n'accorde à la loi divine chrétienne au moins pleine et entière liberté d'action.

IV. — « Les principes modernes sur l'égalité devant la loi, le libre accès à tous les emplois, le payement de l'impôt par tous ceux qui possèdent, la non-distraction du juge naturel, me paraissent chrétiens en tous temps et en tous lieux. La liberté de la presse, celle de l'enseignement et des cultes, *nécessaires aujourd'hui*, ne peuvent être définitivement jugées, quant à leur valeur absolue, que par une expérience de plusieurs siècles.

V. — « Le gouvernement de l'Église et celui des ordres religieux anciens sont les gouvernements les plus parfaits qui existent. Mais on ne pourra jouir de leurs avantages, en les imitant dans l'ordre temporel, qu'en s'attachant à la source, c'est-à-dire à l'Église de Jésus-Christ. *Sicut palmes non fert fructum nisi manserit in vite, ita et vos nisi in me manseritis* [1]. »

Lacordaire parle ici à cœur ouvert ; c'est à un ami in-

[1] « Comme le sarment ne peut porter de fruit s'il ne demeure uni à la vigne, ainsi vous non plus, si vous ne demeurez en moi. » (JEAN, XV, 4.)

Lettre à M. de Montalembert, 9 octobre 1839.

time qu'il écrit; c'est bien sa pensée intime qu'il exprime. Il ne s'est pas toujours expliqué avec cette propriété de termes. Quelquefois la parure oratoire a plus ou moins voilé ce qu'il pensait, et c'est le reproche que je fais à son *Discours sur la loi de l'Histoire*, prononcé à l'Académie de législation de Toulouse en 1854. Il y a là des points de vue historiques très-contestables, et c'est ici le cas de se rappeler le jugement de M. de Montalembert sur son ami : « Ses connaissances historiques manquaient de sûreté comme d'étendue [1]. » Mais le tort capital de ce *Discours*, c'est d'avoir paru identifier l'esprit révolutionnaire et l'esprit moderne. Rien n'était plus loin de la vraie pensée du Père, et, dès que ses amis l'eurent averti qu'il venait de donner occasion à un malentendu, il s'empressa de leur adresser les explications les plus satisfaisantes [2].

Évidemment Lacordaire ne pouvait s'entendre avec ceux qui ne veulent pas, au fond, d'une liberté politique efficace et véritable, sous quelque forme que ce soit. Ceux-là, il ne pouvait les contenter. Et pourtant avec quels ménagements il parle d'eux dans sa Notice sur Ozanam!

« Les uns pensaient que la société nouvelle, issue d'une révolution qui avait elle-même pour père un siècle corrompu, portait dans ses flancs un principe de mort irréconciliable avec la vérité ; que, quoi qu'elle fît, malgré

[1] M. DE MONTALEMBERT, *Le P. Lacordaire*, p. 145.

[2] A M. de Montalembert, 29 août 1854. — *Le Discours sur la loi de l'Histoire* est du 2 juillet.

elle, par les nécessités de son origine, elle refuserait éternellement justice à Dieu, à l'Évangile, à l'Église, à Jésus-Christ ; que, d'ailleurs, outre sa haine native contre toute institution de l'ordre divin, elle reposait elle-même sur des fondements caducs, la liberté politique et l'égalité civile n'étant que l'anarchie cachée sous des rêves décevants. Ils concluaient de là qu'il fallait à tout prix rétablir l'ancienne société, et que, si cette espérance était chimérique, il n'y avait qu'à se voiler la tête et attendre avec résignation les derniers coups de l'abîme.

« D'autres, plus jeunes, trop confiants peut-être, se laissaient aller à de moins tristes et de moins extrêmes prévisions. Nés dans les ruines, s'ils ne les aimaient pas, ils les comprenaient mieux. La Révolution, disaient-ils, fut sans doute un châtiment, mais le châtiment n'exclut pas le bienfait. Beaucoup de choses devaient périr, parce que beaucoup de choses avaient péché. Quand les tombes de Saint-Denis furent ouvertes et que les os des rois parurent dans la main des enfants, l'histoire, sans justifier le crime, pouvait l'expliquer, et Dieu, qui pèse les rois sur leurs trônes, les pèse aussi dans leurs tombeaux. Levons les yeux vers lui, et sachons avec lui tirer le bien du mal, et la vie de la mort. Pourquoi le dix-neuvième siècle hériterait-il à jamais des passions et des erreurs du siècle précédent ? Dieu n'a-t-il pas *fait guérissables les nations de la terre ?* Est-il même assuré que le dix-huitième siècle ait enfanté le nôtre? Le nôtre veut l'égalité civile, la liberté politique et la liberté religieuse : sont-ce là des pensées et des volontés absolument inconciliables avec le Christianisme? N'est-ce pas le Christianisme qui a révélé aux

hommes leur égalité devant Dieu, et y a-t-il si loin de l'égalité devant Dieu à l'égalité devant la loi ? La liberté politique, si elle n'est pas d'origine chrétienne, puisque les anciens la connaissaient, n'est pourtant pas étrangère à la chrétienté : le moyen âge l'avait ressuscitée sous une forme qu'ignorait l'antiquité, et de cette forme étaient sortis les peuples modernes, avec la monarchie tempérée, qui faisait leur force et leur honneur. Quant à la liberté religieuse, elle était le fruit naturel et inévitable de la dissidence entre les communions chrétiennes. Du jour où le Christianisme s'était partagé en plusieurs rameaux, il avait fallu choisir entre une persécution réciproque, dangereuse pour tous, tôt ou tard odieuse à tous, et une liberté honorable aux forts et aux faibles, leur laissant aux uns comme aux autres le prosélytisme de l'intelligence et de la vertu. Ces faits, ajoutait-on, sont des faits accomplis ; ils sont le nœud de ce siècle, et si l'Église n'en a pas encore profité pour son affranchissement personnel, c'est que, tardive à se prononcer, ennemie des ruines les plus nécessaires, elle attend de l'expérience une révélation digne de sa profonde et patiente sagesse. Pour nous, ses enfants, qui devons une moindre prudence à une moindre responsabilité, que tardons-nous à revendiquer notre liberté propre au nom de la liberté de tous ? Une société, quelle qu'elle soit, ne peut traiter en amis ceux qui se font ses ennemis. Il ne faut jamais, à la vérité, transiger avec le mal ; mais ici le mal n'est pas dans les principes, il est dans leur fausse application. Le jour où l'Église aura sa part de la liberté et de l'égalité communes, elle leur apportera sa mesure avec sa

force, et le cours des esprits prendra tout ensemble et plus de justesse et plus de gravité. »

La question est ici traitée au point de vue religieux surtout. Mais le P. Lacordaire sentait mieux que personne qu'il y a un autre bien encore à sauvegarder : la virilité des âmes. C'est le sujet de la dernière de ses Conférences de Toulouse. La Religion est le bien suprême des États comme des individus; mais enfin, il faut le reconnaître, la Religion n'est pas tout, et ce serait une illusion de croire qu'elle supplée à tout. L'Histoire proteste absolument contre une illusion semblable. Ainsi, par exemple, la foi qui a fait les martyrs, a-t-elle pu empêcher, après Constantin, cet affaissement, cette dégradation progressive des caractères qui, en plein christianisme, a abouti au Bas-Empire? C'est qu'il faut à l'activité humaine un but temporel digne d'une âme généreuse : si ce but fait défaut, la flamme civique s'éteint dans le vide et, en dépit de la Religion, les caractères s'abâtardissent. Tout observateur en a été frappé, en France, après le 2 décembre 1851 : l'extinction de la vie publique avait tout atrophié à vue d'œil; la décadence des caractères s'est accélérée avec une effrayante rapidité. La liberté politique sans doute a ses écueils : elle ne donne pas la vertu, dont la Religion est la plus sûre comme la plus puissante inspiratrice; mais enfin, en instituant les luttes de la vie publique, la liberté politique offre à l'activité de l'homme un but d'un ordre élevé; elle provoque l'effort, elle décuple la vigueur native de l'âme, et cette vigueur, après tout, profite à la religion

elle-même, car, avec la grâce de Dieu, c'est elle qui fait les saints. Voilà ce que savait le P. Lacordaire.

Est-il vrai, comme l'a dit son plus illustre ami, que, sans professer assurément, comme certains de nos modernes réformateurs, la souveraineté du but, le Père fut trop porté, quand ce but lui semblait légitime, glorieux, nécessaire, à excuser l'injustice et la violence des actes qui y faisaient aboutir [1] ?

Je conteste absolument cette appréciation. Rien de moins *lacordairien* au monde, M. de Montalembert en convient, que cette maxime : « La fin justifie les moyens. » C'est Lacordaire qui, dans son *Discours sur la loi de l'Histoire*, écrivait : « La Révolution porte sur deux pôles bien distincts, le pôle de la destruction et le pôle de l'édification. Regarde-t-on le premier ? Tout est atroce. » C'est Lacordaire qui disait dans un club, en 1848 : « Je déclare que, pour ma part, il y a des hommes de 93 dont je ne pourrai jamais dire du bien ; qu'il y a eu également en 1847, en 1848, des discours, des faits, de certains révolutionnaires, dont je ne pourrai jamais dire du bien. Je méprise les révolutionnaires, parce qu'ils étaient au fond des tyrans sous un autre nom [2]. »

Voyons les actes.

Ce qui a trompé M. de Montalembert, c'est l'adhé-

[1] M. de Montalembert, *Le P. Lacordaire*, p. 196 et suiv.

[2] Sténographié par Corby et inséré dans la *Biographie des candidats de l'Assemblée nationale, par un vieux Montagnard*.

sion donnée par le Père, d'une part, à la révolution du 24 février 1848, d'autre part, à la guerre d'Italie de 1859. De courtes explications feront disparaître ce malentendu.

Le Père n'a point approuvé, — lui champion si persévérant de la monarchie parlementaire, il ne pouvait approuver à aucun égard — la journée du 24 février, l'envahissement de la chambre des députés par des révolutionnaires armés, la dissolution du Parlement par la force. Il avait même gardé rancune à Lamartine d'avoir été complice de cette violation du droit, et, quand il se glissait dans *l'Ère nouvelle* des entrefilets à la louange du sauveur d'alors, il s'en plaignait vivement, disant qu'il ne voulait point être le panégyriste d'un pareil homme [1]. « C'est moi, m'écrit M. Cartier, qui, le 24 février, d'heure en heure, allais lui apprendre les phases rapides de l'événement : il en était étonné, mais il ne s'en réjouissait pas. » Une fois la catastrophe consommée, le Père y vit, il est vrai, un châtiment providentiel infligé à la bourgeoisie voltairienne, personnifiée dans le roi Louis-Philippe. Mais cette façon de voir ne justifiait en rien, à ses yeux, les acteurs de la révolution (Attila était *le Fléau de Dieu*, pour qui a-ce été une raison de faire son apothéose?). Le Père, j'en conviens, eut le tort, en abordant pour la première fois la tribune, de parler, à la suite de Lamartine, pour que M. Ledru-Rollin restât membre du Gouvernement. Mais il le fit sans aucune approbation quelconque du fait violent qui avait porté M. Ledru au

[1] Témoignage de M. Cartier, 14 avril 1862.

pouvoir. Il eut soin de faire à cet égard [1] des réserves formelles. Qu'y a-t-il donc là de commun avec le dogme révolutionnaire de la souveraineté du but ?

Il en est de même de l'approbation donnée à la guerre d'Italie. Le Père croyait au droit des Italiens. Les Italiens étaient une nation, les Autrichiens en étaient une autre. La guerre de la succession d'Espagne avait mis le Milanais dans la main de l'Autriche ; les traités de 1815 y avaient ajouté la Vénétie ; singulièrement étendus et aggravés ensuite par l'habileté diplomatique du prince de Metternich, ces traités avaient donné à l'Autriche la domination sur toute l'Italie : rien de tout cela n'était légitime. Puisqu'il y avait incompatibilité de mœurs entre les deux peuples, il était injuste que celui des deux qui avait le plus de soldats tînt l'autre sous lui ; toute la question se réduisait à ce point pour Lacordaire. Je sais tout ce qu'on peut répondre à cette argumentation, je n'entends pas du tout la faire mienne ; je me borne à dire que cette façon de voir était plausible. Aux yeux du Père donc, la guerre d'Italie ne se légitimait point par le but seulement, c'est-à-dire par l'utilité politique ; elle était légitime en soi, elle était fondée sur la justice, et la France, en s'y associant, remplissait un rôle chevaleresque. Quant à l'entrevue de Plombières et aux moyens employés par M. de Cavour pour en venir à ses fins, le Père les ignorait profondément. Jamais il n'approuva, jamais il n'excusa ces moyens. M. de Montalembert le reconnaît, aucun des journaux de

[1] V. le *Moniteur* du 10 mai 1848.

Paris n'arrivait à Sorèze; le Père s'en était interdit la lecture. Il ne connaissait qu'en gros les événements; il les jugeait de même. Il n'a donc pas donné le droit de dire que, lorsque le but lui semblait légitime, il avait une trop grande indulgence pour les actes; et la preuve, c'est l'énergie avec laquelle il écrivait après Castelfidardo : « On ne peut entrer là dedans pour la dix-millième partie de son être. »

Cela dit, que reste-t-il de cette étude sur Lacordaire considéré comme citoyen ? C'est qu'il a aimé passionnément son pays, mais qu'après tout, il lui était permis de se rendre ce témoignage :

« Un jour, quand on me lira (si on me lit un jour), on cherchera curieusement, dans des coins de phrases, quelques allusions aux choses du temps, et l'on sera surpris de trouver si peu ce que le vulgaire aura cru si abondant. Toutes mes idées politiques se réduisent à ceci : « En dehors du Christianisme il n'y a point de société possible, si ce n'est une société haletante entre le despotisme d'un seul et le despotisme de tous. Secondement, le Christianisme ne peut reprendre son empire dans le monde que par une lutte sincère, où il ne soit ni oppresseur, ni opprimé. Je vis là-dedans et je suis étranger à tout le reste [1]. »

Il est vrai qu'il n'admettait guère plus l'apostasie en politique qu'en religion. A cet égard, je l'avoue, il était

[1] A Mme de Prailly, 10 janvier 1850.

tout d'une pièce : la trahison l'indignait ; les palinodies excitaient son dégoût. Partout, dans sa correspondance, on retrouve en traits de feu cette façon de sentir. Et pourtant sa modération naturelle ne laissait pas de lui inspirer ces indulgentes paroles : « La plupart des hommes sont faibles ; ils cèdent au flot qui emporte le monde dans un moment donné. Les certitudes inébranlables n'habitent que des intelligences profondes et des cœurs fortement trempés par la main de Dieu. En sommes-nous de ceux-là ? Dieu seul le sait. Mais quelle que soit la modestie avec laquelle nous devons nous juger, il nous faut du moins aspirer à ce but, d'être des hommes de convictions fermes, pures, désintéressées, et nous rappeler souvent ce beau mot de saint Paul : *Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ*, quod in simplicitate cordis et sinceritate Dei *conversati sumus in hoc mundo*[1]. »

Mais les hommes sont ainsi faits que, lorsqu'ils se sont passionnés pour une façon de voir, ils ne peuvent supporter qu'elle ne soit point partagée par d'autres. Ainsi les légitimistes n'ont su pardonner à Lacordaire, non d'avoir attaqué le principe qu'ils défendent (il ne le fit jamais[2]), mais de s'être désintéressé, en 1830, de l'application de ce principe à la France contem-

[1] « Notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience que c'est en toute simplicité de cœur et dans la sincérité de Dieu que nous nous sommes conduits en ce monde. » (II *Cor.*, I, 12.) — Lettre à l'abbé Perreyve, 22 mars 1853.

[2] « La différence qu'il y a entre vous et moi sur la légitimité est peu de chose. Je regarde ainsi que vous l'hérédité comme un principe important et respectable. Mais la légitimité, telle qu'on l'a faite depuis Louis XIV, me paraît entachée de cette malheureuse idolâtrie royale qui a perdu la maison de Bourbon. » — A Mme Swetchine, 4 juillet 1837.

poraine. Les orléanistes, à leur tour, ont trouvé excessive sa sévérité envers Louis-Philippe et la bourgeoisie voltairienne. Les catholiques, qui ont pris parti contre les institutions parlementaires, se sont irrités de la prédilection persévérante du Père pour cette forme de gouvernement. Tous se sont accordés à diminuer de leur mieux l'homme dont ils regardaient la réputation comme un obstacle au triomphe des idées qui leur sont chères, et c'est ce qui explique tant de faux jugements sur les doctrines politiques de Lacordaire.

Mais, depuis sa mort, la lumière s'est faite. Ses lettres qui n'ont point été écrites pour la publicité et dont on ne peut récuser le témoignage, nous ont fait lire au fond de cette âme si diversement jugée. Nous avons pu la suivre du regard durant plus de quarante années, mois par mois, presque jour par jour. Qu'avons-nous vu? Une ligne droite, d'une pureté et d'une transparence admirables et, la fièvre de l'*Avenir* exceptée, une extrême tempérance dans les idées et dans les actes. Aucun homme peut-être, dans ce siècle, n'offre une physionomie d'une élévation, d'une grandeur, d'une originalité et d'une unité aussi frappantes. Mais j'oserai dire que cette unité, si rare de nos jours, éclate surtout dans la vie politique de Lacordaire. Il s'éprend au collége de l'idéal de la liberté, il ne s'en déprendra plus jamais. Sans une déviation quelconque, il en poursuivra la réalisation toute sa vie, dans une sincère application de la charte de 1814, dans un sage développement de celle de 1830, dans un loyal concours à l'essai d'une république honnête et modérée. Il est des modes de gouvernement qu'il préfère;

néanmoins, il accepte toutes les formes de gouvernement, mais à une condition, c'est qu'elles donneront à la France la liberté politique. La seule chose qu'il n'accepte pas, c'est le despotisme, pas plus le despotisme de la multitude ou d'une assemblée que celui d'un seul. Le despotisme, il n'en veut à aucun prix, sous aucun masque, sous aucun prétexte. Voilà sa foi politque. A cet égard, il n'a pas un seul jour d'oubli, un seul jour de défaillance ; il reste pur, absolument pur, de toute faiblesse de conduite ou de langage, de tout contact compromettant, de tout acte équivoque ; il vit et il meurt dans son innocence baptismale. Si, comme il l'écrivait en 1837, « la première chose pour un homme est *d'avoir une vie*, » à coup sûr, a dit à bon droit M. de Montalembert, ce programme a été dignement rempli par Lacordaire.

III

VIE RELIGIEUSE

Même unité dans sa vie religieuse. A peine converti, il se sent apôtre et le désir du sacerdoce l'envahit, vif, ardent, inébranlable. « Jamais, disait-il dans les derniers jours de sa vie, jamais, depuis quarante ans, dans les vicissitudes d'une existence constamment agitée, ce désir ne m'inspira de regrets [1]. » Il entre au séminaire ;

[1] Notice.

ses supérieurs doutent de sa vocation : mais lui, il y croit, et, comme on l'a dit, « il laisse venir son heure. » Il a un instant, non pas d'hésitation, mais d'impatience, et il songe à passer de Saint-Sulpice à Montrouge. Était-ce là rompre l'unité de sa vie ? N'était-ce pas plutôt un pressentiment de sa vocation définitive ?

Retenu dans les rangs du clergé séculier par M. de Quélen, il attend, dans un poste obscur, l'appel ultérieur de la Providence. Une rechute d'impatience le prend et il se rend à la Chênaie, non visitée encore par la foudre. Une révolution éclate. A travers les débris du trône de Charles X, M. de la Mennais croit entrevoir d'immenses perspectives pour l'avenir de l'Église : Lacordaire subit un instant ce mirage, mais il reste apôtre. S'il écrit dans *l'Avenir*, ce n'est point pour servir un parti, c'est pour défendre l'Église et pour lui gagner des âmes ; je défie qu'on lui assigne un autre but, je défie qu'on puisse donner un autre sens à ce moment critique de sa vie. Mais, tout à coup, le combat est suspendu : c'est Lacordaire qui entraîne M. de la Mennais à Rome ; c'est lui encore qui, arrivé dans la ville sainte, pressent le premier que le Saint-Siége n'approuve pas le journal, et c'est lui aussi qui n'admet pas un instant qu'on hésite entre le journal et le Saint-Siége. C'est Lacordaire qui finit par obtenir, à Munich, la cessation définitive de *l'Avenir*. C'est Lacordaire enfin qui suit M. de la Mennais en Bretagne pour le défendre contre lui-même, pour l'empêcher de rétracter sa soumission, et qui, n'y pouvant réussir, s'enfuit, « seul et navré, » à travers les arbres de la Chênaie, sans s'être assuré d'avance un asile, et sans qu'il

lui soit possible de prévoir ce qu'il deviendra. Quoi de plus pur et de plus un que cette conduite ?

Le voilà rentré dans sa cellule de la rue Neuve-Saint-Étienne, et derechef il y attend l'heure de Dieu. Elle sonne : les échos de la petite chapelle du collége Stanislas remplissent tout Paris. Une opposition formidable essaye d'interdire à l'orateur l'accès de la chaire de Notre-Dame; elle est vaincue, et ce mauvais vouloir n'aura fait que mettre dans une plus rayonnante lumière la parfaite simplicité d'âme et la docilité toute sacerdotale du prédicateur [1]. Néanmoins les contradictions persistent, et cette guerre civile lui pèse ; il tente d'y mettre un terme en se réfugiant à Rome. C'était là que la voix de Dieu l'attendait. C'est à Rome que lui apparut dans tout son éclat cette vérité que le ministère pastoral ne suffit pas à l'Église, mais qu'il lui faut en outre des apôtres et des docteurs : or le ministère pastoral absorbe l'homme tout entier ; c'est ailleurs qu'il faut chercher le ministère apostolique et le ministère doctoral. C'est à Rome donc qu'il vint à l'esprit de Lacordaire que le plus grand service à rendre à la chrétienté, au temps où nous vivons, était de faire quelque chose pour la résurrection des ordres religieux. C'est à Rome qu'il se demanda si toute sa vie antérieure (et jusqu'à ses fautes) lui ayant préparé quelque accès dans le cœur de son pays, il ne serait pas coupable de négliger ces ouvertures par une timidité qui ne profiterait qu'à son repos, et si la grandeur même du

[1] Cette *grande docilité* frappait M. Affre : il y voyait avec raison « la disposition la plus opposée au caractère des novateurs. » M. Castan, p. 74, d'après les Mémoires inédits de son oncle.

sacrifice ne serait pas une raison de le tenter. La réponse fut affirmative, et une fois son consentement donné, il n'eut, comme on sait, ni faiblesse ni repentir [1].

On a vu [2] comment il comprit pour ses compagnons la vie monastique : on sait, de plus, comment il la comprenait pour lui-même [3]. On ne s'étonnera jamais assez, je le reconnais, de retrouver chez le religieux de notre temps qui a été dans l'Église la plus éclatante et la plus complète personnification de l'esprit moderne, les plus héroïques mortifications qu'aient pratiquées les Saints dans les âges de foi. Disons-le même, ici nous retrouvons ces mortifications à un degré dont le moyen âge, si énergique qu'il fût, offre extrêmement peu d'exemples. Dieu a permis que ces choses fussent révélées après la mort du Père pour qu'elles rendissent un plein témoignage de la foi profonde et de l'éminente piété du plus méconnu de ses serviteurs.

Il faut donc que la prévention en prenne son parti : oui, le P. Lacordaire a été bien réellement le pénitent à feu et à sang que le R. P. Chocarne nous a révélé [4]. Oui, il a eu un amour exclusif et passionné pour Jésus-Christ en croix, « scandale pour les Juifs et pour les Gentils folie [5]. » Oui, il a eu, à Flavigny, ses colonnes de la

[1] Notice.

[2] Ci-dessus, ch. XVII.

[3] *Le R. P. Lacordaire, sa Vie intime et religieuse*, par le R. P. Chocarne, ch. XIV.

[4] Il en existe d'autres témoins, et, en grand nombre, moines et laïques, tous personnellement acteurs dans les faits si caractéristiques qu'ils attestent. Ces témoignages sont tout à fait irrécusables.

[5] *Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam.* (I *Cor.*, I, 23.)

flagellation, où il a reçu, plusieurs fois, sur ses épaules nues, jusqu'à deux cents coups de verges. Oui, étant au couvent de Paris, rue de Vaugirard, un jour de Vendredi saint, il fit dresser une croix dans la chapelle souterraine de l'ancienne église des Carmes, s'y fit attacher avec des cordes et y resta suspendu pendant trois heures. Oui, « il est impossible de dire, même approximativement, le nombre des confessions générales qu'il fit, soit à des prêtres, soit à des laïques ; et si l'on venait à connaître le luxe des circonstances humiliantes dont il était habile à les environner, on ne trouverait peut-être pas, dans toute l'histoire de l'Église, un saint qui ait poussé aussi loin cette forme particulière d'anéantissement [1]. »

Et maintenant, croit-on que je vais expliquer et justifier ces choses ? Dieu me préserve d'un tel acte de faiblesse ! Donnez-moi un homme qui aime Jésus-Christ : il comprendra tout. Nul autre, je le sais bien, ne comprendra jamais. En effet, les actes que je viens de rappeler tiennent à un ordre d'idées pleinement inaccessible au rationalisme et au naturalisme. Il y a, dans l'amour divin comme dans l'amour humain, des extrémités mystérieuses que Dieu et les anges seuls sont dignes de voir sans voiles. Le R. P. Chocarne l'a dit excellemment, « toute la mystique du P. Lacordaire se réduisait à ce principe bien simple, souffrir : souffrir par justice, pour expier ; souffrir par amour, pour prouver [2]. » Je n'ignore

[1] R. P. Chocarne, 1re edit., pp. 407 et 408.
[2] P. 394.

pas qu'aux yeux d'un grand nombre, toute souffrance volontaire est un acte absurde. Mais croit-on que sainte Thérèse fût entrée en discussion avec ceux qui ont cette façon de voir? J'ai vu des chrétiens mêmes s'étonner des marques physiques de mépris que le Père aimait à subir. Ils ne sauraient nier pourtant que l'homme ne soit ainsi fait, qu'un signe matériel d'humiliation lui rend plus vif ce sentiment intérieur d'opprobre que le pénitent recherche. Si le P. Lacordaire était affecté de la sorte et s'il ordonnait ses pénitences eu égard à cette façon de sentir, qu'a-t-on à y redire? Il faut bien le prendre tel qu'il était. Or, il était ainsi. Et qui osera dire que son esprit en ait été rétréci ou son caractère abaissé? Sa grande dévotion, c'était, on ne saurait trop le redire, le souvenir et l'imitation de la passion de Jésus-Christ. « Quand Dieu nous broie sous les verges, écrivait-il, n'est-ce pas pour que notre sang se mêle au sien, le sang répandu pour nous si longtemps d'avance sous des coups encore plus durs et plus humiliants? N'est-ce pas pour que nous ne cherchions pas d'autre tête que la tête sanglante de Notre Sauveur, pas d'autres yeux que ses yeux, pas d'autres lèvres que ses lèvres, pas d'autres épaules où nous reposer que ses épaules sillonnées par les fouets, pas d'autres mains et d'autres pieds à baiser que ses mains et ses pieds percés de clous pour notre amour, pas d'autres plaies à soigner doucement que ses plaies divines et toujours saignantes [1]? »

Rarement il montait en chaire, dit le P. Chocarne,

[1] *Lettres à des jeunes gens*, p. 107.

sans avoir conjuré le démon d'orgueil par l'exorcisme du fouet et des verges. « Que n'a-t-on pas imaginé par ignorance, par vulgarité de cœur, ou par mauvaise foi, sur sa vanité de prédicateur, sur son désir de plaire et de briller ? Disons donc aujourd'hui comment se passaient ces dimanches des Conférences, ces grandes journées de Notre-Dame. Il demeurait la matinée dans une profonde méditation. Personne n'entrait dans sa chambre, si ce n'est un ou deux de ses plus intimes amis, qui venaient s'assurer si rien ne lui manquait ; on entrait et sortait en silence, attentif à ne pas troubler sa pensée recueillie. Il déjeunait seul à neuf heures. Par exception, il faisait gras ce jour-là ; mais son repas était fort modeste. Si le temps était beau, il descendait au jardin, se promenait lentement, s'arrêtait devant une fleur, souriait à toute cette verdure inondée de lumière, et reposait son esprit dans une douce contemplation des belles et pures œuvres de Dieu. C'était comme un prélude où son inspiration se plaisait à monter par degrés à des harmonies d'un ordre plus élevé. Il partait à onze heures, accompagné de son ami M. Cartier. Vers trois heures, il rentrait, accablé de fatigue, mais le front transfiguré, le visage en feu, l'âme toute chaude encore et débordant de foi, d'éloquence, d'amour. Pour réparer ses forces épuisées, parfois, il se mettait au lit, et, faisant entrer un de ses amis, jeune laïque qui avait alors toute sa confiance, il s'entretenait familièrement avec lui de l'amour de Notre-Seigneur et du bonheur de la vie religieuse. A l'heure du souper, on lui apportait son repas, exactement le même que celui de la communauté : deux œufs et une salade. Puis il repre-

nait l'entretien où il l'avait laissé : c'était toujours l'amour de Notre-Seigneur, l'amour des souffrances et ce qui s'y rapportait..... La journée se terminait toujours par une flagellation, qu'il fallait lui donner malgré son extrême fatigue. Voilà ce qu'étaient ces journées de Notre-Dame, si éclatantes au dehors, mais au dedans si simples, si calmes, si saintement religieuses [1]. »

A l'occasion du pèlerinage d'Ars, j'ai parlé déjà de la messe du P. Lacordaire. On aimera toutefois à entendre encore sur ce sujet l'homme que Dieu a fait le plus intime témoin de sa vie monastique. « Avec quelle imposante gravité, avec quelle douce majesté il célébrait le saint sacrifice ! Il lisait lentement et avec onction les paroles de l'Ancien et du Nouveau Testament ; et à mesure qu'avançait l'action, quel plus profond recueillement ! quel anéantissement ! quel air pénétré ! quel visage transfiguré ! La routine, dans une action qui se renouvelle tous les jours, n'avait aucune prise sur lui : rien de négligé, rien de trop hâtif ; il disait la messe chaque fois comme le premier jour de son ordination. Tous ceux qui en étaient témoins en recevaient une impression ineffaçable d'attendrissement et de piété. « Jamais je n'oublierai la « messe du P. Lacordaire, me disait quelqu'un, je n'ai « rencontré qu'un prêtre qui m'ait produit une pareille « émotion : c'est Pie IX à l'autel [1]. »

Après sa messe, rentré dans sa cellule, le Père lisait la Bible. C'était, avec la *Somme* de saint Thomas, le seul livre qui fût toujours sur sa table. Il en baisait les pages

[1] R. P. Chocarne, pp. 399, 400, 401.

avec respect, lisait quelques versets, s'arrêtant à chaque pensée qui le frappait, plus désireux de méditer et d'approfondir que d'aller aux recherches savantes et à l'érudition. Il recommandait vivement cette lecture. C'était là proprement sa manière de méditer. « La présence de « Dieu, disait-il, m'est très-facile et très-naturelle, et « j'ai fréquemment des élans de cœur vers lui. Mais il « ne m'est guère possible de m'assujettir à une méditation suivie, ou plutôt à une contemplation véritable. »

Je ne puis transcrire le livre tout entier du R. P. Chocarne, et c'est à l'histoire même de *la vie intime et religieuse* du Père que je renvoie pour une foule de détails édifiants et charmants qui ne peuvent trouver place ici. J'insisterai seulement sur la façon dont le P. Lacordaire comprit et pratiqua l'humilité. « Il n'eut pas, dit le R. P. Chocarne, l'humilité qui fait qu'on se croit le dernier de tous par le talent et le mérite, surtout l'humilité qui le dit à tout propos et à tout venant. Il ne faisait nulle difficulté de s'avouer les dons qu'il avait reçus, et ne croyait pas en être, pour cela, ni meilleur, ni pire. « L'humilité, disait-il, ne consiste pas à se cacher ses « talents et ses vertus, à se croire pire et plus médiocre « qu'on n'est, mais à connaître clairement tout ce qui « nous manque, à ne pas nous élever par ce que nous « avons, attendu que c'est Dieu qui nous l'a donné gratuitement, et que, même avec tous ses dons, nous sommes encore infiniment peu de chose... Il n'y a pas

[1] Le R. P. Chocarne, p. 421.

« incompatibilité entre l'excellence réelle et l'humilité : « au contraire, ce sont deux sœurs qui se recherchent et « s'attirent à l'envi. Dieu, qui est l'excellence même, n'a « point d'orgueil [1]. » Nous ne dirons pas toutefois que la gloire trouva toujours le Père insensible : mais nous dirons qu'il mit sa vertu à ne la rechercher jamais, à ne s'en point laisser éblouir, à s'y montrer toujours supérieur. Il tremblait devant le succès comme devant son principal ennemi. S'il avait dit de lui-même, avant sa conversion : *j'avais aimé la gloire et rien autre chose*, on peut dire qu'après sa conversion, il craignit la gloire et rien autre chose [2]. »

Comme directeur des âmes, le P. Lacordaire évidemment ne pouvait être un homme vulgaire. Ce qui le caractérisait là comme ailleurs, c'était la virilité, c'était le nerf. Je ne sache pas qu'il ait beaucoup lu les livres qui traitent du gouvernement des consciences. Il n'avait point cherché à se composer une méthode comme médecin des âmes. Quand elles s'ouvraient à lui, il se recueillait profondément devant Dieu, et il laissait se répandre les paroles que l'amour de Jésus-Christ mettait sur ses lèvres ou sous sa plume. Rien de banal : tout était marqué de la puissante et simple individualité de celui qui parlait, tout était à l'adresse personnelle de l'âme qu'il s'agissait d'éclairer et de diriger. Tout était mâle. « Le P. Lacordaire était de cette race de chrétiens qui pren-

[1] *Lettres à des jeunes gens*, p. 122.
[2] R. P. CHOCARNE, pp. 429, 434, 440.

nent l'Evangile au pied de la lettre, qui l'apprennent dans l'Évangile même [1]. » La mollesse lui était particulièrement odieuse. La mignardise, comme le *sentimentalisme*, dans les choses de la Religion, lui donnait des nausées. Il voulait une piété solide et forte, exempte de petitesses, prompte au renoncement ; c'était là, pour lui, la pierre de touche d'un retour sincère à Dieu. « Nous avons deux grands vices à combattre et à détruire, écrivait-il, l'orgueil et la volupté ; et deux grandes vertus à acquérir, l'humilité et la pénitence [2]. » Tout était là.

Avec les femmes, il mettait tout de suite la hache à la racine de l'arbre : il combattait la frivolité d'esprit, le manque de sérieux dans la vie, l'ignorance, le désœuvrement, le goût des superfluités. C'est à une femme qu'il écrivait : « Le malheur des gens du monde est de vouloir faire de toute leur vie une distraction, tandis que la récréation ne doit être qu'un moment donné au repos, pour rafraîchir l'esprit et lui donner du nerf. » C'est aussi à une femme qu'il disait cette parole : « Plus j'étudie les gens heureux, plus je suis effrayé de leur incapacité divine..... Les gens qui naissent avec une fortune acquise ont bien plus besoin que les autres du poids de la Religion pour les maintenir dans la dignité et dans la bonté. » Et encore : « Il y a des moments convenus où les chrétiens prennent la foi dans un coin de leur cerveau ; il y en a d'autres où ils la laissent en four-

[1] Le R. P. Chocarne, p. 473.
[2] *Lettres à des jeunes gens*, p. 61.

rière pour rire et s'amuser. Même en riant, le chrétien véritable a sa foi présente, et il est avec Jésus-Christ comme avec une partie de lui-même qui ne le quitte jamais. La pénitence est le grand chemin pour arriver là ; mais les hommes l'aiment encore moins et la comprennent moins que la foi. » L'esprit de mesure toutefois n'abandonnait pas ici le Père. « Prenez garde aux excès, écrivait-il, ne faites rien qui affaiblisse votre santé ni qui surexcite votre imagination. » Mais les défauts de l'âme, observe à ce propos le R. P. Chocarne, ne gagnaient rien à ces ménagements pour le corps, et ce qu'il n'osait par prudence d'un côté, il savait le retrouver de l'autre. C'est ainsi qu'il habituait ses pénitentes aux pratiques les plus humiliantes pour leur amour-propre, leur faisant quelquefois demander pardon à leurs inférieures, lorsqu'elles avaient été injustes à leur égard, et exigeant qu'elles le fissent à genoux, s'il savait que cet abaissement dût être compris des deux parts et reçu avec l'esprit chrétien qui l'inspirait. On ne saurait dire assez, d'ailleurs, à quel point le Père était grave *et imposant par nature* dans ses rapports avec les femmes. A cet égard, il n'a jamais été surpassé, il ne le sera jamais.

Peut-être ne sera-t-on pas fâché de trouver ici quelques mots sur l'une de celles qu'il a honorées de sa correspondance. La comtesse Eudoxie de la Tour du Pin ne s'est jamais mariée : elle portait le titre de Chanoinesse et demeurait à Paris avec sa mère. Ces dames vivaient très-retirées. J'ignore comment l'abbé Lacordaire leur fut présenté : c'était en 1833, comme il venait de

s'échapper de la Chênaie, et plusieurs mois avant qu'il eût été conduit par M. de Montalembert chez madame Swetchine. Il trouva dans la comtesse Eudoxie une remarquable intelligence, un grand cœur, une façon de juger fort indépendante, fort dégagée de l'esprit d'exclusion des légitimistes, et tout cela uni à une profonde piété. Trois années durant, la maison de madame de la Tour du Pin fut pour l'abbé Lacordaire un lieu de consolation, « où il était sûr de rencontrer un moment doux, et d'en sortir plus heureux [1]. » Il perdit la comtesse Eudoxie le 5 mai 1851, et c'est alors qu'il lui rendit ce témoignage que, par l'élévation de son esprit, par la sympathie de cet esprit avec le sien, et par l'admirable dévouement qui la remplissait, elle avait été *l'une des forces de sa vie* [2]. Quelle magnifique oraison funèbre !

C'est toutefois dans la direction des religieux que la bonté du Père éclate davantage : c'est là qu'on sent combien cette âme forte était en même temps une âme tendre. Relisez les fragments cités par le R. P. Chocarne. « Combien je me réjouis de me retrouver avec vous et avec toute notre famille spirituelle ! J'en ai faim et soif. Je voudrais pouvoir ne plus sortir de Chalais. En être éloigné, c'est toujours là mon plus grand sacrifice dans la vie que je mène [3]... Aimons-nous jusqu'à donner notre vie les uns pour les autres, jusqu'à désirer de souffrir la mort et l'ignominie les uns pour les autres. Pour moi, mon plus

[1] *Correspondance La Tour du Pin*, p. 2.
[2] *Ibid.*, p. 6.
[3] Liége, 7 mars 1847.

grand bonheur, après celui de mourir pour Jésus-Christ, serait de mourir pour vous[1] ! »

C'est au R. P. Chocarne qu'il écrivait : « Ce que vous devez avant tout avoir présent à l'esprit, mon bien cher enfant, c'est que votre charge de maître des novices est le principal de votre vie, et que tout le reste, études, prières, prédications, n'est plus qu'un accessoire. Vous devez rapporter toute votre vie à vos enfants spirituels : vous devez méditer pour eux, lire pour eux, préparer des discours pour eux, prier pour eux, châtier votre corps pour eux, corriger vos défauts pour eux, en un mot les avoir présents dans votre âme en tout ce que vous faites, comme la mère a ses enfants dans son cœur à tous les instants du jour. Si votre charge était pour vous l'accessoire de votre vie, vous seriez dans un état permanent de prévarication, et il n'y a aucune peine que vous ne méritassiez pour une aussi cruelle trahison de tous vos devoirs... Vous serez sévère et aimable tout à la fois, sachant châtier avec la verge, et atteindre en même temps jusqu'au plus profond du cœur de vos enfants, de manière qu'ils aiment en vous jusqu'à la correction, ainsi qu'on le voit dans les enfants à l'égard de leurs mères. » On sent qu'en tout ceci le P. Lacordaire se peint lui-même ; le caractère de père ne lui suffit pas, il veut être mère. Il continue : « Vous n'habituerez point vos novices à un visage contraint, à des yeux baissés avec affectation, mais à cette piété naturelle, simple, ouverte, attirante, qui fait le fond de la nature dominicaine et que vous avez

[1] Paris, 11 décembre 1843.

vu reluire partout sur le visage de nos Pères... Quant à toutes les pénitences capables de nuire à la santé, soyez à cet égard d'une grande sobriété. Dispensez aisément du jeûne ; ne laissez pas veiller après matines ceux qui ont besoin de plus de repos. Considérez souvent le visage de vos enfants, afin de voir si quelque chose ne vous décèle pas une santé souffrante ; le corps vous est confié comme l'âme ; il faut les former tous deux sans les briser [1]. »

Mais, outre le soin spirituel de ses religieux, le Père avait reçu de Dieu un apostolat spécial, celui des jeunes gens. C'est parmi eux qu'il eut à diriger un plus grand nombre d'âmes ; il se sentait fait pour ce ministère, il l'aimait. Il y avait été préparé de bonne heure par sa vie de collége, qui est encore aujourd'hui celle du plus grand nombre des enfants de la France, et dont il connaissait à fond les misères et le danger. Dieu, qui sait qu'on ne fait du bien aux âmes que dans la mesure où on les aime [2], lui avait donné pour la jeunesse un vif attrait, une dilatation de cœur toute particulière. Mais les jeunes gens ne s'offrirent à lui qu'à la suite des conférences de Stanislas (1834) et surtout après les premières conférences de Notre-Dame. Dès ce moment, *l'abbé* Lacordaire se montre à nous, comme directeur d'âmes, le même homme qui sera plus tard le *Père* Lacordaire, plus austère que caressant au début de la conversion, ne croyant au repentir qu'autant qu'il s'affirme par des actes et par l'amour de la croix. Nous avons un témoignage du mode de direction qu'il pratiquait dès lors ; c'est une lettre du

[1] Le R. P. Chocarne, pp. 498-501.
[2] Le R. P. Chocarne, p. 467.

commencement de 1837. Toutes les grandes lignes qu'il développera plus tard dans la guérison et la conduite des âmes s'y dessinent déjà.

« Je vous ai traité rudement la première fois, parce qu'il m'a semblé que vous n'étiez pas assez humble, assez enfant, et aussi parce que c'est la meilleure manière de prendre possession d'une âme qui désire vraiment d'être conduite. Vous savez que lorsqu'on se présentait à la porte des anciens monastères pour s'y dévouer à Dieu, on y trouvait assez souvent un accueil propre à rebuter, afin que cette sévérité révélât si l'âme du postulant était déjà humble et capable des vertus dont elle ambitionnait la pratique. Nous aimons trop à être flattés, même par nos amis; je suis donc bien aise que vous m'ayez pardonné la rudesse de mes premières étreintes, et que vous reveniez à moi bon et confiant.

« Je vous envoie le règlement de vie que je vous ai promis...

« Employer un temps notable de la journée au travail sérieux de notre état, et regarder ce travail comme l'accomplissement dans notre personne de cette condamnation prononcée contre notre premier père : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.*

« Quant aux plaisirs de l'intelligence, du cœur et des sens qui nous sont permis, en jouir avec reconnaissance et modération, sachant nous arrêter quelquefois pour nous punir nous-même, sans attendre que la nécessité nous y contraigne.

« Élever de temps en temps notre cœur à Dieu, en

nous rappelant la passion de Notre-Seigneur, pour contre-balancer par les images de sa chair meurtrie et sanglante, l'impression involontaire des objets que nous sommes condamnés à voir.

« S'attacher en pensée à la croix, se livrer en pensée au bourreau. C'est déjà souffrir que d'arrêter sa pensée sur le châtiment et de se l'appliquer par l'intelligence. Les martyrs s'étaient cent fois immolés dans leur cœur avant de l'être en réalité.

« Songer aussi à tant d'esclaves et de pauvres qui ne mangent guère qu'un mauvais pain trempé de leurs larmes et même de leur sang. Choisir quelque pauvre à qui nous fassions régulièrement l'aumône selon notre fortune, et le considérer comme Jésus-Christ lui-même; aller le voir, lui parler, baiser quelquefois ses pieds et ses habits, si nous en avons le courage.

« Tâcher d'être bon, aimable, simple envers tout le monde et ne pas croire que le christianisme consiste dans une vie morose et mélancolique. Saint Paul répète sans cesse aux fidèles : *Réjouissez-vous !* Le chrétien véritable est inondé d'une joie intérieure, au milieu même des tribulations : il porte gaiement sa croix ; il sort content du martyre et des opprobres ; il tend son corps aux coups que la Providence lui envoie, sans que sa sérénité soit altérée ; il transforme en roses les chaînes, la faim, la soif, les haillons, le feu, les verges, le glaive, la mort. Il aime, il est aimé : que faut-il de plus[1] ? »

[1] Rome, 10 et 11 janvier 1837. — Je ne crois pas que ces deux lettres s'adressent à la même personne; mais qu'importe ?

Un monument subsiste de ce qu'était le Père dans ses lettres de direction à des jeunes gens ; c'est l'exquis petit volume dont nous devons la publication à l'abbé Perreyve. Ce livre manquait à la littérature chrétienne. Les lettres spirituelles des Pères de l'Église, celles de Bossuet, celles de Fénelon, ne s'adressent point à des jeunes gens. Ces lettres, d'ailleurs, bien que pleines de vérités qui sont de tous les temps, ont été écrites dans des siècles extrêmement différents du nôtre. Aussi combien ont-elles moins de prise sur les lecteurs de l'âge présent que des pages d'hier, encore chaudes de l'air que nous respirons. Les *Lettres à des jeunes gens* sont jeunes ; ce n'est pas dire assez, elles sont virginales ; elles ont une incomparable fraîcheur d'idées, d'imagination, de langage ; enfin, elles sont essentiellement de ce temps-ci. Rien d'abstrait, rien de spéculatif ; tout y est vivant ; tout y est actuel ; tout y est directement pratique. Ce ne sont que des fragments, mais tout y est touché : la jeunesse, ses passions et ses périls, l'orage des sens, la déception dans l'amour terrestre, la société des femmes et la faiblesse du cœur, le don d'aimer, l'amitié, le choix d'un ami, le détachement (qui n'est pas la désaffection), la mortification, la pénitence, la prière, les lectures de piété, les mauvaises lectures, la persévérance et le relâchement dans les habitudes chrétiennes, la vocation et ses obstacles, la dignité du chrétien, l'honneur dans la pauvreté, les devoirs du citoyen, ceux de l'écrivain, la constance dans les convictions, l'intégrité du caractère, les violences des partis et la paix en Dieu, l'obéissance et la liberté, la soumission à l'Église et au Saint-Siége, la mesure dans le tra-

vail, la tristesse et la mélancolie, l'épreuve et le malheur, l'espérance dans la maladie, la pensée de la mort. Cette publication a fait du bien. Elle en fera longtemps. Où les jeunes gens du dix-neuvième siècle trouveront-ils, comme l'a dit l'abbé Perreyve, un saint qui les ait mieux connus et mieux aimés, un saint qui leur ressemble davantage, et qui leur offre un idéal plus parfait de tout ce qu'ils sont et de tout ce qu'ils aiment?

IV

L'ORATEUR ET L'ÉCRIVAIN

Que dirai-je du prédicateur?

C'est un lieu commun de collége, que la nature fait les poëtes et l'art les orateurs : *nascuntur poetæ, fiunt oratores*. Rien ne s'applique moins à Lacordaire : il naquit orateur comme d'autres naissent poëtes. Dès son premier âge, l'imagination débordait en lui, mais déjà sous la forme oratoire. Sa mère lui avait arrangé, comme on le fait pour les enfants, une petite chapelle : il y prêchait. « Asseyez-vous, Colette, disait-il à sa bonne, le sermon sera long aujourd'hui. » Et il prêchait avec tant de véhémence que Colette effrayée lui criait à mains jointes : « Mais, monsieur Henri, ne vous échauffez donc pas tant, vous allez vous faire mal! — Non, non, répondait-il, il se commet trop

de péchés! La fatigue n'est rien, je veux prêcher toujours[1]! » On se souvient, écrivait Lorain en 1847, de l'avoir vu, à l'âge de huit ans, lire à haute voix aux passants les sermons de Bourdaloue (l'auteur favori de madame Lacordaire), imitant, à une fenêtre qui lui servait de tribune, les gestes et la déclamation des prêtres qu'il avait ouïs prêcher. J'ai dit ce qu'il fut à vingt-trois ans, comme improvisateur, à la Société d'Études de Dijon.

Tout homme a des ancêtres. Lacordaire orateur ne procède pas de Bossuet, qu'on négligeait singulièrement sous l'Empire, mais des deux idoles de notre adolescence, Jean-Jacques Rousseau et M. de Chateaubriand. Rousseau lui donna la note tonique, et M. de Chateaubriand le coloris. Par malheur, ces deux modèles, comme on sait, n'étaient point irréprochables : Rousseau n'a pas échappé à la déclamation, ni M. de Chateaubriand à la recherche. On ne faisait point au lycée de Dijon des études littéraires assez fortes pour préserver entièrement Henri de ce double écueil.

Je suis sincère, on le voit : je ne dissimulerai ni les lacunes de Lacordaire, ni ses défauts ; mais il ne faut pas non plus qu'on les exagère.

Ses lacunes. Quel homme a été complet? Bossuet lui-même, si admirable par l'équilibre des dons suréminents qui étaient en lui, Bossuet a-t-il été un homme complet? Qui peut donc s'étonner qu'Henri Lacordaire ait eu ses lacunes?

Ainsi, je l'accorde, il n'était point assez théologien.

[1] Le R. P. Chocarne, p. 8, d'après le récit de Colette Marquet, femme Crollet, morte en 1862.

Non assurément qu'il ne sentît vivement le prix de la science des choses divines : il n'a pas tenu à lui, dans la force de l'âge, de s'enfermer trois ans à la Minerve pour s'initier à la doctrine de saint Thomas et à la tradition scientifique de son Ordre [1]. Non qu'il ne se fût même, bien avant cette époque, efforcé de compléter ses études sulpiciennes par de vastes lectures théologiques, dans les trente mois qui suivirent son ordination au sacerdoce [2] : mais il manqua de direction, je l'avoue, dans ces lectures, et d'ailleurs le temps lui fit défaut pour faire la synthèse des connaissances qu'il y avait puisées. Ce point concédé, hâtons-nous d'ajouter que Lacordaire était bien plus théologien, après tout, que ses contradicteurs n'ont voulu le reconnaître. A cet égard, les Dominicains d'Italie, qui sont les maîtres de la science sacrée, lui rendent pleine justice. Il a eu là, comme ailleurs, des aperçus de génie. Il existe de lui, par exemple, sur le dogme de l'immaculée conception, une lettre inédite qui fait le plus grand honneur à sa capacité de théologien [3], et ce n'est point, bien s'en faut, l'unique preuve qu'il en ait laissée ; sa conférence sur la Trinité, entre autres, est

[1] V. sa lettre à Mme Swetchine du 4 février 1840.

[2] V. au t. Ier, p. 84 et p. 286. — Il lisait dès lors saint Thomas, dont il a dit excellemment : « C'est un phare, mais ce ne doit pas être une borne. »

[3] Cette lettre, adressée à l'abbé Perreyve, est du 30 décembre 1854. Elle est complétée par une autre lettre au même, du 15 janvier 1855.

Qui ne se rappelle la lettre à la comtesse Edling sur l'unité et l'union (*Correspondance Swetchine*, p. 216) ?

Il y a aussi (*ibid.*, p. 328) des choses fort belles dans une autre lettre du Père sur cette question : En quoi la chute originelle de l'homme a-t-elle modifié pour lui les conditions de la certitude ?

un chef-d'œuvre d'exposition théologique. Enfin, qu'on veuille bien ne pas l'oublier, dans ses plus grandes hardiesses, il ne lui est rien échappé que Rome ait jugé digne de censure. Cela est considérable.

Je ferai un autre aveu. C'est que l'érudition proprement dite n'était pas son fait : l'imagination fait les orateurs, elle ne fait pas les bénédictins. M. de Montalembert a eu raison de le dire : « Pas plus que M. de la Mennais, Lacordaire n'avait *étudié* sérieusement l'histoire, surtout celle du moyen âge [1]. » Mais M. de Montalembert a eu tort d'ajouter : « On eût dit que son érudition se bornait au *De Viris* et à Cornelius Nepos. » C'est beaucoup trop restreindre l'idée qui doit rester du Père. Dans ses Conférences, on doit le comprendre, il n'aborde les faits que par les côtés qui parlent à l'imagination de l'auditeur, et peut-être n'était-il pas assez en garde contre ce que je nommerai la rhétorique de l'Histoire. De là ses évocations si fréquentes des grands noms de l'antiquité classique. Il est resté jusqu'à la fin sous le prestige de ces admirations de son adolescence. « Où est l'âme, demandait-il alors, où est l'âme qui comprendra la mienne ? Et qui ne s'étonnera pas que le seul mot de Grande-Grèce me fasse frémir et pleurer [2] ? » C'était profondément sincère : il sentait ainsi, cela explique tout. Non, il n'avait pas *étudié* l'Histoire ; mais il avait lu

[1] *Le P. Lacordaire,* par M. DE MONTALEMBERT. p. 145.

[2] A Lorain, 18 janvier 1823.

C'est ainsi que Mme de Staël sentait les larmes lui venir aux yeux au seul nom de l'Alhambra, « des orangers du royaume de Grenade et des citronniers des rois maures. »

tous les historiens que lisaient au temps de sa jeunesse les hommes lettrés qui possédaient l'instruction courante, et, par une sorte de divination, il a eu souvent, sur l'Histoire, des aperçus d'une portée vraiment supérieure. Quelques traits de sa *Lettre sur le Saint-Siége* n'eussent pas déparé le *Discours sur l'Histoire universelle*.

Enfin, le dirai-je ? Lacordaire, chose presque incroyable chez un homme doué d'une imagination aussi merveilleuse que la sienne, n'avait point le sentiment des arts du dessin, ni celui de la musique. En littérature même, ainsi que l'a dit M. de Montalembert, son goût manquait, à certains égards, de sûreté comme d'étendue. Tout cela est vrai. Mais il ne faut pas en conclure, comme l'a fait un de ses plus récents et plus brillants panégyristes, que « sa prédication fit retentir dans la chaire un écho du *romantisme* [1]. » Le mot propre a manqué ici à l'écrivain. Le nom de *romantique*, importé en France par madame de Staël, fut donné, vers 1820, à une école littéraire qui procédait d'elle et des frères Schlegel. Cette école tournait systématiquement le dos à notre dix-septième siècle; elle recherchait certains effets exotiques; elle déprimait la scène française et magnifiait les théâtres étrangers. Or Lacordaire était à l'autre pôle. Jamais, je le crois, il n'a lu Shakespeare, ni Schiller, ni Calderon, ni les œuvres de la nouvelle école de littérature. Sous ce rapport, il s'était séparé de ses amis de la *Société d'Études*. Jamais il n'a goûté M. Victor Hugo. Lamar-

[1] *Éloge du P. Lacordaire*, couronné à l'Académie des Jeux floraux, par M. HENRI DELPECH, p. 54.

tine lui-même n'avait trouvé en lui qu'une sympathie pleine de restrictions. Au contraire, M. Delahaye avait fait tout admirer à Henri dans les classiques français, et les tragédies de Voltaire presque à l'égal de celles de Racine. Or, en cela comme en tout, le P. Lacordaire demeura toute sa vie fidèle aux impressions premières de sa jeunesse. Il était donc classique de goût et de théorie[1]. Il lui est arrivé comme à Bossuet de produire de grands effets avec des mots familiers : va-t-on faire de Bossuet un romantique? Cela ne veut pas dire que les saillies des Conférences du P. Lacordaire, comme les bouffées humoristiques de sa conversation, fussent toujours heureuses. Mais du moins n'étaient-elles pas systématiques. Ces saillies jaillissaient un peu au hasard, imprévues de lui comme de tout le monde. « Ceux qui me supposent des desseins cachés sous des expressions singulières, écrivait-il, n'ont pas la plus légère idée de ma nature, qui est toute spontanée et incapable de combiner d'avance de semblables accidents. Une fois le mal fait, si mal il y a, j'y tiens comme à un souvenir, comme à une tache qui rappelle un moment de la vie[2]. » La vérité est qu'il n'en était pas toujours assez blessé ; il sentait moins que d'autres certaines dissonances, qui lui échappaient à son insu ; il a pu lui arriver de manquer accidentellement de goût. Mais il y a loin de là à une bizarrerie délibérée, à la *dogmatisation* du grotesque, par exemple, comme elle est formulée dans la préface de *Cromwell*.

[1] A l'appui de mon témoignage, qu'il me soit permis d'invoquer celui de M. de Montalembert et celui de Lorain, p. 70.

[2] A Mme de Prailly, 28 février 1846.

J'en dis autant de quelques images un peu ambitieuses du Père : le souffle de M. de Chateaubriand a passé par là. Mais en vérité ces taches sont rares chez Lacordaire, et combien l'historien de saint Dominique n'est-il pas plus irréprochable aux yeux du goût que l'auteur des *Natchez !* La recherche était dans M. de Chateaubriand comme une seconde nature ; une fois abandonné à lui-même, une fois privé de cet ami *prompt à le censurer* qui fut son ange gardien littéraire, M. de Fontanes, il est tout à fait dépourvu de simplicité. Lacordaire, au contraire, bien que son imagination si riche se complût dans la splendeur du vrai, Lacordaire était naturellement simple ; seulement, certaines réminiscences du *Génie du Christianisme* le gâtaient de loin en loin.

Ce que je reproche davantage au *Conférencier* de Notre-Dame, c'est son faible pour l'ingénieux. Il se laissait même aller jusqu'au-subtil, et à cet égard madame Swetchine était loin de le retenir. Chose grave dans l'exercice d'un ministère aussi auguste que celui de la chaire sacrée, il n'a pas assez évité de donner à la vérité les apparences du paradoxe. En ce point, le P. Lacordaire ne s'est pas assez défié de l'une de ses qualités dominantes ; il ne s'est pas dit assez que c'est parfois une infirmité que l'esprit. Il a cédé aussi (mais sans en avoir conscience, comme Joseph de Maistre et M. de Bonald) à une pente naturelle des âges de déclin littéraire, où les meilleurs font effort pour paraître neufs, ce qui les entraîne à tenter de rajeunir de vieilles vérités en les présentant sous un jour insolite et imprévu. C'est ainsi qu'il y a trop de métaphysique, et d'une métaphysique arbitraire, dans

la *Législation primitive;* il y en a trop aussi dans le plan et jusque dans les titres des Conférences de Notre-Dame.

Prenons garde toutefois d'abuser de ces critiques. Les lacunes existent, les défauts existent, mais beaucoup moindres, encore une fois, qu'on ne l'a dit. Parce que le P. Lacordaire n'a pu se soustraire, non plus que nous tous, à l'atmosphère littéraire de son siècle, il ne faut pas le réputer incapable des qualités des maîtres, la simplicité et la sobriété. Combien de fois n'est-il pas classique dans la légitime acception du terme! Quoi de plus pur, même littérairement, que *l'Éloge du général Drouot!* Quoi de plus sobre que le récit de la bataille de Muret[1]! Je ne connais personne, a dit M. Lorain, qui sache mieux, quand il le veut, se dépouiller de toute fausse couleur, et j'admire à quel point il sait être simple, non pas de la simplicité propre au dix-septième siècle, mais autant qu'un homme d'esprit puisse rester simple dans ce siècle raffiné. La lyre du Père a toutes les cordes: il a la simplicité, il a l'éclat, il a la flamme, il a le pathétique, il a la grâce. J'ai besoin d'inventer un mot pour exprimer à mon gré ce que j'admire surtout en lui: nul, de notre temps, n'a possédé, à ce point de continuité et de perfection, ce que j'appellerai *la vénusté* du langage. Dans la chaire, il lui arrivait parfois, comme à tous les improvisateurs, d'être inférieur à lui-même, et il le reconnaissait avec une vertu toute chrétienne[2].

[1] *Vie de saint Dominique*, ch. v.

[2] « Nous devons regretter qu'un discours religieux ait été faible ou froid; mais c'est parce qu'il n'a pas produit sur les âmes tout le bien possible, et non parce que le prédicateur aura mérité moins d'applaudissements. Dieu permet ces inégalités de la parole, précisément pour

Mais, si l'orateur était parfois inégal, l'écrivain ne l'est presque jamais. Il a su, par une exception des plus rares, unir en sa personne deux dons qui semblent s'exclure l'un l'autre : il a été ce que n'ont pu être Fox, Mirabeau, Berryer, tout à la fois un orateur incomparable et un très-remarquable écrivain. C'est le témoignage d'un excellent juge [1] que, de tous les improvisateurs connus, il n'y en a pas un dont les discours résistent aussi bien à la lecture que ceux du P. Lacordaire; il n'y en a pas qui aient conservé, dans cette redoutable épreuve, autant de vie, de flamme et de couleur. « Ceux qui l'ont entendu retrouvent aisément, quand ils le lisent, l'attrait invincible qu'ils ont naguère subi. Ceux qui ne pourront que le lire découvriront en lui, malgré tous ses défauts, à côté d'un orateur merveilleux un écrivain d'un ordre supérieur [2]. »

On a dit de lui qu'en écrivant, il reste orateur. Rien de plus exact, et cela est vrai, je crois, de toutes les natures véritablement éloquentes. Le souffle oratoire s'élève inopinément chez Lacordaire en toute occasion, pour peu que le sujet y prête, même dans ses lettres, et c'est là qu'on voit combien l'éloquence lui était naturelle.

humilier ses serviteurs et les punir de cet orgueil qu'il est bien difficile d'éviter dans un ministère éclatant. Il m'arrive presque toujours de mal parler de temps en temps et de mal saisir mon sujet; et, bien qu'il y ait des causes naturelles de ces affaiblissements de l'esprit, tels que la lassitude, la tristesse, le défaut de travail, la disposition atmosphérique, cependant j'y reconnais volontiers la main de Dieu, qui se retire pour nous montrer le peu que nous sommes. Il faut alors se rejeter en Dieu pour puiser en Lui la force si difficile de l'immolation, et attendre en paix l'occasion de mieux faire. » — A Mme de Prailly, 24 novembre 1847.

[1] M. de Montalembert.

[2] M. de Montalembert, *Le R. P. Lacordaire*, p. 143.

Madame Swetchine disait de lui : « On ne le connaîtra « bien que par ses lettres. » Elle entendait cela de son caractère. C'est tout aussi vrai de son talent d'écrivain. C'est dans ses lettres qu'on voit combien la simplicité était en lui *l'homme même*, pour rappeler le mot de Buffon sur le style. Il est bien autrement simple que Cicéron, et cette simplicité est d'un charme incomparable, car, tout simple qu'il est, la vénusté qui le caractérise ne l'abandonne jamais. Mais, au moment où l'on s'y attend le moins, une vérité d'un ordre élevé se présente à lui : à l'instant il est ému, l'éclair luit et l'éloquence éclate.

C'est qu'avant tout, par-dessus tout, Lacordaire est spontané. L'art n'est pas absent; mais l'art même, chez lui, était presque entièrement spontané : il était né artiste en art oratoire, à ce point que, bien qu'il ne parlât assurément pas sans préparation, il n'a jamais eu la conscience complète de ses procédés de mise en œuvre, tant ils étaient soudains le plus souvent, et peu calculés. Aussi ne dites pas *qu'il se plie aux idées de son temps*. Il ne s'y plie point, il les a; il en est plein : s'il les exprime éloquemment, ce n'est pas flatterie (rien ne répugnerait plus à sa droiture), c'est émotion, c'est l'effusion d'une conviction propre ou d'une sympathie profondément ressentie. C'est même là ce qui a donné à son éloquence quelque chose de trop relatif, de trop *actuel*, quelque chose qui, pour avoir été, comme l'a si bien remarqué M. Lorain, trop de ce temps-ci, risque d'avoir moins de prise sur la postérité.

Mais c'est par là précisément aussi qu'il a fait école. Dans l'ancienne prédication, rien d'actuel, rien de rela-

tif : elle s'appliquait (je ne l'en reprends pas, à Dieu ne plaise !) à développer des vérités absolues, à les développer uniquement sous leur aspect le plus général, j'ai presque dit le plus universel ; elle habitait une région supérieure ; elle s'adressait à un auditoire abstrait, qu'on me passe le terme, à un auditoire de tous les temps et de tous les lieux. Lacordaire, au contraire, n'a eu jamais en vue que son auditoire français du milieu de ce siècle. Toujours il s'est attaché à présenter la vérité sans atténuation (il le croyait du moins), mais sous l'aspect le plus propre à lui concilier la France contemporaine, la France que la Révolution et les écoles publiques nous ont faite. Sans cesse il se représentait ce qu'il avait été lui-même à vingt ans, et plein d'une compassion ardente pour cette situation, qui avait été la sienne, il se demandait ce qu'un prédicateur aurait dû lui dire alors pour se faire écouter de lui et pour le ramener à Dieu. C'est ainsi que ses discours sont d'une vérité purement relative, qu'ils sont plus individuels, moins impassibles que ne l'avait été avant lui la parole sacrée. Il se sentait, nous le sentions un de nous, et c'est par là surtout qu'il avait prise sur nous. Chacun, en l'écoutant, était tenté de se dire : *lui aussi, il a donc connu cela*[1] ? Là était l'un des grands secrets de sa puissance. Rien assurément ne s'éloignait davantage de l'ancienne prédication, si souverainement impersonnelle. Mais rien ne contribuait plus à ouvrir, à gagner les cœurs ; rien ne donnait plus de vie à la parole du Père. La vie, voilà

[1] M. Delpech.

ce qui personnifie la prédication lacordairienne. C'est par là que le Père a renouvelé le ministère de la parole évangélique. Elle était inanimée ; il l'a rendue vivante. Toute sa rénovation de la chaire sacrée est dans ce peu de mots. Avant lui, il n'y avait plus, depuis plus d'un siècle, que des pastiches plus ou moins heureux de Massillon : même coupe de phrases, même symétrie dans la période oratoire, même cadence dans les mots, au milieu d'une certaine abondance de lieux communs, mais aussi d'une grande disette de pensées et d'une inanité théologique encore plus grande. Tous les sermons se coulaient dans le moule reçu. Ce moule banal s'imposait à tous. La forme était la grande affaire du prédicateur : quand il avait fait une phrase bien tournée, il cherchait ce qu'il mettrait dedans. Voilà la prédication monotone et vide que j'ai entendue partout dans ma jeunesse. Il y avait encore des hommes d'un vrai talent, le P. de Maccarthy, entre autres ; mais l'originalité faisait défaut. Eh bien! il fallait sortir du convenu. Le moule était usé ; il fallait qu'il fût brisé : il le fut. Lacordaire vint, et avec lui la spontanéité, l'individualité, l'actualité (je demande pardon de ces barbarismes). Avec lui, encore une fois, parut la vie : ce mot dit tout. Elle ne s'est point retirée depuis. Il y a une école de prédication qui procède de lui : c'est l'école dominicaine. Cette école a ses côtés défectueux, elle est trop spéculative ; mais elle garde le manteau d'Élie. Qu'elle reste fidèle à l'exemple qui lui a été donné : que, sans s'écarter de la vérité du dogme, qui est éternelle et par conséquent absolue, elle s'inspire incessamment des besoins présents des âmes, et elle

conservera le don par excellence, le don de la parole vivante, la seule qui communique la vie.

Que l'on me comprenne bien : je n'entends pas rabaisser la grande prédication du dix-septième siècle, manifestement supérieure à la nôtre ; je ne parle que de celle qui a suivi. Je ne prétends point qu'un Bossuet, s'il nous eût été donné, n'eût pu renouveler de nos jours l'éloquence de la chaire, sans la rendre aussi individuelle, aussi relative, aussi personnelle que l'a fait Lacordaire. Je n'écris pas un cours de littérature, j'écris l'histoire ; je dis ce qui est, et, quand je le puis, le pourquoi de ce qui est. Comme historien, donc, j'affirme que l'éloquence de Lacordaire est une date, et qu'en lui et par lui a commencé une prédication véritablement neuve, sans pour cela être nouvelle : c'est la prédication qui a saint Thomas pour docteur et les *Conférences de Notre-Dame* pour modèle. Oui, l'éloquence de Lacordaire est une date, et la preuve, c'est que son action s'est étendue sur plus d'un orateur sacré élevé à une tout autre école, sur le P. de Ravignan, par exemple. Certes le P. de Ravignan ne procède pas originairement de Lacordaire, il procède en droite ligne de Bourdaloue et des souvenirs du parquet de Paris. Mais comment n'aurait-il pas tenu compte des conférences de 1835 et de 1836, de cette prédication si neuve et si jeune qui avait, comme par enchantement, peuplé d'une foule compacte et émue le vaste désert des nefs de Notre-Dame ? Qui peut nier qu'il n'ait cherché, lui aussi, à rajeunir avec tempérance, dans la mesure des dons qui étaient en lui, des thèses d'une vérité trop ancienne et trop connue ? « Un peu

d'imitation d'une manière qui ne serait pas naturellement la sienne, se fait sentir, écrivait madame Swetchine le 18 avril 1837, et l'on cesse d'être maître là où l'on imite. Mais c'est là un bien touchant témoignage de son zèle pour la vérité, qui lui fait prendre tous les moyens qu'il croit efficaces et puissants, dussent-ils contraindre sa nature et moins flatter son amour-propre. » Aussi eut-il la gloire de conserver un auditoire en succédant à Lacordaire. Cet auditoire n'était pas absolument le même que celui de 1835 et de 1836. Il était moins nombreux. Beaucoup des admirateurs de l'abbé Lacordaire lui firent défaut; beaucoup aussi lui restèrent, et il en eut d'autres, que la prédication nouvelle inquiétait et irritait, mais que rassurait la sienne. Il plaisait par la belle ordonnance de ses discours, par l'ascendant même des idées qu'il exposait, dans une langue riche et nouvelle. Ses mouvements étaient libres et vrais; il avait, lui aussi, une noblesse naturelle incomparable, bien que différente de celle de notre ami. Il se plaçait à une grande hauteur, à celle d'où descend l'autorité. Enfin la sainteté rayonnait de son beau visage, et les âmes, a dit Lacordaire, allaient à lui par une pente naturelle ; il les aimait et elles l'aimaient. Voilà comment il a réussi à instituer une œuvre que nul avant lui n'avait osé tenter, la communion générale de Notre-Dame. Ce sera sa couronne dans l'éternité.

Mais combien Lacordaire orateur était plus original et plus puissant ! Il était orateur de la tête aux pieds. Jamais la chaire n'a connu un visage plus jeune, plus illuminé par le rayon intérieur. Je vois encore cette figure ovale, légèrement allongée, s'élargissant vers les tempes,

ce front élevé, saillant et débordant les yeux. Ce n'était pas seulement le visage et le geste qui parlaient en lui : il marchait dans sa chaire, il se transportait d'un côté de la tribune à l'autre avec une lenteur cadencée qui marquait l'entière participation de toute sa personne à l'action oratoire. En de certains moments, l'attitude inférieure du corps précédait et faisait pressentir avec une aisance infinie ce qu'allaient dire la tête et les bras. La taille svelte du Père, si heureusement proportionnée avant qu'un embonpoint maladif la dénaturât, revêtait alors une majesté, une grandeur indicible. Sa stature un peu grêle était oubliée ; l'auréole du génie enveloppait l'orateur ; il était littéralement transfiguré. L'éclat du visage, la beauté du regard, l'autorité du geste, la passion du drame, la magnificence de l'expression, tout se réunissait en un ensemble aussi harmonieux que puissant et produisait une vraie fascination, dont l'auditoire haletant se faisait le complice. L'œil, d'une limpidité si éblouissante, prenait parfois une expression terrible et la bouche alors était superbement dédaigneuse. Mais on ne dira jamais assez combien tout cela était naturel et combien ce naturel dissimulait ce qu'il y a parfois de trop *lustré* peut-être dans les *Conférences* imprimées.

Nul n'a mieux compris Lacordaire orateur que M. Delpech. Il ne lui demande pas d'être Bourdaloue ou Bossuet. Il a bien su voir que le Conférencier de Notre-Dame n'avait pas affaire, comme les orateurs du grand siècle, à une société née dans la foi. En 1835, le doute était dans l'air. « C'était un courant établi qu'il fallait dériver. Le premier soin devait donc être de pénétrer dans ces

eaux, si mêlées qu'elles fussent, pour en déplacer le lit et la pente avant de songer à les épurer[1]. » La France d'alors était affolée de politique : quoi d'étonnant que, voulant, comme M. de Chateaubriand, la ramener au Christianisme par l'admiration des choses chrétiennes, le missionnaire des temps nouveaux, converti lui-même par l'évidence du bien qu'a fait la Religion aux sociétés humaines, se soit attaché d'abord à mettre en lumière ce côté de sa préparation évangélique? Il ne s'en est pas tenu du reste à ces combats d'avant-garde; il en est venu au centre du dogme, au péché originel, à la rédemption, à Jésus-Christ, et c'est là peut-être ce qu'il a produit de plus achevé.

Faut-il revenir sur le succès de ces Conférences? « Lues, dit M. Delpech, elles attirent; entendues, elles subjuguaient : à la sympathie, l'action oratoire ajoutait l'autorité. Dans la perspective de la chaire, l'ensemble dominateur de la personne de l'orateur l'emportait sur tout le reste. De ses traits délicats on ne voyait que les grandes lignes, accentuées et sévères. L'éclair de son regard, trop pénétrant ailleurs, était là dans la note juste. Sous les plis du manteau, ses formes élancées offraient plus de plénitude et de force. Il paraissait plus grand que nature. La première impression qu'il produisait était celle de la surprise mêlée d'attrait que suggère un être étrange et fort. Tout perpétuait cette impression, geste, intonation, débit, attitude générale.

« Le geste était à la fois instinctif et réfléchi. Sobre au début, lent, contenu, accentué, il s'élargissait avec le

[1] Delpech, p. 52.

sujet. Tout à coup les bras s'ouvraient en croix, ou bien ils décrivaient une vaste courbe. Une émotion sincère, profonde, inspirait, soutenait, expliquait l'effet de la ligne. Le geste avait une valeur morale. L'âme et le corps agissaient de concert. Aux instants pathétiques les mains s'agitaient par des frémissements incertains et semblaient secouer sur l'auditoire la flamme d'une torche. Je ne sais quel rayonnement partait alors de cette main, se croisait avec l'éclair du regard et traçait autour de la tête comme une auréole prophétique [1].

« La voix de Lacordaire n'avait pas ces vibrations délicates et veloutées dont le charme enveloppe une petite enceinte et se perd dans une grande. Claire, incisive, susceptible de force et de passion, cette voix s'échauffait par degrés, devenait frémissante, grandissait, remuait, entraînait, trouvant aux instants douloureux des vibrations poignantes comme un gémissement et un sanglot. Les défectuosités du timbre étaient promptement effacées par la puissance et la vérité du débit. Martelée au début, la parole grandissait avec l'émotion, se précipitait, et, arrivée au comble, s'abaissait parfois d'une façon subite comme si elle eût disparu dans un gouffre. L'articulation des derniers mots était alors si frémissante et si rapide, qu'elle en devenait presque insaisissable. On aurait dit que la parole, insuffisante à suivre le vol de la pensée, se laissait emporter par elle, effleurant à peine les lèvres.

[1] Quelquefois il se ramassait en quelque sorte dans sa chaire pour se relever en étendant les deux bras. Le plus souvent il étendait le seul bras droit horizontalement à la hauteur de la bouche. Ce geste, d'une beauté sculpturale, était d'une autorité incomparable.

« Telle fut cette action, mélangée de calcul et d'inspiration soudaine, mais toujours profondément sincère. Tout n'était pas naïf, involontaire dans ces mouvements, mais tout était naturel. Ce n'était pas une parole apprise, c'était une âme. Cette âme, pour parler son langage, *rompait les digues de la chair et se jetait à corps perdu dans l'âme d'autrui*[1]. »

V

Certes cela est digne d'admiration à jamais. Et pourtant ce n'est pas là, si je l'ose dire, le grand côté du P. Lacordaire. Oui, il fut éloquent entre les plus éloquents ; oui, par une exception rare entre toutes, il fut un orateur inimitable et tout à la fois un admirable écrivain. Oui, il a laissé mieux encore que le souvenir d'une grande parole évanouie : il a laissé une œuvre qui lui survit, celle des conférences de Notre-Dame de Paris, et il a créé deux grandes institutions catholiques, la Province dominicaine de France et le Tiers-Ordre enseignant de Saint-Dominique. Il a été ainsi plus qu'un orateur, plus qu'un écrivain : il a été un fondateur, et ce sera sa gloire à toujours. Mais une chose l'honore peut-être davantage ; une chose suffirait à sa mémoire quand bien même les œuvres de son zèle auraient péri, c'est son caractère, — si grand quand on le considère, encore plus grand quand

[1] Delpech, pp. 51, 52, 61, 62, 64 et 65.

on le compare. — « Nous avions un roi, disait à ses obsèques une femme du peuple ; nous l'avons perdu ! » Oui, nous l'avons perdu, mais il nous laisse un exemple immortel : l'exemple d'une grandeur et d'une virginité d'âme immaculée, dans un temps qui restera fameux par l'abaissement des caractères ; l'exemple d'un homme supérieur par l'esprit, plus supérieur par l'âme, l'exemple d'un homme d'honneur fidèle à Dieu, à l'Église, à son pays, à lui-même, jusqu'à la dernière heure ; l'exemple, en un mot, d'une sainte vie et d'une grande mort.

J'ai fini.

Je remercie Dieu d'avoir assez vécu pour qu'il m'ait été donné de rendre ce témoignage au P. Lacordaire. « N'y eût-il eu entre nous que l'éclat de son dévouement à la cause de Dieu, c'en serait assez pour que je fusse porté vers sa gloire, sans autre ambition, en la célébrant, que le plaisir de ma conscience [1]. »

Me pardonnera-t-on de dire un mot de moi ? J'ai renoncé, avant le temps, à la vie publique pour écrire le livre qu'on va lire. Je l'ai écrit dans la retraite, à un âge où l'on n'attend plus rien des hommes, mais où l'on pense beaucoup aux jugements de Dieu.

J'ai vu de fort près les hommes et les choses dont je parle dans ce livre : j'ai tâché de les juger avec un esprit libre de toute prévention, exempt de toute complaisance.

[1] LACORDAIRE, *Frédéric Ozanam*, p. 6.

J'ai aimé et admiré Lacordaire ; je ne l'ai jamais flatté. Il n'était pas mon frère de lait. J'étais un vieux chrétien et lui un converti. Sa famille et la mienne, en ce qui touche la Révolution française, n'étaient point dans le même courant d'idées. Il me semble donc qu'à aucun égard je ne devrais être suspect. Magistrat, d'ailleurs, durant quarante ans, j'ai dû prendre l'habitude de l'impartialité, et je me crois quelque droit de dire avec Robertson : Quand j'écris l'histoire, je me recueille comme un témoin qui va déposer en justice.

J'ai eu sans cesse présentes à l'esprit ces paroles de mon ami :

« L'Histoire doit-elle cacher les fautes des hommes et « des Ordres ? Ce n'est pas ainsi que Baronius a com- « pris son devoir d'historien de l'Église ; ce n'est pas « ainsi que les Saints avaient coutume de s'exprimer « sur les scandales de leur temps. *La vérité*, pourvu « qu'elle soit dite avec mesure, *est le bien premier des « hommes*. La taire, surtout dans l'Histoire, est une « lâcheté indigne d'un chrétien. Mais la faiblesse est le « mal d'aujourd'hui, et on la cache sous le voile du « respect pour les choses saintes. Ce déguisement ne « sert à rien devant Dieu ni devant les hommes. Dieu, « qui a donné à son Église le privilége de l'infaillibi- « lité, n'a voulu concéder à aucun des membres de « cette Église le privilége de l'impeccabilité. Saint « Pierre a été un pécheur et un renégat, et Dieu a « tenu à ce que cela fût dit dans l'Évangile[1]. »

[1] Lettre à l'abbé Perreyve, 2 avril 1855.

J'ai fini. Mais, avant de prendre congé du lecteur, je voudrais lui laisser un dernier enseignement, et cet enseignement, — plus actuel que je ne saurais le dire, — je l'emprunte encore au P. Lacordaire. N'est-ce pas lui qui, au mois de mars 1858, au moment où la tombe du P. de Ravignan se fermait, adressait aux catholiques, endormis alors dans une si universelle et si décevante sécurité, cet avertissement prophétique ?

« Maintenant, où sommes-nous et qu'arrivera-t-il ?

« Il n'y a pas dans l'Église une seule époque où elle n'ait eu des adversaires proportionnés à la puissance dont elle avait fait preuve. C'est la loi de son existence. Au lieu que l'univers marche sous des lois qui ne rencontrent pas de résistance, l'humanité n'obéit aux siennes que par des efforts constants, et, dès qu'elle cesse de lutter, elle cesse d'avancer dans sa route et dans son destin. Il en est de même de l'Église. Nous devons donc être sûrs que, même à part nos fautes, le péril présent de l'Église est grand.

« L'œuvre du dix-huitième siècle ne suffit plus à nos ennemis. Le dix-huitième siècle comptait sur la raison et sur l'amélioration de la société humaine par la raison. Cette espérance est brisée. Le champ des révolutions s'est ouvert, et le monde est impuissant à le fermer. Cette vue rapproche de nous tous ceux qui tiennent à l'idée de l'ordre sous la forme chrétienne de la propriété, de la famille et de la liberté civile : c'est là notre force et aussi notre honneur. *Mais il en est pour qui cet ordre*, loin d'être le but, *est l'obstacle*, et qui, par conséquent, y puisent l'aliment d'une passion contre le Christianisme,

passion gigantesque, qui ne peut plus se prendre aux illusions du dix-huitième siècle, et qui doit appeler à son secours de plus héroïques négations.

« Ces négations, nous les avons devant nous. Elles se feront place d'un bout de l'Europe à l'autre, et, la France étant le siége le plus libre aujourd'hui du Christianisme, le plus fort par les expériences acquises et par les établissements fondés, le plus fort aussi par les armes que la Révolution lui a fournies dans ce qu'elle a eu de juste et de sensé, *nous devons nous attendre à subir les assauts d'une erreur plus vaste qu'elle ne s'est encore montrée*, plus ennemie de la nature et de la raison, *plus résolue enfin de donner à notre foi le coup suprême du désespoir*[1].

« Heureux serons-nous si Dieu, qui nous fit les grands hommes de notre enfance[2], et qui, à notre âge viril, nous envoya des hommes tels que Frédéric Ozanam et le P. de Ravignan, ouvre encore pour nous le trésor des intelligences réservées aux jours de résurrection, et nous permet d'entendre de nouveau des voix éloquentes, sur des lèvres aimées! Heureux surtout, s'il nous communique un esprit digne de nos malheurs et digne des tombes qu'il nous donne à garder[3]! »

[1] Ne semble-t-il pas que ceci ait été écrit à la veille des élections de Paris, au mois de mars 1869?

[2] MM. de Chateaubriand, de Bonald, de Maistre.

[3] Lacordaire, *Correspondant* du 25 mars 1858.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER

PIÈCES JUSTIFICATIVES

XXII

Page 143

« *A Messieurs les Rédacteurs-Fondateurs de l'*Ère nouvelle.

« Paris, 26 mai 1848.

« Messieurs et très-chers collaborateurs,

« J'ai résumé dans mon esprit ce qui s'est passé hier soir entre nous, et j'ai pris la seule résolution qui soit désormais possible pour moi.

« Vous avez vu, Messieurs, tout ce que j'ai fait pour donner à notre œuvre une assiette définitive. Vous m'avez dit que cette œuvre reposait en très-grande partie sur moi, que je devais en avoir la propriété unique et la direction absolue, que la division de la propriété et de la direction était une combinaison impraticable. Malgré la grandeur du fardeau, j'ai accepté et j'ai préparé un article par lequel je me donnais au journal autant qu'il était possible de se donner ; mais, en même temps, je traçais à grands traits l'esprit dans lequel je pensais qu'il devait être dirigé. Cet article a été lu hier matin ; vous l'avez approuvé, il a été porté à l'imprimerie, tout était conclu, les choses en étaient là à midi. Voyons ce qu'elles sont devenues à neuf heures du soir.

« A neuf heures du soir, tous les membres fondateurs, sauf M. de Coux, ont déclaré mon article *insuffisant*.

« Il est manifeste, par conséquent, d'une part, que ma direction n'est pas unanimement acceptée, et d'autre part que l'expression de mon esprit est regardée presque unanimement comme *insuffisante*. Est-il possible, en présence de ce double résultat, que j'accepte la responsabilité matérielle et morale d'une œuvre qui m'échappe en deux manières ? Quoi ! tout pèserait sur moi et je ne serais pas directeur ! ou bien, je serais directeur, mais avec un esprit qui n'exprimerait pas suffisamment celui de tous ! En me résignant à une pareille situation, je ne ferais pas seulement un sacrifice, mais un acte d'imprudence inqualifiable. D'un autre côté il est constant que les choses ne sauraient rester dans l'état où elles sont, et qu'aucun autre arrangement n'a été reconnu praticable en dehors de la propriété unique et de la direction absolue, reposant toutes les deux sur ma tête. Il ne me reste donc qu'un parti, celui de me retirer, et je me retire, quoique avec un profond regret de me séparer d'une œuvre à laquelle j'attachais tant de prix, et d'hommes auxquels je tenais par des liens d'estime et d'attachement si profonds.

« J'ai chargé M. Cartier, l'un de nos collaborateurs, de ma procuration pour tout ce qui regardera le transfert de la propriété. Deux partis sont à prendre : ou continuer le journal avec un nouveau propriétaire, ou faire servir le journal par une autre feuille. Les deux arrangements sont faciles. J'autorise M. Cartier à faire tout ce qu'il jugera le plus opportun, de concert avec vous. Si vous souhaitez connaître mon avis, le voici : Je crois que le journal peut vivre avec un nouveau propriétaire, qu'il importe de le conserver, et qu'on ne doit recourir à sa dissolution qu'à la dernière extrémité. C'était l'opinion de M. l'abbé Maret et je m'y range pleinement, mais en laissant M. Cartier libre de faire avec vous ce qu'il estimera le meilleur.

« Veuillez agréer, Messieurs et très-chers collaborateurs, les regrets douloureux que j'éprouve d'une séparation à laquelle j'étais loin de m'attendre, et que jusqu'au dernier moment j'ai voulu éviter par tous les sacrifices compatibles avec la prudence. Vous en avez tous été témoins ; vous avez vu quelle part j'acceptais dans les charges, vous jugerez, dans votre conscience et dans votre honneur, si vous devez m'accuser de n'avoir pas été plus loin.

« Je suis, avec une haute estime, une sincère affection et un éternel souvenir, Messieurs, votre très-humble et très-dévoué serviteur,

« Fr. Henri-Dominique Lacordaire,
« *des Frères Prêcheurs.* »

Cette lettre est décisive. Elle atteste nettement que tous les fondateurs de l'*Ère*, sauf M. de Coux, trouvaient le Père insuffisamment républicain. Ils laissèrent passer son article, parce que le Père en fit, comme on vient de le voir, une question de cabinet. Mais ils persévérèrent dons leurs illusions sur le présent et sur l'avenir de la forme républicaine en France. Lacordaire, de son côté, ne fit que s'affermir dans sa préférence pour la monarchie contrôlée par les conseils publics de la nation. Il ne voulut pas rompre, mais il se retira définitivement un peu plus tard, et il ne cessa de protester, dans sa correspondance de chaque jour comme il l'a fait dans son écrit suprême. Voilà la vérité.

XXIII

Page 220

« *Lettre de M. l'abbé de Salinis à l'archevêque de Bordeaux.*

« Monseigneur,

« Vous avez voulu que mon nom fût proposé aux électeurs du département de la Gironde.

« J'ai senti vivement tout ce que cette pensée avait d'honorable pour moi. J'y ai, cependant, résisté jusqu'au moment où j'ai pu craindre de reculer devant un devoir.

« Vous désirez que j'explique comment je comprendrais le mandat qui me serait confié,

« Surtout en ce qui touche les intérêts dont auront été spécialement préoccupés les électeurs qui porteraient sur moi leurs suffrages.

« Je vais le faire avec toute la loyauté, toute la franchise que le pays a le droit d'attendre dans ce moment de tous les hommes à qui pourrait être déléguée la mission de constituer notre avenir.

« Cette mission n'a rien qui puisse effrayer plus particulièrement la conscience d'un prêtre.

« Le monde politique, après la révolution qui l'a remué jusque dans ses profondeurs, est comme une terre neuve, que nous pouvons aborder, ce me semble, avec plus de confiance.

« Quelques heures ont emporté les derniers débris d'un passé de quatorze siècles.

« Deux seules choses sont restées debout :

« La France qui ne périra pas,

« L'Église qui ne peut pas périr.

« La France et l'Église, placées l'une vis-à-vis de l'autre dans une position toute nouvelle et singulièrement remarquable! Rien de plus simple, désormais, que leurs rapports, déterminés tous par des intérêts communs plus évidents que le jour.

« Qu'est-ce qui émeut la France dans ce moment?

« Trois mots, qui contiennent toute la pensée du monde nouveau dont elle est en travail : *Liberté, Égalité, Fraternité!*

« Ces trois mots, l'Église les apporta du ciel, il y a dix-huit cents ans ; elle les inscrivit sur le seuil du nouvel avenir qu'elle ouvrait à l'humanité.

« Le monde romain fut sapé dans sa base païenne, l'égoïsme, la division, l'esclavage.

« De là les oppositions prodigieuses que rencontra l'Église naissante;

« De là les résistances au milieu desquelles s'est accompli lentement, d'âge en âge, l'affranchissement progressif de l'humanité.

« Ce travail du Christianisme, cette œuvre merveilleuse de Dieu et des hommes qui remplit les temps modernes, le monde semble être impatient aujourd'hui d'y mettre la dernière main.

« L'humanité tressaille, pour ainsi dire, sous le souffle de l'esprit chrétien, qui descend de plus en plus vers elle des hauteurs de l'ordre surnaturel.

« Les instincts, les espérances des peuples cherchent leur expression dans la langue de l'Évangile. L'Église et la France, en qui vit et se meut l'humanité, se disent, se répondent les mêmes mots : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*.

« La terre accepte le programme du ciel.

« Que l'Église et que la société politique s'efforcent de réaliser désormais, chacune dans l'ordre où s'exerce leur diverse action, tout ce que ce programme renferme,

« Et, au lieu des contradictions du passé, qui ne voit un accord admirable : deux œuvres distinctes, mais qui s'aideront l'une l'autre?

« Qui ne comprend, en effet, que plus l'Église développera, par son enseignement, les notions divines de liberté, d'égalité, de fraternité, dont elle a doté la raison et la conscience humaine,

et plus il deviendra facile de les réaliser dans les institutions sociales;

« Et que, d'un autre côté, à mesure que les institutions publiques reproduiraient plus fidèlement la pensée du Christianisme, les peuples deviendraient de plus en plus chrétiens.

« L'harmonie est une conséquence si logique de cette nouvelle situation, elle sort si naturellement du fond des choses, qu'elle ne pourrait être brisée que par les passions les plus inintelligentes, ou compromise que par les plus déplorables malentendus.

« La voix des passions, si elle parvenait à se faire entendre dans l'Assemblée nationale, y serait étouffée par les nobles instincts, par la raison souveraine du pays.

« C'est pour prévenir les malentendus que la présence de quelques prêtres est surtout désirable.

« Leur mission sera nettement dessinée, facile, ce me semble.

« Ils devront faire comprendre que, déliés, comme tous les citoyens, par des événements où l'action de Dieu est visible, de tous nos engagements envers le passé, nous n'avons aucune raison particulière de vouloir faire revivre ce qui n'est plus.

« Ce n'est pas nous, sans doute, qui insulterons les ruines qui nous entourent. Pour les respecter, il nous suffit d'y retrouver le vestige de la main de Dieu et de la main de nos pères. Si ce qu'elles nous rappellent fut imparfait, n'accusons ni nos pères ni Dieu. Ne voyons que le plan providentiel qui a soumis la vie de l'humanité, comme la vie de l'homme, à une loi de progrès et de développement.

« Mais que regretterions-nous de ce monde, qui n'appartient plus qu'à l'histoire? Les priviléges qui furent accordés à l'Église et dont l'Église peut se passer, l'histoire dira qu'elle les acheta souvent bien chèrement au prix d'une dépendance qui entravait plus ou moins sa divine action.

« Ce que l'on nous promet aujourd'hui VAUT MIEUX. *La Liberté dans le droit commun, c'est ce qui sied à l'Église.*

« Plus rien d'exceptionnel.

« On ne verra pas une exception dans le modique traitement accordé aux ministres de l'Église, et que reçoivent les ministres de tous les cultes existants dans le pays;

« D'autant que, pour le clergé catholique, comme pour les pasteurs de quelques-unes des confessions protestantes, ce n'est pas là un salaire, mais une dette. C'est une lettre de change sur l'avenir, que la nation, en 89, mit dans la main de l'Église, pour lui

assurer du pain, au moment où elle lui retira toutes les richesses dont l'avait dotée la munificence de nos aïeux.

« Ce n'est pas l'honneur seulement, c'est l'humanité qui défend de forfaire à cet engagement. Qui déshériteriez-vous des consolations de la vie future? Les hommes à qui les souffrances de la vie présente les rendent plus nécessaires ; l'habitant des plus pauvres campagnes, des hameaux les plus abandonnés. Sauvage économie qui aboutirait à montrer en France, au centre de la civilisation chrétienne, ce que le voyageur, au dire de Cicéron, ne rencontra jamais dans la barbarie des anciens temps, des populations sans prêtres, sans autel, et bientôt, n'en doutez pas, sans morale et sans Dieu !

« Cette question, sur laquelle nulle hésitation n'est possible, une fois écartée, on n'aperçoit aucune difficulté sérieuse, tant les intérêts de l'Église sont les intérêts les plus évidents du pays.

« Que demande l'Église? Rien que ce qui a été promis à tous.

« C'est le droit de tous qu'elle défendra en défendant ses droits.

« Le premier de ces droits, qui constitue l'essence même du Catholicisme, c'est son indépendance à l'égard de tout pouvoir humain.

« Ce droit, Dieu l'écrivit avec le sang des martyrs sur la base même du monde chrétien. Vous l'écrirez sur la base du monde que vous allez élever.

« LIBERTÉ DE CONSCIENCE, *ce cri de l'Église naissante est devenu le cri de l'humanité.*

« Cette liberté, l'Église ne la réclame que dans les termes où elle est posée à l'heure qu'il est dans la raison humaine, et où elle sera formulée nécessairement dans vos lois :

« C'est-à-dire *une liberté* ÉGALE *pour* TOUS; *rien de particulier pour nous,* rien d'exceptionnel contre nous.

« Si donc ces utopies unitaires que rêvent certaines écoles de philosophie, si les traditions de la jurisprudence païenne, qui préoccupent encore un petit nombre d'esprits, venaient à menacer l'Église, il doit être compris qu'en défendant son indépendance, elle défendrait la cause même de l'humanité.

« La liberté de conscience serait un vain mot, un mensonge qui déshonorerait la constitution du pays, une hypocrisie indigne de la nation la plus noble du monde, si toutes les conséquences légitimes de ce principe n'étaient pas réalisées dans les lois.

« Ces conséquences, évidentes pour tous les hommes dont la

logique n'est pas devenue l'esclave de leurs passions ou de leurs préjugés,

« C'est : *le libre exercice de* TOUS *les cultes*, forme extérieure de la foi, expansion sociale de la pensée religieuse, si j'ose ainsi parler, *développement naturel*, par conséquent, *de la liberté de conscience ;*

« La liberté d'association, sans laquelle toute liberté est désarmée contre les entreprises du despotisme, et que vous ne pouvez limiter aujourd'hui, sous aucun prétexte, dans l'ordre religieux, sans qu'elle ne soit enchaînée demain, au même titre, dans l'ordre politique ;

« La liberté d'éducation, droit inaliénable de la famille, qui ne peut être violé sans que tous les principes sur lesquels la société domestique est constituée ne soient ébranlés.

« Car si un pouvoir quelconque peut ravir à vos enfants, sous prétexte d'unité sociale, d'intérêt général, la portion la plus précieuse de l'héritage que vous voulez leur transmettre, votre foi, les saintes traditions de vos aïeux, pourquoi, au même titre, ne leur enlèverait-il pas les biens d'un ordre inférieur ?

« Vous voyez se dresser ici ces formidables problèmes de la transmission de la propriété, des rapports des hommes qui possèdent et de ceux qui ne possèdent pas, de l'organisation du travail, où se trouve le nœud de nos futures destinées.

« A ces problèmes, le monde, avant Jésus-Christ, ne connut d'autre solution que l'esclavage ;

« Le Christianisme seul pouvait en trouver une autre, la charité.

« Or, dans les conditions nouvelles où ils se posent devant nous, la charité ne les résoudra pas, sans aucun doute, sans s'aider de la science; mais la science, de son côté, ne pourra rien sans la charité.

« Il serait facile de montrer, si cela n'exigeait pas des développements qui dépasseraient le cadre où je dois me renfermer, que, de quelque côté que l'on envisage l'avenir de la France, elle ne saurait se passer de l'intervention du Catholicisme.

« Admirable situation de l'Église, dont les intérêts se confondent si visiblement avec les intérêts de la société! Tout ce qu'on était convenu d'appeler les prétentions du clergé, bientôt, au grand jour qui se lève sur le monde, on verra que c'étaient les droits les plus imprescriptibles de l'humanité.

« *L'adhésion si prompte, si unanime, que le nouvel ordre de choses qui va s'établir parmi nous a rencontrée dans le clergé*, est expliquée, ce me semble, par tout ce que je viens de dire. On n'y voit que la

conséquence naturelle du double sentiment qui est toute l'âme du prêtre, l'amour de l'Église et l'amour du pays.

« Le peuple ne s'y est pas trompé. On dirait que LE SENS DIVIN de ce qu'il faisait lui a été révélé. *Il a eu l'instinct de l'alliance naturelle du Catholicisme et de la liberté.*

« Il existe cependant encore des défiances, privilége par où quelques esprits plus avancés se distinguent de la foule.

« De bonne foi, sur quoi sont fondées ces préventions ; à quel titre notre sincérité serait-elle suspecte ?

« Qu'est-ce qui effrayerait le prêtre dans ce qui est devant nous ?

« Est-ce le nom qui a été substitué à un autre nom sur le fronton de l'édifice social ?

« Mais qui, plus que l'Église, société surnaturelle de tous les temps et de tous les lieux, sait qu'il n'y a rien de divinement établi dans les formes diverses de gouvernement ? La meilleure est celle qui répond le mieux aux idées, aux mœurs, aux besoins de chaque société.

« Je dirai plus :

« LA DÉMOCRATIE, c'est-à-dire l'émancipation des classes opprimées, leur initiation progressive à la vie civile et politique, C'EST LE MOUVEMENT IMPRIMÉ AU MONDE PAR L'ÉVANGILE [1].

« Tout homme qui a étudié l'histoire au point de vue chrétien, a donc entrevu les révolutions qui s'accomplissent de nos jours comme le terme probable vers lequel marchait l'humanité.

« Mais, direz-vous, cet idéal de l'avenir, vous ne comptiez pas le voir se réaliser sitôt ; et lorsque la république, il y a quelques jours, s'est dressée soudainement devant vous, elle vous a étonnés.

« Oui, et vous aussi probablement.

« Mais qu'importe, si je l'accepte aussi loyalement que vous ?

« Voulez-vous avoir toute ma pensée ? La voici :

« Je supposais que la monarchie n'avait pas encore fait son temps. Je croyais que la démocratie se développerait sous cette forme, de plus en plus modifiée, avant de revêtir une forme nouvelle.

[1] Voilà ce que le P. Lacordaire ne voulait pas laisser dire alors dans l'*Ère nouvelle*. Ce qui n'a pas empêché, en 1852, M. de Salinis de passer pour un homme d'ordre et le Père de passer pour un démocrate. Pourquoi ? Par cela seul que ce dernier s'est respecté lui-même et s'est abstenu de toute apostasie politique.

« Mais voilà que tout ce qui restait de monarchie parmi nous, tout ce que du moins nous appelions hier de ce nom, a été balayé, en un jour, par un souffle de tempête, parti de la terre ou du ciel, peu importe.

« Je regarde, et je ne vois plus devant moi que la nation, rentrée dans la plénitude de sa souveraineté.

« Cette souveraineté, elle entend l'exercer d'une manière libre, indépendante. La France ne se croit engagée en rien envers un passé qui s'est enfui loin d'elle : elle ne voit que l'avenir.

« En un mot, la nation veut se gouverner elle-même.

« Certes, elle en a le droit.

« Donc LA SOUVERAINETÉ NATIONALE est à mes yeux quelque chose de plus qu'un fait nécessaire, devant lequel je m'incline : C'EST UN PRINCIPE *que j'accepte avec* TOUTES *ses conséquences* [1].

« Je ne dis pas seulement : tout pour la nation, mais : rien que par la nation.

« Ce que la nation veut aujourd'hui, je le veux.

« Je voudrai demain ce qu'elle voudra [2].

« Ses lois, librement votées par des représentants librement élus, seront mes lois [3].

« Le droit qu'elles ont sur moi n'a rien de supérieur dans ma conscience que le droit naturel et divin contre lequel il ne se peut rien faire, dit Bossuet, qui ne soit nul de plein droit.

« Rien au-dessus de mon pays, que Dieu.

« Si cette déclaration franche, loyale, ne vous suffit pas, n'est-ce pas moi qui, à mon tour, aurais de justes raisons de m'étonner ?

« N'est-ce pas vous qui exciteriez en moi de légitimes défiances ?

« N'y aurait-il pas lieu de craindre qu'une révolution, qui ne serait qu'un malheur, si elle n'est pas pour la France le passage à une nouvelle et meilleure existence, la conquête de tout un avenir, n'ait été rien à vos yeux que le triomphe d'un parti ? Avez-vous bien calculé toutes les conséquences de ces étroites préoccupations ? Ne voyez-vous pas que, si vous concentriez, de fait, dans les mains de quelques-uns, la souveraineté qui, de droit, appartient à tous, vous ne laisseriez pas seulement en dehors de votre

[1] Et le dogme de la légitimité, qu'en faites-vous ?

[2] Fût-ce le despotisme.

[3] M. de Salinis ne prévoyait pas alors le 2 décembre 1852. Mais cette profession de foi ne l'a guère embarrassé.

société quelques hommes qui vous déplaisent, que vous y laisseriez la logique, la raison, la justice, tout ce qui est la première condition de l'existence de toute société? que cet immense édifice, posé sur une base si étroite, s'écroulerait sur vous? en un mot, que votre république, si vous n'y voulez que des républicains de la veille, n'aura pas de lendemain?

« En demandant que tous les intérêts soient représentés dans cette assemblée qui va faire une nouvelle France, afin qu'après s'être expliqués, entendus, ils trouvent tous leur place et vivent à l'aise dans cette France nouvelle;

« En voulant que l'Assemblée nationale représente la souveraineté de la nation, et non la tyrannie de quelque parti;

« En désirant que la liberté, qui sera formulée dans les lois de cette assemblée, soit, non la liberté de quelques-uns, mais la liberté de tous;

« Enfin, en rappelant les promesses par lesquelles la république naissante s'est fait accepter si sincèrement de tout le pays,

« Nous lui donnons les seules conditions d'une existence durable; nous la garantissons contre les seules chances qui la menacent sérieusement.

« Nous sommes des républicains meilleurs et surtout plus intelligents que vous.

« Je viens de dire mes pensées avec un désir bien sincère de n'en voiler aucune; c'est ce qui explique et excusera les développements beaucoup trop longs où je me suis laissé entraîner.

« Je dois ajouter un mot cependant. Vous savez, Monseigneur, avec quelle répugnance j'ai consenti à ce que ma candidature fût proposée. Si elle était acceptée par les électeurs, une pensée me soutiendrait dans la carrière si nouvelle pour moi où je me trouverais jeté: c'est qu'elle m'aurait été ouverte par vous, Monseigneur, par votre clergé, et que, pour remplir dignement la mission qui me serait imposée, je n'aurais qu'à m'inspirer de l'admirable esprit qui anime la famille d'adoption que je serais chargé de représenter.

« Recevez l'hommage du profond respect avec lequel je suis,

« Monseigneur,

« Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

« L'abbé DE SALINIS. »

Bordeaux, 5 avril 1848.

Je ne conteste pas l'habileté de ce langage.

Ce que je conteste, c'est qu'il soit honorable pour un si pur légitimiste d'être aussi preste à saluer le soleil levant, aujourd'hui la République, demain l'autocratie de Napoléon III, *e sempre bene.*

Mais, dira quelqu'un, qui se scandalisa de ces palinodies? Qui? Le P. Lacordaire, et à bon droit.

XXIV

Page 329

Ordination pour le lever à 4 heures.

Nous Fr. Henri-Dominique LACORDAIRE,

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS, MAITRE EN SACRÉE THÉOLOGIE, PROVINCIAL DE FRANCE,

Aux Révérends Pères Prieurs et à tous les Religieux de la Province de France, Salut et bénédiction dans le Seigneur.

« Bien-aimés Frères,

« Il y aura bientôt neuf ans accomplis qu'après un demi-siècle d'exil la divine miséricorde permit à notre saint Ordre de reparaître sur la terre de France, où le Bienheureux Dominique l'avait d'abord fondé. Nous y revînmes en petit nombre, dans une maison modeste que la charité nous donna, et avec une espérance d'accroissement que nous seuls partagions. Mais Dieu, qui se plaît aux faibles commencements, dont lui-même, dans ses œuvres, nous a montré l'exemple, ne tarda point de bénir la confiance que nous avions mise en lui. Moins d'un an après notre première fondation, nous nous établissions à Chalais, vieux monastère bâti par saint Hugues, évêque de Grenoble, presqu'en même temps que la Grande-Chartreuse, et qui, après avoir appartenu à l'Ordre de Saint-Benoît, puis à l'Ordre de Saint-Bruno, passa dans nos mains comme un débris sacré auquel la Providence tenait. Plus tard, le clergé du diocèse de Dijon nous offrit, à côté des ruines de la célèbre abbaye de Flavigny, une maison dont le souvenir lui était cher; nous en prîmes possession avec une reconnaissance aussi prompte que le bienfait. Enfin, dès 1849, Mgr Sibour, archevêque de Paris, nous appelait dans la capitale même de la France et

confiait à notre piété cette église des Carmes arrosée du sang des martyrs, et la première qui avait été rendue à Dieu au sortir de nos tourmentes civiles. Ces fondations successives étaient accompagnées d'un accroissement dans le nombre de ceux qui demandaient à partager nos devoirs ; la grâce des vocations nous était donnée avec la grâce des établissements, selon cette parole de Jésus-Christ, *que quiconque abandonnera sa maison, ses frères, ses sœurs, son père ou sa mère, à cause de lui et de l'Évangile, retrouvera dès ici-bas des maisons avec des frères et des sœurs.* Nous pûmes même, malgré notre peu d'antiquité et la faiblesse de nos traditions, soit théologiques, soit ascétiques, créer à la fois une maison de noviciat et une maison d'études, ce double fondement de toute province religieuse destinée à prospérer.

« Or, parmi tous les soins qui devaient nous occuper à l'origine d'une œuvre si grave, il en était un que nous estimions digne d'une longue expérience : c'était la distribution de nos exercices quotidiens selon une loi constante, uniforme, et qui, en étant la fidèle mais intelligente expression de l'esprit et de la lettre de nos constitutions, nous donnât à la fois le mérite de l'observance et l'avantage d'un temps bien partagé pour nos travaux. Ce point était délicat entre tous, parce que n'étant réglé d'une manière précise ni par nos constitutions, ni par nos usages, il laissait quelque chose au choix des temps et des lieux. Nous profitâmes de cette latitude avec toute la maturité dont nous étions capables, cherchant à combiner ensemble les divers besoins de la prière, de l'étude, de la pénitence et de la conservation de nos forces. Mais nous ne pouvions nous dissimuler que ce premier essai, malgré tout le prix que nous attachions à une stabilité prompte et comme immuable, ne fût passible de quelque imperfection. Aussi fut-ce l'objet persévérant de notre inquiétude, et Dieu sait, bien-aimés Frères, que de fois nous avons levé les mains vers lui pour qu'il nous éclairât sur un sujet où, étant plus libres que sur d'autres, nous avions plus à craindre de nous tromper, et de nous tromper au préjudice de sa gloire et de notre avenir. Car c'était en nous une conviction profonde, que d'une bonne distribution de nos exercices dépendaient à la fois l'esprit intérieur des Frères, l'avancement de leurs études et le succès de leur ministère apostolique.

« L'expérience même n'était pas là sans péril pour nous. Nous avions peur, en l'écoutant, d'admettre des changements trop précipités et de ne porter remède à des côtés faibles qu'en créant quelque autre part des périls ou des désavantages plus grands.

Cependant, à mesure que les années s'écoulaient sur nous et que nous observions en silence le résultat de nos usages primitifs sur l'âme et le corps des Frères, nous découvrions avec plus de certitude ce qui manquait à leur perfection. Nous nous en ouvrîmes enfin, comme c'était notre devoir, aux plus anciens d'entre vous, à ceux aussi qui nous paraissaient animés d'une plus vive affection pour l'observance, et notre consolation fut sensible de voir que les pensées du plus grand nombre d'entre eux se rapportaient à nos propres pensées.

« Ils nous signalèrent d'abord comme un défaut principal l'absence d'une oraison suffisante dans la vie habituelle des Frères, non que tous ne la pratiquent à un certain degré, mais parce qu'aucune place n'étant assignée à cet exercice, qui est l'âme de toute union avec Dieu, il arrive souvent que les études et les affaires ne lui laissent que des moments courts et trop impuissants. Sans doute, nous avons observé à cet égard les ordinations de nos Chapitres généraux, en donnant tous les jours un quart d'heure à l'oraison mentale avant Prime, et un quart d'heure après Complies; mais ces deux quarts d'heure, séparés par l'intervalle d'une longue journée, ne sont, en réalité, que des pauses ou des recueillements utiles, qui ne peuvent verser dans l'âme la plénitude intérieure qui naît d'une oraison suffisamment prolongée. Nos ancêtres, on le voit dans leur histoire, s'appliquaient ardemment à l'oraison. Les uns y employaient la partie de la nuit destinée au second sommeil, entre Matines et Prime, et en faisaient une sainte veillée, où leur âme se préparait pour les combats du jour. Saint Dominique leur avait laissé cet exemple. D'autres y consacraient les prémices de la nuit, comme pour répandre un baume sur les blessures et les tristesses de la journée, et saint Dominique encore leur avait laissé cet exemple. Malheureusement les forces communes ne suffisent pas à l'imitation de ces généreux souvenirs; la plupart des religieux ont besoin de tout le sommeil que leur accordent nos constitutions, et la nuit est pour eux un temps de réparation qu'on ne saurait leur enlever sans préparer la ruine infaillible de leur corps, et avec elle la ruine de leurs travaux.

« Mais alors où trouver l'heure d'une oraison fixe et régulière ? Où la trouver dans le plan d'exercices que nous avions embrassé comme le plus favorable à tous nos devoirs? De trois à sept heures du matin, selon ce plan primitif, aucun moment ne nous reste. Matines, le second sommeil, Prime, la messe conventuelle, remplissent ce long espace de temps, le seul vraiment opportun pour

l'oraison, et y ajouter une heure de plus occupée à ce saint exercice, ce serait accabler l'âme plutôt que la nourrir.

« Ainsi la question de l'oraison se trouvait étroitement liée à la question du lever de nuit, et loin de se dissimuler cette rencontre, ceux qui appelaient de leurs vœux l'établissement de l'oraison demandaient avec elle un changement dans la disposition adoptée jusque-là pour l'office de la nuit. Selon eux, cette disposition entraînait une perte de temps considérable. Au lieu de sept heures d'un sommeil continu suffisant pour tout religieux, le sommeil partagé emportait une heure de plus, l'heure même qui eût suffi pour s'unir à Dieu dans un recueillement intime et profond. Ils remarquaient, en outre, qu'un grand nombre de religieux ne pouvaient assister aux Matines ; que d'autres, après y avoir assisté, ne jouissaient que d'un repos douloureux, plein d'hallucinations, et plus capable d'affaiblir leur corps que de le restaurer ; que d'autres, enfin, pour éviter cette lutte de la nature dans un sommeil douteux, avaient pris l'usage de ne pas se remettre au lit, mais sans pouvoir ni prier, ni travailler, à cause de l'insuffisance de leur réparation physique. Les jeunes gens surtout des deux noviciats paraissaient atteints de langueur, et si les hommes mûrs ne présentaient pas les mêmes symptômes d'affaiblissement, c'est que le ministère apostolique, en les enlevant à la continuité de la vie claustrale, leur permettait de prendre le dessus sur des fatigues interrompues.

« Une autre partie de notre règlement intérieur, la partie finale, était aussi l'objet de réclamations. On se plaignait qu'au lieu de terminer la journée par Complies, selon la lettre expresse de nos constitutions, qui nous imposent après cet office un silence absolu, on le faisait suivre de la collation ou du souper, selon les temps, et toujours d'une longue récréation, incapable de nous préparer au repos solennel et religieux de la nuit.

« Après donc, mes frères bien-aimés, avoir longtemps pensé devant Dieu à toutes ces choses :

« Considérant que l'oraison est une pratique absolument nécessaire à l'entretien de la vie religieuse, qu'elle nous est recommandée par l'exemple de tous les Saints de notre Ordre, qu'elle est conforme à l'esprit de nos constitutions, et nous est formellement prescrite par un grand nombre de nos Chapitres généraux ;

« Considérant que ces Chapitres généraux, en fixant tantôt à une demi-heure, tantôt à trois quarts d'heure, divisés en deux parts, le temps que nous devons consacrer à l'oraison, n'ont pas entendu nous interdire soit une oraison plus longue, soit une

oraison autrement distribuée, mais nous indiquer seulement le *minimum* du temps que nous ne pouvons lui refuser;

« Considérant que l'oraison est un exercice intime, qui exige la solitude et s'accommode mal d'une situation publique et contrainte:

« Considérant, quant à l'office de nuit, qu'il y a dans la rigueur littérale de nos constitutions trois degrés expressément marqués par le Bienheureux Jourdain de Saxe, premier successeur de saint Dominique, et par le Chapitre généralissime tenu sous sa présidence en 1228; que les unes, telles que l'abstention de tout appel en dehors de l'Ordre au sujet des décisions rendues dans l'Ordre, doivent être inviolablement et immuablement observées à perpétuité; que les autres, telles que l'abstinence de chair, ne peuvent être modifiées que par un Chapitre généralissime; et enfin, que la plupart peuvent l'être par l'approbation de trois Chapitres généraux consécutifs; mais que l'heure précise du lever de nuit pour Matines, et en général le règlement de nos heures, ne tombe sous aucun de ces trois cas, à cause du silence gardé à cet égard par nos constitutions;

« Considérant que les Ordres les plus austères ont varié sur l'office des Matines, les uns l'ayant fixé plusieurs heures avant minuit, les autres plusieurs heures après, et qu'il suffit, pour rester fixé dans l'esprit de cette observance, de réciter Matines à une heure où la nuit subsiste pendant la plus grande partie de l'année, et qui suppose avec le lever précoce une habitude de sobriété et de sévérité dans le sommeil; que cette mesure est surtout applicable à un Ordre qui n'est pas spécialement consacré à la pénitence, mais aux fatigues du ministère apostolique;

« Considérant que le silence absolu est expressément ordonné dans nos Constitutions après l'office de Complies, qu'ainsi cet office doit terminer la journée, et qu'aucune raison, quelle qu'elle soit, ne s'oppose à ce qu'on suive à cet égard la lettre stricte des constitutions; mais qu'alors Vêpres doivent être séparées des Complies, soit pour ne pas les reporter trop tard, soit pour ne pas allonger l'office qui clôt la journée;

« Considérant que ni le Provincial, ni le Chapitre provincial ne peuvent donner à aucun règlement un caractère de perpétuité, mais que ce droit appartient au Maître général et aux Chapitres généraux de l'Ordre, et qu'il importe souverainement au bien présent et futur de la province de France que le règlement de ses exercices quotidiens revête ce caractère de perpétuité:

« Toutes ces choses mûrement pesées, de l'avis et sur les instances du plus grand nombre des Prieurs et des anciens de la

Province, de notre autorité provinciale, le saint nom de Dieu invoqué,

« Nous avons établi et établissons les ordinations suivantes pour tous les couvents de la province de France :

ARTICLE PREMIER.

« Le premier coup de Matines se sonnera à quatre heures du matin en toute saison, le second dix minutes plus tard. — A l'issue de Matines, vers cinq heures un quart, les religieux se rendront dans leurs cellules où ils vaqueront trois quarts d'heure de suite au saint exercice de l'oraison. — A six heures et un quart, Prime suivie immédiatement de la Messe conventuelle; à onze heures et demie, Tierce, Sexte et None, — A midi, le dîner, puis la récréation jusqu'à deux heures moins un quart. — A deux heures moins un quart, Vêpres suivies de cinq minutes de recueillement. — A sept heures du soir, le souper ou la collation, selon le temps, puis récréation jusqu'à huit heures. A huit heures, Complies, avec le chant du *Salve Regina* et de l'antienne à saint Dominique, auxquels on ajoutera le samedi les litanies de la sainte Vierge et l'*Inviolata*, selon la coutume. Ensuite un quart d'heure de recueillement, puis le coucher.

ART. 2.

« Lorsqu'il y aura lieu à la récitation du petit Office de la sainte Vierge, les Matines se psalmodieront avant le grand Office, les petites heures avant Prime, Vêpres avant celles du grand Office, Complies après celles du grand Office.

ART. 3.

« L'Office des morts se récitera tous les mercredis, sauf empêchement, à six heures un quart du soir, et la Messe se dira le lendemain matin. S'il y a empêchement par quelque solennité, on suivra le même ordre au jour le plus prochain qui se trouvera libre.

ART. 4.

« Le présent règlement sera immédiatement observé dans tous les couvents de la province de France. Il sera soumis au Révérendissime Vicaire général de l'Ordre et au prochain Chapitre

général, avec humble prière de le sanctionner et de lui donner ainsi force et vigueur jusqu'à révocation par les mêmes pouvoirs.

« Fait à Gand, dans notre couvent de Sainte-Marie de l'Annonciation, le 4 février 1852.

« Fr. Henri-Dominique LACORDAIRE,
« *Provincial des Frères Prêcheurs.* »

XXV

Page 386.

« *Lettre du P. Lacordaire à la princesse de Roccagiovine, née Bonaparte.*

Sorèze, le 11 août 1861.

« Madame,

« J'avais ouï parler de la mort prématurée de la princesse Bonaparte, mais j'ignorais qu'elle vous fût aussi proche par la naissance et par le cœur, sans quoi je me serais permis de vous adresser mes compliments de condoléance. Rien n'est plus cruel que la mort au point de vue de ce monde, surtout quand elle frappe des victimes pleines de jeunesse, de tous les biens et de toutes les espérances de la vie. Mais, au point de vue de Dieu et de l'éternité, ces malheurs peuvent être une grande grâce pour tous ceux qui en sont atteints; ils nous rappellent l'inconcevable caducité des choses humaines et nous ouvrent douloureusement les perspectives d'un avenir meilleur. Mourir jeune, quand on considère tout ce qui peut arriver dans la vie, peut même être un don sous le rapport purement naturel : combien plus dans l'horizon des choses divines !

« Je n'ai point lu en entier le volume qui contient les discours prononcés par le Prince votre père à l'Assemblée constituante romaine, et je ne voudrais point juger sa ligne de conduite sans l'avoir étudiée complétement. C'était une position bien difficile. Le malheur de l'Italie n'est pas d'avoir secoué le joug de l'Autriche et voulu asseoir sa nationalité avec ses libertés publiques, mais de n'avoir pas compris la place que la Papauté devait con-

server dans son sein et d'avoir rêvé une unité prématurée, qui ne peut plus s'accomplir aujourd'hui que par la force des armes et par des violences inouïes. Les Piémontais sont des Gaulois, les Napolitains sont des Grecs : il n'y a entre eux aucun rapport de mœurs, de lois, de traditions, de coutumes et même de climat. La Vendée était française, Naples n'est pas piémontais. La France, en ravageant la Vendée, voulait ramener à l'unité une partie intégrante et naturelle de son territoire : le Piémont, en ravageant le royaume de Naples, ne fait qu'imiter les Russes en Pologne et les Autrichiens à Venise. Le temps eût pu amener l'unité, les armes n'amèneront que la haine et la vengeance.

« La mort du R. P. Besson, que je ne savais pas être connu de vous, m'a été très-sensible. C'était un de mes premiers compagnons dans la restauration de notre Ordre en France, et un homme remarquable à la fois par une piété très-tendre, un goût très-distingué pour les arts, Il est mort près de Mossoul, loin de nous tous, mais en présence et avec le secours de Dieu.

« Je suis ravi que la *Vie de madame Swetchine* vous ait été agréable. C'était une personne d'un bien grand esprit, et je ne sais s'il y a quelqu'un sur la terre à qui j'aie dû davantage.

« Veuillez agréer l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je suis,

« Madame,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Fr. Henri-Dominique Lacordaire,

« *des Frères Prêcheurs.* »

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE XII

DE 1841 A 1844

CHAPITRE XIII

DE 1844 A 1848

CHAPITRE XIV

DE 1848 A 1851

CHAPITRE XV

DE 1851 A 1854

CHAPITRE XVI

TIERS-ORDRE ENSEIGNANT

CHAPITRE XVII

DIVISIONS DE LA PROVINCE DOMINICAINE

CHAPITRE XVIII

QUESTION ITALIENNE

CHAPITRE XIX

SECOND PROVINCIALAT ET DERNIÈRE MALADIE DU PÈRE

CHAPITRE XX

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND ET DERNIER

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

